CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

# Session plénière

24, 25 et 26 février 2022 – Conseil régional de Bretagne à Rennes

## Procès-verbal

# Sommaire

**Séance du 24 février 2022 ..... 20**
Appel nominal ..... 21
**Ouverture de la séance ..... 21**
Interventions des groupes politiques ..... 31
Questions orales ..... 46
**Approbation du PV de la session des 16 et 17 décembre 2021 ..... 52**
**Présentation du budget vert ..... 53**
BUDGET PRIMITIF 2022 ..... 67
Présentation globale du budget et partie recettes ..... 67
MISSION I ..... 86
Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale ..... 86
Aménagement du territoire ..... 86
MISSION II ..... 118
Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable ..... 118
Économie ..... 118
ESS et égalité ..... 128
**Séance du 25 février 2022 ..... 135**
**Agriculture ..... 136**

Mer ..... 155
MISSION III ..... 171
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale ..... 171
Lycées ..... 186
Enseignement supérieur - recherche ..... 198
Langues ..... 205
MISSION IV ..... 226
Pour une Bretagne de toutes les mobilités. ..... 226
MISSION V ..... 251
Pour une Région engagée dans la transition écologique ..... 251
Environnement - Biodiversité ..... 251
Énergie ..... 260
MISSION VI ..... 270
Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne ..... 270
Culture ..... 270
Sport ..... 280
Tourisme – Patrimoine ..... 286
Europe – International ..... 297
Développer les actions européennes et internationales ..... 297
Fonds de gestion des crédits européens ..... 305
Ressources humaines ..... 310
Tableau des emplois ..... 312
Gestion des moyens ..... 313
VOTE DU BUDGET ..... 318
Session du 26 février 2022 ..... 329
Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat ..... 330
Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité ..... 335
Rapport CPER 2021-2027 ..... 345
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 ..... 368
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027 ..... 381
Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable ..... 391
Renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique ..... 392
Règlement intérieur du Conseil régional ..... 394
Adhésion à des organismes extérieurs ..... 415
Virements de crédits - communication ..... 416
Rendu compte marchés publics ..... 416

**Rendu compte ester en justice ..... 416**

**Désignations dans les organismes extérieurs ..... 416**

**VOEUX ..... 417**

**Vœu du Rassemblement national sur l'élevage porcin ..... 417**

**Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en baie de Saint-Brieuc ..... 418**

**Vœu du groupe les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans ..... 422**

**INDEX ..... 426**

| 24 février | | | |
|---|---|---|---|
| **Objet** | **Heure** | **Amendements** | **Votes** |
| Appel (par M. Benjamin Flohic) | **10 : 38** | | |
| **Discours du Président** | **10 : 39** | | |
| **Intervention des groupes politiques** | **11 : 17** | | |
| **Questions orales** | **12 : 10** | | |
| Approbation du PV de la session des 16 et 17 décembre 2021 | **12 : 40** | | **A l'unanimité des votants** |
| Présentation du budget vert | **14 : 30** | | **Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national votent contre** |
| Présentation globale du budget primitif 2022 et recettes | **15 : 25** | | |
| Vote des recettes | **17 : 00** | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur le rétablissement de la TVA**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'Exécutif, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre**<br>**Le Rassemblement national et Nous la Bretagne s'abstiennent**<br><br>**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'emprunt**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, les Écologistes de Bretagne, Breizh a-gleiz,**<br>**le Rassemblement national et Nous la Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur les cartes grises**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre** | **Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national votent contre**<br>**Nous la Bretagne, Breiz a-gleiz et les Ecologistes de Bretagne s'abstiennent** |
| Mission I<br>Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale | | | |
| Aménagement du territoire | | Amendement de Nous la Bretagne sur l'observatoire de la territorialisation des politiques publiques régionales<br>**Adopté**<br>**A l'unanimité des votants** | **Programme n°101**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et Rassemblement national votent contre** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **Amendement de Breizh a-gleiz sur l'ingénierie de projet**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et Nous la Bretagne s'abstiennent**<br>**Le Rassemblement national vote contre**<br><br>**Amendement de Breizh a-gleiz sur les conventions pluriannuelles**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent**<br><br>**Amendement sur les centralités de Hissons haut la Bretagne**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre**<br>**Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et le Écologistes de Bretagne s'abstiennent**<br><br>**Amendement de Nous la Bretagne sur les langues et politiques territoriales**<br>**Adopté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient**<br><br>**Amendement du Rassemblement national sur la politique de la ville**<br>**Rejeté**<br>**Hissons haut la Bretagne, Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et le Écologistes de Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement de Nous la Bretagne sur le ZAN**<br>**Adopté**<br>**A l'unanimité des votants** | **Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et le Écologistes de Bretagne s'abstiennent**<br><br>**Programme n°102**<br>**Adopté**<br>**Breizh a-gleiz et le Écologistes de Bretagne, Hissons haut la Bretagne et Rassemblement national votent contre.**<br>**Nous la Bretagne s'abstient**<br><br>**Programme n°103**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent** |
| Mission II<br>Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Économie | | **Amendement de Breizh a-gleiz sur l'appel à projets Pass Compétitivité Industries Agroalimentaires**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne s'abstient**<br>**Le Rassemblement national et Nous la Bretagne votent contre** | **Programme n°201**<br>**Adopté**<br>**Hissons la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent**<br>**Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br><br>**Programme n °202**<br>**Adopté**<br>**Hissons la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent**<br>**Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br><br>**Programme n°203**<br>**Adopté**<br>**Hissons la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent**<br><br>**Programme n °204**<br>**Adopté**<br>**Hissons la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent**<br>**Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br><br>**Programme n °206**<br>**Adopté**<br>**Hissons la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent**<br>**Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre** |
| ESS et égalité | | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'abondement de la ligne économie sociale et solidaire**<br>**Rejeté**<br>**Le Rassemblement national et Les groupes de l'exécutif votent contre**<br>**Nous la Bretagne, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Amendement de Nous la Bretagne sur le soutien aux bénévoles dans les structures sociales et solidaires**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne s'abstient**<br>**Le Rassemblement national vote contre** | **Programme n°205**<br>**« Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité »**<br>Adopté<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national votent contre** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **25 février** | | | |
| Agriculture | **8 :33** | **Amendement de Breizh a-gleiz concernant l'agriculture de conservation**<br>**Rejeté**<br>**Hissons haut la Bretagne, Les groupes de l'exécutif, le Rassemblement national et Nous la Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement de Nous la Bretagne**<br>**Adopté**<br>**Les groupes Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement du Rassemblement national**<br>**Rejeté**<br>**Hissons haut la Bretagne s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif, les groupes Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre** | **Programme 207**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne s'abstient**<br>**Les groupes Rassemblement national, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre** |
| Mer | **9 :23** | **Amendement du groupe Hissons haut la Bretagne sur une nouvelle étude de l'éolien offshore**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre.**<br><br>**Amendement du groupe Hissons haut la Bretagne sur les criées**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre.**<br>**Les groupes Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Amendement du groupe Nous la Bretagne sur l'enjeu de transition énergétique**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre**<br>**Les groupes Rassemblement national, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** | **Programme n°208**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et Les groupes de l'exécutif votent contre.**<br>**Le Rassemblement national, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°209**<br>Adopté<br>**Hissons haut la Bretagne, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |
| **Mission III** | | | |

| **Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi** | | | |
|---|---|---|---|
| **Formation professionnelle** | **11 :04** | **Amendement de Nous la Bretagne sur la priorité de la langue bretonne<br>Rejeté<br>Les groupes de l'exécutif votent contre.<br>Le Rassemblement national s'abstient** | **Programme n°301<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne, le Rassemblement national, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent.<br><br>Programme n°315<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent.<br><br>Programme n°316<br>Adopté<br>Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent<br><br>Programme n°317<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne vote contre.<br>Nous la Bretagne, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent.<br><br>Programme n°319<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne s'abstient** |
| **Apprentissage** | | | **Programme n°312<br>Adopté<br>A l'unanimité des votants** |
| **Formation sanitaire et sociale** | | **Amendement du Rassemblement national, sur l'augmentation de bourse sur critères sociaux<br>Rejeté<br>Hissons haut la Bretagne, Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre** | **Programme n°314<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne, le Rassemblement national et Nous la Bretagne s'abstiennent** |
| **Lycées** | **11 :59** | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur le cumul** | **Programme n°302<br>Adopté** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **d'une bourse international avec les autres bourses<br>Rejeté<br>Les groupes de l'exécutif et Nous la Bretagne votent contre<br>Le Rassemblement national s'abstient** | **Hissons haut la Bretagne s'abstient.<br>Le Rassemblement national vote contre** |
| | | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur un soutien du dispositif KARTA<br>Rejeté<br>Les groupes de l'exécutif, le rassemblement national et Nous la Bretagne votent contre<br>Breizh a-gleiz et les Écologistes de bretagne s'abstiennent** | |
| | | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur le soutien de la Région dans l'acquisition des manuels scolaires<br>Rejeté<br>Les groupes de l'exécutif et Nous la Bretagne votent contre<br>Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** | |
| | | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur le soutien financier de la Région au bâti des lycées<br>Rejeté<br>Les groupes de l'exécutif votent contre.<br>Le Rassemblement national, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** | **Programme n°303<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent.**<br><br>**Programme n°304<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne s'abstient**<br><br>**Programme n°306<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°307<br>Adopté<br>Hissons haut la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | **Programme n°308**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne, le Rassemblement national, Nous la Bretagne s'abstiennent**<br><br>**Programme n°309**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne,Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°310**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |
| **Enseignement supérieur - recherche** | **12 :36** | **Amendement de Nous la Bretagne sur Bretagne concernant l'inscription de dispositions de la convention spécifique aux langues de Bretagne, dans le rapport budgétaire.**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre. Le Rassemblement national s'abstient** | **Programme n°311**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne s'abstient** |
| **Langues** | **14 :30** | **Amendement de Nous la Bretagne sur renforcer la politique linguistique**<br>**Rejeté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre** | **Programme n°318**<br>**« Développer les langues de Bretagne »**<br>**Adopté**<br>**Nous la Bretagne vote contre** |
| **Mission IV**<br>**Pour une Bretagne de toutes les mobilités** | **15 :50** | | |
| | | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur la mise en place d'un chèque carburant**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre** | **Programme n°401**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et Nous la Bretagne votent contre**<br>**Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur le soutien de transport vers les îles**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement de Nous la Bretagne sur la visibilité de la langue bretonne dans l'espace public**<br>**Adopté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient**<br><br>**Amendement des Écologistes de Bretagne sur l'organisation de la ligne TER**<br>**Adopté**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre**<br><br>**Amendement des Écologistes de Bretagne sur les activités aéroportuaires**<br>**Rejeté**<br>**Hissons haut la Bretagne et Nous la Bretagne s'abstiennent**<br>**Le Rassemblement national et Les groupes de l'exécutif votent contre** | **Programme n°402**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne vote contre**<br>**Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent**<br><br>**Programme n°403**<br>**Adopté**<br>**Nous la Bretagne, Hissons haut la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br>**Le Rassemblement national s'abstient** |
| **Mission V**<br>**Pour une Région engagée dans la transition écologique** | **17 :30** | | |
| **Environnement- biodiversité** | **18 :22** | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur les réseaux d'assainissement**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre**<br><br>**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur les retenues collinaires**<br>**Rejeté**<br>**Nous la bretagne s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre**<br><br>**Amendement des Écologistes de Bretagne sur les aires** | **Programme n°501**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre**<br><br>**Programme n°502**<br>**Adopté**<br>**Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **protégées sous protection forte**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Le Rassemblement national et Nous la Bretagne votent contre**<br>**Hissons haut la Bretagne s'abstient** | |
| **Energie** | **18 : 54** | **Amendement de Nous la Bretagne sur une méthode et un calendrier**<br>**Adopté**<br>**Le Rassemblement national, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** | **Programme n°503**<br>**« Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources »**<br>Adopté<br>**Hissons haut le Bretagne vote contre**<br>**Le Rassemblement national, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** |
| **Mission VI**<br>**Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne** | | | |
| **Culture** | **19 :36** | **Amendement de Nous la Bretagne sur le 601 sur les expressions culturelles en breton et en gallo**<br>**Rejeté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre**<br><br>**Amendement de Nous la Bretagne sur le développement de films en français, en breton et en gallo**<br>**Rejeté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre** | **Programme n°601**<br>**Adopté**<br>**Le Rassemblement national, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent**<br><br>**Programme n°602**<br>**Adopté**<br>**Le Rassemblement national, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** |
| **Sport** | **20 :14** | **Amendement de Nous la Bretagne sur la valorisation de la langue bretonne dans le cadre de la vie sportive**<br>**Rejeté**<br>**Rassemblement national s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre** | **Programme n°603**<br>**Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |
| **Tourisme - patrimoine** | **20 :32** | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur le soutien au patrimoine**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif et les Écologistes de Bretagne** | **Programme n°604**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne vote contre**<br>**Nous la Bretagne s'abstient** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **et Breizh a-gleiz votent contre** | **Programme n°605**<br>**Adopté**<br>**Nous la Bretagne s'abstient**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre**<br><br>**Programme n°606**<br>**Adopté**<br>**Nous la Bretagne s'abstient** |
| **Europe - international** | **21 :17** | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur un rééquilibrage budgétaire**<br>**Rejeté**<br>**Le Rassemblement national et Nous la Bretagne s'abstiennent**<br>**Les groupes de l'exécutif, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre** | **Programme n°607**<br>Adopté<br>**Nous la Bretagne s'abstient**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national votent contre** |
| **Fonds de gestion des crédits européens** | **21 :56** | | |
| | | | **Programme n°1110**<br>**« Programme opérationnel FEDER – FSE 2014 – 2020 »**<br>**Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°1111**<br>**« Programme opérationnel FEDER – FSE 2021 – 2027 »**<br>**Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°1120**<br>**« Programme de développement rural (FEADER) 2014 – 2020 »**<br>**Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°1121**<br>**« Programme de développement rural (FEADER) 2021 – 2027 »**<br>**Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°1130** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | **« Programme FEAMP 2014 - 2020 »**<br>**Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°1131**<br>**« Programme FEAMP 2021 - 2027 »**<br>**Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n°1140**<br>**« Mettre en œuvre les fonds européens 2014 - 2020 »**<br>**Adopté**<br>**A l'unanimité des votants**<br><br>**Programme n°1141**<br>**« Mettre en œuvre les fonds européens 2021 - 2027 »**<br>**Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |
| **Ressources humaines** | **22 : 00** | | |
| | | **Amendement de Hissons haut la Bretagne sur la masse salariale**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Le Rassemblement national, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre** | **Programme n°9011**<br>**« Développement des conditions de travail et des compétences »**<br>Adopté<br>**Nous la Bretagne, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Programme n° 9012**<br>**« Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées »**<br>Adopté<br>**Hissons haut la Bretagne, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |
| **Tableau des emplois** | **22 : 04** | | **Le tableau des emplois**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne, le Rassemblement national, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |
| **Gestion des moyens** | **22 : 05** | | |
| | | **Amendement de Nous la Bretagne sur Mieux communiquer autour du breton et du gallo**<br>**Adopté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient** | **Programme n°608**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne vote contre**<br>**Le Rassemblement national, Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **Hissons haut la Bretagne vote contre**<br><br>**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur la communication**<br>**Rejeté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre**<br><br>**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur les études**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif et Nous la Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur la création d'une banque des études financée par la Région**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre**<br>**Nous la Bretagne s'abstient** | **Programme n°9000**<br>**« Patrimoine et logistique »**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent**<br><br>**Programme n°9002**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent**<br><br>**Programme 9003**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne vote contre**<br>**Le Rassemblement national s'abstient**<br><br>**Programme n°9010**<br>**Adopté**<br>**Le rassemblement national s'abstient**<br><br>**Programme n°9020**<br>**Adopté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient**<br>**Hissons haut la Bretagne vote contre**<br><br>**Programme n°9021**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne, le Rassemblement national, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent**<br><br>**Mouvements financiers divers**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne, le Rassemblement national, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz s'abstiennent** |
| **Vote du budget** | **22 :10** | **Contre-budget de Hissons haut la Bretagne** | **Adopté** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **Rejeté**<br>**L'ensemble des groupes politiques votent contre** | **40 pour, 37 contre, 5 abstentions** |
| **26 février** | | | |
| **Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat** | **9 : 00** | | **Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national votent contre** |
| **Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité** | **9 : 28** | | **Adopté**<br>**A l'unanimité des votants** |
| **Rapport CPER 2021-2027** | **10 :11** | | **Adopté**<br>**Les Écologistes de Bretagne, Breizh a-gleiz, Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national votent contre** |
| **Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027** | **12 : 03** | | **Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne s'abstient** |
| **Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021 - 2027** | **14 :15** | | **Dont acte**<br>**Les Écologistes de Bretagne, Breizh a-gleizs'abstiennent** |
| **Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable** | **14 :57** | | **Adopté**<br>**A l'unanimité des votants** |
| **Renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique** | **15.07** | | **Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne et le Rassemblement national s'abstiennent** |
| **Règlement intérieur du Conseil régional** | **15 :15** | **Amendement de Breizh a-gleiz sur une interprétation simultanée du breton et du gallo en séance**<br>**Rejeté**<br>**Nous la Bretagne s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif et le Rassemblement national votent contre**<br><br>**Amendement du Rassemblement national sur l'exclusion de l'écriture inclusive dans les rapports et délibérations du CR**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'exclusion de l'écriture inclusive dans les convocations**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre** | **Règlement intérieur du Conseil régional**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne vote contre.**<br>**Le Rassemblement national, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **Amendement du Rassemblement national sur la dématérialisation des rapports de session**<br>**Rejeté**<br>**Hissons haut la Bretagne, Les groupes de l'exécutif, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br>**Nous la Bretagne s'abstient**<br><br>**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur la transmission des vœux au plus tard 18h avant la session**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br>**Nous la Bretagne s'abstient**<br><br>**Amendement Hissons haut la Bretagne sur le temps de parole des questions orales**<br>**Adopté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Le Rassemblement national, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement de Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne sur le délai de dépôt des amendements**<br>**Rejeté**<br>**Hissons haut la Bretagne, Les groupes de l'exécutif, le Rassemblement national votent contre**<br>**Nous la Bretagne s'abstient**<br><br>**Amendement Hissons haut la Bretagne sur le dépôt d'un amendement jusqu'à 48 h avant la session**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif votent contre**<br>**Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent**<br><br>**Amendement de compromis des groupes de l'exécutif sur la réécriture des amendements**<br>**Adopté**<br>**Hissons haut la Bretagne vote contre**<br>**Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent** | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | **Amendement du Rassemblement national sur les données analytiques à l'issue de la synthèse des CP**<br>**Rejeté**<br>**Hissons haut la Bretagne et Les groupes de l'exécutif votent contre**<br>**Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne s'abstiennent**<br><br>**Amendement de Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne sur la possibilité de rendre la CP publique**<br>**Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, le Rassemblement national et Nous la Bretagne votent contre**<br><br>**Amendement de Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne sur la possibilité de renvoyer en session plénière des dossiers de commission permanente si demande d'1/3 des membres**<br>**Adopté**<br>**Nous la Bretagne et le Rassemblement national votent contre** | |
| **Adhésions à des organismes extérieurs** | **16 : 16** | | **Adopté**<br>**A l'unanimité des votants** |
| **Virements de crédits - communication** | **16 :16** | | **Dont acte** |
| **Rendu-compte des marchés publics** | **16 :17** | | **Dont acte** |
| **Rendu-compte ester en justice** | **16 :17** | | **Dont acte** |
| **Désignations dans les organismes extérieurs** | **16 :17** | | **Adopté**<br>**Le Rassemblement national s'abstient** |
| **Vœu du RN sur élevage porcin** | **16 :17** | | **Rejeté**<br>**Hissons haut la Bretagne s'abstient**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne votent contre** |
| **Vœu Moratoire de Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc** | **16 :22** | | **Rejeté**<br>**Les groupes de l'exécutif, Nous la Bretagne, les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre** |
| **Vœu des Écologistes de Bretagne et de Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans** | **16 :36** | | **Rejeté**<br>**Hissons haut le Bretagne et Nous la Bretagne s'abstiennent**<br>**Les groupes de l'exécutif et le Rassemblement national votent contre** |
| **Fin** | **16 :45** | | |

# Séance du 24 février 2022

*Ouverture de la séance à 10 h 37.*

**Etaient présents** : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (jusqu'à 17h), Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF (à partir de 14h30), Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 14h30 et à partir de 15h50 puis de 15h50 à 18h45), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF (jusqu'à 17h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 20h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER (jusqu'à 15h50 et à partir de 18h), Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN (à partir de 14h30), Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 14h30), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (à partir de 14h30), Madame Adeline YON-BERTHELOT (jusqu'à 18h15).

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Madame Véronique MEHEUST à partir de 17h), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER de 14h30 à 15h50 puis à Madame Aurélie MARTORELL à partir de 18h45 puis à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 20h45), Monsieur Loïc HENAFF (pouvoir donné à Madame Emilie KUCHEL à partir de 17h), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVE), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h puis à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h30), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC à partir de 20h30), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 15h50 à 18h), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane PERRIN jusqu'à 14h30), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 14h30), Madame Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ à partir de 18h15).

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
*Président du Conseil régional de Bretagne*

Bien, chers collègues, bienvenu dans cet hémicycle pour ces 3 jours de débats. Je propose à Benjamin FLOHIC de procéder à l'appel.

Monsieur Benjamin FLOHIC procède à l'appel.

## Appel nominal

# Ouverture de la séance

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

Cher.e.s collègues,

Le nationalisme, c'est la guerre. Nous en avons encore la preuve ce matin. J'imagine que, comme moi, quand vous vous êtes levé, vous avez découvert l'information de la nuit.

Je pense à cet instant au peuple ukrainien, je pense à cet instant à l'angoisse des familles, à l'angoisse des enfants, à l'angoisse des jeunes appelés du contingent qui ont été mobilisés et qui, pour beaucoup d'entre eux, découvrent un effondrement, un risque effroyable. Je pense aux familles qui, à Kiev, à Kharkiv, à Odessa, se sont réveillés avec les sirènes annonçant les bombardements. Je pense à ces jeunes qui, de leur amphi à l'université doivent se demander ce qui se passe, à ces jeunes qui, de leur lit d'enfant, dans leur école, doivent se demander de quoi leur avenir est fait.

Je pense nécessairement à toutes celles et ceux qui s'angoissent, qui souffrent, qui pensent perdre la vie, perdre leurs biens, perdre leur maison, dans une période ô combien inquiétante.

La guerre en Europe. Qui aurait pu penser cela ?

La guerre en Europe est là. La guerre en Europe est là et dans ce moment, nous devons bien entendu faire bloc avec la communauté internationale pour stopper cet engrenage, faire bloc avec les décisions qui seront prises au niveau national, européen et international pour faire en sorte de stopper cette folie.

Et puis, nous devons aussi mesurer la chance que nous avons de pouvoir débattre dans cet hémicycle, mesurer la chance que nous avons de pouvoir débattre en tant qu'élus de la République, en tant qu'élus locaux libres, capables de combattre, de débattre d'idées, débattre de valeurs, débattre des sujets, sans risquer finalement de disparaitre, sans risquer d'être emprisonné ou sans risquer d'être mis en difficulté au titre de nos vies personnelles.

Je pense à tous ces moments compliqués que les hommes et femmes vont vivre. Notre responsabilité à tous ici est bien entendu d'y penser et d'être à la hauteur de nos responsabilités, puisque c'est la seule capacité que nous avons d'agir là, à cet instant.

Mes cher.e.s collègues,

Nous sommes aussi dans une autre période compliquée qui touche l'humanité tout entière avec ce Covid qui n'en finit pas de finir. J'espère que cette dernière vague qui est entrain de finir de déferler sera la dernière. Je l'espère profondément sans être capable de savoir si c'est la réalité ou pas.

J'espère que chacun arrive à panser ses plaies. J'espère, bien entendu, que nos sociétés vont apprendre de ce choc considérable, vont apprendre de cette situation que nous avons vécue, qui génère encore là, au moment où on se parle, beaucoup de difficultés. Des centaines de morts chaque semaine, en France. Des situations difficiles dans beaucoup de familles. Des désorganisations dans nos systèmes. Des désorganisations dans nos économies. Des hommes et des femmes qui, pour certains d'entre eux, sont un genou à terre, parce que la fatigue est là. Dans les services de santé, dans les services qui accompagnent nos plus jeunes, dans ceux qui accompagnent nos ainés. Nous le voyons, nous le sentons.

Je veux aussi, à cet instant, saluer les agents de la Région qui, eux aussi, comme dans toute organisation humaine, vivent des moments compliqués, avec des chocs sur l'organisation, des chocs sur la vie quotidienne.

Le virus fatigue autant le corps que l'esprit. Il participe à accroitre la tentation du repli sur soi et favorise la négativité, deux sentiments finalement bien éloignés de ce qu'est la Bretagne. Ne pas se laisser entrainer dans la grisaille, tirer les leçons de cette pandémie, répondre au quotidien, préparer l'avenir, c'est l'esprit qui nous anime tous ici, c'est l'esprit de notre action, c'est ce que nous devons mener. Et j'ajouterai tout l'enthousiasme que nous avons de servir la Bretagne.

C'est dur de cultiver l'enthousiasme dans la période. Entre le fracas international, par moments, le vide des débats au niveau national, le sentiment de fragmentation de cette société, le sentiment que peut-être, certains se disent que l'élection présidentielle n'est pas un sujet important dans le moment que nous vivons. Malgré tout cela, et malgré les peines, et malgré les angoisses et et malgré les pertes au niveau sanitaire, nous avons à cultiver l'enthousiasme. Parce que c'est aussi notre responsabilité d'élus pour faire tenir le Bretagne, pour faire tenir le pays. Si les élus locaux flanchent, si celles et ceux qui ont l'honneur de servir les territoires flanchent, alors oui, nos concitoyens pourraient douter encore plus.

Cultivons cet enthousiasme. C'est notre responsabilité.

Depuis le premier jour de ce mandat, nous sommes au travail. Nous sommes tous au travail, sur tous les bancs, au service des Bretonnes et des Bretons.

Pour plus de justice sociale avec le travail que nous réalisons dans les lycées, sur la tarification unique et sociale, sur la nouvelle tarification des internats.

Pour notre souveraineté alimentaire avec ce travail, cette grande concertation qui a été lancée pour réinventer notre politique d'installation, c'est 1 000 jeunes parents que nous devons installer dans tous les types d'agriculture. Sujet ô combien important qui nous passionne tous et toutes.

Pour faire vivre le dialogue social, et je peux vous dire le plaisir et l'honneur qui a été le mien dans cet hémicycle en début de mandat d'accueillir la conférence sociale. Cette conférence sociale avec le patronat, avec les syndicats, avec l'État et la Région pour échanger des grands enjeux qui sont face à nous. Ces grands enjeux qui méritent un débat avec les corps intermédiaires, sans attendre forcément toujours de nouveaux textes et de nouvelles lois, sans attendre toujours la prise de parole du ministre, mais en étant capables de construire ensemble. Je peux vous dire que, que quand vous voyez les syndicats, le patronat, l'État, la Région, dans cet hémicycle, débattre, partir dans les salles de commission que vous connaissez bien, pour construire des réflexions, des stratégies, des actions, au service des hommes, des femmes, qui travaillent en Bretagne, alors, oui, je me dis qu'il y a des raisons d'espérer. Ce dialogue social, finalement, est une première en France. Cette conférence sociale est unique et nous avons la fierté de l'animer.

Pour rattraper aussi notre retard sur la fibre, et nous en parlerons nécessairement dans cette session budgétaire, cette fibre qui est tant attendue par nos concitoyens. Cette fibre qui avance, avec plus de 300 chantiers partout. Mais, je l'ai dit, nous avons du retard. Il faut tenir cette date de 2026 que nous avons promise, que j'ai promise. C'était 2030. Ce sera 2026 et nous tiendrons la ligne.

Pour une meilleure mobilité, avec le travail que nous réalisons avec l'ensemble des collectivités, avec la rénovation de nos TER, avec la capacité d'innover sur de nouvelles lignes, sur de nouvelles manières de construire des services de mobilité.

Pour l'accélération de notre action pour le climat, au cœur du premier bordereau voté en ce début de mandat, dans cet hémicycle.

Pour plus d'égalité avec la mise à disposition gratuite dans tous les lycées de protections périodiques.

Et, bien sûr, pour défendre nos marins-pêcheurs, hier sur le BREXIT, et le travail n'est pas complètement terminé, avec un objectif : que les prochaines fêtes, les prochains Noël se passent en famille plutôt que sur les quais, se fassent en famille plutôt que dans des réunions de crise.

Et puis, quand je pense aux pêcheurs, je pense, et finalement tout cela est lié, y compris avec l'actualité internationale, je pense à l'évolution du prix du gasoil. Ce prix du gasoil qui les impacte et qui nous montre d'ailleurs combien nous avons à travailler sur l'hydrogène y compris pour la pêche. Faire en sorte que nous puissions desserrer l'étau et faire en sorte que nos pêcheurs n'aient pas intérêt à rester à quai.

Le budget que je vous propose est le prolongement de cette action menée.

Les Bretonnes et les Bretons ont choisi un projet, ont choisi une équipe. Les respecter c'est l'engager.

Nous le faisons dans ses trois dimensions : bien vivre partout en Bretagne, plus d'emplois et moins de carbone et plus de Bretagne. C'est ça notre action.

Nous le faisons avec trois objectifs :

- Protéger, Protéger les Bretonnes et les Bretons, protéger nos territoires, protéger notre environnement.

- Agir. Agir car s'il n'y a pas d'action, s'il n'y a pas de volonté d'agir, il n'y a pas de capacité politique.

- Transformer parce que nous ne reviendrons pas en arrière. La société change, le monde change et le climat change, et nous devons assumer cela, transformer, nous organiser et penser l'avenir.

Un budget, ce sont des moyens, des lignes, mais c'est surtout ce qui donne le rythme.

Le rythme de notre action sera soutenu.

Le rythme des transitions sera continu.

Ce n'est pas un budget « stop and go ». Parce qu'il y a eu un avant. Nous ne partons pas d'une feuille blanche et la complexité des enjeux est une réalité qui est là, que nous devons prendre en compte.

Mais, il ne sera pas non plus un « moonwalk », un « moonwalk » de la marche en avant qui va en arrière. Ce sera un budget qui ne regardera pas vers le passé parce que le monde change et nous devons l'assumer.

Ce budget a fait l'objet d'un gros travail collectif, un gros travail collectif avec tous les bancs. Un contre-budget a été proposé, 54 amendements, 20 heures de travaux en commission, des échanges à tous les niveaux, à tous les étages, entre tous les élus, jusqu'à il y a encore moins de 24 heures.

Un certain nombre d'amendements ont été acceptés, d'autres ont été réécrits. Ils s'inscrivent dans le projet que je porte, que nous portons. Ils viennent l'enrichir, ils démontrent la volonté d'ouverture qui est la mienne, la volonté d'ouverture de ma majorité.

/

Autre sujet important dans cette session, après deux ans de négociation et beaucoup d'attentes, des manifestations, je peux enfin vous présenter la nouvelle convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne.

La loi Molac a joué son rôle en ouvrant les portes et les fenêtres. Le système jacobin s'est alors placé en mode survie, a tenté de fermer les écoutilles. Mais c'était trop tard. L'étau autour des langues régionales s'était un peu desserré.

Nous nous sommes engouffrés dans la brèche.

Je veux remercier sincèrement toutes celles et ceux qui font vivre nos langues, qui les enseignent, qui les défendent. Leur mobilisation a joué dans la balance, nous a donné de la force et a forcé notre détermination. Les négociations n'ont pas toujours été simples, cher Christian, cher Paul, chère Kaourinthine. Souvent hachées. Avec des moments de désespérance, avec des retours en arrière. Mais finalement, à l'arrachée, nous avons un bon texte, nous avons un texte qui nous convient et que cette majorité vous proposera de voter.

Réunir le breton et le gallo dans cette convention, c'est une première. Le breton et le gallo à égale dignité.

Et les ambitions sont posées.

Je vous propose de voter cette convention et ce qui compte maintenant, c'est que l'État mette les moyens, que l'État respecte sa signature, que nous ayons les moyens financiers pour faire vivre ensemble cette convention.

J'ai d'ores et déjà écrit au ministre de l'Éducation nationale pour une réunion spécifique sur cette question des moyens. Tant dans l'école publique, pour la formation des enseignants, qui est un sujet, que sur le sujet Diwan, avec la convention spécifique qui sera attendue.

Cette convention sera un solide point d'appui pour notre propre politique de développement des langues qui voit avec ce budget, augmenter ses crédits de 16%, plus d'un million d'euros.

Cette convention rappelle aussi que les langues, c'est le sujet de toute la Bretagne, de toutes les collectivités.

A ce sujet, cher.e.s collègues, le vrai combat, celui qui doit nous occuper chaque jour, c'est le nombre de locuteurs que l'on forme. C'est cela le vrai combat, c'est le nombre de locuteurs que l'on forme. C'est cela seulement qui nous permettra de préserver et de perpétuer nos langues. C'est ce nombre de locuteurs qui sera le critère sur lequel nous serons jugés par nos successeurs, par les générations futures. Ce n'est pas qu'un sujet d'argent ou d'euros dépensés. C'est un sujet de nombre de locuteurs et c'est à cette hauteur-là que nous jugerons de la réussite ou non de nos politiques.

/

Troisième sujet qui marquera cette session : Le contrat de plan État-Région qui a été négocié avec l'avenir de la Bretagne comme boussole.

Il serait d'ailleurs plus juste de parler d'un contrat État-Bretagne, qu'un contrat État-Région, car c'est au nom de la Bretagne que je le signerai, si vous m'en donnez le mandat, parce que c'est avec les collectivités de Bretagne, toutes ensembles, que nous avons travaillé et que nous avons négocié chacune de ces lignes, en mettant en interaction nos stratégies, les enjeux de nos territoires, nos célèbres PPI (nos Plans Pluriannuels d'Investissement), qui nous permettent de tracer des lignes et d'engager des dépenses.

Parce que ce qui compte pour nos concitoyens c'est que les choses avancent.

Et c'est bien au nom de ces concitoyens, au nom des Bretonnes et des Bretons que nous devons travailler, que nous devons avancer. Ce sont eux qui attendent des résultats.

Ce sont les étudiants qui attendent des travaux, parfois dans des amphis qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition qu'on a pour l'avenir de l'université et de l'école. Ce sont les travaux que nous avons pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est le travail que l'on doit faire pour les pêcheurs, pour les travailleurs dans les ports. C'est le travail que nous devons faire aux côtés des élus locaux qui nous attendent pour rénover leur ville, pour travailler sur le renouvellement urbain.

C'est l'enjeu que nous devons poursuivre à chaque instant concernant la mobilité. Quand bien même on parle de 2035, 2040, 2050, vous savez combien nos concitoyens attendent des transports publics efficients demain matin. Ce sont cela les enjeux sur lesquels nous devons travailler.

Nous n'avons pas de bonnes raisons pour refuser ce quasi milliard d'euros. Alors, oui, j'aurais préféré 2, 3 ou 5 milliards. Mais nous avons là 1 Md€, que nous avons pu structurellement posé dans un document qui engage les uns et les autres. Ce contrat n'est pas mirifique, mais il est significatif. Il est le fruit de discussions avec les élus bretons, de travaux avec toutes les parties prenantes. Il est finalement le document qui a permis le débat public, pas à la hauteur de ce que chacun aurait souhaité. Mais je note avec satisfaction l'engagement important du CESER, et je salue son président. L'engagement important du CESER qui finalement avec la courbe d'expérience, a un niveau de compétences et de connaissances de ce CPER plus important, je dois le dire, que certains élus de notre hémicycle, on doit reconnaitre que le travail du CESER, année après année, sur ce CPER, nous a aussi permis de progresser. Parce que les critiques du dernier CPER, les critiques de sa mise en œuvre, ont été conservées en mémoire par celles et ceux qui, au sein du CESER, ont travaillé sur ce dossier.

Nous avons un document qui est conforme aux engagements que j'ai pris devant vous et devant cet hémicycle, notamment sur des sujets sur lesquels nous avions dit que nous ne bougerions pas si nous n'avions pas d'avancées. Nous avons débattu en octobre dernier. Nous allons redébattre aujourd'hui. Nous aurons, grâce à ce document, de nouvelles marges de manœuvre pour la Région Bretagne, pour les collectivités, pour les universités, des moyens supplémentaires pour notre politique régionale pour investir dans le bien-vivre partout en Bretagne.

Il apportera de nouveaux moyens indispensables pour que la Bretagne reste dans la course, la course aux savoirs, à l'intelligence,

Il intègre un volet mer et rappelez-vous les propos tenus dans cet hémicycle, de tous les bancs de tous les collègues qui ont dit combien il était indispensable d'obtenir un volet mer. Ça n'a pas été simple. Parce qu'il n'y avait pas de volet mer dans le bordereau initial, ni dans le CPER initial. Nous avons pu décrocher des euros, des millions d'euros, 7 puis 13, puis finalement 32. On pourrait dire qu'il en faudrait 40 ou 50. Mais nous les avons obtenus, et ouvert ce volet qui était indispensable. Je peux vous dire que vis-à-vis des pêcheurs, vis-à-vis de celles et ceux qui s'intéressent à la diversité des métiers de la mer, nous étions très observés sur le niveau d'engagement et le niveau de demandes que nous avions exprimées et le résultat concret qui allait être mis en œuvre.

Pour notre Région, ce CPER apporte l'équivalent d'une année d'investissement supplémentaire. Une année d'investissement supplémentaire, c'est un 13ème mois tous les ans, jusqu'à la fin de ce mandat. Un 13ème moi d'investissement tous les ans, je prends.

Je prends pour la Bretagne. Je prends pour les Bretonnes et les Bretons.

Chers collègues, je vous en informe, si cela, à un moment, vous a échappé, nous avons derrière, les deux contrats métropolitains avec Brest et Rennes qui sont parties intégrantes de ce CPER et qui feront l'objet d'un débat et d'un vote lors de la session d'avril.

Mais je le dis aussi, tout n'est pas qu'une question de gwenneg.

Le contrat de plan État-Région est un bon exemple de ce qui pourrait changer à l'avenir. Je partage le point de vue de votre contribution, Mme Aziliz GOUEZ et M. Nil CAOUISSIN.

Nous avons à dépasser ces contrats à l'avenir. Pas forcément pour revenir à ce qu'ils étaient à leur création, parce que à l'époque, le monde était encore différent, et je ne crois pas aux sauts en arrière, mais pour les réinventer face aux enjeux qui se présentent aujourd'hui.

Mais une nouvelle approche de la contractualisation avec l'État ne peut advenir sans des avancées sur l'autonomie des Régions.

/

La campagne présidentielle arrive au meilleur moment pour tirer les leçons de la pandémie et oser proposer des réformes majeures. Mais de la situation dont nous allons sortir de l'épidémie, de la situation financière dans laquelle l'État va sortir de la situation, au regard de son engagement fort pour protéger les emplois et protéger les citoyens, au regard de la situation internationale, qui peut penser que ce n'est pas le moment de bouger les lignes, d'inventer de nouvelles manières de faire, d'inventer de nouvelles manières de répondre à nos concitoyens ?

Moi je pense et je redis que celles de la régionalisation de notre pays me semblent répondre à bien des attentes de nos concitoyens :

La proximité des élus pour construire des réponses adaptées,

La rapidité de la décision,

La capacité à travailler en équipe, à se réunir autour d'un objectif, avec les autres collectivités de la Région,

La capacité d'action.

Et si je devais n'utiliser qu'un argument, ce serait celui de notre santé démocratique, car observez bien dans les pays d'Europe qui sont régionalisés, dans les pays d'Europe qui sont décentralisés, vous avez une vitalité démocratique plus forte, une participation aux scrutins plus importante. Et finalement, quand on regarde, on s'aperçoit que ce sont à peu près tous les autres pays d'Europe. C'est un vrai beau sujet.

Nous avons déjà fait dans cet hémicycle au cours du dernier mandat, des propositions concrètes pour avancer : sur la fiscalité, qui rejoint le budget de Stéphane, sur les compétences, sur les évolutions législatives. Ces documents, je les ai portés, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée nationale, je les ai donnés à Mme GOURAULT et à différents membres du gouvernement qui s'intéressent à ces sujets.

Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire avec ces documents.

Ils ne sont pas morts.

Ils ne sont pas périmés.

Ils ne sont pas derrière nous.

Nous pourrons en outre en produire d'autres, chers collègues. Nous pourrons travailler sur d'autres propositions.

Quid de l'évolution de la fiscalité quand le carbone viendra à être supprimé de nos économies ? Quid de l'avenir de notre fiscalité lorsque tous les véhicules seront électriques et que les cartes grises s'évanouiront ? Voilà de beaux sujets sur lesquels nous aurons encore à travailler.

Mais là, aujourd'hui, nous avons à réaffirmer cet engagement, cet objectif de faire bouger les lignes. Si la loi 3DS ouvre quelques modestes possibilités et on s'en saisira, on se saisira de chaque opportunité, mais nous voyons bien que nous devons aller plus loin, y compris avec une réforme constitutionnelle qui repose la question du pouvoir.

Et dans ce cadre à inventer, pourquoi ne pas inventer de nouvelles manières de faire, de nouvelles relations contractuelles qui consisteraient à partager des grands objectifs avec l'État et ensuite à nous laisser agir sur nos territoires ?

Pourquoi pas une rencontre tous les ans, avec le gouvernement, l'Assemblée nationale, pour faire un point d'étape sur les avancées de nos engagements respectifs, des uns et des autres, et inscrire ainsi l'autonomie dans une relation de confiance et de co-construction républicaine, dont les grands sujets dont les compétences sont partagées entre l'État et les Régions ?

Pourquoi ne pas imaginer que les ministres, quand ils vont à Bruxelles, en Conseil des ministres, soient accompagnés par un représentant des Régions ?

Je l'ai dit à Annick Girardin. La Bretagne représente 50 % de la pêche française. La loi prévoit que la Région Bretagne gère des financements, notamment le célèbre FEAMP devenu FEAMPA.

Quand un ministre va à Bruxelles parler aux autres ministres de la mer, nous avons la réponse le lendemain ou le surlendemain de la situation dans laquelle les choses se sont passées. Nous pouvons être sur le banc des observateurs. Cela existe dans d'autres États. Cela montre une confiance, même plus, une connivence au sens noble du terme, pour construire et préparer l'avenir.

Dans les grands sujets dont les compétences sont partagées, entre l'État et les Régions, nous devons donc aller plus loin. Nous devons innover, avancer. Nous, nous avons donné la preuve de ce qui nous savions faire en Bretagne

Pour convaincre, notre atout principal, c'est le fait régional.

Il est nourri de notre succès :

La Bretagne était une terre d'émigration, l'avenir pour la jeunesse était synonyme de partir, comme l'écrivait René Pleven. Partir pour réussir. Mes grands-parents qui étaient de Guingamp, sont partis à Paris pour réussir. Beaucoup ont fait ce chemin tout au long de leur vie. Nous avons tous connu cela. Il suffit de se balader dans Paris pour le voir.
Aujourd'hui c'est tout le contraire. Notre région est attractive, elle accueille, elle compte sur la carte économique, industrielle, universitaire. Notre identité s'est libérée, elle est plus que jamais une fierté, à la fois protectrice, enthousiasmante, ouverte sur le monde, porteuse d'avenir et de stabilité dans un monde de fracas.

René Pleven n'en croirait peut-être pas ses yeux.

Le fait régional nous a inspiré pour financer le chantier de la ligne à grande vitesse, étape importante de ce long combat pour l'attractivité, le pacte d'avenir, le pacte d'accessibilité, le contrat d'action publique, le financement de la fibre, notre accompagnement de nos villes centres, nos deux métropoles, de ce qui fait la puissance de cette région. Et puis, bien sûr, notre action pendant la pandémie.

Ce fait régional est pour nous, Bretons, une évidence.

Une évidence de conviction. Une évidence de terrain. Une évidence au cœur de notre identité.

En toute humilité, la Bretagne n'est pas que le Conseil régional de Bretagne. D'abord parce qu'il ne suffit pas pour embrasser les 5 départements. Mais aussi parce que ce sont toutes ces collectivités, tous ces présidents d'associations, tous ces bénévoles, tous ces entrepreneurs, qui font la Bretagne. Notre force est de savoir se rassembler pour la Bretagne, se rassembler pour les Bretonnes, les Bretons, au-delà des étiquettes, au-delà des séquences électorales, au-delà des joutes par médias interposés, ou lors de nos séances.

Et c'est ainsi que le fait régional devient un récit régional, un récit breton.

/

Après avoir réussi ensemble l'objectif de l'attractivité, quand je dis ensemble, c'est y compris les gens avant nous, il nous revient de lui redonner de la force, de nous fixer de nouveaux objectifs, d'avoir de nouvelles conquêtes sur lesquelles nous concentrer ensemble :

**L'eau :** en Bretagne, l'eau semble naturelle, permanente. Pourtant, nous savons combien ce sujet est compliqué. L'eau dessine une partie de nos frontières, est au cœur de nos débats, notamment avec les algues vertes, qui doit rester un combat majeur et résolu.

Mais le sujet de l'eau doit aussi être au cœur de notre solidarité.

Rétablir la qualité de l'eau partout en Bretagne est un formidable défi qui nous anime tous dans cet hémicycle. Il se double du défi aussi de la quantité qui ne semble pas un sujet mais qui en est un. Le sujet de la quantité qu'il est indispensable de travailler. Comment imaginer un jour qu'on ouvre le robinet et que l'eau ne coule pas. Personne ne peut imaginer cela et pourtant, cela pourrait arriver.

Le sujet est réel. Les changements climatiques sont là. Les transitions s'imposent. Nous serons tous impactés et comme d'habitude, d'abord les plus faibles, d'abord les plus fragiles.

Ce sont eux qui verront le prix de l'eau les impacter le plus vite.

Ce sont eux qui subiront d'abord.

Nous devons aussi nous battre pour cela, pour ceux qui s'inquiètent, qui se disent qu'à un moment donné, la douche ou le bain finissent par coûter cher et que cela pose des problèmes.

Ce qui semblait être quelque chose de lointain et ancien est effacé. S'il n'y a pas assez d'eau ou si la qualité est mauvaise, c'est in fine l'économie qui s'arrêtera, l'agriculture bien sûr, mais aussi, l'industrie et nos entreprises qui ont besoin d'eau pour fonctionner.

La prise de conscience est engagée depuis longtemps. Elle est engagée dans les débats, on le voit bien. D'ailleurs, beaucoup d'entre vous ont pris des positions fortes sur ce sujet. Je pense aussi à l'action de nombreux élus notamment dans cet hémicycle, certains les ont vus, connus. Des débats avec Ambroise GUELLEC, les prises de parole de Gérard MEVEL et bien sûr de Thierry BURLOT. Ces prises de parole résonnent encore. Les lignes politiques qui ont été dessinées sont encore actives, au-delà même des combats politiques.

Cela permet de se dire que la Bretagne trace un chemin sur lequel nous devons travailler. Ce chemin c'est bien sûr, de ne pas faire semblant de gérer l'eau à la place des collectivités. Les collègues d'ici et des collectivités locales le savent, ce n'est pas la Région qui gèrera demain la production, la distribution et l'assainissement. C'est assumé au niveau local.

Mais là aussi il y a des enjeux de solidarité que l'on peut construire. Mais nous ne pouvons le faire que si nous sommes en co-construction.

Pas le Conseil régional qui se place au-dessus.

Pas le Conseil régional qui donne des leçons

Mais un Conseil régional qui sait se rendre disponible, avec des visions partagées, à construire ensemble.

Et puis, le grand cycle. Car depuis la plus petite zone humide, jusqu'à nos rivières qui se déversent dans nos fleuves, puis dans nos mers, nous avons à travailler. Il faut reconquérir la qualité de l'eau.

Nous avons à travailler pour faire en sorte d'avoir une Bretagne en bonne santé. C'est cela l'enjeu sur lequel nous devons avancer. Nous ne pouvons pas nous départir de nos responsabilités ni de notre ambition d'animer et d'engager l'ensemble des acteurs.

Et ils sont nombreux !

Pourtant, il faut mener cette action avec méthode. Quand il y a de nouveaux textes qui morcèlent les responsabilités, ou face à un excès de « redépartementalisation » qui complexifie notre fonctionnement, nous devons affirmer que cela ne va pas, qu'on sera moins performant, moins pertinent si l'on ne travaille pas ensemble, tous ensemble. Il ne faut pas redécouper, ni rediviser, mais au contraire, rassembler, pour construire et regarder tous dans le même sens.

J'en fais le premier sujet parce qu'il en conditionne beaucoup d'autres le sujet de l'eau et nous devons l'avoir en tête à chaque instant.

/

**Le logement :** accueillir de nouveaux Bretons et Bretonnes dans une Bretagne qui doit continuer à accueillir. Ce sujet du logement est là aussi un sujet ô combien compliqué avec des réponses multiples et différentes en fonction des territoires, selon qu'on habite une métropole ou une communauté de communes de 20 000 habitants, selon qu'on vive en centre Bretagne ou sur la côte.

Nous avons déjà des outils. Nous en sommes fiers. Nous devons des remerciements permanents aux collègues qui, avant nous, les ont construits. Je pense à l'Établissement Public Foncier de Bretagne. Dans cet hémicycle, il y a eu des combats hallucinants sur cet établissement public. Aujourd'hui, il est là. Tout le monde l'utilise et c'est très bien ainsi.

Nous avons lutté ensemble pour le Pinel breton. Nous sommes la seule Région de France à avoir son Pinel. C'est un outil financier, quoi qu'on en dise, et on en est très fiers. On arrive, grâce à cela, à faire de la solidarité avec, je le rappelle, la solidarité de Saint-Malo et de Rennes qui nous ont confié des enveloppes Pinel pour aller agir dans des villes moyennes, dans des petites villes de Bretagne, les seuls viviers de renouvellement urbains que nous ne pouvions pas faire en dehors de cela.

Nous avons aussi avancé sur le travail du renouvellement urbain dans les centres-bourgs et centres-villes. Des dizaines de millions d'euros sur lesquels nous nous sommes, chère Laurence, positionnés depuis plusieurs années. Mais nous avons encore beaucoup de choses à faire.

Nous avons encore beaucoup de choses à faire, et là aussi, il va falloir innover.

Il faudra plus de logements, plus de renouvellement urbain, c'est indispensable d'y travailler, et c'est compliqué, notamment pour les habitants en place. Mais c'est un vrai beau sujet sur lequel on doit avancer, débattre, récupérer des fonds, car cela ne se fera pas tout seul.

Il faudra innover, car il existe de nouvelles manières de faire.

Innover également dans la solidarité et innover enfin dans la régulation. Et innover dans une plus forte décentralisation, car s'il est une politique à décentraliser, c'est celle du logement. Je ne demande pas tous les pouvoirs pour la Région Bretagne, je demande que les collectivités de Bretagne puissent gérer ces sujets du logement, que les moyens considérables qui sont mis dans la politique logement au niveau national, soient décentralisés. Cela nous permettrait de bénéficier de leviers considérables pour agir sur les territoires et répondre aux enjeux auxquels nous faisons face.

Ça, c'est un beau combat que nous devons mener !

Je veux que chaque maire ait le pouvoir d'agir.

J'ai soutenu le maire de Saint-Malo qui a mené une belle politique, courageuse, ambitieuse, au sujet des Airbnb. Il faut que chaque maire soit armé pour faire cela. Que ce ne soit pas juste une exception parce qu'il y a un point dur et que le préfet la laisse.

Il faut que chaque maire soit mieux armé.

Il faut que chaque maire soit soutenu par son interco, une vision globale menée à l'échelle de son pays. Et bien sûr, le soutien de la Région qui lui permettra d'affirmer que quand il dit à ses concitoyens qu'il prend le sujet à bras le corps, il en a les moyens et les capacités.

On n'est pas maire quand on n'a pas le pouvoir d'agir. Ça ne sert à rien de dire « Monsieur le maire, nous allons remonter le sujet plus haut, car vous n'avez pas les moyens d'agir. » Non !

Il faut donner les moyens aux maires. Et nous devons nous aussi agir sur ce sujet.

Nous aurons des débats. Je vous proposerai à l'automne, un débat où chacun et chacune pourra s'exprimer dans cet hémicycle sur cette politique du logement, non pas pour prendre la place des départements, des communes, des agglomérations ou des métropoles, mais pour voir ce que nous pouvons faire en plus, en synergie, en coopération, en dynamisme.

Et d'aller arracher, encore une fois, ce sujet des compétences.

Nous pourrons ainsi débattre. Chacun pourra s'exprimer, y compris sur les idées qui ont été développées pendant les derniers mois.

/

**La mobilité :** l'avenir, enfin, se jouera aussi sur ce dernier point ô combien important.

On voit bien que ce sujet répond à des attentes très fortes de nos concitoyens partout en Bretagne, pas seulement sur les lignes fer.

Je rappelle que 200 000 logements en Bretagne sont éloignés de tout transport en commun. On ne peut pas leur dire que 100 M€ seront investis dans le train. Ce n'est pas cela qui résoudra leurs problèmes du quotidien.

Nous devons penser l'avenir avec toujours en tête l'ambition de rapprocher la pointe de Quimper et de Brest, de Rennes et de Paris, mais aussi de repenser le transport quotidien, c'est cela l'enjeu.

Nos concitoyens veulent qu'on les écoute, qu'on les comprenne, que l'on puisse proposer un service de mobilité facile à utiliser partout en Bretagne.

C'est l'enjeu du moment pour des raisons financières. Parce que même si on ne prend les transports en commun qu'une fois par semaine, on soulage souvent le budget familial. Quand on arrive à se passer de la deuxième voiture, quand on arrive à se passer d'une voiture, cela soulage le budget familial. Cela a un impact également sur l'environnement et sur le désengorgement de nos villes.

Il est intéressant de vivre les mobilités comme les jeunes les vivent aujourd'hui. Certains d'entre eux ne veulent même plus passer le permis. Pas ceux qui vivent en campagne, là où j'ai été maire. Mais certains habitant aujourd'hui à Brest, à Rennes, à Nantes, disent qu'ils n'en ont plus besoin. Et loin dans l'hinterland.

Ils nous demandent des transports à la hauteur de leurs attentes, pour leur vie de demain. Nous avons à construire cela. Mais, là aussi, comme l'eau, comme le logement, la Région ne le fera pas toute seule. C'est un travail à réaliser avec tous les autres. Sans écraser les autres autorités de mobilité, sans écraser celles et ceux qui ont cette responsabilité sur les territoires car ils savent comment gérer la mobilité dans leur commune.

Mais nous avons à trouver la manière à la bretonne, de faire la mobilité de Bretagne et donc avec les collectivités qui assument cette responsabilité. J'inclus les départements qui sont en train de lancer leur plan vélo ou leur plan route sur lesquels nous avons besoin d'agir, avec eux, y compris pour construire et réaliser les PEM (pôles d'échanges multimodaux), ces célèbres lieux qui nous permettent de gérer les trafics et les flux.

Nous devons travailler sur le numérique. Le bordereau qui vous sera présenté par Jérôme Tré Hardy sur la cybersécurité est un sujet proche de celui de la mobilité car il faut ouvrir la donnée, la travailler, la mettre en commun entre les différentes collectivités. Il faut l'ouvrir à des entreprises qui offrent des couches de services supplémentaires.

Nous avons à inventer ces nouvelles manières de fonctionner avec Korrigo qui est un actif ô combien important ainsi que Gérard LAHELLEC, mais aussi avec BreizhGo qui est bien connu maintenant des Bretonnes et des

Bretons. BreizhGo seul ne suffit pas. Le BreizhGo augmenté, c'est le BreizhGo marié avec les autres collectivités, avec la STAR à Rennes, avec le SERTEL à Lorient, avec les transports de Brest et d'ailleurs.

C'est ça qu'on doit inventer demain, sans effacer les différentes autorités de transport, mais en faisant du plus dans la donnée, et on sait combien cette donnée est importante. Regardez ce qui se passe sur les Waze encore gratuits, ce n'est pas pour rien.

Et dans la billettique, et dans l'intelligence que l'on met dans notre mobilité et enfin dans une solidarité sur les tarifs.

Une fois que nous aurons avancé là-dessus et sur le financement de tout cela, alors, oui, nous serons à la hauteur des ambitions que nous avons pour la Bretagne.

Enfin, un dernier sujet :

**La transition des modèles économiques et l'évolution des métiers** qui en découleront : travaillons pour que ce que nous avons réussi à faire pour l'attractivité de notre région, nous le réussissions pour l'évolution de notre économie.

C'est le nerf de la guerre.

La décarbonation est en cours. Elle est là.

Elle se fera quoi qu'on pense.

Ceux qui ont un modèle carboné vont souffrir et mourir.

Il faut donc accompagner les transformations de notre économie, de nos entreprises. Quand je vois ce qu'a réussi « Produit en Bretagne », cher Loïc, qui aurait cru cela il y a quelques années ?

Le produit en Bretagne 26000, le RSE 26000 est un choix, un choc, au regard des critiques qu'on a pu connaitre il y a 5 ou 10 ans.

Un combat d'entrepreneurs qui sont en avance et qui veulent entraider les autres à la bretonne, là aussi.

Ça, c'est remarquable.

Quand j'observe les décisions que prennent les nouvelles générations d'entrepreneurs en matière de transition, de RSE, de transformation vers le statut d'entreprises à mission, d'engagement pour faire vivre leur territoire, je me dis qu'il y a de l'avenir, qu'il y a de l'enthousiasme, pour reprendre mon terme de début de propos.

Avec notre budget vert qui nous permet d'acquérir de nouveaux réflexes, cher Michaël, et d'inventer de nouvelles manières de penser, nous pourrons créer avec le monde économique de nouvelles relations de confiance valorisant les démarches de progrès.

C'est indispensable.

Toujours aller vers le progrès et faire en sorte que l'on avance résolument.

Pour reprendre une expression du shift project : gérer l'inévitable et éviter l'ingérable. C'est anticiper les impacts du climat, des technologies, qui sont là, qui arrivent et que l'on ne doit pas nier, des nouveaux usages sur nos filières économiques et donc sur l'emploi qui sera au cœur de notre future stratégie qui commence à peine et que nous allons forcément voir dans les prochains mois, stratégie de développement économique, de transition économique qui ne peut pas se vivre sans être connectée à l'enseignement sup recherche, au lycée, tous les lycées, y compris maritimes et agricoles, qui ne peut pas être pensée sans une connexion à la formation professionnelle pour les hommes et les femmes tout au long de la vie.

Voilà l'enjeu qui est devant nous.

/

Sur tous ces sujets, au croisement des attentes de nos concitoyens et de notre singularité bretonne, nous pouvons faire de la Bretagne une région des solutions et une région de l'inspiration pour demain.

Mes cher.e.s collègues,

Voilà ce que je pense à cet instant. Voilà ce qui fait que cette ambition bretonne va nous animer pendant 3 jours, j'en suis certain.

J'ai la conviction que c'est la bonne recette pour montrer que l'on peut encore changer la vie, que l'on peut encore être maîtres de notre destin, que l'on peut encore avoir des élus locaux qui servent leur territoire, qui servent leurs concitoyens et qui font la vitalité démocratique de notre pays.

Bons travaux

Je vous remercie.

Et vive la Bretagne !

*Applaudissements.*

# Interventions des groupes politiques

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien, chers collègues, nous entrons dans les interventions des groupes, et nous avons fait un tirage au sort qui nous permet de vous dire que nous commencerons par le benjamin de l'assemblée, qui est aussi Benjamin FLOHIC, sans jeu de mots. Cher Benjamin vous avez la parole. Je rappelle que nous sommes dans des temps organisés, des sept et des quinze minutes. Et donc sept pour vous.

**Benjamin FLOHIC**
Merci. Vous m'entendez ? Il n'y pas de micro.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Est-ce que le micro est branché chers collègues à la régie ?

### Benjamin FLOHIC
*Groupe Bretagne ma vie*
Merci Monsieur le Président. Alors, avant toute chose, je tenais, au nom de mon groupe… Ça ne marche à nouveau plus ? Ah, si, c'est bon. Pardon. Avant toute chose, je tenais à me joindre, comme vous l'avez fait, au nom de mon groupe, à la solidarité que vous avez apportée au peuple ukrainien qui se réveille sous les bombes aujourd'hui.

L'élection présidentielle approche. Et aussi vite qu'elle approche, la France perd toute l'intelligence de son débat public, qui n'était déjà pas très en forme, il faut bien le dire. Dans 46 jours, nous serons amenés à élire la première présidente ou le neuvième président de la Cinquième République. Avant ce vote, il y a une campagne. Et cette campagne devrait être le lieu des débats, sur des sujets qui nous concernent nous, élus, mais aussi, et surtout, des débats qui concernent la vie des Françaises et des Français, des Bretonnes et des Bretons. À la place, que voit-on ? Pas un seul débat cohérent n'est tenu sur l'écologie. Le plus grand défi de l'humanité est relégué derrière des débats incessants sur l'immigration, sur la création de murs aux frontières de l'Europe, ou sur l'Islam, pour changer. Pas un mot non plus sur la politique européenne, alors que nous sommes en pleine présidence française de l'Union, et que tout, ou presque, de la politique française et bretonne découle de ce qui est décidé au niveau européen. Comment est-ce possible que nous n'en débâtions pas dans ce pays ?

La politique c'est le débat, c'est la confrontation des idées, mais c'est aussi, et surtout, la concrétisation de projets, et la présentation d'une politique claire. Nous sommes en droit d'attendre des candidats à la présidentielle de faire émerger dans les débats les sujets qui concernent directement la vie des Bretonnes et des Bretons. Cela passe par des présentations de plans d'action concrets. C'est d'ailleurs ce que nous, respectivement, avions fait dans la campagne des élections régionales. Le Plan Marshall des langues, qui va être présenté, découle de ce travail préalable accompli durant la campagne. Le Plan de refus de la misère, porté par ma collègue Régine ROUÉ, également. Nous présenterons un Plan abeilles, un Plan aéroportuaire cohérent, qui découlent d'un travail de longue haleine durant la campagne et qui se retrouve dans nos travaux dans cet hémicycle.

Alors pourquoi, en fin de compte, rien de tangible et de satisfaisant n'émerge dans les débats lors de cette élection présidentielle ? Pourquoi le débat public est-il malade, au point que l'on ne retienne que des slogans marketing et aucune proposition détaillée et concrète ? Ce que nous devrions attendre c'est des programmes complets, et des propositions claires sur tous les sujets concernant la vie de nos concitoyens, notre vie. Et donc, concrètement, que proposent les candidats pour sortir des pesticides ? Quel plan d'action ? Quelles échéances ? Comment, avec quels acteurs ? Que proposent les candidats pour définir une stratégie nationale d'autonomie énergétique, qui nous ferait dépendre ni du pétrole, ni de ressources importées du monde entier ? Que proposent-t-ils pour sauver l'hôpital public ? Qui défend la régionalisation des Agences Régionales de Santé ? Quelles décentralisations proposent les candidats ? Lesquels sont favorables à la Bretagne à 5 ? Qui défend plus de pouvoir pour les Régions ? Que proposent les candidats pour qu'il n'y ait plus un homme ou une femme à la rue d'ici le prochain hiver ?

Toutes ces questions majeures sont des problèmes relégués au 150ème rang du débat public, dont on n'entend que très peu parler. Or, toutes concernent directement la Bretagne. J'y reviens, il y a 350 000 pauvres dans notre région, dont la moitié ont un niveau de vie inférieur à 825 € par mois. Sur la seule ville de Rennes, il y a plus de mille personnes qui dorment à la rue chaque soir. J'en ai déjà parlé lors de la précédente session, et je continuerai de parler de pauvreté tous les jours s'il le faut. C'est un sujet majeur. Ce problème ne peut ni ne doit faire l'objet d'un simple discours. Il ne doit pas sortir de nos esprits à la sortie de l'hémicycle. Au contraire, le sujet de la pauvreté doit être martelé en continu. Chacune des politiques menées par le Conseil régional, mais aussi par toutes les institutions politiques de ce pays, doivent y apporter des solutions. Chaque interview d'un responsable politique en situation d'agir devrait commencer par cette question : « Quel est votre plan pour mettre fin à la pauvreté ? Comment comptez-vous sortir de la rue les 300 000 personnes qui n'ont pas de domicile fixe dans ce pays ? ». Ce sont ces questions très précises qu'il faut se poser. A l'heure où les propositions politiques ont été remplacées par des concours de communication, où les slogans remplacent le travail et les réflexions abouties sur des projets de société, on ne peut pas légitimement se contenter de parler de façon large et abstraite de justice sociale, d'égalité, de progrès, qui sont toutes des notions vagues et galvaudées, et leur utilisation sans détail, en restant à la surface des choses, ne fait qu'éloigner le citoyen des débats politiques et accentuer la défiance.

On peut critiquer, par bien des aspects, la campagne des régionales que l'on a vécue l'année passée, mais elle a eu lieu sur des sujets de fonds, et des vrais désaccords. Chaque candidature défendait un projet de société clair, avec des contradictions clairement définies, mais également, parfois, et il faut le souligner, des convergences fortes entre certains projets. Il y a énormément de projets qui peuvent aujourd'hui faire l'objet d'un consensus dans cet hémicycle. Le budget dédié aux langues qui va être présenté, peut faire l'objet d'un consensus tant il améliore l'existant. Le Contrat de Plan État-Région, même s'il n'est pas aussi ambitieux que nous l'aurions aimé, peut faire l'objet d'un consensus car il apporte de vraies plus-values pour notre région. La perspective d'une autonomie énergétique de la Bretagne, pourrait aussi et devrait faire l'objet d'un consensus. Cette autonomie passe par l'éolien en mer, aussi bien à Saint-Brieuc qu'à Ouessant et bientôt au large de Belle-Ile.

La mise en œuvre d'un budget vert et l'installation du Haut-Conseil pour le Climat, la mesure écologique des décisions de notre hémicycle devrait aussi être un objet de consensus, du moins pour ceux dans cet hémicycle qui reconnaissent la réalité du dérèglement climatique. Il est possible de faire en commun sur ces sujets qui ne doivent pas être des sujets de clivage. Cette logique d'un débat fraternel s'est trop perdue, chacun préférant appuyer sur des points mineurs de friction, d'autres étant prêts à rentrer dans des confrontations d'envergure pour des sujets finalement si mineurs, eu égard aux problèmes que nous avons à affronter.

La Bretagne passe avant tout. C'est la logique de ce que fut le CELIB, qui a réuni des Bretonnes et des Bretons d'horizons divers autour d'un objectif clair. Nous devrions pouvoir retrouver cet esprit pour faire face au dérèglement climatique et à tous les défis auxquels nous faisons face. J'en appelle donc à la responsabilité de chacune et de chacun. Malgré le taux d'abstention, nous avons tous et toutes été élus légitimement, et notre majorité met en œuvre ce pour quoi nous avons été élus. Nous y reviendrons plus précisément avec mon groupe tout au long de ces trois jours de session, mais le budget que nous allons étudier pose les jalons de nombreux projets forts et ambitieux pour la Bretagne. Il s'agit de la mise en œuvre naturelle du projet défendu par le Président de Région lors de la campagne, et des projets que notre groupe est venu apporter à ses côtés. Dans ce budget se retrouvent également des convergences nombreuses avec certains projets défendus par d'autres groupes présents dans cet hémicycle.

J'ai commencé mon propos par la maigre qualité des débats de la présidentielle, je vais le terminer par la qualité des débats qui peuvent se tenir dans cet hémicycle. La session précédente n'a pas été un modèle

d'intelligibilité des débats, tant et si bien que je me permets de vous le redire avec force : nos débats de fond sont passionnants. N'y ajoutons pas des désaccords futiles et stériles. Merci à tous.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci à vous. La parole est à Bernard MARBOEUF pour 7 minutes.

### Bernard MARBOEUF
*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breihiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la guerre est en Europe. L'intégrité et la souveraineté de l'Ukraine sont bafouées, et cela aux frontières de l'Union européenne. Nos pensées et notre solidarité vont au peuple ukrainien. Plus que jamais, l'Europe doit être forte et unie face aux désordres du monde.
Monsieur le Président, alors que, dans quelques jours, nous entamerons le neuvième mois du mandat 2021-2028, nous abordons, ensemble, dans notre groupe, cette session avec lucidité, amour de la Bretagne et détermination à porter des politiques publiques fortes pour les Bretonnes et les Bretons.

Nous vivons une période très singulière et, à bien des égards, le contexte national et international peut créer des inquiétudes et parfois conduire nos concitoyens à s'éloigner du collectif et de ses enjeux. Nous sommes à la veille d'échéances démocratiques majeures. Nous devons les aborder dans le respect de l'échange des idées et dans l'écoute des préoccupations exprimées par nos concitoyennes et nos concitoyens. La crise sanitaire de la Covid-19 a chamboulé la vie des individus, fortement perturbé notre économie, et déstabilisé financièrement nos concitoyens, nos entreprises, nos associations et aussi nos collectivités. Elle a fait également apparaître des dysfonctionnements et mis en avant de nombreux défis.

Pour autant, plusieurs indicateurs montrent qu'il y a de bonnes raisons d'espérer. Le taux de chômage en Bretagne, au troisième trimestre 2021, était de 6,5%, le plus bas du pays, du jamais vu depuis 2008, avec certains bassins d'emplois tombant même jusqu'à 4%. Le taux de chômage en France des 15-24 ans a baissé de 3,6 points et la part des personnes occupant un emploi progresse à un niveau record. Quant à notre taux de croissance, il a été de 7% l'année dernière, bien au-delà du rattrapage de la crise de 2020, et il fait de la France, aujourd'hui, le moteur économique de l'Europe.

Je note aussi, pour m'en féliciter, le beau succès de l'apprentissage. La réforme de 2018, au départ source d'inquiétudes partagées largement dans cet hémicycle, a porté ses fruits, grâce à une forte mobilisation des chefs d'entreprises. 35 000 contrats signés en Bretagne, du jamais vu ! Le titre d'un article d'un grand quotidien régional de la pointe bretonne du 09 février dernier résume bien cette nouvelle conjoncture : « L'économie bretonne en pleine croissance », avec 3 tableaux, je cite toujours, « fort rebond de l'industrie, croissance à 2 chiffres pour les services marchands, rattrapage de 2020 pour le secteur de la construction. »

Néanmoins, nous le savons, les mutations et les transitions créent des tensions, et nécessitent des accompagnements spécifiques dans les secteurs comme l'agriculture, la pêche, où dans les process industriels. La Région doit être au rendez-vous.

Monsieur le Président, l'ordre du jour de notre session est dense. Tout d'abord, le budget primitif de 2022. Nous aurons l'occasion, naturellement, de nous exprimer en détails sur les différents programmes. Je voudrais rappeler les marqueurs politiques de notre groupe : Nous la Bretagne – Ni Breizhiz, centristes, démocrates, progressistes et européens. Tout d'abord, une politique territoriale équitable et juste. Car vous savez que la relation Région-territoires doit être réinterrogée, pour être dans l'accompagnement des projets des élus de terrain, afin d'avoir une politique d'aménagement du territoire qui corrige les inégalités.

Deuxième marqueur, des mobilités du quotidien, et je me félicite, Monsieur le Président, de vos propos tout à l'heure, et de proximité plus dense et plus innovante, afin de mailler notre Bretagne d'un vrai réseau de transport alliant le train, TGV, TER, car, car-express à haut niveau de service, liaisons maritimes en lien avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur une compétence partagée.

Troisième marqueur, une politique de l'eau, fortement portée et axée sur la quantité et la qualité, avec une solidarité financière affirmée. L'état des masses d'eau étant plus qu'alarmant, une politique volontariste est plus que jamais nécessaire. C'est d'ailleurs l'objet de notre question orale qui sera portée par Anne PATAULT. Une nouvelle ambition pour les langues de Bretagne, Monsieur le Président, et les filières culturelles où les engagements sur les langues, pris lors de la campagne des régionales, doivent être tenus. Quand on regarde ce

budget, Monsieur le Président, on se demande, et je fais référence à la littérature, où est le souffle breton ? Où sont les politiques publiques prioritaires ? Vous en avez esquissé quelques-unes tout à l'heure. Néanmoins, c'est un budget précautionneux, largement minoré en recettes. C'est un budget aussi un peu déjà vu, coloré à la sauce transition, sans volontarisme politique et sans actions quantifiées. Nous avons déposé des amendements, et j'ai rappelé il y a quelques instants, nos priorités politiques.

Monsieur le Président, après une certaine attente, vous nous proposez le Contrat de Plan État-Région. Nous aurons l'occasion de nous exprimer longuement sur ce contenu et sur l'action du gouvernement en région Bretagne car, bien entendu, l'action de l'État ne se résume pas au Contrat de Plan État-Région, loin s'en faut. Il faut le rappeler le pack d'accessibilité, le Ségur santé, investissements sur les hôpitaux et les EHPADs bretons (900 m€), le plan de relance, les 11 projets de transports collectifs bretons retenus en octobre dernier pour 36M€, par exemple. Dès à présent, nous pouvons dire que l'État est au rendez-vous et il a su mobiliser les moyens pour un contrat porteur d'avenir. Et je veux également souligner votre persévérance, Monsieur le Président, notamment sur la maritimité. Vous le savez, cet axe ne faisait pas partie du mandat de négociation avec le préfet. À l'arrivée, ce sont plus de 31 M€ pour la mer et le littoral et nous y reviendrons.

Concernant la convention sur les langues régionales, c'est une véritable avancée – vous me permettrez une minute de plus, merci Monsieur le Président – notamment par rapport à 2015, le fruit d'un véritable dialogue avec les politiques, plus politique que technique, et sur ces sujets qui n'ont pas été réglés à cette date, des ouvertures avec l'État pour poursuivre le travail, et nous nous en félicitons.

**Bernard MARBOEUF**

Un mot rapide sur le règlement intérieur,

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il faut vraiment conclure.

Les échanges ont été nombreux et nous arrivons véritablement aux conclusions. Conclusions, Monsieur le Président, merci. Je voudrais rappeler ici que Brest et la Bretagne ont rayonné, et ont été au cœur du monde et de l'océan, il y a quelques jours, lors du premier sommet mondial de l'océan. Nous devons nous approprier les enjeux de notre écosystème marin pour faire de la Bretagne un pôle d'excellence, scientifique, économique et environnemental. Je vous remercie, et vous remercie pour votre patience. Merci beaucoup.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Gilles PENNELLE.

### Gilles PENNELLE,

*Rassemblement national*
Merci Monsieur le Président.
L'impuissance politique, c'est la guerre. L'impuissance politique d'une Union européenne alignée sur les États-Unis, l'impuissance d'une France dont la diplomatie n'existe plus. Effectivement, nous sommes aux côtés des populations ukrainiennes qui subissent ce matin la guerre. Je le suis, comme je l'étais auprès des populations serbes, qui avaient été bombardées par les États-Unis et l'OTAN, au moment de la cessation du Kosovo, où il faut que les opérations militaires cessent. Il faut que la diplomatie reprenne ses droits. Cependant, nous sommes ici bien impuissants, Monsieur le Président, comme, d'ailleurs, l'est aussi le locataire du Quai d'Orsay. Nous sommes à quelques minutes, à quelques dizaines de minutes d'un débat important, le débat budgétaire. Ce débat budgétaire qui fait craindre à certains que l'exécutif soit bloqué. Ne doutons pas que les petits jeux politiciens ne vont pas manquer pendant ces trois jours, y compris en dehors de cette salle. Mon petit doigt me dit que ça a déjà commencé.

Je voudrais dire, Monsieur le Président, un mot sur votre gouvernance, même si ma question orale tout à l'heure sera au centre de cette gouvernance. Vous êtes un président de Région qui met le dernier clou sur le cercueil des contrats de plan. Vous avez relégué cet important dossier en fin de session, volontairement, comme un dossier annexe qui n'aurait pas d'importance. Cette gouvernance qui vous permet de maintenir votre cher Christian sur le banc des Vice-présidents. Oui c'est cela votre gouvernance. Je vous ai écouté attentivement Monsieur le Président. Vous avez parlé de vos priorités. Mais je n'ai rien entendu sur les Bretons qui souffrent actuellement.

Je pense par exemple à nos éleveurs. La crise porcine est probablement la plus forte aujourd'hui qu'ils aient connu. Pour information, pour ceux qui s'intéressent à ce dossier, sachez qu'aujourd'hui, un éleveur porcin, en Bretagne, alors qu'il travaille 60 heures par semaine, perd 10 000 € par semaine. Quel métier pourrait supporter cela ? C'est une détresse énorme. Vous n'avez pas eu un mot pour eux dans votre discours de politique générale. Même chose pour les éleveurs laitiers, mais là c'est vrai que ça fait de nombreux mois, ils meurent en silence. Vous n'avez pas eu un mot pour ces petits Bretons des zones rurales, dont vous ignorez actuellement tout le désarroi, parce qu'ils n'arrivent plus à faire un plein d'essence pour conduire leurs enfants à l'école, ou le mercredi, dans les activités, parce qu'ils n'arrivent plus à payer leurs factures de carburant, parce qu'ils n'arrivent plus à payer leur chauffage.

Moi je pense à ces gens-là. Mais vous, vous n'avez eu aucun mot pour ceux-là. Alors c'est vrai, je l'ai déjà dit, dans ces zones rurales bretonnes, on ne brûle pas de voitures, on n'agresse pas les policiers et les gendarmes, on ne provoque pas des incendies, on souffre en silence. On souffre en silence mais on souffre quand même, Monsieur le Président. Vous n'avez pas eu, bien évidemment, un mot, mais vous n'en avez jamais, pour nos policiers abandonnés dans les zones de non-droits, de non-France, de la Bretagne. Je pense aux quartiers de Pontanézen, que je connais bien, où je me rends souvent, où les policiers sont abandonnés face à la pègre, face à la violence, face aux trafiquants de drogue. Je pense aussi à ces honnêtes citoyens qui vivent dans ces quartiers. Ces honnêtes citoyens dans ces quartiers dont ils nous disent, que ce soit au Blosne, à Pontanézen ou à Villejean : « Malheureusement, je suis obligé de rester parce que je ne peux pas partir, je n'en ai pas les moyens. Je dois donc subir cette violence dont plus personne ne parle. » Ce n'est pas pour revenir sur les propos d'un orateur précédent, simplement des propos de campagne électorale, même présidentielle. J'ai déjà eu l'occasion ici depuis six ans d'évoquer cela, en dehors des campagnes électorales. Vous n'avez pas de mots pour tous ces Bretons, qui certes ont un emploi parce que, comme vient de le faire l'orateur précédent, on nous dit « oui mais ça y est, en Bretagne, le taux de chômage est le plus faible qui soit ». Oui, mais aujourd'hui on est pauvre en travaillant ! On est pauvre en travaillant, et la pauvreté elle existe, même chez les gens qui se lèvent à six heures le matin. Je ne vous ai pas entendu non plus, Monsieur le Président, sur ces Bretons.

Je ne vous ai pas entendu non plus, même si vous avez évoqué l'activité, sur nos marins-pêcheurs. Nos marins-pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc, qui sont chassés de leur zone de pêche par votre soutien, entre autres, à cette folle usine éolienne dont nous reparlerons probablement pendant cette session. Nos marins-pêcheurs qui, dans le post-Brexit – on a l'impression d'ailleurs que l'on en parle plus du tout de tout ça – eh bien sont toujours dans de grandes difficultés, et là aussi travaillent beaucoup pour gagner peu. Beaucoup de Bretons, Monsieur le Président, travaillent beaucoup pour gagner peu. Mais ceux-ci semblent très loin de vos préoccupations.

Alors moi je pense à tous ces gens-là, pendant cette session qui s'ouvre. Parce que, derrière chaque ligne du budget, derrière chaque programme de notre budget, de votre budget, du budget, et bien ils sont derrière. Oh certes, on ne les voit pas derrière les tableaux de chiffres, derrière les belles phrases rédigées par vos services, qu'il faut un certain courage pour lire d'ailleurs. On ne les voit pas mais ils sont pourtant là. Eh bien voyez, nous, les élus du Rassemblement National, pendant ces trois jours, à chaque fois que nous examinerons un programme, ou un dossier, nous penserons à ces Bretons oubliés de la classe politique.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. PENNELLE, et merci d'avoir repris la minute volée par Monsieur MARBOEUF. Isabelle LE CALLENNEC, pour 15 minutes.

### Isabelle LE CALLENNEC
*Groupe Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes*

Merci Monsieur le Président, chers collègues,

Le continent européen est entré ce matin dans un épisode de guerre tel qu'il ne l'a jamais connu depuis des décennies. Permettez-moi d'avoir une pensée sincère pour tous les peuples qui vont la subir, aux premiers rangs desquels, les Ukrainiens et les Russes. Les dirigeants du monde décident de se déclarer la guerre, et la guerre est toujours un échec. Ce sont bien les peuples qui en sont les premières victimes. Le conflit aura un impact en France, et il repose la question de notre souveraineté : souveraineté alimentaire, énergétique ou militaire. Ce conflit aura un impact en Bretagne : impact sur les prix agricoles (plus 40 € la tonne dès ce matin), impact sur notre industrie, impact sur nos importations et nos exportations. Je souhaite que nous puissions

mesurer ces impacts, et je forme le vœu d'une réunion extraordinaire de la conférence des présidents pour faire le point.

En attendant, nous sommes réunis pour trois jours. La majorité nous présente son premier budget de la nouvelle mandature. Vous nous dites que les Bretonnes et les Bretons ont choisi un projet. Je rappelle toutefois la forte abstention, et le fait que votre majorité n'est que relative.

Alors, pour déterminer ces votes, et sans apriori, notre groupe Hissons la Bretagne s'est posé deux questions. Le budget, le budget vert, les fonds européens ou le Contrat de Plan État-Région sont-ils à la hauteur des défis qui sont les nôtres ? Les chiffres traduisent-ils une volonté claire de répondre aux attentes des agriculteurs, des pêcheurs, des entrepreneurs, des artisans, des commerçants, des salariés, des demandeurs d'emplois, des lycéens, des 1 207 maires ou des 80 000 associations bretonnes ? A ces deux questions nous avons répondu plus ou moins, mais il est vrai, plutôt moins. Nous continuons à estimer que votre majorité ne se donne pas les moyens de combler les retards pris par la Bretagne ces dernières années, qu'elle manque tout simplement d'ambition, pour une Région qui n'a pas le choix que d'en avoir.

En 2022, vous inscrivez en crédit de paiement 1,727 Md€, des crédits en baissent de 3% si on les compare au budget 2021, auxquels il convient tout de même d'ajouter les décisions modificatives. C'est certes un parti pris. C'est le parti que nous prenons. Pire, en autorisation de programme, c'est-à-dire en prévision de l'avenir, vous ne tablez que sur 1,2 Md€, soit un recul de près de 40% par rapport à 2021. C'est en cela que nous jugeons que votre budget n'est pas à la hauteur.

Alors pour témoigner de notre « constructivitude », pardonnez le néologisme chers collègues, nous avons décidé de proposer à notre assemblée un budget alternatif, qui se dessine à l'aune des 30 amendements que nous défendrons au fil des bordereaux, sur les 50 cartes que vous avez citées, Monsieur le Président. Notre contre-budget se veut un budget de développement durable, c'est-à-dire qui concilie un développement économique, gage de prospérité, la protection de notre environnement et la nécessaire transition écologique, la cohésion sociale et la solidarité. C'est un budget qui privilégie l'investissement, avec un recours à l'emprunt à un niveau raisonnable, 305 M€ au lieu de vos 298, et une anticipation des recettes de TVA, évaluées par nos soins à près de 636 M€ au lieu de vos 627. Voilà pour les recettes. C'est un budget qui protège le pouvoir d'achat des Bretonnes et des Bretons, répondant ainsi à leurs aspirations du moment. Il propose, par exemple, de porter le tarif du cheval vapeur à 48, et non 51. Il crée un chèque carburant ciblé de 30 € par mois. C'est un budget, enfin, qui rétablit des financements de programmes que vous semblez vouloir réduire, et propose des économies ailleurs. Alors, vous me direz que l'on fait dire aux chiffres ce que l'on veut et qu'il y a eu, l'an dernier, des dépenses exceptionnelles en raison de la situation sanitaire. C'est vrai. Mais vous l'avez dit, cette situation n'a pas fini de finir.

Quelle ne fut pas notre surprise de noter des baisses de crédits sur des programmes aussi fondamentaux que la contractualisation avec les territoires (3 M€ en moins), le soutien à la compétitivité des entreprises, dont l'économie sociale et solidaire (près de 1,7 M€ en moins), le soutien à l'économie maritime, la pêche, l'aquaculture, l'organisation du système portuaire, l'amélioration des conditions de vie des stagiaires, de la formation (moins 10 M€), l'amélioration de la vie lycéenne (plus de 4 M€ en moins). Ces baisses sont pour nous très inquiétantes, car contra-cyclique. Au moment où nous devrions plus que jamais soutenir résolument les investissements des communes et intercommunalités, aider les entreprises dans la sortie de crise, redonner de l'espoir aux jeunes Bretons en les encourageants dans leurs initiatives, c'est incompréhensible. Et nos amendements tentent de rétablir des financements que nous jugeons utiles.

Sur les communes et les intercommunalités, vous nous dites souhaiter que les maires aient le pouvoir d'agir, Monsieur le Président. Le programme 101, « contractualisation avec les territoires », subit une baisse inacceptable. Ne prenons que l'exemple de « Bien vivre en Bretagne », il aurait été victime de son succès. Alors pourquoi supprimer des crédits dédiés si les besoins sont là ? Pourquoi ne pas pérenniser ce dispositif, et au contraire l'abonder, mais en l'améliorant, si je puis me permettre, et en rendant les critères de sélection plus transparents ? Il est en effet des réponses de vos services qui surprennent, Monsieur le Président. Tel projet de maison de santé retenu, et tel autre pas, sans explication recevable, alors que chacun reconnait ici, me semble-t-il, la nécessité d'emmailler le territoire pour faire face à la démographie médicale défavorable. Et puis, si votre intention est vraiment de contractualiser avec les territoires, comment expliquez-vous que, contrairement à l'État, ou aux Départements, la Région n'ait toujours pas engagé de démarche de contractualisation, et encore moins signer de contrat avec les soixante-deux Établissements Publics de

Coopération Intercommunale de Bretagne ? Ils sont dans l'attente pour plus de visibilité, et ne voient toujours rien venir de concret.

Sur le soutien à l'économie maritime, la pêche et l'aquaculture, le système portuaire, bref, le fameux volet maritime, vous semblez reconnaitre qu'il y a quelque chose à faire, mais nous vous demandons quelle est votre stratégie face au retard pris et à l'ampleur de ce qu'il y a à engager ? Quelles sont vos priorités, et quel est votre calendrier ? En commission économie, votre Vice-président, Daniel CUEFF, a parlé des budgets très faibles consacrés jusqu'ici à ce volet maritime. Un bel hommage qu'il vous a rendu, vous présidez la Région depuis 2017, comme à celui qui vous a précédé durant 13 ans. C'est le même Daniel CUEFF qui nous a listé pêle-mêle, et sans les hiérarchiser vos projets. Le verdissement des ports, le RTET, l'hydrogène, l'arrivée de produits bio dans nos ports, la formation maritime, les traits de côte, la sédimentation du barrage de la Rance, les énergies marines renouvelables, une liste à la Prévert, qui ne nous a rien dit sur le fléchage des fonds, péniblement négociés dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, ni d'ailleurs ceux du Fond Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027.

Nous sommes plusieurs à vous avoir demandé, Monsieur le Président, votre plan pluriannuel d'investissements s'agissant de nos ports et de nos criées. Nous aimerions que nous soit présenté le volet opérationnel du document stratégique de façade Nord-Atlantique, dont l'adoption finale est prévue, je crois, en ce moment même. Les conseillers régionaux ont le droit d'être éclairés et de se positionner. Compte tenu des enjeux, nous vous redemanderons, enfin, de créer un groupe de travail *ad hoc*, dont la mission sera de travailler au ciblage de tous ces fonds dédiés au volet maritime, et au contrôle de l'affectation des 20 M€ du Contrat de Plan État-Région, s'il est voté dans cette assemblée samedi.

Sur la formation professionnelle, seule satisfaction, le maintien des crédits consacrés à l'apprentissage et la hausse pour les formations sanitaires et sociales. Mais incompréhension totale entre les discours, que nous partageons, sur la nécessaire amélioration de la relation emploi-formation au niveau des territoires, et la traduction budgétaire insuffisante. N'entendez-vous pas ces chefs d'entreprises qui se plaignent de ne pas trouver les salariés pour honorer les carnets de commandes, et ce dans tous les secteurs ? Il reste tout de même 125 000 demandeurs d'emplois, inscrits à Pôle Emploi en Bretagne. Que leur proposons-nous ? Ne devons-nous pas mieux orienter, mieux former, davantage proposer à ceux qui subissent une activité partielle et préfèreraient un temps plein ? Et comment favorisons-nous la mobilité professionnelle et géographique ? Je crois savoir que vous réfléchissez aux réponses à ces questions, et, je vous le concède, tout n'est pas question d'argent. Mais comment comptez-vous satisfaire les acteurs de l'emploi dans les territoires qui demandent plus de moyens, ou plus de simplifications, afin d'accompagner ceux qui n'ont pas les codes pour déchiffrer la complexité de l'offre de formation, ou ceux qui ont décroché mais qui ont forcément des capacités à révéler. Sur ces sujets, associons les entreprises, faisons confiance aux territoires, et ne considérons surtout pas comme un acquis d'être la Région au plus faible taux de chômage, une Région où l'agroalimentaire pèse lourd. Les nuages s'amoncellent : baisse des installations en élevage, impact des négociations commerciales en cours, et le conflit qui, depuis ce matin, est aux portes de l'Union européenne.

Sauf prise en compte de nos amendements – j'avoue être quelque peu optimiste (ou très naïve) – vous comprendrez facilement, chers collègues, que nous ne pourrons voter le budget qui nous est présenté. Si nous saluons les hausses des crédits, qu'il s'agisse de la promotion des langues en Bretagne (mais nous y reviendrons parce que le compte n'y est pas), ou du développement du sport en Région (qu'il était temps de rehausser, là encore, compte tenu du retard pris), nous avons trop de reproches à formuler, et trop de questions qui restent sans réponses.

Puisque j'en ai encore le temps, un mot sur le Contrat de Plan État-Région, le budget vert et le règlement intérieur.

Le Contrat de Plan État-Région. Après avoir hésité, malgré le regard pour le moins critique du CESER, et sans attendre le résultat de l'élection présidentielle, vous nous proposez finalement de l'adopter en l'état. Et bien pour nous ce sera non. Malgré les explications données, nous continuons à déplorer l'absence d'un volet agricole et d'un volet mobilité, des politiques qui figurent dans les Contrat de Plan État-Région d'autres Régions. Alors pourquoi pas dans le nôtre ? Cela reste pour nous une énigme. Nous sommes la première région agricole française, mais certaines filières présentent des fragilités structurelles. Quelle est la stratégie de la Région pour surmonter ses fragilités ? Quelle utilisation veut-elle faire de la Politique Agricole Commune qui sera dévolue à la Bretagne ? Se bat-elle concrètement afin de disposer des leviers nécessaires pour surmonter les crises récurrentes que subissent les agriculteurs bretons ? Nous sommes la Région la plus périphérique, et

la question de la modernisation de nos réseaux ferroviaires, routiers, maritimes se pose. Que sont devenues les promesses du pacte d'accessibilité qui auraient dû trouver une déclinaison dans ce Contrat de Plan État-Région ? Nous avons bien du mal à lire vos priorités. Et si vous n'en avez pas, c'est bien l'État central qui vous imposera les siennes ! Il est donc urgent, là encore, de savoir ce que nous voulons défendre.

Le budget vert. Il consiste en une évaluation environnementale du budget, qui devra apporter une vision encore plus systémique de nos dépenses et de leurs impacts sur l'environnement. Tout un programme. Mais avant d'évaluer, il faut faire, et je ne citerai que deux exemples : le patrimoine de la région et l'eau. Avant même d'imaginer des critères d'éco-socio-conditionnalité qui vont engendrer des débats sans fin, ne faut-il pas mettre l'accent sur la rénovation énergétique du patrimoine de la région, à commencer par les lycées ? Nous sentons une volonté d'améliorer le cadre bâti, avec une augmentation des crédits, mais nous nous inquiétons d'une autorisation de programme en baisse de 73 M€, et nous notons une baisse des crédits d'investissements en faveur des établissements privés. Avez-vous un plan pluriannuel d'investissement en la matière ? Avant même de passer au crible toutes les politiques, n'est-il pas urgentissime de se concentrer sur la gestion de la ressource en eau ? La notion figure dans votre budget vert, mais vos actes contredisent vos incantations et donnent le sentiment que la Région a renoncé à s'impliquer personnellement dans la reconquête de la qualité de l'eau. Création d'une assemblée bretonne de l'eau au conseil pour le climat : croyez-vous vraiment que la création de structures et leurs superpositions seraient gage d'efficacité de l'action publique ? Pourquoi ne pas aider financièrement les collectivités locales dans leurs travaux d'eau et d'assainissement ? C'est l'objet de l'un de nos amendements. Et au-delà de ces 800 000 € de participation financière, comment la Région s'impliquera-t-elle dans le programme de lutte contre le phénomène des algues vertes ? Et d'ailleurs, Monsieur le Président, pourquoi nous refusez-vous une présentation du rapport de la Cour des comptes et un débat sur ces fameuses recommandations ? N'est-il pas de notre responsabilité collective, chers collègues, de contrôler l'utilisation de ces millions ?

Enfin et j'en terminerai par-là, le règlement intérieur. Nous ne le voterons pas. Nous saluons l'effort fourni par votre Vice-président, Stéphane PERRIN, pour parvenir à un consensus, mais l'écriture inclusive y figure toujours. Les modalités de dépôt des amendements, ou des vœux, ne sont pas satisfaisantes. Vous me direz peu importe, puisque, par principe, nos amendements sont systématiquement repoussés ou réécris à l'encre de votre seule majorité. Un vieux réflexe pavlovien, auquel j'ai bien compris que nous devrions nous habituer. Et c'est, je vous le dis, une déception. Pas vraiment une surprise, mais une déception. Il est bien loin l'esprit du CELIB, tant vanté au cours de la campagne électorale.

Voilà, chers collègues. Je l'exprimais au début de mon propos. Un budget, un contrat, c'est l'heure de vérité entre les discours et les actes. Un règlement intérieur, c'est la marque d'une certaine idée de la démocratie. Vous l'aurez compris, nous restons après huit mois de vie commune plus que septiques. Certes, notre mandat cours jusqu'en mars 2028, et la majorité pourrait se révéler, en tous domaines, de notre point de vue, beaucoup plus volontariste. Gageons, à tout le moins, qu'elle fasse sienne ce conseil de Gilbert CESBRON : « Toujours viser plus haut, pas par ambition, mais par devoir ». Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. La parole à Aziliz GOUEZ.

### Aziliz GOUEZ,
*Groupe Les Écologistes de Bretagne– Ekologourien Breizh*
Chers collègues, nous sommes à un moment fondateur de notre travail d'élus, puisque nous nous apprêtons à délibérer sur deux documents socles pour l'exercice de nos responsabilités dans les six ans à venir, à savoir, le Contrat de Plan État-Région pour la période 2021-2027 et le budget primitif 2022. Ce premier budget n'est pas une simple opération comptable visant l'équilibre entre des dépenses et des recettes. Il représente l'acte politique inaugural de cette assemblée, celui qui matérialise les principes directeurs du projet porté par la majorité régionale, mais aussi, comme le dira tout à l'heure ma collègue Ana SOHIER, celui qui fixe, en creux, le périmètre de la coalition de gouvernement. Quant au Contrat de Plan État-Région, il est censé organiser la réponse concertée de l'État et de la Région aux grands défis qui concernent la société bretonne.

Nous nous apprêtons donc à poser deux actes politiques importants. Et pourtant, nous sommes envahis par un sentiment de fin de cycle : fin de cycle des Contrats de Plan État-Région comme véhicules privilégiés du partenariat stratégique entre l'État et le niveau de gouvernement intermédiaire que sont, ou plutôt, que devraient être, les Régions. Y aura-t-il un prochain Contrat de Plan État-Région ? On peut en douter. Le contrat

aujourd'hui proposé à notre signature présente tous les signes de la mort cérébrale et nous aurons largement l'occasion de clarifier la position de notre groupe lors du débat sur le Contrat de Plan État-Région, ce samedi. Nous assistons également à une fin de cycle du système de recettes sur lesquelles vivent, ou plutôt vivotent, les Régions françaises. M. PERRIN nous l'a rappelé lors de la dernière session, la Région n'a la main que sur deux dispositifs: une majoration marginale de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) et une taxe sur les certificats d'immatriculation, autrement dit, deux objets, les carburants issus du pétrole et la voiture individuelle, qui connaissent plutôt une fin de partie en ce XXI$^{ème}$ siècle. Nous devons bien constater que tout ceci est insoutenable. En guise de grand pacte girondin, le gouvernement d'Emmanuel MACRON aura surtout fini d'orchestrer un vaste mouvement de recentralisation, mû par des contraintes d'ordre financier, mais aussi par une défiance manifeste à l'endroit de la démocratie locale.

C'est pourquoi, chers collègues, le groupe Breizh a-gleiz trouve plus utile d'envoyer un signal politique clair en refusant de signer ce dernier Contrat de Plan État-Région, plutôt que de ferrer les maigres acquis que l'on nous y concède. Au lieu de faire durer l'interrègne, et de nous comporter en héritiers gestionnaires d'un édifice en ruine, nous voulons construire avec vous des stratégies nouvelles, pour aller chercher les compétences, le pouvoir normatif, les bases fiscales dont notre institution régionale a besoin pour agir en pilote dans cette période de transition complexe, porteuse de menaces autant que de périls inédits pour notre société, notre économie et notre démocratie. Et nous avons entendu, Monsieur le Président, vos propos sur l'autonomie politique.

Mais au-delà de ce projet d'autonomie politique que porte aussi notre groupe pour l'assemblée que pourrait être, demain, ce Conseil régional, c'est la capacité d'autonomie et de résilience de chacun des territoires bretons qui est au cœur de notre projet. C'est cette capacité de résilience et d'autonomie des territoires que nous voulons construire, renforcer et nourrir. Les pays bretons devront être en capacité, demain, de puiser dans leurs ressources propres, dans leur faculté à tisser ces complémentarités vertueuses entre villes et campagnes qui font la force de la Bretagne. Car le défi qui se pose à la Bretagne n'est plus celui seulement du rapport de force adéquat avec l'État central, lequel a largement perdu la puissance de frappe, de planification, et d'investissement qu'il avait dans les années 60. Le défi tient surtout en notre capacité à repartir d'un inventaire des forces et des ressources – on a parlé tout à l'heure de la ressource en eau – des ressources donc de la Bretagne, pour construire un modèle de développement qui intègre la notion de limites. Et je parle sciemment de développement, car certains ont beau jeu de nous caricaturer comme les tenants d'un localisme à tous crins ou d'une économie politique de l'autosuffisance. Ce n'est pas le cas. Nous tenons le commerce pour une source de prospérité. Cependant, et avec tout le respect dû à Adam SMITH et aux modernes en général, nous pensons que les vieilles théories des avantages comparatifs et de la division internationale du travail doivent être revues à l'aune de notre conscience nouvelle de la finitude des ressources naturelles offertes par notre planète. Cela vaut en matière industrielle, où l'heure est à l'examen des potentiels de relocalisation de chaines de valeurs qui ont été globalisées à outrance. Et cela vaut aussi en matière agricole, où les enjeux d'autonomie en intrants ne sauraient être résolus par une nouvelle équation de spécialisation, à l'échelle nationale cette fois : au Sud-ouest de la France, la production de soja, à la Bretagne, l'élevage hors-sol.

Non. Armer nos territoires pour les transitions, c'est assurer une diversité d'activités et une autonomie pour chacun d'eux, c'est refuser leur assignation à une fonction unique, que cette fonction soit résidentielle, touristique ou nourricière. Bien entendu, rien de tout cela ne se fera sans une mobilisation forte de la société bretonne. C'est pourquoi, chers collègues, notre groupe est si attaché à faire de cet hémicycle l'un des lieux, vivants et ouverts, du débat politique breton, permettant l'expression d'une pluralité de visions quant à l'avenir de la Bretagne et à la transformation de son modèle économique. Et la guerre qui a éclaté, aux aurores, à l'autre extrémité de l'Europe, nous rappelle combien nous devons chérir et cultiver cet espace de pluralisme démocratique qui est le nôtre.

*[Propos en Breton].*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

Merci Madame. La parole à Delphine ALEXANDRE pour 7 minutes.

**Delphine ALEXANDRE**

Groupe Communistes et progressistes

Monsieur le Président, chers collègues. En préalable, comme vous, Monsieur le Président, j'adresse mes pensées au peuple ukrainien, qui se réveille, aujourd'hui, confronté à l'horreur de la guerre, et je souscris à

votre constat introductif : le nationalisme c'est la guerre. J'y ajoute une pensée, celle de Paul COUTURIER : « L'intelligence défend la paix, l'intelligence a horreur de la guerre. »

J'en viens maintenant à des considérations plus locales. Sept mois. Ce mandat a débuté depuis maintenant sept mois. Sept mois durant lesquels l'unique préoccupation aura été de définir les politiques publiques au plus proche des besoins des Bretonnes et des Bretons. Sept mois de travail intense, auprès d'une majorité soudée, solide, travailleuse, volontaire. Sept mois de travail, d'échanges, mais aussi d'apprentissages auprès des services de la Région, dont les compétences, la disponibilité, les capacités adaptatives et l'engagement dans les services publics n'ont jamais fait défauts. Des mois de rencontres enrichissantes et d'échanges multiples avec les habitants et partenaires, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, des mois de travail acharné, résolu, qui se traduisent déjà par des résultats concrets.

Ainsi, dès les premiers jours du mandat, la gratuité estivale des transports a permis aux jeunes Bretonnes et Bretons de partir à la découverte de leur territoire, pour rompre avec ces longs mois de confinement. Pour la rentrée, nous avons voté pour la tarification sociale dans la restauration des lycées. Une tarification qui ne s'exonère pas de la recherche de qualité, avec le bien manger pour tous, qui vise le 80% bio, le 100% local, en lien avec des plans alimentaires territoriaux.

Les aspirations de la jeunesse se font entendre au sein du Conseil Régional des Jeunes, et les dispositifs CORES santé permettent une écoute, une prévention entre paires. L'expérimentation puis la généralisation de la mise à disposition des protections périodiques dans les lycées, a facilité le quotidien de nombreuses élèves. Toujours pour répondre aux enjeux de santé, 1 000 places supplémentaires seront ouvertes à la rentrée 2022 dans le secteur sanitaire et social, parce que nous avons besoin d'aides-soignants, d'infirmiers, pour accompagner nos proches, de l'enfance au grand âge, pour prendre soin des nôtres, à tout âge de la vie.

Sur le plan économique, nous sommes extrêmement soucieux de faciliter l'accès aux formations, de garantir l'emploi. Nous favorisons l'activité respectueuse de l'environnement et de l'humain avec des éco-socio-conditionnalités. Et dans la bataille engagée autour des Fonderies de Bretagne, le Conseil Régional s'honore d'un engagement continu auprès des salariés.

Pour l'agriculture, les états généraux de l'installation agricole ont eu lieu, et nous poursuivons notre politique d'installation de 1 000 agriculteurs par an, avec l'ambition résolue de transformer profondément l'agriculture, en engageant l'abandon des pesticides de synthèse et en soutenant le développement de l'économie circulaire.

Sur le plan environnemental, l'assemblée bretonne de l'eau a été installée avec succès. Par ailleurs, 4 territoires ont été identifiés pour devenir réserves naturelles, 4 autres sont soutenus pour murir leur démarche, et, éventuellement, renforcer nos espaces protégés.

Enfin, lors de cette session, nous travaillerons sur la réalisation du budget vert, nous installerons le Haut Conseil Breton sur le Climat. Quelques mesures, entre autres.

Donc, un bilan bref, un bilan partiel, mais qui illustre notre engagement résolu au service des Bretonnes et des Bretons. Et, chaque jour, nous témoignons de notre volonté, de notre capacité à transformer le réel. Nous avons été élus sur la base d'un projet, et il est aujourd'hui sérieusement engagé.

Et puis, il y a toutes ces actions au long cours, sans doute moins spectaculaires, et qui ne feront jamais les gros titres des journaux, mais qui n'en demeurent pas moins essentielles. Ainsi, lors de la dernière session, je vous faisais part de mon interrogation sur ce processus que je pense fondamental, à faire de l'écologie un véritable enjeu populaire. Depuis, nous nous sommes réunis avec plusieurs membres de l'exécutif, avec Daniel CUEFF pour les aires marines éducatives, avec Isabelle PELERRIN pour les lycées, avec Béatrice MACÉ pour la culture, avec Carole LE BÉCHEC pour une économie circulaire, avec les services, avec l'appui du cabinet pour fixer ensemble des pistes les plus probantes d'éducation à la nature et au développement durable. Ce travail a été prolongé au sein de la plateforme à l'éducation et au développement durable, avec des partenaires institutionnels et associatifs. Parce que la sensibilisation est l'éducation qui constitue le terreau d'une prise de conscience des enjeux environnementaux et la mise en action des transitions pour tous les citoyens. C'est un travail humble, peu visible, mais pourtant essentiel, et qui constitue le socle fondamental pour notre avenir en Bretagne.

C'est notre premier bilan, premier budget, dans un contexte électoral particulier. Je pense que certains contrariés n'hésiteront pas à dire que nous n'allons pas assez vite, pas assez loin, avec ce zeste de pensée magique qui se caractérise comme un mode de pensée où la seule expression du désir permettrait la résolution

de problèmes sans intervention matérielle. Pourtant, à un moment donné, il faut bien intégrer les bases du principe de réalité qui consiste à prendre en compte les exigences du monde réel, comme les conséquences de ses actes. La proximité des échéances électorales, qu'elles soient présidentielles ou législatives, la nécessité de se singulariser à tout prix, invite à la radicalité, à l'atrophie de la pensée, au manque de nuances. Globalement de façon paradoxale, l'organisation du monde se complexifie et évolue vers de multiples interdépendances, de multiples causalités et nous sommes soumis à des injonctions toujours plus prégnantes, au temps bref et à la simplification d'analyse. Une pensée politique devrait se résumer désormais en 280 signes volatiles. Nous pensons au contraire que pour renouer le lien politique avec le citoyen, il faut résister. Nous revendiquons le temps long, nous revendiquons la complexité, l'humilité, le fait d'être ni omniscients, ni omnipotents, mais d'être vrais, sincères, fiables et travailleurs.

La peur est également un moteur puissant pour mobiliser les foules, souvent utilisée lors des périodes électorales. Mais nous, nous voulons croire et promouvoir l'énergie que nous avons à déployer ensemble pour garantir un environnement sain, pour garantir des liens chaleureux, des conditions de vie qui soient dignes. Le groupe communistes et progressistes se mobilise résolument, aux côtés de notre Président, aux côtés de la majorité, pour une politique à gauche, solidaire et juste. Nous croyons à une politique volontaire et intègre, à un avenir commun à construire ensemble, et à notre si belle Bretagne en partage. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Parole à Paul MOLAC et Christian TROADEC, partage du temps.

### Paul MOLAC,

*Groupe Autonomie et régionalisme*
Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Effectivement nos pensées vont forcément, aujourd'hui, à la situation qu'il y a en Ukraine et qui ne manquera pas de nous impacter, à un moment donné ou à un autre.

Alors, c'est une session importante pour nous, Monsieur le Président. Évidemment, le vote du budget ce n'est pas anodin. Le Contrat de Plan État-Région, la convention spécifique, autant de dossiers sur lesquels nous avons à nous pencher et sur lesquels nous allons débattre.

Parmi les « rayons de soleil » j'allais dire, il y a évidemment les 6,5% de chômeurs. Parce qu'un Breton qui est sans emploi, c'est toujours un Breton qui est plus pauvre que s'il en avait un. Ça c'est la première chose. L'emploi est une de nos premières richesses et nous somme la région de France où nous avons le moins de chômeurs. C'est quand même notable ! D'autant plus que nos PME, on le voit bien, continuent à vouloir embaucher. Alors, elles ne trouvent pas toujours, forcément, la main d'œuvre qui irait, et c'est là où la Région peut l'aider, entre autres, par la formation. Nous avons cependant un certain nombre de nuages qui obscurcissent un peu. Le logement, Monsieur le Président, vous en avez parlé, et franchement ça m'inquiète. Le prix du foncier augmente considérablement en Bretagne, question d'attractivité sans doute, mais c'est bien ce qui risque de nous poser problème à un moment donné car on ne peut accepter que nos travailleurs pauvres, comme on les appelle malheureusement, ne puissent pas se loger dans des conditions décentes. Et ça, ce n'est pas acceptable.

La deuxième chose, c'est la mobilité. La mobilité, et je la lierai à la crise ukrainienne qui se passe en ce moment, parce que, forcément, les sanctions qui vont être mises contre la Russie vont avoir des conséquences, en termes d'augmentation des prix des matières premières, et évidemment de l'énergie. Donc, moi je veux bien que l'on chipote sur toutes les éoliennes etc., mais je crois qu'on aura besoin de tout. Parce que sinon, on se retrouvera, et bien, dans certains pays, vous savez, il y a des coupures d'électricité. Nous avons la chance de ne pas en avoir, et j'espère qu'on la gardera. Donc il faut tout faire pour ça.

Ce budget, alors, forcément, c'est un budget qui est dans un cadre qui est national, et un cadre qui est défini. Dans ce cadre, nous faisons avec, quelque part, les compétences règlementaires et l'argent que nous donne l'Assemblée Nationale et le gouvernement. Pour autant, nous avons des marges de manœuvre. Et ces marges de manœuvre, c'est à nous, évidemment, de pouvoir les définir. Ces marges elles existent, elles existent dans la politique territoriale. Et nous favorisons plus les territoires ruraux qui ont des besoins plutôt que les territoires urbains. Et je pense que c'est une bonne chose, parce que nous sommes là pour faire la péréquation que normalement l'État devrait faire.

Nous avons des questions importantes, me semble-t-il, sur le Contrat de Plan État-Région. J'attire votre attention, chers collègues, il y a des élections qui arrivent, et en particulier des élections présidentielles, et le

« quoi qu'il en coûte », ce sera terminé après ces élections. Donc, si nous n'actons pas un certain nombre de choses aujourd'hui, je crains que la copie qui nous soit donnée après les élections présidentielles ne soit en dessous de ce que nous avons aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il y a un timing important. Quel que soit le Président ou la Présidente qui sera élu, forcément, il y aura des questions budgétaires qui seront sur la table. On ne pourra pas continuer à avoir un déficit budgétaire de 25% au niveau de l'État ! Certes nous, collectivités locales, nous sommes vertueux, mais ce n'est pas forcément le cas de notre État, et ça fait longtemps que ça dure. Donc à un moment donné, il faut payer ses dettes. Et là, je crains évidemment ce qui peut arriver.

Un mot sur le budget langues, mais on aura largement le temps d'en parler après, en particulier avec la convention spécifique, plus 15%. C'est le budget qui augmente le plus. Évidemment, ce n'est pas fini, puisque nous avons une politique qui est en construction. Un certain nombre de choses n'ont pas été totalement réglées. Donc il va falloir que nous fassions des propositions. Et quand l'État nous dit non, vous savez, il y a une manière de faire, c'est de lui faire une proposition qu'il ne puisse pas refuser. Mais souvent, c'est une proposition qui nous coûte de l'argent. Il y a des propositions sur la table, et j'espère qu'on arrivera effectivement au bout.

Donc, cher Président, mes chers collègues, je m'inscris évidemment dans cette dynamique qui est la nôtre, bien comprendre quelle est notre marge de manœuvre, essayer d'aller le plus loin possible dans le cadre institutionnel qui est le nôtre, et, évidemment, moi je souhaite qu'il change, mais je sais bien que ce n'est pas ici qu'il changera, mais à l'Assemblée Nationale, avec des députés. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Parole à Claire DESMARES.

### Claire DESMARES

*Groupe Les Écologistes de Bretagne - Ekologourien Breizh*

Monsieur le Président, chers collègues, avant de parler de notre Région, je voudrais apporter, au nom des Écologistes, tout notre soutien au peuple ukrainien. La guerre est là, en Europe, et nous vivons depuis quelques heures un événement historique tragique. Nous plaiderons pour une solution diplomatique européenne, à la hauteur de la gravité des faits. Nos pensées accompagnent celles et ceux qui, aujourd'hui, font face à la violence.

Monsieur le Président, chers collègues, cette session budgétaire est aussi celle où on fixe le cap. Et notre groupe est très inquiet. Je voudrais commencer par un sujet de haute importance pour les Écologistes : l'agriculture. Ces derniers mois, le secteur agricole, et en particulier l'élevage, a fait face à une nouvelle crise. La hausse des prix des matières premières, conjuguée aux prix tirés vers le bas par la grande distribution, viennent étrangler les agriculteurs dans un terrible effet ciseaux. Cette crise actuelle contribue à augmenter la paupérisation, la précarité, et le mal-être déjà bien présents dans le milieu agricole. Elle révèle un système incapable de protéger et de faire vivre dignement celles et ceux qui portent une des plus belles missions, celle de nourrir les femmes et les hommes. Ce système favorise les intermédiaires, au détriment des producteurs et des productrices. A l'heure où les négociations actuelles sur les prix de l'agroalimentaire sont sur le point de s'achever, nous voulons rappeler l'échec des derniers gouvernements à rééquilibrer les rapports de force entre agriculteurs et distributeurs, ces derniers menant une guerre féroce sur les prix. De nombreuses lois existent, mais ne sont pas appliquées. Il faut maintenant un meilleur contrôle, et surtout, de la volonté politique. Le plan de soutien, annoncé récemment par Julien DENORMANDIE, de 270 M€ n'est qu'un pansement sur une jambe de bois qui perdure depuis des dizaines d'années. Les agriculteurs et les agricultrices le disent eux-mêmes, ils ne veulent pas tant des aides, mais plutôt des conditions de vie, pour vivre dignement de leur travail. Un autre modèle agricole pourrait garantir l'autonomie et un revenu décent pour les agriculteurs et les agricultrices, tout en produisant une alimentation saine, au service de notre souveraineté alimentaire. C'est celui que défendent les écologistes.

Ce nouveau modèle doit passer par le rééquilibrage des prix, bien sûr, la montée en gamme par l'agroécologie, par l'agriculture biologique, la valorisation locale des produits. Dans un contexte préoccupant de baisse de la consommation des produits bios de 3% en 2021 par rapport à 2020, les acteurs publics doivent inciter les consommateurs à choisir des produits sains et locaux. Cela doit aussi passer par des dispositifs sociaux soutenants les plus défavorisés dans l'accès à une alimentation de qualité, à l'exemple de la sécurité sociale alimentaire, ou de la baisse de la TVA sur les produits bio. Ce nouveau modèle agricole que nous appelons de nos vœux, nous ne le voyons pas priorisé dans votre budget 2022. Ce budget est un budget de continuité, et ne traduit en aucun cas la rupture, même négociée, annoncée par vos promesses de campagne sur la transition écologique. Nous y reviendrons dans notre intervention dédiée dans le cadre du débat budgétaire. L'augmentation du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) par rapport à la période

précédente est pourtant une opportunité pour engager la transition du modèle agricole breton. Nous attendons aussi des propositions issues des états généraux de l'installation de transmission qu'elles favorisent des installations sur des systèmes vertueux, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois durables sur nos territoires.

Un autre sujet lié à l'agriculture, et en lien avec les enjeux de santé publique, de dépollution et du foncier agricole, est la question des friches agricoles amiantées. Elle fait l'objet d'un amendement du groupe Nous la Bretagne dans le programme 102, que nous avons choisi de soutenir. Rappelons que nous avions dédié une question orale à la session d'octobre dernier. Nous interpellions alors votre exécutif sur la stratégie du Conseil régional en matière d'accompagnement des agriculteurs et des communes pour désamianter et sécuriser les nombreux bâtiments agricoles polluant nos campagnes. Nous attendons d'ailleurs toujours la feuille de route et la synthèse des travaux menés dans le cadre d'un groupe de travail dédié, évoqué par le Vice-président à l'agriculture. Au moment où 1 ferme sur 2 est à céder dans les 10 ans, ne transmettons pas ce fardeau à la jeune génération. Plaidons ici pour un vrai Plan Bretagne pour l'amiante. Cela peut-être une vraie opportunité de développement d'une filière de désamiantage.

Les enjeux ne sont pas moindres dans le domaine maritime. Avec la tenue à Brest du One Ocean Summit, nous avons à nouveau pu constater le décalage entre les grands discours du Président de la République sur la préservation de la biodiversité et la réalité du peu d'engagements concrets en sa faveur. Sur le sujet de la pêche, écarté, les pêcheurs même pas conviés, et pas d'engagement sur la non-exploitation des grands fonds marins. Les Écologistes bretons n'ont pas embarqué et sont restés, pour ainsi dire, à quai, face à un tel manque d'ambition, exprimant leur opposition à une politique maritime prenant le cap de l'extractivisme à tout prix. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, en coordination avec le groupe Breizh a-gleiz, de proposer un vœu pour des mesures vraiment ambitieuses en matière de préservation des océans. Nous y reviendrons en fin de session lors de la discussion sur les vœux.

2022 sera une année déterminante pour les mobilités. Négociation du volet de mobilité du Contrat de Plan État-Région, enquêtes publiques et poursuite du projet à l'anneau BPL, études en cours pour la modernisation et/ou la réouverture des lignes ferroviaires. C'est un sujet sur lequel le groupe Écologiste est pleinement mobilisé, et nous voulons mettre la focale sur les mobilités durables du quotidien avec trois priorités :

- Réouverture et/ou modernisation de nouvelles lignes de TER,
- Augmentation de la fréquence des trains,
- Amélioration de la qualité de service pour répondre aux besoins des Bretonnes et des Bretons.

Nous savons que les finances régionales sont loin d'être un puits sans fond. C'est pourquoi nous proposons que la Région, en tant que chef de fil de la compétence mobilité, associe toutes les collectivités pour les inciter à instaurer, quand ce n'est pas le cas, le versement mobilité, et à le mutualiser pour cofinancer les transports en commun, et notamment le TER, aux côtés de l'institution régionale.

Concernant la défense de nos langues, nous accueillons positivement l'aboutissement de la convention sur les langues de Bretagne. Il s'agira toutefois de préciser, et d'être vigilant sur les moyens financiers qui sont consacrés par l'État afin de traduire cette convention en actes. Par contre, nous voterons contre le Contrat de Plan État-Région. Malgré les crédits obtenus, notamment sur le volet maritime, et certaines priorités intéressantes, comme la rénovation thermique des bâtiments universitaires, nous déplorons la logique de recentralisation mise en place par l'État, avec une contractualisation de moins en moins effective, et le manque cruel d'une vision de long terme spécifique à la Bretagne.

Un mot pour terminer, sur la question énergétique. Au vu des enjeux climatiques et de la nécessaire décarbonation de notre économie, compte tenu du contexte que nous connaissons en Ukraine, nous devons à la fois réduire nos consommations d'énergie, et produire d'avantage d'électricité de façon renouvelable, réduire notre dépendance au nucléaire, au pétrole des pétromonarchies du Golf, mais aussi au gaz de Poutine. Nous condamnons Engie qui, sans autorisation de l'État français, importe aujourd'hui, en toute discrétion, du gaz de schiste des États-Unis, au terminal de Montoir-de-Bretagne, en contradiction totale avec les accords de Paris sur le climat, et avec la législation française qui interdit l'exploitation des gaz de schiste. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de débattre pour savoir si nous voulons développer des énergies renouvelables, mais de savoir où et comment nous allons le faire, en embarquant l'ensemble des acteurs concernés. Ce sera tout l'objet de notre question orale sur la planification et la concertation d'une stratégie bretonne en faveur des énergies renouvelables. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Parole à Fanny CHAPPÉ.

## Fanny CHAPPÉ

*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*

Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce matin, l'Europe est en guerre. L'opération militaire lancée cette nuit par Vladimir Poutine en Ukraine a toutes les apparences d'une opération militaire d'envergure. Alors que les grandes cités du pays sont sous le feu des bombardements russes, tout notre soutien va au peuple ukrainien. Vous l'avez dit dans votre discours, Monsieur le Président, ce sont des enfants, des familles qui ont été réveillés avec le bruit des bombardements et l'annonce de la guerre. Ces visages, nous en connaissons certains, Natacha, Vladimir et les autres. C'est le cœur serré que nous pensons à eux. La France et l'Europe doivent être solidaires, unies et fermes face à cette agression délibérée, d'une brutalité inouïe, qui porte gravement à l'idéal de paix et de cohésion qui devrait toujours prévaloir sur notre continent.

Ces tragiques événements relativisent évidemment la portée du moment que l'on s'apprête à vivre ensemble. Mais pour la Bretagne, cette première session budgétaire de la mandature n'en est pas moins un moment fort où se construisent les politiques, avec et au service de nos concitoyens, où se forge notre vision de l'avenir. Une session budgétaire est une étape importante car nous savons, élus régionaux, que les décisions qui en découlent ont un impact réel sur le quotidien des Bretonnes et des Bretons. Ce moment, nous l'abordons avec optimisme, car nous avons la chance d'être les élus d'un territoire qui a confiance en lui et qui sait se projeter dans l'avenir avec sérénité. J'en veux pour preuve les résultats du sondage IFOP de septembre 2021, réalisé pour le compte des Régions de France, sur les perceptions de nos concitoyens à l'égard de leur Région. Il en ressort que pour 74% d'entre eux, un renforcement des responsabilités de nos collectivités serait souhaitable, car il leur permettrait de contrôler d'avantage l'exercice du pouvoir, pour 74% d'entre eux également, on peut faire d'avantage confiance à sa Région qu'à l'État, pour 72% d'entre eux, elle est l'échelon le plus pertinent pour accompagner les projets de développement des entreprises. Et une écrasante majorité de sondés estime également qu'elle est la mieux placée pour faciliter les déplacements sur le territoire et pour permettre aux chômeurs de retrouver un emploi. Et pour 65% d'entre eux, enfin, l'État, en France, ne laisse pas assez de pouvoir aux Régions.

Alors, comment expliquer cette extraordinaire niveau de confiance des Bretonnes et des Bretons en leur Région et en cette collectivité, dont nous sommes les représentants ? Nous pouvons émettre l'hypothèse que la solidité du lien tissé avec l'institution régionale tient sans doute au fait que nos concitoyens sont conscients de la qualité du service que nous leur rendons, dans le champ de nos compétences. Transport, construction, entretien et fonctionnement des lycées, formation professionnelle, aménagement du territoire et environnement, tourisme et culture, développement économique et gestion des fonds européens. Je ne vais pas prendre un exemple par compétence, je vais prendre un exemple pour une compétence : celle des mobilités du quotidien. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli dans ce domaine ces dernières années. Des TER neufs ou remis à neuf, et les plus ponctuels de France, avec plus de 600 M€ investis par la Région depuis 2002 pour l'achat et la modernisation de ces matériels, des investissements massifs dans les infrastructures, avec près de 66 M€ engagés pour la pérennisation des lignes ferroviaires telles que Landerneau-Quimper, Lannion-Poiret, où encore Carhaix-Guingamp-Paimpol. Une volonté forte d'augmenter la desserte dans tous les territoires, et des tarifs simplifiés pour les trains régionaux, cars et transports scolaires, conjugués à des tarifs solidaires au bénéfice des jeunes et des défavorisés. Alors, évidemment, nous sommes conscients que certaines demandes ne peuvent être satisfaites, et cela peut générer évidemment chez certains citoyens de la frustration, voire de la colère. Il arrive même que certains soient tentés de tirer parti politiquement d'insatisfactions isolées pour essayer de jeter le discrédit sur le système dans son ensemble. Mais le fait est que grâce à Gérard LAHELLEC hier, à Michaël QUERNEZ aujourd'hui, nous avons la chance de bénéficier d'un réseau de transport collectif performant sur le plan environnemental, fiable et abordable, toujours perfectible, mais que bien des Régions nous envient.

Ce que je veux dire dans le champ des mobilités, mais c'est vrai dans tous les autres champs, nous avons su mettre en place des outils qui servent l'intérêt général, et qui le servent remarquablement bien, au bénéfice de tous nos usagers. Ce qui explique très certainement, en partie, ce niveau de confiance des Bretonnes et des Bretons dans leur institution. Réactivité, responsabilité, et solidarité. Les Bretonnes et les Bretons nous font aussi sans doute confiance parce que nous avons démontré notre capacité à combiner la réactivité en temps de crise et l'effort visant à transformer la Bretagne en profondeur. Cette nécessité de gérer simultanément les défis

du temps court et ceux du temps long est clairement formulée, et tout aussi clairement assumée à plusieurs reprises, dans le budget primitif pour 2022. Elle atteste du sens de responsabilité qui anime notre majorité.

La réactivité en temps de crise. Nous en avons fait preuve, par exemple, en étant aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui en ont eu besoin, d'un soutien pendant la crise de la pandémie de COVID. Un soutien pour aider à se nourrir, se loger, se former, se soigner, se déplacer, travailler, et je rappelle quand même que rien n'y contraignait la Région, puisque les politiques sociales ne font pas partie de son périmètre de compétences, de ses valeurs, si. Le fait est que nous ne nous contentons pas de discours, nous agissons. Nous sommes dans le concret, le réel, le palpable.

Le concret, c'est par exemple l'élaboration du plan de lutte contre la précarité qui va nous permettre, demain, de mieux coordonner et de développer nos actions pour une efficacité encore renforcée. Et j'en profite pour saluer l'implication de notre collègue Régine ROUÉ sur ce dossier. Réparer, mais aussi préparer. Les Bretons attendent aussi de nous que nous posions les jalons de la Bretagne qui sera celle de nos enfants et de nos petits-enfants. C'est de notre responsabilité que d'assumer qu'il y a aussi urgence à prendre son temps, ne pas confondre vitesse et précipitation, même sur des sujets urgents, et surtout, quand ils ne sont pas de notre compétence directe. Cette préoccupation fièrement assumée du temps long, rien n'en témoigne mieux que l'ordre du jour de la présente session. Un budget primitif qui, en réponse aux grandes mutations en cours et au défi des transitions socio-économiques et environnementales, intensifie l'effort collectif de modernisation et de transformation de la Bretagne, conformément au processus impulsé par la Breizh-Cop. Un Contrat de Plan État-Région qui témoigne d'un engagement soutenu de la puissance publique et d'une réelle dynamique d'investissement au service de notre Région, avec un volet enseignement supérieur, recherche et innovation, dont l'ambition est d'une ampleur inégalée, et un volet mer solide grâce à vous, Monsieur le Président. Une convention spécifique pour la transmission, la valorisation et le développement des langues de Bretagne, qui nous permet d'envisager sereinement le développement du breton et du gallo dans notre système éducatif, mais également dans la vie quotidienne et dans l'espace public.

Alors, je pourrais encore évoquer la nouvelle génération de feux européens, la mise en œuvre du budget vert, ou bien la structuration de la filière cyber. Autant de sujets qui témoignent de la volonté qui est la nôtre de déployer nos politiques à l'horizon 2027, et bien au-delà encore. Des politiques qui renvoient à des engagements pour lesquels nous avons été élus, et qui se sont enrichies de nombreux amendements des groupes des minorités, que nous avons acceptés et intégrés. Plus de vingt heures de commission, des heures de réécriture des amendements, c'est ça l'ouverture, c'est ça la consultation. L'enrichissement des projets dans l'intérêt des citoyens. L'écoute et le dialogue sont le fondement de nos ambitions pour la Bretagne. Et c'est fort de cette intelligence collective que nous allons pouvoir proposer à nos concitoyens un projet ambitieux, permettant l'accélération des transitions démocratiques et écologiques. Alors oui, nous sommes bien conscients que, sous la pression du populisme et la quête de la satisfaction immédiate, de la course médiatique aux buzz, le temps politique s'accommode mal de réponses complexes et longues à mettre en œuvre. Et nous savons bien que la temporalité n'est pas la même, selon qu'on est en situation d'attente ou en situation d'élaborer un projet. Mais toutes celles et ceux qui ont eu, ou qui ont, des mandats locaux, et nous sommes un certain nombre dans cet hémicycle, savent bien qu'aucun des grands enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées n'a de réponse immédiate, ni de réponse simple à mettre en œuvre.

Lutte contre le réchauffement climatique, explosion du coût de la santé et de l'énergie, migrations et inégalités mondiales, sécurité, vieillissement de la population, sur de tels défis, le recours aux vieilles recettes de la démagogie conduit inévitablement à l'impasse, voire à l'abime. Alors le « y'a qu'à, faut qu'on » est sans doute un luxe ou une commodité que l'on peut se permettre quand on est dans l'opposition. Mais lorsque l'on exerce le pouvoir, il faut faire preuve d'esprit de responsabilité. Et parfois, lorsque les circonstances l'exigent, consentir à « donner du temps au temps », pour reprendre la formule de François MITTERRAND. Faire preuve de responsabilités, pour au moins une raison, et peut-être la seule réellement valable : les Bretonnes et les Bretons ont confiance en nous, et nous devons être à la hauteur. Notre pari et notre conviction c'est que, moins sensibles que d'autres aux sirènes du populisme, les Bretonnes et les Bretons comprennent. Pour ne citer que deux exemples : que la question de la pression foncière ou encore de la qualité de l'eau ne peuvent se régler par un coup de baguette magique. Ils comprennent que sur de tels sujets, l'élaboration de solutions pérennes et efficaces réclament du temps, du travail et de la concertation pour aboutir. Ils comprennent la différence entre politique de court terme, destinée à résoudre une crise conjoncturelle, et politique de long terme, destinée à préparer le futur. Et c'est parce qu'ils comprennent tout cela qu'ils vous font confiance, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre majorité, qu'ils font confiance à l'institution régionale pour améliorer leurs conditions de vie, pour améliorer leur quotidien. La maturité politique des Bretonnes et des Bretons nous engage, et nous saurons

nous en montrer dignes, en réparant dans le temps court et en bâtissant dans le temps long, en étant utile tout à la fois pour le présent et pour l'avenir. En un mot, nous agissons en élus responsables, qui assument sans faillir la complexité des défis, pour être en mesure de les relever. Je vous en remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bravo ! Merci. Chers collègues, nous abordons la dernière séquence avant la pause déjeuner. Nous allons passer aux questions orales. Il y en a cinq, et, dans l'ordre du tableau je passe la parole à Anne PATAULT pour deux minutes pour la question, et c'est Delphine ALEXANDRE qui répondra en trois minutes maximum.

# Questions orales

### Anne PATAULT
*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breihiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*
Depuis maintenant plusieurs décennies, notre Région est engagée aux côtés de l'État et des territoires bretons afin d'améliorer la qualité des eaux de nos rivières. Des résultats significatifs ont été obtenus à l'Ouest, mais aujourd'hui, l'état des masses d'eau en Bretagne reste très inquiétant, tant sur la quantité que sur la qualité. Si l'on peut se féliciter des bons résultats, surtout dans le Finistère, où l'on constate plus de 65% de conformité par rapport à la directive cadre sur l'eau, les chiffres sont très alarmants en Ille-et-Vilaine, avec 3% de conformité. Ils sont évidemment à mettre en lien avec la pluviométrie, plus de 1 500 millimètres en Finistère, contre seulement 600 millimètres en moyenne sur Rennes. À ceci s'ajoutent des problématiques plus locales : algues vertes, pollution bactériologique des littoraux, cyanobactérie, résidus de pesticides mettant en difficulté notre développement économique, accueil d'entreprises, conchyliculture, tourisme, accueil de nouvelles populations.

L'accident intervenu sur un méthaniseur à Châteaulin il y a quelques mois, qui a privé d'eau potable, pendant plusieurs mois, plus de 1 800 habitants, nous rappelle tout simplement la fragilité des ressources en eau superficielle bretonne. Nous approuvons la mise en place d'une instance chargée du climat en Bretagne, car force est de constater que le dérèglement climatique est, ici comme ailleurs, en action. Plus de sécheresse, plus d'inondations, augmentation de la température de l'eau et de l'air, autant de constats qui viennent aggraver la situation de notre environnement. Mais, pour nous, l'urgence, c'est l'eau en Bretagne. Comme je vous le précisais, l'Ille-et-Vilaine est aujourd'hui dans une situation extrêmement préoccupante. Développement de l'urbanisation, concentration des activités économiques, imperméabilisation des sols, autant de pressions qui continuent à aggraver ce constat. Il n'y a plus suffisamment d'eau potable en Ille-et-Vilaine, et il faut la solidarité du département des Côtes d'Armor pour alimenter tant le bassin rennais que celui de Saint-Malo, notamment en été.

Par ailleurs, les capacités nécessaires épuratoires sont largement consommées. Si la ressource doit être naturellement partagée, il est nécessaire d'imaginer des solidarités financières. Devons-nous rappeler que, toujours en Ille-et-Vilaine, de nombreuses exploitations laitières cessent leurs activités au profit de la méthanisation et des cultures énergétiques, gourmandes en intrants ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
La question, la question s'il vous plaît ! C'est deux minutes.

**Anne PATAULT**
Bon, alors je vais essayer. Écouter, c'est peut-être presque plus long.
Bref, tout ceci pour rappeler que c'est bien le développement économique et l'aménagement de notre territoire qui fait et fera la qualité de l'eau et de nos rivières. C'est pour cette raison, que depuis plus de vingt ans, cette assemblée a souhaité pouvoir exercer une compétence majeure dans l'organisation et la gestion de l'eau. Que penser de la récente décision du préfet d'Ille-et-Vilaine, d'organiser une conférence bretillienne sur l'eau ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non mais il faut poser la question là ! On ne peut pas faire. C'est deux minutes Madame !

**Anne PATAULT**
Bon alors voilà. Notre question se résume donc ainsi, avez-vous vraiment l'intention de vous mobiliser sur ce sujet déterminant pour l'avenir de la Bretagne, et comment souhaitez-vous l'aborder ? Pouvez-vous nous préciser le calendrier et la méthode ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Delphine ALEXANDRE pour trois minutes.

**Delphine ALEXANDRE**
Mme PATAULT, merci de votre question qui récapitule extrêmement bien les enjeux présents et futurs en matière d'eau, et on perçoit dans votre question la fine expertise de collaborateurs experts qui doivent exister à vos côtés. Alors oui, la Bretagne est exposée à de grands dangers en matière de quantité et de qualité d'eau. Oui, changement climatique et eau sont intimement liés. L'année 2021 est d'ailleurs une des plus importante en matière d'échouage d'algues vertes. Le niveau des métabolites relevé dans les cours d'eau est extrêmement préoccupant, alors le diagnostic est partagé. Venons-en maintenant au cœur de votre question que je vais traduire, sans doute, de façon un peu brute ou un peu crue. Le volontarisme politique de la Région sur la politique de l'eau est-il mort au soir du second tour des élections régionales ?

Non. Lorsque j'ai été nommée, je n'étais pas une spécialiste du sujet de l'eau. Je revendique de ne pas être une élue technocrate. C'est d'ailleurs pour cela que l'on élit des représentants dans une démocratie représentative, sinon on confierait les clés du camion à la technocratie et on ne s'embarrasserait pas d'élections. La question de l'eau est par ailleurs trop importante pour la faire reposer sur les épaules d'une seule ou d'un seul élu, ou d'une seule collectivité. Et heureusement ! La question de l'eau en Bretagne repose donc sur une communauté d'acteurs : les collectivités, les Commissions locales de l'eau (CLE), les syndicats, les établissements publics du bassin (EPTB), les associations, les acteurs économiques. Cette communauté, nous avons voulu qu'elle soit incarnée à travers l'assemblée bretonne de l'eau. Cette assemblée, nous l'avons lancée en début d'année pour fédérer cette communauté. C'est un travail de longue haleine, entamé par mon prédécesseur, Thierry BURLOT, que je tiens à saluer. Bien que nous soyons de bords politiques différents, je reconnais très volontiers, et de façon sincère, son engagement pour ce sujet.

Son nouveau rôle de Président de comité de bassin de Loire Bretagne va d'ailleurs faciliter notre travail avec l'agence de l'eau. L'assemblée bretonne de l'eau donc, nous l'avons inaugurée. Elle est prometteuse. C'est un succès d'audience avec plus de 300 personnes connectées lors de son lancement. Les travaux s'organisent en commissions autour des questions que vous avez soulevées dans votre diagnostic, et l'enjeu est bien de traiter les grandes thématiques, les grands enjeux, mais à la bretonne, c'est-à-dire dans la concertation et dans la construction de consensus autour des solidarités.

Alors, dans ce contexte, c'est vrai que nous ne comprenons pas tout à fait la volonté de l'État de créer une conférence bretillienne. Est-ce que c'est pour mieux recentraliser d'une main ce qui a été décentralisé de l'autre ? Je pense pour ma part que l'assemblée bretonne de l'eau a vocation à s'imposer naturellement, parce que, même si l'Ille-et-Vilaine concentre des problèmes particuliers, la Bretagne présente une cohérence en matière de bassins et il convient de reproduire en matière de gouvernance. On est contraint par le temps, mais nous reviendrons autant que nécessaire sur ce sujet lors de la présentation du programme 502.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Mme ALEXANDRE. La parole à Gilles PENNELLE pour le Rassemblement National.

**Gilles PENNELLE**
Oui, merci Monsieur le Président. Ma question porte sur votre gouvernance, la gouvernance du Conseil régional depuis ce nouveau mandat.

Nous constatons en effet, depuis notre élection, que nous assistons à une gouvernance de plus en plus chaotique du Conseil régional de Bretagne. Des débats désorganisés en séances plénières, comme la dernière fois, une commission permanente, c'est une première, annulée sans prévenir les élus et sans véritable motif, une assemblée régionale réduite de plus en plus à une chambre d'enregistrement, des mauvaises conditions de travail dans une inter-commission sur l'usine éolienne de Saint-Brieuc que tout le monde constate, où ceux qui sont opposés au parc éolien, que ce soit des associations qui sont venues, ou des élus régionaux, on leur coupe la parole, on leur dit qu'ils parlent trop. C'est anormal ! Et puis, enfin, ce dossier du Contrat de Plan État-Région que vous reléguez, certes je l'ai déjà dit, en fin de session, mais sur lequel, nous y reviendrons samedi,

les élus régionaux n'ont absolument pas été concertés, à part quelques petites visios que vous avez organisées très rapidement, contre-groupes de travail, enterrés lors de la précédente mandature, absence d'un représentant de l'État, du préfet, devant les élus régionaux pour que ceux-ci puissent l'interroger., Tout ceci traduit, selon nous, une très mauvaise gouvernance.

Ma question est simple et directe Monsieur le Président. Pensez-vous continuer à mépriser les élus régionaux, issus directement du vote des Bretons, encore longtemps ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien, merci de votre question M. PENNELLE. Je souhaite que vous restiez très longtemps dans l'opposition, et je souhaite vraiment, profondément, faire en sorte que votre vie d'opposant soit la plus agréable possible, et ce n'est pas une plaisanterie. Et je m'y attache à chaque instant. On a travaillé, on a avancé sur des calages, et je reconnais que la dernière session n'a pas été la plus merveilleuse pour plein de raisons, y compris pour des raisons de désorganisation, voire d'interpellations, d'invectives qui ont été mises en œuvre pour abîmer le fonctionnement de cette session. Et je pense que les bretons ne s'y retrouvent pas. Et nous ne nous y retrouvons pas non plus d'ailleurs, puisque l'image que nous donnons n'est pas à la hauteur.

Nous avons travaillé le règlement intérieur. Vous avez d'ailleurs contribué à faire en sorte que l'on fasse bouger les lignes, pour que l'on trouve de nouvelles solutions, de nouveaux temps de parole pour les uns et les autres, des droits d'amendements, sur lesquels on révise les choses pour faire en sorte, et ça répond, quelque part, à l'interpellation de Mme LE CALLENNEC, que les porteurs d'amendements puissent les porter encore quand ils ont été corrigés. C'est un amendement est proposé tout à l'heure, ou demain, ou après-demain. Le travail sur le rôle des commissions, pour faire en sorte de faire plus de débats dans ces commissions, plus de travail encore et ne pas se focaliser sur ces votes. Bref, un certain nombre de sujets ont été abordés, un certain nombre de nouvelles règles ont été posées, et faire en sorte que la démocratie vive bien.

Et pour le Contrat de Plan État-Région, permettez-moi de vous dire que, quand-même, nous avons eu un débat dans cet hémicycle, ne l'oublions pas ! Un débat où chacun posait ses lignes, et je me souviens des articles de presse du lendemain où les lignes des uns et des autres étaient clairement exprimées. Nous avons eu un certain nombre de réunions et effectivement, je l'ai déjà dit, je l'ai déjà exprimé, le temps du débat était ici, le temps du débat était en conférence territoriale de l'action publique, le temps du débat a été, ensuite, avec des relations bilatérales, avec les uns des autres. Je peux entendre que ce soit regrettable, mais c'est quand même la règle, et la manière de faire pour pouvoir avancer sur ce document, sur lequel vous aurez tout le loisir de vous exprimer fin de semaine.

On va continuer à s'améliorer. Je prends votre question comme un encouragement à continuer à être plus performant, et j'ai, non pas sept ans pour progresser, mais j'ai chaque jour pour faire en sorte d'être à la hauteur de l'ambition pour la démocratie, et pour faire en sorte, qu'encore une fois, chaque élu de cet hémicycle, quelles que soient les idées qu'il porte, et même si je les combats, puisse vivre sereinement son mandat. Merci pour votre question.

Madame LE CALLENNEC pour la question suivante, et Madame KUCHEL répondra.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, merci, Monsieur le Président. Cette question sur KARTA, m'a été inspirée par une enseignante d'un lycée professionnel, au cours d'un Conseil d'administration, où nous avons eu un débat très intéressant sur le devenir des lycées professionnels en Bretagne. La question en fait, est relative à la crise sanitaire qui a particulièrement impacté les jeunes. Cette problématique va d'ailleurs bien au-delà de la difficulté de l'enseignement en distanciel puisqu'émergent des études évoquant des conséquences parfois beaucoup plus graves, et notamment en termes de santé mentale sur notre jeunesse.

Au regard de l'enjeu, nous pensons qu'un effort accru pourrait être réalisé par le Conseil régional de Bretagne, par le dispositif KARTA, pour soutenir des projets à l'initiative des jeunes lycéens, ou de leurs enseignants, notamment en lien avec le sport ou la culture, comme le préconise le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional dans des avis pour cette session, mais aussi pour soutenir leur ouverture au monde, stimuler leur curiosité ou accompagner leur esprit d'entreprenariat. En fait l'enseignante se posait la question de savoir ce que sont devenus les fonds KARTA, qui n'ont pas été utilisés, en fait, pendant la période Covid.

Donc ma question est simple, Monsieur le Président. Ne pensez-vous pas que 2022 devrait être une année exceptionnelle pour monter en puissance le dispositif KARTA, afin d'aider, plus que jamais, un nombre beaucoup plus significatif de bénéficiaires ? Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. La parole à Emilie KUCHEL pour une réponse en trois minutes maxi.

### Émilie KUCHEL
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Je vous remercie pour cette question, qui me permet de mettre en lumière un dispositif qui existe depuis quelques années et qui fonctionne très bien dans les établissements. Il fonctionne très bien parce qu'il permet de mener des projets dans les établissements de manière un peu différente, hors du cadre classique d'une salle de classe, et permet aux lycéennes et lycéens bretons d'être acteurs de projets autour de la citoyenneté, de l'égalité, du développement durable, de l'écologie, de l'ouverture au monde et aux autres, mais plus globalement, de créer des conditions d'entreprendre et d'apprendre par eux-mêmes. Nous devons non seulement croire en notre jeunesse, mais surtout leur montrer que faire ensemble c'est encore possible.

Depuis quelques années, le Conseil régional a fait le choix d'investir dans sa jeunesse, de lui donner la possibilité de mener des projets, en complémentarité des programmes éducatifs, et dans une approche différente plus participative. La Région Bretagne a souhaité en effet être partenaire des tutelles académiques de nos lycées. Chaque année, ce sont 2 000 projets et 2 M€ qui permettent aux enseignants de travailler des sujets importants comme l'égalité femmes-hommes, l'accès à l'art, la biodiversité et l'ouverture vers l'international.

Ce soutien est très apprécié, très attendu de la part des enseignants, et, du coup, de la part des lycéens. Pour information, 95% des projets KARTA sont accompagnés. La très faible part des projets non-accompagnés ne répondent tout simplement pas aux critères définis. Ce n'est donc pas une question de budget.

Avec le recul, on considère que l'enveloppe dédiée à KARTA correspond aux besoins des équipes éducatives, et donc que l'enveloppe pour ce dispositif est bien calibrée. Le nombre de projets portés par les établissements est déjà relativement important et il n'y aura pas d'incitation supplémentaire, en l'état du dispositif, avec une augmentation de l'enveloppe. Pour autant, là où je peux être en accord, nous avons souhaité, en ce début de mandat, réinterroger ce dispositif. Pas pour le remettre en cause, mais pour le faire évoluer dans ses axes et ses modalités d'intervention, et en articulation avec un *(terme inaudible)* mené avec ma collègue Katja KRÜGER sur la mobilité internationale, que nous voulons plus utilisé par les jeunes Bretons.

De même, nous avons commencé avec le Conseil régional des jeunes un travail sur le budget participatif des lycéens et des lycéennes. Ce budget qui sera la main des lycéennes et des lycéens, doit leur permettre de s'engager sur des réalisations décidées par eux-mêmes. L'objectif est d'accompagner l'engagement citoyen, l'engagement dans le projet collectif. Ainsi, chers collègues, je vous propose de participer à cette réflexion pour dégager collectivement les nouveaux besoins, et ainsi faire évoluer ces politiques dédiées à la jeunesse, pour être au plus près de leurs besoins, et pour appréhender au mieux ces enjeux. Nous pourrons mener ce travail dans les commissions concernées, notamment la commission formation, que j'ai l'honneur de présider, et la commission jeunesse. C'est bien à partir de ces travaux, et des propositions qui seront faites, que nous serons en mesure de dimensionner le budget dédié. Dans le moment, et pour les raisons que je viens d'expliciter, la nécessité d'augmenter l'enveloppe KARTA ne nous semble pas justifiée. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, merci beaucoup. La parole à Christian GUYONVARC'H, pour deux minutes.

### Christian GUYONVARC'H
*Groupe Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires*
Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs mois, le territoire breton est le théâtre de visites, et de prises de parole de différents acteurs économiques ou politiques, y compris gouvernementaux, à propos de l'éventualité d'une mise en exploitation de gisements de lithium. La commune bigoudène de Tréguennec concentre l'attention car, selon des études du Bureau de recherches géologiques et minières, son sous-sol contiendrait le gisement de lithium le plus important de Bretagne.

Or, le site de Tréguennec se trouve dans un espace naturel protégé, qui est géré par le conservatoire du littoral. Ce site a été récemment labellisé, au titre de la Convention de Ramsar, en tant que zone humide d'intérêt international, et le Conseil Régional lui-même a décidé, lors de la session de décembre 2021, d'y engager une procédure de création d'une réserve naturelle régionale. La question d'une éventuelle mise en exploitation de gisements de lithium en Bretagne est au croisement de plusieurs problématiques, dont aucune ne doit être négligée : la nécessaire transformation énergétique et écologique de nos façons de nous déplacer, d'habiter, de produire, de transporter des marchandises et de consommer, la recherche d'une moindre dépendance aux importations dans des domaines stratégiques, et l'indispensable préservation de nos paysages, de notre biodiversité, de nos ressources naturelles comme l'eau et les sols, qui sont déjà soumises à des formes de pollutions chroniques.

Monsieur le Président, eu égard aux compétences que le législateur a d'ores et déjà attribuées à notre assemblée, notamment dans le cadre du schéma régional d'aménagement, du développement durable et d'égalité des territoires, et tenant compte de la responsabilité qui revient à notre assemblée de veiller à l'intérêt général des Bretonnes et des Bretons, quelles mesures comptez-vous prendre pour que, sur la question de l'exploitation du lithium, la Région Bretagne pose les conditions d'un débat réellement démocratique, c'est-à-dire éclairé et associant la population, en particulier les habitants et les élus des communes plus directement concernées, et s'impose auprès de l'État comme partie prenante de toute décision publique ? Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, Delphine ALEXANDRE.

**Delphine ALEXANDRE**
Monsieur GUYONVARC'H, je vous remercie pour cette question extrêmement pertinente, tout à fait d'actualité et comme vous le détaillez dans votre texte, au croisement de plusieurs problématiques. Alors, avant de répondre à votre question je souhaite reformuler quelques éléments de contexte pour bien situer notre sujet. Le lithium est un métal aux propriétés uniques, léger, avec un potentiel électrochimique extrêmement élevé, qui est rapidement devenu incontournable dans la fabrication de batteries. Actuellement 70% du lithium extrait dans le monde sert à fabriquer ces batteries.

Or, pour lutter efficacement contre le changement climatique, au-delà des efforts en matière de sobriété énergétique, et forts nécessaires, nous devons diminuer notre consommation d'énergies fossiles dans les transports, et développer le stockage de l'électricité. L'électrification des transports est un levier indispensable pour atteindre la neutralité carbone. Les besoins en lithium ne cessent de s'accroitre. Pour illustrer, une batterie lithium-ion d'une voiture électrique Tesla modèle S pèse 544kg, dont 63kg de composés de lithium. Ce métal est également un composé essentiel des batteries d'ordinateurs, téléphones portables, et autres appareils électroniques, mais la ressource est limitée.

Dès lors, le moindre filon aiguise les appétits des gouvernements comme des industriels. Selon le BRGM, Bureau des Recherches Géologiques et Minières, la veine de lithium de Tréguennec contiendrait 66 000 tonnes de ce métal. À titre de comparaison, on en a extrait à peu près autant dans le monde en 2020. Le sous-sol de Tréguennec contient donc une année d'extraction de lithium mondial, autant dire, une fortune. Les dernières déclarations de Barbara POMPILI et de Bérengère ABBA montrent que le gouvernement réfléchit à exploiter les gisements de lithium situés en Bretagne, sans que ne soient évoquée, à ce jour, l'attribution de titres miniers d'exploitation.

Sur l'argument de la décarbonation, nous ne devons pas céder à une dictature du carbone, c'est-à-dire, d'avoir pour seul et unique objectif de décarboner notre économie en oblitérant toutes autres formes de considération, et ce cas d'école en est la parfaite illustration. L'exploitation du lithium est dévastatrice pour la préservation de l'eau comme pour la biodiversité, les Boliviens de l'Altiplano et du Salar d'Uyuni, comme les Australiens, qui ont connu une dégradation majeure de leurs lieux de vie et l'altération de leurs ressources en eau, peuvent en attester. Vous aurez compris qu'à titre personnel, je suis extrêmement réservée sur le sujet. Pour autant, il existe des procédures et des instances décisionnaires.

Donc sur le fond de votre question : que peut faire la Bretagne si jamais un projet de mine venait à être déposé ? Avec la récente réforme du code minier, la réglementation impose à l'État une consultation des collectivités territoriales, de la commune à la Région, potentiellement impactées par le projet. La procédure de consultation ne vaut pas celle d'un avis conforme, c'est-à-dire, que l'État ne sera pas tenu de suivre l'avis consultatif des collectivités. *In fine*, c'est un consensus politique et/ou populaire qui pourrait influer sur les décisions finales

de l'État. Outre cette procédure réglementaire, cette zone a pour particularité de se situer sous plusieurs protections : zone NATURA 2000, mais également zone humide d'importance internationale titre Ramsar, et comme vous l'avez rappelé, la future réserve naturelle régionale des dunes et palus bigoudens, dont la création a été votée lors de la dernière session.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il faut conclure.

**Delphine ALEXANDRE**
Ah, mince ! Donc, pour l'attraction immédiate, dans la mesure où la mobilisation de ces différentes instances et la mise en œuvre de leurs capacités à anticiper le débat, à produire les études attendues, seront déterminantes pour la suite de cette affaire, nous avons prévu de solliciter l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour des instances de gouvernance, d'en aviser le préfet. Il s'agit d'un territoire fragile, que nous avons passé sous protection, et le terme de protection ne doit pas rester un vain mot. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Parole à Ronan PICHON pour la dernière question à l'ordre du jour.

## Ronan PICHON

*Groupe Les Écologistes de Bretagne - Ekologourien Breizh*
Merci, Monsieur le Président. On va être sur un sujet connexe. La transition énergétique est aujourd'hui une nécessité. Elle repose sur plusieurs piliers : la réduction de la consommation d'énergie, l'optimisation énergétique, le transfert de sources d'énergie carbonée vers l'électricité et le développement des énergies renouvelables. Dans un contexte où la France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas respecter les engagements pris en 2009 en matière d'énergies renouvelables, où l'Union européenne a depuis rehaussé ses objectifs avec notamment, dernièrement, le paquet « Fit for 55 », et où la loi Climat énergie, votée récemment en France, fixe un horizon de neutralité carbone vers 2050, la Région Bretagne doit s'inscrire dans une forte dynamique de production d'énergie renouvelable.

Les objectifs présents dans le SRADDET actuel ne sont plus à la hauteur des attentes, et la révision, dont nous avons voté le principe, doit amener la Bretagne à rehausser ses objectifs énergétiques et climatiques pour les horizons 2030, 2040 et 2050. Dans le rapport climat qui a été voté lors de la dernière séance plénière, vous disiez vouloir impliquer d'avantage collectivités et citoyens, favoriser l'acceptabilité locale, des projets d'énergies renouvelables, et bien d'autres actions. Ces actions vont dans la bonne direction, mais seront-elles suffisantes ? Nous ne le pensons pas. Il est nécessaire d'intégrer pleinement dans le prochain SRADDET, une planification ambitieuse de développement des énergies renouvelables en Bretagne, en inscrivant fermement notre Région dans une trajectoire de neutralité carbone avant 2050.

Cette planification indispensable doit se conjuguer avec un véritable débat public, pour favoriser l'appropriation, par le plus grand nombre, de ces enjeux, pour dépasser les difficultés actuellement rencontrées telles que les oppositions fortes de communautés d'acteurs, ou des concertations mal menées ou mal suivies dans le temps. Ce débat public que nous défendons, associant largement citoyens, collectivités, mais aussi acteurs économiques, permettrait de construire un projet énergétique ambitieux pour la Bretagne à la fois réaliste, exemplaire et enthousiasmant.

C'est pourquoi nous vous demandons : comptez-vous vous saisir de la révision du SRADDET pour y inscrire une véritable stratégie planifiée de transition énergétique, et notamment, en matière de développement des énergies renouvelables ? Et ensuite, quelles modalités de concertation comptez-vous mettre en œuvre pour élaborer cette stratégie à intégrer au sein du SRADDET ? Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à André CROCQ pour vous apporter une réponse.

## André CROCQ

*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Merci à vous. Mes chers collègues, je crois que sur le sujet de l'énergie, on mesurait ces dernières années combien il était déterminant pour l'avenir de nos territoires, particulièrement le territoire breton qui est très importateur d'énergie. Je rappelle que, quand le pack électrique breton a été adopté en 2010, la Bretagne ne

produisait que 8% de son énergie électrique, et essentiellement sur l'usine de la Rance. Depuis on a progressé. Beaucoup de travail a été conduit, et je rappelle quand même que le pack électrique breton, mais vous l'avez dit, n'existe plus en tant que tel, puisque je vois qu'il ressort parfois dans certaines expressions, comme le pacte bio-gazier breton qui a été élaboré ensuite. Les deux ont été enrichis d'ailleurs de feuilles de route, notamment la feuille de route pour le développement et la relance de l'éolien en Bretagne, un travail qui conduit sur le photovoltaïque, un travail qui conduit également sur la feuille de route hydrogène en Bretagne, et tous ces travaux ont été versés au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Alors, c'est vrai que le SRADDET est un document peut-être un peu aride, mais je vous invite quand même à regarder toute la partie énergie, parce que, là, il y a un exercice de planification qui a été conduit, alors certes, avec les données du moment et avec le cadrage du moment, qui était la stratégie nationale bas-carbone 1. Elle a été révisée depuis. On s'inscrit dans la stratégie nationale bas-carbone 2, et c'est bien le sens de la décision que nous avons prise tous ensemble en décembre d'adapter le SRADDET. Et dans le bordereau climat, on disait très bien qu'il fallait, d'emblée, s'inscrire dans la nouvelle stratégie nationale bas-carbone, et sans doute même anticiper la prochaine.

Donc là, je crois qu'on est à peu près tous à l'aise. On s'inscrit bien dans ce cadre-là. On a travaillé en commission sur un amendement déposé par Tristan BRÉHIER, qu'on va pouvoir défendre puisqu'il a été réécrit, et je pense que la commission tout à l'heure l'adoptera. On aura, ici, à débattre de cet amendement et je crois qu'il répond aux attentes des uns et des autres, en matière, à la fois d'ambition, là il n'y a pas de problème je l'ai dit, en matière de méthode, là je vous rejoins, il y a la question de la gouvernance, et la gouvernance d'une trajectoire énergétique en Bretagne, ce n'est pas une petite affaire, surtout quand on se place à 2040 ou 2050. On a besoin des experts, et donc la gouvernance de ces études, le cahier des charges de ces études, et la manière dont on en débattra entre nous, on propose dans cet amendement, réécrit, d'en faire un même groupe de travail *ad hoc* Gouvernance de la trajectoire énergétique en Bretagne.

Donc je crois qu'on ne peut pas plus ouvrir la possibilité, à l'ensemble des collègues qui souhaiteront s'inscrire dans ces travaux, d'y participer. Et puis, effectivement, on aura un rendez-vous très intéressant à l'échelle nationale qui sera celui de la définition de la nouvelle stratégie énergie-climat de l'État français. Il y aura des débats publics, il y aura la possibilité probablement de produire des cahiers d'acteur et des contributions, et là c'est un rendez-vous qu'on se fixe, collectivement, également, dans l'amendement réécrit. Donc je crois que tout y est pour converger vers le sujet. Merci beaucoup.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, merci cher André.

# Approbation du PV de la session des 16 et 17 décembre 2021

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Approbation du procès-verbal de la session de décembre 2021.

*Le Président appelle au vote sur le procès-verbal des 16 et 17 décembre 2021*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le procès-verbal des 16 et 17 décembre 2021 est adopté*

Je vous remercie. Il est 13h00. Nous suspendons la séance. Reprise à 14h00 par les commissions, et, dès que les commissions ont terminé, on reprend la séance, donc entre 14H15, 14h30, 14h40 en fonction. Vous

entendrez la sonnette donc ne restez pas trop loin, pour pouvoir reprendre les travaux dès que les 4 commissions auront rendu leur vote sur les amendements réécrits. Merci à tous. M. MARBOEUF ?

**Bernard MARBOEUF**
Oui, Monsieur le Président merci. Est-ce que vous pourriez indiquer quelles sont les commissions qui se réunissent dans les salles, en termes d'organisation. Ou ce sera peut-être affiché ? Pour que tous les collègues puissent se repérer. Merci !

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Alors, on va l'afficher, parce que je n'ai pas en tête les 4 salles. On vous fait afficher ça très vite, dans les couloirs. Merci à vous, bon appétit.

# Présentation du budget vert

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien, chers collègues, la séance est reprise. Je vous remercie de retrouver vos places. Nous avons 69 inscrits pour cet après-midi. Voilà, c'est un chiffre sympa ! La parole est à Denis PALLUEL pour commencer. Non, pardon, excusez-moi ! On va commencer, dans l'ordre, à Michaël QUERNEZ, pour présenter le budget vert, avec une intervention de Stéphane PERRIN, et ensuite, dans les prises de parole, Denis PALLUEL commencera. Après ce lancement, cher Michaël, bon courage !

**Michaël QUERNEZ**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Vous avez suscité une certaine émotion Monsieur le Président ! Pour ceux qui n'auraient pas entendu, mais je ne m'y risquerai pas.

Monsieur le Président, très chers collègues, permettez-moi ces quelques mots en introduction, avant de céder la parole à mon collègue… (*Interrompu par un bruit*). Pardon. Qu'est-ce qui se passe ? (*Propos hors micro)* Ah, pardon ! Bon, ça commence bien cette séance ! avant de céder la parole à mon collègue Vice-président Stéphane PERRIN, qui a animé, ces derniers mois, notre travail collectif. Cette évaluation environnementale du budget de la Région vient en effet à la suite de notre rapport de décembre intitulé « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique », tout comme d'ailleurs, le bordereau qui porte sur l'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat, que nous verrons également lors de cette session. Cette évaluation climat du budget, qui doit être un puissant moteur d'aide à la décision, incarne à mon sens trois valeurs majeures qui fondent la force de notre engagement en faveur des transitions : la transversalité de notre action, notre capacité à innover et enfin, la transparence.

- **La transversalité de notre action**

Comme je vous le disais lors de la session de décembre, la lutte contre le changement climatique est avant tout une question de gouvernance de la transition. Le sujet de la transition écologique, n'est plus tant en effet, de savoir ce que nous devons faire, ou si nous savons le faire, mais plutôt comment le faire plus vite et à plus grande échelle. Le Conseil régional doit ainsi, dans ce contexte, assumer sa responsabilité en tant que collectivité et chef de fil, montrer l'exemple, et porter ce que nous appelons une écologie du contrat avec l'ensemble de nos partenaires. Pour une première, nous nous sommes ainsi attachés à mettre en mouvement notre collectivité, ses élus, les invitant dès le début de ce mandat, à travailler ensemble, en mobilisant à leurs côtés cinq des principales directions du Conseil régional. Résultat, nous avons pu évaluer sur le volet « atténuation de nos dépenses », près de 54% de notre budget. L'objectif, à terme, étant bien d'évaluer le maximum de dépenses de la collectivité sur ce volet, puis en prenant en compte les six critères d'un budget vert : atténuation, adaptation, eau, économie circulaire, pollution, biodiversité, tout ceci faisant écho, d'ailleurs, aux propos de Delphine ALEXANDRE ce matin quant à la question du lithium.

- **Notre capacité d'innovation.**

L'innovation technologique ne sera pas la seule réponse aux défis du dérèglement climatique. Il nous faut donc miser sur d'autres types d'innovations. L'innovation publique, la modernisation de l'action publique, fait aussi partie de la boite à outils à notre disposition. Et c'est la deuxième valeur qui illustre cette évaluation environnementale de notre budget. Je veux ici saluer le travail des services de la Direction des finances et de la Direction du climat. Il s'est passé moins d'un an entre cette première mouture d'évaluation environnementale de notre budget et l'université territoriale que nous avions organisée à ce sujet, avec le soutien de l'Institut des hautes études des sciences et des technologies. S'il y a un mouvement global des collectivités vers le budget vert, ne serait-ce que pour des questions très triviales de mutation du secteur des finances publiques et privées, Stéphane PERRIN y reviendra, je crois pouvoir dire aujourd'hui que nous sommes finalement assez en avance sur le sujet. J'en veux pour preuve le rapport de l'OCDE sur notre expérimentation. Mais, si nous sommes déterminés et engagés, nous devons aussi avoir de l'humilité. Car nous pourrions être très vite confrontés à des biais méthodologiques, sur lesquels reviendra, à n'en pas douter, notre Vice-président. Nous partagerons bien entendu cette méthode, que nous éprouvons, avec les collectivités engagées dans leurs propres démarches de Plan Climat, Air, Énergie Territoriale (PCAET), lors d'un prochain comité permanent du climat.

La transparence enfin, et c'est sans doute la valeur la plus importante. L'évaluation environnementale de notre budget, incarne notre volonté de transparence, de mieux partager, avec tous nos concitoyens, les enjeux auxquels la Bretagne est confrontée. Nous faisons ainsi le pari de la société civile, du Conseil économique, social et environnemental régional, du Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC), des associations de Bretagne, qui veulent avec nous bâtir l'avenir de la Bretagne, relancer la démarche de la BreizhCOP, et en faire le cœur battant de l'émergence d'une démocratie participative rénovée. À terme, cette évaluation, loin d'être un objet technocratique de plus, peut finalement être un antidote au désintérêt à la chose publique. Rentrer dans cette matière abrupte qu'est la comptabilité publique et le budget d'une collectivité par une évaluation environnementale peut susciter de l'intérêt démocratique.

- **Un outil d'aide à la décision**.

A terme, ce budget vert doit enfin, et surtout devenir et ce, le plus rapidement possible, un outil d'aide à la décision. Il le sera pleinement lorsque nous aurons donc défriché les six items, et que nous serons capables, comme le souligne le CESER, de mettre tout cela en lien avec l'utilité sociale d'une dépense, lorsque notre démarche de mise en œuvre globale de critères d'éco-socio-conditionnalités des aides sera aboutie.

J'émets enfin le vœu que notre plan pluriannuel d'investissement, ou un contrat comme le Contrat de Plan État-Région que nous examinerons samedi, soit aussi, à l'avenir, apprécié en fonction de cette évaluation. En vous remerciant de votre attention, je rends la parole à celui qui porte ce projet, Stéphane PERRIN, que je remercie chaleureusement pour le travail effectué en commun.

### Stéphane PERRIN

*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*

Merci cher Michaël. À la suite des propos du premier Vice-président, je voudrais insister sur trois points.

Le premier, le premier Vice-président en charge du climat l'a dit, c'est que c'est évidemment une démarche qui est une « brique » parmi l'ensemble des travaux que nous sommes en train de conduire. Il y a le budget vert, il y a aussi l'éco-socio-conditionnalité, il y a aussi la commande publique responsable qui est portée par Simon UZENAT, bref, tout ceci fait système, et le budget vert est un outil d'évaluation, un outil d'aide à la décision, mais je voudrais qu'il soit clair qu'il n'est pas un outil de décision lui-même, puisqu'il appartiendra bien, *in fine*, aux élus de cette assemblée, de se prononcer sur les choix qu'il faudra faire sur nos décisions d'investissements, sur nos décisions d'achats, sur nos critères d'aide. Donc je ne veux pas qu'il y ait de confusion entre les outils. C'est une forme de réponse à l'intervention de Mme LE CALLENNEC ce matin que j'ai écouté avec attention. Le budget vert est un outil qui n'emporte pas éco-socio-conditionnalité. Il y aura des travaux sur l'éco-socio-conditionnalité à venir. C'est distinct de ce sujet-là.

La deuxième chose, c'est que je veux redire que cet outil n'est pas un gadget. Il ne s'agit pas de coller des gommettes de couleurs en face de lignes de dépenses. Soyons conscients que, demain, pour accéder aux financements, qu'on soit une collectivité locale, qu'on soit une entreprise, qu'on soit même un ménage, il faudra que les critères de la transition soient intégrés. On sait qu'aujourd'hui les acteurs, par exemple, du secteur

bancaire, sont en train de conduire des évaluations sur la nature des actifs qui sont dans leurs bilans, et que, de la même manière qu'il y a des contrôles prudentiels, des contrôles de ratio sur les risques de dettes, contrôles qui ont été développés depuis les scandales Enron etc., on sait qu'on est allés beaucoup plus loin sur les règles prudentielles en matière bancaire.

Désormais le même travail est fait sur le sujet environnemental. Ce qui signifie très concrètement qu'un emprunteur qui n'a pas intégré cette démarche accèdera moins facilement aux financements, ou accèdera aux financements plus chers. Ça sera d'autant plus important pour les collectivités que le montant annuel d'investissement des collectivités en France est aujourd'hui de 49 Md€, mais qu'on estime que pour surmonter les défis de la transition, il faudrait chaque année qu'elles investissent de 14 à 18 Md€ supplémentaires. Ça nécessite évidemment des ressources. Le financement par l'emprunt est une de ces ressources. Encore faut-il que les conditions de financement le permettent. Donc c'est un sujet qui est un sujet éminemment financier, éminemment budgétaire.

Le troisième point, c'est sur la méthodologie. Nous avons eu l'occasion, avec les collègues de la Commission climat et de la Commission des finances, en inter-commission, d'avoir un échange, d'expliciter les choses. Je suis allé devant le CESER, à deux reprises, et il est convenu que je continue de travailler avec le groupe de travail sur l'évaluation du CESER, qui va être un interlocuteur régulier, au fil de l'eau. Il y aura les échanges aussi avec le Haut Conseil pour le Climat puisque nous devons maintenant murir la méthodologie. Michaël QUERNEZ l'a dit, l'outil ne sera complet que quand nous aurons fait l'évaluation sur les six critères et que nous serons donc en mesure ensuite de tracer des trajectoires.

Donc, évidemment, à date, l'outil n'est pas complet. Nous l'assumons et nous assumons la progressivité de la démarche. Nous aurons, *in fine*, des indicateurs qui, mes chers collègues, révèleront aussi la complexité des choix et de la décision publique, c'est Fanny CHAPPÉ qui en parlait ce matin dans son discours, et tout cela va être objectivé, puisqu'une même dépense pourrait être favorable au titre de la lutte contre le changement climatique, mais peut être défavorable au titre de la lutte contre la biodiversité. Il a été question ce matin d'assainissement. Développer des réseaux d'assainissement c'est très bien sur le critère de la gestion de l'eau, c'est des camions avec du béton, c'est des travaux, donc peut-être que ça se remet bien sur un autre critère.

Donc nous sommes dans un outil qui ne sera pas un outil manichéen. C'est un outil qui va révéler les critères de choix. Ça n'épuise pas tout, puisqu'une fois que nous aurons cette évaluation environnementale, il faudra intégrer, comme l'a dit le premier Vice-président, le critère de l'utilité sociale, et les échanges que j'ai eus, notamment devant le CESER, le CESER représentant toute la palette de la société civile organisée, ont bien révélé cette attention que nous devons porter aussi sur les critères sociaux. C'est bien pour ça que dans le travail qui ensuite va s'engager sur l'éco-socio-conditionnalité, il est bien question des deux paramètres.

C'est un outil important. Nous sommes une des collectivités pionnières, une des Régions pionnières dans cet exercice, avec nos collègues de la Région Occitanie et nos collègues de la Région Grand-Est. D'autres collectivités, notamment des métropoles, sont engagées. On sait qu'il y a des travaux aussi à l'échelon européen et qu'immanquablement, à un moment donné, nous serons aussi dans la nécessité, au regard des exigences posées par le paquet climat par exemple, qui a été présenté par la Commission européenne, d'être en capacité d'évaluer nos politiques publiques.

Je conclurai en disant une chose : on a souvent dit, dans ce pays, que l'évaluation des politiques publiques était le parent pauvre, et c'est vrai. Nous n'avons pas l'habitude en France de bien évaluer nos politiques publiques. On s'est souvent posé des questions sur les modalités d'évaluation. Pour la première fois me semble-t-il, je n'ai pas une expérience d'élu interminable, mais enfin, j'ai quelques années de recul maintenant, il me semble que c'est la première fois que l'on murit un outil d'évaluation, avec tout le caractère expérimental qu'une position de pionnier implique, mais c'est la première fois que nous allons avoir des outils d'évaluation, établis avec des méthodologies pour lesquelles nous sommes accompagnés, qui vont être mises en place, et je pense, mes chers collègues, que dans trois ou quatre ans, quand l'outil sera pleinement déployé, que nous n'aurons qu'à nous satisfaire d'avoir été pionniers sur cette question du budget vert. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à tous les deux. Merci Monsieur le premier Vice-président, merci Monsieur le Vice-président aux finances. C'est un très beau sujet. Et merci de votre engagement à vous et aux autres collègues, et je pense notamment à Carole LE BECHEC, pour ce dossier important pour l'ensemble du mandat. Nous allons

commencer nos travaux avec Denis PALLUEL, je l'avais prévenu, et Stéphane ce sera à la fin pour l'avis de la commission. Denis PALLUEL.

### Denis PALLUEL

*Groupe Bretagne ma vie*

Oui, merci. J'ai eu effectivement un peu peur tout à l'heure, quand vous vouliez commencer par moi, ma modeste place.

Effectivement, la grande nouveauté de ce budget de 2022, c'est la mise en place de ce budget vert. La Région Bretagne, comme ça a été souligné en commission et dans le rapport, n'est pas la première à le faire. On sait que l'Occitanie l'a déjà fait, ou d'autres collectivités, mais effectivement elle est dans le peloton de tête de la poignée de collectivités qui se sont lancées dans cette démarche. Alors, comme à chaque fois, il y a des critiques qui peuvent émerger d'un bord et de l'autre, et c'est bien normal. Pour les uns, ça peut être une « usine à gaz », le gaz étant d'ailleurs devenu, par la magie des instances européennes, une énergie verte, je referme la parenthèse, ou alors, un avatar de plus de la technocratie, jamais en mal d'imagination pour complexifier ce qui est déjà très compliqué. Pour les autres, ça ne va pas assez loin. C'est un vernis pour faire briller de vertu ce budget 2022. Soyons clairs ! Dans cette phase, le budget vert n'est encore qu'un outil technique d'évaluation, qui permettra de mesurer les impacts environnementaux, positifs, négatifs ou neutres, des politiques régionales qui sont mises en œuvre. Si on prend une métaphore médicale, ce n'est pas encore un médicament, mais plutôt un thermomètre. On reste effectivement encore dans le domaine du diagnostic. Mais si le thermomètre mesure et ne soigne pas, casser le thermomètre n'a jamais permis de guérir aucune maladie.

En lui-même, cet exercice aux effets limités est déjà complexe à mettre en place, car il introduit un élément nouveau dans nos analyses prospectives ou dans les bilans que l'on tire de ce qui est réalisé. Il doit être mis en corrélation et en cohérence avec la mise en place d'un nouvel indice de mesure de la richesse, que notre groupe « Bretagne, ma vie » défend dans son programme, et sur lequel le CESER a déjà commencé à travailler. Évaluer les performances d'un territoire uniquement par le prisme de la richesse produite, sans tenir compte des destructions engendrées et surtout, sans tenir compte des investissements dans l'éducation, la santé et la culture, n'a pas de sens. Je peux reprendre d'ailleurs, les propos de Monsieur le Président du CESER, que je salue ici : « Le développement durable impose un suivi qui ne peut plus se réduire à la seule dimension économique, financière du développement, mais doit également intégrer ses aspects sociaux et environnementaux, et le faire sous l'angle de la soutenabilité. Comment de nouveaux indicateurs peuvent-ils nous permettre de renouveler notre regard sur la société ? ».

Alors, il y a eu longtemps, le PIB mais le PIB, on sait qu'aujourd'hui, il ne permet même pas de mesurer la puissance d'un pays. Je me permets une petite parenthèse sur l'actualité : on peut voir, par exemple, qu'un pays comme la Russie a pratiquement la première armée du monde avec le PIB de l'Espagne, comme on nous le dit souvent. Par contre, il y a une autre démarche qui existe, c'est celle de l'Irlande. Il faut dire que l'exemple irlandais d'un pays devenu soi-disant un modèle, en passant du statut de pays en retard à un pays à la pointe, illustre bien cette aberration de la financiarisation de l'économie. Non, l'augmentation des actifs financiers des GAFA, comme Apple, ou Google, grâce à des avantages fiscaux énormes, ne provoque pas l'amélioration proportionnelle du bien-être, du niveau de vie des habitants et de la protection de l'environnement. À notre niveau plus modeste, l'évaluation environnementale du budget doit aussi s'inscrire dans la démarche d'éco-conditionnalité, ça a été dit tout à l'heure, et dans celle de l'utilisation des outils d'évaluation tels que le bilan des émissions des gaz à effet de serre ou du plan de transition, qui permettent de mesurer les impacts. C'est donc une démarche interactive, qui permet d'intégrer la politique budgétaire dans notre démarche pour lutter contre le dérèglement climatique.

Les items retenus dans la méthode sont cohérents et regroupent l'ensemble des thématiques. Je remercie d'ailleurs Stéphane PERRIN pour sa pédagogie, qui nous a permis de surnager dans la technicité budgétaire en saisissant les enjeux importants de cette démarche. Pour cette première édition de budget vert, le périmètre couvert par les cinq directions expérimentatrices représente 54% du budget global du Conseil régional, nous dit-on. Des arbitrages sont encore nécessaires pour aller plus loin, et l'on mesure l'exercice d'équilibriste à doser dans une pratique de ce qui est favorable au développement durable et ce qui l'est moins, pour ensuite faire une synthèse et donner une classification. L'exemple du transport collectif avec des moteurs diesel en est la parfaite illustration. Alors, même si la démarche n'est encore qu'à ses débuts, elle doit être encouragée. Elle suscite déjà des débats et j'en vois déjà poindre.

J'ai lu avec attention, dans le rapport du CESER, celui des serres chauffées de tomates bios, soulevé par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA). On peut effectivement additionner les plus, les tomates bio produites localement qui évitent les importations, et les moins des serres énergivores. Mais, à un moment, il faudra trancher. Les plus et les moins ne doivent pas se neutraliser et surtout, neutraliser notre action en gardant le statu quo qui débouche sur l'immobilisme. La résolution de cette équation des tomates ne relève pas non plus de la compatibilité, mais du bon sens. En hiver, on peut manger des poireaux. Et pour finir, si personne ne veut de ce budget vert, et personne ne veut de ce budget que l'on votera demain, que l'on vous propose de voter, eh bien, il y a une dernière solution, c'est le budget bleu-blanc-rouge, géré par le préfet. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Bernard MARBOEUF, et Virginie D'ORSANNE se prépare.

**Bernard MARBOEUF**
Merci, Monsieur le Président. Je voudrais très rapidement intervenir sur le budget vert. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que ce terme de « budget vert » soit bien adapté à la situation puisque, de mémoire, un budget, ce sont des chiffres, et nous n'avons pas de chiffres. Qu'est-ce que nous avons ? Nous avons une démarche que je qualifie d'intéressante. Nous avons une démarche progressiste qui me va bien. Elle est aussi progressive, ce qui me va bien aussi. Néanmoins, nous avons des évaluations. La période actuelle nous a habitués à des évaluations. On a vu la Primaire Populaire, avec Madame TAUBIRA sortir avec des « passables-moins », avec des « peut mieux faire ». Bon, je rigole un peu sauf qu'on en est un peu là !

Trêve de rigolades, passons aux choses sérieuses. La démarche en elle-même est intéressante, parce qu'elle est progressive et progressiste, je l'ai indiqué. Elle est indispensable, je le reconnais, pour éclairer et objectiver nos décisions. Mais attention, elle ne doit pas être l'élément décisionnel qui emportera la décision, comme un critère dans le cadre d'un appel d'offre. Faisons bien attention. C'est une démarche à faire pas à pas, et ça nous va bien. C'est une démarche qui doit répondre positivement pour nos partenaires financiers, et Monsieur le Vice-président aux finances l'a indiqué, il est vrai que les critères environnementaux, notamment, vont peser dans le choix des dispositifs bancaires et financiers, car eux aussi, via la Banque Centrale Européenne notamment, seront évalués sur leur potentialité à accompagner uniquement, dans un délai raisonnable, les projets vertueux en terme environnemental. J'ai bien noté aussi que le critère climat était le premier des critères pour l'instant, mais attention. Attention, c'est une démarche gourmande en ingénierie interne. C'est une démarche peu stable dans le temps et qui va nous contraindre à des comparaisons un peu compliquées.

Je voudrais aussi redire que, pour nous, notre priorité aujourd'hui, ce n'est pas le budget vert. Je le dis tel que. Notre priorité, c'est l'eau potable en Bretagne. Donc, nous aurions souhaité que la mobilisation des services, que la mobilisation financière, soient sur l'eau potable, et non pas se disperser sur d'autres problématiques. Nous trouvons la démarche intéressante, nous allons l'accompagner. Je vous le dis tout de suite, je n'attends pas l'explication de vote, nous voterons cette démarche, mais nous voterons avec un oui exigeant pour la démarche car nous demeurerons vigilants. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Pour le nom, on pourra déposer un amendement si quelqu'un trouve mieux que « budget vert ». J'ai cherché moi-même, je n'ai pas trouvé pour le moment. Mais, en tout cas, à dispo. Merci de vos propos. Virginie D'ORSANNE et Isabelle LE CALLENNEC. Stéphane DE SALLIER-DUPIN se prépare.

### Virginie D'ORSANNE
*Groupe Rassemblement National*

Merci Monsieur le Président. Comme d'habitude, avec votre majorité, quand il s'agit d'écologisme, y compris le plus caricatural qui soit, vous voulez toujours être le meilleur élève. Preuve en est avec ce rapport destiné à nous présenter l'impact environnemental de vos politiques, dans l'attente de la création d'un budget vert dans les années à venir. Rien que ça !

Bien sûr, c'est un gadget de plus pour nous faire croire que vous agissez réellement pour notre environnement. J'y reviendrai un peu plus tard dans mon intervention. Bien sûr, pour le justifier, vous prétendez que cela va contribuer à créer une conscience citoyenne et à impliquer davantage les Bretons dans la vie publique. Vous

oubliez juste une chose. Les Bretons sont bien plus préoccupés par leur fin de mois que par la soi-disant fin du monde. En réalité, on l'a bien compris avec ce document, vous vous lancez dans un concours Lépine à gauche pour savoir qui proposera la politique la plus prétendument écolo et qui lavera plus vert que vert et ce, malgré toutes les menaces que cela peut faire peser sur le modèle breton. Vous voulez en effet, laver plus vert que vert, quitte à mépriser la représentation régionale et la liberté des élus régionaux que nous sommes.

On nous explique désormais qu'avoir un budget vert sera une obligation, avec des critères extrêmement restrictifs, communs à toutes les Régions, qui réduiront d'autant plus nos marges de manœuvre et nous poussent à nous demander à quoi nous servirons encore demain, si ce n'est qu'à être une chambre d'enregistrement du diktat pseudo-écolo. On nous explique également qu'un budget vert sera une obligation pour espérer obtenir des finances bancaires. Une manière là aussi, de soumettre nos orientations et nos choix politiques aux désidératas du monde de la finance. Curieux revirement pour ceux qui nous promettaient, il y a quelques années encore, que leur ennemi, c'était la finance. On nous annonce enfin que les élus seront formés pour mieux être sensibilisés à ce budget vert et à ses enjeux. Tous cela nous rappelle les méthodes les plus sombres du soviétisme. Si vous n'approuvez pas nos idées, c'est parce que vous pensez mal. On va donc vous obliger à mieux penser. Eh bien rassurez-vous, vous pouvez toujours attendre pour voir les élus du Rassemblement national participer à ces séances de rééducation !

Vous voulez également laver plus vert que vert, quitte à nuire au développement économique de la Bretagne. Vous avez bien évidemment une vision extrêmement politisée et dogmatique de l'écologie. Pendant les régionales, vous nous disiez que vous vouliez l'écologie et les usines. Mais avec votre politique, nous n'aurons ni l'écologie, ni les usines. C'est bien évidemment l'éco-socio-conditionnalité des aides qui rendra le montage des dossiers plus complexe, ou empêchera certaines entreprises en cours d'installation d'être soutenues par la Région, parce qu'elles n'auront pas respecté tel ou tel critère quant à la gestion du foncier, le bilan carbone de son activité ou de son mode de production, et ce, au détriment de nos emplois. Je n'ose également imaginer l'impact dramatique que cela aura sur nos agriculteurs, au regard des nombreuses accusations injustes dont ils sont souvent victimes.

Il est également, bien évidemment, une menace pour le développement de nos infrastructures, et le désenclavement de la Bretagne. Avec ce budget vert, qui s'appliquera en partie dans les prochains Contrats de Plan État-Région, vous déciderez probablement de cesser de subventionner des infrastructures routières, comme le font déjà certains de vos amis politiques en Nouvelle-Aquitaine, ou plus proche d'ici, au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, au nom de votre détestation de la voiture. On entend d'ailleurs certaines musiques sur la RN 164, qui serait un gros point noir dans cette évaluation environnementale de votre politique, en oubliant pourtant qu'elle permettra d'éviter à des milliers de voitures d'opérer un grand contournement chaque jour, par le nord ou le sud de la Bretagne, pour relier les extrémités est et ouest de notre région. Mais au-delà des routes, ce sont nos aéroports, nos ports, et les futures lignes ferroviaires qui sont menacés, au nom d'une idéologie toujours plus extrémiste qui oublie que, par définition, tout projet porté par l'homme a un impact sur son environnement et que, si nous devons bien évidemment les limiter, nous ne devons pas pour autant arrêter de construire, arrêter d'innover, arrêter de produire, et même arrêter de vivre. Je tiens, à ce titre, à rappeler à ceux qui considèrent que vous n'allez toujours pas assez loin dans ce délire écolo que le temps où nous nous éclairions à la bougie et où nous nous déplacions en calèche et très loin derrière nous, et que le mode de vie amish dans lequel ils voudraient nous enfermer ne fait rêver absolument personne.

Vous voulez enfin laver plus vert que vert, tout en oubliant vos grandes contradictions en la matière, preuve que vos critères pour considérer votre politique comme pro-environnement ou non, sont une arnaque. Je pense bien évidemment, aux éoliennes dont vous soutenez le développement et dont vous voulez accélérer le déploiement partout sur nos terres et sur nos littoraux. Curieusement, l'impact de la construction de ces machines d'acier, à travers l'utilisation de terres rares et de milliers de tonnes de béton, la défiguration de nos paysages, le massacre de la biodiversité locale, comme on peut le voir en baie de Saint-Brieuc, n'apparaissent pas dans cette étude environnementale. Il y a donc deux conceptions de l'écologie qui démontrent que vos critères sont très politiques : il y a l'écologie punitive, qu'on impose aux honnêtes citoyens, à nos entreprises, à nos petites communes rurales, et il y a l'écologie permissive pour les multinationales qui viennent s'enrichir en détruisant nos territoires littoraux. Quand on voit que de tels projets ne sont pas à mettre au passif de votre bilan environnemental, on comprend donc que ce budget vert est une farce, et une énième opération de communication hors-sol à laquelle le Rassemblement National ne souscrira évidemment pas.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, parole à Isabelle LE CALLENNEC et Stéphane DE SALLIER-DUPIN, dans l'ordre que vous voulez.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui merci Président,
Je le disais tout à l'heure dans nos propos introductifs, avant d'évaluer il faudrait pouvoir faire, et nous, nous permettons d'insister à Hissons la Bretagne, sur deux points qui sont directement de la compétence de la Région, qui sont la performance énergétique de ses bâtiments, donc la question que nous posons c'est : Quel est le plan de gestion des bâtiments qui appartiennent aujourd'hui à la Région ? Où en sommes-nous ?

Sur la question de l'eau, je pose et je ne suis pas la seule, la question du rapport sur les algues vertes, rapport de la Cour des comptes, nous ne comprenons toujours pas pourquoi il n'y a pas une présentation officielle de ce rapport, des recommandations, et de la façon dont les millions d'euros qui ont été proposés par le préfet, que l'on a appris par voie de presse, seront fléchés demain. Donc je réitère cette demande si c'est possible.

Un point sur l'avis du CESER, qui est très intéressant. Le CESER se pose la même question que nous, ou nous nous posons la même question que le CESER : quelle est l'utilité de ce budget vert ? C'est important de savoir ce qui est utile ou pas utile compte tenu du contexte. Avec une question juste : est-ce que les dépenses sont favorables à l'environnement ? Et est-ce que les dépenses sont plus favorables à l'environnement, ou est-ce qu'elles ont un impact plus important que les dépenses elles-mêmes ? Ce que je veux dire c'est que, vous allez vous interroger sur l'impact sur l'environnement. Il y a le positif, le négatif, le neutre. Je crains que l'on passe des heures et des heures à s'entendre sur ce qui sera positif, négatif et neutre. Trois exemples :

- L'eau et l'assainissement, ça été cité par vous-même
- Les serres chauffées, on l'a identifié en commission économie
- Les routes.

Ces trois exemples-là. Et puis, j'en rajouterai un quatrième. Suite à la commission économie que l'on vient de tenir, et d'ailleurs, nous aurions apprécié Monsieur le Président que vous attendiez que la commission économie soit terminée pour pouvoir commencer les débats de cet après-midi… Je ferme la parenthèse. On vient, et nous l'avons voté d'ailleurs le groupe Hissons la Bretagne, d'examiner un amendement sur le dispositif industrie agro-alimentaire, le pass compétitivité IAA. On y ajoute une notion de qualité à laquelle nous sommes très favorables, et on y ajoute des notions sur les raccourcissements des circuits d'approvisionnement, la valorisation des signes officiels, la création de la valeur ajoutée. Évidemment je laisserai le groupe le présenter mais typiquement, la question va se poser des critères sur ce pass compétitivité « industrie agro-alimentaire ». Comment allez-vous trancher ?

Et là, je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure par notre collègue Denis PALLUEL, pardonnez-moi de reprendre votre expression, j'espère que vous ne m'en voudrez pas : « Il faudra trancher, parce que le statu quo ou l'immobilisme nous guette ». Alors, on aura des débats je pense, sans fin, pour s'entendre sur les définitions. A un moment donné, la Région passe des marchés publics. Comment intégrerez-vous toutes ces notions dans les critères, et sur les critères de distribution, de soutien, à l'économie, à l'agriculture et à la pêche ? … Quand rendrez-vous votre copie pour pouvoir dire « bon, maintenant on s'arrête là », vous savez qu'on est très attachés nous, à la notion de guide des aides, de guichets, que les acteurs, les partenaires de la Région sachent où ils mettent les pieds.

Dernière chose, je crois que c'est l'un d'entre vous qui l'a dit, les entreprises de notre Région n'ont pas attendu la Région pour adopter des pratiques très vertueuses en matière de transition écologique. Et c'est tant mieux ! Alors si on peut les accompagner… Voilà. Je crains que l'on passe des heures et des heures pour au final se poser la question de l'utilité de ce budget vert. Pour nous un budget il est de développement durable, il réconcilie le développement économique, la transition écologique et la cohésion sociale. Voilà ce que je voulais vous dire en préambule et Stéphane DE SALLIER-DUPIN va compléter. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Stéphane DE SALLIER-DUPIN.

**Stéphane de SALLIER DUPIN**
Hissons haut la Bretagne - Droite, centre et régionaliste

Isabelle LE CALLENNEC vient de le dire, si on l'appelait tout simplement budget de développement durable, quelquefois, ce serait peut-être plus clair, c'est-à-dire qu'on intègrerait les dimensions sociales et économiques et pas uniquement le côté « vert ».

On a pas mal travaillé sur ce budget vert. J'en remercie les services. Je remercie le Vice-président Stéphane PERRIN à l'initiative de la commission des finances et avec l'appui de Carole LE BECHEC, Présidente de la commission développement durable, si j'en crois aujourd'hui le libellé. On a effectué un travail, qui a duré plus longtemps qu'il n'était prévu mais qui était intéressant. Stéphane PERRIN l'a dit, l'approche elle est d'abord climat, parce qu'il faut un commencement au commencement. Le fait d'avoir fait un choix climat initialement, peut avoir ses effets pervers. Je vais m'exprimer de façon très concrète par des exemples, mais on le comprend bien, dès qu'on a dans le développement durable un prisme premier, on en oublie les deux autres. Je comprends également que, dans le monde qui est le nôtre, la question d'accès à un certain nombre de financements, vue la capacité du monde de la finance internationale à se plier à l'idéologie dominante, auraient dit d'autres penseurs, je crois que ça peut y arriver effectivement et qu'il peut y avoir un élément d'accès à ces finances.

Néanmoins, je crains que verdissement + digital + bureaucratie = bureaucratie ++. Je m'explique. Je crains la dimension qui peut rapidement (je ne dis pas qu'elle l'est), je dis qui peut rapidement tourner à l'usine à gaz. Je crains qu'on y mette beaucoup de temps, j'en ai demandé l'évaluation en euros trébuchants, je ne l'ai pas eu. Ce que je comprends, puisque la démarche est en cours. Mais néanmoins nous aurons besoin, à un moment ou un autre, de l'évaluation du coût que ça représente en coût agent. Et je crains que sur des exemples très concrets, pardonnez-moi, on se « prenne la tête » …

Dans les mobilités, si on était amené à participer aux financements (alors c'est rare, mais admettons-le), d'un point de vue routier, comment est-ce qu'on évalue la rocade d'une ville d'Ille-et-Vilaine ou d'ailleurs, qui est vertueuse dans le sens où on évite les embouteillages dans la ville et donc la production de gaz liée à des véhicules qui sont à petite vitesse. Comment est-ce qu'on l'évalue ? Parce que, comme on l'a dit, la route c'est de l'emprise sur la biodiversité, c'est tous ces éléments-là.

Quand on parle d'aéroportuaire, et que, je prends le document qui nous a été proposé, au regard du climat (je prends toutes les précautions d'usage), on y applique le terme « très défavorable », c'est tout un secteur de notre économie que l'on qualifie de « très défavorable » ! Vous le savez comme moi, qu'on aura beau expliquer que c'est sous l'angle climat, c'est le terme « très défavorable » qui est retenu… On a une vraie difficulté là-dessus.

Je n'évoque même pas le côté agricole, qu'est-ce qu'on fait concrètement sur de la méthanisation, au regard de la technique utilisée, de la façon dont on produit ou pas de la chaleur et/ou de l'électricité, où on introduit du gaz… Voyez, on rentre dans une complexité extrême qui va nous bouffer du temps et de l'argent. Intellectuellement, c'est stimulant ! Je ne dis pas l'inverse. Mais, en l'état, je crois qu'un certain nombre de priorités qu'on avait posées sont négligées dans la mobilisation de moyens alors que, quand je vois ce qu'on déploie pour ce budget vert, c'est compliqué.

Quelles sont ces priorités ? Nous demandons depuis un certain temps, que les aides, les subventions, les appels à projets, les marchés publics soient identifiés géographiquement sur le territoire. Qu'on sache, territoire par territoire breton, ceux qui bénéficient des actions de la Région en aides, en subventions, en appels à projets, en marchés publics. On demande cet observatoire, cette carte. Or, les moyens que nous mettons là, il nous en suffirait d'un petit bout pour obtenir ce qui nous permettrait d'avoir un regard sur l'égalité de l'action de la Région par territoire. Vous voyez, il y a une question de gestion des priorités qui ne nous semble pas dans le bon sens. Donc j'entends bien qu'il s'agisse d'une « brique ». J'entends aussi que cela ouvre à la réflexion que va mener Carole LE BÉCHEC sur les éco-socio-conditionnalités qui, pour ne rien vous cacher, en l'état me paralysent, parce que je pense que ce sont des critères qui permettront à la Région d'exclure un certain nombre de projets, de se concentrer sur d'autres projets, parfois avec une approche un peu d'opportunité idéologique. C'est ma lecture pardonnez-moi. Je crains tous cela.

En l'état, je crois que nous avions une priorité qui est l'observatoire des territoires, qui est la question de savoir comment est-ce que l'action de la Région, va jusqu'à la dernière de nos communes rurales, jusqu'à la dernière allée de nos établissements publics de coopération intercommunale. On a besoin de ces lectures-là, et je crains la capacité… Vous savez, à une époque on faisait de la démarche qualité en entreprise, on en fait toujours, mais on en faisait en collectivité. Et en collectivité, parce qu'il y a une appétence de la chose publique à faire de la

procédure, vous arrivez à une bureaucratie qui, très rapidement, devient absolument étouffante. Là, c'est un vrai risque sur ce type de démarche. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, parole à Ana SOHIER.

## Ana SOHIER,

*Groupe Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires*
Chers collègues, en complément de ce que dira Christine PRIGENT tout à l'heure, je vous soumets plusieurs réflexions, pour faire progresser nos discussions déjà denses sur ce sujet du budget vert.

Saluons tout d'abord, la triple victoire que constitue cette approche :

- Une victoire pour la cause écologique. C'est l'évidence.
- Une victoire de la transversalité, sans laquelle cette démarche échouera immanquablement. Et de son corollaire en termes d'animation et d'administration régionale.
- La défaite du tout financier. Nous aurons un budget qui ne compte pas que des euros.

Ce budget vert est un outil d'aide à la décision. C'est important. Pas uniquement un outil permettant d'assurer une bonne notation ou un bon financement, comme l'a présenté Stéphane PERRIN à de nombreuses reprises, il doit permettre la décision politique. Ni la paralyser, ni la contraindre, juste permettre d'avoir les éléments nécessaires. Construire un lycée, par exemple, sert l'intérêt général. Mais évidemment, un chantier, des matériaux, de la voirie, des réseaux, tout cela à un coût environnemental. Il s'agit d'en convenir et de travailler pour que ces coûts environnementaux soient les plus faibles possible. Et que l'arbitrage puisse se faire entre les enjeux de pollution, de biodiversité, d'eau, de bilan carbone, de déchets etc. Nous serons donc attentifs à la détermination des méthodes, à l'amélioration continue des politiques publiques vers plus de sobriété et d'efficience. Comptez sur nous pour y participer de façon constructive.

Mais malheureusement, Christian GUYONVARC'H l'a rappelé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, nous avons l'impression que le Conseil régional s'est perdu sur le chemin qu'il s'était lui-même fixé dans les années 2009-2010. Je vais prendre des exemples précis, issus de vos délibérations.

Vous aviez engagé un travail très important en matière de construction durable des lycées. La Vice-présidente de l'époque avait validé des référentiels en matière de pollution intérieure, d'utilisation du bois, de matières premières locales, comme la terre. Tout cela a été stoppé. Et les dernières rénovations confiées à la Sembreizh sont, pour une grande majorité des cas, très loin des objectifs de l'époque et en définitive, à mon sens, peu ambitieuses en matière environnementale. Il y a des exceptions cependant. La majorité de l'époque indiquait pourtant, toujours en 2009 : « Il ne faut pas négliger le fait que la prise en compte du développement durable dans les marchés publics de la Région, implique inévitablement des coûts supplémentaires. Il s'agit nécessairement du prix politique, de la responsabilité à assumer dans ce domaine. »

Je prends un dernier exemple, mardi dernier en commission d'appel d'offres, est présenté un marché d'acquisition de mobilier pour les locaux d'ATALANTE. Alors je ne dévoilerai pas l'attributaire, rassurez-vous. Avec un lot spécifique d'achat de bureaux qui, intègre et c'est nouveau, des essences locales. Honnêtement, c'est un super travail. Les services ont démontré tout leur savoir-faire pour trouver les critères permettant de choisir ces essences locales, tout en répondant aux exigences de la commande publique. Sauf que nous sommes en 2022. Et qu'en 2009, la Région s'était déjà engagée à le faire.

Chers collègues, je sens que dans la pratique, il y a une réelle volonté d'accélérer. Je voudrais vous encourager dans cette voie. Si le but est réellement d'infléchir rapidement les politiques publiques les plus défavorables en la matière, alors il faudra être très ambitieux dans la définition des critères sociaux et environnementaux des aides publiques. Projets que nous attendons de voir concrétisés rapidement. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. La parole à Gladys GRELAUD.

### Gladys GRELAUD,

*Groupe communiste et progressiste*

Monsieur le Président,
L'écologie, nous en conviendrons, ça n'est pas seulement la sauvegarde de la planète. C'est aussi et surtout pour nous, la sauvegarde de l'humain. Et quand on maltraite la nature, on maltraite l'être humain. Ce qui a pour conséquences le développement des inégalités dans le monde, en Europe, et ici en Bretagne.

L'accroissement des inégalités sociales s'accompagne d'inégalités écologiques, dont les conséquences prennent une tournure majeure pour les Bretonnes et les Bretons. Très concrètement, ceux qui subissent de plein fouet les 1,75 € le litre de gasoil, ce sont bien ceux qui survivent aujourd'hui, ceux qui vivent loin de leur emploi, et à qui certains reprochent de rouler dans leur vieux diesel, alors qu'ils n'ont pas un gwenneg de côté pour acheter une nouvelle voiture. Malgré les primes tant vantées par le gouvernement. La réalité, c'est qu'avec un SMIC, on n'a pas d'argent de côté, on a que des dettes…

La lutte contre les inégalités sociales et environnementales est un marqueur supplémentaire de ce budget vert, que notre groupe portera. Nous comprenons parfaitement les enjeux financiers liés à l'adoption du budget vert, pour autant, nous n'oublions pas les enjeux sociaux qui nous animent : manger mieux, apprendre mieux, vivre mieux. C'est bien là que se situe notre objectif, améliorer la vie de toutes les Bretonnes et tous les Bretons.

Les limites de l'exercice sont connues, la technique et la science ne sont que des outils. Et c'est bien au niveau politique que ces outils doivent être mis en œuvre. Alors, en Bretagne, nous nous dotons aujourd'hui d'un bel outil pour mesurer l'impact de nos politiques sur le climat. Nos ambitions politiques et nos actions ont des conséquences sur l'environnement. Les indicateurs de ce budget vert pourront nous accompagner et nous orienter pour améliorer nos pratiques. La question de la lutte contre le changement climatique, c'est avant tout la lutte pour l'intérêt général, la solidarité, à l'inverse de quelques intérêts financiers. Ces enjeux impliquent des réponses politiques, mettant en œuvre de grands chantiers publics, pourvoyeurs d'emplois, au service de l'intérêt des Bretonnes et des Bretons. Parce que l'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage, Monsieur le Président, chers collègues, le groupe communiste et progressiste se satisfait également des démarches en cours sur l'éco-socio-conditionnalité des aides, portée par la majorité. En même temps que nous verdissons notre budget, nous rougissons nos politiques, et c'est tant mieux ! Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS GIRARD**
Merci à vous, la parole à Christine PRIGENT.

### Christine PRIGENT

*Groupe Les Écologistes de Bretagne / Ekologourien Breih*

Lors de la session précédente, nous avions déjà salué cette initiative innovante qu'incarne le budget vert. A ce stade, il s'agit davantage d'une évaluation climat du budget, prenant en compte les dimensions d'atténuation et d'adaptation des dérèglements climatiques, puisque la démarche n'intègre pas encore les autres dimensions que sont la gestion de l'eau, la question des déchets, les pollutions et la biodiversité. Mais nous avons noté que telle est l'ambition, à termes, et donc nous nous en félicitons.

Le principal effet positif que nous attribuons à cette démarche, réside dans le fait qu'elle va améliorer la transparence et la transversalité dans l'exercice budgétaire. Si ce n'est pas vraiment un outil décisionnel en tant que tel, car il ne dédouane pas l'exécutif des arbitrages politiques, il est un outil d'aide à la discussion, et de montée en compétences des différents services et des élus. Il aide à interroger toutes les dépenses au prisme des enjeux environnementaux. Pour autant, cet outil ne permettra pas de dire si la Région atteint les objectifs climatiques qu'elle s'est fixés, car il n'existe pas encore de plan de financement spécifique pour la politique climatique régionale. Il ne permet pas non plus de valoriser la disparition de certaines lignes budgétaires, engendrées par l'impératif de sobriété. Il permet de mettre en avant les dépenses défavorables et à fort enjeu pour le climat.

A la lecture des premiers résultats que vous nous présentez dans ce bordereau, et sur la base d'un important travail des services que nous voulons saluer, nous avons deux types d'interrogation :

- L'une, d'ordre méthodologique, concerne les critères utilisés pour réaliser la qualification des dépenses. Comment expliquer par exemple que le label HVE face partie des critères de l'agroécologie et est classé plutôt favorable, quand on sait que nombre d'acteurs l'ont décrié pour son manque d'ambition ? Et que l'État, lui-même, a déclaré qu'il était important de réviser le cahier des charges de ce label, afin qu'il puisse perdurer dans les éco-régimes de la PAC ?

- L'autre, d'ordre plus politique, quelles sont les conclusions tirées par l'exécutif sur les dépenses qualifiées de « défavorables » ? Après le temps de l'analyse, doit venir le temps de l'action. Sur l'exemple emblématique des serres chauffées, lorsque Monsieur le Vice-président à l'agriculture réexplique que ce n'est pas parce que c'est classé défavorable, que la Région va arrêter de les subventionner, nous restons perplexes quant à l'utilité de la démarche… Nous demandons des engagements concrets de l'exécutif pour diminuer la part des dépenses défavorables et augmenter celle des dépenses très favorables.

Ce sujet du budget vert rejoint alors l'enjeu de l'éco-socio-conditionnalité des aides, d'autant plus nécessaire dans un contexte budgétaire contraint pour la Région, et au regard des enjeux de transition, et sur lesquels nous attendons la stratégie de l'exécutif en la matière. Merci.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame, dernière prise de parole pour ce bordereau avant la reprise par Michael QUERNEZ et Stéphane PERRIN, c'est Carole LE BECHEC.

### Carole LE BECHEC
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le Président, mes chers collègues,
Le Conseil régional travaille avec l'argent des Bretonnes et des Bretons. Votre argent doit d'abord vous servir en termes de qualité de vie, de transport, de services publics, de logement, de formation, de culture, de sport, d'économie et bien évidemment d'écologie. Mais ces objectifs sont à réaliser ensemble au regard de toutes les compétences régionales. Nous souhaitons mener à bien les transitions en Bretagne, c'est-à-dire concilier notre développement, tout en construisant celui des générations futures, de Bretonnes et de Bretons.

C'est un projet enthousiasmant, que nous portons de manière volontariste. Concrètement, cela veut dire aussi de défendre nos biens communs : le climat, la biodiversité, la qualité de l'air, du sol, de l'eau. Il ne peut y avoir de développement économique sans préservation et renaturation des écosystèmes, sur lesquels nos activités reposent, et dont nous faisons nous-même partie. Ce développement soutenable s'entend pour nous comme répondant aux trois impératifs posés dans notre projet politique : sobriété, proximité et solidarité.

Par le budget vert, nous montrons ainsi notre volonté de transparence sur le sujet encore marginal de l'évaluation des politiques publiques. En effet, à quel moment sinon, fait-on un bilan extra-comptable de l'action politique ? Lorsque j'étais représentante de la société civile, j'ai eu l'occasion de poser la question à un haut responsable de savoir : « quand et comment pouvons-nous nous, citoyens, avoir un bilan argumenté de l'action publique menée » ? Ce responsable m'a alors répondu du tac au tac : lors de l'élection. Eh bien non. La société civile dans son ensemble, et bien sûr tous les élus, ont le droit d'avoir des outils d'appréciation de la politique engagée. Le budget vert en est un. Et nous nous l'approprions pour mesurer notre action au regard des défis environnementaux majeurs, auxquels la Bretagne, comme tous les autres territoires doit faire face.

Cette première étape d'évaluation climatique permettra de jauger comment notre budget contribue à la réalisation des objectifs fixés par l'Union européenne, par la France et par notre SRADDET, issu de la Breizh COP. Autre argument et non des moindres, s'engager dans cette traduction budgétaire environnementale, c'est aussi montrer aux organismes financiers partenaires que nous sommes à la manœuvre et crédibles sur les questions des transitions. Or, les conditions de financement intègreront de plus en plus ces évaluations.

Nous sommes dans une phase expérimentale sur l'évaluation de l'atténuation au changement climatique. Viendront ensuite les aspects relatifs à l'adaptation, pour lesquels les travaux du HCBC, du Haut Conseil Breton pour le Climat, seront particulièrement intéressants. Puis, c'est la biodiversité qui sera le champ d'étude. Pour l'heure, les travaux les plus aboutis sont ceux de la caisse des dépôts bio diversité, que nous suivons de près. Nous pourrons aussi nous appuyer sur ceux de l'Agence Bretonne pour la Biodiversité. Restera encore l'analyse au regard de la gestion de la ressource en eau, de l'économie circulaire et des déchets, de la lutte contre les

pollutions. Le sujet est nouveau et demande du temps de décryptage. Nous avons pu en intercommission finance-transition, le présenter aux conseillers régionaux de tous les bancs. Nous mettrons aussi à disposition les fascicules expliquant les choix entre les hypothèses I4CE, lorsqu'elles existaient, et notre propre appréciation. Chacun peut percevoir la difficulté de la tâche et l'exigence envers les services de la Région. D'autant que, parallèlement, nous entamons l'étude des critères d'éco-socio-conditionnalité, évidemment, corrélés à l'évaluation environnementale du budget.

Tout comme le budget vert, ces critères nous sont demandés par la société civile. Ils exprimeront des choix politiques qui seront posés au regard des connaissances que nous avons des mécanismes à l'œuvre qui produisent des impacts sur nos ressources, de nos choix de sobriété, proximité et solidarité, mais aussi du nécessaire dialogue avec la société civile : entreprises, citoyens, associations, syndicats, monde de la recherche, etc… Car, pour réussir, il nous faut embarquer tous les acteurs. Et pour cela, faire œuvre de transparence, d'information et de formation aux enjeux des transitions et aux solutions qui les portent.

Dire aussi en conclusion que pour construire cette culture commune, comme annoncé dans le rapport climat de décembre, un programme de formation en cours de finalisation sera proposé très prochainement à tous les élus. Merci de votre attention.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup, Michaël, Stéphane, dans l'ordre que vous voulez, je vous en prie.

**Michaël QUERNEZ**
Mes chers collègues,
Il sera difficile peut-être de répondre à l'ensemble des questions posées, mais je souhaiterais principalement répondre à celle qui me parait être la plus essentielle finalement : la question de l'intérêt et de l'utilité. Ça a été dit, par notre action publique, nous devons lutter contre les inégalités sociales et territoriales et permettre le développement de la Bretagne. Ça pose une question majeure et Stéphane y reviendra certainement, et il l'a dit d'ailleurs très largement et vous en avez également parlé, c'est la problématique de l'accès au financement. On a bien tous en tête que l'action publique se nourrit de capacités à réaliser de l'auto-financement, et parfois à emprunter et que sur les marchés financiers, nous savons comment les choses vont évoluer. Donc à la question de l'intérêt, évidemment que cet intérêt est premier.

La manière dont nous finançons notre action publique, vous le savez par ailleurs, nous avons besoin de dotations. Que ce soit de dotations d'État, qui est dans la même démarche que nous, nous avons besoin de dotations européennes. Et là encore, cela n'a pas été évoqué dans les échanges que nous venons d'avoir, mais si nous sommes dans cette volonté déterminée d'agir, c'est que du côté de l'Union européenne on ne va pas nous attendre, que les choses sont déjà engagées, et que si nous voulons accéder demain aux subventions européennes, et en particulier aux fonds de cohésion, il faudra être en capacité de montrer la manière dont nous avons évalué notre budget et à défaut de l'avoir fait, nous ne pourrons pas accéder aux financements européens… Donc il y a des problématiques de financement sur les places bancaires, et il y a évidemment des problématiques de subventions et de dotations, subventions européennes et dotations d'État.

C'est particulièrement important quand on parle d'actions publiques. Les questions qui ont été posées notamment par notre collègue Stéphane DE SALLIER-DUPIN sur la problématique des mobilités, je me permets d'en parler puisque je porte cette responsabilité aujourd'hui, et aux questions précises que vous avez posées, que faisons-nous des problématiques d'infrastructures routières ? En commission des mobilités nous avons répondu à cette question, précisément à la question que vous posez. Le critère qui est pris en compte, ce n'est pas la route, mais c'est ce que nous faisons sur cette route. Évidemment que si nous ne prenions que la question de la route, ce serait défavorable. Si nous allons vers des itinéraires dédiés aux transports en commun, ce sera plutôt évalué favorablement. Il y a des projets en cours, notamment ici à proximité, à Rennes, mais d'autres projets de cette nature sont attendus, sur le fait d'utiliser les bandes d'arrêt d'urgence pour permettre les transports en commun de pouvoir se déployer. Donc ces dépenses seront classées en « plutôt favorable ». Ce n'est pas la route en elle-même qui est regardée, mais bien l'usage de la route et ce que nous en faisons.

Par rapport à la question que vous avez évoquée par ailleurs, de la perversité de la démarche. Il n'y a pas de perversité de la démarche. Si nous avons choisi, de commencer par l'évaluation climat et les problématiques d'atténuation, c'est qu'en termes de méthodologie, la manière dont nous appréhendons ce budget divers,

d'évaluation, nous n'appréhendons pas seuls, quelques Régions s'y sont engagées, et il y a déjà des processus normatifs pour pouvoir y arriver. Si nous avons commencé par cela, c'est qu'on commence tous par cela ! C'est cette manière que nous avons d'avancer, qui nous permettra aussi de nous comparer. Oui, nous aurons à nous comparer entre Régions. Oui, nous aurons à nous comparer entre États au sein de l'Union européenne sur ces sujets. Et oui nous avancerons. Autant sur la problématique de l'atténuation, il y a une méthodologie qui est posée, il y a des critères d'évaluation qui sont qualifiés. Cette méthodologie posée et ces critères d'évaluation, sont d'ores et déjà reconnus. C'est cela qui nous permet de discuter ensuite avec les banques, ensuite lorsqu'il s'agira d'aller chercher des dotations d'État et des subventions européennes. Ça s'est posé.

Sur les autres items, les méthodologies ne sont pas posées. Nous allons donc devoir les coconstruire, les coconstruire avec les autres Régions de France, à l'échelle européenne. C'est pour cela que nous commençons par cela. Il n'y a pas d'effet pervers. C'est que la méthodologie n'est posée aujourd'hui de manière scientifique et éprouvée que sur le premier des items que nous avons évoqués. C'est pour cela que Stéphane évoque le fait d'avancer en marchant et de pouvoir être au rendez-vous de l'ensemble de la méthodologie et de pouvoir qualifier cette évaluation climat de notre budget dans 2, 3, 4 ans, parce que nous aurons avancé avec notre collectivité sur ce sujet.

C'est ce que je voulais vous dire sur la problématique de l'intérêt. Il est évident, on n'a pas le droit et on ne peut pas prendre de retard et sur la méthodologie que nous mettons en œuvre, c'est une méthodologie que nous n'avons pas inventée en Bretagne, elle est éprouvée, et nous voulons y participer pour ensuite pouvoir convaincre, et les banquiers, et l'État, et la Commission européenne de cette dernière.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Monsieur PERRIN.

**Stéphane PERRIN**
Oui, merci Monsieur le Président,
A la suite des propos de Michaël QUERNEZ, moi ce que je retire de ce débat c'est que ce débat, l'échange qu'on vient d'avoir, il est finalement la démonstration que c'est tout sauf un outil techno. De quoi avons-nous parlé ? Nous avons parlé de choix politiques que nous allons poser, sur la base d'une situation que le budget vert va nous permettre d'objectiver. Je redis qu'il n'est pas, en soit, un outil de décision, c'est un outil d'aide à la décision. C'est un outil qui va nous permettre de faire un état zéro de l'impact des politiques régionales, et uniquement d'elles. D'ailleurs, ne nous trompons pas, il ne s'agit pas de faire une étude de l'empreinte écologique de la Bretagne dans son ensemble. C'est encore un autre exercice que celui-là.

Donc c'est un outil d'aide à la décision. C'est un outil qui va nous permettre d'objectiver les choses. Et oui, il y aura des choix à faire derrière. Mais ces choix, nous en débattrons ici. Je voudrais dire à ceux qui tirent déjà des conclusions sur les choix qui vont être faits, est-ce qu'il y a une seule ligne dans ce texte qui vous est proposée au vote aujourd'hui ? Est-ce qu'il y a une seule ligne qui vous dit que nous avons vocation à faire disparaître totalement les dépenses, même « très défavorables » ? Ça n'est écrit nulle part. Et pourquoi ça n'est écrit nulle part ? Parce que c'est précisément un outil d'aide à la décision, et surtout ce serait une aberration ! Car comment ferions-nous, si nous posions une telle loi d'airain lorsque pour une même dépense, sur un critère ce sera « favorable », sur un autre ça ne le sera pas… Mais ça n'est pas un problème Mme LE CALLENNEC, ça permet au contraire d'objectiver le débat. Ça ne retire rien au pouvoir de l'élu, au contraire, ça le renforce. Et il faut rajouter, ça a été dit par Gladys GRELAUD, l'enjeu social, parce qu'évidemment l'objectif n'est pas de mener des politiques à marche forcée qui nieraient totalement l'enjeu social. Ça n'est pas cela.

Ces réflexions que l'on a aujourd'hui, on a eu exactement les mêmes échanges devant le CESER, exactement les mêmes parce que les acteurs sont comme nous, bien conscients des enjeux de transition. Ils ont envie de cet outil et je voudrais redire, parce que les avis du CESER (et je le regrette parfois) sont un peu dénaturés. Le CESER dit dans son avis : « Pour le CESER, le budget vert est un outil indispensable dans le contexte environnemental aujourd'hui. C'est une démarche lisible et pragmatique. Le CESER tient à saluer et à encourager la démarche de budgétisation verte. »

Alors oui, nous n'avons pas épuisé à date tous les questionnements, et c'est bien pour ça que, sur ce seul outil déjà, le sujet va continuer, le travail va continuer. Et ça ne nous empêche pas de réfléchir sur les autres sujets. Ce n'est pas budget vert et travail ou travail sur la politique de l'eau. C'est budget vert et travail sur la politique de l'eau, ça a été dit ce matin.

Sur l'éco-socio-conditionnalité, sur les critères, sur les marchés publics, ce sont des travaux qui vont commencer, sous la houlette de Carole LE BÉCHEC pour l'éco-socio-conditionnalité, sous la houlette de Simon UZUNAT sur le schéma pour la commande publique responsable… Donc tout ça, sera débattu. Moi je fais le pari que cet outil, il nous permettra de faire fuir le simplisme des débats, de ne pas tomber dans la caricature que nous a, sans trop grande surprise, affligé Madame D'ORSANNE tout à l'heure. Moi je n'ai pas envie de choisir entre le soviétisme et les Amish. Ce n'est pas ça. Il faut être sérieux. On l'a dit ce matin, les enjeux environnementaux ils vont d'abord frapper les plus faibles, ceux qui ont le moins de capacité financière à affronter le défi des transitions.

L'objectif n'est pas de déduire de budgets verts une politique de décroissance, ça n'est écrit nulle part non plus. Tout ça n'enlève rien aux choix politiques. Je crois au contraire que ça va redonner de la noblesse au débat politique, parce que nous ne serons plus dans les fantasmes. Parfois oui, nous aurons à assumer des dépenses « défavorables ». Lorsque nous interviendrons en politique de l'eau, si c'est pour soutenir de l'assainissement, oui, il y aura un effet défavorable sur l'enjeu climatique, parce que c'est un chantier. On ne va pas s'arrêter pour autant d'accompagner. On ne va pas s'arrêter de faire de l'assainissement !

Sur le pôle d'air de Brest, parce que Mme D'ORSANNE a parlé de l'éolien mais, sauf erreur de ma part, nous ne sommes pas propriétaires des éoliennes. Ou j'ai mal compris le modèle. Par contre, on finance un pôle d'air à Brest. Ce pôle d'air il est dédié aux énergies marines renouvelables. Alors oui, un chantier en soit, ça génère des externalités négatives. Mais par contre, l'objectif, il est ambitieux, et il nous permet d'accompagner la décarbonisation de nos économies. On aura des questionnements méthodologiques sur toutes les dépenses, nous n'avons fui aucun débat.

Je terminerai par là parce que Michaël QUERNEZ a dit tout à l'heure qu'un des enjeux de tout ça c'était la transparence, tous les choix que nous ferons méthodologiques seront transparents. Tout sera discutable et discuté. Nous aurons des désaccords, mais c'est ça la vie politique ! C'est ça le débat ! Donc je crois qu'on a un outil qui n'est pas qu'un outil d'aide à la décision aussi, qui est un outil d'aide aux débats et moi j'en suis très heureux et je suis très heureux déjà des débats que nous avons, parce qu'ils me paraissent extrêmement intéressants, même si nous ne sommes pas d'accord sur tous. Je suis donc très heureux des débats qui s'annoncent parce que finalement je prends ça comme un signe encourageant. Vous avez déjà montré de l'appétit pour le débat sur l'éco-socio-conditionnalité. Nous aurons un débat passionnant. Oui, il y a des choix de société derrière. Nous représentons des couleurs politiques qui n'ont peut-être pas les mêmes visions de la société. Nous en parlerons de manière approfondie, nous serons sur des débats de fond. C'est ça qui compte. C'est ça qui permet de faire vivre la démocratie régionale.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Tout cela est passionnant. Merci vraiment à tous. J'appelle l'avis de la commission, M. DE SALLIER-DUPIN ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur l'avis de la commission, 6 pour et 5 abstentions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci, je vais appeler les votes. RN ?

**Gilles PENNELLE**
Vous l'avez compris Monsieur le Président, comme l'a dit Mme D'ORSANNE, nous votons contre.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Une explication de vote. Nous voterons contre. Vous nous proposez une évaluation des politiques publiques c'est très bien. Vous ne nous dites pas combien de temps vous vous donnez. C'est quand même important parce que débattre c'est bien, mais ça a été rappelé, notre rôle c'est d'arbitrer et de choisir. Quand je vous entends M. PERRIN, je pense que ça peut inquiéter ceux qui estiment, et ça a été dit dans les propos, que lorsque ce serait « défavorable » il faudrait tout simplement arrêter. Là vous avez cité deux exemples qui prouvent qu'en fait, combien même on considéra que ce sera « défavorable », peut-être qu'on décidera de continuer. D'où ma question sur l'utilité, et d'où notre vote contre.

*Le Président appelle au vote sur le budget vert*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le groupe Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le budget vert est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci encore une fois pour ce débat intéressant et pour les travaux qui ont commencé, et ceux qui viendront, et j'associe bien entendu à ces remerciement les équipes qui travaillent dans les services sur ce dossier.

# BUDGET PRIMITIF 2022

## Présentation globale du budget et partie recettes

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous propose d'ouvrir le volet du budget et nous commençons très classiquement par les recettes. Je passe la parole à Stéphane PERRIN.

**Stéphane PERRIN**
Oui merci Monsieur le Président,
Je vais reprendre ma casquette de « tout financier », pour reprendre l'appréciation de Mme SOHIER, tout à l'heure. Mais vous voyez qu'on travaille en transversalité c'est bien pour cela qu'on vous avait proposé une intervention à deux voix. Sur le budget je voudrais, une fois n'est pas coutume, commencer par des remerciements. Remerciements d'abord des services. C'est un tout petit peu passé sous silence mais souvenons-nous que normalement nous aurions dû être élus au mois de mars, et que donc le processus budgétaire se serait déroulé avec une temporalité qui permet d'offrir un certain confort. Nous avons pris nos fonctions fin juillet et donc les services ont dû travailler dans des délais extrêmement rapprochés. Je voudrais à cet instant avoir une pensée pour les équipes de la direction des finances évidemment, mais de toutes les directions qui ont beaucoup donné pour que le délai puisse être délivré dans les temps impartis, au CESER, et aux élus du Conseil régional.

C'est un élément encore une fois que nous avons peut-être un peu perdu de vue, mais le décalage des élections, le décalage de l'installation du Conseil régional a évidemment fait peser une contrainte très forte sur la production du budget. J'associe à ces remerciements aux équipes mes collègues, Vice-présidents ou conseillers délégués qui, pour certains, s'emparaient d'une délégation nouvelle, et qui ont dû travailler dans les mêmes conditions. Je voudrais aussi saluer le travail, et ça a déjà été dit, très important qui a été fait en commission, et encore tout à l'heure, gros travail de discussion, gros travail d'amendements. Je voudrais, comme je l'ai fait à l'instant sur le budget vert, redire que c'est tout à l'honneur des élus de la République que nous sommes, et que c'est tout à l'honneur de l'Institution que chacune et chacun nous représentons ici.

Sur le budget lui-même, je ne vais pas être très long parce que beaucoup de choses ont déjà été posées lors du débat d'orientation budgétaire. Je vais donc concentrer mon propos sur une observation. Je crois que nous pouvons dire aujourd'hui que les Régions françaises, et singulièrement la Région Bretagne, n'ont pas de difficultés quant à leurs dépenses. Les dépenses sont maitrisées, sont pilotées, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. On peut contester évidemment le choix, mais sur le pilotage, je crois pouvoir dire que nous avons réussi une maitrise très nette des dépenses de la collectivité. Nous sommes passés, je l'ai souvent dit lors du dernier mandat qui a couvert deux quinquennats, par des successions de réformes ou de

modifications de modèle financier qui nous ont beaucoup bousculés. Pour autant, nous avons gardé une situation et des fondamentaux qui sont de qualité et qui nous donnent deux choses : d'abord de la capacité à nous projeter loin dans le temps (notamment sur notre capacité d'investissement), et qui nous donne aussi la capacité à faire face aux coups durs, lorsqu'il y a des coups durs. Le dernier en date c'était bien évidemment la crise COVID. Nous avions des facultés de rebond parce que les fondamentaux de la collectivité y étaient.

Par contre, le problème des Régions françaises et de la Région Bretagne aujourd'hui, ce sont ses recettes. Et je voudrais dire combien je regrette infiniment que ce sujet, qui pour le coup peut paraitre technique et technocratique, ne soit pas un objet de débat public. Nous sommes devenus une collectivité qui rend des services opérationnels aux usagers. Nous avons des lycées à faire fonctionner, nous avons des mobilités à faire fonctionner avec une demande sociale, et c'est heureux qu'il y ait de la demande sociale pour le transport collectif, qui est chaque jour plus affirmé. En face, nous avons un système de recettes qui s'est sédimenté au fil du temps, qui est de plus en décalage avec nos compétences. Nous ne sommes plus une collectivité de schéma, nous sommes aussi une collectivité qui rend des services opérationnels, et nous n'allons pas pouvoir longtemps le faire, avec le panier de recettes dont nous disposons aujourd'hui.

De BP à BP, évidemment, les recettes augmentent. Mais je rappelle que l'année dernière est une année très atypique, notamment sur une recette qu'était la TVA. Mais quand on se replace sur le temps long, en réalité, nous allons retrouver ce que nous avons toujours connu, c'est-à-dire une dynamique de recettes qui est grosso modo de 1% l'an. Alors peut-être qu'elle sera demain, parce qu'on va retrouver un contexte inflationniste, de 2%, mais nous aurons une inflation des dépenses en face. Donc en solde, cela ne va pas changer grand-chose.

Donc à un moment donné, il va falloir que politiquement la question soit posée du modèle de recettes des Régions. Nous ne pourrons pas durablement fonctionner comme cela mes chers collègues. Nous avons tous une responsabilité pour porter ce débat au plus haut niveau, nous l'avons fait dans le mandat précédent, le Président l'a rappelé ce matin, nous sommes, me semble-t-il, dans la nécessité de continuer à le faire. Parce que nous avons des recettes de TVA, qui sont indexées sur le cycle économique, avec les incertitudes que l'on connait. Nous avons une fiscalité qui est assise sur la voiture, qui est une fiscalité dont j'ai déjà dit qu'elle allait mourir. Donc les recettes vont disparaitre. Et nous n'avons aucun lien avec le territoire, absolument aucun lien avec le contribuable local, nous n'avons aucun espoir d'être récompensé des politiques vertueuses que nous pourrions mener.

En face nous avons des dépenses qui sont des dépenses croissantes. Et en plus nous avons des défis nouveaux. Je veux poser simplement une problématique. Je ne veux pas être désagréable avec mes collègues des Départements mais aujourd'hui les Départements financièrement se portent bien. Parce que les droits de mutation abondent. De quoi discutons-nous dans cet hémicycle régulièrement ? Du problème du foncier et du problème du logement. Quelles recettes avons-nous pour gérer cela ? Rien. Les dynamiques sur le foncier sont liées à l'attractivité. Cette attractivité génère des effets positifs, via les droits de mutation, mais nous ne sommes pas les attributaires, nous avons la dépense, où la perspective d'avoir des dépenses, et nous ne percevons rien. Je l'ai dit en commission des finances, que nous serions bien heureux, ou l'Établissement Public Foncier d'ailleurs, serait sûrement bien heureux, cher Philippe HERCOUËT, de percevoir une partie de cette dynamique des droits de mutation, pour pouvoir accompagner les territoires à faire face à cette attractivité.

Nous avons en responsabilité, le Vice-président l'a dit, l'immobilité, mais nous ne touchons rien au titre du versement mobilité. Nous avons la responsabilité de la planification des déchets, nous ne touchons rien de la fiscalité, sur la production de déchets. Alors qu'il y a des sommes considérables qui circulent. Donc nous sommes contraints de faire avec cette dynamique de recettes de 1%, donc des recettes peu dynamiques et qui ne sont pas adaptées aux compétences du Conseil régional.

J'ajoute qu'en co-surplus, les Régions n'ont pas été spécialement bien traitées au fil des années par l'État. Je ne vais pas ouvrir un débat qui consisterait à identifier un responsable plus qu'un autre. Tout le monde a, à peu près, tapé dans la caisse des Régions. Nous avons eu, chaque année depuis très longtemps, des ponctions sur une dotation qui est la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Cette année, la loi de finance n'a pioché que dans la dotation des Régions. D'habitude les Départements y avaient droit aussi. Cette année, il n'y a que les Régions qui ont été touchées, avec en face des Départements qui avaient la dynamique de recettes que j'évoquais tout à l'heure.

Il y a eu pendant la période COVID, trois ou quatre projets de loi de finances rectificatifs, qui ont permis de traiter la question des Départements ou des collectivités du bloc communal. Les Régions sont complétement

passées sous le radar… Le seul sujet qui a été traité, c'est un peu les collectivités d'Outre-Mer, et Ile de France Mobilité qui est dans un modèle de financement un peu particulier.

Évidemment, nous avons fait par nos propres moyens. Si, il y a une décision que l'on avait saluée, c'est la CVAE qui a disparu. Nous l'avons saluée parce qu'elle nous a évité de nous exposer à une impasse financière, donc on a été sauvegardé de cette impasse financière, quand le Premier ministre avait décidé de remplacer cette CVAE par la TVA. Mais, ça a un peu plus rendu la collectivité dépendante d'attribution de parcs nationaux sur laquelle nous n'avons aucun regard. J'ajoute qu'en plus, il y aura beaucoup de TVA s'il y a beaucoup de produits importés de Chine qui sont consommés. Mais je ne suis pas sûr que ce soit non plus un modèle qui soit très vertueux…

Donc je me permets, mes chers collègues, de faire cette alerte-là. Parce que je suis comme vous, je siège dans des CA de lycées, j'ai des interpellations sur les transports de car qu'il faut assurer. Mais je me dois de rappeler aussi aux citoyens que j'ai en face de moi, qui croient parfois qu'ils payent des impôts à la Région, alors qu'ils n'en payent pas. Je leur dis : « retournez votre feuille de taxes foncières, vous n'avez pas le mot Région dessus ». Je me dois de rappeler aux citoyens que nous faisons aussi avec les recettes qui nous sont affectées. Donc, je me permets de sortir un peu du cadre du débat budgétaire et de l'exercice budgétaire 2022, pour vous dire qu'il y a urgence à ce que ce débat soit ouvert au niveau national, parce que nous ne continuerons pas longtemps à financer des politiques publiques ambitieuses et à la hauteur des attentes de celles de nos concitoyens, avec ce panier de recettes-là. Voilà ce que je pouvais dire Monsieur le Président.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup de cette présentation sur ce volet recettes du budget. Nous avons dans la totalité du budget 54 amendements que nous aurons l'occasion de travailler. 9 d'entre-deux ou été réécrits et examinés en commission et nous avons un budget alternatif qui a été proposé, un contre budget qui sera présenté demain dans la suite des travaux sur le volet dépenses. Pour ce qui concerne là, le volet recettes, nous avons les prises de parole qui ont été inscrites au débat et je vous propose de commencer par M. Bernard MARBOEUF.

**Bernard MARBOEUF**
Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues,
Je voudrais tout d'abord mettre une temporalité au niveau de ce BP. Ce n'est pas le budget de l'année, c'est le premier budget, car nous en aurons deux autres. Vous le savez nous avons notre budget primitif, ensuite nous avons notre compte administratif ou il y a un excédant, que nous reprenons, et qui va venir gonfler nos recettes, et adapter certaines décisions modificatives en dépenses. C'est très important de le signaler. Rappelez-vous, mes chers collègues, ce que nous avions indiqué lors des débats financiers précédents. La tendance des exécutifs, vous Monsieur le Président, comme moi lorsque j'avais un exécutif, est toujours de minorer nos recettes. Pourquoi ? Pour en garder sous le coude, pour qu'au niveau de la DM1 ou de DM2, on en remet une louchée, pour ajuster nos politiques publiques. C'est de bonne guerre. Mais je voudrais replacer le débat, dans sa globalité, en termes de temporalité. Ça c'est le premier point.

Deuxièmement, je voudrais indiquer que cette recette de TVA est une recette majeure, comme maintenant beaucoup de collectivités, parce que depuis quelques années comme l'a dit Monsieur le Vice-président, eh bien tout le monde mange à la TVA nationale, au détriment des fiscalités territorialisées. Un vrai choix politique, et au bout du compte, on peut remonter très loin à cette distance prise avec les territoires. Je peux remonter, je pense, jusqu'à STRAUSS-KAHN, quand il a enlevé les salaires de la base de la taxe professionnelle. Et là, on a commencé petit à petit à déterritorialiser les finances territoriales, les finances locales, au bout du compte et d'un autre côté, pourquoi pas ? Parce que financer de la fiscalité locale sur des salaires, c'était aussi une vraie difficulté.

La tendance d'aujourd'hui et vous le savez tous, c'est d'aller vers la suppression des impôts de production. Le débat est important. Je suis d'accord avec Stéphane PERRIN pour le dire, que dans cette enceinte, nous devons, peut-être par un groupe de travail, c'est à voir, mais réfléchir à ces évolutions. Il faut aller vers la suppression des impôts de production. Il faut aller vers des taxations et de la fiscalité du résultat. Et de la distribution de ce résultat. Nous sommes, je pense, tous d'accord là-dessus. Sauf que, et vous le savez bien, les impôts de production, sont aussi, source de fiscalité de recettes pour les territoires et les collectivités locales.

Donc là, l'État fait le premier chemin. Rappelez-vous le débat présidentiel, évidemment tranché par l'élection d'Emmanuel MACRON, sur la taxe d'habitation. Première fois qu'on supprime quelque chose, et on l'a supprimé en direction des collectivités avec des compensations. Mais vous le savez très bien. Ça a fait l'objet d'un débat. Il est derrière nous, mais il montre bien la difficulté.

Donc nous avons la TVA. Nous n'avons plus de DGF. Nous avons une garantie, naturellement. Nous avons un taquet, au cas où il va y avoir une vraie crise, nous avons une recette d'assurée. Aujourd'hui la TVA, Monsieur le Président que vous nous proposez, de mon point de vue, avec la lecture que je peux en faire, et les peu de documents que je peux détenir, elle me semble un peu minorée. Bon. Pourquoi pas ? J'en prends acte.

Deuxièmement, la CVAE. Je dirais globalement la même chose. Tout à l'heure Monsieur le Vice-président, vous nous avez indiqué que nous avons été ponctionnés sur la dotation de compensation sur la réforme de la taxe professionnelle. Ce n'est pas la première fois, puisque ces calages de dotation, quand ils sont donnés par les gouvernements c'est bien. Et puis après il faut en faire des recettes de poche, au 27, 28, 29, 30, ou 31 décembre avant de finaliser la loi de finance. Eh bien, on picore un petit peu ici ou là, je dirais que c'est une pratique habituelle du gouvernement.

Permettez-moi de revenir sur la problématique des recettes, au sens le plus large possible. Tout à l'heure Monsieur le Vice-président, vous nous avez indiqué que nous avions des compétences, mais nous n'avions pas de recettes en face. C'est là le problème des lois de décentralisation, et des différents textes de transferts des compétences. On transfère, on n'assure pas les recettes en face, ou on vous dit : « on va vous donner ceci ou cela ». Ce qui est complétement obsolète en termes de durée, car vous le savez bien, quand il y a une petite difficulté on revient en arrière. Alors je prends un exemple, sur le transport. Vous savez que nous sommes attachés à du transport, à des mobilités de proximité. Nous n'avons aucune recette fiscale sur les mobilités. Rien de chez rien. Alors que nous sommes tête de fil, sur les transports en Bretagne. Nous avions avant, les départements. Nous étions avec une convention, avec la SNCF etc… Mais maintenant, nous sommes tête de fil. Alors on dit autorité organisatrice. Enfin ne rentrons pas dans les débats. Nous sommes tête de fil.

Qu'est-ce qu'il se passe ? Où va la recette des transports ? Elle va dans les métropoles, dans les agglos qui ont levé le versement mobilité maintenant, historiquement le versement transport. La question qui se pose, et qui va se poser : doit-on aller vers la levée d'un versement mobilité pour la Bretagne, afin de mailler notre Bretagne d'un transport dense, adapté pour le lien territoire rural-territoire urbain, avec nos petites villes et nos villes moyennes ? Si nous le levons, d'après les textes que nous avons, il viendra se caler avec ce qui est déjà levé sur les territoires, via les EPCI.

Deuxième question, et ça, il faut le reprendre notamment avec la Région Ile-de-France. Qu'est-ce qui se passe en Ile-de-France ? Ils ont le STIF. Toutes les collectivités d'Ile-de-France sont, ensembles, dans une structure juridique qui s'appelle le STIF. Donc ils ont un budget séparé, il y a des apports et il y a une fiscalité. A partir de là, il y a un développement de politique publique. Qu'est-ce que nous avons, nous ? Aucune recette fiscale, et nous devons développer des transports collectifs…

Je m'adresse ici notamment aux élus qui sont proches de Brest, de Rennes, de Vannes, de Saint-Brieuc, dans les villes. Qu'est-ce qu'il se passe ? Vous avez des transports urbains. Vous avez levé le versement mobilité. Est-ce que vous seriez en capacité aujourd'hui de travailler pour un versement mobilité breton ? Est-ce que la ville de Rennes serait en capacité de travailler, afin de financer une partie du transport urbain qui est dans le TER, alors qu'il revient finalement à un RER ? Ça c'est une solidarité.

Vous savez bien qu'on ne peut pas ajouter de la fiscalité à la fiscalité. Donc si nous devions avoir un versement mobilité breton, il faudrait véritablement que les versements aujourd'hui versés dans les EPCI tombent pour avoir une égalité de fiscalité, en fonction des services. Mais comment voulez-vous qu'il y ait un versement mobilité breton à partir du moment où des territoires ne sont pas desservis ?

Dons vous voyez le défi que nous avons sur la fiscalité, par rapport aux politiques publiques que nous conduisons. Nous pouvons dire la même chose sur la politique des déchets, sur la politique de l'eau, même si pour la politique de l'eau nous avons des reversements des agences. Donc voilà. Je voulais insister sur la problématique des recettes parce qu'elle me semble importante. Mais sachez que nous sommes prêts à travailler avec vous sur des évolutions.

Dernier point sur les recettes, la problématique des transitions, comme ça a été souligné, va faire baisser nos recettes, liées effectivement aux mobilités que nous avons, c'est-à-dire la taxe sur les carburants et sur la carte grise.

Un point maintenant sur le budget, j'ai indiqué tout à l'heure dans les propos liminaires, que je trouvais ce budget un peu paresseux, pas assez précis dans les orientations majeures. J'ai noté des éléments sur les mobilités et sur l'eau potable, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mais nous attendons véritablement des éléments beaucoup plus charpentés, organisés, et surtout une temporalité dans les mises en œuvre.

Voilà ce que je voulais dire. Nous allons participer, naturellement, à ce débat budgétaire qui est essentiel. C'est le premier que vous présentez Monsieur le Président. Nous avons déposé des amendements. Certains ont fait l'objet d'accommodements je dirais, avec votre majorité, d'autres ont été refusés. J'ai noté aussi une évolution entre les positions prises en commission et les propositions in fine. Voilà Monsieur le Président, ce que je pouvais vous dire. Je pense que nous allons débattre fortement, mais je pense que nous devons nous situer dans l'intérêt de la Bretagne. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, parole à Gilles PENNELLE et Gérard DE MELLON, comme vous voulez, dans le sens que vous voulez.

**Gilles PENNELLE**
Merci Monsieur le Président,
Tout le monde aura bien entendu les derniers mots de Bernard MARBOEUF. Oui oui, c'est important de les écouter et de les comprendre. Je vous écoute toujours attentivement M. MARBOEUF, comme j'écoute toujours attentivement M. PERRIN, et session budgétaire après session budgétaire, j'entends toujours la même chose.

C'est-à-dire, qu'on nous a transféré des compétences, c'est ce que vous venez de dire à l'instant M. MARBOEUF, mais on ne nous a pas donné de recettes. Mais il y a un moment, il faut être logique avec sa formation politique, avec ses idées politiques et les gens qu'on soutient. Vous semblez, M. MARBOEUF, je ne sais pas si j'en suis sûr, mais c'est ce qu'il parait être, soutenir un gouvernement qui depuis cinq ans est aux affaires, qui vote des lois. M. PERRIN a soutenu aussi différents gouvernements. Pourquoi vos gouvernements successifs qui se sont succédés nous ont-ils conduits là ? Parce qu'en fin de compte, vous ne voulez pas l'avouer, mais c'est la faillite des lois de décentralisation. Vous faites le constat que les lois de décentralisation sont mauvaises, parce que ce sont vos amis qui ont mis en place ces transferts de compétences, et ces non-recettes de la Région. Ce n'est pas nous ! Alors vous venez nous dire en Bretagne, le contraire de ce que vos amis font au gouvernement. Mais adressez-vous, non pas à l'assemblée régionale de Bretagne, adressez-vous au gouvernement, à ceux que vous soutenez depuis tant d'années ! Puisque ce sont eux qui ont fait ces lois de décentralisation. Ce sont eux qui ont fait la loi NOTRe, avec M. HOLLANDE. Ce sont eux qui ont décidé finalement que les Régions, qui avaient de plus en plus de compétences, n'avaient pas de recettes.

Alors, vous venez nous dire ceci ici, moi je l'entends, effectivement vous avez raison. Vous avez raison. Les Régions n'ont pas de recettes propres, mais à qui la faute ? Au gouvernement que vous soutenez depuis des années. Alors il faut quand même que quelqu'un le dise. Il m'appartient de le faire. Ça c'est mon préliminaire.

Le budget est un acte essentiel de la politique régionale, comme il est un acte essentiel de toute politique de collectivité territoriale. C'est un grand moment de la vie démocratique régionale. On va y consacrer deux jours, c'est bien. Moi-même, dans les précédentes sessions j'ai toujours réclamé qu'on approfondisse les débats, et qu'on ne bâcle pas les dossiers. Cependant M. PERRIN, puisqu'il vous appartient tout à fait normalement de nous présenter l'architecture générale du budget, je voudrais quand même vous rappeler une chose. C'est qu'un budget, ça n'est pas simplement un tableau de chiffres. Alors certes, vous aimez les chiffres. Moi je vais vous l'avouez humblement, pas trop… Moi je suis plutôt littéraire, historien. Mais vous, vous nous présentez des chiffres. Je vais vous en citer quelques-uns quand même. Mais un budget, c'est autre chose également, un budget, ce sont des choix politiques, c'est-à-dire que derrière des chiffres, il y a des politiques qui concernent, comme je l'ai dit tout à l'heure, des populations, des territoires.

Alors vous avez beau nous parler recettes, épargnes brutes, emprunts etc., tout ceci n'est pas satisfaisant. Moi ce que j'aimerais, m'adressant à l'exécutif régional, c'est que l'exécutif régional nous dise : « Voilà, voici mon budget 2022. Voilà quels sont mes grands choix. Voilà quelles sont mes grandes priorités. Voilà sur quoi je

veux agir. Voilà sur quoi je veux que la Bretagne soit demain un territoire sur lequel je vais fixer les priorités ». Alors vous allez me dire : « Mais si, on le fait de temps en temps ». Mais M. PERRIN vous ne l'avez pas fait. Et d'ailleurs ce budget quand on le regarde bien, c'est la pâle copie, quelques feuilles en moins. Parce que j'ai quand même remarqué qu'année après année, le document budgétaire se réduisait en volume, bon… Très bien. C'est qu'en fin de compte, vous n'avez absolument pas dit : « Pour 2022, voilà mes grandes priorités pour la Bretagne ».

Vous avez argumenté, toujours avec brio d'ailleurs, je ne le conteste pas, sur des chiffres. Alors moi des chiffres je voudrais quand même vous en donner quelques-uns, même si ce n'est pas ma spécialité je viens de vous le dire. Je constate que les chiffres qui ont été donnés dans les orientations budgétaires, vous savez notre débat sur les orientations budgétaires, et ceux qu'on a aujourd'hui, sont quand même un peu différents. Voir même extrêmement différents. Donc il y a un moment, j'aimerais comprendre… Par exemple sur l'épargne brute. C'est quand même, tout le monde le sait, dans un budget un indicateur assez important. Je note que l'épargne brute était 246 M€ en 2021, dans le budget 2021, et qu'il nous avait été annoncé dans les orientations budgétaires de décembre dernier, à 296 M€. Et aujourd'hui, c'est 229 M€. Alors, ce n'est pas seulement moi qui le dis, c'est aussi le rapport du CESER, que j'ai lu. On a quand même des différences assez impressionnantes.

Sur les chiffres, vous allez me dire : « oui, mais les orientations budgétaires, c'est les orientations. C'est fait pour évoluer par rapport au débat budgétaire ». Mais je note quand même qu'entre, sur ce chiffre de l'épargne brute, 296 M€ d'épargne brute annoncée dans les orientations budgétaires, on arrive à 229 M€. Il y a quand même une sacrée différence. Même chose pour les prévisions d'emprunt. 121 M€ dans les orientations budgétaires, on arrive à 298 €, et on était à 327 € en 2021.

Alors oui, vous allez nous dire : « Oui, mais globalement on réduit l'emprunt ». Non, l'emprunt continue d'augmenter. Je laisse ça à mon collègue DE MELLON, juste derrière, qui interviendra sur ce sujet extrêmement précis.

Je lis quand même un certain nombre de choses dans votre bordereau : « Le budget présente trois objectifs », nous dites-vous, « Bien vivre partout en Bretagne », Ah ! Ce sont des belles phrases, bien vivre partout en Bretagne, c'est un slogan, ça claque, ça pète, comme tout slogan. Mais où en est ce bien vivre partout en Bretagne ? Moi je prétends qu'on ne vit pas bien partout en Bretagne. Parce que, nous l'aborderons dans le programme 101, la fracture territoriale existe, tout le monde l'a reconnu d'ailleurs, je me souviens très bien que dans la campagne électorale, nos débats, fort courtois d'ailleurs en demeurant, avaient une certaine unanimité sur l'existence de cette fracture territoriale.

Mais cette fracture territoriale, elle s'accentue ! Où sont vos priorités dans ce budget pour réduire la fracture territoriale ? En deux mots, où sont vos priorités pour faire que dans certains territoires de Bretagne, je pense particulièrement à beaucoup de zones rurales, à la Bretagne intérieure, mais à toutes les échelles d'ailleurs. Parce qu'il faut arrêter d'opposer la Bretagne littorale, la Bretagne intérieure, la Bretagne de l'est à la Bretagne de l'ouest. Si on prend un département comme l'Ille-et-Vilaine que je connais bien puisque j'y vis, il y a des zones extrêmement dynamiques et il y a des zones, là où je vis concrètement dans le pays de Fougères par exemple, où on se sent très oubliés par les politiques publiques… Cette fracture territoriale elle est à toutes les échelles. Mais où sont vos priorités dans ce budget, pour réduire la fracture territoriale ? Alors je sais que Mme FORTIN fera beaucoup d'efforts tout à l'heure pour répondre peut-être à cela dans le programme 101. Mais non il n'y en a pas. D'ailleurs je constate que ce sujet, que j'aborde vers 16h30 dans la journée, n'a toujours pas été abordé, n'a pas été prononcé. C'est un véritable problème en Bretagne.

Vous mettez après, deuxième objectif : « Plus d'emplois et moins de carbone », encore un beau slogan ! Je vous ai dit ce matin ce que je pensais de ce terme « emploi ». Aujourd'hui le problème ce n'est pas seulement le chômage, M. MOLAC l'a évoqué ce matin. Vous avez raison M. MOLAC, le chômage est bas en Bretagne. Mais aujourd'hui il y a des gens qui ont un emploi, je le répète, et qui sont des travailleurs pauvres. De plus en plus nombreux…Vous dites plus d'emplois et moins de carbone. Cette histoire de moins de carbone, j'ai bien compris, on va l'avoir à toutes les sauces, le matin, le midi, le soir, l'entrée, le repas. On va l'avoir, moins de carbone, vous voyez, c'est devenu le grand combat actuel. Allez raconter ça aux familles rurales qui n'ont effectivement, comme l'a dit quelqu'un tout à l'heure sur un autre banc, qu'une vieille voiture diesel, mais qui ne peuvent pas changer de voiture. Allez leur raconter ça. Eux qui n'ont pas, comme on l'a dit ce matin, comme des dizaines de milliers Bretons, accès à un transport en commun. Allez leur raconter ça. Non, eux ils font la queue pour la station-service en regardant avec désarroi et désespoir, le prix qui augmente de leur plein.

Alors vous mettez, troisième objectif dans votre budget (vous voyez que je l'ai bien lu) : « Plus de Bretagne », ah, quel beau slogan ! Plus de Bretagne ! Plus de soleil en hiver ! Plus de frites à la cantine ! je disais quand j'étais enfant. Plus de Givry à Courcy, le bon vin de Givry ! Effectivement je suis pour. Mais vous voyez, plus de Bretagne, c'est aussi plus de bien vivre, dans tous les territoires. Alors j'ai bien compris que, on va le voir dans cette session, que la défense de la langue bretonne, sur laquelle je m'exprimerai plus tard était bien évidemment une priorité. Mais ce qui compte, c'est aussi au-delà de cette langue bretonne, c'est que l'identité bretonne, composante de l'identité française, soit préservée, et je ne suis pas sûr que l'on va vers ça.

Donc ce budget Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, c'est une pâle copie de vos budgets précédents. Écrit avec le même langage. On est très loin, Monsieur le Président, du souffle breton, si vous voyez ce que je veux dire… Il n'y a pas de souffle breton.

Autre préoccupation, je l'ai dit tout à l'heure, et je le répéterai encore une fois. Autre préoccupation de la Bretagne, le secteur agricole et le secteur de l'agroalimentaire. Pilier de notre économie, élément essentiel de notre identité économique, par rapport à bien d'autres régions et qu'il faut préserver. Où sont vos priorités dans votre budget dans ce domaine ? Ce n'est pas parce que Monsieur le Ministre de l'Agriculture a versé quelques millions pour éteindre un incendie dans l'élevage, que la situation est réglée… Vous savez très bien que la situation de l'élevage breton est très préoccupante, avec derrière tout ce que cela veut dire en termes d'emploi, en termes de maintien de l'entretien de nos paysages, en termes d'agroalimentaire. Je ne vois aucune priorité sur ce sujet dans votre budget.

Alors, nous, nous avons essayé de déposer quelques amendements afin de ne pas alourdir bien évidemment, à la fois le budget et les débats. Supprimer la politique de la ville, qui nous semble être un échec total, on y reviendra. Supprimer les subventions politisées, le saupoudrage… Parce que, votre budget, ce qui est intéressant c'est de le voir en commission permanente ! Parce que, quand on examine un budget comme nous aujourd'hui, finalement on a des grandes masses. Ce qui est intéressant, et les collègues qui sont en commission permanente le savent très bien, même si la précédente a été annulée. Rappel, on en a une lundi, d'ailleurs je précise au demeurant, que nous mettre une commission permanente, avec des dossiers qui doivent faire à peu près 5kg, lundi, juste après cette session, là aussi, je ne suis pas sûr que l'on respecte très bien les élus, leurs collaborateurs.

Alors vous allez me dire : « On est tous pareil ». Oui mais je pense que la majorité vous voyez, je pense que vous avez quand même d'immenses services qui travaillent pour vous. Mais quand on regarde ces commissions permanentes, on s'aperçoit là où va l'argent. Et en fin de compte, l'argent va là où vous le fléchez. Vous m'entendez, vous entendez Mme D'ORSANNE en commission permanente, c'est le saupoudrage de subventions, le clientélisme. Je sais que ce clientélisme il est partout. Ce qui vous permet, dans une phase de très fortes abstentions, de faire 19% des inscrits pour avoir une majorité relative au Conseil régional. Ça s'appelle la clientèle électorale, ceux qu'on arrose, votent pour vous. Eh bien c'est votre budget, effectivement.

Alors pour toutes ces raisons, je l'ai déjà annoncé, ce ne sera pas une surprise. Vous comprendrez que nous examinerons chaque programme. Nous dirons ce que nous avons à dire. Nous défendrons ce qui est bien, parce que nous voterons certains programmes. Voilà. Nous voterons certains programmes quand ils vont dans le bon sens. Nous voterons par exemple, je le dis déjà parce que c'est pour moi quelque chose de très important, nous voterons le programme 207 sur l'agriculture. Même s'il est très peu satisfaisant pour nous, au moins il apporte une petite bouffée d'oxygène à nos agriculteurs bretons, qui n'ont pas besoin qu'on leur mette des normes supplémentaires pour aller vers je ne sais quel modèle, mais qui ont besoin simplement de vivre. Moi j'en ai rencontrés il y a peu de temps, des JA, de la FNSEA. M. ALLAIN c'était votre passé ça, vous vous rappelez ? Ils m'ont dit : « On veut pas s'enrichir nous, nous les agriculteurs. On veut vivre *!* ». « On veut pas s'enrichir, on veut vivre ! » : C'est terrible ! On votera ce budget 207. Par contre on votera aussi contre d'autres programmes. Et puis globalement, on votera contre le budget. Donc je l'annonce dès maintenant ce qui permettra d'économiser du temps sur l'explication de vote. Nous voterons contre ce budget parce que, pour toutes les raisons que je viens d'exprimer, parce qu'il ne prend pas en compte les véritables attentes de notre territoire, parce que c'est un petit budget avec un petit Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci de vos mots aimables et sympathiques. Alors, ensuite, M. DE MELLON.

**Gérard DE MELLON,**
*Rassemblement national*

Oui, Monsieur le Président,
A la suite de l'intervention de mon collègue Gilles PENNELLE, je voudrais compléter par quelques remarques concernant vos recettes prévisionnelles. M. le Vice-président aux finances, vous avez dans votre introduction, indiqué que pour la Région il n'y avait pas de difficultés pour les dépenses mais que les vrais problèmes, c'était les recettes. Et donc vous en concluez : réinventer la fiscalité des recettes, voilà ce qu'il reste à faire pour l'avenir. Il se trouve que nous sommes au premier budget de cette nouvelle mandature, et nous retrouvons malheureusement les écueils que nous avons dénoncés déjà à maintes reprises lors des exercices précédents. Vous connaissez nos traditionnels désaccords. Tout d'abord sur votre fiscalité à pouvoir de taux, nous la jugeons abusive, visant tous les automobilistes bretons, au travers de la part régionale de la TICPE et la taxe sur les cartes grises. Comme nous vous l'avons toujours dit, votre politique est profondément injuste et inégalitaire. Elle est en quelque sorte « pauvrophobe » et frappe durement les classes populaires et les classes moyennes, notamment dans la ruralité, tous ces Bretons qui ne peuvent pas se passer de leur véhicule.

Lors de la session d'octobre dernier, nous vous avions proposé de diminuer cette part régionale de la TICPE sur les carburants, et vous auriez pu envoyer là un signal fort, même symbolique, mais notre proposition a été rejetée par cette assemblée. Le pouvoir d'achat de nos compatriotes est pourtant l'une de leurs préoccupations principales, à l'heure où, justement, les prix des carburants atteignent en ce moment de nouveaux records. Sur la carte grise, là aussi, vous continuez de maintenir son tarif au plus haut. 51€ par cheval vapeur. Nous avons en Bretagne la carte grise la plus chère de France, avec la Région PACA. Et l'annonce par bon nombre de constructeurs automobiles de mettre fin au moteur thermique en 2035, vous oblige, nous obligera, à termes, à réinventer cette fiscalité à pouvoir de taux, en situation d'obsolescence programmée. Mais comme nous le voyons sur les cartes grises, vous n'hésitez toujours pas à taxer également les véhicules dits « propres ».

Le deuxième point concerne l'emprunt. 298 M€ d'emprunt supplémentaire cette année, 17% du budget. Bien sûr, vous pourriez vous réjouir puisque l'emprunt est inférieur au précédent exercice. Toutefois, nous sommes également étonnés de constater une large différence avec vos prévisions du mois de décembre dernier, où vous projetiez une prévision d'emprunt de 121 M€, dans des orientations budgétaires qui finalement, ne correspondent pas aux prévisions des orientations budgétaires. Bien sûr, nous ne contestons pas l'emprunt en tant que tel. L'emprunt est nécessaire à la commande publique pour soutenir l'activité économique mais comme vous le savez, nous exprimons nos plus vives réserves sur ce recours systématique à l'endettement massif, qui n'est pas seulement ponctuel… Dans un contexte actuel de remontée progressive des taux de crédit, après plusieurs années exceptionnellement favorables, nous vous invitons une fois de plus à la prudence, dans l'intérêt des contribuables bretons. Et c'est pourquoi au regard de l'ensemble de ces remarques, nous voterons contre les recettes de ce budget primitif. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur, la parole à Stéphane DE SALLIER-DUPIN.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Monsieur le Président,
Quelques remarques préalables d'abord sur la forme de l'organisation de travaux, notamment sur les documents qui ont pu être mis à la disposition de nos collègues et sur la façon dont travaille la commission des finances.

Sur la forme des documents qui nous ont été donnés, elle est très agréable, je l'admets volontiers. On peut en faire une lecture relativement aisée. Il nous manque, bien que nous soyons amenés à voter par mission et par programme, il nous manque, j'en suis convaincu, la question des crédits de paiements par action. J'entends que l'on vote par mission et par programme, mais on a besoin de cet éclairage-là pour, si on veut travailler dans de bonnes conditions, apprécier le budget qui nous est donné. C'est une première demande.

La deuxième, concerne le fonctionnement de la commission des finances et concerne très exactement son champ de compétences, j'allais dire. Alors vous allez le ramener aux choix que nous ferons en commission, que j'ai l'honneur de présider, néanmoins, il me semble que lorsque la quasi-totalité des dépenses ne sont pas à l'ordre du jour de la commission des finances, ça peut nous interroger, avec la question attenante qui consiste à savoir comment est-ce que vous souhaitez associer la commission des finances à la préparation du budget ?

Dans le respect du fait majoritaire, il n'y a pas de difficultés là-dessus, mais il faut que nous avancions sur ce sujet-là.

Le troisième point est un point technique, mais qui peut avoir son importance. Si tel ou tel programme est rejeté, parlons-en dans l'absolu, en l'état, êtes-vous, ou pas, contraint de revoir l'équilibre général du budget ? Ma lecture à moi et les experts que j'ai consultés m'invitent à le penser. Mais là-dessus il faudra qu'on ait un éclairage, d'autant plus que, Monsieur le Président, moi je ne vous considère pas comme un petit Président, je pense qu'on se connait depuis suffisamment longtemps, par contre je pense que vous avez une petite majorité.

Si le mode de fonctionnement qui est le nôtre pour cette session, avec cette petite majorité amène aux complexités d'organisation qui sont les nôtres, ça va poser problème. On l'expérimente cette fois ci. Comment cela va-t-il se passer après ?

De notre côté, Hissons haut la Bretagne, avec Isabelle LE CALLENNEC, pas de difficultés, on est dans une logique à vous proposer un budget d'alternance qui est un budget de « responsabilité », chère Fanny CHAPPÉ, mais qui est un budget différent de celui que vous nous proposez. Maintenant, la difficulté de votre petite majorité c'est que vous êtes amenés, techniquement, à faire un peu du « en même temps », à faire de la réécriture d'amendements de façon, j'allais dire, industrielle mais ce n'est pas vrai, mais de façon systématique, et que vous avez, pour pouvoir tenir une « abstention » ici, un vote « pour » là, la difficulté de ne pas trancher et de ne pas faire de choix.

J'attire l'attention des collègues, sur la question de la stabilité au cours de ce mandat. C'est quelqu'un qui est dans l'opposition qui vous le dit ! Je pense que l'Institution pour être respectée, pour être efficace, a besoin de stabilité. La balle est dans votre camp Monsieur le Président, politiquement. Soit, vous choisissez de continuer avec une petite majorité, une majorité relative, soit vous décidez d'élargir votre majorité. Rassurez-vous, on n'est pas candidats ! Mais d'élargir votre majorité de façon à avoir cette stabilité. D'autres Régions d'Europe ont des principes de coalition, avec des contrats de coalition, alors c'est un petit peu plus épais que les 5 Kg de M. PENNELLE tout à l'heure. Je crois que vous ne pouvez pas rester en l'état au milieu du gué, mais il faudra faire des choix.

Nous vous proposons un budget alternatif. Parce que c'est notre devoir comme opposition, visant à exercer les responsabilités qui sont aujourd'hui les vôtres et auxquelles nous pouvons prétendre dans l'avenir. Ce budget alternatif est un budget de protection du pouvoir d'achat, et un budget de protection de la qualité de vie. Vous aurez en dépenses, vous le verrez les uns et les autres une série d'amendements, que l'on va égrainer sur la question de l'énergie, la question des carburants, la question des jeunes dans les lycées (qui est un vrai sujet on y reviendra), la question des lycées eux-mêmes. Toute une série d'amendements mais quand on propose ce budget en responsabilité s'il y a amendement avec dépenses supplémentaires, il y forcément un jeu, qui permet de retrouver des recettes supplémentaires, soit par la baisse d'autres dépenses, soit par l'apport de recettes complémentaires. C'est l'objet des amendements que nous allons vous présenter.

Sur le débat, tout à fait passionnant cher Stéphane PERRIN, sur les recettes. Je veux vous faire part d'une position qui est peut-être personnelle, mais à chaque fois que nous avons ce débat sur les recettes, il faut que nous réfléchissions en termes de recettes à fiscalité propre. Or, une série de grands pays fédéraux en Europe, ne fonctionnent pas nécessairement avec de grandes Régions qui ont une fiscalité propre. Pourquoi cette réflexion ? Parce que, quand on a une fiscalité propre, en général, on pousse le taux au taquet. Alors, en général, je veux dire, je prends l'exemple de la carte grise, la TICPE grenelle, on pousse au maximum, parce qu'on le voit évidemment, les recettes qui viennent avec. On pousse singulièrement au maximum, ce sera le débat que nous aurons tout à l'heure sur la carte grise, chez nous en Bretagne. Alors on a l'explication, on sait très bien que c'est lié ou on nous le présente comme tel, au fameux contrat pour LNOBPL, en Bretagne j'allais dire. C'est-à-dire Le Mans-Rennes. Voilà ma première réflexion sur les recettes à fiscalités propres. Quand on nous demande, quand on évoque, cher Bernard MARBOEUF, la question d'un versement transport régional, mais que dans le même propos, on évoque la suppression des impôts de production, et qu'on sait que le versement transport est assis sur la masse salariale des entreprises, on peut avoir débat… On peut s'interroger.

Ce versement transport devenu versement mobilité, il pose la question, et les propos étaient très justes tout à l'heure, de la métropole rennaise très concrètement. Très concrètement un bon nombre d'usagers de notre TER que nous payons sans le versement en question, sont de facto des usagers d'un RER rennais. Il suffit de prendre un train au départ de Lamballe chez moi et de voir le nombre de personnes qui vont commencer à monter à Montfort, on se rend compte que beaucoup, et c'est légitime c'est leur offre, font un trajet intra

métropole sans que celle-ci ne participe de quelque façon que ce soit au financement de ce transport. Quant au versement mobilité, sur le principe, il appelle une série de questions dans les secteurs ruraux. Parce que, aujourd'hui, les usines à la campagne, il y en a un paquet quand même ! Et quelquefois plus qu'en ville. Parce que, aujourd'hui, les ouvriers qui pour des raisons d'accès au logement, mais aussi de volonté d'être propriétaires, choisissent de vivre, d'acheter, d'emprunter pour être propriétaires d'une petite maison à la campagne. Il y en a un grand nombre. Et qu'ils ne sont pas desservis, ou très mal desservis sur les horaires de travail qui sont les leurs, par des transports en commun. Donc aujourd'hui vous avez des entreprises, qui font l'objet de la fiscalité du versement mobilité au profit des EPCI, mais qui de facto, ne voient strictement aucun de leurs salariés bénéficier de ces transports en commun.

Un mot au sujet des lois de décentralisation, évoquées par Gilles PENNELLE tout à l'heure. Un mot pour vous dire que, pour moi, il n'y a pas échec de la décentralisation. Ce n'est pas parce que le système de recettes ne fonctionne pas, ou fonctionne mal, qu'il y aurait échec de la décentralisation. Je pense que ramener l'action au plus près de la réalité, ramener la construction d'un lycée, ramener des transports régionaux au plus près du citoyen, c'est un plus. C'est un plus en termes d'efficacité. Donc ne confondons pas ce qui peut être de l'ordre des complexités liées aux recettes avec un échec global de la décentralisation. Je pense que dans nos territoires, singulièrement en Bretagne, nous n'avons pas vécu autant de progrès et de confort que depuis que les lois de décentralisation ont été mises en place. Alors, comme partout, il y a toujours des excès. Néanmoins, je pense que globalement, c'est un succès.

Maintenant pour revenir sur le débat sur les recettes, Monsieur le Vice-président, vous avez aujourd'hui des voix qui proposent, en plus du projet de loi de finance, en plus du projet de loi de finance de la Sécurité Sociale, le Parlement vote un projet de loi de finance des collectivités. Ça rapprocherait peut-être d'ailleurs, entre nous, les parlementaires et, pardon pour ceux qui sont dans cet hémicycle, de la réalité des collectivités après qu'on les ait coupés (à mon avis), de façon néfaste avec la question de la loi anti-cumul. Je pense que ce serait une bonne solution et que ça fait partie des propositions qu'il faudrait porter dans le cadre des campagnes à venir.

Monsieur le Président, vous souhaitez peut-être que l'on présente maintenant les quelques amendements ? Ça nous évitera de revenir tout à l'heure. J'imagine que vous les ferez voter avant que l'on ne vote le programme ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Si vous le souhaitez, même si la règle de base des présidents…

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Donc je me plie à la règle, et je reviendrai vous présenter tout ça. Merci à vous.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'était ce que nous avions convenu avec les autres présidents de groupe. Merci de vos propos. Anna SOHIER.

**Anna SOHIER**
Chers collègues, Monsieur le Président,
J'interviendrai au nom du groupe Breizh a-gleiz, sur le budget au sens large, y compris les recettes.

Depuis l'élection régionale de juin dernier, c'est la première fois que nous nous réunissons pour voter un budget. Cette délibération est le premier acte politique d'envergure de l'exécutif. Dans la vie d'une collectivité, le budget représente bien plus que déterminer la nature des dépenses et des recettes de l'année. Le budget, c'est l'acte politique de prévision, qui porte le projet d'une majorité élue, et par déduction, fixe le périmètre de la coalition de son gouvernement.

Dans ce cadre, Monsieur le Président, après avoir pris connaissance de votre projet de budget, l'opposition écologiste, sociale, et fédéraliste que nous incarnons, se devait de faire valoir des propositions d'amendements, pour infléchir sur des politiques publiques, à nos yeux, essentielles pour l'avenir des Bretonnes et des Bretons, le projet que vous nous présentez et ainsi porter publiquement, les valeurs et les idées pour lesquelles nous avons été élus. C'est de cette manière constructive que nous entendons tenir notre rôle dans cette assemblée.

Alors, nous aurions pu faire le choix de proposer un budget global alternatif, non pas parce qu'aucun des programmes budgétaires que vous nous proposez ne trouvait grâce à nos yeux, mais parce que beaucoup de programmes méritaient, selon nous, des réécritures et des mesures de renforcement. Si nous n'avons pas déposé de budget global alternatif, c'est parce que ce choix aurait relevé de la posture. Pour une raison, bien

évidente il me semble, à l'échelle d'une collectivité de la taille de la Région Bretagne, aucun budget global ne peut se construire, s'équilibrer, en recettes, en dépenses, sans la collaboration des cadres de l'administration régionale. Ceux qui, finalement, ont la charge de mettre en œuvre les différentes politiques sectorielles, et ceux bien sûr de la direction des finances et de la direction des ressources humaines. A cet égard, il ne faut pas abuser les Bretonnes et les Bretons. Nous avons donc fait un choix, qui a consisté à déposer un nombre volontairement limité d'amendements. Évidemment, la signification que nous donnons à chacun de ces amendements, n'en est que plus forte !

Le sens de nos amendements étant clarifié, il me semble important de rappeler, à l'instar d'Aziliz GOUEZ en introduction de nos débats, que nous jugeons que le budget 2022 n'est pas à la hauteur des enjeux de notre siècle. Nous le disions déjà lors du débat d'orientation budgétaire, la décennie à venir est celle de tous les dangers pour l'humanité, au plan du dérèglement climatique et du risque d'extinction de la biodiversité. C'est pourquoi, il nous semble primordial de transformer radicalement et sans plus procrastiner nos façons de produire, nos façons de consommer, nos façons d'habiter. Notre façon d'habiter notre Bretagne comme la planète car finalement, l'une ne saurait se dissocier de l'autre, puisque la crise climatique et environnementale nous le rappelle chaque jour, nous ne vivons plus dans le monde d'autosubsistance de nos lointains ancêtres des cavernes, finalement cet après-midi ce n'était plus ses cavernes du côté des bancs de l'autre opposition, mais on était des amish, dont acte. (*Propos hors micro*). On gagne quelques siècles, c'est pas mal !

Des interdépendances parfois bénéfiques, mais parfois néfastes. Comme le prouve aujourd'hui la dépendance au gaz russe, par exemple, et c'est d'ailleurs pourquoi nous défendons avec force le principe d'autonomie, et ses applications concrètes dans tous les domaines. L'urgence climatique et environnementale ne saurait donc se résumer au simple slogan « plus d'emploi, moins de carbone ». Alors, vous répliquerez Monsieur le Président, en expliquant que la Région Bretagne ne peut à elle seule régler ce problème. C'est exact. Cependant elle pourrait montrer l'exemple, malgré son petit budget, et assumer son rôle politique qui devrait être le sien en matière d'orientation et d'aménagement du territoire. Des propositions et des positions engageantes, une gouvernance renouvelée, permettraient d'entrainer tous les acteurs dans son sillage.

Concernant les recettes qui sont l'objet du présent débat, nous sommes nombreux à être d'accord pour critiquer la recentralisation des impôts, la perte d'autonomie fiscale de la Région, ainsi qu'une déconnexion totale des recettes, vis-à-vis des compétences régionales. Que deviendra, par exemple, la taxe sur les cartes grises à l'heure du véhicule électrique, qui en est affranchi ? De ce point de vue, le travail sur la fiscalité locale, présenté en juin 2019 était éclairant, cependant qu'a-t-il produit ? Quelles actions ont été engagées à l'échelle nationale pour faire en sorte que cette question soit débattue à l'extérieur du simple cercle des initiés ? Là encore, il nous semble que le Conseil régional et ses représentants ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée. Alors, Monsieur le Président, nous reconnaissons l'énergie que vous avez déployée dans la bataille de la régionalisation et de la gestion de la PAC, premier et second pilier, qui n'a pas pu être obtenue et qui a même régressé avec ce gouvernement hyper centralisateur.

Dans le domaine économique, comme dans le domaine du logement, la Région a besoin de moyens pour pouvoir mener ses ambitions et être une collectivité de proximité, visible, structurante dans la vie des Bretonnes et des Bretons. L'assemblée régionale pourrait-elle se rassembler autour de cet objectif commun ? Quels seront vos initiatives et jalons, posés tout au long de ce mandat, pour d'une part fédérer les forces en présence en interne, et d'autre part, établir le rapport de force avec l'État, quels que soient les résultats électoraux des prochains mois ?

Vous le savez tous, notre groupe porte un projet d'autonomie, pour une Bretagne réunifiée, dans une France fédérale. Nous assumons donc d'engager un bras de fer avec l'État pour réclamer des compétences et des budgets. C'est peut-être cela vouloir plus de Bretagne.

Pour conclure, je dirai que la lecture de la version littérale du projet de budget 2022, ne nous indique pas que de nouvelles orientations stratégiques ont été prises par le nouvel exécutif, alors qu'au regard des discours et des débats de la récente campagne électorale, nous les attendions avec impatience dans de nombreux domaines. L'agriculture, l'aménagement du territoire, les mobilités, la politique de l'eau qui a été largement citée. Mes collègues y reviendront lors des expressions sur les différents programmes. Inutile donc de maintenir le suspens, notre groupe d'opposition votera logiquement contre ce budget, à l'élaboration duquel nous n'avons pas été associés, alors que nous avions informé, dès l'été dernier, de notre disponibilité, à la place qui est la nôtre dans l'hémicycle bien entendu, pour travailler sur le budget très en amont. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame, la parole à Claire DESMARES.

**Claire DESMARES**
Monsieur le Président, chers collègues,
Le budget que vous nous présentez aujourd'hui n'est pas le budget de la rupture annoncée par vos promesses de campagne. Quelques nouveautés clairsemées, mais globalement, il s'agit d'un budget de continuité dans une Bretagne qui a pourtant tant besoin de changements, et d'un cap clair pour faire face aux immenses défis climatiques, énergétiques, agricoles, environnementaux, sociaux et territoriaux de notre époque. Sur les recettes, nous l'avons déjà dit, nous sommes d'accord avec vous sur deux points. D'une part, la fiscalité régionale aujourd'hui basée essentiellement sur des taxes liées à la consommation et à l'usage de la voiture doit être refondée, d'autre part dans la perspective fédéraliste, qui est celle des écologistes, d'accorder davantage de pouvoir aux territoires, devrait passer par l'attribution d'une autonomie fiscale et financière bien plus vaste pour les Régions.

Mais ces constats partagés sur les recettes devraient conduire à prioriser l'action publique régionale. Les précieux fonds régionaux doivent être consacrés à la réponse aux enjeux écologiques, sociaux et territoriaux de la Bretagne, afin de sécuriser l'avenir des Bretons et des Bretonnes. L'heure n'est plus à la transition douce, l'urgence climatique nous oblige à un vrai virage politique. Le « en même temps », doit être enterré. Place à un cap clair et ambitieux pour l'avenir de la Région. C'est là où les désaccords avec votre exécutif sont aigus.

Sur la mission V, consacrée à la transition écologique, 75 M€ sur un budget de 1,7 Md€… C'est à peine 1,7% du budget total. Pour des enjeux aussi importants, et nombreux, que la qualité de l'eau, la biodiversité, les aires protégées, l'énergie, la rénovation des logements, le développement des énergies renouvelables et l'économie circulaire. La politique économique est très orientée, trop orientée vers l'internationale et le soutien aux exportations. Alors qu'aucune mention n'est faite de la nécessité urgente d'accompagner les relocalisations d'activités dans la perspective d'un développement équilibré et durable de la Bretagne.

Sur l'agriculture, évidemment on est très loin du compte. Des millions d'euros pour l'agro-industrie, focalisée sur les volumes et le bas de gamme, sans engagements clairs et ambitieux sur sa transformation. Alors que tant d'exploitations vertueuses et de structures d'accompagnement vers les transitions sont en cruel manque de soutien. 500 000 € seulement pour le développement de l'agriculture biologique, contre plusieurs millions d'euros pour la modernisation des bâtiments agricoles. Rappelons qu'en 2022, la Bretagne est toujours le parent pauvre des signes officiels de qualité. Monsieur le Président, il faut choisir.

Sur le bien manger dans les lycées, politique emblématique de la Région, les moyens ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux dans les engagements pour l'année 2022. Aujourd'hui une grande majorité des lycées ne respecte pas les objectifs de la loi EGalim fixée au 1er janvier 2022, à savoir, 50% de produits sous signe de qualité, dont au moins 20% de bio. La transition alimentaire doit être accélérée dans les lycées, et en amont, nous y reviendrons plus en avant.

Nous observons également que votre budget reste engoncé dans une approche curative plutôt que de privilégier l'approche préventive qui éviterait bien des impacts négatifs. Rappelons qu'en 2019, seulement 32% des masses d'eau bretonnes étaient en bon état. Seulement 3% en Ille-et-Vilaine… L'objectif de la directive cadre européenne sur l'eau est bien d'atteindre 100% des masses d'eau en bon état, d'ici à 2027. 2027, c'est ce mandat. C'est maintenant. On ne peut pas, d'un côté, continuer à financer généreusement l'agriculture dite de conservation, qui autorise le recours aux pesticides et en même temps investir pour restaurer la qualité de l'eau sur les bassins versants, et financer un appel à projets expérimental pour la sortie des pesticides. Cela pose de sérieux problèmes en termes d'efficacité de l'utilisation des deniers publics de la Région.

Au moment où les conchyliculteurs manifestent à Morlaix pour dénoncer la dégradation de la qualité de l'eau, accélérer la transition agricole permettrait de réduire en amont les pollutions, et d'aller vers la reconquête de cette qualité de l'eau, mais aussi de l'air et des sols. Toutes les prospectives s'accordent sur une croissance démographique significative, attendue dans la décennie à venir en Bretagne. La question de la quantité de l'eau disponible est un enjeu très fort, en particulier sur les gros bassins de vie. La ressource est limitée, rare, plus précieuse que jamais. Sa préservation doit être l'une des priorités de l'action publique régionale. Nous devons également mieux accompagner les territoires dans la modernisation de leur système d'assainissement, pour assurer la qualité du service fourni aux populations. De la même façon, sur la question des déchets et de l'économie circulaire, vous semblez considérer les déchets presque uniquement sous l'angle de la ressource.

Les experts s'accordent sur la nécessité de travailler à la réduction des déchets, à travers le soutien à une sensibilisation massive du grand public et à l'écoconception mais aussi sur la réparation, le réemploi et la consigne. Une fois encore, prévenir plutôt que guérir, l'amont plutôt que l'aval.

Sur les mobilités, après avoir priorisé à la grande vitesse avec une focale dirigée uniquement vers Paris durant votre mandat précédent, vous nous dites vouloir maintenant prioriser le TER. Si plusieurs études sur la modernisation et/ou la réouverture de lignes sont inscrites au budget, ce dont nous nous réjouissons, les masses budgétaires sont encore trop favorables à la voiture et à la poursuite des travaux sur les réseaux routiers.

Sur l'aérien, les dernières annonces de l'exécutif sur l'aéroport de Quimper devant voler de ses propres ailes, ne sont peut-être pas étrangères aux débats que nous souhaitions, en proposant notre amendement relatif aux liaisons aériennes. En tout cas, nous nous en félicitons. Nous demandons maintenant un engagement public de l'exécutif en faveur d'un nouveau schéma régional de rationalisation des activités aéroportuaires, et ce, d'ici la fin de l'année.

Concernant la politique environnementale, la Région devra également accélérer son action sur les aires protégées. Dans un contexte d'effondrement global de la biodiversité, nous avons besoin davantage de zones dédiées à la préservation du monde animal et végétal. Les ONG, ont rappelé récemment que malgré une multiplication par 6 de la surface maritime couverte par des sites NATURA 2000 au cours des vingt dernières années, la plupart des espèces et habitats marins menacés restent dans un mauvais état de conservation. C'est pourquoi, elles appellent à agir pour respecter l'objectif national, européen, et international de 10% d'aires protégées sous protection forte d'ici 2030.

En Bretagne avec la création de 4 nouvelles réserves, et en incluant les 6 prochaines annoncées par votre exécutif, nous arrivons péniblement à 0,5% du territoire breton sous protection forte. Les acteurs dans les territoires doivent être d'avantage accompagnés, afin de créer de nouvelles dynamiques de conservation territoriale et les faire vivre avec des réserves ouvertes au grand public et actives dans l'éducation à l'environnement.

Lorsque nous avons analysé le budget en global, nous avons cherché l'éco-socio-conditionnalité des aides, promises dans vos engagements de campagne. Mais nous ne l'avons pas trouvée… Vous répétez éco-socio-conditionnalité comme un mantra. Mais quelle est la réalité concrète de sa mise en place dans le budget aujourd'hui et dans son exécution dans les mois à venir ? Quant à la méthode, elle nous laisse perplexes. Depuis l'élection, vous savez que vous disposiez d'une majorité relative, 7 mois sont passés, pourtant les espaces de dialogue et de concertation entre nos deux groupes et l'exécutif n'existent tout simplement pas.

Pour cette séquence budgétaire nous déplorons un vrai manque d'anticipation et aucune consultation d'aucune sorte sur ce budget. A peine une réécriture à la marge sur quelques-uns de nos amendements sans réelle discussion ouverte. Comment dans ces conditions arriver à un accord ? Pour toutes ces raisons, nous écologistes, exprimons notre déception face à cette proposition budgétaire, bien en-deçà des enjeux, qui révèle au mieux une difficulté à trancher, au pire un manque de clairvoyance quant à l'urgence écologique, climatique, sociale. A entendre vos discours, il semble que pour votre exécutif il soit urgent d'attendre. Ce n'est pas notre intime conviction. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Merci de ces propos éclairants, posés et clairs. Je passe la parole à Stéphane PERRIN pour quelques commentaires avant de passer au vote.

**Stéphane PERRIN**
Oui, merci Monsieur le Président. Vous me permettrez de concentrer mes réponses sur le sujet des recettes, puisque beaucoup de dossiers qui ont été abordés dans les interventions relèvent d'autres programmes et mes collègues, évidemment, auront toutes capacités à répondre.

Je vais reprendre le fil des interventions, en répondant donc, à quelques interventions. Je voudrais, en réponse à l'intervention de Bernard MARBOEUF, lui dire que oui, les ponctions sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ont été faites par tous les gouvernements. Je vais vous dire d'ailleurs quelle est la parlementaire qui a soulevé la première ce sujet, fortement. C'est Christine PIRES BEAUNE, qui est une parlementaire socialiste, et comme c'est une parlementaire qui connait très bien la

fiscalité locale, qui connait très bien ces sujets, et qui est une parlementaire conséquente, elle n'a pas attendu ce gouvernement pour le dire. Elle l'avait dit à une époque où c'était quelqu'un de sa couleur politique qui était au gouvernement, et donc, je me fie désormais beaucoup aux propos toujours éclairants de Christine PIRES BEAUNE en Commission des finances à l'Assemblée Nationale. En réalité la difficulté, c'est que ces dotations renvoient à des réformes de la fiscalité locale qui datent, et forcément, on perd un peu le fil de cet historique, et on ponctionne dans des dotations dont plus personne ne sait d'ailleurs, ce qu'elles compensent, d'où les difficultés.

Sur les propos de Monsieur PENNELLE, il n'est plus dans l'hémicycle. Ah si, le voilà. Alors je m'en veux un peu, je m'en voulais presque de ne pas avoir donné de chiffres dans mon intervention. J'ai cru qu'il allait me reprocher de ne pas avoir donné de chiffres. Décidemment, je n'arriverai jamais à satisfaire les demandes de M. PENNELLE. Je me suis permis de me concentrer sur les recettes parce que c'est ma fonction. Je crois que le Président, ce matin, dans son intervention, a eu l'occasion de dire quelle était la cohérence de l'ensemble de ce projet. Vous nous dites que le document se réduit à d'autres périodes. Vous nous avez dit que c'était du verbiage donc, là encore, je ne sais pas très bien sur quel pied il faut se placer pour vous répondre.

Sur la différence entre les données des orientations budgétaires et du budget prévisionnel, je pense en revanche utile de donner des éléments de réponse techniques. Les orientations budgétaires sont construites sur les constats financiers pour le passé, et puis sur des prévisions. Il y a en fait, on va dire, un élément de temporalité qu'il nous faut traiter. Lorsqu'on vote le BP (budget primitif), nous avons encore, et ça a été dit par Bernard MARBOEUF tout à l'heure, devant nous d'autres exercices, le constat d'excédents de l'année précédente. Nous avons un taux de réalisation qui est de 93%, et pas de 100%, et donc quand on met tout ça dans la machine, ça fait l'écart de 70M€ que vous avez constaté. Mais lorsque nous aurons le budget primitif, plus DM1, plus DM2, et bien nous aurons, in fine, les ajustements de recettes, les ajustements d'autorisation d'emprunt, et nous serons revenus à la prévision initiale annoncée dans les orientations budgétaires. Donc il ne faut pas comparer les orientations budgétaires, enfin la prédiction des orientations budgétaires avec le budget primitif, mais finalement plus avec le compte administratif de l'exercice.

Sur l'intervention de Gérard DE MELLON, je retrouve des échanges que nous avons eu mille fois, donc je ne vais pas délayer plus ma réponse. Il n'y a pas d'endettement massif de la collectivité, ce n'est pas vrai. Ça n'est pas vrai ! Il suffit de lire les ratios financiers, les ratios sur la capacité d'épargne, sur la capacité de désendettement. C'est ça le juge de paix. Vous voulez toujours entretenir cette peur millénariste qui consiste à afficher la valeur absolue de l'endettement mais ça ne veut rien dire. Je vous l'ai déjà expliqué plusieurs fois. C'est une manière de présenter le débat et d'effrayer. Bon, après tout, c'est bien dans votre ligne politique, et donc, je ne suis pas tout à fait surpris.

Sur les propos du Président DE SALLIER DUPIN, sur les travaux de la Commission des finances, on aura un sujet. Moi je redis que, si la Commission des finances doit refaire l'intégralité des travaux des autres commissions, à mon avis, ça va être compliqué, et je le dis tout de suite, mes compétences sont suffisamment limitées pour que je ne sois pas en capacité, à moi tout seul, de répondre sur tous les programmes de dépenses. Donc je ne sais pas s'il faudra qu'on refasse les débats de toutes les autres commissions.

Sur la fiscalité propre, je rebondis sur le constat de Stéphane DE SALLIER DUPIN. Il a raison, et ça avait été dit d'ailleurs dans le rapport fiscalité, les états fédéraux n'ont pas forcément de recettes propres associées donc c'est un élément du débat autonomie. « Décentralisation » ne veut pas forcément dire « autonomie fiscale ». Donc il y a un débat dans le débat. Par contre, là où je ne le suis plus, c'est qu'« autonomie fiscale » ne veut pas dire « fiscalité au taquet ». Enfin, je n'imagine pas que l'on ait ce raisonnement pour les maires. Les maires votent des taux, ils proposent des taux. Ils ne mettent pas les taux à des niveaux nécessairement très élevés. Ils adaptent le niveau des taux en fonction de leur programme politique et de leurs priorités politiques. Donc je ne vois pas pourquoi ce que l'on reconnait en autonomie aux élus du bloc communal, il faudrait le dénier aux élus du Département ou des Régions. Qu'on connaisse un débat après sur l'autonomie fiscale ou pas, oui, mais qu'est-ce qui provoque finalement le fait que les taquets sont tout le temps poussés au maximum ? C'est que c'est tellement résiduel notre capacité d'action que, finalement, on n'a pas la même marge de manœuvre que les collectivités du bloc communal. Donc oui, il faut probablement remettre ce débat sur les recettes, oui il faut, de mon point de vue, un projet de loi de financement des collectivités territoriales. Ça faisait d'ailleurs partie du rapport. Ça a même été discuté au moment de la révision constitutionnelle dernière. Ça s'est un peu arrêté en cours de route mais je pense que ça serait effectivement un exercice utile.

Sur les interventions d'Ana SOHIER et de Claire DESMARES, qui renvoyaient plus à l'intégralité budget, je voudrais dire deux choses. D'abord, je voudrais dire à Ana SOHIER qui, aimablement, dit qu'on n'est pas à la hauteur, que je suis très frappé, dans les interventions qui sont les vôtres, de nous reprocher de ne pas associer, de ne pas travailler en collectif etc. Allez voir ce qui se passe dans d'autres collectivités, y compris celles où vos amis siègent. Dans quelle collectivité nous sommes-nous donné la capacité de monter un groupe de travail transpartisan ? Il y avait tous les bancs qui étaient représentés et on a travaillé plusieurs mois sur la fiscalité locale. On a travaillé avec les services, on a auditionné des collègues d'autres niveaux de collectivités, et on a produit un rapport, je l'avais dit à l'époque, qui n'a rien à envier en qualité à des rapports parlementaires. Donc je trouve la critique, en tout cas excessive, et je n'irai pas plus loin dans mon propos. Mais, en tout cas, excessive. Je suis tout à fait disponible pour que nous remettions l'ouvrage sur le métier. Mais, à un moment donné oui, le Président l'a dit ce matin, nous avons porté ces propositions auprès des autorités nationales. J'ai été auditionné par la Cour des comptes, ça a été l'occasion d'évoquer ce sujet. Comme président délégué de la Commission des finances des Régions de France, je vais essayer de travailler avec les collègues pour que nous ayons, pour ce qui est des Régions, un panier de propositions à faire et que nous n'arrivions pas, juste, dans la revendication gémissante mais que nous ayons des propositions, avec tous les sujets que les collègues ont abordés, qu'il s'agisse de fiscalité additionnelle, VM additionnelle, VM interstitielle, avec plein de débats. Mais ça, ce n'est pas médiocre. Enfin, en tous cas, je ne peux pas laisser dire que ce débat a été médiocre. Il a été de qualité et j'espère que nous en aurons d'autres.

Quant à Mme DESMARES, il y a une forme de contradiction Madame, dans votre discours. Je le constate. D'abord, vous dites à raison, et ça a été dit tout à l'heure dans le précédent débat, qu'aujourd'hui, les enjeux sont des enjeux de transversalité. Un modèle économique, un modèle agricole, ça ne se bouge pas simplement avec le programme 503. La petite facilité qu'il y a à prendre le programme 503, et à considérer que ce programme porte toute l'action au service des transitions de la Région, c'est une facilité, Madame, qui relève de la démagogie. Donc il faut travailler dans la transversalité, et l'éco-socio-conditionnalité, c'est un sujet qui est devant nous. L'éco-socio-conditionnalité aura sûrement des effets beaucoup plus puissants que le programme 503. On pourrait faire la même observation sur les langues de Bretagne. J'ai toujours dit que les langues de Bretagne, ce n'était pas simplement le 318. On a aussi d'autres politiques, notamment la politique de formation, qui émargent et qui contribuent aux politiques pour le développement des langues. Donc on ne peut pas dire à la fois transversalité et puis derrière, se livrer à ce genre de facilité consistant à prendre le programme avec l'intitulé, et en déduire un constat sur la politique générale de l'exécutif.

Et puis enfin, Madame, vous allez me donner l'occasion de tordre le cou à un mensonge qui est véhiculé partout, tout le temps : dans la bouche d'un universitaire dans la presse, je l'ai encore relu dans un communiqué de presse, et vous l'avez dit dans votre intervention. Je mets au défi quiconque de faire la démonstration que cette collectivité a mis plus d'argent dans le routier que dans le ferroviaire. C'est entièrement faux ! C'est faux, et d'ailleurs, tous ceux qui le disent n'avancent aucun chiffre ! Aucun ! Le seul engagement routier de la collectivité, c'est la RN 164, et heureusement d'ailleurs que nous le faisons, parce que, si nous ne le faisions pas, et pourtant, nous sommes sur une route nationale, ce grand projet de désenclavement de la collectivité ne serait pas assuré. Mais nous mettons chaque année des millions d'euros en investissements sur le TER, nous finançons des travaux sur des infrastructures qui ne nous appartiennent pas, nous mettons de l'argent quand SNCF Réseau met 8%. Il faut travailler les dossiers ! Et quand on travaille les dossiers, on a plein de sujets intéressants. Parce que quand on intervient en investissements sur une ligne ferroviaire, et qu'ensuite, on doit repayer une redevance ferroviaire pour faire circuler nos TER dessus, là il y a de vrais enjeux de financement des politiques de mobilité. Ça, c'est pas médiocre ! Mais, en tout cas, c'est plus intéressant que de répéter des mensonges qui, encore une fois, ne reposent sur aucun chiffre. Je mets encore une fois quiconque, ici ou à l'extérieur, de m'apporter la preuve contraire. Je mets ces gens-là au défi de le faire.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci beaucoup. Stéphane DE SALLIER DUPIN pour l'avis de la commission.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais présenter mes amendements. On va essayer de faire les choses dans l'ordre. L'amendement d'équilibre, on est d'accord, on le passera à la fin de l'examen du budget,

on en a parlé. Donc, trois amendements, qui sont des amendements, pour en partie, en recettes d'équilibre, de notre budget alternatif.

Nous avons considéré, mais ça a été évoqué sur d'autres bancs, que la dimension TVA était minorée. Donc, nous rétablissons une dimension TVA qui correspond à quelque chose qui, selon nous, est plus crédible et qui nous permet d'apporter quasiment 9 M€. Sur l'emprunt, nous considérons, en l'état, que nous pouvons faire un petit peu plus que ce que vous avez proposé, et donc, passer de 298 M€ à 305 M€. Et enfin, un amendement qui impacte, cette fois-ci, nos recettes, mais en termes de moindres recettes. Il s'agit des fameuses cartes grises. Nous considérons que nous sommes aujourd'hui les « recordmen » de France dans le domaine de la taxation de la carte grise, les uns et les autres l'ont rappelé, à une cinquantaine d'euros du CV. Nous pensons qu'il est raisonnable de le baisser, et nous proposons de le baisser au niveau de nos voisins de Loire-Atlantique, ce qui fait qu'à l'échelle de notre territoire breton réuni, nous serions homogènes, c'est-à-dire une proposition à 48€ du CV. Voilà pour les trois amendements, Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur DE SALLIER DUPIN. Je propose à Stéphane PERRIN de dire un mot sur les trois amendements et on les passe au vote.

**Stéphane PERRIN**
Alors, sur les certificats d'immatriculation, je pense qu'on a le débat que le président DE SALLIER DUPIN annonçait sur les raisons pour lesquelles on avait fait cela etc. J'aurais souhaité simplement que, dans l'exposé des motifs, pour renvoyer au débat que nous avons eu à l'instant, et qu'il avait évoqué, de notre point de vue, ce n'est pas tellement le niveau de la carte grise qui pose problème, c'est le fait que nous n'ayons que cette recette. Donc, il y aura un avis défavorable sur cet amendement qui nous mettrait en difficulté au regard des recettes.

Sur la TVA, je pense qu'il faut qu'il soit clair, dans l'esprit des membres de cette assemblée, qu'il n'y a pas de jeu consistant à minorer les recettes, et engagement est pris, on va rendre un avis défavorable sur cet amendement, mais engagement est pris à ce que les membres de la Commission des finances soient destinataires des encaissements de TVA que nous avons avec un peu de décalage, mais c'est bien ça qui fait que nous sommes en capacité, in fine, de certifier les recettes. Je peux vous dire que nous avons parfois eu des surprises, bonnes ou mauvaises d'ailleurs, y compris sur des notifications de recettes que nous ne pensions pas très problématiques, je pense à la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), il y a des histoires de modalités et de notifications de logiciel, donc c'est pour ça que nous sommes preneurs. Il n'y a pas de jeu mais, pour la transparence, je ne suis pas opposé à ce que les notifications de TVA qui sont faites par le Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) soient communiquées au fur et à mesure qu'elles nous arrivent, et vous verrez, in fine, sauf retournement de cycle économique, que nous ne sommes pas très loin du sujet. Donc avis défavorable.

Sur l'autorisation d'emprunt, comme c'est lié au reste, évidemment par cohérence, mais vous étiez cohérent dans la construction de votre contre-budget donc, par cohérence, ce sera également un avis défavorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. J'appelle les votes Rassemblement National pour les trois amendements d'abord.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Les avis de la commission si vous le permettez.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Pardon ?

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Non, il y a eu une intervention avant. L'avis de la Commission sur les amendements, on y viendra après peut-être ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Allez-y.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Avant d'appeler les votes, trente secondes néanmoins pour répondre, sur les cartes grises, à Stéphane PERRIN. Il s'agit là d'une mesure de pouvoir d'achat. On a des gens qui ont besoin de renouveler leur véhicule, qui ont des difficultés dans ce domaine-là. On est dans un cadre où le carburant devient épouvantable. Ça suffit de taxer la voiture ! C'est mon sentiment.

J'en passe aux amendements. Sur la TVA, l'avis de la Commission est défavorable : 6 pour, 5 abstentions. Sur la carte grise, l'avis de la Commission est défavorable : 6 pour, 5 abstentions. Enfin, sur l'emprunt, l'avis de la Commission est défavorable : 6 pour, 5 abstentions. Merci Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Allez-y pour le vote sur les amendements.

**Gilles PENNELLE**
Oui. Une explication de vote, donc, sur les trois amendements de notre collègue DE SALLIER DUPIN. Alors, je les résume. L'amendement TVA, tout le monde a compris, nous allons nous abstenir. Sur les cartes grises, nous avons déjà, à plusieurs reprises, nous sommes déjà intervenus sur ce sujet, demandant une baisse, effectivement, de cette taxe que nous estimons injuste, qui pénalise, comme l'a dit notre collègue DE MELLON, les plus pauvres finalement. Donc, nous voterons pour cet amendement. Par contre, dans une logique implacable, vous comprendrez qu'on ne peut pas voter l'augmentation de l'emprunt. Donc nous voterons contre l'amendement sur l'augmentation de 5, 6 millions, je crois, de l'emprunt pour le futur budget. Donc, TVA abstention, cartes grises pour, emprunt, augmentation, contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. C'est enregistré. J'imagine que, bien sûr, Hissons haut la Bretagne vote ses propres amendements ? Pour Nous la Bretagne. Pardon Madame ? Si vous voulez une explication de vote, allons-y.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Monsieur le Président. Ce sont trois amendements qui sont en fait un des éléments de notre budget dit « alternatif », qui n'est surtout un budget de posture. Il aurait été de posture si on avait continué de dépenser, sans gager, en fait, les dépenses que l'on propose sur des recettes supplémentaires. Et donc, ça vise tout simplement, ces amendements, à rééquilibrer les dépenses supplémentaires qu'on propose, et les économies que nous proposons aussi. Donc oui, nous voterons ces trois amendements, et je regrette vraiment qu'ils n'aient pas été pris en compte, mais ça prouve, si on gage nos dépenses sur des recettes, qu'on a fait le travail de façon raisonnable et responsable. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Merci beaucoup. Nous la Bretagne.

**Bernard MARBOEUF**
Oui, Monsieur le Président, quelques explications de vote. D'abord, sur la TVA, j'ai déjà indiqué que votre proposition d'inscription pouvait être, je dirais, amendée, ou, tout au moins, contestée, mais la proposition qui nous est faite l'est tout autant. Je ne vois pas sur quoi cela peut être basé. Donc, nous nous abstenons. C'est un chiffre qui, à mon avis, est quand même relativement fantaisiste.

Concernant la taxe sur les cartes grises, si on fait 3€ par CV, pour une voiture de 5 chevaux, ça fait 15€ sur une carte grise, ce n'est pas significatif. De mon point de vue, il s'agit d'une approche aussi fantaisiste. Donc, nous votons contre.

Quant à l'autorisation d'emprunt, tout naturellement, nous votons contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est noté, merci. Pour Écologistes de Bretagne.

**Claire DESMARES**
S'il vous plait, Monsieur le Président, avant de donner mes votes, je voudrais juste répondre rapidement à Monsieur PERRIN. Je n'ai jamais dit qu'il y avait plus de moyens, j'ai dit qu'il y avait trop de moyens.

Factuellement, il y a 24 M€ pour la modernisation du réseau routier, sur le 402, sur un budget total de 62 M€. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. C'est ça la démagogie, M. PERRIN.

Ensuite, concernant les amendements, nous sommes contre, et, concernant les recettes, c'est une abstention.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Très bien. Merci Madame. Vous nous direz si on arrête la RN 64 demain matin, ça permet d'élargir la majorité. Nous en serons satisfaits. Allez-y pour Breizh a-gleiz.

**Nil CAOUISSIN**

Contre les amendements et abstention sur les recettes.

*Le Président appelle au vote l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur le rétablissement de la TVA*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote* contre
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote* contre

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur le rétablissement de la TVA est rejeté*

*Le Président appelle au vote l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'emprunt*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote* contre
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote* contre
*Le groupe Breizh a-gleiz vote* contre
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote* contre

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'emprunt est rejeté*

*Le Président appelle au vote l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur la carte grise*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote* pour
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote* contre
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne votre contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur la carte grise est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. La majorité vote contre. Pour le budget recettes, Monsieur DE SALLIER DUPIN, cette fois-ci, pour l'avis de la Commission d'abord, et ensuite, nous passerons sur les explications de vote des uns et des autres.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Pardonnez-moi. L'avis sur les recettes, l'avis de la Commission, donc, c'est un avis favorable : pour : 6, 5 abstentions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
RN ?

**Gilles PENNELLE**
Bien évidemment nous votons contre les recettes.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Sans surprise, comme nos amendements n'ont pas été adoptés, nous votons contre le volet recettes.

**Bernard MARBOEUF**
Pour notre groupe, nous nous abstenons, comme nous l'avions annoncé, sur les recettes.

**Claire DESMARES**
Abstention sur les recettes.

**Nil CAOUISSIN**
Abstention.

*Le Président appelle au vote sur les recettes :*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme relatif aux recettes est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Nous avons donc terminé le volet recettes de ce budget. Permettez-moi quelques commentaires par rapport à cette situation. J'ai entendu les mots de M. DE SALLIER DUPIN sur cette « majorité faible », et bien entendu que je le sais. Une majorité relative est une majorité relative. Les Bretonnes et les Bretons ont fait un choix, le choix de désigner notre projet, le choix de désigner ma majorité et donc de me confier la responsabilité de cette présidence. Je l'assume avec honneur et fierté, et permettez-moi de vous dire que j'ai parfaitement conscience de ce que cela veut dire quand les Bretons, quand le suffrage universel parle de majorité relative. Ça veut dire qu'il faut travailler pour bâtir des majorités, travailler pour enrichir, travailler pour bâtir des convergences, et c'est le travail qui est le mien, et finalement, c'est l'habitude que j'ai depuis de nombreuses années que je préside à des hémicycles, qu'ils soient municipaux, intercommunaux, ou aujourd'hui, régional.

Bien sûr, ma mission est de mettre en œuvre le projet et de ne pas dévoyer de ce projet. Et l'objectif, je le redis, est de construire ces majorités sur la base de ce projet. C'est le travail que nous avons fait tout au long de ces mois, et permettez-moi là, à cet instant où finalement, un grand nombre de ces bancs ont exprimé leurs votes, nous pourrions finalement finir le vote là, et ne pas passer 30 heures, ou 25 heures, ou 18 heures à débattre, mais cela n'est pas non plus ma conception de la démocratie. Nous aurions pu d'ailleurs, dès lundi soir, au regard des articles de presse, se dire : « pourquoi continuer à travailler sur les amendements ? Pourquoi continuer à travailler à l'amélioration du projet ? Pourquoi continuer à ouvrir la porte aux trois groupes dits

progressistes qui, sur ces bancs, participent à améliorer le travail ? ». Nous avons considéré que les joutes verbales, la période, peut-être d'élections nationales, les agacements ou les tensions, peut-être, par moment des postures, faisaient que des mots avaient été prononcés, certains très durs, certains définitifs, mais qu'avec encore une fois, 20 heures de travail en commission, du travail sur des amendements, 10 heures, 12 heures, 15 heures, 20 heures, je ne sais pas, de travail dans un hémicycle, nous pouvions réfléchir à aller vers, encore une fois, des solutions permettant d'assumer nos responsabilités face aux Bretonnes et aux Bretons et, comme je l'ai dit ce matin, d'assumer le projet que nous avons pour la Bretagne.

Moi, je veux vous dire à cet instant que je suis d'une sérénité absolue. D'abord parce que j'entends les portes qui claquent, j'entends les mots définitifs, j'entends les jugements qui par moments, sont excessifs, et comme tout ce qui est excessif, à mon sens, c'est assez insignifiant, parce que l'objectif qui est le nôtre est de construire pour la Bretagne, et ceux qui disent que c'est tout ou rien, généralement, n'ont rien. C'est clair, et c'est comme ça que ça se passe souvent. Et nous avons à bâtir des majorités oui, des majorités par dossier, je n'ose pas dire de circonstances, mais ça peut arriver, y compris avec les bancs des Républicains, y compris sur des unanimités allant jusqu'au Rassemblement National, et on l'a vécu dans le passé. Et puis, nous avons à bâtir des relations de confiance. Et les relations de confiance, elles se bâtissent par les signes, au fur et à mesure du temps qui passe, et notamment le signe de prendre deux, trois baffes dans la presse, et de continuer de travailler avec une majorité qui, par moments, dit « pourquoi on continue de travailler sur les amendements ? Pourquoi on continue de travailler sur la construction de points de convergence ? ». Eh bien il faut le faire, jusqu'au bout. Et pour être très clair, effectivement, il faut faire des choix. Moi, j'ai des choix très clairs, je l'avais dit. Ceux qui veulent avancer avec moi, ils avancent avec moi, ceux qui veulent construire avec nous, ils construisent avec nous. Et en politique, il y a une chose simple, c'est que je préfère les additions aux soustractions, je préfère les additions aux divisions. Et ceux qui veulent travailler avec moi, ils travaillent avec moi, ceux qui veulent travailler avec nous, sur la base du projet qui est le nôtre, en l'enrichissant, ils travaillent sur la base du projet qui est le nôtre, en l'enrichissant. Ça, je l'assume très sereinement et je le dis très sereinement.

Et puis après, si ça ne fonctionne pas, il faut être très clair. Si ça ne fonctionne pas, si cet hémicycle considère que la majorité relative n'a pas vocation à exister, parce que ce sont des termes que j'ai entendus, pas du côté de la droite ou de l'extrême-droite, mais je l'ai entendu là, dans certains propos, finalement, en creux, et bien c'est très simple : demandons aux citoyens de re-décider à nouveau, si c'était vraiment nécessaire. Voilà, nous avons des choix simples. Soit, nous travaillons ensemble pour l'intérêt général, et pour construire des politiques de convergence, en assumant une diversité et certains ont parlé de l'Europe, effectivement, en Europe, on construit des coalitions, et on peut bâtir des coalitions, soit on constate des échecs, on les assume, et on retourne devant les citoyens, et on avance sereinement et tranquillement.

Voilà ma conception des choses. Certains, ici sur ces bancs, ont été à mes côtés. Ils ne le sont plus aujourd'hui, ils le seront peut-être demain, je n'en sais rien. La porte est ouverte, on verra bien. Moi j'assume, je travaille. Nous avons encore du débat. Si vous voulez, chers présidents de groupes, que l'on se réunisse, qu'on se dise qu'on clôt les choses et qu'on arrête le débat, parce que d'entendre, pendant 12 heures, 15 heures, 20 heures, des avis, alors qu'on connait les votes, n'a peut-être pas énormément d'intérêt, pas de problème. Si on veut continuer, on continue. Moi, j'aime bien la démocratie, j'aime bien le débat, et j'y crois jusqu'au bout. Travaillons, débattons, c'est ma proposition, et s'il y a d'autres propositions alternatives, je suis ouvert à ce débat. En tous cas, je le redis, ma ligne est claire, les choix sont simples, et les choix faits par les autres sont très simples aussi et très lisibles. Merci à tous et bons travaux !

# MISSION I

## Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

### Aménagement du territoire

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

Nous allons attaquer le programme 101. Programme 101 qui fait l'objet d'amendements intéressants parce qu'ils enrichissent le projet, et intéressants parce qu'ils précisent un certain nombre de choses. Amendements qui, pour l'anecdote, ont été négociés après les articles de presse de lundi, ce qui montre, encore une fois, une envie de se dépasser. Bien, je propose à Laurence FORTIN, Delphine ALEXANDRE et Gaby CADIOU de présenter ce bordereau programme 101, programme 102, qui seront présentés conjointement, avec Laurence FORTIN sur la partie qui la concerne, notamment l'aménagement du territoire, puis, ensuite, Delphine ALEXANDRE sur la santé et Gaby CADIOU sur la jeunesse. Mesdames, vous avez la parole. Puis nous prendrons les inscrits pour ce débat. Puis, bien entendu, nous traiterons les amendements avant de voter. Merci à vous.

**Laurence FORTIN**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*

Bien, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose effectivement une présentation des programmes 101 à 103, notamment les parties qui me concernent, successivement, puisqu'ils participent, on va dire, conjointement, à ce qui est un objectif central : permettre à toutes, à tous, de bien vivre partout en Bretagne, sur tous les territoires, quel que soit son âge, quel que soit son parcours, sa situation économique ou sociale.

À travers ces programmes, il s'agit d'améliorer la qualité de vie des Bretons, en accompagnant, en soutenant les acteurs, les collectivités qui se mobilisent pour répondre très concrètement aux besoins des habitants. Que l'on habite, finalement, un territoire urbain, un territoire rural, en bord de mer, en centre Bretagne, dans les îles, nous soutenons, nous avons soutenu, et nous soutiendrons encore cette année les projets qui permettent d'accélérer les transitions, de renforcer les centres-villes, les centres-bourgs, et d'améliorer les services à la population.

Bien vivre, partout en Bretagne, ce n'est pas un slogan, c'est très concret. C'est pouvoir habiter dans un logement digne, là où on veut, c'est pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable, pour travailler à proximité, accéder au numérique, se soigner, être en bonne santé, se cultiver, faire ses courses, faire du sport, sans être contraint d'utiliser son véhicule. Bref, la politique publique à la hauteur des Bretons et des Bretonnes, avec un soutien renforcé des territoires les plus fragiles pour corriger les inégalités, et, bien entendu, avec la contribution des Conseils de développement que nous soutenons. Ainsi, l'expérimentation du dispositif « Bien vivre en Bretagne », dans la continuité des travaux de la BreizhCop, qui a permis de retenir 350 projets, sera renouvelée en 2022, nourrie de notre expérience, avec notamment des évolutions en termes de transition, de services à la population, avec un nouvel axe habitat, ou encore en intégrant le bilinguisme, voire le trilinguisme, suite aux propositions d'amendements de Stéphanie STOLL. Cette dernière année d'expérimentation va nous permettre d'approfondir, et finalement de proposer de futures conventions pluriannuelles dès 2023, pour apporter plus de visibilité, dans l'accompagnement des projets, aux territoires.

Au-delà de ces conventions financières, qui pourront être mutualisées, tel qu'il a été convenu, l'année 2022 sera aussi l'année de construction des conventions stratégiques, à l'échelle des territoires de projets, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Ces conventions seront présentées au fur et à mesure en session, et permettront, bien entendu, de croiser et de différencier les stratégies des territoires. Pour accompagner les îles, pour qu'elles soient habitées à l'année, et qu'elles ne deviennent pas que des lieux touristiques, la nouvelle contractualisation permettra aussi d'accompagner des projets jusqu'en 2027. Sur ce point, c'est mon collègue Denis PALLUEL qui sera à la manœuvre, et Gladys GRELAUD le sera, elle, pour le renouvellement de l'appel à projet « Quartiers en transition », dans le cadre de la politique de la ville, quartiers dans lesquels l'action publique est vraiment nécessaire.

Protéger, agir, transformer, pour tout cela, nous continuerons le travail collectif, et je pense notamment aux « Territoires Innovent », qui permettent, sur des sujets spécifiques, de partager des expériences, d'apprendre des uns et des autres, pour continuer à innover, à répondre aux défis qui nous sont posés. La première rencontre a eu lieu mardi dernier. 240 élus techniciens étaient connectés pour partager les expériences sur la dynamique des centralités. Ce sont des sujets très concrets qui nous nourrissent tous. Ce travail collectif avec les SCoT bretons sera également nécessaire pour répondre au défi du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), à la territorialisation des objectifs. Ce travail s'appuiera sur les données du Mode d'Occupation du Sol (MOS), qui sera opérationnel dès cette année et sera mené en partenariat avec la Conférence des SCoT de Bretagne. Enfin,

cette année, et le Président l'a déjà annoncé, elle nous permettra d'élaborer cette nouvelle politique régionale de l'habitat qui sera pilotée par ma collègue Fanny CHAPPÉ.

Enfin, le programme 103, nous resterons mobilisés pour promouvoir un numérique responsable, un développement numérique inclusif, et poursuivre le déploiement de la fibre pour la couverture totale de tous les locaux, et ce, dès 2026. Voilà, mes chers collègues, je laisserai la parole à mes autres collègues pour présenter la suite des programmes.

**Delphine ALEXANDRE**
Le programme 102 s'attache au défi des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie sociale et démocratique. Il comprend un volet santé. En préalable, rappelons que la santé n'est pas une compétence régionale, mais que notre Conseil a souhaité se munir de capacités d'action, afin de permettre aux Bretonnes et Bretons, comme aux territoires, de renforcer leur capacité à agir en santé, notamment en lumière suite à la crise sanitaire.

Nous pouvons évoquer l'engagement du Conseil régional sur les enjeux liés à la santé autour de trois axes :

- **Prévention santé après des jeunes**

Axe de la prévention, surtout auprès la jeunesse afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé. La Région poursuit son engagement en faveur de la prévention santé après des jeunes, et par des pairs, via la formation et l'accompagnement de jeunes Corres'Santé, c'est le nom du dispositif, au sein de lycées et de structures accueillant des jeunes en insertion, sur la base du cadre développé, suite aux mesures d'Urgence jeunesse. La prévention des risques en milieu festif se traduit également par la formation de bénévoles de festival. Le CESER a pointé dans son rapport qu'on n'en parlait pas, mais il s'agit bien, enfin, c'est fortuit, et je vous confirme bien que ce dispositif se pérennise. Nous nous mobilisons également en faveur de la santé mentale des jeunes, particulièrement éprouvée dans cette période de crise sanitaire, en accompagnant les professionnels, et plus particulièrement les points Accueil écoute jeunes. Les travaux engagés en 2021, dans le cadre de mesures d'Urgence jeunesse, doivent permettre à chaque Bretonne ou Breton d'avoir accès, en proximité, à un service d'accueil et d'écoute.

- **Offre de soin**

Nous nous appuyons sur des données territorialisées. L'observation régionale, notamment par le financement de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), objective la situation des territoires de façon extrêmement fine. Les mesures en faveur de l'amélioration des connaissances des territoires nous permettent ainsi de renforcer la territorialisation des politiques publiques, et les diagnostiques locaux sont financés via le dispositif StarTerre.

- **Futur plan régional de santé**

Enfin, la Région contribue à la réflexion sur le futur plan régional de santé, sera attentive, comme elle l'a toujours été, à la prise en compte des inégalités territoriales en matière d'offre de soin. Dans cet esprit, elle poursuit son soutien aux actions innovantes développées dans les territoires pour apporter des réponses aux besoins de la population, via le dispositif Booster, et, de la même façon, poursuit son engagement en matière de santé, environnement, aux côtés de l'État, de l'Agence, et de l'Agence Régionale de Santé, en contribuant à l'évaluation du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3), à la mise en œuvre des dernières actions, et en se mobilisant sur la préparation du PRSE4. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Chère Gaby.

**Gaby CADIOU**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*

Merci, merci Madame la Vice-présidente, merci Monsieur le Vice-président en charge de la jeunesse de me donner l'occasion aujourd'hui de faire un focus jeunesse sur le programme 102, programme qui porte la

démarche d'animation du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, ainsi que quelques autres actions plus spécifiques.

Depuis la loi Égalité Citoyenneté de 2017, nous prenons à cœur notre rôle de chef de file en matière de politique jeunesse, et co-pilotons avec l'État ce plan, qui est une démarche issue du dialogue structuré, visant à répondre aux situations rencontrées par les jeunes, par une action concertée avec les jeunes, et les acteurs qui les accompagnent au quotidien. De cette démarche sont déjà nés de nombreux projets collectifs, comme le guide de la relation jeunes-élus, porté par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP), ou la plateforme Jeunes en projets, pilotée par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne. Cette singularité bretonne de co-construction avec tous les acteurs a d'ailleurs légitimé que la jeunesse soit inscrite comme un élément du contrat d'action publique pour la Bretagne, et l'État nous a également, depuis décembre 2021, délégué ses compétences liées à l'information des jeunes. La Région s'implique dans ce plan, et sur l'année, il s'agira vraiment pour nous que des actions concrètes, sur chaque chantier, sur chacun des 16 chantiers, puissent se développer et produire des effets concrets, dans les territoires, au plus proche des jeunes. C'est pourquoi, nous avons décidé, entre autres, de maintenir notre soutien à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), le réseau régional des résidences habitat jeunes, qui participe à l'animation du chantier consacrée au logement, sujet au cœur de nos préoccupations, et portée par notre collègue Fanny CHAPPÉ dans cette nouvelle mandature.

Soutien, également, maintien des soutiens aux points d'Accueil écoute jeunes, que ma collègue Delphine ALEXANDRE a évoqués à l'instant, des points qui existent en Bretagne depuis 2002 et qui sont des lieux de première écoute, qui accueillent de façon inconditionnelle, anonyme, gratuite et confidentielle, sans rendez-vous, seuls ou en groupe, les jeunes et/ou leurs parents. Ces points sont financés par la Région Bretagne, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales. Et voici quelques chiffres qui illustrent bien les besoins identifiés sur le territoire, en terme notamment de santé mentale des jeunes, vous y faisiez allusion, Mme LE CALLENNEC, ce matin. Besoins identifiés et efforts de la Région : le nombre d'entretien individuels dans ces points a bondi de 40% entre le premier semestre 2020 et le premier semestre 2021, une forte augmentation du nombre d'entretiens nécessaires par jeune a également été constatée. Le budget primitif 2022 propose donc un quasi-triplement de l'effort budgétaire de la Région sur ce dispositif, en passant de 245 000 € à 600 000 €, de 2020 à 2022, avec comme double enjeu pour nous de conforter les points d'accueil écoute jeunes existants et d'en développer de nouveaux sur les territoires non-pourvus. Donc nous allons passer de 15 à 22 points d'accueil écoute jeunes sur le territoire breton.

Voilà ce que je voulais rapidement vous dire, sachant que nous faisons en sorte que les jeunes soient non pas l'objet d'une politique en tant que telle, mais bien au cœur de chacune de nos politiques : emploi, formation, orientation, transports, lycées, culture, dans une démarche affirmée de politique intégrée de jeunesse. Nous le faisons tous les jours au sein du Conseil Régional des Jeunes, nous le faisons en ouvrant nos instances aux jeunes depuis ce début de mandat, au sein de la Commission jeunesse, égalité des droits et citoyenneté que j'ai l'honneur de présider. C'est une initiative innovante, très regardée par d'autres Régions et d'autres collectivités. Bien conscients que les jeunes Bretonnes et les jeunes Bretons sont une force et une chance pour imaginer et construire la Bretagne d'aujourd'hui, la Bretagne de demain, il s'agit de faire avec eux, sur tous les sujets, pour trouver des solutions adaptées. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, nous avons 8 inscrits. Nous commençons par le groupe Nous la Bretagne avec Yves BLEUNVEN et Alexandra GUILLORÉ. Je vous en prie.

### Yves BLEUNVEN,

*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes, Européens*

Donc il s'agit du programme 101, et, dans une proposition que nous avons faite en commission, que vous avez proposée de réécrire et qu'on a revue en commission aujourd'hui. On propose de rajouter un paragraphe qui intègre une proposition simple et pragmatique, pour mettre en place un observatoire de la territorialisation des politiques publiques régionales, qui nous permettra d'avoir un outil indispensable à l'évaluation de nos politiques d'accompagnement des territoires, et vérifier le fameux « bien vivre partout en Bretagne ».

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Allez-y. Attendez parce que… Qu'est-ce qu'il y a Madame ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
On a dit tout à l'heure qu'on avait des propos généraux sur chacun des programmes.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
101, 102 là.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Et que c'est après qu'on présentait les amendements.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Tout à fait. La présentation a été faite avant donc.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Donc est-ce qu'on intègre nos amendements ou on reste sur la règle ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non, non, je reste sur la règle. On considèrera qu'il a été fait. Je reste sur la règle jusqu'à la fin de la session.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Là, c'était un amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'ai entendu, mais je n'ai pas voulu couper le collègue et je raccrocherai ça à la fin.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Ok. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Alexandra GUILLORÉ ?

### Alexandra GUILLORÉ
*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz, Centristes, Démocrates, Progressistes, Européens*

Ok, rapidement. Monsieur le Président, j'étais ravie de lire, dans la littérature qui accompagne le budget, très très joliment écrite, j'en conviens, bravo à vos services, moi qui aime le verbe, j'étais servie, qu'effectivement, le dialogue entre les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) se doit d'être « permanent et articulé ». Ravie parce que ça n'a pas été le cas lors de l'élaboration du SRADDET, au-delà de la stricte association des SCoT en tant que personnels publics associés (PPA), mais ça, c'est la loi, donc il n'y avait pas de valeur ajoutée. Gageons qu'avec la mise en œuvre de la loi Climat et résilience, l'installation de la Conférence des SCoT, lundi dernier à Loudéac, ce partenariat devienne enfin une réalité palpable et constructive. Je crois qu'on l'appelle tous de nos vœux. Donc c'est le point positif.

Un point négatif, je le dis à chaque fois donc vous allez finir par me trouver sans doute un peu lourde, mais le différentiel de temporalité qu'affiche l'ambition régionale avec le SRADDET et l'exigence légale, donc le calendrier du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), 2040 pour la Bretagne et 2050 pour la loi, reste un vrai sujet. Et, au-delà de l'autosatisfaction de vouloir faire croire, alors, à juste titre ou pas, que la Région a été meilleure que l'État, ce n'est pas le sujet, je crois que le vrai sujet, ce sujet-là, nous impose d'être évidemment ambitieux, on est tous conscients, je crois, des urgences environnementales, mais d'être également extrêmement pragmatiques, à l'écoute des réalités locales, territoriales, et de leurs diversités. Dans un environnement, de surcroit, éminemment concurrentiel, avec nos Régions voisines, il n'est pas opportun, ni même judicieux, me semble-t-il, de fragiliser notre attractivité avec des règles, des contraintes, qui, ok, sont légitimes, et nous sommes tous d'accord là-dessus, mais qui sont bien des contraintes plus fortes que nos voisins, avec donc un différentiel de 10 ans, et c'est tout sauf anodin.

Enfin, le temps de l'acceptation sociétale doit être considéré. Imposer un cadre, sans assurer son appropriation est une gageure. À l'exemple, je pense, de tous les élus locaux en responsabilités aujourd'hui, pas une semaine sans un nouveau contentieux, un recours gracieux, ou non, sans recevoir des collectifs qui refusent typiquement la densité. Or, on sait que c'est un outil que nous allons privilégier pour artificialiser moins. Et une fois encore, je répète que, a priori, mais je ne suis pas juriste, la modification engagée ne pourra pas régler ce problème puisque, 10 ans, ça modifie considérablement l'économie générale du document. Donc, c'est dommageable.

Enfin, parce qu'il faut reconnaître aussi quand c'est positif, pour la santé, nous sommes ravis de lire et d'entendre que la Région affirme vouloir s'impliquer plus encore sur cette thématique-là. Là aussi, c'est essentiel, et l'aménagement, tant en termes d'équipement que d'accompagnement à la mise en réseau des acteurs de la santé, notamment via les Contrats Locaux de Santé (CLS), c'est extrêmement positif. Mais là aussi, à la différence de l'Agence Régionale de Santé, il faudra être réellement à l'écoute des acteurs locaux, et ne pas imposer une vision centralisatrice régionale. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous Madame. Nous passons aux prises de parole du Rassemblement National et j'ai deux inscrits : Virginie D'ORSANNE et Gilles PENNELLE.

**Virginie D'ORSANNE**
Oui, merci Monsieur le Président. La Bretagne est la deuxième région rurale de France. Nos villes moyennes, nos petites villes, nos villages et nos bourgs font l'identité si particulière de notre Région. Mais derrière la carte postale se cache une véritable souffrance. Effectivement, cette Bretagne des petites villes et des campagnes concentre l'essentiel des difficultés :

- des difficultés économiques liées à la désindustrialisation, des crises successives de l'agroalimentaire, et, bien sûr, la crise agricole ;

- des difficultés sociales, avec des taux de chômage, notamment de longue durée, et de pauvreté bien plus importante que dans les grandes aires urbaines.

- des difficultés humaines également, puisque ce sont les populations les plus impactées par la hausse des coûts de l'énergie, et notamment des carburants.

- des difficultés territoriales enfin, puisque c'est dans la ruralité que l'on ferme, chaque année, des classes dans les écoles, des services publics de proximité, des bureaux de poste, les trésoreries, les gendarmeries, sans parler, bien évidemment, de l'état des routes, des retards du déploiement de la fibre, ou encore, de nombreuses zones blanches téléphoniques qui y persistent.

Cette Bretagne rurale a été abandonnée et méprisée par l'ensemble de la classe politique dirigeante. Pour rattraper ces décennies d'abandon, il faut bien évidemment fournir un effort financier massif et lancer un grand plan Marshall pour la ruralité. Tout aussi évidemment, avec votre budget, nous en sommes très loin. Bien au contraire, alors que nos communes ont besoin d'aide, notamment financière, vous vous inscrivez dans une politique qui ne fait qu'accentuer leurs difficultés. Je prends pour exemple vos fameux pactes d'éco-socio-conditionnalité, dont le seul nom fait fuir la quasi-totalité des maires ruraux qui seraient tentés de solliciter des aides régionales.

On les comprend, car derrière cet énième barbarisme linguistique, auxquels vous nous habituez désormais, se cachent toujours plus de contraintes, toujours plus de normes, toujours plus de dossiers à remplir, et, en somme, toujours plus de complexité administrative. Il est vrai, le précédent système de contractualisation était probablement trop simple et laissait trop de libertés aux territoires. Cela ne pouvait donc que contrarier les technocrates que vous êtes. Eh bien, félicitations ! Vous allez soit réussir à décourager les initiatives locales, notamment dans les plus petites communes, soit vous opposer à des projets qui ne s'inscriraient pas dans les orientations des ayatollahs de la pseudo-écologie qui composent votre majorité. Soit dit en passant, c'est bien une curieuse ingérence dans les choix politiques des collectivités territoriales venant de ceux qui ne cessent de nous parler de décentralisation, de confiance, de respect des territoires et de pacte girondin, à longueur d'intervention. Visiblement, ce qui marche pour vous ne s'applique pas aux autres, mais vous n'êtes plus à une incohérence près.

Or, ceci s'inscrit, comme je l'ai dit précédemment, dans un cadre qui ne cesse d'étouffer nos communes rurales. Je souhaite insister particulièrement sur les fonds de LEADER, prétendument dédiés à la revitalisation des zones rurales. Prétendument, car obtenir ces pseudos-fonds européens, car, je rappelle, l'Union européenne nous prend beaucoup d'argent, nous en rend très peu, à ses conditions, et en plus, on doit la remercier. Obtenir ces fonds européens devient un véritable parcours du combattant pour nos communes. Vous le savez tout autant que nous, l'extrême lenteur de paiement de ces dispositifs oblige les communes à avancer les subventions, parfois deux ans, voire plus, avant remboursement. Encore faut-il avoir les moyens de réaliser cette avance, ce qui pousse de nombreuses communes à ne même pas candidater et le Conseil régional à devoir compenser ces retards, alors que ce n'est évidemment pas votre rôle. Vous le savez également, le montage des dossiers est une telle usine à gaz qu'il est impossible pour les territoires d'y candidater sans un soutien technique et administratif important, ce qui fait qu'on se retrouve bien trop souvent avec des frais d'ingénierie et de gestion plus importants que les subventions au projet elles-mêmes.

Or, pour répondre à ce système, qui, de l'avis de tous, ne marche pas, on nous propose une réforme qui est très bien partie pour être encore pire. On voit, par exemple, que la nouvelle définition de la ruralité proposée risque d'intégrer des communes dites « sous forte influence d'un pôle urbain », autrement dit, les communes de la première couronne des grandes villes dynamiques, y compris de Rennes. Voilà donc qu'on demanderait aux communes rurales désertifiées du centre de Bretagne de partager un bien maigre gâteau avec les communes, certes petites, mais sur le territoire de la dynamique métropole rennaise. On croit rêver. On voit également, parmi les nouveaux critères, parfois délirants, l'apparition de nouveaux seuils démographiques d'éligibilité des projets, qui empêcheraient certains territoires de solliciter ces fonds seuls et les obligeraient à se regrouper, là où des OPCI de grandes aires urbaines pourraient les solliciter automatiquement. Toute cette gabegie est bien évidemment à des années-lumière des besoins des petites communes rurales et ne contribue qu'à les asphyxier davantage, et développe, chez nos élus locaux, un sentiment d'impuissance, d'abandon, et d'être, que l'interlocuteur soit régional ou européen, les dindons de la farce d'une politique hors-sol. C'est peut-être aussi un peu pour cela qu'on les voit rejeter de plus en plus ce système. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. M.PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui, Monsieur le Président. Je voudrais particulièrement intervenir sur le programme 101 et son volet « politique de la ville », 3 M€. À chaque fois que nous votons ce budget et la politique de la ville, on ne sait pas trop ce qu'il y a derrière finalement. C'est englobé dans le programme 101. Et pourtant, cette politique de la ville, que nous finançons sans trop nous demander où ça va, elle existe depuis très longtemps. Elle existe depuis très longtemps, elle a autrefois porté d'autres noms. Dans les années 1980, on parlait de développement social des quartiers (DSQ), puis les contrats de ville, puis après on est arrivé à ces zones prioritaires. Rien que cette appellation « zones prioritaires », moi, me scandalise, parce qu'elle établit une discrimination. Mme D'ORSANNE vient de vous parler des zones rurales, des petites communes qui mériteraient bien cette appellation de « zones prioritaires ». Mais, quand on est dans la ruralité, on n'est effectivement pas prioritaires.

Alors, cette politique de la ville, moi je la regarde attentivement, et les crédits qui sont affectés à la politique de la ville ne sont pas, en soi, condamnables. Rénover du bâti, construire des équipements culturels, sportifs, des infrastructures de transport, quoi de plus normal ? Le problème, c'est qu'avant, il faut faire un certain nombre de choses qu'on n'a jamais voulu faire. Et notre collectivité, par exemple, qui finance ces quartiers dits prioritaires, dont je vous épargnerai la liste, serait en droit d'exiger, par exemple, de l'État, qu'il établisse une politique de rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, qu'il démantèle les trafiquants de drogue, qu'il arrête les leaders de bandes qui sèment la terreur. Parce que si nous prenons, par exemple, un quartier qui est éligible à la politique de la ville, à Brest, le quartier de Pontanézen. Ce quartier… (*propos hors micro*). Eh oui, je sais bien que la vérité dérange certains. Je vais vous donner quelques exemples. Depuis 2005, ce quartier a touché plus de 100 M€, tous crédits compris, pas forcément la Région, bien sûr, dans le cadre de la politique dite de la ville. Logements sociaux démolis puis reconstruits, mairie annexe construite en 2006, passage du tramway, le célèbre tramway, au cœur du quartier depuis 2012, la voirie remodelée, gymnase inauguré en 2013, supermarché qu'on connait bien, Biocoop, de 660 m², le centre social, « incendié » en 2014, et la nouvelle crèche ont été inaugurés en 2021. Il n'y a pas si longtemps que ça, un quotidien régional qui s'intéresse à ce secteur disait, en interrogeant des habitants, « notre quartier a plein d'avantages : proximité des écoles, des collèges, des lycées, centre commercial, accès rapide à la voie express, proche du centre-ville etc. ». Un quartier

gavé de subventions publiques. Et pourtant, on y vit mal, ce qui prouve que votre analyse de fond sur la politique de la ville, « c'est parce qu'il y a des problèmes sociaux, c'est parce qu'on n'a pas d'équipements sociaux, c'est parce qu'on n'a pas d'équipements sportifs, c'est parce qu'il n'y a pas d'infrastructures de transport qu'il y a de la violence et que les gens protestent », eh bien non ! Parce que ce quartier nous démontre qu'il a été abondamment pourvu de tout cela. Et pourtant, le trafic de drogue fait rage. Il y a quelques jours, quelques semaines, quatre semaines exactement, une série d'émeutes dans ce quartier a provoqué, par exemple, l'arrêt du tramway. Ce fameux tramway qui ne circulait plus après 20 heures, parce qu'il était attaqué par des bandes, minoritaires certes, parce que l'immense majorité des habitants de ce quartier veulent vivre tranquilles et en paix. Et puis surtout, dans ce quartier, se développe l'islamisme. Je rappellerai que, oui, oui, je sais, vous n'aimez pas, mais je vais quand même le faire, en 2020, ce n'est pas il y a 15 ans, en 2020, les services de police ont démantelé un réseau islamiste qui s'apprêtait à faire un attentat extrêmement meurtrier en France.

Alors, vous voyez, dans ce quartier, plus on reçoit, plus on casse. Et c'est cette philosophie là que je dénonce. C'est rétablissons l'ordre, démantelons les trafiquants de drogue, démantelons les réseaux islamistes et communautaristes, mettons fin à cette immigration qui menace, non seulement l'identité française, mais l'identité bretonne, parce que, ne vous inquiétez pas, on n'y parle pas beaucoup le breton là-bas, dans les réseaux islamistes. Alors nous ne pouvons pas soutenir cette politique. Elle a montré ses désavantages, ses erreurs graves. Dans le même temps, Mme D'ORSANNE vous l'a déjà dit, je l'ai déjà dit, dans le même temps, de nombreuses régions de Bretagne (petites villes, villes moyennes, petits bourgs), perdent leurs services publics, voient tous ces services publics se fermer, voient leurs écoles, j'ai vu récemment que dans les Côtes-d'Armor, un nombre incroyable d'écoles primaires, de classes allaient fermer, alors que, dans le même temps, dans ces quartiers prioritaires, l'État dédouble les classes de CP par exemple. Et quand vous êtes pauvres en zone rurale, vous n'avez pas le droit à un dédoublement. Alors, cette politique, il faut y mettre fin. Nous le ferons très bientôt, dans quelques semaines, vous le verrez, si vous voyez ce que je veux dire, mais, pour l'instant, nous ne pouvons pas voter cela. Nous ne pouvons pas voter cela, et, finalement, vous vous donnez bonne conscience, dans ce programme 101, en parlant d'opérations financement, cœur de ville, à destination de ces villes moyennes mais c'est infime par rapport aux besoins énormes.

Alors, nous voterons, bien évidemment, contre le 101. Je le dis tout de suite, comme ça, on gagne du temps. Nous voterons contre aussi le 102. Alors moi, je ne comprends plus rien sur les amendements, je vous avouerai. J'avais cru comprendre qu'en conférence des présidents ce matin, on s'était mis d'accord qu'on pouvait présenter notre amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ce sera le cas.

**Gilles PENNELLE**
C'est vrai, Monsieur le Président, vous êtes d'accord avec moi. J'avais compris qu'on pourrait présenter notre amendement dans notre intervention. Je ne sais plus s'il faut que je le fasse là, que je reprenne…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous avons convenu de le faire à la fin, après.

**Gilles PENNELLE**
Bon, ok. Donc, je présenterai mon amendement tout à l'heure.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Pour Hissons haut la Bretagne, nous avons trois inscrits : Isabelle LE CALLENNEC, Patrick LE DIFFON et Stéphane LE SALLIER DUPIN. Je vous en prie.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, merci Président. Je voudrais être sûre des chiffres que j'ai lus. Moi j'ai lu qu'on passe de 48 M€, en 2021, au budget primitif, à 45 M€. Donc, ça fait 3 M€ de moins pour la contractualisation avec les territoires. C'est en ça que l'on ne peut pas voter le programme 101 tellement il est, pour nous, important. Les territoires ayant des projets, ça a été dit, répété, j'évoquais, tout à l'heure, « Bien vivre partout en Bretagne », Mme FORTIN

nous avait dit elle-même que, face au succès de ce programme, on ne pouvait pas tous les financer, je ne m'explique toujours pas, mais vous avez peut-être l'explication, de ces 3 M€ en moins.

Sur l'intercommunalité, vous nous avez réunis, Monsieur le Président, les président d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), à plusieurs reprises. Je trouve qu'il est plus que temps de le refaire, notamment par rapport à cette politique 101. On parlait tout à l'heure, de « démocratie participative ». Là, je pense que les EPCI ont leur mot à dire sur cette politique-là, parce qu'il y a de gros besoins. Je pense que sur la vitalité des centres-villes et des centres-bourgs, il y a une clarification à faire avec tous les politiques de l'État, Action cœur de ville, et Petites villes de demain.

Et enfin, sur la question de la santé, je vous posais la question tout à l'heure. Les déserts médicaux, chacun reconnait qu'il y en a sur notre territoire, vous évoquiez, merci de l'avoir rappelé, les axes de prévention que vous souhaitez financer, prévention santé, nous y sommes, évidemment, tout à fait favorables. Mais sur les déserts médicaux, comment expliquez-vous qu'il y ait des projets de communes qui vous soient présentés et qui reçoivent un avis favorable, maisons de santé pluridisciplinaires, et d'autres pas, sans explication ? Je crois pouvoir dire qu'en la matière, et sur les déserts médicaux, il faut vraiment faire feu de tout bois, et quand les territoires eux-mêmes ont décidé, ont même le soutien de l'État, sur des maisons pluridisciplinaires de santé, ne pas voir la Région abonder, c'est juste incompréhensible. Voilà. J'ai plusieurs cas concrets, dont un que je vous ai soumis. J'en ai d'autres. Mais, voilà, je laisse mon collège Patrick LE DIFFON, bien sûr, compléter sur cette politique 101 qui nous tient à cœur.

### Patrick LE DIFFON

*Groupe Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes*

Merci. Monsieur le Président, chers collègues, c'est vrai que le fil rouge de ce programme est bien d'accompagner les territoires pour bien vivre partout en Bretagne. Évidemment que cette démarche est pertinente, évidemment que l'accompagnement des partenaires financiers est ô combien nécessaire, tant les attentes et les besoins sont importants. Évidemment que cette enveloppe globale doit connaître une déclinaison territoriale, avec des arbitrages locaux, actés par des élus du territoire. Évidemment que ces accompagnements financiers doivent s'accompagner du respect des politiques publiques nationales et régionales, actées en faveur de l'économie des territoires et du respect environnemental. Pour autant, attention aux dérives ! Attention à l'interprétation technocratique qui, quelques fois, se révèle plus que tatillonne !

Pour bien partager mon sentiment à cet égard, je vais prendre un exemple, simple illustration, qui est tirée d'une expérience, récente, en matière de politique régionale. Je sais, comme l'a dit Isabelle LE CALLENNEC, que la situation que je vais décrire n'est pas un cas isolé, mais je considère qu'une bonne illustration vaut mieux qu'un long discours. Sous l'effet de l'engouement actuel pour la bordure occidentale française, on accueille en Bretagne de nombreux arrivants et ce, peut-être prioritairement en territoires peu denses, en raison de la crise sanitaire, probablement aussi. C'est pourquoi un maire d'une commune de 10 000 habitants, votre serviteur, choisit de densifier son centre urbain, en ouvrant un nouvel espace à la construction au sein de son enveloppe urbaine. Toujours pour faciliter l'accueil de nouvelles familles, il implante dessus un nouveau groupe scolaire public, en se disant que cela va participer activement à la dynamique engagée par la Région, avec l'ouverture prochaine d'un lycée public. Enfin, attentif aux transitions énergétiques, cette école est construite selon des procédés écologiques, avec des murs en bottes de paille. Jusque-là, on croit cocher toutes les cases de la politique régionale.

Alors, comment expliquer que la Région Bretagne refuse d'accompagner financièrement cette construction, au seul motif qu'elle ne serait pas construite entre la mairie et l'église ? À moins que nous ne soyons radicalement en faveur de la décroissance, ce qui mettrait bon nombre de nos choix régionaux en porte-à-faux. Cette décision de rejet me parait pour le moins elle aussi, dogmatique, technocratique et descendante. D'un côté, on exclut les zones urbaines des périmètres d'intervention LEADER, d'un autre côté, on refuse une subvention dans le cadre de la contractualisation, parce que le projet ne se situe pas dans le cœur urbain strict de la commune, tout cela en imposant des critères de sélection des projets, en ligne avec la politique régionale. Je vous avoue que ça devient très compliqué pour les maires bretons. Je vous propose quand même d'essayer d'apporter de la cohérence et de la lisibilité. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Stéphane DE SALLIER DUPIN pour terminer je crois ?

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Eh bien, on va terminer rapidement. Je n'aurais pas mieux dit que mes deux collègues.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Oh ! Merci à vous ! Nil CAOUISSIN.

**Nil CAOUISSIN,**
*Groupe Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires*
Ah, merci Ana ! Donc, j'interviendrai sur le programme 102, et je laisserai Aziliz ensuite intervenir sur le programme 101, au moment de l'explication de vote.

Mes chers collègues, le programme 102 entend répondre au défi des équilibres territoriaux et de la cohésion sociale. On nous cite la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) comme réponse à ces défis. Or, le SRADDET, tel qu'il existe actuellement, ne tire pas parti de toutes les possibilités qui s'offrent à lui. Il aurait pu, comme celui de la Région Occitanie, demander à tous les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) de tenir compte de l'objectif de rééquilibrage territorial dans leur projection démographique. Ne pas poser ce principe revient à ne pas donner de ligne directrice pour la répartition territoriale de l'effort de réduction de la consommation foncière. Il y a là, pourtant, un arbitrage fort à donner, car de cette répartition dépendra, en bonne partie, l'équilibre territorial de demain, et l'acceptation, relativement large, des objectifs de réduction de la consommation foncière. C'est là le rôle de la Région. Puisqu'on parle d'équilibre territorial, je voudrais dire au passage, en tant qu'habitant d'une commune rurale du Trégor, que le Rassemblement National n'est pas le porte-parole des campagnes. Loin des caricatures qui en sont faites, les situations des campagnes sont très diverses, comme d'ailleurs celles des zones urbaines. Opposer les unes aux autres est absurde.

La question du logement est abordée aussi ici, et je crois qu'il faut que nous y consacrions un temps dans nos débats, tant cette préoccupation est brulante dans la population. J'exprimerai d'abord une réserve sur le diagnostic porté dans le rapport. On nous parle d'une offre de logement insuffisante. Tout est relatif, et l'offre n'est insuffisante que par rapport à une demande et à ses caractéristiques. La question n'est pas neutre car, en réalité, la Bretagne compte largement assez de logements pour l'ensemble de sa population, et pour une bonne partie, pas toute, mais une bonne partie, de la population nouvelle, attendue dans les 20 prochaines années. Le problème est issu de l'inégalité de l'usage fait des logements. Prenons un cas concret. Sur la période 2011-2016, sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, donc environ 100 000 habitants, environ 3 000 logements nouveaux avaient été construits. Sur cette période, le parc de résidences principales a augmenté d'environ 1 000 logements, soit un tiers en équivalent de la croissance, et le parc des résidences secondaires d'environ 1 500 logements, plus quelques logements vacants supplémentaires. On voit que la moitié de la croissance du parc de logements a été absorbée par la résidence secondaire sur cette période, et ce n'est pas un cas isolé. Le problème n'est donc pas seulement celui de l'offre. Il se situe aussi du côté d'une demande reflétant très fortement les inégalités. Le problème du logement est avant tout celui d'un manque de régulation, de priorisation des besoins. Ce point est essentiel pour ne pas céder à une frénésie constructrice qui pourrait bien n'être qu'un coup d'épée dans l'eau.

Cela étant dit, le fait est qu'aujourd'hui, il faut en avoir conscience, la Région Bretagne n'a pas les moyens réglementaires ou législatifs pour réguler le marché du logement. Elle ne peut intervenir, et c'est une faiblesse que je regrette, que du côté de l'offre. L'Office Foncier Solidaire Régional pourrait permettre de contribuer à une offre de logements encadrée, de manière à éviter des fuites de logements nouvellement produits vers le marché spéculatif ou la résidence secondaire.

Chers collègues de la majorité, vous aviez, sauf erreur de ma part, mis la création d'un Office Foncier Solidaire Régional dans votre programme électoral, et cette mesure avait été réaffirmée dans le discours d'investiture du Président. C'est aussi une mesure que nous étions prêts à soutenir. J'avoue donc une certaine déception, en voyant que la seule annonce ferme est celle d'une étude. Une étude, c'est certainement nécessaire, mais la création d'un Office Foncier Solidaire se voit renvoyer dans un avenir indéterminé, et sans aucun engagement ferme. Vous me répondrez peut-être qu'un mandat régional, c'est long, et qu'il reste six bonnes années pour faire l'OFS. Certes. Mais la crise du logement est là et l'urgence est là. Des personnes, des familles, subissent

un habitat dégradé, ou trop éloigné de leur lieu d'activité, des habitants anciens ou nouveaux de Bretagne ne peuvent déménager, ne peuvent répondre à des offres d'emploi. Faut-il vraiment attendre des années, ou ne serait-ce qu'un seule, pour annoncer la création d'un outil qui était déjà dans votre programme ?

Que l'on pense au foncier ou au logement, les annonces, à nos yeux, ne sont pas à la hauteur du défi sur ce programme. Pour terminer, Monsieur le Président, j'ai entendu votre annonce d'un débat sur le logement à l'automne. Débat nécessaire. Là encore, le calendrier m'interroge, au regard de l'urgence. Ce débat aurait pu, et dû, je crois, se tenir dès la première année du mandat, mais nous répondrons présents pour y participer.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, quelques éléments de réponse. Je propose à Laurence FORTIN de prendre la main, puis après les collègues, à la suite.

**Laurence FORTIN**
Oui, quelques éléments de réponse. D'abord, je vais commencer sur l'observatoire des politiques publiques. C'est vrai que la politique territoriale, en mettant en place la politique de péréquation, a vocation à accompagner, finalement, les territoires les plus fragiles, et je me réjouis que, finalement, cette péréquation va irriguer l'ensemble des politiques de la Région au fur et à mesure. J'ai un exemple sur l'économie que je pourrais vous donner, mais je sais qu'Anne GALLO, sur le tourisme, y travaille, que Pierre POULIQUEN y travaille également. Finalement, l'observatoire va nous permettre de montrer très concrètement qu'on accompagne bien l'ensemble des territoires de Bretagne, et de manière différenciée, en accompagnant plus fortement les territoires les plus fragiles. Avec le dispositif « Bien vivre », avec les moyens qui sont alloués à l'échelle des territoires, vous pouvez déjà constater que, alors que nous avons, sur certains territoires, une dotation de 1€ par habitant, nous en avons, sur d'autres, 5€ par habitant, et on voit là, très concrètement, une différence d'accompagnement, parce que ces territoires sont plus fragiles.

Pour répondre à Mme GUILLORÉ sur la question du SRADDET, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), peut-être déjà revenir sur ce qui a été dit. Les SCoT n'auraient pas été associés à la construction du SRADDET. Là, pour le coup, c'est oublier, très concrètement, l'ensemble des travaux que nous avons menés, pendant trois ans, dans le cadre de la BreizhCop, pour aboutir à la construction du SRADDET, à la place des agents de l'urbanisme, aux ateliers de construction des règles. Pour ceux qui n'étaient pas là, on était à plus de 100 règles, on est arrivés à une trentaine de règles, des objectifs chiffrés, construits, coconstruits, de manière très partenariale. Je ne vois pas beaucoup de Régions de France qui ont travaillé comme nous dans cette co-construction de ce projet pour la Bretagne. Dont acte, c'est passé, on a un SRADDET, on s'est engagés sur une modification, on a des ambitions qui ont été affichées, clairement affichées. Il y a la loi Climat et résilience qui s'inscrit également, qui nous donne la même trajectoire horizon 2030. Alors, j'entends bien qu'entre 2030 et 2040, les trajectoires seront différentes, qu'entre 2030 et 2050, les trajectoires seront différentes, c'est vrai. Que l'on choisisse le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), que l'on opte ou qu'on ambitionne le ZAN pour 2040, j'ai envie de dire, continuons à travailler avec les Conférences des SCoT, qu'on a réunies, d'ailleurs, on a été aussi encore une fois une des premières Régions de France. Nous avions fait une proposition de service. J'ai compris, dans un premier temps, qu'on n'était pas sollicité, que les SCoT allaient travailler ensemble, qu'ils reviendraient vers nous. C'est chose faite, ils sont revenus vers nous, et il y a une réunion de prévue très prochainement. Nous allons, bien entendu, continuer à travailler tel que nous l'avions proposé, dans le dialogue, pour atteindre les objectifs collectifs que nous nous sommes fixés.

Pour Mme D'ORSANNE, je voudrais lui dire que le pacte d'éco-conditionnalité, il ne faut pas tout confondre, il ne concerne pas la politique territoriale. S'il y a bien un endroit où, pour l'instant, on n'y est pas, ce n'est pas là. Et puis que, finalement, on aurait découragé les porteurs de projets avec notre dispositif « Bien vivre », c'est donc ne pas bien prendre en compte que nous avons eu 800 projets déposés, trois fois plus que ce que nous avions les fois précédentes. Force est de constater que, manifestement, nous n'avons pas tellement découragé les porteurs de projets. Quant aux territoires ruraux et l'accompagnement, alors LEADER, c'est compliqué, on a eu l'occasion d'en parler, il y a eu des difficultés dans la mise en œuvre au début. Nous avons d'ailleurs eu une réunion de commission, dédiée à la préparation de la prochaine contractualisation, un travail collectif pour savoir comment on pourrait essayer d'établir le cahier des charges pour encore accompagner, demain, les territoires ruraux. Alors, vous me dites que, peut-être, avec LEADER, on pourrait, mais une réunion de travail, ce n'est pas une décision, l'appel à projets n'est pas encore formalisé, n'est pas encore passé en Commission permanente, il y a plusieurs consultations, il y a les travaux des uns et des autres, mais qu'on pourrait aussi bien accompagner des territoires ruraux sous influence urbaine. Je veux juste vous dire que, pour l'instant,

nous accompagnons tous les territoires, et que, pour le coup, on a la chance d'avoir l'Institut National de la Statistique et des Études Économique (INSEE) qui a défini ce que c'était qu'un territoire rural, et que peut-être, c'est ce qui a été proposé, échangé, en réunion de commission, et je n'ai pas entendu d'objection, il serait intéressant de croiser ces éléments pour construire, nous, nos politiques publiques.

Pour M. PENNELLE, je sais bien que vous ne supportez pas d'entendre dire que, dans les quartiers « politique de la ville », on a plus de 35% des personnes qui vivent sous des seuils d'extrême pauvreté, et que dans ces quartiers où l'on a beaucoup de pauvreté, il nous faut accompagner, il nous faut être présents, il faut que le service public soit présent. Et ce que nous mettons dans la politique de la ville, ce ne sont pas des millions. On est sur 2, 3 millions pour l'année 2022. Ça va, une fois, financer une chaufferie bois en 2021, aménager un espace public, rénover un habitat dont les conditions ne sont pas bonnes. Finalement, ce sont des projets très concrets et vous l'avez vous-même reconnu. Ce n'est pas finalement ce qu'on y fait, mais ceux qui y habitent qui vous dérangent, parce qu'en réalité, vous les méprisez, et contre tout ça, je ne peux rien dire de plus. Vous leur direz vous-même que vous méprisez ces personnes qui vivent dans les quartiers difficiles, dans des conditions difficiles.

Mme LE CALLENNEC, vous dites que sur « Bien vivre », ou sur l'accompagnement des territoires, on a diminué. Eh bien, je vous invite à regarder : l'année dernière, dans « Bien vivre », nous avons mis 36 M€. 36 M€ pour accompagner le dispositif « Bien vivre », et ce que nous vous proposons sur 2022, c'est exactement la même somme, 36 M€. Il faut sans doute regarder, Stéphane PERRIN vous aidera si vous le souhaitez, regarder la question des autorisations de programme, la question des crédits de paiement. C'est bien différent, parce qu'effectivement, quand on s'est engagé à accompagner un projet sur les politiques antérieures, on respecte nos engagements et on inscrit les lignes nécessaires pour ça, mais en aucun cas, on diminue les financements pour les centralités, pour les collectivités, en année 2022.

Sur la question de la maison de santé, et finalement c'est intéressant, parce que vous m'interpellez, puisque je vois bien le projet qui n'a pas été accompagné, ou qui n'a pas été retenu, dans le cadre du dispositif « Bien vivre », mais le projet initial, c'était un projet qui était en centralité. Finalement, c'est un projet qui se fait dans une zone d'activités. Aujourd'hui, en tout cas, le projet tel que je l'ai moi, tel qu'il m'a été présenté, il est dans une zone d'activités. (*Propos hors micro*). Laissez-moi vous expliquer si vous voulez. Notre dispositif « Bien vivre » vise trois objectifs : accélérer les transitions, améliorer le service à la population, favoriser les projets de centralité. On s'inscrit bien dans les aires urbaines et je répondrai tout à l'heure à M. LE DIFFON. On s'inscrit bien dans les aires urbaines. En l'occurrence, on n’est pas dans une aire urbaine. On ne peut pas accompagner, on ne peut pas mettre et des millions pour les centralités, avec toujours des projets et des besoins de plus en plus nombreux, et en même temps, aller accompagner des projets qui ne sont pas dans les centralités, alors qu'ils engendrent beaucoup de flux et qu'ils nuisent aux centralités. Je pense que là, pour le coup, c'est un vrai changement, mais dans la politique, dans les objectifs qu'on s'est fixé sur « Bien vivre », ça fait partie des ambitions qu'on s'est fixé. En tout cas, c'est la raison pour laquelle ce n'est pas financé.

Quant à M. LE DIFFON, sur le projet sur l'école, beau projet, je partage, beau projet ! Mais, on est sur un territoire, Ploërmel Communauté, où on est sursollicités sur les moyens alloués sur ce territoire, avec des choix à faire, des choix compliqués à faire. Qu'est-ce qui s'est passé ? Après de nombreux échanges, et je peux vous dire que, sur ce territoire-là, on est loin d'une décision technocratique, parce que je vous parlerai presque de tous les projets de ce territoire, tellement je les connais par cœur, mais des choix ont été faits, au vu des dossiers présentés, et au vu des ambitions que nous avions, nous, en termes de centralité, de services à la population, de transition. Votre projet aurait pu être accompagné, mais dans une enveloppe là, qui ne permettait pas de le faire, et permettez-moi de vous dire en plus que les moyens que l'on aurait mis dessus avaient un effet de levier extrêmement faible, et certainement que vous le reconnaitrez.

Quant à M. CAOUISSIN, ce que je vais vous dire, c'est qu'effectivement, avec Fanny, il y aura une feuille de route habitat qui sera élaborée au cours de l'année 2022, elle vous en dira peut-être quelques mots. En tout cas, le Président a réaffirmé aujourd'hui, et vous l'avez certainement entendu, la création de l'étude sur l'Office Foncier Solidaire, mais vous noterez, en tous cas je l'ai dit dans mon propos introductif, que nous ouvrons, dès 2022, un nouvel axe habitat, dans « Bien vivre », pour prendre justement en compte cette urgence, et commencer, dès 2022, à accompagner plus fortement la question de l'habitat. Voilà ce que je voulais vous dire, aux uns et aux autres, concernant les différentes interpellations que j'ai pu avoir.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Delphine ALEXANDRE, je vous en prie.

**Delphine ALEXANDRE**
Je vais prendre la suite concernant la question de la désertification médicale et je vais vous proposer une réponse de principe, parce qu'en fait, sur la session, je travaille plutôt sur de grandes orientations politiques. Sur les cas particuliers, je pense qu'éventuellement, peut-être qu'en Commission permanente, ce serait plus indiqué, je ne sais pas. Enfin bref.

Structurellement donc, effectivement, nous avons adopté le même constat d'une désertification médicale, qui est un enjeu très fort puisqu'il s'agit bien d'un enjeu vital pour la population et, effectivement, il y a ce besoin absolu de réponses, tant au niveau des habitants, qui ont ce risque, en fonction de l'endroit où on habite, on n'a pas le même taux de survie, en fonction d'une pathologie, d'une urgence, parce qu'on a une distance par rapport à la capacité de prise en soin d'une urgence qui n'est pas la même. Je ne peux pas répondre à cette question en faisant abstraction du contexte structurel. Nous nous situons bien dans une stratégie compensatoire, qui vise à répondre aux carences de l'État, avec un délitement du système hospitalier, avec une déshérence de la structure de santé. On a réalisé un vœu, lors de la dernière session, donc je n'y reviendrai pas davantage, mais on s'inscrit bien dans ce système compensatoire.

Ensuite, de façon concrète, et je vous remercie de me donner l'opportunité juste, de revenir là-dessus, depuis 2019, la Région a un appel à manifestations d'intérêt « Booster Santé » qui vise à soutenir, dans les zones en déficit d'offre de soins, des expérimentations territoriales, contribuant à garantir l'accès à la santé de proximité. Elle contribue également au transfert de compétences entre porteurs de projets de maisons de santé, d'exercices coordonnés, en soutenant une branche régionale de fédération des maisons et pôles santé. La nouvelle politique territoriale « Bien vivre partout à Lorient », permet quant à elle de soutenir des projets immobiliers de maisons et de centres de santé, et on a donc attribué, depuis 2019, 6 M€ qui vont sur des enveloppes d'études, de quelques milliers d'euros, à des sommes beaucoup, beaucoup plus importantes de soutien à ces structures.

Ces structures se font sur critérisation, pas uniquement bretonne. Le premier critère vient de l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui a une grille de critères extrêmement bien détaillée, qu'ils viennent de modifier, et nous venons en complémentarité de ces critères, parmi lesquels, le fait que ce soit porté par des médecins de santé et par des médecins généralistes. Je vais faire juste une petite digression parce qu'en décembre, vous m'aviez interpelée sur le fait qu'on finance des maisons de santé qui auraient été vides. Donc, je me suis renseignée entre temps, je vous ai répondu par mail, pour me donner l'occasion d'argumenter, ou d'expliciter, ou de me renseigner, et ces mails sont restés sans réponse. Vous et votre collègue, qui n'est pas là. Donc voilà. Par principe, si on veut avoir un échange qui soit constructif, parce qu'on ne peut pas se contenter d'une sentence comme ça, en public, où on nous donne un diagnostic, et qu'après, on ne puisse pas creuser la question. Si on veut être constructifs, il faut se donner le temps d'un échange et qu'on puisse avoir des éléments concrets, et que vous me donniez l'opportunité de vous apporter une réponse.

Donc, parmi les critères, des médecins généralistes conventionnés secteur 1, l'accueil de stagiaires, et donc ces critères, juste pour annoncer aussi, vont être à nouveau revisités, parce que l'ARS a modifié ces critères, et que nous nous venons en complémentarité, donc il y a une nécessaire adaptation à la critérisation de la Direction Régionale de la Santé pour pouvoir avoir un panorama complet des besoins des territoires.

Voilà, donc je voulais vous donner ces petits compléments d'information quant à la désertification médicale, mais sachez que c'est une question qui est au cœur de nos politiques et que nous prenons extrêmement au sérieux.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Gaby CADIOU ? Vous n'avez pas été interpellée Gaby.

**Gaby CADIOU**
Je suis déçue. L'année prochaine peut-être.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ça viendra. Ça viendra. Émilie KUCHEL, je vous passe la parole pour quelques minutes, au regard des propos sur Brest, ça me semble intéressant que vous puissiez apporter un complément d'information, et Fanny CHAPPÉ terminera sur l'Office Foncier Solidaire.

**Émilie KUCHEL**
Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Si vous le permettez, je ne vais pas prendre la parole en tant qu'élue brestoise, mais je vais laisser la possibilité aux jeunes de Pontanézen de répondre, pour une fois. Ils ont fait un travail extraordinaire, et ils ont répondu à la presse et aux attaques qu'il y a eu de la presse, et j'aimerais lire leurs propos si vous me le permettez, pour que la jeunesse, dans cet hémicycle, de Pontanézen puisse répondre à ces propos diffamatoires qui ont été tenus juste avant.

« Nous, jeunes de Pontanézen, souhaitons prendre la parole suite à tous les articles parus dans les médias, sans revenir sur les faits relatés, que nous condamnons. Nous voulons aussi avoir le droit de répondre. En effet, nous sommes des jeunes, issus du quartier de Pontanézen, et les articles de presse ne nous représentent pas. Nous regrettons la généralisation et les amalgames faits par les médias. Nous ne sommes pas concernés par les propos tenus par les journalistes et les correspondants. Les conséquences et les sanctions sont lourdes pour les habitants du quartier. Nos mères, nos grand-mères doivent aller à pied faire leurs courses, n'ayant plus de tramway. Nous devons nous organiser pour arriver à l'heure à l'école, car nous n'avons plus de transport scolaire. Le peu d'activités qui se déroulent au centre social Horizon en soirée sont annulées ou déplacées. Les conséquences et les préjudices pour notre génération sont énormes. Nous, jeunes de Pontanézen, sommes stigmatisés au quotidien lors de recherches de stage, d'emploi et de logement, à cause de la médiatisation qui nuit à tous les jeunes du quartier. Ces restrictions punitives nous impactent tous, alors que nous ne sommes pas responsables des agissements d'une minorité. Oui, il y a des faits divers qui se répètent sur le quartier, mais la réponse punitive actuelle n'est pas la solution.

Certains d'entre nous ont pu commettre des erreurs, des fautes, et encore des bêtises d'adolescents, mais on nous a ouvert des portes, et on nous a permis de croire en nous, et en nos capacités d'agir positivement. Nous sommes un "groupe de jeunes", mais nous ne sommes pas des "racailles immigrées", des "fauteurs de troubles". Nous ne sommes pas des jeunes masqués et encagoulés, vêtus de noir. Nous ne sommes pas des jeunes cachés derrière des capuches. Nous ne sommes pas un groupe d'une vingtaine de jeunes qui guettent et surgissent, bâtons incandescents en main. Nous ne sommes pas une dizaine de jeunes que l'on menace de mort. Nous ne sommes pas une majorité de jeunes, individus mineurs, entraînés dans une spirale de mimétisme pour se donner une posture au sein du quartier. Nous ne sommes pas quelques condescendants de terreur qui incendient des voitures, nous empêchent de dormir, et [...] (excusez-moi, ce sont des gros mots, je ne les dis pas) tout le monde en paralysant les transports en commun. Nous ne sommes pas des caïds qui veulent se rendre maîtres de halls d'immeubles, de BMH, des espaces publics (tous ces propos ont été tenus dans la presse, dont certains ici présents).

Non, le city-stade n'est pas le principal point de recrutement des plus jeunes, et non, Pontanézen n'est pas devenu une zone de non-France, gangrénée par l'islam radical. Ces faits divers, qui sont repris et utilisés à des fins politiques, ont une incidence injuste sur notre vie quotidienne. Nous, jeunes de Pontanézen, sommes les premières victimes des mots utilisés dans les médias, et les conséquences sont importantes pour l'avenir de chacun d'entre nous. Être jeune de "Ponta" aujourd'hui, c'est avoir une étiquette collée qui impacte fortement notre CV et, inconsciemment, certains citoyens brestois, qui ont une image prédéfinie de la jeunesse issue des quartiers populaires. Nous, jeunes, adultes de demain, nous constatons que certains adultes d'aujourd'hui nous condamnent sur les réseaux sociaux, dans le monde professionnel, à l'école. Le lynchage sur les réseaux sociaux, les insultes racistes de personnes qui mélangent tout et n'importe quoi, ces diffamations à tout bout de champ, nuisent à notre estime et notre perception de nous, à notre image, à notre vie.

Tous les jours, nous mettons en place des projets, des actions, mais personne n'en parle. Les faits divers se retrouvent en première page, et nous peinons à avoir un article de quelques lignes. Nous, jeunes de Pontanézen, nous nous mobilisons et nous nous investissons quotidiennement dans notre quartier. Nous avons réalisé des actions citoyennes autour de vivre ensemble, de l'entraide, de la solidarité et de l'environnement. En avril 2021, 35 jeunes se sont mobilisés pour une action de nettoyage du quartier. En novembre 2021, une dizaine de jeunes se sont mobilisés pour une après-midi "clean walk" avec les étudiants de la PEPSE. Depuis avril 2021, plus d'une trentaine de jeunes se mobilisent dans l'association Jeunes Pontarégal, et nous avons distribué une centaine de repas aux personnes en situation de précarité sur toute la ville de Brest. Nous avons co-organisé

des temps forts sur le quartier de Pontanézen à destination de tous les habitants et de toutes les habitantes. Nous avons travaillé, proposé collectivement un projet, dans le cadre du budget participatif de la ville de Brest, un projet de revalorisation du city-stade, et un projet d'installation d'un parcours sportif en plein air. Nous ne voulons pas que les actes d'une minorité compromettent nos engagements quotidiens. Il y a des jeunes à "Ponta", il y a les jeunes de "Ponta" et nous sommes fiers de notre quartier. » Voilà la réponse des jeunes de Pontanézen.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci beaucoup. Émilie… Fanny CHAPPÉ, pardon.

**Fanny CHAPPÉ**
Merci Monsieur le Président. Pour répondre à Nil CAOUISSIN sur la question de l'Office Foncier Solidaire (OFS), je veux commencer par rappeler, comme l'a dit Laurence FORTIN, que nous ne nous contentons pas de créer un outil mais nous travaillons à une feuille de route pour apporter une réponse complémentaire à ce qui peut déjà être mis en place par les partenaires et celles et ceux qui sont concernés. La Région n'avance jamais seule. Nous avons donc pris le temps de rencontrer toutes celles et ceux qui sont concernés par la question de la pression foncière et la spéculation de l'immobilier, pour avancer, comme nous savons le faire, avec, en complémentarité, ensemble. C'est ce qu'on appelle la consultation.

Le constat actuel de la difficulté croissante à se loger en zone tendue conduit les collectivités à réinterroger plus largement leurs politiques d'accès et de soutien au logement, composante incontournable d'un projet durable du territoire. Pour la Région Bretagne, où la tension du marché de l'immobilier est réelle, la crise du logement est sans précédent. Les enjeux du logement sont multiples : lutter contre la spéculation foncière en zone tendue, veiller à loger toutes et tous par une offre équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire, en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles, et contribuer à la lutte contre l'artificialisation des sols, permettre de loger au mieux les personnes travaillant et vivant sur les territoires à l'année, à des prix maîtrisés, favoriser la mixité sociale et la fluidité des parcours, sanctuariser des fonds publics, soutenir les projets d'investissement, de production de logement etc.

Face à la forte attractivité du territoire et à la raréfaction du foncier disponible liées aux enjeux de limitation de l'artificialisation des sols, à l'augmentation des prix et à tous les enjeux que j'ai pu citer précédemment, L'Office Foncier Solidaire pourrait constituer un des outils pour contribuer à atteindre ces objectifs, mais la Région entend explorer d'autres méthodes, dispositifs, mesures, avec l'ensemble des acteurs du logement. Mais pour répondre à la question de Nil CAOUISSIN, nous allons lancer une étude au printemps, pour ensuite, animer un débat, puis créer l'outil. Consultation, étude, débat, c'est notre méthode. On ne peut pas à la fois être exigeant sur la consultation, la co-construction, et demander de la précipitation. La consultation exige du temps, c'est ainsi. Le temps de l'étude peut être frustrant, mais ce temps est nécessaire pour trouver le ou les outils les plus performants, les plus utiles pour les collectivités et pour les Bretonnes et les Bretons les plus en difficulté pour se loger. Ça peut être frustrant de devoir prendre ce temps, mais ce temps est nécessaire quand on veut faire les choses bien dans l'intérêt des Bretonnes et des Bretons.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup.
Nous attaquons la séquence des amendements. Il y en a 6. Je propose à Aziliz GOUEZ, si elle accepte, de présenter l'amendement qui a fait l'objet d'une réécriture sur l'ingénierie territoriale, dans un premier temps.

**Aziliz GOUEZ,**
*Groupe Les Écologistes de Bretagne– Ekologourien Breizh*

Oui, merci Monsieur le Président. Alors, comment est-ce qu'on procède ? Est-ce que je lis le texte initial puis le texte proposé, ou je le présente ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Honnêtement, vous avez deux minutes pour présenter l'amendement donc je vous invite à donner l'esprit.

**Aziliz GOUEZ**

D'accord, très bien. Cet amendement est un amendement qui vise à affirmer l'engagement de la Région Bretagne en faveur de la préservation, et même du renforcement, de l'ingénierie de projet et de la capacité stratégique des territoires les plus fragiles. L'esprit de cet amendement, c'est d'acter, sans ambigüité que le rôle des services régionaux qui sont déployés dans les territoires, est bien de favoriser la consolidation de capacités locales qui, aujourd'hui, sont malheureusement souvent chancelantes, et non pas de prendre en charge cette ingénierie pour le compte des acteurs locaux. Ce n'est pas une question théorique, ça procède tout simplement de la conviction qu'un authentique dialogue territorial, entre la Région et les acteurs locaux, requiert des partenaires qui, chacun, tiennent sur leurs jambes, et qui ont, chacun, la capacité de procéder par eux-mêmes et de se penser par eux-mêmes.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Avis de la Commission. La Commission a voté j'imagine ?

**Benjamin FLOHIC**
La Commission a émis un avis favorable à cet amendement, après réécriture.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Alors, les votes. Rassemblement national sur l'amendement ?

**Gilles PENNELLE**
Nous votons contre cet amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Hissons Haut la Bretagne ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Pardon. Vous n'avez pas lu l'exposé des motifs jusqu'à la fin, en fait.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non j'ai demandé une synthèse.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Il est question des pays, des structures pays et en fait, on y voit plus très clair sur qui demain, seront les interlocuteurs de la Région. Est-ce que ce sont les pays ? Est-ce que ce sont les EPCI ? Voilà, c'est toute la question. Donc, si l'idée c'est de raviver les pays alors qu'il y a des…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non mais là, ce n'est pas du tout le sujet. C'est le deuxième amendement, vous vous trompez d'amendement. Pour l'instant, on est sur l'ingénierie.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui mais dans l'exposé des motifs, il en est question. C'est pour ça, je ne comprends pas.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est parce que nous sommes bien sûr de l'ingénierie d'accompagnement dans les territoires, et l'ingénierie, elle se coordonne à l'échelle des pays et ce sont les élus des collectivités qui le décident. La question c'est pour ou contre cet amendement ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Abstention parce que moi, je ne le comprends pas.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ok, Merci. Nous la Bretagne ?

**Bernard MARBOEUF**
Abstention

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Écologistes de Bretagne ?

**Claire DESMARES**
Pour

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. J'imagine que Breizh a-gleiz va voter pour ? La majorité aussi.

*Le Président appelle au vote de l'amendement de Breizh a-gleiz sur l'ingénierie de projet*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Breizh a-gleiz sur l'ingénierie de projet*
*est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous invite à présenter immédiatement le deuxième sur le conventionnement pays, et on pourra préciser les choses, vis-à-vis de Madame LE CALLENNEC justement, puisque je pense que la question mérite d'être traitée.

**Aziliz GOUEZ**
Oui, on peut en discuter. Donc, ce deuxième amendement, il portait sur les conventionnements pluriannuels, qui, dans la rédaction initiale, étaient restreints enfin, en tout cas, dans l'écriture, à l'échelon intercommunal, et finalement, le programme 101, dans sa version initiale, ne mentionnait explicitement les pays que pour solder les crédits de la politique territoriale sur la période 2014-2020, ce qui de notre point de vue, emportait le risque d'acter l'évincement des pays de la future politique territoriale de la Région au profit des seuls EPCI.

Donc, c'est un choix stratégique qui nous apparaissait dommageable, à l'heure où les enjeux d'aménagement du territoire et de coopération entre les territoires requièrent une agilité des modalités d'intervention de la Région, mais aussi parce que nous pensons, j'en ai déjà parlé donc je ne vais pas m'étendre très longuement, que le pays, c'est l'échelon de la coopération urbain-rural. Le pays, ce n'est pas seulement un échelon, et ça, je pense qu'il faudrait qu'on en échange plus longuement avec Mme FORTIN, le pays c'est aussi un esprit, c'est l'idée d'une animation et donc, ce n'est pas simplement une affaire de compétences. Donc, nous, on porte cette idée que pouvoir penser un projet de territoire, ce n'est pas nécessairement partir de l'idée que les pays sont des fédérations d'EPCI. Ça, c'est quand même une culture du développement local qui a fait beaucoup pour notre Région et qu'il nous semblait très dommageable de solder ainsi. Et puis les pays, évidemment, c'est une épaisseur historique, culturelle, et donc, pour nous, c'est aussi potentiellement le creuset d'une version, je dirais heureuse, de l'enracinement, y compris en ruralité, plutôt que certains discours qu'on a entendus tout à l'heure.

Malgré un rejet initial en Commission aménagement, je tiens vraiment à saluer le travail de convergence qui a eu lieu ces derniers jours. On a eu des échanges qui ont permis de dissiper ce qui était, pour partie, je pense, des malentendus, et donc on salue ce travail de réécriture, qui arrive à une nouvelle rédaction qui rouvre le jeu, en tout cas, et qui permet que le conventionnement stratégique puisse se faire à cette échelle du pays, même si, évidemment, du point de vue de leurs compétences, ce sont les EPCI qui prendront en charge les volets opérationnels. Mais encore une fois, on ne peut pas être seulement dans des logiques de court terme. Le pays, c'est vraiment l'échelon ou l'esprit du long terme, de l'anticipation, de la prospective et de l'imagination politique finalement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup de vos mots agréables sur le fait qu'on travaille très bien, de temps en temps, au moins une fois dans notre mandat. Laurence FORTIN pour faire un petit élément d'éclairage sur notre politique, et après, je passerai sur les questions et les explications de vote.

**Laurence FORTIN**
Oui. Juste quelques mots, effectivement, pour expliquer, notamment, les interrogations qu'il peut y avoir sur comment on accompagne les territoires. Les conventions opérationnelles, qui permettent d'accompagner les projets « Bien vivre », sont bien identifiées à l'échelle des intercos, parce qu'il y a aussi la péréquation entre les territoires et la différenciation des territoires selon leurs capacités. La possibilité offerte par cet amendement, travaillé collectivement, de mutualiser ces enveloppes, à l'échelle d'un territoire élargi, et on a cité les territoires élargis, ce qui était déjà le cas jusqu'ici, puisqu'on pouvait le faire entre plusieurs EPCI, ce qui n'a pas été sollicité sur l'année 2021, mais qui était possible, s'il y avait des projets qui dépassaient le rayonnement, on va dire, de l'intercommunalité, qu'il y avait une volonté de l'interco de les mutualiser, il y avait cette possibilité. Et là, la possibilité est élargie et ont cité les niveaux auxquels ils pouvaient être mutualisés, et ont inscrit, dans ce cadre-là, le pays précisément.

Je partage des éléments sur ce qui vient d'être dit, notamment sur les pays. Je veux juste dire aussi qu'un pays n'a pas besoin, obligatoirement, des conventions financières opérationnelles pour exister. Ce n'est pas parce qu'il a « possibilité de mobiliser les moyens de la Région pour accompagner les projets des territoires que le pays existe ». S'il n'existe que par cette enveloppe financière, je pense que son existence est assez faible en réalité. J'espère, et je suis sûre, qu'on a des pays qui vont continuer à travailler ensemble, à voir des projets sur leurs territoires, indépendamment de ces conventions financières. Mais, bien entendu, on en reparlera encore, sans doute, pendant un moment.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Avis de la commission.

**Benjamin FLOHIC**
La Commission aménagement et mobilités a émis un avis favorable à cet amendement, après réécriture.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. RN ?

**Gille PENNELLE**
Oui, une explication de vote sur cet amendement qui a été réécrit. Je ne suis pas insensible aux propos de Mme GOUEZ sur les pays. Elle aurait pu aussi dire, mais elle n'a pas osé, que le pays, c'est aussi un territoire qui a une identité. C'est aussi un territoire qui a une âme. C'est un territoire où s'exerce un enracinement des populations. Moi je ne suis pas du tout attaché aux intercommunalités, c'est d'ailleurs pour cela que nous étions opposés à la loi NOTRe qui renforçait le rôle des intercommunalités, qui, à la différence des pays, c'est vrai, sont eux des territoires désincarnés, n'ayant pas d'identité, et bien souvent dirigés par des gens que même les habitants ne connaissent pas. Cependant, une fois qu'on a dit cela, quand on regarde l'amendement, on ne peut pas le voter dans l'état parce que je pense que ça complique quand même tout notre système de conventions. C'est-à-dire qu'on ne sait plus qui va faire quoi. Je pense que là, on lance un message qui n'est pas très clair. Il y a des territoires où il n'y a plus de pays d'ailleurs, d'autres où il y en a, alors qui fait quoi ? Je pense qu'il y a un risque d'une réelle confusion dans des dossiers qui sont déjà extrêmement complexes. Donc c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur l'amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. PENNELLE. Mme LE CALLENNEC, est-ce que les propos de Laurence FORTIN ont clarifié ? Allez-y, je vous en prie.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Pas trop, je suis désolée, parce qu'il est question des pactes de cohérence régionale, des conventions spécifiques. En fait, il faudrait qu'on soit clair sur qu'est-ce qui sera discuté, parce qu'il est question d'un

dialogue, avec les pays, qu'est-ce qui sera discuté avec les pays demain, qu'est-ce qui sera discuté avec les EPCI ? La question va se poser pour les fonds européens …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est encore autre chose.

**Isabelle LE CALLENNEC**
… notamment dans les territoires qui, jusqu'à présent, étaient organisés en pays, et qui ne le sont plus, tout simplement. Je rappelle que les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), pour la plupart des territoires, ont été signés entre les EPCI et l'État, sauf par exemple ici, en Ille-et-Vilaine, le pays de Saint-Malo. Je rappelle aussi que les Départements, en tout cas, en Ille-et-Vilaine, contractualisent avec les EPCI. Donc, attention à la superposition, et on ne va plus savoir où on négocie quoi. Donc est-ce que, peut-être que c'est clair dans votre tête, ou cet amendement a pour objectif de clarifier justement puisque rien n'est arrêté ? Donc on va plutôt vers une abstention parce que je ne pense pas que vous puissiez répondre à ma question et à mes interrogations dans la soirée, spontanément, mais donc, plutôt abstention. Par contre, on est pour la liberté, nous, et pour la subsidiarité, donc ça nous plaît plutôt. Mais on ne voit pas vraiment les modalités et on craint que ce soit complexe à comprendre pour les territoires.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Vote enregistré. L'état d'esprit général, je le redis, c'est que la Région, avec son SRADDET, parle aux territoires qui portent des SCoT, qui sont essentiellement des pays et, sur cette base-là, on établit des visions stratégiques qu'on écrira ensemble dans des pactes, à cette échelle-là. Ensuite, il y a des contrats financiers qui sont mis en œuvre, et ceux-là sont faits à l'échelle de la maîtrise d'ouvrage, et la maîtrise d'ouvrage, c'est l'EPCI. Mais effectivement, comme l'a indiqué Mme Aziliz GOUEZ, il y a des territoires qui ont l'ambition de travailler avec la Région et de mutualiser les choses à l'échelle de pays. C'est par exemple le cas dans certains pays de Cornouailles ou du centre Bretagne, et on veut laisser ouverte cette hypothèse, à partir du moment où les élus le souhaitent et l'expriment. C'est juste ça l'état d'esprit. Et après, il y a plein d'autres subtilités qui pourraient être apportées pour montrer que ma démonstration ne fonctionne pas. Si on parle mobilités, Michaël QUERNEZ dirait : « Il faut travailler sur les territoires de mobilité », et on voit bien que les territoires de mobilité ne sont pas toujours l'EPCI ou le pays. Si on travaille sur le tourisme, on est encore sur d'autres échelles. Si on travaille sur l'eau, on est encore sur d'autres échelles. Mais l'état d'esprit général, c'est que la vision stratégique globale, pour le logement, pour l'aménagement du territoire, pour la structuration de nos territoires, se réfléchit à l'échelle des SCoT, portés par les pays, qui répondent à un SRADDET et, encore une fois, la contractualisation se fait à l'échelle infra. Voilà l'état d'esprit, et voilà pourquoi on précise les choses par cet amendement qui permet de clarifier la pensée que la majorité avait mais qu'elle n'avait certainement pas exprimée assez clairement.

Nous la Bretagne ?

**Bernard MARBOEUF**
Pour

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'imagine que Les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz c'est pour/pour ? Merci.

*Le Président appelle au vote de l'amendement de Breizh a-gleiz sur les conventions pluriannuelles*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abtient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Breizh a-gleiz sur les conventions pluriannuelles est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Nous passons sur les centralités, amendement n°3, et c'est Madame LE CALLENNEC qui le porte.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Donc, c'est l'amendement sur la contractualisation avec les territoires autour d'enjeux partagés. Comme nous l'avons dit, nous proposons, en fait, d'inscrire 1.3 M€ de plus en crédits de paiement, pour de l'investissement au profit de nos territoires, dans la logique de ce que j'ai annoncé depuis ce matin.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Cet amendement a été refusé en commission. Avis de la commission ?

**Benjamin FLOHIC**
Refusé en commission.

*Le Président appelle au vote de l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur les centralités*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur les centralités est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est enregistré. Nous passons à l'amendement présenté par Yves BLEUNVEN sur l'observatoire.

**Yves BLEUNVEN**
Je ne vais pas le refaire, je l'ai déjà fait tout à l'heure.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Avis de la commission ?

**Benjamin FLOHIC**
Avis favorable de la commission.

*Le Président appelle au vote de l'amendement de Nous la Bretagne sur l'observatoire de la territorialisation des politiques publiques régionales*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Nous la Bretagne sur l'observatoire de la territorialisation des politiques publiques régionales est adopté à l'unanimité*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Eh bien ce sera l'unanimité sur cet amendement. Bravo M. BLEUNVEN, vous avez gagné un panier garni (*rires*). Non, mais bravo pour le travail parce que c'est effectivement un beau sujet, sur lequel il va falloir assembler des documents qui existent déjà, des données qui existent déjà, mais aussi, de nouvelles

documentations et de nouveaux éléments que nous devrons mettre en perspective pour suivre tout cela. Merci à vous et merci pour le travail des collègues qui ont suivi cela.

Sur « Langues et politiques territoriales », c'est Mme STOLL.

**Stéphanie STOLL**
Oui, merci. C'est un amendement qui a fait l'objet d'un travail de réécriture. C'est bienvenu et c'était intéressant. L'idée de cet amendement, c'est d'inscrire la transversalité de la politique linguistique dans les programmes du budget prévisionnel, et donc en proposant la prise en compte de cette diversité linguistique, notamment dans le règlement du programme « Bien vivre » qui sera examiné lundi en Commission permanente. Inscrire que, justement, la valorisation des langues peut passer par la communication et la signalétique, par les chartes qu'on connait *ya d'ar brezhoneg* et du *Gallo dam Vèr*. Je pense aussi à la capacité des agents qui accueillent les usagers de s'exprimer dans une langue régionale. Ça peut être intéressant aussi de faire figurer ce point. Donc voilà, je salue le travail collectif et le bon esprit sur cet amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Avis de la commission ?

**Benjamin FLOHIC**
Avis favorable de la commission, après réécriture.

*Le Président appelle au vote de l'amendement de Nous la Bretagne sur les langues et politiques territoriales,*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Nous la Bretagne sur les langues et politiques territoriales est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est enregistré. Merci beaucoup. Donc, ça fait un deuxième vote unanime. M. PENNELLE pour la politique de la ville ?

**Gilles PENNELLE**
Oui, pour présenter mon amendement. Effectivement, sur la politique de la ville, je voudrais répondre à notre collègue Mme KUCHEL que ce beau texte qu'elle nous a lu, probablement écrit par des édiles socialistes de la ville de Brest, aurait peut-être pu condamner plus sévèrement, par exemple, les trafiquants de drogue, ceux qui brulent des voitures, ceux qui attaquent des policiers.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Votre amendement. Votre amendement.

**Gilles PENNELLE**
Mais on ne l'a pas vu. Mme FORTIN, je ne méprise personne. Vous avez dit que je méprisais les gens. Je veux simplement éradiquer la minorité, car j'ai bien parlé de minorité, qui sème la terreur dans ces quartiers, et qui fait dire à certaines personnes, comme on peut le lire dans la presse, « nous sommes pris en otage chez nous ». Voilà, moi je défends ces citoyens-là.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On est toujours la minorité de quelqu'un…

**Gilles PENNELLE**
Mon amendement est très clair. Il s'agit de retirer 3 M€ sur ce programme 101, donc de supprimer les crédits « politique de la ville », et de les affecter pour 2 M€ sur le programme 203, « les entreprises en difficulté », et sur le programme 314, « les bourgs sur critères sociaux et la formation sanitaire et sociale ».

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Avis de la commission ?

**Benjamin FLOHIC**
Avis défavorable de la commission.

*Le Président appelle au vote de l'amendement du Rassemblement national sur la politique de la ville*
Le groupe Hissons haut la Bretagne *vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement du Rassemblement national sur la politique de la ville est rejeté*

**Gael BRIAND**
S'il vous plait, Monsieur ? J'aurais bien voulu faire une petite explication de vote.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
M. BRIAND.

**Gael BRIAND**
J'ai hésité longuement à faire cette explication de vote mais, hier soir, j'étais à une réunion publique sur le projet « En rue », à Bois-du-Château, à Lorient, qui est un des plus pauvres de Bretagne, et du coup, j'aimerais quand même faire remarquer qu'en s'attaquant à la politique de la ville, le Rassemblement National ne cible pas les étrangers, comme il le souhaiterait, mais les personnes pauvres de ces quartiers, tous les pauvres, étrangers ou non. Nous sommes donc doublement contre son amendement, parce qu'il cherche, on l'a tous compris, à s'attaquer aux étrangers qui vivent dans ces quartiers défavorisés et, parce qu'il s'attaque aux pauvres. J'ai entendu tout à l'heure que certaines personnes de Pontanézen ne pouvaient pas quitter le quartier. Allons-nous leur dire qu'en plus nous refusons de participer à l'amélioration de leur cadre de vie, de leurs logements ? Nous, pas. Donc, contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous et merci pour vos propos qui, de fait, soutiennent une des politiques de la majorité. Merci à vous. Je fais remarquer aux collègues qu'on a pris 4 amendements sur 6 dans les différents amendements qui ont été présentés sur ces deux premiers programmes.

Avis de la commission sur les programmes 101 et 102 et ? Pardon ! Il manque un amendement, excusez-moi ! Sur l'artificialisation nette. Je vous ai fait un faux départ cher Benjamin. Et c'est Yves BLEUNVEN sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), puisqu'il y a eu une réécriture.

**Yves BLEUNVEN**
Oui, on parle donc de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et on considère que c'est une véritable opportunité pour le traitement des friches agricoles bâties amiantées, en Bretagne. On part de deux constats.

D'abord, un premier constat sur les enjeux que représentent ces bâtiments amiantés, souvent arrêtés et en friches. La Chambre régionale d'agriculture avait estimé, à peu près, à 1million de tonnes de matériaux à reclasser, parce que porteurs d'amiante. Depuis cet été, la nouvelle loi Climat et résilience donne une définition,

par le ZAN, la Zéro Artificialisation Nette. Cette notion du « nette » nous oblige à venir rentrer dans des logiques de compensations.

On part aussi du principe que, sur une commune, on est nombreux à consommer du foncier, pas simplement la commune. Il y a, bien sûr, l'EPCI, au travers de ses politiques économiques, on a le Département, sur ses politiques d'infrastructures routières, par exemple, ou médico-sociales, on a aussi la Région quand on parle de lycées, on a éventuellement l'État, sur quelques infrastructures de niveau national, et donc, la consommation du foncier sur notre territoire, elle concerne tout le monde. C'est l'occasion, peut-être, de se servir de cette nouvelle loi, qu'on appelle Climat et résilience, et de nous obliger aussi à rentrer dans une logique de résilience, et on propose, dans cet amendement, de façon expérimentale, en phase innovation, de modéliser deux choses.

La première, c'est la façon et la technique que l'on va utiliser pour traiter cette amiante dans ces bâtiments énormes. C'est sûr que si on rentre dans ces opérations de désamiantage comme on le fait aujourd'hui sur le logement, ça sera prohibitif en termes de coûts. Il faut qu'on modélise un système technique, apportant toutes les garanties d'un traitement sûr. Et puis, surtout, une modélisation sur la réglementation pour qu'on puisse faire des propositions, parce que quand on lit les décrets d'application de cette loi du 23 août, pour l'instant, la lecture est très compliquée et nous n'avons pas d'éléments sur ces fameuses mesures compensatrices. Et donc, l'idée, c'est que, forts de l'expérience que la Bretagne et ses 4 départements pourront mettre en place, ou des expériences qu'ils pourront mettre en place sur les territoires, on puisse être force de propositions, auprès du législateur, pour faire évoluer le dispositif. Et c'est pour ça, donc, que l'on demande à ce qu'on prenne en compte, dans notre politique 102, cette démarche innovante.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Donc il a fait l'objet d'un soutien de la majorité. Merci pour le travail qui a été réalisé. L'avis de la commission sur cet amendement ?

**Benjamin FLOHIC**
Avis de la commission favorable à cet amendement.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Cet amendement reprend, partiellement certes, mais c'est déjà un plus, les propos que Nicolas avait tenus il y a quelques mois. Donc c'est pour.

**Claire DESMARES**
Comme annoncé dans le débat de politique générale, et parce que nous avions soulevé la problématique, nous votons pour cet amendement.

*Le Président appelle au vote de l'amendement de Nous la Bretagne sur le ZAN*
Le groupe Hissons haut la Bretagne *vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Nous la Bretagne sur le ZAN est adopté à l'unanimité*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci beaucoup pour le boulot qui a été réalisé sur ces différents amendements. 5 amendements sur 7, effectivement, sur le 101, 102. C'est un beau travail qui a été réalisé au cours des dernières semaines. Merci à tous. Avis de la commission sur programmes 101 et 102 ?

**Benjamin FLOHIC**
Avis favorable de la Commission aménagement et mobilités sur ces deux programmes.

*Le Président appelle au vote du programme 101*
Le groupe Hissons haut la Bretagne *vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 101 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 102*
Le groupe Hissons haut la Bretagne *vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 102 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est enregistré, merci beaucoup. Nous passons au programme 103. C'est le numérique, l'ensemble des sujets du numérique. Laurence FORTIN en a déjà dit quelques mots, mais je ne sais pas s'il y a un élément ? Et après, c'est Jérôme TRÉ-HARDY sur la cyber.

**Laurence FORTIN**
Non, effectivement, Monsieur le Président, j'avais dit quelques mots. Juste redire effectivement qu'on ambitionne bien de couvrir l'ensemble de la Bretagne horizon 2026, et non 2030, comme ça avait été initialement envisagé, que les livraisons de la phase 1, malgré les difficultés qui ont été rencontrées, continuent à se faire et on espère bien, au cours de cette année 2022, que la phase 2, vous voyez et vous constatez tous les jours qu'il y a des commercialisations qui sont faites, et que, concernant la phase 3, les études ont déjà commencé. Tout ça, ce sont de bons indicateurs pour se dire qu'on sera en situation d'être au rendez-vous, en 2026, et, sans doute, se féliciter aussi que le réseau ultra-haut-débit est désormais pleinement opérationnel. Voilà pour la partie infra, mais on répondra, bien sûr, plus aux questions à l'issue.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

Merci. Et Jérôme TRÉ-HARDY, non pas pour le plan cyber, c'est demain, ou après-demain, mais pour le programme 103 sur le numérique, bien entendu.

### Jérôme TRÉ-HARDY
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Merci Monsieur le Président, chers collègues,
Le programme 103 sur son volet « usages », vient en complément du volet « infra » qui vous a été présenté par la Vice-présidente Laurence FORTIN. Il est important de noter qu'il faut également appréhender ce programme en lien avec, notamment, les programmes 308, qui traitent du numérique éducatif, et également 9002, sur le développement du système d'information de la Région. Ce programme doit nous permettre de mettre en œuvre une partie de la feuille de route numérique. Il est important de rappeler que le numérique induit un changement de paradigme fort, avec l'avènement de l'usage et le pouvoir donné à ceux qui parlent à la multitude. De par sa potentialité, il doit donc être le vecteur des transitions à venir, écologiques, sociales, énergétiques. C'est donc avant tout un enjeu de démocratie que nous devons relever collectivement.

Cela étant posé, je vous propose de parcourir les trois grands axes de ce programme. Le premier doit assurer la réflexion autour d'un numérique inclusif en développant les compétences numériques. La digitalisation à marche forcée de nos vies est un facteur d'exclusion pour une partie de la population et donc, vecteur d'inégalités et de souffrances. La difficulté est que cela ne touche pas une population bien définie, mais peut aussi bien concerner une personne âgée qu'un jeune de 19 ans, qui va savoir utiliser les réseaux sociaux mais va être incapable d'ouvrir un fichier Excel. En tant que collectivité, nous nous devons d'accompagner ces populations. Cette démarche doit également s'inscrire dans le plan de lutte contre la précarité annoncée par le Président. Une des actions clés va être de poursuivre le déploiement du hub breton pour un numérique inclusif, porté par un consortium composé par l'État, la préfecture, la Région, les deux métropoles, et bientôt, nous l'espérons, les Départements. Ce sujet nécessite une granulométrie fine, et donc, une coopération entre les collectivités, pour être au plus proche des citoyens, ce que cette initiative doit nous apporter.

Le deuxième axe porte sur la promotion d'un numérique responsable. Nous devons prendre en compte les impacts du numérique, notamment sur les enjeux écologiques, je pense à sa part dans les émissions de gaz à effets de serre, et, également, aux dimensions éthiques. Nous nous devons de montrer l'exemple, de promouvoir une éthique numérique et de la communiquer vers les citoyens, sur nos choix de sobriété, tant au niveau de l'usage des équipements mais également dans les développements informatiques que nous réalisons. Notre action future pour porter le label « numérique responsable », que nous avons obtenu en début d'année, faisant de la Région Bretagne la première région de France à l'obtenir pour le déploiement de celui-ci sur le territoire, est en directe ligne avec cette ambition. Dans la droite ligne du budget vert, nous nous attacherons à continuer de mesurer notre impact au travers des bilans d'émissions de gaz à effets de serre, nous permettant de poursuivre notre objectif de réduire de 24% ces émissions d'ici à 2030.

Enfin, le dernier axe de ce programme traduit la volonté de concevoir des services publics de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration. Le numérique doit nous donner l'opportunité de moderniser notre institution, mais également de rendre plus lisible l'action publique aux citoyennes et aux citoyens, souvent perçue comme obscure au-travers du mille-feuille administratif et qui participe ainsi à la crise démocratique que nous traversons. Ainsi, la Région Bretagne a lancé un projet ambitieux de plateforme du service public numérique, à destination, entre autres, des citoyennes des associations. L'objectif est de simplifier l'accès à ces services avec le choix fait, dans un premier temps, de travailler sur les aides. Ambitieux, le projet l'est, notamment par la nécessité de coordination avec les différentes collectivités, mais, comme toujours avec le numérique, nous avons besoin de transversalité et de coopération pour être opérants.

Pour conclure, gardons en tête que le numérique est un outil clé dans notre rapport aux citoyens, car il nous donne l'opportunité de parler à la multitude, et dans ce monde du tout digital, je me permets de rappeler que le pouvoir appartient justement à ceux qui parlent à cette multitude. Il nous appartient de ne pas laisser cela aux seuls GAFAM et BATX. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Alors, nous avons 7 inscrits. Régine ROUÉ pour commencer, pour Bretagne ma vie.

### Régine ROUÉ
*Bretagne ma vie*
Bretonnes, Bretons, chers collègues,
La crise a mis en avant et a eu un effet de loupe, sur le phénomène d'inégalités sociales préexistantes, que l'on retrouve, et qui se déclinent aussi au niveau du numérique. Et pourtant, l'acculturation numérique est bénéfique et inévitable, mais elle doit être accompagnée pendant les différentes périodes de la vie. Dès le plus jeune âge, il peut avoir un effet sur les apprentissages des élèves et gommer les inégalités sociales. Les enfants, certes, sont nés avec le numérique, mais sans accompagnement, le numérique peut avoir des effets contraires sur les inégalités scolaires. Il peut permettre l'inclusion des publics les plus éloignés de l'emploi, pourvu que l'accompagnement soit de qualité et fait avec pédagogie. Pourquoi ne pas tenir un guichet unique, un référent de parcours choisi par le citoyen qui en a besoin, pour les demandeurs d'emploi ou dans les démarches administratives ? La dématérialisation, certes, évite quelques déplacements, mais encore faut-il avoir les clés pour remplir des papiers, mais elle augmente les besoins et les demandes d'aides en numérique. Que dire de l'accès, et surtout des renoncements aux droits, face à la complexité des dossiers, aux demandes de plus en plus nombreuses, aux bureaux où le citoyen doit s'expliquer, réexpliquer le pourquoi de sa demande alors qu'il en est parfaitement légitime ?

Arrêtons de matraquer et d'attaquer les plus précaires, qui renoncent face à ce parcours du combattant : toujours plus de papiers pour de moins en moins de droits. Sortons des bureaux et allons à la rencontre des plus éloignés, des séniors dans les quartiers populaires, en milieu rural mais aussi dans les petites communes. Ce n'est pas aux Bretons de s'adapter, mais bien à l'administration qui doit être au service des citoyens. Il est plus que temps que le numérique puisse servir chaque breton, et non en être un frein. Ce volet s'intègre pleinement dans le futur plan de la misère, tout comme le programme 102 : « observer, anticiper et accompagner », avec le numérique, afin de ne laisser personne au bord du chemin. Le numérique doit devenir un outil facilitant pour l'ensemble des citoyens, comme pour les acteurs économiques, car indispensable au développement de notre territoire. Limiter cette empreinte, tant individuelle que collective, ne doit pas être oublié. A nous de construire un numérique en transition et émancipateur. Le budget vert nous y aidera, ainsi que nos choix et orientations politiques à venir.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Parole à Anne LE HÉNANFF.

### Anne LE HÉNANFF,
*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz - Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*

Monsieur le Président, chers collègues,
Sur ce budget, j'interviendrai particulièrement sur deux programmes, qui, selon moi, sont étroitement liés et indissociables. Le 103, bien entendu, c'est l'objet de nos échanges, soutien à l'aménagement et au développement des usages numériques, mais également le programme 9002, sur le développement des systèmes d'information en appui des politiques publiques. Mais j'aurais également pu, plus largement, y inclure de nombreux programmes qui incluent la thématique de la transformation digitale dans leur contenu.

Je saluerai en préambule tous les enjeux qui sont exposés, associés à ce programme. L'engagement fort et l'investissement dans le numérique responsable et inclusif, l'accompagnement dans leur montée en compétences des acteurs de notre territoire dans les usages numériques, le juste et équitable accès au droit sur l'ensemble du territoire breton des services proposés par la Région, ou plus largement par les acteurs publics via une plateforme servicielle, et la valorisation, l'accompagnement d'une filière numérique en Bretagne. Bien entendu, je n'oublie pas l'engagement régional, par la voix de Mégalis Bretagne pour une accélération, et nous le souhaitons tous, l'aboutissement rapide du déploiement du très haut débit et de l'ultra haut débit sur notre territoire.

Cependant, je souhaite exprimer notre regret que le sujet stratégique du numérique soit uniquement développé dans le cadre de ce programme 103 qui mélange tout à la fois, les sujets liés aux usages, aux infrastructures, aux outils, à la gouvernance, au pilotage ou encore au très haut débit. Je sais que Jérôme TRÉ-HARDY, l'élu référent sur ce sujet, travaille actuellement sur l'écriture d'une feuille de route numérique, et son enjeu mérite de prendre le temps avant sa publication. Cependant, nous pensons que pour ce budget primitif, nous aurions pu apporter davantage d'éléments concrets et chiffrés qui nous auraient permis, déjà, de structurer et de lancer des actions dès 2022. Alors, il est vrai que le fait que le sujet du numérique dans sa globalité soit uniquement intégré à la politique aménagement de la Région ne facilite pas la visibilité et la mise en œuvre d'une politique, qui se veut, par définition, transversale, puisqu'elle touche toutes nos politiques publiques. Nous pourrions par exemple regretter que l'élu en charge de ce sujet stratégique ne soit pas positionné de manière plus forte et visible au sein de l'exécutif, dans notre collectivité. Il est à votre droite, Monsieur le Président, je suis bien d'accord, mais voilà, un poste de Vice-président, ça aurait été bien. Je défends le numérique. Afficher politiquement le numérique de manière forte, visible, nous aurait semblé judicieux et cohérent, au regard des enjeux qui nous attendent collectivement. Mission transversale par excellence à toutes les politiques publiques, et à la modernisation de notre administration, nous avons raté, me semble-t-il, l'opportunité d'afficher notre ambition.

Nous vivons une véritable transformation digitale de notre société. Nous proposons donc que la Région affiche rapidement une méthodologie, à travers une feuille de route volontariste et claire. Et notre groupe propose et plaide pour la mise en place, la mise en œuvre, d'un plan stratégique numérique. Dans ce plan stratégique numérique, nous pourrions retrouver, dans un même document, l'ensemble des engagements de la Région Bretagne sur les thématiques abordées en tout petit dans le chapitre aménagement. Un plan stratégique numérique qui pourrait, tout à la fois, donner des axes, des objectifs, des plannings sur le déploiement du très haut débit, bien sûr en lien avec Mégalis, toujours, l'accompagnement aux usages numériques des acteurs du

territoire, que ce soit les entreprises, les lycées, les citoyens, les collectivités locales, la politique d'Open data de la Région ou encore les démarches engagées pour un territoire intelligent, la politique régionale sur le numérique responsable et inclusion numérique, la mise en œuvre de la plateforme servicielle au service des territoires et des citoyens, la valorisation et la structuration de la filière numérique de Bretagne, qui comprend notamment la filière cyber et on en reparlera plus tard dans la session, la structuration et le renforcement des systèmes d'information de la Région, le renforcement et la structuration de la politique ressources humaines de la Région, pour permettre la mise en œuvre de ce plan stratégique numérique au niveau de la DSI, et tous les sujets, finalement, relatifs à ces thématiques, quels qu'ils soient, au niveau des politiques de la Région.

En conclusion, nous voterons pour ce programme, mais nous souhaitons, et ce sera le message qu'il faudrait peut-être retenir, s'il y en avait un seul, ce serait celui-là, aller plus vite, plus loin, dans l'affichage et l'ambition politique, financière et humaine de nos engagements en matière de numérique pour la Région Bretagne. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous et merci de vos mots à l'adresse de Jérôme TRÉ-HARDY, qui est effectivement très investi sur ces sujets. Florent DE KERSAUSON.

## Florent DE KERSAUSON

*Rassemblement national*
Merci, Monsieur le Président.
Je voudrais vous parler, effectivement, du 103, et en particulier d'infrastructures. En France, on a installé 6 million de prises en 2021, ce qui, quand on ramène ça à la Bretagne, donne, devrait donner, 200 000 prises, à peu près. Dans le document du budget, et vous l'avez redit ce matin, vous confirmez votre objectif de 2026, et, là-aussi, votre objectif de 2026, ça nous ramène à l'idée d'installer environ 200 000 prises par an d'ici 2026. Puisqu'on en est à peu près à 100 000, il y en a, à peu près, 1.2 M à faire.

Donc, en fait, on parle tout de suite d'un assez gros volume. Maintenant, où en sommes-nous ? Parce qu'il faudrait peut-être revenir au point où nous en sommes aujourd'hui. Le premier programme de Mégalis compte 100 000 prises installées, dont d'ailleurs, je crois, 75 000 ou 78 000 avaient été installées par Orange, dans la première, première phase. C'est ça ? Et donc, Mégalis a installé, en tant qu'opérateur, 25 000 prises. Il en a installé 20 000 l'an dernier, et si on veut être plus près, 1 280 prises exactement au mois de janvier. Vous voyez que quand on parle de 1 300 ou 1 500 prises par mois, on est plutôt entre 15 et 20 000 prises par an que 200 000, qui doit être le programme que nous devons réussir. Quand on a un peu d'expérience, Monsieur le Président, dans le domaine du déploiement des infrastructures, et il se trouve que malheureusement, j'en ai, puisque j'ai fait 20 ans de télécoms, on sait que passer de 20 000 prises dans une année à 40, 50 000, ce n'est déjà pas si simple, passer à 100 000, c'est encore plus compliqué, et passer à 200 000, il faut plusieurs années pour réaliser ce genre d'exploit, même avec la meilleure équipe, les meilleurs moyens possibles. Donc, en fait, ce que nous sommes en train de dire, c'est que je ne crois pas qu'aujourd'hui, et je pense que mes collègues devraient bien l'écouter, je ne crois pas que vous soyez en mesure, et vous l'avez dit, Mme FORTIN l'a dit, je ne crois pas que vous soyez en mesure de respecter votre programme à l'échéance de 2026. Il y a bien sûr quelques signaux d'accélération, particulièrement sur les études amont, mais ces signaux sont faibles, et moi, je crois qu'ils ne vous permettent pas d'écrire que vous tiendrez l'objectif de 2026, et qu'il n'y a, en fait, ni véritable visibilité dans le programme aujourd'hui, ni véritable espoir de le réaliser.

Ensuite, quand vous parlez de confirmer la phase 3, la question que l'on va vous poser c'est : avez-vous l'intention de continuer avec les mêmes méthodes et les mêmes fournisseurs ? Parce que, pourquoi ça ne marche pas si bien ? Tout le monde fait beaucoup d'efforts, mais on voit bien que les choses ne vont pas comme elles devraient aller. Pourquoi ne vont-elles pas bien ? Un regard extérieur, un regard qui n'est pas le mien, mais un regard d'expert, sur Mégalis, permet de se rendre compte qu'a été mis en place, à Mégalis, un mode de fonctionnement très complexe, avec des dizaines et des dizaines de microcommandes. On sait aussi, enfin, on s'aperçoit que Mégalis, dans son mode de travail quotidien, essaie de valider beaucoup trop de choses et, semble-t-il, ne travaille pas réellement en confiance avec son prestataire. On sait aussi, enfin, je ne vais pas vous faire la liste de tout ce qui est visible, mais on sait aussi qu'il se passe des choses un peu terribles. Il y a un problème informatique crucial dans l'échange d'informations entre Mégalis et son prestataire, puisque les logiciels ne sont pas les mêmes et que, du coup, il faut faire une sorte d'effort de traduction entre les intervenants, de façon à parler de la même chose etc.

La bonne nouvelle, c'est qu'en Bretagne, Orange, de son côté, a quasiment terminé la part des 700 000 prises dans les métropoles, sa part, et que donc Orange va naturellement libérer des moyens en hommes et en matériel pour que vous puissiez accélérer si vous pouvez. Mais, je souhaite réellement qu'aujourd'hui, c'est la question que je veux vous poser : comment est-ce que, réellement, quelles sont les méthodes que vous allez utiliser, quels sont éventuellement les gens que vous allez utiliser pour réussir, non pas à passer de 20 000 à 200 000 cette année, vous n'y arriverez pas, mais peut-être ne serait-ce qu'à doubler, de façon à être sur une tendance positive dans le futur ? La Bretagne est mal placée dans ce domaine, vous le savez. Aujourd'hui on a plutôt la dernière place, ou l'avant-dernière place, des régions françaises en numérique. C'est un peu dommage pour une région qui se prétend référente en matière de cyber, et qui a autant de compétences autour de Rennes, Lannion, etc. Donc il faut réellement qu'on fasse un effort. Alors moi, je vous le demande : comment est-ce que vous allez faire ? Je vous adjure de le faire si vous voulez tenir vos objectifs. Malheureusement aujourd'hui, nous sommes mal partis. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, encore trois inscrits. Stéphane DE SALLIER DUPIN et NIL CAOUISSIN se préparent.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Monsieur le Président,
Deux angles sur ce dossier, l'angle du déploiement et l'angle des usages, disons. Sous l'angle du déploiement, il nous manque un point régulier dans cette enceinte, comme ce fut le cas, lors du dernier mandat, alors vous allez me dire que je suis nostalgique de mes échanges avec Gwenegan BUI, mais néanmoins, je crois qu'il est important qu'une fois par an, on ait un point du déploiement. J'entends que vous ayez changé de méthode depuis deux ans. J'entends que les phases 2 et phase 3 de déploiement, c'est à dire le lourd du déploiement, les fameuses 1 200 000 prises, grosso modo, aient été lancées après ce changement de pied. Je crains, en l'état, que l'industrialisation du process, et là je rebondis un peu sur le propos de Florent DE KERSAUSON, mais l'industrialisation du process n'ait pas encore porté ses fruits.

Parlons concrètement. S'il vous faut produire 200 000 à 250 000 prises par an pour aboutir, fin 2026, je vous l'accorde, à la couverture de la totalité du territoire breton, ce qui était la promesse de la genèse, la genèse on doit être en 2013, 2012. C'était la promesse à ce moment-là. Il vous faut réaliser, allez, peu ou prou, 4 000 prises semaine. Je crains que nous n'y soyons pas à l'heure qu'il est. On va faire un point au bureau de Mégalis, très bien, mais en l'état, je crains que nous n'y soyons pas pour deux raisons. La première, je crois que vous avez progressé en termes d'industrialisation du process. J'ai encore un doute sur l'atteinte de l'objectif. La deuxième, c'est que vous avez une série de prises qui sont dans une chambre noire, et cette chambre noire est censée être le temps de vérification de la qualité desdites prises. Et, selon les moments, il peut y avoir plusieurs dizaines de milliers de prises dans ladite chambre noire, et autant de retard de déploiement sur le terrain. Là, je suis partagé. Je suis partagé parce qu'on a un réseau que l'on construit, que l'on entretiendra mais que l'on construit pour une durée j'espère, de 30, 40 ans, avant qu'on ait de vrais travaux à mener, et la qualité de ce qui est produit est majeure. Qu'est-ce qui explique ce temps dans cette fameuse chambre noire, qui nous empêche de donner un agenda à peu près correct aux élus locaux et aux territoires ? C'est un point important. Industrialisation, je pense qu'on peut y arriver, mais j'attends la preuve des 4 000 prises semaine. Chambre noire là, j'ai une vraie difficulté.

Ce que je voudrais, c'est qu'on soit capable, mais vous le savez, de produire un agenda le plus crédible possible, auprès des élus locaux sensiblement mais, par leur biais, auprès des Bretonnes et des Bretons qui attendent ce déploiement avec impatience. Ils attendent d'autant plus impatiemment que le déploiement dans les villes bretonnes a pris une vitesse et est arrivé au bout. Il y a toujours des problèmes, il y a toujours des erreurs, il y a toujours des endroits où on peut encore faire mieux. Mais le déploiement est d'une tout autre rapidité, dans des secteurs qui sont denses en urbanisme, je l'entends aussi. Or, s'installe cette différence, entre des secteurs urbains, ou périurbains, qui bénéficient de la fibre, et des secteurs ruraux, ou très ruraux, qui sont toujours dans l'attente. Voilà sur ce point-là. Je ne reviendrai pas sur le triangle des Bermudes des quelques prises restantes de la phase 1. Ça reste un secteur, vous me l'aviez dit à une époque, qu'on essaie de vider à la petite cuillère, ce qui n'est pas forcément évident.

Je voudrais revenir sur les propos de notre tout nouveau, du moins publiquement, en charge de la question du numérique. Sur les usages, vous avez beaucoup de choses qui se font aujourd'hui sur le marché, et quelques fois, ça a été le cas chez Mégalis fut un temps, on court après la réalisation de produits qui existent déjà, qui

sont très bien, certes qui sont faits à l'étranger, premier élément. Deuxième élément, j'ai été sensible aux propos tenus sur l'illectronisme par les collègues tout à l'heure, parce qu'il y a là un vrai sujet, parce qu'il y a là de vraies démarches à mener, parce qu'il y a là de vrais projets. Vous avez, dans certaines régions de France, des « trucks numériques » qui circulent, et qui vont dans des secteurs souvent ruraux, parfois dans les quartiers, réussir à, j'allais dire, faire faire un premier pas. Il y a un vrai sujet sur l'illectronisme. Je souhaite que, dans votre feuille de route, ce chapitre-là soit pris en compte, et l'illectronisme, ça ne touche pas uniquement les personnes âgées. Je vous avouerai qu'aujourd'hui, il y a des personnes âgées, des anciens qui se débrouillent parfaitement avec leur univers internet ++ et vous avez parfois des jeunes familles qui galèrent dans ce domaine-là. Donc je souhaite que sur l'illectronisme, on ait un vrai chapitre qui nous permette de réduire ces inégalités, ça me semble être un élément important.

Sans oublier évidemment, et ça c'est le fruit des résultats de la crise, sans oublier évidemment que tout ne se résoudra pas par le biais du digital, et que nos concitoyens ont un immense besoin de contacts. Ils ont un immense besoin de contacts dans leurs démarches administratives, avec la Région et avec d'autres, mais ils ne supportent plus de tomber sur un « tapez 1, tapez 2, tapez 3 » renvoyé à l'adresse email, ils ne supportent plus de tomber sur des organisations qui évitent, le plus possible, d'avoir un contact avec le client. Donc c'est aussi un élément, c'est parallèle, mais, voilà, le digital ne remplacera pas tout. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, il nous reste deux inscrits, Nil CAOUISSIN mais je vous ai vu réagir.

**Nil CAOUISSIN**
Oui, il a dû y avoir une erreur. Je ne m'exprime pas là-dessus. Par contre, Ronan PICHON le fait.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Oui, je l'avais aussi. D'accord, Ronan PICHON directement alors. Dernier inscrit de la séquence.

**Ronan PICHON**
Merci, Monsieur le Président.
Je vais essayer d'être raisonnablement bref. Beaucoup de choses ont été dites, mais je pense que c'est important. Ce programme ne présente effectivement qu'une partie des actions en lien avec le numérique que porte la Région Bretagne, donc c'est vrai que c'est dommage, mais au moins, ce programme a quand même l'avantage d'allier ensemble un côté infrastructure et un côté usage qui sont liés parce que, quels que soient les outils qu'on développe, qu'on déploie, on se doit de s'assurer qu'il y a un accompagnement à leur usage, à leur appréhension par les usagers, par les utilisateurs, par les citoyennes et les citoyens. C'est pour ça que c'est important que ces deux volets soient présents au sein d'un même programme parce que ça donne, même si c'est porté par deux élus différents, ça donne quand même un lien explicite entre ces deux questions.

Je ne m'appesantirai pas trop sur la question du déploiement Bretagne très haut débit, la question a été largement abordée. Je me permets juste d'apporter mon témoignage d'élu qui a suivi aussi le déploiement de la fibre dans une zone urbaine située dans une métropole, à l'ouest de la Bretagne. Je peux témoigner que même le déploiement en zone amie, en zone d'initiative privée, ne s'est pas fait sans douleur, ni sans retard. Le déploiement en zone Mégalis n'a pas le monopole des difficultés, il faut le rappeler, et l'ambition initiale qui a été posée sur le plan de déploiement, qui est quand même un objectif 100% fibre, qui est quand même un objectif particulièrement ambitieux, surtout dans une zone, enfin dans un pays d'habitats diffus, le challenge était élevé. Je ne sais pas si on arrivera à tenir l'objectif de 2026, je l'espère, mais je suis persuadé que, de toutes façons, tout le monde fait de son mieux pour y arriver. Et, de toutes façons, tant que ça ne sera pas terminé, je pense que l'impatience ne fera que monter, il faut en être certain.

Je voudrais juste dire un petit mot sur le réseau ultra haut débit parce que c'est un objet important. C'est un objet important parce que, mine de rien, en termes d'aménagement du territoire, on a tendance à penser naturellement qu'à partir du moment où on a la fibre, on efface totalement les distances. C'est totalement faux en fait. En matière de connectivité aussi, le numérique est un multiplicateur, c'est-à-dire qu'il y a, dans les infrastructures mondiales, des grands nœuds de communication, des grands axes de communication qui sont invisibles parce que ce sont des tuyaux de fibres qui sont déployés, mais il y a quand même une inégalité d'accès, de facilité d'accès à ces grands canaux de communication qui fait qu'aujourd'hui la Bretagne, qui paradoxalement, par laquelle passent des câbles transatlantiques, est une région qui est finalement assez mal desservie en termes de réseaux structurants, de réseaux de collectes, de réseaux supports pour des liaisons

spécialisées, par rapport à des régions situées autour de l'Europe rhénane. Le fait de déployer ce réseau ultra haut débit sur le territoire breton pour, à la fois les usages publics, en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche et d'autres organismes publics, et puis, éventuellement, des opérateurs privés, c'est un levier important, un levier intéressant, qui peut aussi être combiné, qui pourra aussi être combiné avec une politique à destination des acteurs économiques pour les sensibiliser aux opportunités que peuvent offrir les réseaux en termes d'interconnexion, de liaisons spécialisées. Enfin, en général, ceux qui en ont besoin le connaissent bien, mais c'est vrai que c'est un domaine qui est un peu obscur pour les gens qui ne sont pas dedans. Donc, voilà, ce réseau-là est un réseau qui est très important.

Je me permettrais juste d'apporter un tout petit bémol sur la question en lien avec les infrastructures liées à la recherche. Il ne faut pas que le déploiement d'infrastructures de très haut débit et d'infrastructures de calcul sur la Bretagne reproduise des logiques centralisatrices ou des logiques trop centralisatrices. Il faut s'assurer qu'elles permettent les échanges entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'elles ne favorisent pas la concentration de certaines capacités de calcul, de quelques capacités numériques en un seul point du territoire. Donc, c'est un élément à garder à l'esprit.

Le volet en lien avec le numérique responsable et les usages, je pense que la feuille de route du numérique responsable avait été votée lors du mandat précédent donc on ne va pas revenir dessus. Je pense qu'il y a des choses intéressantes, des choses à creuser, des choses à progresser, mais s'il y a une nouvelle feuille de route qui doit être élaborée, ce sera l'occasion, je pense, de pouvoir faire un bilan et de pouvoir poser des perspectives.

Le deuxième élément important, en termes d'usage, effectivement, c'est le travail visant à développer un numérique inclusif sur le territoire breton. Régine ROUÉ l'a rappelé tout à l'heure, et d'autres l'ont rappelé aussi, il y a déjà énormément d'actions qui sont faites sur le territoire, mais qui sont des actions souvent diffuses, souvent de petites initiatives, notamment dans des espaces ruraux ou dans de petites villes, et il y a un enjeu très fort à travailler, à faire en sorte que toute cette communauté de personnes qui travaille sur des questions d'inclusion numérique, qu'elles le fassent à titre bénévole, à titre de salariés associatifs ou à titre d'agents de collectivités locales, puissent échanger, travailler ensemble, et s'aider, s'épauler mutuellement, se conseiller, parce qu'il y a, effectivement, un enjeu très fort d'accompagnement de la population vers les usages du numérique, et vers des usages du numérique qui évoluent. Parce que la question n'est pas de dire qu'une personne est en situation d'illectronisme, mais quelqu'un qui, aujourd'hui, peut être très à l'aise dans l'univers du numérique, peut-être que dans 10 ans, il ou elle subira soit une fatigue, soit une déconnexion. Et donc c'est quelque chose qui touche tout le monde et tout le monde est susceptible d'être affecté par ces questions d'exclusion numérique un jour ou l'autre. Ça avait été posé par le rapport du Conseil National du Numérique, qui est sorti en 2014, je crois, 2013, 2014, et qui était assez intéressant sur le sujet.

Je me permets aussi, sur ce point très précis, parce qu'on parle beaucoup d'accompagnement numérique, notamment en termes d'accès aux droits et d'accès au service public, de dire que, là, on est aussi sur un sujet un peu particulier. Tout à l'heure, on parlait de la question des recettes de la Région, mais on est un petit peu là sur une logique de transfert de compétences déguisé de l'État, puisque l'État, en dématérialisant ses services, en fermant ses guichets, en retirant des contacts personnels et en se déchargeant souvent, sur des collectivités locales ou des acteurs locaux pour porter assistance à l'accès à ses services, en fait, réalise un transfert de compétences mais sans transférer les moyens qui vont avec, ou si peu. Donc, il y a un véritable enjeu et je pense, là aussi, à un moment donné, apporter une voix forte vis-à-vis de l'État pour lui demander de contribuer réellement à financer les compétences qu'il transfère aux collectivités locales, à l'occasion de ses actions de dématérialisation.

Et je terminerai sur l'aspect des services publics bretons, des services publics de proximité, où là, il y a un programme ambitieux, un programme sur lequel ont été affectés ou pré-affectés, des moyens conséquents en termes de développement. Je pense que, là aussi, il y a un enjeu à avoir en termes de médiation là, peut-être, vis-à-vis des décideurs locaux que ce soit les élus ou les cadres des collectivités qui seraient susceptibles de numériser des services, de manière à s'assurer que ces choses-là se fassent de la meilleure façon possible, que tout le monde puisse monter en compétences et qu'on ne répète pas, à l'échelle locale, des erreurs dans la dématérialisation qui ont été faites à l'échelle nationale, notamment de fermetures de guichets, de pertes de contact et de difficulté d'accessibilité des services.

Je terminerai en disant que, sur ces questions numériques, sur ces questions d'infrastructures et de compétences assez pointues, il y a un enjeu véritablement à favoriser et à développer les coopérations. C'est vrai que Mégalis est un outil support très fort là-dessus, mais il n'y a pas que Mégalis qui peut le faire. On est

quand même sur des sujets sur lesquels, aujourd'hui, aucune collectivité locale de Bretagne, que ce soit la Région, les métropoles ou les Départements, n'est capable, à elle seule, de pouvoir porter l'ensemble des sujets complexes, et donc il y a un sujet véritablement important à générer et à favoriser des coopérations entre nous, entre les collectivités locales sur le territoire de manière à ce que tout le monde puisse profiter et développer sa numérisation, sa digitalisation, selon le terme qu'on choisit, de manière la plus efficace et la plus inclusive possible parce que ça ne doit pas être l'occasion de mettre à l'écart, que ce soit des gens des quartiers, des gens des campagnes, des gens qui se croient aussi, parfois, compétents et qui ne le sont pas, et qui peuvent être parfois des gens très bien inclus socialement, il ne faut pas l'oublier, ou des gens à qui, ma foi, à qui ça viendrait s'ajouter à des difficultés sociales ou professionnelles. Voilà, en quelques mots, quelques éléments sur ce programme. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci à tous pour les prises de parole des uns et des autres. Je vais laisser, bien entendu, Jérôme TRÉ-HARDY répondre sur le volet numérique, mais je vais prendre la main, avec l'accord de Laurence FORTIN, sur l'aspect Mégalis, avec cette double casquette qui m'anime.

Je voudrais d'abord commencer par les propos de Ronan PICHON pour dire qu'effectivement, Mégalis est un très bel outil de mutualisation, qu'on a besoin de continuer ce travail avec l'ensemble des acteurs, et ça nécessite de l'intelligence collective. Merci à vous d'ailleurs, au passage, pour l'énergie que vous y mettez en tant qu'élu, au sein de cette structure. Nous avons vraiment besoin de continuer à expliquer parce qu'on sait bien que ce combat n'est jamais terminé. Sur réseaux ultra haut débit, vous avez eu raison de le signaler mais je ne vais pas aller au-delà. C'est un sujet important. Merci d'avoir pointé le fait qu'il était aujourd'hui installé, développé et qu'il permettait de réduire les fractures, les éloignements des uns et des autres pour faire en sorte que tous nos sites, universitaires notamment, soient connectés au réseau ultra haut débit qui est nécessaire pour leur fonctionnement.

Pour ce qui concerne le déploiement de la fibre, M. DE KERSAUSON, vous avez raison dans l'analyse avec, j'ai envie de dire, 18 mois de décalage. C'est-à-dire que 18 mois, deux ans en arrière, vos propos étaient parfaits par rapport à la situation que nous vivions. Mais les choses ont bien bougé depuis, et une partie des informations qu'on vous a communiquées sont un peu erronées ou un peu anciennes, parce qu'effectivement, nous avons vécu des moments très compliqués avec les différents constructeurs que nous avions choisis. M. DE SALLIER DUPIN, régulièrement, dans cet hémicycle, a pointé les insuffisances et les défauts. Ce n'est pas une critique que de le dire, il l'a posé régulièrement et nous avons réagi, sous différentes contraintes, pour faire en sorte de trouver une autre solution. Aujourd'hui, nous avons un opérateur qui est responsable de la conception et de la réalisation du réseau, pour pouvoir le mettre en œuvre. Je ne vois pas M. DE KERSAUSON. (*Propos hors-micro : « Je lui transmettrai »*). Ah, oui ! D'accord ! Ça fait partie des propos liminaires de M. PENNELLE sur la remarque du fonctionnement démocratique de l'assemblée et du respect que j'ai pour les élus. Bien. Toujours est-il que je lui réponds quand même. Il m'entendra de là où il est, j'imagine.

Nous avons besoin donc, de monter en puissance et effectivement, aujourd'hui nous avons, un opérateur qui fait de la conception/réalisation, qui a signé un marché avec nous d'1 Md€, un tout petit peu moins d'1 Md€, et qui délivre de manière industrielle, c'est effectivement le terme, et avec plusieurs montées successives en charge. La première montée en charge qui est constatée, et vous l'avez dit, et c'est important, ce sont les études. Elles sont largement dans les temps, et même un peu en avance. Le deuxième pilier c'est le réseau des armoires qui sont posées sur le territoire, et là aussi nous sommes dans les temps. Et le troisième point, qui est très important, c'est le déploiement de la prise. Et là, je fais, sans jeu de mot, un saut vers M. DE SALLIER DUPIN, qui connait bien ce dossier. Sur le déploiement de la prise, c'est un sujet hyper stratégique, et j'avais dit, juste après les élections, que nous devions être à 4 000 prises semaine, et que si on a une semaine dans le rouge, une semaine en-dessous de 4 000 prises semaine, on ne tiendra pas fin 2026. Je peux vous dire que depuis fin novembre, début décembre, nous sommes à 4 000 prises semaine construites. Donc le réseau se construit bien de 4 000 prises par semaine et au passage, merci aux hommes et aux femmes qui, par tout temps, sont sur le terrain pour construire ce réseau. C'est plus de 250 à 300 chantiers partout en Bretagne.

Là où ça se gâte, ou là où ça bouchonne, vous l'avez identifié, ce sont ces boites noires qui sont en fait des logiciels et des interfaces, pour que les différents systèmes d'information se parlent. Quand le réseau est construit, quand la prise est livrée, elle est remise à Mégalis, Mégalis la contrôle, elle en devient propriétaire, et nous remettons cette prise à notre fermier, à celui qui gère notre réseau, puisque nous n'opérons pas nous-

mêmes le réseau. C'est Orange, filiale d'Orange Très Haut Débit Bretagne (THD), plutôt filiale d'Orange Concessions maintenant, Très Haut Débit Bretagne, qui assume cela. Là où nous avons un point dur sur lequel on travaille actuellement, c'est le Système d'Information (SI) d'Orange, c'est-à-dire qu'Axione délivre ses 4 000 prises semaines, elles sont versées de manière automatique dans le SI de Mégalis, il n'y a plus d'opération manuelle, sauf quand il y a des défauts et on est avec des taux de défauts qui sont hyper marginaux. Donc, on est très bien là-dessus. Après, il faut que Mégalis transmette ces prises à Orange, à THD Bretagne, pour les commercialiser. Et même, pour être très clair, il faudrait qu'Axione aille directement vers Orange. C'est l'un des sujets qu'on est en train de faire pour simplifier le système. Là, on a une boite noire qui absorbe de la prise, et elle en a aujourd'hui 60 000, 70 000, peut-être même 80 000 en stock, et elle n'arrive pas à les cracher dans le système pour faire en sorte qu'Orange, Bouygues, SFR, et autres Free puissent commercialiser aux citoyens. Donc, il est important de regarder ça de très près. Nous aurons un bureau, la semaine prochaine, je sais que M. DE SALLIER DUPIN est assidu et pertinent dans ses analyses, et donc on va voir si THD Bretagne assume ce choc et met en œuvre les mesures pour accélérer.

Mais je veux rassurer les Bretonnes et les Bretons, les 4 000 prises semaine, pour l'instant, sont tenues, et si le SI est capable de les absorber, on va avoir des vagues de 20 000, 30 000 prises qui, d'un coup, s'allumeront sur les territoires. Je sais l'exaspération qu'il y a sur les territoires. C'est donc d'autant plus important de le dire ici. Moi, vous le direz à M.DE KERSAUSON, je reste résolument motivé et résolument certain que nous sortirons ce réseau pour fin 2026. De toutes manières, nous n'avons pas d'autre choix que d'avancer et je peux vous assurer que les chiffres, je les regarde tous les vendredis soir, donc on est vraiment dans un suivi très précis de ce chantier et je reviendrai, comme vous l'avez indiqué, M. DE SALLIER DUPIN, devant l'hémicycle pour un temps spécial là-dessus. Ça me semble effectivement nécessaire, vous avez parfaitement raison.

Je passe la parole à Jérôme TRÉ-HARDY pour le bordereau 103.

**Jérôme TRÉ-HARDY**
Merci Monsieur le Président.
Merci pour vos différentes interventions. Je vais essayer de ne pas être trop long mais de pouvoir répondre à quelques éléments. La première chose, Mme ROUÉ, M. DE SALLIER DUPIN et M. PICHON, vous avez insisté sur la dimension de l'inclusion numérique. Sachez que c'est un sujet qui est au cœur de nos préoccupations. Je me répète un peu, mais c'est tout l'enjeu de ce projet de hub d'inclusion numérique, qui se soucie de travailler avec les différentes collectivités pour justement allier tous les acteurs de l'inclusion numérique pour travailler ce véritable problème. Je pense que l'un de vous a parlé de désengagement de l'État. Je pense qu'il s'en rend compte aussi dans la mise en place des conseillers numériques, alors certes, pour un temps limité, mais on voit bien qu'on est face à un vrai enjeu. Donc je vous remercie sincèrement d'avoir appuyé ce propos-là parce que je pense que c'est extrêmement important. Étant délégué au numérique, on peut avoir parfois l'impression que le numérique peut tout et est la réponse magique. Soyez assurés que ce n'est pas du tout le cas, et qu'on a bien conscience également de ses limites et de l'importance de ce sujet-là.

Je voudrais aussi noter, M. PICHON, ce vous disiez sur la partie du travail avec les collectivités. Là, encore une fois, il est évident que le sujet du numérique et tous ses enjeux ne peuvent se travailler que dans une transversalité. Transversalité au niveau des différentes collectivités et des différents acteurs, et également, transversalité au niveau de nos différentes politiques au sein de la collectivité. Ce qui m'amène aux propos de Mme LE HÉNANFF. Merci encore de ce soutien. Je vous remercie également de vous préoccuper de ma carrière politique. En tout état de cause, je voulais quand même noter qu'une délégation dédiée sur le numérique est déjà, je trouve, un signal extrêmement fort. Je vais m'atteler à pouvoir utiliser cette délégation au mieux pour pouvoir porter ces enjeux du numérique. Et, vous l'avez noté, la transversalité est ambitieuse et complexe notamment, on le voit bien sur cet exercice budgétaire, et on sait bien qu'il va y avoir un travail au niveau de la programmation qui va peut-être donner de la lisibilité dessus, mais ne nous leurrons pas, il y aura toujours cette complexité-là qu'il faudra anticiper.

Je souhaiterais dire aussi qu'effectivement, il y a une feuille de route qui a été posée sur le numérique en février 2020, qui a été votée dans cet hémicycle lors du précédent mandat. On travaille à une consolidation de cette feuille de route et vous avez ce qui est une bonne nouvelle, on a de nombreuses zones de convergences. J'en ai noté quelques-unes, sur la partie « données », sur la plateforme servicielle, sur la cyber, qui fera lieu, justement, d'un bordereau spécifique samedi, sur la dimension, et j'ai été très sensible à ce point-là, sur le système d'information de la Région. Je vous remercie de l'avoir noté parce qu'on se doit d'être exemplaires. On a des services de base, notamment sur les lycées et ça, il ne faut pas qu'on l'oublie aussi. Donc je vous remercie

sincèrement de l'avoir posé. Je sais que, au sein des services, on a une attention particulière là-dessus. Et enfin, je ne peux pas tout traiter, mais je voulais simplement conclure en vous disant que vous pouvez être assurés de notre ambition sur ce sujet du numérique. Je partage sincèrement votre envie d'aller plus vite, plus loin, plus fort. J'espère qu'on pourra, en tous cas, construire collectivement, parce que c'était un peu la conclusion de mon propos. Je pense que ces enjeux nous dépassent, dépassent les politiques politiciennes et se doivent d'être travaillés collectivement. Donc je vous remercie encore, toutes et tous, pour ces interventions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci bien. Benjamin FLOHIC pour l'avis de la commission.

**Benjamin FLOHIC**
Avis favorable de la Commission aménagements et mobilités.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. J'appelle les votes.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Abstention au regard des doutes que j'ai évoqués sur la sortie de la boite noire, mais vous voyez que les choses…

*Le Président appelle au vote du programme 103*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 103 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci Monsieur TRÉ-HARDY, et bravo encore une fois pour le boulot ! Merci de rendre la place, quand même, au premier Vice-président, malgré les propos tenus par les uns et les autres, je pense qu'il faut quand même, à un moment donné, être responsable. Merci beaucoup. Bravo pour le boulot ! Merci encore.

# MISSION II

## Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable

### Économie

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien. Je vous propose de finir notre soirée avec les programmes sur l'économie. Laurence FORTIN va vous faire une présentation rapide, puis nous prendrons les 6 inscrits. Il n'y a que 6 inscrits. Oui, 6 inscrits et les 2 amendements. Et, sauf si ça va très vite, je pense qu'on en restera là pour ce soir. Chère Laurence.

**Laurence FORTIN**
Monsieur le Président, chers collègues,
Une présentation rapide comme il m'est demandé, et synthétique, sur les programmes 201 à 206, excepté le 205, qui sera vu ultérieurement. Ces programmes disent l'action de la Région sur une des compétences clés : le développement économique, l'innovation, l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de leur développement. Cette action, notre action, j'ai envie de dire, s'inscrit dans un contexte évidemment. Je pense que pas grand monde n'aurait parié, en février 2020, au début de la crise Covid, on n'aurait pas parié sur le contexte actuel. Mais force est de constater que notre tissu économique a plutôt bien résisté, que nos entreprises ont pu faire preuve d'agilité, de réactivité, de créativité, avec de profondes mutations, et que le contexte d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier, et encore moins sans doute, celui de demain avec les nouvelles sur la guerre en Ukraine et toutes les conséquences. Renchérissement du prix des matières premières et de l'énergie, urgence climatique, raréfaction des ressources, déstabilisation des chaines d'approvisionnement, difficultés à recruter, recherche de sens des salariés, les entreprises doivent se redéfinir dans un monde qui bouge en permanence.

Mais, disons-le clairement, il n'y aura pas de retour à la normale, de sortie de crise. Ce que nous vivons là est une nouvelle norme, et on doit certainement s'y adapter. Les bons chiffres de l'économie et du marché de l'emploi ne doivent tromper personne. La profondeur des transformations en cours doit aussi nous appeler à la vigilance et nous devons tracer une ligne. Nous devons accompagner les territoires et les entreprises dans les transitions, toutes les transitions. Transition de modèle, d'innovation, pour une économie du savoir, transition dans le rapport au travail, son organisation, le sens que l'on y met, la qualité de vie dans les ateliers, les bureaux, les labos, les usines. Transition dans la production avec une attention particulière aux enjeux de relocalisation et d'économie circulaire. Transition environnementale. On l'a dit, et le fera. Plus d'emplois, moins de carbone.

Mais commençons par poser clairement notre stratégie. Justement, 2022. 2022 sera l'occasion de la revoir cette stratégie, en approchant les démarches de développement économique, d'innovation, de formation, de compétences, de recherches autour d'une nouvelle stratégie régionale des transitions économiques et sociales. Stratégie qui permettra de repenser, de refonder les missions d'un certain nombre d'outils. Je pense notamment à « Bretagne développement et innovation » qui a vocation à se refonder en avance de toutes les transitions. Nous proposerons à l'écosystème de l'innovation ces outils, aux pôles de compétitivité de s'orienter également vers les grandes transitions. Nous renforcerons l'offre régionale pour les projets structurants de recherche et de développement au service de la transformation de la filière, des filières.

Nous continuerons à agir pour que la Bretagne reste le territoire privilégié de la création d'entreprises, partout, pour tous les Bretons, et évidemment, les Bretonnes. Permettre aux PME d'accéder à tous les outils de financement : publics, privés, prêts d'honneur, interventions en fonds propres ou quasi fonds propres. Nous avons permis et soutenu l'émergence d'outils et de fonds qui ont fait la démonstration de leur utilité et tous les jours, ils sont sollicités. Nous vous proposons de poursuivre également les outils qui participent à la compétitivité des entreprises, notamment industrielles, à la qualité, à la fois de la production et des emplois qu'on y propose. Je pense notamment à Breizh Fab, à l'appel à projet « Pass compétitivité », dont le nom évoluera, ou le « Pass commerce », qui est un outil particulièrement utile pour soutenir l'économie de proximité, puisque près de 1 700 entreprises en ont bénéficié. Nous continuerons aussi à soutenir les filières du tourisme, du cinéma et de l'image. Enfin, et j'y suis très attachée, à ce que nous développions l'accompagnement des entreprises vers le renforcement de leur responsabilité sociale (RSE) : labellisation, soutien au réseau, c'est important.

2022 sera donc l'année de l'ouverture du chantier des éco-conditionnalités, on en a déjà beaucoup parlé, de toutes les aides aux entreprises. Le but n'est pas de faire la liste des bons et des mauvais élèves, mais d'inscrire nos interventions dans une logique de progrès collectif, et de permettre à toutes les entreprises de faire mieux, de produire moins de carbone, et d'avoir une approche vertueuse de leur process, renforçant la qualité environnementale et sociale de leurs activités. Dans tous ces propos, et j'en terminerai là, je voudrais associer bien sûr Loïc HENAFF qui est lui, chargé de la relocalisation, Jérôme, on vient d'en parler, sur la partie numérique, et Gaëlle LE STRADIC qui bien sûr, vous présentera le programme 205. Voilà, Monsieur le Président, très rapidement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci, beaucoup, chère Laurence. Merci beaucoup. Alors dans les inscrits, nous avons finalement 5 inscrits, et nous commençons par Daniel CUEFF.

**Daniel CUEFF**
Merci Monsieur le Président.
Je voudrais intervenir sur les programmes 202, 203, 204, 206, dans une globalité, sur la question, en particulier, de la recherche, qui est assez impressionnante je dois dire, en Bretagne, et qui est aujourd'hui beaucoup d'investissements pour les entreprises, beaucoup d'investissements pour la Région Bretagne, et qui mérite aujourd'hui d'essayer de trouver en particulier, des concrétisations sur le plan industriel et notamment, sur le plan de la transition écologique. Nous avons trop de recherches aujourd'hui je pense, qui restent sans concrétisation dans le réel. On a un vrai enjeu à ce niveau-là.

Concernant également les aides aux entreprises, puisque nous cherchons, et nous l'avons vu dans le budget vert, qui est une avancée considérable, beaucoup l'ont dit, comment nous pouvons avancer, comment nous pouvons juger, comment nous pouvons accélérer le choix de certaines entreprises, de certaines activités plutôt que d'autres. Nous pensons qu'il nous faut sortir effectivement, du Produit Intérieur Brut, c'est une nécessité, et trouver d'autres indicateurs. Nous savons, Monsieur le Président, que vous avez confié au CESER de réfléchir sur un indicateur alternatif au PIB, qui nous permettrait peut-être, tel l'Origin Green irlandais, d'avoir une sorte d'indication pour choisir ou optimiser nos choix quant aux entreprises.

Vous avez mis aussi, dans le bordereau 204, beaucoup d'attention sur la RSE. J'insiste beaucoup là-dessus parce que nous savons aujourd'hui que les entreprises, après beaucoup de difficultés pour la mise en place de la RSE, sont aujourd'hui très fans de la RSE, parce que la RSE est devenue un élément de distinction, et beaucoup de nos jeunes regardent quelle est la RSE de l'entreprise avant de postuler ou pas, sur un poste. Nous devons faire en sorte que cette RSE soit bien une réalité pour les salariés, une réalité vraie de l'entreprise, et pas simplement une communication de façade.

Enfin, sur le programme 206, nous insisterions assez volonté sur la question des filières. Nous pensons que les filières sont aujourd'hui des éléments moteurs qui peuvent accélérer la transition écologique. C'est plus facile de travailler avec des filières, de réussir la transition écologique, en travaillant par les filières, plus qu'entreprise par entreprise, ou secteur par secteur. Donc, on insiste un peu sur cette notion qui est dans le bordereau 206, cette notion de filières et de rencontres nécessaires entre le développement durable, l'écologie et l'économie en particulier. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, cher Daniel. Il y a un petit flottement là. Les gens, hop ! Ça va se reprendre, allez, hop, hop, hop ! Daniel a fini ! Coucou !

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah ! Jusqu'au bout, le BAFA, je vous dis, c'est ça qui sert ! Bien ! Marie-Pierre VEDRENNE et Anne LE HÉNANFF, vous vous partagez la parole comme vous le souhaitez.

**Marie-Pierre VEDRENNE**
*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breihiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*
Merci Monsieur le Président.
Effectivement, des applaudissements qui peuvent réveiller sur l'ensemble des bancs. Donc, chers collègues, merci à Mme FORTIN pour sa présentation. Je rejoins ce qui a été dit sur le contexte international, que tous les bancs de cette assemblée, ce matin, ont souligné. Ces incertitudes, ces menaces, qui pèsent à la fois sur le monde entier mais qui ont des impacts, bien évidemment, sur notre territoire, sur notre région. La crise du Covid, vous l'avez dit. Peut-être un élément qui est cité dans les programmes, parce qu'on est aussi pris par le temps, mais qui impacte, bien évidemment, notre région, le Brexit. C'est aussi un point extrêmement important, qui crée des facteurs d'instabilité, et on le sait bien, le monde économique, nos entreprises, n'aiment pas l'instabilité, et on voit bien toute l'interconnexion entre ces différents éléments.

Là encore, je vous rejoins, au-delà de ce contexte de perturbations, il y a les transitions, que nous ne perdons pas de vue : la neutralité carbone que nous devons avoir, la question du numérique que nous avons abordée ensemble, tout à l'heure et depuis ce matin. On le voit bien, ces programmes visent à accompagner, parce que l'objectif n'est pas de contraindre, mais bien d'accompagner, savoir aller de l'avant quand il faut aller de l'avant. Vous avez parlé d'éco-conditionnalité, là-aussi, au niveau européen, on travaille sur le devoir de vigilance. On voit bien qu'on va dans le même sens et c'est comme ça que nous relèverons les défis. Peut-être juste revenir sur ces programmes 201, 202 et 206, remercier aussi tous les acteurs qui contribuent, vraiment, à l'accompagnement de nos entreprises : Ouest Valorisation, Chambre du Commerce et de l'Industrie, French Tech etc. Ce sont bien toutes ces personnes aussi qui font qu'elles accompagnent notre économie, l'emploi, et qu'elles contribuent, comme vous l'avez dit, à l'innovation, à l'internationalisation et à la création de richesses en Bretagne. Là encore, on le voit depuis ce matin, notre région a des atouts, elle sait être résiliente, et il faut les favoriser.

Peut-être un petit point, sur lequel j'aimerais vous entendre, Madame la Vice-présidente, sur l'internationalisation de nos entreprises qui est, et on le voit bien, nos PME qui sont dans cette logique-là, elles sont parfois plus résilientes notamment, quand elles font face à tous ces contextes d'instabilité. Il y a un enjeu véritablement à renforcer notre efficacité de l'ensemble des interlocuteurs, de Bretagne Commerce International, de la Team France Export. Je crois que c'est un élément essentiel et il y a peu de points sur le programme 206. Ça me parait extrêmement important pour notre région au vu, justement de ses atouts. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, merci Madame. Et je crois que vous enchainez avec Anne LE HÉNANFF ? Et ce seront des applaudissements communs j'imagine.

### Anne LE HÉNANFF,
*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz - Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*

Oui, tout à fait. Donc je vais prendre le relais de ma collègue Marie-Pierre VEDRENNE pour intervenir plus sur le programme 203 et 204. Donc, la politique économique, tournée vers les entreprises de ces deux programmes est sans surprise, puisqu'il nous est proposé une poursuite, une reconduction des dispositifs destinés aux entreprises. Il nous semble cependant intéressant de noter que les nouvelles dispositions, prises en 2022, pour le Pass création dans le budget, pour assurer le suivi des créateurs d'entreprises, est une bonne initiative, qui permettra, dans cette période incertaine à fortes transitions, d'assurer une continuité, à laquelle il faut lier également les formations spécifiques pour les dirigeants, qui leur permettront de monter en compétences et d'assurer sereinement le développement de leurs activités.

Nous devons justement être collectivement vigilants à proposer aux acteurs économiques des dispositifs pour les aider à aborder sereinement, mais de manière volontariste, les transitions environnementales, sociétales, et numériques, et ce, quelle que soit leur taille. Nous pouvons nous appuyer sur des structures existantes, les fédérations professionnelles, les associations d'entrepreneurs, les chambres consulaires, mais en complément, je pense qu'il nous faut faire preuve d'innovation dans l'élaboration de nouveaux dispositifs, ou accompagnements collectifs et individuels. Les conditions d'une transition heureuse résident dans la capacité des acteurs économiques à anticiper et à programmer leur mutation. Les enjeux portent sur un maintien de leur compétitivité, dans un contexte de mutations qui pourrait, s'il n'est pas accompagné, provoquer des disparités, voire des impacts négatifs sur leur développement économique et le maintien de leurs emplois. Nous pensons, en particulier, au secteur du tourisme, mais aussi du commerce, des industries agroalimentaires. Les consommateurs, et plus généralement les clients, accordent de plus en plus d'importance aux valeurs portées par les acteurs économiques.

Il nous faut également accompagner les entreprises de manière volontariste dans le domaine de l'innovation. Le soutien fort dans le programme Breizh Fab est une piste. Nous pensons que la Région peut également mettre en œuvre, grâce à des dispositifs spécifiques, des passerelles avec les universités bretonnes qui œuvrent pour l'usine du futur par exemple, en finançant des programmes de recherche, de développement, fléchés directement vers les industries, dispositifs qui peuvent s'étendre vers les besoins de certains sites industriels bretons de réorienter leurs activités historiques et de se diversifier. Ces sujets sont stratégiques, bien entendu,

pour les entreprises et le maintien du tissu économique partout sur notre territoire, et nous pensons que la Région peut être une véritable tête de prou sur les thématiques des transitions et des innovations destinées aux entreprises. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Merci pour vos propos. Et je vous propose de passer la parole à Gilles PENNELLE pour Poursuivre.

**Gilles PENNELLE**
Oui, très vite, Monsieur le Président.
Tout à l'heure, quelqu'un a dit qu'il fallait se méfier un petit peu de cette très bonne conjoncture qui, effectivement, favorise nos entreprises en Bretagne, parce qu'un certain nombre de signes peuvent, peut-être, annoncer des temps plus compliqués. Il faut effectivement favoriser tout ça qui va dans le sens de la relocalisation, tout ce qui va dans le sens du localisme, des circuits courts, qui sont d'ailleurs non seulement créateurs d'emploi, mais qui sont la véritable politique écologique. Il faut par exemple, bien évidemment, qu'on utilise du granit breton. Ça évitera de faire venir du granit par conteneurs, de Chine. Ça permettra à la fois de soutenir les emplois dans cette filière en Bretagne et aussi d'éviter la pollution de ces grands porte-conteneurs.

Je devais déposer un amendement sur le 203, je vais le retirer, parce qu'il tombe de fait, puisqu'il était abondé par mon retrait de 3 M€ sur le 101. Donc cet amendement n'a plus de raison d'être. Cependant, je voulais le faire, parce que je trouve que vous n'accordez que 300 000 € pour le suivi des créateurs d'entreprises et des entreprises en difficultés. Je voulais abonder cette ligne de crédits, parce que je trouve que, quand même, dans la situation que nous venons de connaître avec la Covid, il aurait fallu être un petit peu plus généreux sur cette ligne de crédits. Merci.

**Mickaël QUERNEZ**
Merci Monsieur PENNELLE. La parole à Claire DESMARES.

**Claire DESMARES**
Concernant, les programmes économiques, plusieurs points. D'abord l'éco-socio-conditionnalité. Au vu des moyens contraints et limités de la Région, il nous semble fondamental que l'action régionale soit ciblée vers deux priorités. D'une part, le soutien à celles et ceux qui agissent déjà afin d'avoir un impact positif sur l'environnement, sur la solidarité et sur l'équilibre territorial, et d'autre part, l'accompagnement de celles et ceux qui souhaitent s'inscrire dans des dynamiques de transition ambitieuses. Dans la présentation générale de la mission 2, il est écrit, je cite : « Plus que la conditionnalité des aides, il s'agira à chacun de proposer une démarche de progrès, en fonction d'indicateurs partagés. » Pour nous, cela traduit le faible niveau d'ambition régionale quant à la transition écologique de l'économie bretonne. S'il n'y a pas de conditionnalité, il n'y a pas d'incitation forte à évoluer. Nous attendons toujours la méthodologie proposée par l'exécutif sur l'éco-socio-conditionnalité des aides. Des actes, pas des incantations.

Prioriser l'innovation à forte utilité sociale et environnementale. Les fonds régionaux consacrés à l'innovation sont très conséquents. Le programme 201, dédié à l'innovation, avoisine les 22 M€, montant quasiment équivalent au programme 207 sur l'agriculture. Nous laisserons notre collègue Valérie TABART aborder le volet agricole. De notre côté, nous voulons pointer l'importance de prioriser les innovations à forte utilité sociale et/ou environnementale dans la perspective d'un développement équilibré des territoires. Il s'agit d'accompagner les filières historiques à innover pour continuer à être compétitives sur le plan social et environnemental dans un monde en mutation, mais aussi de prioriser le soutien à l'innovation dans les filières d'avenir : la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, la mobilité durable, les mobilités durables, notamment le ferroviaire, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, l'agroécologie ou le numérique responsable.

Un fort soutien à l'export qui nous interroge. Nous observons un fort soutien de la Région dans le développement des entreprises à l'international et la volonté de, je cite : « maintenir un niveau d'engagement significatif autour de nos dispositifs export, à destination des entreprises. » Plus d'1 M€ pour différents dispositifs de soutien des entreprises dans leurs stratégies à l'export, 2,8 M€ pour Bretagne Commerce International. Mais aucun développement sur une nécessaire stratégie de relocalisation. Nous nous interrogeons. Est-ce cohérent avec votre cap politique qui indiquait « moins de carbone et plus de Bretagne ? » Nous savons que l'économie mondialisée est très consommatrice en énergie carbonée, du fait notamment de

sa longue chaine logistique et de transports. A l'aulne des enjeux écologiques, mais également des enjeux de souveraineté économique, mis sur le devant de la scène avec la crise sanitaire, il est urgent de prioriser un soutien à la relocalisation. Rappelons la très intéressante étude Reloc, conduite en 2021 par le réseau Produire en Bretagne selon laquelle, avec une stratégie ambitieuse de soutien à la relocalisation, 130 000 emplois pourraient être créés d'ici à 2030, en Bretagne, avec 5 Md€ de PIB, dans des secteurs très divers. Cette dynamique de relocalisation devra évidemment être orientée vers un développement équilibré et durable des territoires. Concentrons les aides sur cet axe prioritaire !

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Rappelons que l'ESS représente 2,4 M de salariés en France, soit plus de 14 % de l'emploi salarié privé. Il s'agit également du premier employeur en milieu rural, une des rares formes d'économie privée à aller dans les zones défavorisées. Le secteur créateur d'emplois non-délocalisables apporte souvent des réponses aux enjeux de transition sociale et environnementale, et contribue à un développement du territoire équilibré. Pour ces raisons, l'économie sociale et solidaire doit faire l'objet d'un soutien priorisé de la Région. Nous avons bien en tête le gonflement exceptionnel du budget des années antérieures grâce au dispositif Pass Asso, mis en place pour aider les associations fragilisées par la crise sanitaire. Notons tout de même une légère diminution du budget global, notamment sur la structuration de l'ESS. Il faut des moyens pour les pôles territoriaux, essentiels à l'émergence et l'accompagnement de projets qui maillent et répondent aux besoins des territoires. Au-delà des aspects budgétaires du programme 205, un travail doit être mené pour permettre et faciliter l'accès des structures de l'ESS aux dispositifs de droit commun, présents dans les autres programmes de la mission 2, dédiée à l'économie.

Entreprenariat au féminin. Soulignons également positivement la priorité affichée pour le développement de l'entreprenariat féminin. On sait qu'aujourd'hui encore, seulement 30% des entreprises en France sont créées par des femmes, et leur revenu moyen est bien inférieur à celui des entrepreneurs hommes. La Région Bretagne, en tant que cheffe de file sur la compétence du développement économique, doit tout mettre en œuvre pour promouvoir l'entreprenariat des femmes et les accompagner, au mieux, pour faire face aux problématiques spécifiques qu'elles rencontrent. Merci beaucoup.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Philippe HERCOUËT pour terminer.

### Philippe HERCOUËT,
*Groupe Alliance progressiste des socialistes et démocrates de Bretagne*
Monsieur le Président, chers collègues,
Au début de ce mois, le quotidien Le Télégramme titrait : *Pourquoi la Bretagne a le taux de chômage le plus bas en France ?* De fait, les planètes semblent s'aligner sur le front de l'emploi. En Bretagne, le taux de chômage se situe à 6,5%, c'est-à-dire, le plus faible du pays. Et pourtant, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. A côté d'un trio Lamballe-Armor/Vitré/Fougères, frisant le quasi plein emploi, le chômage se manifeste avec une intensité variable selon les bassins. Il varie du simple au double. Cette situation nécessite la mobilisation de la Région, là où on a besoin d'elle. A la lecture de ce budget, je pense que nous pouvons mesurer la remarquable réactivité dont a su faire preuve notre collectivité pour répondre à des défis nouveaux. Ce budget 2022 affiche ses ambitions : protéger, transformer, agir. Non seulement, ce budget équilibré est en progression significative, mais il va devenir, en France, un des budgets pionniers de référence pour préparer les transitions. Ce budget, quelle que soit la couleur qu'on lui donne, deviendra un outil d'aide à la décision, à la prise de responsabilités politiques de cette assemblée face à l'avenir. Ce sens des responsabilités ne peut être contesté à la Région qui, de surcroit, fait preuve d'un indéniable esprit d'adaptation face à certaines mutations, lourdes dans le champ de l'emploi et de l'activité économique. J'illustrerai mon propos par trois programmes pertinents répondant à trois adaptations nécessaires.

La première, c'est de répondre aux besoins en matière de recrutement. Le développement économique de la Bretagne n'est plus freiné aujourd'hui par une demande insuffisante, mais par la pénurie de bonnes compétences dans les bons bassins d'emploi. Dans cette optique, je veux saluer la montée en puissance du PRIC, le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences, qui se traduira notamment par le financement de 3 000 places de formation nouvelles, avec une attention particulière portée aux plus fragiles, aux plus éloignés de l'emploi, mais aussi souligner la mise en route effective d'une stratégie régionale de transition économique et sociale, qui doit permettre de décloisonner des enjeux de formation initiale et continue, de développer des entreprises, d'innover, de rechercher, pour permettre aux transitions de se concrétiser, en levier majeur d'innovation. Nous en avions d'ailleurs déjà débattu lors de notre précédente session. Cette

approche est très prometteuse, consistant à faire de la compétence humaine le moteur de la croissance bretonne de demain.

Deuxième adaptation, répondre à des aspirations professionnelles en pleine évolution. Entre autres conséquences, la crise du Covid a modifié en profondeur la relation au travail de nombre de nos concitoyens, désireux de reprendre le contrôle de leur vie. Ainsi, la dynamique de création d'entreprises n'a jamais été aussi forte en Bretagne, avec 28 200 créations en 2020, et 26 500 rien que pour les 3 premiers trimestres 2021. Face à ce phénomène, la Région se montre réactive en confortant son Pass Création sur la période 2022-2025 par, tout d'abord, la pérennisation du suivi jusqu'à un an un post-immatriculation, ce qui est quand même intéressant, la mise en place d'ateliers thématiques visant la consolidation des compétences des entrepreneurs, et la mise en place d'ateliers spécifiques pour les femmes et pour les jeunes de moins de 30 ans. Cette réactivité de l'administration régionale, c'est d'ailleurs le CESER qui en parle le mieux, lorsqu'il salue « l'agilité donnée par le dispositif qui s'est adapté aux besoins des entrepreneurs et entrepreneuses dans un contexte économique impacté par la crise du Covid-19 ».

Troisième adaptation, répondre aux besoins des territoires. On a souligné, mais je pense qu'il est utile d'y revenir, combien le Pass commerce et artisanat a eu un impact positif sur l'emploi durable de proximité, notamment dans les zones rurales. Depuis le lancement du dispositif, ce sont 1 700 entreprises qui ont été accompagnées, un engagement financier de près de 9 M€, qui a permis la réalisation de 53,5 M€ d'investissement, grâce à l'effet de levier qu'il procure. Là aussi, la Région a su faire preuve de souplesse en développant sa capacité de soutien aux enjeux de digitalisation, de numérisation, comme l'aide à la création de sites internet facilitant la vente en ligne de proximité, cliquer et emporter. Ce qui a fait le succès de ce mécanisme, c'est aussi qu'il a toujours été en phase avec les préoccupations et les aspirations des territoires de Bretagne, et notamment, qu'il accompagne l'activité dans toutes les communes, au plus près des besoins. Alors que la nouvelle génération du Pass doit voir le jour en 2023, je suis certain que nous saurons préserver cette incontestable valeur ajoutée.

Ainsi, c'est en faisant preuve d'adaptabilité, de réactivité, d'agilité, qu'agit la Région Bretagne dans le champ économique, à notre juste place, aux côtés des acteurs, en chef de fil, en mobilisant nos outils d'accompagnement, mais aussi, rappelons-le, en premier donneur d'ordre public en Bretagne. Oui, la Région Bretagne est un partenaire précieux pour les entrepreneurs, les salariés, les travailleurs indépendants. Oui, la Région Bretagne est bien là où on a besoin d'elle, pour maintenant, dans l'immédiat, et aussi, pour préparer l'avenir. Je vous remercie pour votre attention.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Parole à Laurence FORTIN pour répondre et après nous attaquons les amendements.

**Laurence FORTIN**
Donc, quelques éléments. D'abord, remercier Daniel CUEFF pour ses propos, se dire qu'effectivement, nous travaillons de concert au développement de l'économie, que la recherche dans ce cadre est essentielle et qu'au-delà de ça, une fois que les entreprises sont créées, les conditions d'accueil des salariées, le développement de ces entreprises doivent être accompagnés.

Peut-être, Mme VEDRENNE, puisqu'on partage le diagnostic globalement, sur le contexte économique et sur le contexte national et international qui est très mouvant, sur l'importance des écosystèmes pour accompagner les acteurs de l'économie et les interrogations que vous m'avez faites concernant l'international, il y a effectivement un sujet, ne serait-ce que par la crise Covid qui réinterroge complètement les stratégies des entreprises et finalement, nos façons de faire. Ça c'est une chose. On a aussi un contexte national qui a évolué, avec des outils qui ont été mis en place à un moment, et d'autres qui sont apparus sur les territoires. Moi, je reste persuadée qu'il faut travailler à la complémentarité des outils et de l'ensemble des acteurs. Vous avez cité Team France Export, avec Bretagne Commerce International, ce travail collaboratif qui est nécessaire. Je rajouterai BPI, qui est aussi un acteur important pour accompagner le développement à l'international. Tout ça doit être regardé, observé, pour être complètement efficace, et réinterrogé, bien sûr, à chaque fois que c'est nécessaire.

Je partage aussi avec Mme LE HÉNANFF, l'intérêt des accompagnements collectifs. On a bien vu le succès de Breizh Fab, avec une belle mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière pour le développement de l'industrie. Il nous faudra réfléchir à une version 2 de Breizh Fab. On verra aussi quels seront les moyens qu'on

arrivera à avoir au niveau national, toujours pour accompagner ce dispositif, mais, en tous cas, la version 1 a bien fonctionné. Elle a créé beaucoup de choses. Il y a d'autres attentes sur d'autres secteurs d'activités, et il nous faudra regarder comment, en Bretagne, mais toujours en complémentarité par rapport aux réseaux existants, c'est quelque chose qui est important parce qu'il y a beaucoup d'initiatives. La Bretagne est une terre de réseaux, une terre d'initiatives, et il faut toujours veiller à ce que tous nos outils qu'on met en place soient bien complémentaires les uns et les autres.

À M. PENNELLE, peut-être vous dire que l'accompagnement des entreprises en difficulté, elle se fait au quotidien. Ce n'est pas uniquement une petite ligne budgétaire. C'est globalement l'ensemble de nos dispositifs qui sont là pour accompagner les entreprises et, j'ai envie de dire, d'anticiper les choses. C'est quelque chose d'important. Vous avez cité la nécessaire relocalisation, ou en tout cas, les risques d'importer du granit chinois. Je voulais juste vous dire qu'on a aujourd'hui une Indication Géographique Protégée sur le granit breton, que la Région Bretagne a soutenu la création de cette filière, et nous en sommes aujourd'hui très satisfaits. Peut-être, faire le lien avec l'intervention de Mme DESMARES sur l'export, où notre stratégie ne serait pas assez claire où, quand bien même l'éco-conditionnalité n'arrive pas et qu'il faudrait sortir des incantations, je pense que, ce qui est nécessaire, c'est d'être très clairs sur les stratégies que nous voulons adopter, et derrière, de mettre les outils pour mettre en œuvre ces stratégies qui ont été identifiées. C'est tout le travail que nous aurons au cours de l'année 2022, d'une part avec le schéma stratégique que nous élaborerons collectivement, mais en plus, avec les feuilles de route sur lesquelles nous travaillerons, notamment avec Loïc HENAFF sur la partie relocalisation, feuille de route qui sera, bien sûr, présentée en temps et en heure, en session, au niveau du Conseil Régional.

Concernant le budget 205, même si Gaëlle LE STRADIC en parlera sans doute demain. (*Propos hors micro*) Ah ! Tout de suite ? Bon… Le budget 205 n'a pas diminué, mais elle vous l'expliquera. Ce que je voulais vous dire, à mon niveau, c'est qu'il y a d'autres budgets qui contribuent à accompagner l'économie sociale et solidaire. Je voudrais juste faire un petit clin d'œil en disant que la COOPERL est aussi un acteur de l'ESS, mais autrement, je vais vous dire aussi que le programme 203, A Bretagne par exemple, Bretagne Active ou même l'ADIE, ce sont bien des acteurs de l'ESS, qui sont accompagnés pas nos politiques et nos programmes, pas dans le 205 mais bien dans le 203.

Enfin, concernant le développement des créations d'entreprises par les femmes, on était hier en PAREF (Plan d'Action Régional pour l'Entrepreneuriat pas les Femmes) avec l'État. C'est un comité important qui fait le point sur les actions qui ont été engagées pour favoriser, justement, l'engagement des femmes dans les entreprises, mais surtout, à la création d'entreprises. Ce qui est intéressant, c'est de constater que les chiffres que nous avons eu hier, je ne les ai pas tous retenus, mais j'ai retenu quand même que, globalement, à la mise en place de ce PAREF, ce plan d'action, nous étions inférieur à la moyenne nationale et que, désormais, nous sommes, avec l'Occitanie, la région de France où les femmes créent le plus d'entreprise. Donc on voit que les actions qui sont mises en œuvre se concrétisent et permettent réellement d'accompagner de nouvelles entrepreneuses, et c'est très bien. L'objectif, qui est affiché, qui est fixé, qui était jusqu'ici de 40%, a été donné comme horizon à 50%, ce qui est, ce qui serait, tout à fait normal.

Puis, à Philippe HERCOUËT, je voudrais le remercier pour son intervention puisqu'il a rappelé, finalement, que tout au long de la crise Covid, on a montré notre capacité d'adaptation permanente, et dans un contexte mouvant finalement, s'il fallait retenir quelque chose de ces programmes, c'est qu'en permanence, il faut être capable d'accompagner les besoins des entreprises au contexte du moment. On a su le faire, on adapte nos outils en permanence pour justement le faire, tout en travaillant avec les acteurs, avec un travail collaboratif avec les réseaux qui sont importants. Mais ce qui me semble essentiel, c'est que notre stratégie soit clairement déterminée et c'est ce que nous travaillerons, tout au long de l'année 2022. Voilà, Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Sur le 204, nous avons un amendement et je demande à Madame TABART de le présenter.

**Valérie TABART**
Oui. Monsieur le Président, chers collègues, merci. Nous saluons le travail de réécriture, qui reprend l'esprit de l'amendement que nous avions porté. Il s'agit de l'amendement de l'appel à projets Pass Compétitivité Industries Agro-Alimentaires (IAA) qui devient le Pass Compétitivité et Qualité IAA. À travers cet amendement et ce changement, l'esprit c'est de réorienter cet appel à projets vers des objectifs de qualité et de montée en gamme des produits alimentaires, enjeu majeur pour notre région. Il s'agit donc de cibler ce dispositif dans

l'effort de relocalisation des matières premières des IAA, de raccourcissement des circuits d'approvisionnement et de prise en compte des signes officiels de qualité. Donc, ce ciblage a aussi vocation d'entrainer la montée en gamme de la production agricole de notre région. C'est un sujet essentiel pour préserver les emplois dans les secteurs agricoles et agroalimentaires en Bretagne, mais dans une trajectoire de valeur ajoutée et de durabilité. Amélioration de la qualité des produits, mais une attention particulière, et c'était déjà le cas dans la première écriture, une attention particulière, à laquelle nous attachons de l'importance, à l'amélioration des conditions de travail, aussi, des salariés. Donc, le dispositif vise à inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). En tous cas, la proposition, ça a été, en effet, de recibler sur des objectifs de montée en gamme, de valeur ajoutée et de qualité.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. C'est conforme aux orientations que nous portons et donc nous soutenons cet amendement. L'avis de la commission sur cet amendement ? Favorable ?

**Gaël LE MEUR**
Oui, Monsieur le Président, la Commission Économie a émis un avis favorable sur cet amendement.

**Anne LE HÉNANFF**
Explication de vote. En fait, sur le programme 204, en l'état, le texte consacré au Pass Compétitivité IAA nous convenait tout à fait. Nous étions déjà contre la proposition version une, si je peux m'exprimer ainsi. Nous confirmons ce vote contre sur la version 2 dans la mesure où nous estimons que, d'abord, les entreprises agroalimentaires bretonnes ne nous ont pas attendus pour travailler, ni sur la création de valeur ajoutée, ni sur la qualité des aliments. Ensuite, ce dispositif, nous le trouvons réducteur, nous le trouvons intrusif, et assez discriminatoire d'une certaine manière parce qu'il exclurait, j'imagine, un créateur d'une entreprise de crêperie, de crêpes, avec trois salariés…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah, non. On est sur l'industrie agroalimentaire, pas sur les PME.

**Anne LE HÉNANFF**
Oui, mais donc plutôt discriminatoire et excluante. Donc, pour ces raisons, nous maintenons, comme en premier avis, notre vote contre.

*Le Président appelle au vote de l'amendement de Breizh a-gleiz sur l'appel à projets Pass Compétitivité Industries Agroalimentaires*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Breizh a-gleiz sur l'appel à projets Pass Compétitivité Industries Agroalimentaires est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. La majorité le soutient. Merci à vous. J'appelle l'avis de la commission sur les bordereaux.

**Gaël LE MEUR**
Avis favorable sur les programmes 201, 202, 203, 204 et 206.

*Le Président appelle au vote du programme 201*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*

*Le Rassemblement national* s'abstient
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 201 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 202*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz* vote *pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 202 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 203*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 203 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 204*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 204 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 206*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 206 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup, merci à tous et merci à Laurence FORTIN et à toutes ses équipes, dans les services, qui ont travaillé sur l'ensemble de ces dossiers.

## ESS et égalité

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'ouvre le 205, qui est aussi de l'économie en grande partie, L'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Nous avons toujours dit que l'ESS devait être dans l'économie, et donc on le traite en même temps. Et il y a aussi dans ce bordereau d'autres domaines associatifs et d'égalité. Les collègues vont pouvoir se partager la parole. Je passe la parole en premier à Gaëlle LE STRADIC.

### Gaëlle LE STRADIC
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Merci Monsieur le Président. Chers collègues,
Ce programme montre le soutien constant et soutenu aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui représente 14,3 % de l'emploi en Bretagne. Ce n'est donc pas marginal. Je vais commencer par apporter une précision sur les moyens budgétaires alloués. Le budget 2021 avait été abondé de 2 M€, correspondant au dispositif Pass Asso, dispositif temporaire pour soutenir, au cœur de la crise sanitaire, le milieu associatif, milieu essentiel à la cohésion sociale et à la vitalité de nos territoires. Donc, si on tient compte de ce fait conjoncturel, notre soutien à l'économie sociale et solidaire est maintenu, stable et, comme l'a indiqué Laurence FORTIN, il ne se situe pas que dans ce programme. À côté des exemples que Laurence a pu donner, je rajouterai par exemple celui de la SIC CoWork'Hit qui permet d'allier à la fois l'innovation et le handicap.

Ce budget nous permettra, en 2022, d'agir autour de deux axes principaux. Le premier consistera à poursuivre la structuration de l'écosystème d'accompagnement des projets. Un important travail a été réalisé ces dernières années pour mailler, le plus finement possible, notre région, avec, je pense notamment aux pôles de développement de l'ESS ou aux TAG. Cet écosystème est d'ailleurs montré en exemple et envié dans de nombreuses régions françaises. Cette volonté de proximité doit être consolidée et, cette année, une attention particulière sera portée pour renforcer les liens entre ces acteurs et les EPCI.

Le deuxième axe de nos actions réside dans notre soutien direct à l'entreprenariat, car c'est bien là tout l'enjeu : créer des emplois ayant des normes sociales vertueuses, porteurs de valeurs fortes, non-délocalisables, et surtout, qui répondent aux besoins des territoires et de leurs habitants. Pour se faire, on soutient l'ingénierie financière, on poursuit les programmes « recherches et société » qui allient la communauté scientifique et la société civile pour construire des solutions concrètes, et nous explorerons de nouveaux secteurs, comme la maritimité ou l'habitat, pour structurer des filières. Je vais m'arrêter là et passer la parole à mes collègues pour la suite du programme sur la vie associative.

### Arnaud TOUDIC
*Groupe Bretagne ma vie*
Merci. Monsieur le Président, chers collègues,
Pourquoi faut-il soutenir la vie associative ? Pourquoi soutenir les bénévoles engagés ? Comment aider nos territoires du Kreiz Breizh, d'un quartier, d'un hameau du Kreiz Breizh, au quartier de Pontanézen, à Brest, ou d'autres ? En Bretagne, 700 000 Bretons sont bénévoles, plus de 80 500 associations, 3 400 associations se créent chaque année. Savez-vous qu'en Bretagne, il y a un secteur qui représente près de 10 % des emplois ? C'est la vie associative. 9,8 %, là où, au niveau national, nous sommes à 7,6 %. C'est vraiment une spécificité bretonne et une fierté. 110 000 salariés. Quand on parle des emplois, l'agriculture, avec l'agroalimentaire, ce sont 142 000 emplois. 110 000 pour la vie associative. Emplois, hein !

Il nous faut donc soutenir la vie associative. L'asso, c'est un lieu de rencontre, un lien social, un lieu d'épanouissement, mais aussi un lieu d'éducation et d'apprentissage, dans le sport, la culture, l'environnement, la solidarité, l'aide aux devoirs, mais aussi les clubs des anciens, qui se réunissent toutes les semaines et qui ont retrouvé le chemin des bals, le week-end dernier, avec un grand plaisir. Tout ça, c'est la vie associative, c'est notre vitalité. Les jeunes, les anciens, tous ensembles, et on espère que les fest-noz pourront reprendre très vite !

À travers ce programme sur la vie associative, nous allons travailler, avec et ensemble, se mettre tous autour de la table, avec les bénévoles, nous avons déjà commencé, avec les responsables des associations, nous allons proposer plus de 10 000 places de formation pour les bénévoles cette année encore. 10 000 places, parce que les bénévoles, non seulement ils prennent de leur temps pour les associations, pour les autres, mais en plus, ils continuent à se former. Donc nous sommes attentifs à tout ça. Nous allons accompagner les bénévoles, les responsables associatifs, nous travaillons déjà avec le mouvement associatif, mais aussi les ligues, à travers le sport, nous travaillons avec les services de l'État, mais aussi avec les Départements. Pour la première fois, en Bretagne, il y a un vice-président dans chacun des quatre départements bretons, dédié à la vie associative ou au sport, ce qui n'était pas le cas, pour vous dire cet enjeu. Nous allons travailler avec les Départements, les EPCI, les pays, et aussi les communes, qui sont souvent les premiers interlocuteurs. Nous avons tous, je pense, été dans la vie associative, nous allons voir notre maire, nous allons voir les services municipaux, pour organiser des animations, ou autre.

Nous allons travailler tous ensemble, continuer à soutenir ces associations. La vie associative soutenue par la Région, c'est 75 M€. 75 M€. Tout ça, c'est la vie associative, la culture, le sport. 75 M€. À travers mon programme et ma délégation à la vie associative, nous avons fléché 1,4 M€ donc forcément, je vous demande de soutenir ce programme. Nous allons travailler avec efficacité, simplicité, et en étant réactifs. C'est ce que nous demandent les associations que j'ai encore rencontrées la semaine dernière, parce que du temps bénévole, c'est du temps qu'on prend sur la famille, qu'on prend souvent avec plaisir. Mais il faut aussi faire des choses simples, quand on parle d'appels à projets, ou autre, faire des choses simples pour toutes ces personnes qui se mobilisent. Et je finirai, juste, en vous disant que la vie associative est un exemple pour nous. Dans la vie associative, autour de la table, il y a souvent des gens de droite, de gauche, du centre, et autres, et on travaille ensemble, sur un projet commun, et on se met d'accord, et on avance. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci, cher Arnaud, et parole à Pierre POULIQUEN pour terminer.

**Pierre POULIQUEN,**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Oui, sur l'égalité des droits. Monsieur le Président, merci.
Vous dire que la Région, ça fait bien longtemps, bien longtemps, qu'elle s'est emparée des enjeux de l'égalité des droits, et plus particulièrement de l'égalité femmes-hommes, puisque depuis 2004, vous avez un programme qui est consacré à l'égalité des droits. Ça fait partie, tout simplement, de l'ADN de notre politique, de ce que nous mettons en place, et nous sommes fiers de le mettre en place. Aujourd'hui, peu de collectivités peuvent se féliciter de bénéficier d'un recul de plus de 15 ans en matière d'élaboration de politiques publiques et de responsabilités employeur dans ce domaine. Même initié tôt, ce travail nécessite toujours, hélas, aujourd'hui, que la Région poursuive une politique volontariste pour contribuer à résorber les inégalités, car force est de constater qu'on a beau avancer, mettre des instruments en place, des règles en place, cela ne suffit pas, aujourd'hui encore.

Consciente des enjeux, la Région a notamment inscrit la question de l'égalité femmes-hommes au Contrat de Plan État-Région, qui sera discuté, je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais c'est non seulement inscrit, et aussi, avec des moyens supplémentaires. Cette année, nous poursuivrons nos missions d'accompagnement et nous continuerons d'œuvrer au dialogue, en soutenant l'action de toutes celles et ceux qui agissent sur les territoires, en participant aux échanges avec toutes les parties prenantes, notamment, en accompagnant 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour promouvoir des politiques publiques plus égalitaires sur les territoires ; ensuite, en participant à l'objectif 50% de femmes créatrices d'entreprises en Bretagne, par la mise en place, notamment, d'actions concrètes au sein du quatrième plan d'action régional pour l'entreprenariat des femmes (PAREF), Laurence FORTIN pourra en parler longuement ; ensuite, en soutenant la lutte contre la précarité menstruelle et le tabou des règles dans les lycées. Isabelle PERRIN en a déjà parlé et pourrait en parler longuement aussi.

Nous continuerons d'interroger les effets et impacts dans nos propres politiques, quel que soit le champ d'intervention, pour vérifier qu'elles ne génèrent pas d'inégalités. Mieux, pour garantir qu'elles participent à plus d'égalité des droits pour davantage de Bretonnes et de Bretons. C'est une démarche pérenne qui a été engagée, à laquelle nous restons attachés. Enfin, afin d'avoir une action régionale éclairée et objective, on poursuivra le recueil et le partage de statistiques sexuées de nos propres dispositifs. En 2022, cette année, nous mobiliserons aussi, d'une part, à nouveau, les correspondantes et les correspondants, véritables ambassadeurs

et ambassadrices en matière d'égalité au sein des directions et des services, mais aussi, l'écosystème de nos partenaires, au premier rang desquels les associations, Arnaud TOUDIC en a parlé, et les collectivités. Nous travaillerons à garantir l'égalité d'accès aux droits pour toutes et tous, quels que soient leur sexe, leurs orientations sexuelles, leurs origines, leur handicap et ce, sur l'ensemble du territoire, pour contribuer efficacement à transformer les réalités du quotidien en faveur de plus d'égalité et plus de justice.

Enfin, de façon parallèle et concomitante à notre action en matière d'égalité femmes-hommes, nous questionnerons de façon plus large les enjeux liés à l'égalité des droits. Nous interrogerons notamment sa participation à la construction d'un environnement accessible à toutes et tous, garantissant à chaque Bretonne et à chaque Breton l'accès aux formations, aux informations, aux services, équipements, qu'offre le spectre de notre action régionale. Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci à vous. Alors, dans les prises de parole, nous commençons par Anne PATAULT.

**Anne PATAULT**
Merci Monsieur le Président.
Vous l'avez dit, le programme 205 contient trois grands sujets. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la vie associative et l'égalité. Je vais prendre le parti de parler de l'ESS ce soir. Je pense que, vue l'heure, c'est plus raisonnable, et puis ce sont des sujets sur lesquels je peux être très bavarde donc je vais essayer de ramasser mon propos. Juste dire qu'effectivement, ces trois sujets ont quelque chose en commun, et vous l'avez dit, c'est qu'ils sont absolument transversaux, et qu'il serait intéressant de réussir à faire un budget consolidé de ces sujets-là, parce qu'effectivement, on les traite dans l'ensemble de nos politiques.

Donc, sur l'ESS, ce qu'on peut dire, c'est que souvent encore, on la réduit trop à l'insertion ou à la cohésion sociale. Je rencontre encore des présidents ou des présidentes EPCI qui me disent : « j'ai une politique ESS, j'ai deux chantiers d'insertion ». Il y a encore un effort de connaissance à faire pour aller plus loin. Ceci dit, ça progresse, et ça progresse effectivement grâce à ce travail entrepris avec les EPCI, et le Pass Association a eu cette vertu déjà de faire prendre conscience aux EPCI qu'ils avaient, sur leurs territoires, ce tissu de salariés. Je pense que l'idée, c'était aussi qu'ils aient en face d'eux, des responsables d'associations. Je pense que, de ce point de vue-là, on commence à gagner la bataille de la compréhension de ce qu'est l'ESS dans la tête des uns et des autres.

Alors effectivement, ça impacte l'ensemble des filières. On l'a dit, la culture, mais c'est aussi le commerce, je pense à tout le système coopératif, aux Biocoops et autres, c'est le tourisme, c'est la formation, c'est le sport, c'est l'alimentation et l'agriculture, c'est le médicosocial évidemment, c'est le logement, c'est le bâtiment, de plus en plus, et c'est évidemment l'environnement. On oublie sûrement, quand on fait cette liste-là, des sujets importants. Alors, vous l'avez dit, avec ses 150 000 salariés, elle a été, dans un premier temps, un accélérateur du miracle breton, dans les années 1960. C'est quand même la coopération agricole qui a accéléré, dans un premier temps, la modernisation du pays. Donc, ça reste dans notre ADN, je pense, cette question de l'ESS et pour le moment, ça reste encore un puissant moteur sur l'innovation et on sait, là aussi, qu'on en a eu particulièrement besoin, et qu'on en aura encore besoin.

C'est vrai que l'ESS est particulièrement contemporaine. D'abord, parce qu'elle est capable de faire ce pas de côté, là, à un moment où le monde change de référentiel, et de proposer de voir des réalités d'une autre manière. Et puis ensuite, parce qu'elle correspond à l'envie de plein de salariés et de plein d'entrepreneurs de donner du sens à leur travail, et l'ESS permet effectivement cette projection, et dans l'entrepreneuriat, et dans le salariat, et dans le sens. Donc une économie hyper contemporaine, hyper moderne, et on peut, effectivement, dire qu'on est regardé de près, en France, mais je l'ai vérifié, à Barcelone, il y a quelques années, en Europe aussi, sur ce qui a été mis en place et ce qui fonctionne, en Bretagne, comme vous l'avez dit, Madame. On peut dire que dans tous les territoires actuellement, une idée peut devenir un projet, un projet peut être accompagné et devenir une réalité d'entreprise, une réalité d'action. Et ça, c'est grâce à une politique très volontariste du Conseil Régional, qui ne date pas d'hier mais qui a été de plus en plus approfondie, et un partenariat, il faut le signaler, solide et confiant avec l'État sur ces questions-là, on a toujours réussi à avoir un tour de table qui fonctionnait très bien, mais aussi les collectivités, et évidemment, l'ensemble des réseaux de l'ESS, représentés essentiellement dans la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), avec qui il y a un vrai climat de confiance et de travail. Ça paye ! Ça paye, parce qu'au final, d'avoir un écosystème qui se tient et un

continuum de financement, des méthodes de travail partagées, permettent effectivement d'avoir un système de création, de développement, de pérennisation et de qualité des emplois, des services rendus et des biens produits.

Je voudrais insister sur la question des filières parce que ça me semble particulièrement important. Certes, c'est important de faire de l'aide directe à des entreprises de l'ESS, mais la question de la structuration des filières me semble particulièrement importante. A titre d'illustration, on sait que la filière du tri et du réemploi a été initiée, structurée, soutenue, professionnalisée et régulée par l'ESS. Par exemple, pas des recycleries partout, mais une cartographie des recycleries pour éviter des concurrences stériles. Cette régulation a été possible. Ça a permis de créer, là où rien n'existait, de nombreux emplois, et on a répondu à un besoin collectif, malgré la non-solvabilité originelle de ce secteur-là. Aucun entrepreneur privé ne se serait risqué, à l'époque, sur la question du marché du tri et du réemploi. Pas à cette hauteur-là. Et notre politique déchets repose en grande partie sur cette filière.

Un autre exemple, qui est une filière émergente, celle du projet d'un gérontologue, c'est-à-dire d'un pôle ressource pour construire une économie sociale et solidaire du bien-vieillir, par le prisme de la réponse à 380 degrés aux attentes de logement, de soin, de nutrition, de vie sociale, d'autonomie, de protection. Le débat actuel sur les EHPADs révèle deux impasses que ce projet de gérontologue cherche à éviter. D'abord, une vision du vieillissement construite à partir des institutions, des structures et des dispositifs, et non à partir des parcours, des choix et de l'émancipation des personnes, même en perte d'autonomie. Deuxième impasse, l'enfermement dans un débat stérile public-privé, alors que la vraie question est celle du lucratif et non-lucratif. Et c'est ça la force de l'ESS sur ces sujets-là.

Ceci dit, revenons à notre budget. Sur le budget 2022, il est, vous l'avez dit, dans la continuité du mandat précédent, et des mandats précédents. Moi je trouve qu'il ne m'éclaire pas assez, en tout cas, dans la lecture, sur le projet politique de la période qui s'ouvre. 2022 sera l'année de la réécriture de la stratégie régionale de l'ESS, co-pilotée par l'État, la Région, et l'ensemble des collectivités et acteurs. Il faudra bien que l'on détermine les ambitions que la Bretagne veut se donner pour une économie sociale et solidaire 2022-2024, puisque ça va être la première étape, en tout cas, d'ici une prochaine conférence. C'est le moment, de mon point de vue, de consolider les acquis, et puis de se donner de nouveaux défis.

En ce qui concerne la consolidation des acquis, on l'a vu, le maillage du territoire par des structures d'accompagnement et de soutien est fructueux, mais il est fructueux parce qu'il est animé, il est évalué, il est amélioré. Il n'est pas assez mature pour vivre seul, de sa propre erre, comme on dit pour un bateau. Et donc la question de cette animation, de cet écosystème, reste particulièrement importante et, en l'espèce, on sait que rien n'est jamais acquis et que donc, cet effort de soutien doit rester régulier. Et puis, je suis d'accord, il faut consolider et continuer à travailler avec les EPCI sur l'intégration de politiques ESS dans leurs propres politiques. Et ça, ça se fait effectivement dans la durée parce que les 59 EPCI ne basculeront pas d'un seul coup dans l'ESS. Il faut convaincre et il faut continuer à travailler.

Quant aux défis, moi je pense que ça concerne effectivement les filières, consolider des filières qui émergent, enfin on sait qu'il y a des filières qui ont du mal, comme le bâtiment durable, mais en même temps, on sait aussi que c'est essentiel, que cette filière-là existe encore. Par exemple, la question de la filière du réemploi et du tri existe, mais elle doit maintenant apprendre à travailler avec le privé, et à faire du public-privé, et donc, là aussi, elle a besoin d'être accompagnée. Et puis des filières émergentes, vous en avez cité certaines. Moi j'insiste encore sur cette filière du bien-vieillir, qui me semble être quand même porteuse d'espoir, pour moi qui vieillis en tous cas, et pour mes vieux jours. J'aimerais bien que ça émerge, voilà.

Madame LE STRADIC, juste, je comprends que l'exercice de rédaction d'un budget demande de la concision, donc on a un document très concis sur ces sujets-là. Juste si vous pouvez nous en dire plus et nous éclairer sur les deux aspects. Comment on consolide ? Qu'est-ce qu'on peut consolider dans l'écosystème ? Et puis, quid effectivement des filières émergentes ou des filières à consolider ? Comment vous voyez les choses ? Vous avez déjà dit un certain nombre de choses dans votre intervention, mais peut-être compléter. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci. Parole à Gilles PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui, merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être bref, compte-tenu de l'horaire et de l'attention de l'ensemble des collègues. Dans l'économie sociale et solidaire (ESS), il y a de tout. C'est un secteur extrêmement divers, extrêmement varié. Il y a de très bonnes choses, de moins bonnes choses. Je vais prendre un seul exemple pour montrer ce qui est moins bien. Vous avez vous-même dit, Monsieur le Président, que vous le mettiez dans l'économie, mais on voit bien cette petite gène, que ce n'est pas totalement dans l'économie, d'ailleurs, ce n'est pas présenté par les mêmes vice-présidents. C'est vrai que parfois, ce secteur créateur d'emplois, nous sommes bien d'accords, 14% des emplois, peut aussi, parfois, de par les financements etc., rentrer en concurrence avec l'économie plus réelle, et ça peut soulever un certain nombre de questions.

Vous savez ce que je pense de la partie égalité hommes-femmes. Je répète pour ceux qui me prêteraient de mauvaises intentions ou de mauvaises pensées. Je suis pour l'égalité en droits des hommes et des femmes, mais le problème, c'est que ce chapitre, ou ce sous-chapitre pardon, qui était déjà présent, depuis 2004 je crois, même dans le précédent mandat, est imprégné d'une idéologie néo-féministe qui n'est pas une bonne chose et qui ne défend pas réellement les femmes. Ça ne sert à rien de dénombrer le nombre de salles qui portent un nom d'homme ou de femme ou le nombre de femmes abonnées au compte Twitter de la Région, ce n'est vraiment pas avec ça que l'on va faire avancer le dossier, par exemple, des inégalités de salaires etc.

Dans ce programme 205, il y a des choses aussi, quand on regarde bien qui sont un petit peu plus critiquables. Par exemple, on a une ligne qui s'appelle *Expérimenter avec les mouvements d'éducation populaire*. Et là, on donne 260 000 €, sur cette ligne des mouvements d'éducation populaire. Et, par exemple, quand on regarde attentivement, on s'aperçoit que, dans ces mouvements d'éducation populaire, on trouve, par exemple, l'association Déconstruire. Tout un programme ! On en avait déjà parlé en Commission permanente et même nos collègues de la droite et du centre s'étaient étonnés de ces subventions. Voyez ! Comme quoi, on trouve de tout, parce que l'association Déconstruire, rien que le nom est une aberration, elle organise des événements interdits aux blancs, ou réservés aux femmes noires, elle fait la promotion de « Camps d'été décoloniaux », on doit bien s'y amuser, et elle organise même, à Rennes, récemment, avec les militants de Lallab, une émanation des Frères Musulmans, et d'une autre association dirigée par l'ancien directeur du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF). On est bien loin de défendre les intérêts des femmes dans cette association Déconstruire. Donc, on y trouve un petit peu de tout. Du bon, du mauvais, du très, très mauvais. Vous comprendrez que nous ne sommes pas très emballés sur ce programme où on mélange beaucoup les choses, y compris le pire !

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. PENNELLE. Dernière inscrite, Claire DESMARES.

**Claire DESMARES**
Pardon, en fait je suis intervenue sur toute la séquence économie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah, oui. Sur le bordereau précédent. Très bien. Merci. Alors, je passe les deux amendements. Il y a le premier amendement, de Mme LE CALLENNEC, qui a été rejeté en commission. Est-ce que vous voulez le soutenir à nouveau, ou on passe directement à l'avis de la commission ? Comme vous voulez.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Je le soutiens très succinctement. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de constater que, dans le monde de l'économie sociale et solidaire (ESS), le secteur des associations qui luttent contre la pauvreté ce qui, je crois est l'une des priorités que vous vous êtes données et singulièrement, le secteur qui lutte contre la pauvreté mais qui a des salariés, on sait que l'année dernière, ça a été très difficile, mais ce n'est pas parce qu'on s'habitue plus ou moins au Covid que c'est plus facile cette année. Donc l'objectif de cet amendement, qui est chiffré, c'est d'abonder la ligne en question, le programme en question, afin de poursuivre l'accompagnement de ces associations dans le secteur de la lutte contre la pauvreté. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. L'amendement a été rejeté en commission ? Merci. Je passe aux voix.

*Le Président appelle au vote l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'abondement de la ligne économie sociale et solidaire*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'abondement de la ligne économie sociale et solidaire est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Je présente mes excuses à Gaëlle LE STRADIC. Je vais lui passer la parole. J'ai oublié, donc je vous présente mes excuses, pour répondre aux collègues, et après je passerai l'amendement d'Anne PATAULT. Et si vraiment les propos de Gaëlle LE STRADIC font que ça change quelque chose sur le premier amendement, je le repasserai. Vraiment désolé !

**Gaëlle LE STRADIC**
Pas de soucis. Oui, pour répondre, tout d'abord, à Mme PATAULT, je souscris à ce que vous venez d'énoncer. C'est vrai que l'économie sociale et solidaire (ESS), c'est un champ transversal, qu'il ne faut pas prendre en silo et effectivement, l'idée d'un budget consolidé est « dans les tuyaux des services », puisque ça a été une de mes demandes d'avoir une vision globale de ce qu'on faisait pour l'ESS dans tous les champs de nos politiques publiques. Donc, j'espère pouvoir vous le présenter la prochaine fois.

Dire que l'ESS, effectivement, dans tous les domaines que vous avez cités et que je ne vais pas reprendre, c'est un acteur des transitions, ce sont des acteurs des transitions, ils innovent, ils essaient, ils expérimentent, souvent avec les citoyens etc. Je pense qu'il faut, effectivement, pour cela, les soutenir. Je vais, en termes de consolidation de l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, vous prendre deux exemples. Je pense que le lien qu'il faut que l'on tisse avec les EPCI soit de plus en plus fort, et pour cela, parmi le développement, et le soutien de leur développement des politiques ESS, je pense que la meilleure façon de convaincre des élus, c'est de montrer ce que c'est l'ESS et comment ça marche. Donc, on est en train, à plusieurs collègues, de départements, les quatre départements n'ont pas encore de vice-président délégué à l'ESS, je vous laisse chercher celui qui n'en a pas, mais je pense effectivement que la meilleure façon de convaincre c'est de constituer un réseau d'élus et d'aller sur le terrain, voir des structures qui fonctionnent.

Je vais tout de suite aussi répondre aussi à M. PENNELLE qui pense que l'ESS n'est pas de l'économie réelle. Je ne sais pas si vous connaissez l'application Phénix, mais ça, c'est une entreprise qui vient du monde de l'économie sociale et solidaire qui, en luttant contre le gaspillage alimentaire par exemple, et bien les bénéfices sont réinvestis dans les associations caritatives. Je pense aussi aux ateliers mutualisés d'artisans. Donc voilà, ce sont des structures qui gagnent de l'argent, techniquement, mais qui l'investissent d'une autre façon que d'autres entreprises.

Pour vous répondre rapidement sur la notion de filières, je crois qu'effectivement, dans les années précédentes, vous avez notamment cité l'économie circulaire, c'est un champ qui est porté par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et le rôle de la Région, c'est effectivement d'impulser des filières, de les amorcer. Vous avez parlé du bien-vieillir. Les deux dernières années, on était présents, on a monté, avec d'autres acteurs, ce gérontopôle, et l'idée, c'est de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs aussi qui sont concernés. Donc, j'attends aussi que les Départements, dont c'est la principale compétence, viennent avec nous.

Quand, et je finirai mon propos dessus, vous parliez des objectifs et des priorités à définir, effectivement, la stratégie régionale de l'ESS va être adoptée en 2022. Donc vous me permettrez, au vu d'un des principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire qui est la gouvernance démocratique, de ne pas présager ici, encore, de ce que seront les priorités, mais la Région apportera les siennes, au même titre que l'ensemble des acteurs de cette économie. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Nous passons au deuxième amendement, en présentant encore une fois mes excuses à Gaëlle pour ce petit raté de fin de séance, et Anne PATAULT va présenter l'amendement qui a été réécrit, suite au travail de la commission.

**Anne PATAULT**
Donc, c'est un amendement qui a été réécrit qui, effectivement, a pour objectif de soutenir les bénévoles qui interviennent dans les structures contre la pauvreté, contre la précarité. On sait qu'ils sont importants et qu'ils sont particulièrement au front. Donc l'idée, c'est d'utiliser nos compétences pour pouvoir les soutenir, les valoriser. L'écriture que nous avons reprise ensemble a permis de mettre dans un cadre, qui est celui du plan de lutte contre la pauvreté, cet accompagnement des bénévoles. Donc, je pense qu'on est tombé d'accord pour dire qu'il fallait soutenir ces bénévoles, sur les sujets que sont ceux de la formation des mobilités, des pratiques numériques etc., et que ça rentrerait, effectivement, dans les travaux du plan régional du refus de la misère et de la précarité.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Cet amendement est soutenu par la majorité. J'appelle l'avis de la commission.

**Gaël LE MEUR**
Favorable.

*Le Président appelle au vote de l'amendement de*
*Nous la Bretagne sur le soutien aux bénévoles dans les structures sociales et solidaires*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de*
*Nous la Bretagne sur le soutien aux bénévoles dans les structures sociales et solidaires est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Nous passons au vote sur le programme 205 lui-même. Avis de la commission ? C'est un avis favorable, il a été voté.

*Le Président appelle au vote du programme 205*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 205 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, merci aux collègues qui ont présenté ce bordereau, merci à leurs équipes pour ce travail.

Chers collègues, vus le nombre d'inscrits sur le bordereau agriculture, je vous propose de le passer demain matin, nous aurons un vice-président frais, ce sera mieux, et je vous propose de suspendre nos travaux. Nous

reprenons à quelle heure demain ? Nous reprenons à 8h30 demain matin. Pour information, chers collègues, le drapeau ukrainien flotte aux côtés de la bannière étoilée et du drapeau national devant Courcy, et dans un moment de concorde, je vous invite, les uns et les autres, peut-être, à aller faire quelques tweets, quelques photos, c'est le bon moment pour soutenir ce que l'on peut soutenir dans ce moment de crispation internationale.

Merci pour ces débats, pour la qualité des travaux. Je vous souhaite une bonne soirée. Reposez-vous bien ! A demain matin, 8h30 !

# Séance du 25 février 2022

*Ouverture de la séance à 8h30*

**Etaient présents** : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Yves BLEUNVEN (présent jusqu'à 10h55), Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Florent DE KERSAUSON (de 14h30 jusqu'à 18h30), Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HENAFF (présent à partir de 19h15), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (jusqu'à 18h05), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (jusqu'à 16h10 puis à partir de 18h), Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Patrick LE FUR (jusqu'à 14h30), Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST (présent jusqu'à 19h05), Monsieur Paul MOLAC (présent jusqu'à 9h15 et retour à 14h30), Monsieur Yvan MOULLEC (présent jusqu'à 18h45), Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (présente jusqu'à 20h), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX (présente jusqu'à 10h55 puis à partir de 19h15), Monsieur Stéphane ROUDAUT (présent jusqu'à 18h45), Madame Régine ROUÉ (jusqu'à 16h puis à partir de 17h30), Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à partir de 10h55 à Madame Alexandra GUILLORÉ), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE jusqu'à 13h30 puis à Madame Virginie D'ORSANNE à partir de 18h30), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Paul MOLAC à partir de 18h05), Monsieur Loïc HENAFF (pouvoir donné à Madame Émilie KUCHEL jusqu'à 19h15), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR de 16h10 jusqu'à 18h), Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVE), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 14h30), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à

Madame Mélina PARMENTIER à partir de 19h05), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 9h15 jusqu'à 14h30), Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Madame Aurélie MARTORELL à partir de 18h45), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE à partir de 10h55 jusqu'à 19h15), Mme Régine ROUÉ (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL de 16h à 17h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h45).

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à tous. La séance est reprise. Je vous propose de commencer immédiatement par le budget agriculture. Je passe la parole à Arnault LÉCUYER, Vice-président.

## Agriculture

**Arnaud LÉCUYER**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Merci Monsieur le Président …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Excusez-moi. Oui, Mme LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Bonjour Président. On s'achemine vers un vote du budget en fin de journée.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Tout à fait.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Pour des questions d'organisation et pour nos collègues, juste pour savoir comment ça va se passer… Pour moi c'est la première fois qu'on le vote et il y a quelques nouveaux dans cet hémicycle. Je voulais savoir comment ça se passe le vote du budget. Est-ce que ça se passe comme pour le reste ? (*Propos hors micro*) Je vous le souhaite. C'est-à-dire que c'est la position du groupe, ou est-ce que c'est un vote à bulletin secret, ou est-ce que c'est un vote à main levée ? Comment ça se passe concrètement ? Pour que les uns et les autres, on le sache, tout simplement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Le fonctionnement habituel est que je demande l'avis de chaque président de groupe. C'est le fonctionnement usuel de cette assemblée. Maintenant, il n'est pas exclu d'aller vers un vote à bulletins secrets en fonction de ce qui sera souhaité par les uns et les autres. Nous verrons. Madame ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Du coup, on fait une conférence des présidents dans la journée ? Comment ça se passe ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je pense que nous ferons un point ce midi.

**Isabelle LE CALLENNEC**
OK. Merci beaucoup.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame.

**Arnaud LÉCUYER**
Merci Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et messieurs,
3 minutes, 180 secondes non pas pour présenter une thèse, mais pour dire aux Bretonnes et aux Bretons nos orientations pour l'agriculture. 180 secondes pour présenter à l'assemblée régionale les fondamentaux de notre politique agricole. En 2022, parler d'agriculture, que ce soit en Bretagne ou ailleurs, c'est tenter de répondre à des enjeux complexes : crise des filières d'élevage, aléa des marchés, crise internationale, pression des distributeurs, injonctions contradictoires des attentes consommateurs, impacts du dérèglement climatique et lutte contre le changement climatique.

Ces enjeux deviennent autant de défis. Mais il est un but que l'on ne doit jamais perdre de vue, c'est que la vocation première de l'agriculture, c'est de nourrir les femmes et les hommes. Et en Bretagne sans doute plus qu'ailleurs, parce que nous avons les conditions pédoclimatiques, les savoir-faire, l'organisation des filières animales et végétales, et un lien que je crois unique à la terre, à l'élevage et à notre environnement, nous avons une responsabilité particulière.

Cette responsabilité agricole, le Conseil régional l'accompagne et la consolide avec son propre budget : 22.4M€ cette année. Mais également des fonds publics nationaux et européens qu'elle coordonne. Ce sont au global 100M€ qui sont sous la responsabilité de la collectivité régionale. La mobilisation de la Région se décline autour de 3 grandes thématiques :

- Le renouvellement des générations
- La transition agroécologique
- Le renforcement de l'autonomie au sein des fermes

- **Le renouvellement des générations**

C'est l'enjeu majeur sur lequel nos efforts doivent porter au cours des années à venir. Nous avons lancé les états généraux de l'installation-transmission. Ils doivent déboucher sur une nouvelle politique agricole régionale, mais aussi sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour assurer le renouvellement des générations. Un exemple de notre mobilisation : le prêt d'honneur qui favorise l'installation des jeunes. Ce prêt, unique en France par son ampleur, a contribué à l'installation de plus de 200 jeunes depuis 2016, 9.2M€ de prêt d'honneur contractés, pour un montant moyen de 45 000 €.

Ce dispositif est un véritable succès et nous allons l'élargir à la filière lait, notamment suite à un amendement présenté en commission filière lait pour laquelle l'enjeu installation-transmission est sans doute le plus prégnant. Avec 11 200 fermes laitières en Bretagne, plus d'1 éleveur sur 2 qui a plus de 52 ans, nous devons prendre des mesures conséquentes

- **La transition agroécologique**

Notre Région est la première de France pour l'engagement dans la transition agroécologique, c'est-à-dire des pratiques agricoles qui préservent les ressources naturelles, diminuent les pressions sur l'environnement et mettent l'agronomie au cœur des pratiques agricoles. Entre les MAEC et la Bio, ce sont près de 6 000 fermes engagées dans notre Région.

En Bretagne, nous regagnons du linéaire bocager et des hectares de prairie. Voilà aussi des dynamiques à mettre en avant lorsque l'on parle d'agriculture dans notre Région. En Bretagne, nous accompagnons la Chambre d'agriculture et tous les réseaux engagés dans ces transitions. Ce sont ces outils, ces démarches de progrès et ces structures que nous allons continuer d'accompagner cette année encore. C'est la condition du changement, mais aussi, nous en sommes convaincus, de la compétitivité de notre agriculture.

- **Le renforcement de l'autonomie au sein des fermes**

C'est le dernier point sur lequel je souhaite insister. L'autonomie à la ferme se conjugue de plusieurs manières selon les filières. Mais dans la période particulière que nous connaissons, deux leviers d'autonomie nous semblent essentiels : l'autonomie énergétique et l'autonomie protéique. Pour la première, nous avons lancé un

dispositif d'aides depuis la fin janvier, pour accompagner les couvertures de fosses de stockage d'effluents d'élevage et enfin obtenir des gains économiques, des gains environnementaux et des gains énergétiques.
Sur l'autonomie protéique, l'enjeu est de réduire les coûts alimentaires en élevage, et dans la crise que nous traversons, c'est particulièrement important. Pour cela, diversifions-la seulement et réduisons la dépendance aux approvisionnements extérieurs. Pour nous mobiliser sur cet enjeu, nous mobiliserons bien entendu, les MAEC et nous accompagnerons les filières et la recherche. En ces temps de crise, tout ce qui va contribuer à une agriculture bretonne plus résiliente sera de nature à assurer sa viabilité économique, des revenus décents et durables et ainsi garantir notre souveraineté alimentaire.

Renouvellement des générations, transition agroécologique et autonomie à la ferme, c'est cette dynamique que nous vous proposons d'appuyer avec ce budget 2022. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Dans les inscrits, nous commençons par Denis PALLUEL

**Denis PALLUEL**
L'agriculture est effectivement un élément essentiel de notre économie bretonne. Elle est au cœur de bien des débats, je pense qu'on le verra aujourd'hui et c'est bien normal. On sait les dégâts du productivisme sur l'environnement, sur la santé, mais aussi sur les agriculteurs eux-mêmes. Ils sont de moins en moins nombreux, de plus en plus endettés, avec des revenus parfois indignes au regard du travail qu'ils fournissent.

La Région, avec des moyens que l'on peut parfois peut-être qualifier de limités, est attendue sur le sujet. Elle est attendue d'abord par les agriculteurs qui, plus que jamais ont besoin d'être aidés, d'être soutenus, d'être encouragés dans leurs projets. Elle est attendue aussi par l'opinion qui est soucieuse, encore plus peut-être en ces temps de pandémie, d'une alimentation saine, durable et de proximité mais aussi dans des conditions économiques accessibles au plus grand nombre. D'ailleurs, la baisse de 3.1 % de la vente de produits bio en France en 2021 doit nous alerter. Non, l'avancée vers la mise en place de filières vertueuses et durables pour l'environnement n'est pas un long fleuve tranquille. Elle reste un combat avec des défis.

C'est à ces défis que le programme 207 cherche à répondre dans les objectifs qui nous sont proposés. Je les rappelle : engager tous les acteurs dans l'avenir de l'agriculture bretonne pour réussir à mener les transitions agroécologiques tout en continuant à garantir notre souveraineté alimentaire. Parmi les thématiques de ce programme, je retiendrai en premier, comme l'a fait Arnaud LÉCUYER, la question du renouvellement des générations qui est un élément clé, qui rappelle une évidence : pas d'agriculture sans agriculteurs. Les prêts d'honneur sont effectivement un vrai levier pour enrayer cette hémorragie, même si on sait que la décision d'installation nécessite un investissement personnel qui peut en décourager plus d'un.

Favoriser l'accroissement de l'autonomie économique et énergétique, avec des pratiques agricoles respectueuses sont également, évidemment, un enjeu très important. Je ne dis pas qu'on va généraliser les circuits courts, ni même ériger en modèle un repli de l'agriculture sur l'autosubsistance qui serait un remède à tous les maux. Mais par exemple, en tant qu'élu insulaire, je peux témoigner que la voie d'une agriculture responsable, viable, nourricière et insérée dans le tissu social du territoire est possible. S'installer sur une île par exemple, comme on le voit de plus en plus avec certains exemples édifiants, à l'écart des circuits économiques du continent, avec des surcoûts très importants, des conditions techniques compliquées, c'est une gageure. Mais les difficultés obligent à être créatifs et débrouillards et avec l'accompagnement des pouvoirs publics, des projets exemplaires ont été montés, basés sur des petites structures adaptées au territoire, alliant production et transformation sur place avec pour ambition première de nourrir la population locale. Il n'est pas question de promouvoir évidemment un modèle unique, mais ces expériences montrent aussi qu'un agriculteur peut parfois mieux vivre avec un élevage d'une quinzaine de vaches de Jersey, par exemple, en transformant et en vendant les produits sur place, qu'avec un troupeau de 100 vaches Holstein, une exploitation pieds et poings liés dans l'agro business. Merci.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Olivier ALLAIN.

## Olivier ALLAIN

*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz, Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*
Merci Président.
Il faut savoir pour ceux qui sont peut-être nouveaux ici dans cette assemblée, que depuis 2015 les Régions ont pris une importance énorme dans le développement agricole puisque depuis 2015, les Régions gèrent 100% des crédits d'orientation. D'une Région à l'autre, on a des choix bien différents et c'est bien normal, puisque c'est la décentralisation et ce sont ceux qui sont élus qui décident. Ce sont donc des budgets relativement importants, puisque, comme l'a dit tout à l'heure le Vice-président Arnaud LÉCUYER, les fonds propres régionaux plus les fonds FEADER représentent près de 80M€. On peut donc faire des choses extrêmement intéressantes et qui ont le mérite, puisque c'est bien prévu pour ça, d'orienter l'agriculture.

Jusqu'à présent, et je fais un peu référence au dernier budget qui avait été voté par l'assemblée qui était celle qu'elle était il y a 1 an, le budget de l'agriculture avait été voté à l'unanimité. Cela veut dire que personne n'avait trop à redire sur les choix qui étaient faits. Ce que nous propose aujourd'hui l'exécutif, c'est de continuer cette logique jusqu'à au moins fin 2022 puisque à partir du 1er janvier 2023, on rentrera dans un nouveau dispositif FEADER jusqu'à 2027. Ce qui caractérise ces choix qui ont été faits en Bretagne et que vous proposez de poursuivre, c'est quelque part de défendre aussi l'exploitation familiale. On interviendra tout à l'heure un peu sur l'installation, sur ce prêt d'honneur dont Arnaud a fait allusion tout à l'heure puisque l'enjeu des renouvellements des générations est un enjeu majeur. Vous en avez fait une priorité. On reviendra sur le sujet tout à l'heure, mais il y a un vrai risque de voir l'élevage disparaitre. Je rappelle qu'on perd depuis 1 an, 172 bovins en Bretagne tous les jours. Si cela peut réjouir certains, qui considèrent qu'il y a trop d'élevage en Bretagne, quand on perd des bovins, ce sont des prairies que l'on perd aussi, au profit des cultures qui ressortent peut-être un peu de pesticides quand elles ne sont pas en bio. Ce n'est donc pas réjouissant du tout et il faut concentrer les moyens sur ce qui est délocalisable. L'élevage est délocalisable. Je crois que c'est peut-être la priorité parce que c'est le meilleur vecteur pour l'occupation du territoire, pour donner du travail dans les territoires ruraux, dans les territoires du centre Bretagne notamment.

Je crois que ce qu'a dit Arnaud, notre Vice-président tout à l'heure est assez clair. C'est une poursuite des activités. Et nous, bien sûr, je ne sais pas si c'est maintenant qu'il faut qu'on s'exprime avant le vote tout à l'heure, mais je n'ai pas d'autres choses à rajouter si ce n'est qu'il faut poursuivre ce travail sur l'agroécologie. Je voudrais juste terminer quand même pour dire que les choix qui ont été faits en Bretagne sont un peu différents des autres. D'un plafonnement des aides à des niveaux assez bas justement pour favoriser l'exploitation familiale, d'avoir une constance dans les moyens financiers, on a vu des Régions qui avaient beaucoup dépensé en début de programme et qui n'avaient plus rien pour les derniers en fin de programme, parce que quand on a les fonds FEADER, on peut dépenser beaucoup en début de programme, et après on fait avec ce qui reste. Donc je pense que la prudence et la constance sont des choses qui sont importantes aussi dans les choix qui sont faits par l'exécutif. Merci Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci beaucoup. La parole à Gilles PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Merci Monsieur le Président.
Vous connaissez l'attachement des élus du Rassemblement national à la défense de l'agriculture bretonne, à un moment où celle-ci traverse de nouveau une grave crise. Chaque région française a sa spécialité, sa spécificité. Nous indiscutablement, même si ça n'est pas seulement cela, le secteur de l'élevage est au centre de l'économie bretonne. Il est au centre de l'économie bretonne parce que, compte tenu du nombre d'éleveurs, aussi bien dans le porcin, dans l'élevage laitier, dans la viande et bien évidemment, ces innombrables emplois, ces milliers d'emplois, en amont et en aval de ce secteur de l'élevage, qui dépendent donc de l'élevage, chacun doit être bien persuadé qu'une exploitation agricole, qu'une ferme fait vivre beaucoup plus de gens que ceux

qui travaillent sur l'exploitation. On pense à notre puissant et indispensable secteur de l'agroalimentaire bien évidemment qui, en Bretagne, irrigue notre territoire, permet de maintenir des emplois en zone rurale, dans les villes moyennes, dans les bourgs. Donc tout le monde est, je pense mais je n'en suis pas totalement certain, convaincu de cela.

Ce secteur de l'élevage, il a aussi, au-delà d'un impact économique et social, et je pense qu'il faut énormément insister là-dessus, même si Monsieur le Vice-président en a dit un mot que je vais un petit peu moduler, il a un impact sur nos paysages. Parce que l'activité de l'élevage conditionne une forme de paysage qui sont ceux de l'ouest de la France et particulièrement de la Bretagne, la prairie effectivement, les petites parcelles, les haies, les talus qui correspondent à cette activité. Et de voir, comme on peut tous le voir, une exploitation par exemple, d'élevage laitier qui se transforme en maïs, cela a une conséquence certes sur un secteur bien donné, mais immédiatement, cela a une conséquence sur le paysage.

Alors ce secteur de l'élevage, aujourd'hui, hier et même un petit peu avant-hier, est dans la tourmente. Parfois c'est l'élevage porcin, avec des hauts et des bas, dans une activité où les éleveurs sont organisés, j'aurais presque envie de dire que dans le porcin, ils ont presque l'habitude de faire face aux difficultés. Ils se sont organisés et ils ont mis en place des systèmes qui leur permettent parfois d'affronter les mauvais vents. Comme par exemple, celui d'aujourd'hui, où on le sait bien, ils sont frappés par l'augmentation considérable des prix de l'aliment. Par contre l'élevage laitier, lui souffre depuis de très nombreuses années, et c'est dans ce secteur, même s'il est moins sous les feux de l'actualité aujourd'hui, c'est dans ce secteur que peut-être les problèmes sont les plus graves, que les exploitations diminuent et que le problème de l'installation, j'y reviendrai, des jeunes, est peut-être le plus problématique. L'élevage est un métier très dur. Il faut le rappeler. Travailler beaucoup pour parfois gagner très peu. C'est un métier très dur qui a des conséquences sur les vies familiales. Peu de vacances, peu de temps libre, peu de week-ends, peu de temps à consacrer à sa famille. C'est aussi dans ces secteurs qu'on connait le plus d'éclatements des familles et aussi des suicides. Parce que c'est un métier extrêmement dur.

Il est dur physiquement, et puis, souvent, il ne paye pas. Je ne reviendrai pas sur ces statistiques que tout le monde connait, qui ont été publiées à plusieurs reprises, des revenus d'un éleveur laitier. Quelle profession, quelle activité accepterait cela ? Mais ils le font par amour de leur métier. Je voudrais le dire ici aussi, car il faut contrecarrer ces discours qui font beaucoup de mal à l'agriculture. Ils le font aussi par amour pour leurs animaux. Car les éleveurs aiment leurs animaux. Alors il peut y avoir effectivement, c'est le cas de le dire, quelques brebis galeuses dans le troupeau des éleveurs, mais c'est minoritaire. Moi, j'ai eu l'occasion, j'ai l'occasion parce que je vis dans une zone d'élevage laitier, d'aller à leur rencontre et de voir comment ils connaissent même chaque bête. Il y a un amour des animaux. Il y a un amour de leur métier.

Ils sont soumis à l'agribashing, à des discours qu'on entend y compris ici dans cette assemblée, qu'ils seraient les pollueurs, qu'ils seraient responsables d'une alimentation qui ne serait pas de qualité. Alors que moi je l'affirme haut et fort, l'agriculture bretonne, quelles que soient ses filières bio ou non bio, produit une nourriture d'excellente qualité. Je dis bien « d'excellente qualité ». Et cet Agribashing est insupportable parce qu'il a lieu au moment même où la crise frappe. Il a lieu au moment où nos éleveurs se débattent dans des difficultés d'endettement, de longues journées, de difficultés familiales et en même temps ils doivent faire face à cet agribashing qu'on entend partout, dans les médias, à l'école, dans les enceintes des élus. Cet agribashing est fait par des minorités ultra minoritaires mais souvent très agissantes, très médiatiques. C'est particulièrement scandaleux dans la situation actuelle que connait notre agriculture bretonne. Cet agribashing va même jusqu'à des violences. Est-il normal qu'aujourd'hui un éleveur de cochons, par exemple, soit obligé d'investir dans des systèmes d'alarme, dans des systèmes de fermeture qui augmentent ses coûts de production, pour protéger son exploitation de débiles qui entrent par effraction mais qui arrivent à passer leur vidéo sur TF1.

Cette crise qu'ils connaissent en Bretagne, on la connait bien, c'est le problème des prix. Et nous, nous sommes bien impuissants face à ça, Monsieur le Président, vous le savez. On ne peut pas agir sur les prix, c'est-à-dire, ce qui fait vivre un agriculteur. Le problème de la grande distribution. J'ai entendu M. ALLAIN à l'instant, dans

sa courte intervention. On aurait pu penser que, compte tenu des responsabilités qu'il a eues aussi bien ici que dans le secteur agricole, il nous aurait un peu plus éclairés sur tout cela. Il a fait ce qu'on appelle « le service minimum ». Mais moi, je me rappelle que M. ALLAIN était dans les négociations avec la grande distribution et qu'il nous a dit ici « ne vous inquiétez pas, tout cela va bien se passer ». Il était même au cœur de tout cela. Aujourd'hui, la grande distribution continue de se gaver. Les lois EGalim 1, 2, j'en sais rien, peut-être 3 ou 4, ne rendent pas service et n'apportent pas les résultats pour nos éleveurs et nos agriculteurs. La grande distribution qui tire toujours les prix vers le bas, dans une concurrence entre elles d'ailleurs, se fait sur le dos de nos éleveurs et de nos agriculteurs.

Nous avons aussi, parce que ce n'est pas ici que cela se décide, l'influence de la PAC. Oui, la PAC, pendant longtemps, a servi l'agriculture française. Ça n'est plus le cas ou de moins en moins, même si on assiste, depuis quelques mois, à des discours qui changent un petit peu. Moi je ne suis pas contre une renationalisation de la PAC, au contraire, mais cette PAC a aussi depuis de nombreuses années, mené à la situation où nous sommes. Parce que l'agriculture bretonne française dépend aujourd'hui de Bruxelles plus que du Conseil régional de Bretagne. Des décennies de PAC nous ont menés là où nous sommes. Rendez-vous compte qu'aujourd'hui la France a perdu sa souveraineté alimentaire. Nous étions considérés, je me souviens, quand j'étais jeune professeur, en première, on faisait la France, l'agriculture, etc. On disait la France c'est la grande puissance agricole. L'Allemagne, c'est la grande puissance industrielle. Aujourd'hui, l'Allemagne est toujours la grande puissance industrielle, mais est devenue la grande puissance agricole. Et nous, nous avons constaté qu'années après années, nous perdions des pans entiers de notre souveraineté alimentaire.

Et aujourd'hui la crise en Ukraine vient nous rappeler tristement et gravement que cette perte de souveraineté alimentaire va se payer encore plus cher. Parce que nous sommes aujourd'hui, oui, dépendants d'exportations de céréales, par exemple, de la Russie ou de l'Ukraine et que les prix vont flamber. Aujourd'hui on a réussi, il fallait quand même le faire, à rendre la France dépendante de l'extérieur, pour son alimentation. Il fallait quand même le faire y compris dans le lait.

Alors, d'ailleurs, l'augmentation du prix des céréales risque d'avoir des conséquences directes en Bretagne. Parce que des éleveurs laitiers qui n'y arrivent plus ou des jeunes qui veulent s'installer iront plutôt vers les céréales, iront plutôt vers le blé ou le maïs qui vont payer, que vers le lait. Et donc avec les conséquences que j'ai dit tout à l'heure à la fois sur les paysages, mais aussi sur la protection de l'environnement. Parce que moi je pense que des vaches dans un pré c'est bien meilleur pour l'environnement que des champs de maïs et c'est beaucoup plus beau.

Alors, oui, c'est vrai, nous sommes assez impuissants ici pour intervenir. Mais nous pouvons le faire dans ce programme 207, que, je le rappelle ici, j'ai toujours voté avec mes amis du Rassemblement national, même si nous pensons qu'il y a des insuffisances, qu'on peut faire mieux. Oui, on peut toujours faire mieux. Mais nos agriculteurs, nos éleveurs ne comprendraient pas que l'on vote contre ces aides dont ils ont absolument besoin. Ces aides à la modernisation des exploitations, ces aides pour les aider à s'installer. Et donc, bien évidemment, déjà je le dis, nous voterons ce programme 207 presque sans réserve.

Oui, il faut les aider. Mais, ce que je ne voudrais pas et on le voit parfois dans ce programme 207, c'est qu'on les aide en contrepartie de règles et de normes qui les pénalisent. Parce qu'aujourd'hui, voyez, le but d'un agriculteur, c'est de faire vivre sa famille. C'est de faire face à l'endettement. La superposition des normes et des contraintes les étouffe complètement. Il faudrait arrêter d'aller dans cette direction parce que quand on est dans une situation de crise, on va vers la priorité. La priorité, c'est que nos agriculteurs et nos éleveurs en Bretagne arrivent à vivre de leur travail. Arrivent à vivre de leur travail. Je vous rappelle ce que j'ai dit hier je crois, dans une autre intervention, j'ai rencontré des éleveurs porcins dans les Côtes d'Armor avec ma candidate aux présidentielles et il y en a un qui disait haut et fort : « On veut pas s'enrichir, on veut vivre ». Oui, vivre. Alors, arrêtons de les couvrir de normes, de contraintes qui augmentent à chaque fois, malgré nos aides, leurs coûts de production et qui donc finalement réduisent leurs revenus.

Un mot sur le bio parce que, on en a beaucoup parlé ici. Les aides pour le bio, la conversion vers le bio. Mais aujourd'hui quelle est la situation du bio ? Il faut le dire. C'est qu'aujourd'hui, on est arrivés presque dans une impasse, parce que le marché de consommateurs est saturé, parce que ça ne se vend pas comme on voudrait que ça se vende. Alors, le tout bio, excusez-moi, c'est un leurre. C'est un leurre qui est à la fois relayé par les institutions européennes, par le gouvernement et par certains ici. Oui, il faut du bio, mais moi je pense qu'il ne faut pas opposer les façons de produire. Ceux qui font du bio, c'est bien. Ceux qui font du conventionnel, c'est bien aussi. Je rappelle que quand on ne produit pas du bio, on produit quand même de l'excellente qualité pour notre alimentation. Alors, arrêtons d'opposer les filières. Arrêtons de mentir, même au secteur agricole et aux Français en leur disant « il faut aller vers un tout bio ». Ce n'est pas possible. Tout le monde le sait. Tout le monde le sait. Alors, notre agriculture bretonne, nos agriculteurs, nos éleveurs ont besoin d'un soutien fort. Ils ont certes besoin de subventions, certes ils ont besoin d'aide, certes ils ont besoin de prix. Mais moi ce que j'entends aussi chez eux aujourd'hui, c'est qu'ils ont besoin qu'on les aime et qu'on les soutienne. Qu'on les aime et qu'on les soutienne contre les minorités agissantes déconnectées de la réalité, celles dont j'ai dit ici et je le répète, qu'ils ne font pas la différence entre un merle et une buse, entre la rosée du matin et le gel et qui viennent donner des leçons à la terre entière, qui croient qu'ils vont sauver la planète en allant avec une trottinette électrique acheter des tomates bio sur le marché des Lices à Rennes. Oui, ça ce sont des minorités agissantes. Mais ceux qui vivent dans la ruralité, ceux qui sont attachés à notre modèle paysan, j'aime bien ce mot « paysan » qui nous revoit à « pays », « enracinement », eh bien on doit être unanimes à les soutenir. C'est pourquoi, bien évidemment, dès demain, le groupe des élus du Rassemblement national votera ce programme 207.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. PENNELLE. Parole à Stéphane DE SALLIER DUPIN.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Monsieur le Président,
Nous vivons une crise de l'élevage absolument inédite, terrible et dont nous pensions qu'elle ne serait liée qu'à cette évolution des matières premières, contexte Covid, jusqu'à ce qu'arrive la crise internationale que nous vivons depuis hier matin. Cette crise de l'élevage, c'est la crise du prix de l'aliment, j'y reviendrai, c'est la crise du prix de l'énergie, ce sont aussi des engrais chers. A l'occasion des négociations commerciales avec la grande distribution, nous avons tous constaté à quel point la loi EGalim était un échec, à quel point elle ne protégeait absolument pas le monde agricole dans ses négociations. Alors on nous promet une loi EGalim 2. Elle a été votée. On verra ce qu'elle va donner, sauf que pour la prise en compte d'un certain nombre d'augmentations tarifaires, pour le moment, elle ne joue pas.

Et puis voici l'Ukraine. L'Ukraine, c'est déjà un souvenir d'une première crise en 2014, qui nous a planté le marché porcin. Pardonnez-moi. Crise de Crimée, embargo sur le porc et véritable changement sur nos exportations et nos relations commerciales à l'étranger. Aujourd'hui l'Ukraine c'est des menaces sur le gaz, c'est des menaces sur le prix du grain, dans un contexte dont nous n'avons absolument pas besoin. Dans cette affaire, nous avons objectivement un gouvernement qui, au pire n'aime pas l'élevage, au mieux le néglige. Un gouvernement qui a l'œil rivé sur les grandes cultures. Ça, quand il s'agit de faire évoluer la règlementation sur les néonicotinoïdes, on avance. Mais c'est pour les betteraviers. Quand il s'agit de l'élevage, on trouve des recettes en urgence pour aider les éleveurs de porcs à hauteur des fameux 270M€ de M. de Normandie, ce qui correspond grosso modo pour un élevage à 250 truies et la suite, à une semaine d'aliments. C'est pour vous ramener les choses à leur place.

Un gouvernement qui n'aime pas l'élevage mais qui laisse faire les fameux antispécistes en donnant l'illusion aux éleveurs qu'ils font quelque chose. Je m'explique. Vous vous souvenez que nous avions obtenu les uns les autres le fameux programme Déméter. Déméter est un programme de la gendarmerie qui visait à protéger les éleveurs agressés dans leurs élevages par ces militants antispécistes. Cette démarche a été attaquée. Les antispécistes en question ont gagné et la démarche a été oubliée. Il n'y a donc plus aujourd'hui de possibilité de faire appel à ce dispositif.

Le bio. Le bio, la crise sanitaire nous rappelle qu'il s'agit d'une niche, d'une belle niche sur le fond et en volume. Néanmoins, il s'agit d'une niche qui aujourd'hui est en passe d'arriver en surproduction.

La crise ukrainienne. Un élevage qui aujourd'hui subit des difficultés en termes de prix d'aliment, d'énergie, etc. et puis la possibilité pour certains de produire de l'énergie, je pense à tous ceux qui ont fait le choix de la méthanisation. Alors certes, on ne va pas combler les difficultés liées au gaz russe par la méthanisation bretonne. Rassurez-vous les volumes ne sont pas là. Néanmoins, pour nos éleveurs, il s'agit de revenus constants pour ceux qui ont fait ce choix, qui permettent quand même de diversifier et qui permettent quand même de passer des étapes un peu compliquées.

Voilà Monsieur le Président, quelques propos. Dans votre budget, je ne trouve pas, en l'état, de réponse à la hauteur de la crise. Dans votre budget, je trouve un budget vert, avec les ambiguïtés qu'on a pu évoquer hier. En termes de climat, qu'est-ce qu'on va qualifier de très défavorable dans notre agriculture bretonne ? L'agriculture bretonne, c'est l'élevage. Un contrat de Plan, dans lequel l'agriculture est absolument absente. Et puis, une inquiétude sur vos fameuses éco-socio-conditionnalités. Qu'est-ce que nous demandent les éleveurs aujourd'hui ? Ils nous demandent de la simplification. Leur vie est déjà suffisamment compliquée, ils nous demandent de la simplification. Ils nous demandent des prix, ils nous demandent de la simplification. Or, en l'état, nous verrons les travaux qui vont être menés, je compte sur Carole LE BÉCHEC pour entendre ces propos, mais en l'état, vos projets d'éco-socio-conditionnalité les inquiètent et nous inquiètent. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Valérie TABART.

### Valérie TABART,
*Groupe Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires*

Monsieur le Président, chers collègues.
Je trouve bien des discours déconnectés et deresponsabilisants. Il nous faut être aux côtés des agriculteurs et des agricultrices, mais en invitant à la responsabilité. Je le dis, je me situe, je suis fille d'agriculteurs, sœur d'agriculteurs et moi-même engagée professionnellement dans l'agriculture. L'agriculture et l'agroalimentaire sont des secteurs économiques majeurs pour notre région. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Cela était dit lors du débat sur les recettes, nous déplorons que la collectivité régionale n'ait pas les moyens financiers pour porter des politiques impactantes dans ce domaine comme dans d'autres. Pire, elle perd des moyens avec la gestion hypercentralisatrice du gouvernement Macron qui reprend la main sur la gestion du second pilier et les MAEC. Donc il faut rappeler, je le dis à mon collègue Olivier ALLAIN, il faut rappeler que l'autorité de gestion du second pilier pour les Régions a été le fait d'une volonté d'un gouvernement de gauche et que cette avancée est aujourd'hui défaite par le gouvernement Macron.

La faiblesse des leviers à la main de la Région ne dédouane pas celle-ci de fixer un cap clair pour le développement agricole et agroalimentaire en Bretagne dans les prochaines années et de tenir ce cap sans ambigüité auprès des partenaires de la profession agricole et de la société bretonne dans son ensemble. Un cap qui participe à répondre, de manière pérenne, aux crises actuelles et aux besoins de revenus pour les agriculteurs et les agricultrices. Ce cap clair, je veux l'illustrer avec 3 idées que nous plaçons au cœur du projet agricole de demain :

- **Premier mot clé et première idée : l'autonomie**

La Bretagne a besoin d'une agriculture et d'une industrie agroalimentaire autonomes qui dépendent le moins possible d'importations en protéines ou en matières premières pour sa production, mais que nous nous attachons au contraire à recalibrer, à l'aulne des ressources naturelles dont dispose la Bretagne. L'inverse est insoutenable. Nous ne pouvons plus continuer à épuiser nos sols, à polluer notre eau et notre air. Si nous nous attachons à ce principe d'autonomie, en amont des processus productifs, alors nous réglons en grande partie nos problèmes en aval. L'arrêt de l'importation de protéines de soja ne peut qu'accélérer le règlement du

problème des nitrates et des algues vertes. C'est une logique simple qui n'est pourtant pas mise suffisamment en exergue par les pouvoirs publics, tout comme la baisse du cheptel des élevages industriels reste souvent un tabou en Bretagne.

Parce qu'il faut le dire, en Bretagne aujourd'hui l'agriculture c'est loin d'être seulement la polyculture élevage comme on l'entend dans certains discours, et l'élevage bovin ça n'est plus seulement le pâturage, ça peut être aussi des bêtes qui ne sortent pas de leur stabulation. On entend aussi ici ou là des espoirs fondés dans la réponse technologique à la baisse des gaz à effets de serre d'origine agricole. Cette posture ne saurait se substituer à l'accompagnement de l'inévitable baisse des volumes produits. Ne vous trompez pas sur nos propos. La baisse des volumes ne signifie pas dans notre esprit, la baisse du nombre d'exploitations et d'emplois. Bien au contraire. La diminution des exploitations laitières par exemple, qui nous préoccupe toutes et tous, s'accompagne d'un paradoxe frappant. En 10 ans, entre 2011 et 2021, le nombre d'exploitations laitières en Bretagne a baissé de 8%, avec un nombre d'actifs qui suit cette évolution, tandis que le volume de lait produit s'est accru de 15 %. Cela dit, les logiques de concentration fortes à l'œuvre dans le secteur agricole sont bien loin du maintien des actifs agricoles

L'autonomie, c'est ne plus dépendre d'intrants, de matières premières, au gré des crises économiques, des crises internationales, de la flambée des prix. Nous ne retrouvons pas, même si, Monsieur le Vice-président, Arnaud, vous avez mis en avant l'autonomie dans vos propos, mais nous n'avons pas retrouvé suffisamment dans le programme 207 cette ligne de force de l'autonomie des productions agricoles.

- **Deuxième mot clé et deuxième idée : la montée en gamme des produits alimentaires**

Nous en avons parlé hier soir lors de la présentation et l'adoption de l'amendement « Pass compétitivité et qualité des IAA », cette trajectoire de montée en gamme, autre ligne de force d'un projet agricole et agroalimentaire robuste pour la Bretagne doit être affirmée plus clairement.

- **Troisième mot clé et troisième idée : la cohérence des politiques régionales**

Quelle cohérence, et ça c'est une question que nous avons, près de vous, la majorité, quelle cohérence par exemple, entre le dispositif expérimental sur l'agriculture de conservation qui utilise dans ces techniques culturales des produits phytosanitaires, donc au programme 207, et l'appel à projets pour l'expérimentation territoriale de sortie des pesticides au programme 501 ? Quel est le cap cohérent ?

Je voudrais aussi pointer à travers ça, ce qui nous parait être une dérive dans la conduite des politiques publiques qui amène à privilégier un type de pratique agricole, pas des plus vertueuses, parce qu'elle n'embrasse pas la stratégie bas carbone et la protection de l'eau et des ressources. Pourquoi la mise en avant de cette pratique agricole plus qu'une autre ? Est-ce le fruit d'un travail de lobbying des tenants de l'agriculture de conservation ? Est-ce l'annonce de politiques publiques faites d'opportunisme d'acteurs fondée sur des fonds publics privés avec ce qui se prépare dans un grand marché du carbone ? Nous préférons l'approche des politiques publiques qui se discutent en toute transparence et qui font l'objet d'arbitrages et de hiérarchisation, avec des cahiers des charges exigeants comme pour la gestion des MAEC au sein d'une commission régionale coanimée par la DRAF et la Région, avec l'ensemble des acteurs agricoles.

Et nous souhaitons distinguer les dispositifs qui embarquent tout le monde agricole dans les pas à continuer à faire. Oui nous devons être aux côtés des agriculteurs et agricultrices pour accompagner à l'autonomie, la montée en gamme, l'agroécologie et de les distinguer des dispositifs expérimentaux qui donnent à voir si cette agriculture est autonome et économe, qui s'empare de la stratégie bas carbone mais aussi des autres défis environnementaux. Encore une fois, ce sont ces perspectives, ce sont ces moyens qui participeront à retrouver des marges financières et plus de revenus. Ne pas opposer les modèles n'est pas tenable. A tenir ce discours, on sait très bien ce qui se passe. Ce ne sont pas les petites fermes et les plus vertueuses qui se maintiennent.

Pour conclure, nous ne trouvons pas dans ce programme, suffisamment la visée claire des enjeux principaux dont la Bretagne doit s'emparer ; l'autonomie, la production durable et la montée en gamme. Nous ne trouvons

pas suffisamment la cohérence dans les politiques régionales et la clarté d'une stratégie de transition. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Goulven OILLIC pour les Écologistes de Bretagne

**Goulven OILLIC,**
Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je vais essayer de compléter Valérie TABART. Effectivement, la guerre est à nos portes, enfin aux portes de l'Ukraine et cela a une conséquence directe sur l'agriculture bretonne. Le coût de production effectivement, va augmenter au niveau des aliments mais aussi au niveau des intrants et cela aura forcément un impact sur notre agriculture qui est vraiment dépendante, en fait des importations et des exportations. Aujourd'hui on parle de prix agricoles, mais les prix agricoles sont fixés à Chicago, à la bourse de Chicago. Les céréales, en fait, vous avez vu le blé hier a pris 50 € à la bourse, et forcément, ça va avoir un impact sur notre agriculture. Si on était plus autonomes au niveau de l'agriculture bretonne, on serait moins dépendants. C'est un peu ça que je veux dire.

Je veux dire aussi que les Écologistes ne sont pas contre l'élevage. En ce qui me concerne, ma compagne a été éleveuse pendant 10 ans. Les caricatures, on en entend pas mal aujourd'hui. Il faut regarder les systèmes d'exploitation. C'est ça qu'il faut regarder. On ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac. L'agriculture qu'on pointe du doigt, c'est celle qui est hors sol. C'est celle qui est la plus fragile, la moins autonome. C'est celle qui est la plus dépendante des exportations et de l'importation. Voilà ce que je voulais dire pour l'instant.

Au niveau de la performance des exploitations agricoles, c'est l'objet de ce programme 207, je voulais revenir là-dessus. En fait, je pense qu'on ne met pas forcément les mêmes mots derrière « performance des exploitations agricoles ». Pour nous, la performance des exploitations agricoles c'est l'autonomie des fermes et la résilience des fermes. Pourquoi l'élevage est en crise, il faut aussi regarder les éléments du CRÉDOC sur la consommation des Français, des Bretons, des Bretonnes. Je suis désolé, mais depuis 10 ans, on consomme moins de viande, on consomme de moins en moins de lait. Donc lorsqu'on parle de résilience et d'autonomie, il faut aussi adapter nos systèmes. On n'est pas contre l'élevage, mais à un moment donné, il faut que les systèmes soient adaptés à la demande.

Lorsqu'on parle d'agriculture biologique, non, ce n'est pas une niche. Aujourd'hui, en Bretagne 10 % des fermes sont en bio. Il y a quasiment aujourd'hui 8 000 opérateurs bio en Bretagne. Non ce n'est pas une niche en fait. Toutes les entreprises bretonnes agroalimentaires ont pris le virage de la bio parce que ça répond à une demande. Aujourd'hui il y a peut-être la crise dans la consommation de la bio, effectivement, mais c'est parce qu'il y a aussi la crise du pouvoir d'achat. Effectivement il y a des choix différents. Le coût alimentaire augmente. La part du budget alimentaire dans les revenus des ménages baisse parce que le coût de l'énergie augmente. L'essence augmente, le gaz augmente. Effectivement, il y a des choix qui sont faits, des choix budgétaires.

Je voulais revenir également sur l'appel à projets sur l'agriculture de conservation. Pour nous, ce n'est pas une agriculture qui s'inscrit dans l'agroécologie. Vous connaissez les piliers de l'agriculture de conservation. Il y a eu plusieurs non-régénérations. En fait, le premier pilier était intéressant sur le non-travail du sol. C'était un retour à l'agronomie enfin. C'était intéressant. Le deuxième pilier était la couverture permanente des sols. Ça va dans le sens de l'agronomie. Le troisième, c'est la rotation des cultures, la diversification des cultures. Ce sont les 3 piliers de l'agriculture de conservation. Et le quatrième pilier, c'est quoi ? Ce sont les herbicides chimiques en fait, l'agriculture de conservation est dépendante du glyphosate. C'est pour ça qu'on ne peut pas considérer que c'est une agriculture durable. Parce qu'en fait, même dans l'appel à projets, on ne va pas rentrer dans les détails des IFT, des indices de traitement. On est au-delà des moyennes d'utilisation d'IFT en France.

On voit … (*propos hors micro*) Si si, si, en fait ce sont les herbicides totaux qui sont utilisés sur l'agriculture de conservation. Les herbicides totaux, c'est dangereux pour la santé des agriculteurs, pour les ruraux. Une étude de l'INSERM a montré la dangerosité des pesticides. Un chercheur à Rennes, a publié en 2012 des éléments sur l'impact sur la santé des pesticides. Il faut sortir des pesticides. L'agriculture de conservation ne va pas nous permettre de sortir des pesticides. Au contraire. Je vois que l'appel à projets, c'est 5 ans plus 5 ans, c'est 10 ans. Dans le projet, pendant la campagne, l'accord entre M. CUEFF et votre majorité, il y avait : « mettre tout en œuvre pour sortir des pesticides », trouver des solutions. Pour nous l'agriculture de conservation ce n'est pas la solution. Au contraire, on enferme les agriculteurs dans les pesticides, dans la dépendance aux pesticides. C'est pas la voie qu'on choisit. C'est pour ça que pour nous le programme 207 ne va pas assez loin. Il ne va pas dans le sens de se passer des pesticides. Au contraire.

Il y a autre chose à dire aussi sur l'agriculture de conservation. Elle existe depuis 10 ans en bio. A Laval, la semaine dernière, il y avait les journées nationales de l'agriculture de conservation biologique. C'était complet. On peut faire l'agriculture de conservation biologique sans produits pesticides. Alors, l'appel à projets qui est lancé en Bretagne aujourd'hui, on peut le changer. On peut le changer et le convertir en bio. C'est une possibilité.

Je voudrais dire aussi quelque chose pour terminer sur le FEADER. Vous avez vu que le FEADER augmentait. C'est une bonne chose en fait. Ça va nous permettre d'engager la transition écologique en Bretagne. Et non, la Bretagne n'est pas la première Région en agriculture biologique en France. Non. C'est faux. Aujourd'hui en Bretagne, il y a 15 % de l'agriculture qui est sous le signe de la qualité. Quand on regarde nos voisins ligériens ou normands, ils sont à 40 % et nous on est à 15 %, donc effectivement les … (*propos hors micro*). Si, si, ce sont les statistiques de la Draf, on peut les vérifier. Voilà ce que je voulais dire. Merci de votre écoute.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Arnaud LECUYER

**Arnaud LÉCUYER**
Merci Monsieur le Président,
Merci à vous pour le débat et les interventions. Quelques réponses, en essayant d'être succinct. Pour notre collègue Denis PALLUEL, effectivement le sujet de l'agriculture sur les îles est un sujet à part, comme bien d'autres sujets, mais il doit être traité. Pour vous dire et vous rassurer, nous avons des dispositifs d'accompagnement qui sont adaptés aux îles et que nous bonifions. C'est-à-dire que c'est très clairement indiqué, notamment dans les dispositifs d'accompagnement sur les investissements, nous avons des aides qui sont bonifiées pour tenir compte de la spécificité des îles. En tout cas, je sais qu'avec l'association des îles du Ponant, une association s'est créée aussi autour de l'agriculture sur les îles. Moi, je suis complètement prêt à vous rencontrer, à rencontrer les agriculteurs et les agricultrices qui sont engagés sur la thématique de l'agriculture dans les îles pour voir ce que nous pouvons faire pour améliorer et tenir compte de leurs conditions particulières de travail.

L'intervention suivante était celle d'Olivier ALLAIN. Le budget agricole était voté à l'unanimité. Je dirais qu'il faut passer à la gamme au-dessus, il faut voter tout le budget à l'unanimité. On verra, on va essayer. Il faut être optimiste, c'est le vendredi matin. Concernant l'intervention, Olivier ALLAIN a évoqué la place de l'élevage en Bretagne. Il n'a pas été le seul, mais c'était la première intervention qui le soulignait. Oui, la Bretagne doit rester une terre d'élevage. Je l'ai dit, nous avons des conditions pédoclimatiques, nous avons un savoir-faire, nous avons un attachement particulier à l'élevage. Je l'ai dit, une responsabilité particulière parce qu'avec le réchauffement climatique, avec ce que nous connaissons dans le dérèglement climatique qui touche déjà l'ensemble des régions du monde, la France n'échappe pas à ce dérèglement climatique. Nous avons déjà dans le sud de la France des régions qui étaient des régions d'élevage et pour lesquelles ça va être particulièrement compliqué. Donc va peser sur les régions d'élevage, et singulièrement la Bretagne, une responsabilité particulière, c'est de continuer à assurer une production suffisante, non pas seulement pour la Bretagne, mais

pour un petit peu plus que la Bretagne. Donc oui, nous avons une responsabilité particulière. Elle est collective et chacun l'aura soulignée. Elle ne dépend pas, bien entendu, que de la Région Bretagne, mais nous devons aussi montrer des signes, des encouragements, et que cela puisse se traduire dans les aides au fonctionnement et aux investissements pour l'élevage.

Sur l'impact 2023/2027, effectivement nous avons un changement qui va s'opérer. On le regrette. Le Président et cette assemblée avaient porté la régionalisation de la PAC. Nous ne l'avons pas obtenue. Nous allons devoir faire avec la PAC 2023/2027 remaniée, renationalisée pour une partie et faire avec ce que la Bretagne aura comme responsabilité, notamment la modernisation et l'installation-transmission.

L'intervention suivante était celle de M. PENNELLE. Vous avez fait quelques constats sur la place de l'élevage, de l'agroalimentaire comme étant l'activité principale, primordiale en Bretagne. Je pense que l'on peut être d'accord. Vous avez également évoqué l'impact de l'agriculture, et singulièrement de l'élevage sur les paysages. Oui. Oui, l'agriculture a un impact sur les paysages. Ce que nous travaillons, nous avec cette majorité, c'est de faire en sorte qu'elle ait un impact positif. Je l'ai dit, nous regagnons des linéaires bocagés, nous regagnons des prairies. Cela a un impact positif sur les paysages, mais également sur l'environnement. Donc, c'est la logique que nous souhaitons continuer à développer dans ce budget 2022 et pour les suivants.

Vous avez évoqué la crise du secteur porcin faisant référence, soit ici, soit ailleurs, à une goutte d'eau qui aurait été versée en termes d'aides. Je le rejoins, c'est une goutte d'eau à l'échelle du chiffre d'affaires généré par la profession, à l'échelle de l'ampleur de l'aide. En termes d'argent public, la goutte d'eau est chère : 270M€. Il faudra nuancer pour voir combien vont véritablement atterrir dans les fermes. On est à peu près sûrs pour 95M€. Pour le reste on en est sans doute un peu moins sûrs parce qu'ils dépendent d'accords au niveau de l'Union européenne. Mais moi ce que j'aimerais, c'est que lorsque d'autres filières sont en crise et il y en a d'autres en crise notamment sur les filières bio, on l'a évoqué, soit en lait, ou en œufs, nous puissions, nous aussi les pouvoirs publics, avoir une attention particulière sur ces filières qui sont en crise parce que la filière de la crise porcine, chacun l'aura souligné, elle tient quand même pour beaucoup aux coûts des matières premières, et notamment et singulièrement, les approvisionnements pour l'alimentation.

70 % du coût de production d'un porc provient de son aliment. Quand vous êtes à 100 % dépendants d'approvisionnements extérieurs, c'est-à-dire que vous ne fabriquez pas d'aliments à la ferme, que vous ne prenez pas vos céréales pour les introduire dans l'alimentation de votre bétail, eh bien vous êtes dépendant pour 70 % de ce que vous produisez, vous êtes dépendant des autres. Quand on dit des autres, c'est de la coopérative, c'est de l'entreprise qui vous fournit l'aliment, qui elle-même est dépendante et interagit sur les cours mondiaux, ça a été rappelé tout à l'heure, notamment, nous dépendons de cours qui se passent à Chicago, mais également ailleurs. Donc, l'objectif de la Région Bretagne, dans nos politiques publiques, c'est de faire réduire cette dépendance, c'est de faire en sorte que les coûts de production à 70 % pour le coût de production de l'import sur l'aliment, on aura du mal à le faire bouger puisque c'est ainsi, c'est aussi la génétique, c'est la façon dont nous travaillons en Bretagne sur l'élevage porcin. Néanmoins faisons en sorte que nous ayons une capacité d'autonomie au sein des exploitations pour que les éleveurs … l'autonomie énergétique et l'autonomie protéique sont aussi une autonomie de décision. C'est décider par soi-même. Parce que je ne connais pas un chef d'entreprise ou une cheffe d'entreprise, quel que soit le domaine d'activités, qui ne souhaite pas décider par elle-même. C'est ce qu'il faut que nous travaillions avec les filières pour redonner de l'autonomie dans la décision. C'est la première des autonomies qui est essentielle lorsque l'on est un chef d'entreprise et singulièrement en agriculture.

Vous avez ensuite viré dans le germinal, sur la description du métier. Oui, effectivement, c'est un métier dur. Mais on peut être aussi être heureux parce que vous ne faites pas le même métier, en tout cas je ne le souhaite pas de faire un métier tel que vous le décrivez, pendant 40 ou 45 ans. Il y a des moments aussi où l'agriculture, c'est plaisant. J'allais dire, j'en suis la preuve. Mon père a fait ce métier pendant 40 ans. J'étais hier à l'assemblée de la Fédération régionale des CUMA qui se déroulait à Rennes et j'ai rencontré aussi des agriculteurs heureux parce qu'ils travaillent aussi de façon particulière, organisée, collective. J'étais avant-hier avec deux de nos collègues dans une ferme, à l'invitation de la Confédération Paysanne à Guerlesquin et j'ai

rencontré des agriculteurs qui étaient aussi heureux. Donc, attention à ce que l'on dit parce que lorsque vous décrivez la dureté de l'élevage, je ne vois jamais une proposition concrète, chiffrée, précise, qui puisse nous permettre d'en sortir. Donc, le constat c'est bien, mais les propositions c'est mieux.

Ensuite, nous avons évoqué avec Stéphane DE SALLIER DUPIN, un panorama sur les crises. Je peux le partager. L'impact de la crise en Ukraine va nécessairement impacter non seulement l'agriculture et d'autres filières. Je pense que cela impactera davantage les coûts céréaliers que les coûts de l'énergie. Pour ce qui est de la France, je crois qu'on dépend pour 5 % du gaz ukrainien ou russe, plus certainement. Par contre, c'est vrai, sur les céréales, nous avons une tendance à dépendre aussi de ce qui se passe dans d'autres pays, singulièrement à l'est de l'Europe. Donc oui, nous aurons des conséquences. J'allais dire, ça renforce aussi l'urgence que nous avons de travailler sur l'autonomie céréalière, l'autonomie protéique à l'échelle de nos exploitations. Et d'où la capacité que nous aurons à garder de l'élevage, un mixe de polyculture élevage, j'ai entendu qu'il était parfois un peu remis en cause ; mais c'est par cela que nous allons aussi réussir à maintenir une agriculture plurielle diversifiée en Bretagne et il faudra aussi encourager les discussions entre filières non seulement à l'échelle de la Bretagne, mais aussi à l'échelle nationale parce que je pense qu'une des plus grandes pertes, un des plus grands périls de l'agriculture française, c'est le fait que les filières céréalières et les filières d'élevage ne se parlent pas. Elles ne se parlent pas. On peut, nous, politiques, organiser un certain nombre de choses. Mais si des filières entre elles, entre l'élevage et les céréales ne se parlent pas, si chacun reste dans son couloir, là on va à la perte. Nous avons, s'il y a une discussion entre ces filières, nous avons une capacité de résilience, d'autonomie encore une fois, pas forcément à l'échelle là, de l'exploitation, mais à l'échelle nationale. Donc c'est ce vers quoi nous devons travailler, c'est ce vers quoi nous, politiquement, nous allons encourager les filières.

La crise du bio, elle a été évoquée par un certain nombre d'intervenants. Je ne crois pas que le bio soit une niche
En Bretagne, 1 installation aidée sur 3 est en agriculture biologique. Aujourd'hui ce qui se passe en bio, c'est un problème de débouché, c'est-à-dire qu'il y a une croissance assez élevée, notamment je pense aux filières lait, on est sur une croissance de plus 11 % sur l'année 2021 dans la production laitière bio et effectivement le consommateur n'a pas été au rendez-vous. C'est une impasse provisoire. Moi je suis persuadé que la tendance à la consommation de produits bio, elle va repartir. Simplement ce qui aurait mérité d'être, c'est une régulation au sein de la filière lait parce que là aussi les filières elles ont un rôle à jouer. Je pense qu'on a ouvert un peu trop vite les vannes et effectivement, on a inondé de lait bio et il faut laisser le temps à la consommation de pouvoir absorber ces productions. Mais en tout cas, il ne faut surtout pas, surtout pas, décourager les agriculteurs et les agricultrices qui veulent s'engager dans l'agriculture biologique parce que nous avons tendance à croire que à moyen ou long terme c'est aussi une l'agriculture qui peut être rémunératrice et porteuse de sens.

Sur l'éco-socio-conditionnalité. Je vois que ça fait peur. On peut être à la fois simples et exigeants. Et inversement. Je ne crois pas que ça va complexifier les choses. Mais nous gérons de l'argent public. Nous gérons de l'argent public. L'argent public n'est pas symbolique, il est aussi porteur de sens. Nous n'avons pas cette capacité à être sur le « quoi qu'il en coûte ». Donc il va falloir qu'à un moment donné, avec le budget que l'on peut consacrer à l'agriculture en Bretagne, qui est un budget relativement conséquent néanmoins, nous devions essayer d'encourager les investissements, les agriculteurs qui soient les plus engagés dans la démarche de transition agroécologique. Nous avons les MAEC, nous avons les aides à la bio. Ça concerne en gros 6 000 fermes sur les 26 000. Nous, notre objectif, à très court terme, c'est de toucher les 20 000 autres, ce n'est pas de faire une agriculture à quelques-uns. C'est de faire en sorte que la transition agroécologique, ce que nous portons ils touchent bien les 26 000 fermes de Bretagne et pas seulement les 6 000 fermes engagées.

Les 2 dernières interventions que nous avons pu avoir sont celles de Valérie TABART et de Goulven OILLIC. Sur l'intervention de Valérie TABART, vous avez fait un constat que je partage. Effectivement la collectivité bretonne et c'est la collectivité régionale, c'est vrai en Bretagne et c'est vrai ailleurs, n'a pas forcément les moyens financiers de ses ambitions. Nous le regrettons, encore une fois. La régionalisation de la PAC ç'aurait été une solution mais nous allons devoir travailler néanmoins pour la PAC 2023/2027 sur un nouveau cadre

budgétaire qui va nous permettre tout de même d'agir. Nous le verrons tout à l'heure au moment du rapport sur les fonds européens, ou demain matin, c'est quand même 190 M€ d'aides FEADER qui vont nous être consacrés, du second pilier de la PAC. Nous attendons aujourd'hui, et c'est important, les contreparties de l'État pour voir des montants dont nous allons disposer pour l'agriculture en Bretagne. Vous dites que le cap n'est pas clair… J'ai quand même du mal à suivre ce raisonnement parce que tout ce que vous avez évoqué, à la fois l'autonomie, l'agriculture bio, la transition agroécologique, nous le faisons. Nous le faisons dans ce programme 207. Alors, j'entends et Goulven OILLIC l'a dit, nous n'allons pas assez loin. La question que je vous pose c'est est-ce que nous allons dans le bon sens ? Voilà. Merci à vous.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup, cher Arnaud. Pour passer de A à B, il y a effectivement un chemin. Merci encore. Nous avons des amendements qui ont été déposés sur ce bordereau. Il y a 3 amendements. 2 ont été rejetés et 1 a fait l'objet de réécriture. Mme TABART, est-ce que vous souhaitez défendre votre amendement ?

**Valérie TABART**
Oui. Donc un amendement sur l'appareillage territorial. C'est dans la poursuite de ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est la volonté de traduire une clarification des choix politique. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, nous on pense qu'il faut distinguer deux choses : les dispositifs qui embarquent l'ensemble du monde agricole, pour conforter les évolutions des pratiques, tous les pas qui seront faits en faveur de l'agroécologie, de l'autonomie de la montée en gamme, du modèle social également. Il est important de regarder le rapport entre moyens de production et emplois et de les distinguer des dispositifs expérimentaux qui doivent mettre la focale sur l'agriculture vertueuse autonome qui s'empare de la stratégie bas carbone, la qualité de l'eau, la protection de la biodiversité et donc forcément qui n'utilisent pas de pesticides. Parce que ces dispositifs expérimentaux donnent à voir, sont censés diffuser les bonnes pratiques. Donc, faire un dispositif expérimental sur l'agriculture de conservation qui continue à utiliser le glyphosate, pour nous n'est pas acceptable au moment où notre Région doit changer de braquet dans la sortie des pesticides et plus globalement, la reconquête de la qualité de l'eau. Nous proposons que ces crédits soient fléchés pour abonder les moyens d'accompagnement sur les territoires. 1.3M€ de crédits décidés en commission permanente sur ce dispositif expérimental, équivaut à plus de 40 postes d'animateurs et d'animatrices sur les territoires, en prenant appui sur les structures de développement agricole, une agriculture autonome et économe. Déployer cet appareillage territorial d'animation pour favoriser des échanges concrets entre pairs sur le travail du sol, sur les pratiques culturales, pour trouver des marges financières en étant plus économes, c'est un moyen de sécuriser et d'accompagner les changements.

L'idée que nous avons, c'est aussi que ces moyens d'animation et de développement agricole sur les territoires pourraient à l'avenir, être étoffés…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est 2 minutes normalement, Madame.

**Valérie TABART**
Pardon. Je termine juste. Vraiment c'est quelques secondes. En imaginant un coportage financier avec les territoires, pour accompagner finement les démarches d'installation et de transmission. Cela devra se faire localement dans la dentelle si nous voulons vraiment réussir le renouvellement des générations en agriculture. Voilà l'esprit de notre amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Un mot Arnaud ?

**Arnaud LÉCUYER**
Oui, on a eu ce débat effectivement en commission. Nous, notre objectif c'est d'accompagner et d'encourager toutes les formes d'engagement dans la transition agroécologique. Il y a les aides aux MAEC, avec la bio, les aides que l'on fait porter avec les MAEC. Et puis on s'aperçoit que les MAEC c'est bien pour les filières d'élevage, l'élevage laitier notamment, mais que nous avions quelques biais et que certaines fermes ne pouvaient pas s'engager, n'étaient pas spécialement concernées sur les MAEC, en tout cas, avaient des difficultés à s'engager. D'où le sujet qui a été très bien développé par Goulven OILLIC sur l'agriculture de conservation et les leviers que l'on souhaitait actionner par le biais de l'agriculture de conservation. On pourra retravailler, je l'ai dit, sur les IFT, les Indices de Fréquence de Traitement parce qu'ils sont inférieurs à la moyenne régionale. En tout cas, ce sont les engagements que l'on demande à celles et ceux qui s'engagent à faire baisser l'utilisation des pesticides. C'est vraiment l'engagement que l'on a dans l'agriculture de conservation, c'est un pas de plus dans les transitions. Ce sont des fermes, des agriculteurs, des agricultrices qui s'engagent, et vous l'avez souligné, il y aussi des agriculteurs bio qui s'engagent dans cette agriculture de conservation. C'est une démarche de progrès.

Sur le 1.2M€ ou le 1.3€ que l'on consacre sur l'agriculture de conservation, dire que d'ores et déjà sur les réseaux que vous avez cités, on y verse 1.4M€ chaque année. Chaque année, ces réseaux sur les agricultures de transition,nous les accompagnons à hauteur d'1.4M€. Moi je veux bien, juste pour vous donner l'effectif du service agriculture de la Région, on est à 18. Voilà. Il faut aussi le remplacer par rapport aux structures, y compris la Chambre d'agriculture.

Et peut-être une petite boutade, on proposera de rejeter cet amendement. On va essayer. Parce que hier, on a accepté votre amendement, vous avez voté contre le programme 204. On va voir si en refusant cet amendement sur le 207, vous votez le programme 207.

*Applaudissements*.
**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est de l'expérimentation. Merci Arnaud LÉCUYER. Adeline YON-BERTHELOT pour l'avis de la commission.

**Adeline YON-BERTHELOT**
La commission, par rapport à l'amendement de Breizh a-gleiz, a émis un avis défavorable.
Pour le 2ème amendement de Nous la Bretagne, la commission a émis un avis favorable.
Pour le 3ème amendement du Rassemblement national, la commission a émis un avis défavorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Beaucoup. On a l'amendement N° 1 et j'ai entendu les avis pour les 2 autres amendements. Ce sera noté. Pour le 1er amendement, je prends les votes. RN ?

**Gilles PENNELLE**
Oui, une explication de vote sur l'amendement de Mme TABART. J'ai bien compris qu'elle avait dit qu'il fallait, c'est intéressant de le noter, qu'il fallait opposer les filières. D'accord ? Donc, ça c'est intéressant. Il faudra diffuser cela dans le monde rural. Il faut opposer les filières. Moi je pense qu'il ne faut pas les opposer. Cet amendement traduit totalement une vision lunaire, livresque de l'agriculture, qui est complètement déconnectée des réalités. Je précise que tous les efforts qui doivent être faits vers la transition nécessaire ne pourront porter leurs fruits que si nos éleveurs et nos agriculteurs ne sont pas mis en concurrence avec des produits agricoles qui ne respectent pas ces mêmes normes. Donc on vote contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Hissons haut la Bretagne.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, merci monsieur le Président. Nous, nous sommes favorables à l'expérimentation en faveur de l'agriculture de conservation et c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cet amendement. Par contre, moi j'ai

écouté attentivement Mme TABART et M. OILLIC. Il y a une vraie différence de vision de l'agriculture entre les uns et les autres. Moi je respecte tout à fait la vôtre. Ce n'est pas la nôtre. Je ne pense pas que ce soit non plus celle de la majorité relative de la Région. Je pense qu'il va vraiment falloir à un moment donné arbitrer et choisir. On se trouve exactement dans la discussion qu'on a eue hier sur le budget vert. Ça a été dit par un membre de votre majorité. Attention, si on ne choisit pas, si on n'arbitre pas, ce sera le statu quo, l'immobilisme, voire pour l'agriculture en Bretagne, le recul. Donc 2 visions, 2 voire 3 visions de l'agriculture. Donc évidemment sur cet amendement, nous ne voterons pas. Nous sommes favorables à l'expérimentation. Nous aimerions que d'autres exploitations rentrent dans le dispositif. Mais attention ! Et vous faites le lien, je l'ai fait aussi, M. LÉCUYER, avec l'amendement que nous avons voté d'ailleurs hier, en commission économie, sur le pass compétitivité IAA. Vous y avez ajouté, Breizh a-gleiz une notion de qualité à laquelle on souscrivait totalement. Mais là encore, attention ! C'est vrai que lorsqu'on dit qu'on va renforcer la création de valeur ajoutée, est-ce qu'on s'entend bien tous sur la définition de la valeur ajoutée ? Paul MOLAC l'a traduite par bio. Ce n'est pas tout à fait la même chose. On a parlé du …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est une explication de vote, Madame.

**Isabelle LE CALLENNEC**
…raccourcissement des circuits d'approvisionnement et à la question de l'importation, de l'exportation. Voilà. Donc je dis attention. Le débat est passionnant mais il n'est pas tranché à ce jour. Et moi ce que je crains c'est que si on reste pendant 6 ou 7 ans dans ce flou, eh bien on perde des positions. Donc nous ne voterons pas cet amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Message enregistré. Arnaud LÉCUYER aura l'occasion de redire la ligne très claire qui est la nôtre et que nous continuerons à tenir dans ce mandat et non pas le flou que vous essayez d'installer. C'est une ligne très claire. Nous la Bretagne.

**Olivier ALLAIN**
Je ne comprends pas vraiment pourquoi Mme TABART et M. OILLIC s'acharnent sur l'agriculture de conservation puis que les accords de Paris (ça doit parler à tout le monde) en 2015 et Stéphane LE FOLL à l'époque a fait rentrer dans le dispositif ce qu'on appelle le « 4 pour 1000 ». C'est quelque chose qui est un peu théorisé mais qui prend en exemple l'agriculture de conservation. Si dans tous les sols de France et de Navarre on augmentait les taux de matières organiques de 0.4 pour 1000, on compenserait l'ensemble des émissions de gaz à effets de serre du transport. C'est pas rien. Et ça passe par l'agriculture de conservation. C'est quelque chose qui est dur. Je peux vous dire que si c'était facile, tout le monde le ferait. C'est obligatoire au Brésil. C'est une agriculture, c'est vrai, qui n'est pas forcément sans pesticides. Mais dans les MAEC non bio, il y a aussi un peu de pesticides. Il y a quand même un cahier des charges extrêmement sérieux. C'est difficile mais ça évite aussi l'érosion. L'érosion on en connait les dégâts, c'est aussi des métaux lourds, c'est des pertes de particules. Justement pour améliorer la qualité de l'eau, l'agriculture de conservation en fait partie. Je suis un peu surpris de cette réaction qui est contraire, vraiment aux objectifs en plus des accords de Paris. C'est un dispositif qu'il faut essayer, qu'il faut tenter. Donc, bien sûr, nous voterons contre cet amendement.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Breizh a-gleiz concernant l'agriculture de conservation*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Breizh a-gleiz concernant l'agriculture de conservation est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci nous allons passer à l'amendement du groupe Nous la Bretagne. Je vais donner la parole à Olivier ALLAIN, mais vraiment deux minutes. Il va falloir qu'on respecte les temps, parce que là, je vois qu'on décale, qu'on décale et on va finir par voter le budget demain midi.

**Olivier ALLAIN**
Juste, l'amendement que nous proposons c'est d'étendre le prêt d'honneur à tous ceux qui s'installent et pas uniquement aux éleveurs de porcs ou de bovins comme c'était prévu. Qu'est-ce qui fait qu'on a envie de s'installer ? 3 raisons peuvent faire qu'on ait envie de s'installer. D'abord il faut dire qu'il n'y a jamais eu autant d'envie de s'installer en agriculture. Le Salon de l'Agriculture va démarrer dans quelques jours. On va avoir de bons reportages encore parce que ce sont des métiers qui ont du sens, qui donnent de l'envie. Et pourtant, on n'installe pas assez. Les objectifs qui ont été fixés et qui sont importants, 1 000 installés, ils sont de 3 raisons :

- La conjoncture
- Le contrôle des structures
- Et éventuellement, l'accompagnement financier

- Quand on parle de la conjoncture, aussi paradoxale que ça peut paraitre, même quand la conjoncture est assez moyenne, il y a des envies de s'installer. Il suffit d'aller voir les répertoires départementaux d'installation, où il y a beaucoup de candidats à l'installation et pour autant, il n'y a pas beaucoup d'installations.
- Le contrôle des structures qui n'est pas l'apanage de la Région. Il y a une loi qui a été votée par un député qui s'appelle …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il faut faire plus court Monsieur …

**Olivier ALLAIN**
… Monsieur SEMPASTOUS et qui va être adoptée à partir de début juillet et qui va permettre à ceux qui veulent s'agrandir un peu trop de manière démesurée, l'État va pouvoir renforcer ce contrôle des structures et favoriser les candidats à l'installation.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
L'amendement s'il vous plait, l'amendement !

**Olivier ALLAIN**
Oui, mais je n'ai pas été trop long tout à l'heure. Je n'ai pas abusé … Je rappelle que s'il n'y a pas de contrôle de structure, ceux qui ont un certain âge ou qui ont envie de s'agrandir, Ce sera au détriment des autres. Donc c'est quelque chose qui ne dépend pas de la Région. Il y a une loi qui a été votée, qui va voir le jour et qui sera assez révolutionnaire pour encourager l'installation.

- L'amendement c'est tout simplement d'étendre ce prêt d'honneur. C'est 50 000€ potentiels pour notamment ceux qui n'ont pas les fonds propres qui viennent de l'extérieur du milieu agricole et qui auront ce prêt sans garantie. Cela revient à des fonds propres. Et on encourage vraiment les gens qui ne viennent pas du milieu agricole à s'installer. Ce sera une première en France de l'étendre à tout le monde. C'est pour ça que nous soutenons et bien sûr que nous proposons cet amendement pour vraiment favoriser l'installation et arriver aux objectifs qui ont été définis, c'est quelque chose de très important et capital.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. ALLAIN. Donc Adeline YON-BERTHELOT a donné tout à l'heure l'avis de la commission. M. PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui, pour une explication de vote sur cet amendement. C'est bien dommage que M. ALLAIN ait été plus long sur cet amendement finalement qui est annexe, que sur son intervention globale sur l'agriculture. Cependant, nous voterons cet amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Oui, allez-y Mme LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui merci. Pardon, sur l'impact de cet amendement. Ce prêt d'honneur, il existe déjà à la Région Bretagne. La question est de savoir est-ce que le gâteau va augmenter ou est que c'est le même gâteau sur lequel d'autres exploitations agricoles pourront …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Vous avez lu le bordereau, il n'y a pas de chiffres.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Ce n'est pas clair.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est bien d'élargir les bénéficiaires, mais il n'y a pas d'enveloppe supplémentaire à cet instant.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Voilà. Donc ça veut dire qu'aujourd'hui ça ne bénéficie qu'à certains types de production agricole. Lesquelles ? Si vous avez la réponse … Donc ça veut dire que le gâteau reste le même et qu'il risque d'y avoir plus de consommateurs.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Tous sauf l'élevage. On ouvre au lait. Ce qui n'était pas le cas avant.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Donc nous votons l'amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Les Écologistes de Bretagne ?

**Ronan PICHON**
Nous votons contre cet amendement faute de moyens.

**Goulven OILLIC**
Ça ne reste qu'un prêt. C'est vrai que quand on voit les mouvements de reprise d'1M€. C'est sûr qu'on a besoin d'emprunter de plus en plus, mais …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On ne rouvre pas les débats, on a entendu votre message

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Nous la Bretagne consistant à étendre le prêt d'honneur*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*

*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement de Nous la Bretagne consistant à étendre le prêt d'honneur est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Pour le vote général sur le 207, RN a annoncé son vote, mais je vous laisse le confirmer. Ah, il y a un troisième amendement. Excusez-moi. M. PENNELLE, votre amendement. Je vous en prie, vous allez pouvoir présenter votre amendement.

**Gilles PENNELLE**
Je vous ai dit tout à l'heure que nous votions le programme 207, mais qu'on pouvait aller plus loin en mettant encore 1M€ de plus et j'avais été chercher ce million dans le programme 602 où il y avait énormément de subventions pour des associations très politisées. Vous connaissez la position que j'ai eue en commission permanente. Voilà. Donc c'est de réduire le 602 de 1M€ et de donner 1M€ de plus au programme 207.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous voulons garder l'équilibre, y compris sur le 602 qui, je l'ai bien compris, ne générait pas d'émotion très positive chez vous. Donc la majorité rejette cet amendement. L'avis de la commission a été donné par Adeline YON-BERTHELOT

*Le Président appelle au vote sur l'amendement du Groupe Rassemblement National pour la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire (-1 M€ P602) consistant à étendre le prêt d'honneur*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement du Rassemblement national est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Sur le bordereau lui-même. Adeline YON-BERTHELOT pour l'avis de la commission ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
La commission a donné un avis favorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci

*Le Président appelle au vote sur le programme 207*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 207 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Ce programme 207 est adopté avec un amendement. Je vous remercie toutes et tous. Merci à Arnaud LÉCUYER pour son engagement.

## Mer

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous attaquons un autre sujet ô combien important, ce matin : la mer, programme 208 et 209. Je passe la parole à Daniel CUEFF.

**Daniel CUEFF**
Merci Monsieur le Président, mes chers collègues,
Avec ses 3 300 km de côtes, si l'on inclut la Loire-Atlantique, la Bretagne est une région maritime majeure en Europe et nous oblige à une politique maritime intégrée. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela a été débattu, très largement. Ça veut dire que l'ensemble des politiques régionales doivent pouvoir tôt ou tard converger vers une politique maritime et que notre Bretagne souhaite aujourd'hui regarder bien plus vers l'horizon maritime qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Donc ça concerne beaucoup de politiques transversales, ça concerne la culture maritime, ça concerne la production d'énergie, ça concerne les ports, ça concerne les transports, ça concerne l'ensemble, si vous voulez, de ce secteur maritime qui est extrêmement important.

Vous l'avez vu dans le budget, c'est un budget levier. C'est pas un budget énorme, c'est un budget levier qui permet d'aller chercher ailleurs, chez les autres politiques un certain nombre d'actions. Nous avons aussi un levier très important qui est le FEAMPA qui est la gestion de laquelle s'occupe Gaël LE MEUR, qui est la gestion en définitive, des fonds européens dédiés à la pêche. Ces fonds européens sont très importants, plus de 55M€ qui permettent de faire levier par rapport à une pêche durable. Qu'est-ce qu'une pêche durable ? Ce n'est pas une pêche qui doit durer telle qu'elle est. C'est une pêche qui doit évoluer vers une décarbonation de la flotte, vers de nouveaux modes de pratique de pêche qui permettent la protection de la ressource, voire d'essayer de trouver des solutions par rapport à certaines espèces invasives qui arrivent sur nos territoires, je pense en particulier au poulpe, mais aussi à certaines étoiles de mer.

Tout cela nous demande un gros travail de recherche appliquée que le FEAMPA nous permet. FEAMPA c'est aussi la capacité qu'ont les territoires, les 8 territoires maritimes de Bretagne de faire des propositions. Avec Gaël LE MEUR, nous sommes en train de finir le tour de ce qu'on appelle les GALPA, les territoires maritimes de Bretagne, de telle manière que la politique régionale trouve un écho dans ces territoires, qu'il y ait une sorte de politique du bas vers le haut, même si je n'aime pas ce dispositif, d'aller chercher des solutions là où elles se trouvent, auprès des pêcheurs, auprès des territoires. Je dois dire que nous sommes très bien accueillis et que nous avons des solutions différenciées évidemment, d'un territoire à l'autre. Ce qui est vrai à Saint-Malo, ne l'est pas de la même façon à Concarneau, par exemple.

Donc c'est une politique intégrée qui va nous permettre aussi de travailler surtout cette année sur des questions d'innovation. Innovation en particulier sur la propulsion voile. C'est quelque chose d'important. Nous avons en Bretagne une expertise importante qui nous permet aujourd'hui d'espérer à la fois d'avoir sur nos ports une industrie de production du matériel nécessaire pour le transport vélique. C'est aussi la capacité que nous avons de créer de nouvelles filières de transport vélique. Nous avons des STAR en région Bretagne, comme Grain de Ciel par exemple. Nous comptons nous appuyer sur ces pratiques existantes, revoir en particulier la notion de cabotage qui nous parait également importante.

Ça c'est des éléments tout à fait essentiels, mais transporter de façon décarbonée des marchandises ou transporter de façon moins impactante sur le plan écologique, c'est une chose, mais il nous faudra bien regarder un jour ou l'autre ce que nous transportons. Il faudra bien voir aussi un jour ou l'autre dans quelles conditions les marins travaillent. Nous savons aujourd'hui que beaucoup de marins qui arrivent sur nos ports

peuvent être considérés comme des esclaves des temps modernes. Il faut prendre soin de ces marins qui débarquent dans nos ports et nous allons nous y attacher.

Sur les ports, bien entendu, la Région Bretagne, vous l'avez dans le bordereau 209, gère évidemment beaucoup de ports : 5 ports de commerce, 5 ports de construction-réparation, 6 halles amarrées et une quinzaine de ports polyvalents : pêche, plaisance, desserte des îles, tourisme. C'est très important. C'est un patrimoine qu'il nous faut entretenir et dont il faut faire attention. Ce patrimoine, il nous faudra essayer de le connecter en particulier à 2 choses : la première, c'est la production d'énergie en mer. Nous avons une ressource considérable et inépuisable qui est le vent, qui est la houle, qui sont les courants. Nous devons les utiliser pour voir comment nous pouvons en faire profiter nos ports, parce que nos ports devront être décarbonés. Vous savez que nous avons réussi cette chose importante de remettre dans la perspective de l'Union européenne le RTET, c'est-à-dire la connexion des ports de Brest et Roscoff au réseau ferré européen. C'est un projet très ambitieux qui sera financé entièrement par l'Union européenne : 880M€ quand même, sur les 234Md€ dédiés par l'Europe à ces projets sur l'Europe.

C'est important parce que je rappelle que pour l'instant le choix du gouvernement français était d'avoir une ligne exclusive Le Havre/Paris Paris/Bordeau, oubliant l'ensemble de nos ports de Bretagne. Ce qui n'était absolument pas acceptable. Sauf que ce projet qui va prendre plusieurs années, de très nombreuses années, doit embarquer des discussions avec l'ensemble des filières économiques de Bretagne pour voir comment doit être cette connexion avec le réseau ferré européen. C'est un point extrêmement important. C'est pour cette raison d'ailleurs, vous le verrez sur le bordereau 209, que nous avons réfléchi aujourd'hui à essayer de voir ce qui était absolument nécessaire en maintenance et en travaux dans nos ports pour l'année 2022, de manière à traiter les urgences, les engagements qui sont repérés par les services depuis longtemps.

Avec Michaël QUERNEZ, nous avons décidé de vous proposer très prochainement une stratégie portuaire qui nous permet d'avoir une ambition et une vision sur l'ensemble de nos ports. Cela se fera aussi pour les ports de pêche, parce que nous sommes très heureux d'avoir réussi, le Président l'a signé, le port de pêche de Bretagne qui nous permet d'avoir une coordination de l'ensemble des ports de pêche. C'est très important parce qu'aujourd'hui nous avons des structurations qui dysfonctionnent. Nous avons par exemple des poissons pêchés au large de Roscoff, qui sont débarqués à Roscoff pour aller à la criée de Erquy. Nous avons aussi un certain nombre d'espèces comme les poulpes, qui arrivent. Nous ne mangeons pas de poulpe en Bretagne. On n'a pas l'air d'aimer beaucoup ça. Ce qui n'est pas le cas des Espagnols, mais quand les poulpes arrivent, ça part par camions en Espagne ou en Méditerranée.

Tout cela pose des questions de logistique et la constitution du GIE « Ports de pêche de Bretagne » est vraiment un outil tout à fait essentiel. Il démarre. Il va se structurer pour arriver à avoir une efficacité notamment dans nos propres investissements. Je voudrais juste dire, avec ce qui nous anime tous, puisque le budget vert est un budget qui nous a amenés à regarder notre budget mer, aussi notre budget bleu, c'est de regarder effectivement ce qui pouvait faire évoluer en définitive ce qui est importé en Bretagne et que nous n'avons pas en Bretagne. C'est pour ça que je suis vraiment content que, dans le cadre du CPER qu'on verra plus tard, et grâce à l'action du Président, nous avons pu enfin faire céder le gouvernement qui a fini par autoriser les ports bio en Bretagne pour Brest, Roscoff et Saint-Malo. Ce qui permet d'être autorisés, rendez-vous compte, d''avoir un tampon simplement qui autorise les produits bio d'importation à être réceptionnés dans nos ports. Bien entendu, nous n'arrêterons pas là. Nous demanderons les ports de Lorient, etc. Mais nous sommes partis de 0 à 3, ce qui est extrêmement important et c'est signé dans le cadre du CPER.

Voilà ce que je voulais dire grosso modo, mes chers collègues, avant de répondre bien sûr à vos questions.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Alors, dans les inscrits pour la mer, j'avais Daniel CUEFF. Non, ça va, vous avez pris votre part. Vous étiez inscrits 2 fois, dites donc en tant que rapporteur et pour votre groupe. Tristan BRÉHIER.

## Tristan BRÉHIER

*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breihiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*
Merci Monsieur le Président, chers collègues,
C'est vrai que nous sommes dans une session haute en couleurs. Nous avons parlé de budget vert ou budget rouge, c'est selon. Nous avons parlé zone blanche, nous avons parlé cartes grises, et maintenant nous parlons de Bretagne bleue. C'est vrai que cette région Bretagne a été mise à l'honneur récemment et notamment la ville de Brest via le « sommet un océan » qui s'est déroulé il y a quelques jours et qui a permis de rappeler les enjeux majeurs que constitue cet or bleu qui borde nos côtes bretonnes. Si les activités en mer et dans les ports doivent forcément se combiner avec la protection des ressources et de la biodiversité, l'économie maritime et portuaire doit être une priorité de premier ordre, étant donné que la Bretagne est l'une des premières régions maritimes en Europe.

Tout d'abord, je commencerai sur la pêche avec une note positive, puisque c'est vrai qu'il faut souligner les excellents taux d'engagement du FEAMPA sur la programmation 2014/2020 sur la tranche gérée par la Région donc sur les 55M€, avec une petite note néanmoins sur les taux de paiement qui se situent eux, actuellement à un petit moins de 50 %. Donc sur 2023, on espère qu'on aura une petite accélération pour avoir un taux de réalisation à plein qui sera en phase avec les taux d'engagement.

Sur la pêche toujours, je crois qu'il faut aussi souligner, dans la période, c'est fondamental de le dire, le travail des pêcheurs qui, dans cette période à la fois de Brexit, à la fois de crise Covid, ont tenu la marée, si on peut le dire comme ça. Avec leur travail quotidien qui, depuis de nombreuses années, d'autant plus, ont fait d'énormes efforts pour préserver la ressource. Ça il faut le noter. Si en Méditerranée, les stocks de pêche subissent encore beaucoup de surpêche, les pêcheurs bretons ont fait beaucoup d'efforts et ça je pense qu'il faut vraiment le souligner. C'est aussi un équilibre à trouver entre à la fois les activités économiques et la préservation des ressources.

Sur la question de la traçabilité qui est dans le bordereau 208, nous partageons l'objectif. C'est la plus-value bretonne sur les produits de la mer. Donc là, souligner également le travail et l'action de Breizh mer, port de pêche de Bretagne qui œuvre en ce sens. Là-dessus, notamment la modernisation des criées et des flottes est une clé de voûte pour faire de la Bretagne le leader européen de la traçabilité des produits en faisant le lien bien sûr avec le CPER puisqu'il y répond puissamment avec une enveloppe de 3 M€ qui est contractualisée justement pour la modernisation des criées.

S'agissant de la révision de la feuille de route régionale en faveur de la mer et du littoral, je crois qu'il y a 2 éléments qu'il faut bien avoir en tête : à la fois la cohabitation des activités maritimes au regard des enjeux que je viens d'évoquer. On a une planification spatiale maritime mais, on parlera d'énergie tout à l'heure, développement des activités énergie renouvelable. Cette planification spatiale maritime sera peut-être amenée à évoluer, notamment sa carte des vocations pour peut-être laisser aussi une place qui est la sienne à ces activités d'énergie renouvelable.

Sur les activités de pêche, et ça, Monsieur le Vice-président, j'aimerais bien vous entendre là-dessus, un enjeu très important, est celui aussi des prises accessoires. Parce que c'est vrai qu'on sait qu'il y a du travail de concert entre les pêcheurs et les scientifiques pour faire en sorte de réduire ces prises accessoires. On pense notamment par exemple aux dauphins en Golf de Gascogne, qui est un vrai sujet écologique. Donc, où on en est là-dessus ?

S'agissant de l'action en faveur des transitions et particulièrement sur la gestion de trait de côte. Là, pareil, on a des pépites en Bretagne. Je pense notamment à Guissény qui travaille de manière très précise là-dessus. Je pense qu'il faut qu'on s'appuie sur ces travaux-là pour traduire dans les objectifs des SCoT précisément et en lien avec les porteurs de projets locaux, cette question de la gestion du trait de côte et de son recul. Sur ce sujet-

là, une amélioration des connaissances et faire en sorte d'avoir des retours d'expérience concrets dans ces zones à risques et sur des sujets qui, c'est clair, sont pas les plus sexy, si on peut le dire comme ça, mais si on ne les prend pas à bras le corps maintenant, on va les prendre en pleine face dans 20 ou 30 ans. Par à coups en plus, parce que ça ne se fait pas de manière progressive.

Sinon deuxième point, il y avait à la fois cette question sur les prises accessoires et également sur la transition énergétique et le renouvellement des flottes. On sait que la transition vers l'hydrogène pour les bateaux de pêche commence à voir le jour. Où on en est là-dessus ? C'est vrai qu'on l'a pas énormément vu dans le bordereau. Je pense que là-dessus, on doit être présents et ne pas louper cette transition. Voilà pour le 208.

Ce que je vous propose peut-être, c'est d'enchainer sur le 209 pour ne pas multiplier les interventions. Sur le 209, je dois vous avouer que j'ai été un petit peu surpris en regardant le programme et même un petit peu troublé parce que c'est vrai qu'il y a une certaine forme de paradoxe entre les objectifs affichés qui sont louables, c'est clair, et les ambitions réelles dans le programme budgétaire en tant que tel. Cela fera d'ailleurs l'objet de mon amendement tout à l'heure. C'est vrai qu'il y a un petit effet de surprise quand même quand on voit les autorisations de programme, c'est-à-dire l'ambition moyen terme qu'on se donne sur ces objectifs.

Tout à l'heure, Daniel CUEFF, vous évoquiez la politique de la mer comme une politique levier avec un certain nombre d'accompagnements à l'échelle nationale, à l'échelle européenne. Néanmoins, étant donnés les enjeux, je crois que cette ambition et donc cette traduction budgétaire doit aussi être formellement bretonne. Or là, on voit que sur les autorisations de programme, on passe de 61 M€ en 2021 à 30 M€ en 2022. C'est tout simplement une ambition réduite de moitié. Alors, à l'heure où les grands ports maritimes comme au Havre, Dunkerque ou Marseille s'engagent précisément, à l'appui de la stratégie nationale portuaire sur la décarbonation de leurs activités, sur l'électrification, sur beaucoup d'autres sujets, nous ne trouvons pas dans ce programme budgétaire l'ambition que devrait se fixer la Région sur des ports qui, je le rappelle, sont des ports décentralisés. Donc à l'heure de l'urgence climatique, il est impératif d'être plus ambitieux sur la décarbonation de ces activités pour une réelle stratégie foncière portuaire mais également sur les enjeux de stockage des carburants alternatifs et cela fait le lien avec ce que je vous ai dit, sur l'hydrogène à l'instant.

Également sur les questions du RTET et sur l'entrée du port de Brest Roscoff dans le RTET. Pareil. Vous nous dites que les 850 M€ vont être totalement financés par l'Union européenne. Je ne sais pas si j'irai jusque-là. Moi je n'ai pas exactement les mêmes sons de cloches. A mon avis, il faudra quand même qu'on se pose un petit peu sur ces questions de 850M€ puisque l'Union européenne ne sera sûrement pas le seul acteur qui financera ce RTET. On en reparlera sûrement.

Voilà un petit peu ce que je pouvais dire sur les programmes 208 et 209 et peut-être que je complèterai un petit peu pour présenter mon amendement sur précisément le programme 209 et je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci à vous. Alors, Patrick LE FUR et Gilles PENNELLE qui se partagent la parole.

### Patrick LE FUR
*Rassemblement national*
Monsieur le Président, mes chers collègues,
Petit-fils de marin pêcheur, vous pouvez comprendre mon attachement à cette filière importante et traditionnelle dans notre région. La mer ne se résume pas au programme 208. Nous soutenons évidemment les actions d'aide à nos pêcheurs, aquaculteurs, mareyeurs et tous les autres acteurs de secteurs clés. Comme nos amis paysans qui modèlent le paysage breton, nos pêcheurs modèlent notre littoral. Il ne faut jamais l'oublier. Sans eux ce serait une friche maritime peut-être. Vous connaissez leurs difficultés. 9 000 emplois en Bretagne, 800 exploitations conchylicoles et plus de 400 entreprises de mareyage et poissonnerie qui chaque jour font face aux normes et autres tracasseries administratives.

Nous sommes déçus par ce programme. Tout d'abord parce qu'il est en baisse par rapport à 2021. Le contexte reste pourtant difficile. Le Brexit semble d'ailleurs oublié dans ce programme. Sur les fonds européens précisons encore une fois, que ce sont en fait des fonds français qui reviennent chez nous. Cette année 2022 va concrétiser le nouveau programme FEAMPA. Vous connaissez notre position sur ces fonds qui reviennent vers notre secteur maritime après approbation du programme par la Commission européenne, avec une fois encore, de nouvelles normes, de nouveaux critères de sélection, alors que nos professionnels de la mer ne cessent de dénoncer ce trop plein de normes. On sait que le dernier FEAMP a connu de très grosses difficultés dans sa mission, dans sa mise en œuvre. Avec de nombreux retards. Ce n'est pas la faute de la Région, certes, mais vraiment on ne veut pas revoir à nouveau cette situation catastrophique pour les entreprises. Globalement, vous le savez, les marins-pêcheurs estiment que l'État ne défend pas leurs intérêts à Bruxelles et laisse les contraintes européennes se multiplier. La diminution du quota de soles est le dernier exemple en date. Pour préserver un stock jugé fragile par des scientifiques.

Il faut bien comprendre que bon nombre de nos marins-pêcheurs sont eux-mêmes conscients des limites de la pêche. Ils les appliquent volontairement pour la préservation des ressources. Ils proposent eux-mêmes de faire des arrêts biologiques pendant l'hiver. Ils augmentent la taille des mailles de filets pour ne plus pêcher de juvéniles. Mais ils ont le sentiment que leurs efforts ne sont pas reconnus. A toutes ces contraintes, on leur impose maintenant des usines éoliennes. On les traite comme des criminels. J'ai pu le constater. Ils nous l'ont dit à Erquy. Ils sont traités comme des criminels. Quand ils manifestent leur colère en baie de Saint-Brieuc, gardes à vue, amendes et surveillance par les gendarmes, imposés par un gouvernement qui n'écoute pas leurs réclamations légitimes.

Mais certains y trouvent leur compte dans l'implantation de ces éoliennes. Je parle bien évidemment de compte bancaire. A cela s'ajoute, bien sûr, la flambée du gasoil qu'ils payent jusqu'à 30 % de leur chiffre d'affaires et le manque de main-d'œuvre sur les navires de pêche. C'est un métier avec de bons salaires mais avec des conditions de travail évidemment très difficiles et notre région pourrait manquer de marins d'ici 3 ans. Petite parenthèse au niveau historique. Je vous rappelle que sous l'impulsion de Colbert et de Louis XIV, le premier système de retraite a été mis en place pour nos marins-pêcheurs. Ils savaient déjà la difficulté de ce travail et l'implication que cela pouvait avoir sur la marine de guerre de Louis XIV, de la Royale. Donc, vous voyez, déjà à cette époque-là, on savait que ce métier est certainement le plus dur au monde.

Dans ce programme, nous soutenons bien sûr le dispositif de promotion de la formation dans ce secteur, la modernisation de la flotte, des entreprises de transformation. En revanche, nous nous opposons fermement aux subventions pour SOS Méditerranée que vous arrivez à nous glisser là-dedans. Alors là, vous êtes très forts. Les Bretons n'ont pas à payer la submersion migratoire. On peut d'ailleurs s'interroger sur les liens qui unissent cette ONG gavée d'argent public, qui organise le « secours » des migrants, et leur traversée. Des liens avec qui ? Avec des passeurs, des trafiquants d'êtres humains. Les belles âmes qui se disent humanistes, ici même, dans cet hémicycle, devraient écouter le cardinal guinéen Robert SARAH : « il y a une triple trahison. On arrache des jeunes d'Afrique, des forces vives qui pourraient développer le continent. Des organisations humanitaires sillonnent l'Afrique pour pousser de jeunes hommes à la fuite en leur promettant des vies meilleures en Europe. Et on n'agit pas contre les passeurs. Il faut prendre le mal à la racine. » Ce n'est pas moi qui le dit, je le rappelle. C'est le cardinal guinéen Robert SARAH. Monsieur le Président, les Bretons n'ont pas à financer ce scandale. Merci. Nous voterons contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. M. PENNELLE, vous prenez la suite ?

**Gilles PENNELLE**
Oui, Monsieur le Président, plus rapidement, je voudrais vous dire un certain nombre de choses sur ce programme que nous soutenons, même si, comme l'a dit M. LE FUR, c'est insuffisant, comme pour l'agriculture. Soutenir la mer, soutenir le monde de la mer, c'est une nécessité absolue. On a rappelé ici l'importance de notre façade maritime. Mais quand on pense que la France a une ouverture sur la Manche, la mer du Nord, l'océan Atlantique, la Méditerranée et que finalement, dans toute son histoire, elle a rarement

réussi à être une grande puissance maritime. Il faut dire que nos amis anglais y ont beaucoup contribué à toutes les époques.

Cependant, moderniser nos criées, renouveler la flotte, aider nos marins-pêcheurs, nous sommes entièrement d'accord. On pourrait faire beaucoup plus sur ce programme, parce que c'est une identité, une spécificité de la Bretagne. Je rappelle que c'est une chose importante puisque c'est au cœur des débats actuels que nos marins-pêcheurs sont les premiers acteurs. Nos marins-pêcheurs que je serais tenté de qualifier de laboureurs de la mer, au sens propre, sont les premiers à préserver la ressource. Moi, je ne partage pas ceux qui disent que les bateaux de pêche sont des abattoirs flottants. Ce sont des gens qui préservent la ressource. Ils font d'énormes efforts, ils la gèrent. Et je me dis que c'est pourquoi ils sont particulièrement dans la baie de Saint-Brieuc, très inquiets de l'implantation de l'usine éolienne.

Cette usine éolienne on en reparlera mais, je profite de ce rapport pour vous rappeler, Monsieur le Président, dans quelles conditions se passent les travaux de l'inter commission sur ce sujet. La dernière fois nous avons auditionné des associations de protection de l'environnement. La gestion des débats dans cette commission, par M. CUEFF, votre Vice-président reste inadmissible. Une association qui était, on va le dire clairement, opposée au projet éolien, et qui venait présenter des raisons pour démontrer que le parc éolien allait porter atteinte à la diversité marine a été, je le dis, maltraitée. On lui coupait la parole en lui disant que « ça y est, c'était terminé, maintenant on avait compris, etc. » Par contre, d'entendre de la part de votre majorité qui gouvernait cette commission « maintenant nous allons passer la parole à France Nature Environnement » dont on savait qu'elle était pour le parc éolien. « Vous avez tout votre temps pour présenter vos doléances. » On ne peut pas travailler comme ça. Nous avons déjà eu des problèmes dans cette commission dès la première commission avec M. CUEFF. M. CUEFF n'a pas compris que nous étions des élus régionaux et quand des élus régionaux prennent la parole dans cette inter commission, on leur dit aussi quand ils sont bien évidemment contre le projet éolien, on leur dit que « ça suffit, terminé, on a bien compris, il faut conclure ». Non, on est des élus régionaux. Je me suis fâché la dernière fois. Je me suis fâché en disant que cette enceinte était la nôtre. Ici, dans cette enceinte, les conseillers régionaux sont chez eux et qu'on n'avait pas à leur couper la parole. Alors moi je voudrais vous dire que ça, c'est important. Je profite de le dire parce que c'est ici qu'on parle de ça. Il faut que M. CUEFF, votre représentant dans cette inter commission importante, fasse preuve d'objectivité et ne soit pas seulement le petit télégraphiste d'IBERDROLA.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ça, c'est insultant. C'est vraiment insultant et je m'inscris vraiment en faux sur ce type de propos. Bien. Nous poursuivons avec Gael Briand.

### Gael BRIAND
*Groupe Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires*
Oui Monsieur le Président, M. CUEFF,
D'abord vous dire que j'adore le poulpe et que je serais ravi d'en manger en session, si c'était possible, surtout si c'est pour aider la pêche bretonne. Trêve de plaisanterie. Quelques remarques sur le programme 209 intitulé « développer le système portuaire ». Sur le constat d'abord, il est assez risible de lire que nos ports de commerce permettraient à nos entreprises de gagner en compétitivité et de réduire leur impact environnemental par l'utilisation d'un mode de transport massifié. Rappelez-moi qu'elle est la balance commerciale des ports bretons, nos ports importent principalement. Et encore si nous étions honnêtes avec les chiffres, nous retirerions les hydrocarbures des graphiques pour donner une idée plus juste de la faiblesse du trafic maritime alors que notre histoire maritime, même méconnue, et visiblement Gilles PENNELLE ne le sait pas non plus, notre histoire maritime bretonne n'est plus à prouver. Mais on continue de faire comme si, comme si nous avions du pouvoir, comme si nous avions une réelle influence sur l'économie dans ce pays.

La Région ne serait-elle qu'un vulgaire équipementier, sponsor du Kun, Scapêche, d'Amen ou Roullier, mais aucunement stratège. Je voudrais ici remercier Benjamin FLOHIC d'avoir accepté en commission, d'en parler dans une future commission aménagement, justement, de parler de cette stratégie puisqu'assurément, la Région doit changer de logiciel et devenir un acteur et non simplement un financeur. Pendant que nous

mettons des millions dans ces infrastructures ô combien importantes, les entreprises continuent d'utiliser la route pour exporter. Et c'est bien là le problème et c'est là-dessus que devraient se concentrer nos politiques. Ce programme est de bonne volonté, mais c'est la quintessence du discours administratif qui veut faire croire que tout va bien.

« Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires ». Ah bon ? Il suffirait donc d'avoir des outils pour que ceux-ci soient utilisés ? Vous croyez que le fret maritime ou ferroviaire se fait parce que les entreprises sont vertueuses et animées par un souci d'écologie ? On ne doit pas vivre dans le même monde ! Au mieux certaines d'entre elles communiqueront sur une initiative à la marge, pour se donner une belle image de marque, mais continueront à utiliser le mode de transport le plus souple : le camion. Les entreprises agroalimentaires je l'ai déjà signalé à Michaël QUERNEZ, les entreprises agroalimentaires du pays de Pontivy par exemple, ont été en branches et fer depuis des décennies à leur demande et ont abandonné ce mode de transport financé pourtant par la collectivité. Sur le port de Lorient, on peut aussi parler de la station transfert rail-route inaugurée dans les années 2000 et qui n'a quasiment jamais servi, voire même jamais servi.

Voilà l'efficacité de nos investissements si nous limitons nos stratégies à payer des outils. Vous avez parlé de levier M. CUEFF. Depuis que je suis élu dans cette assemblée, je me demande justement comment avoir un réel effet levier dans mon action politique, une obsession sans doute héritée de mon ancien camarade et ami Robert PÉDRON, que certains ont connu ici. A l'échelle de la Région Bretagne, accepter la règle du jeu capitaliste décidée par un pouvoir centralisé, dirigé par les néolibéraux ne me convient pas. Nous n'avons pas le pouvoir de changer le système économique ici, mais nous pourrions y contribuer, moyennant un minimum d'imagination. Il n'y a pas de fatalité pour qui sait naviguer et a un cap. Je l'ai déjà dit et je le redirai encore une fois : la Région devrait proposer un service, donc des navires et pas seulement des ports. Je l'ai dit lors d'une précédente session. Agir sur les navires est plus souple si nous voulons relancer le cabotage. Nous devons cesser de nous soumette au dictat du gigantisme, car nous ne pesons rien dans la compétition mondiale. Adapter nos ports est trop lourd, mais adapter nos navires à nos ports, c'est possible. Parallèlement, s'associer aux transporteurs pour qu'ils trouvent cette rentabilité qu'ils n'iront pas chercher par eux-mêmes, faire pour eux le travail de logistique et le reste suivra. Pour le moment, l'investissement public est réalisé pour les entreprises, sans aucune contrepartie. Moi je dis que si nous sommes propriétaires du foncier, cela veut dire que nous avons du pouvoir et c'est un pouvoir que nous n'exploitons pas. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. J'ai une petite erreur dans mon document. On m'avait rayé l'intervention de Hissons haut la Bretagne et je vous présente mes excuses. Donc, Mme LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Pas de soucis, merci Monsieur le Président
Vous avez dit M. CUEFF ; « il y a des urgences ». Alors là on est parfaitement en phase. Tout simplement parce que la Bretagne a pris du retard et beaucoup de retard. Moi je m'en suis aperçue pendant la campagne électorale. Tous nos interlocuteurs nous ont dit qu'il y avait des investissements qui n'avaient pas été faits depuis très longtemps. La traduction budgétaire pour nous, continue à ne pas être à la hauteur des enjeux et des besoins en la matière.

Hier, vous n'étiez pas là M. CUEFF, j'ai proposé qu'il y ait une présentation, peut-être en commission économie, du volet opérationnel du document stratégique de la façade nord Atlantique. C'est un document qui doit être adopté en ce moment. Moi je trouve qu'il est très intéressant parce qu'il est clair et il éclaire sur les enjeux, sur la stratégie. Il a été élaboré avec tous les acteurs, si j'ai bien compris, et je pense que ce serait intéressant qu'en début de mandat, je considère qu'on est quand même encore en début de mandat, on ait une présentation de ce document qui en dit long sur tout ce qu'il y a notamment à engager. Ça c'est la première demande. Je n'ai pas eu de réponse du Président. J'aimerais savoir si oui ou non on pourra nous faire la présentation de ce volet opérationnel.

J'aimerais aussi, je l'ai dit hier, qu'on crée un groupe de travail dont la mission serait précisément de regarder comment les fonds dédiés à la pêche, à l'aquaculture, à nos ports seront dépensés. 20 M€ dans le CPER, le FEAMPA à distribuer. Il ne faudrait pas qu'à la fin de la période, on s'aperçoive, comme dans le FEAMP qui vient de se terminer, qu'on a 5 M€ à rendre. Tout simplement parce que la complexité des dossiers est là. Tous les acteurs nous le disent. Vous-même de mémoire, Monsieur le Président, vous nous aviez dit que c'était compliqué et que le FEAMPA risquait d'être pire, quand vous voyez comment les choses s'avancent. Quand vous avez dit ça, moi ça m'a un peu inquiétée. Comment fait-on collectivement pour au contraire simplifier et qu'on s'assure que ces fonds qui sont quand même importants, aillent bien aux bénéficiaires.

Sur la pêche et sur l'aquaculture, il y a eu là aussi, des retards. C'est ce que nous disent … Alors, quand on vous écoute, M. CUEFF, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Vous ne devez pas rencontrer les mêmes pêcheurs que nous ou les mêmes ostréiculteurs. Mais reconnaissez j'espère qu'il y a vraiment des efforts à faire en la matière.

Le comité Brexit, puisque je suis sur les pêcheurs, Monsieur le Président, il n'a pas été réuni. Vous avez rencontré je crois, le Président de la République. Il y a encore des enjeux pour les pêcheurs. Il y a la question des douanes. Les membres de notre groupe qui siègent dans ce comité, ne sont pas convoqués à aucune réunion.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il y en a eu une en novembre et un membre de votre groupe était présent je crois.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, mais depuis, vous avez rencontré le Président de la République …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Oui d'accord.

**Isabelle LE CALLENNEC**
… et on n'a aucun écho. Vous savez, et je vous en remercie, nous inviter à des réunions, les présidents de groupe pour nous dire « voilà comment on progresse dans le CPER », mais quid du comité Brexit. On a l'habitude maintenant des visioconférences. Ça peut ne durer qu'une demi-heure ou une heure. Moi j'apprécie quand vous nous dites où on en est et quand on ne nous dit rien, on est inquiets ou on se dit que l'on nous cache quelque chose ou que les choses n'avancent pas.

Hier, je me suis permis de demander aussi, M. CUEFF, qu'on ait un plan pluriannuel d'investissement pour nos ports et nos criées. Vous nous parlez de la gouvernance du GIE « Ports de pêche ». Moi, je serais intéressée de savoir qui va siéger dans ce GIE et je demande si des élus des minorités pourraient en faire partie, tout simplement pour voir comment les choses avancent. Je pense que c'est une question de transparence.

Sur le RTET, parce que je pense qu'effectivement le sujet est là et qu'on doit le lier avec ce rapport sur nos ports. Moi aussi j'ai entendu que les 880 M€ seraient entièrement financés par l'Union européenne. Est-ce qu'on est sûrs de ça ? Est-ce qu'on ne va pas nous demander quand même de mettre la main à la poche ? Parce que le compte n'y sera pas. Et ça vient d'être dit, et c'était très intéressant, je crois que vous travaillez actuellement sur la stratégie régionale en fait : fret, rail-route. Il y a des enjeux importants. Il y a des choses qui ont été faites par le passé et ça vient d'être dit, qui ont raté, qui ont coûté cher à Lorient et il ne se passe toujours rien. Il y a un projet, vous le savez à Saint-Berthevin, dans la banlieue de Laval, d'une plateforme rail-route. Mais, si j'ai bien compris, ça s'arrêtera là. C'est un cul de sac. On n'irrigue, pas en la matière, la Bretagne jusqu'à Brest ou à Quimper. Je pense qu'il faut effectivement lier les deux. Ma question était de savoir où en est l'étude sur la stratégie régionale fret-rail-route, mais peut-être que vous en parlerez dans le prochain programme.

Je crois que c'était à peu près tout ce que je voulais dire. Parce qu'évidemment je défendrai tout à l'heure un amendement qui concerne l'éolien offshore au large de la baie de Saint-Brieuc. Nous n'avons manifestement pas la même définition de la sauvegarde de la biodiversité ou de la ressource halieutique. J'en parlerai tout à l'heure. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Dernier intervenant sur ce programme, Ronan PICHON.

### Ronan PICHON
*Groupe Les Écologistes de Bretagne - Ekologourien Breizh*
Oui, Merci Monsieur le Président.
Juste quelques mots sur le programme 208, puisqu'il traite de ce que l'on peut appeler communément les métiers de la mer, qui sont tout un secteur qui va subir de profonds bouleversements, de profonds changements au cours des prochaines années, de gré ou de force. Il y a des choses importantes qui doivent être prises en compte pour assurer la pérennité de ces métiers, la pérennité de ces activités et la prise en compte à la fois des changements nécessaires et des changements qui adviendront.

Le premier des éléments qui amènera forcément à des changements, c'est le bouleversement climatique qui affecte notamment le milieu maritime encore plus rapidement que les écosystèmes terrestres. On parle d'espèces invasives, mais non, c'est simplement des migrations d'espèces qui remontent à mesure que le changement du climat fait que leur habitat se déplace. Ça va dans un sens d'apparition ou de multiplication de certaines espèces, mais ça va aussi avec la disparition d'autres. Il y a eu récemment des articles sur les travaux différents d'IFREMER qui explicitait clairement qu'aujourd'hui en Europe, certains stocks de poissons notamment sont en plein effondrement, tout simplement parce que leur habitat a changé, les conditions climatiques font que le cabillaud de la mer du Nord aujourd'hui, il va disparaitre parce que son habitat a changé, le climat a changé. On voit aussi des espèces arriver. On parle du poulpe, on pourrait parler de la dorade royale qui est arrivée en rade de Brest il y a 25 ans et qui aujourd'hui s'y plait et s'y développe. Ce qui génère le bonheur de certains pêcheurs, mais aussi le malheur de certains conchyliculteurs. C'est un changement, il y en aura d'autres. Il faut le savoir, il faut savoir l'anticiper. Il faut savoir préparer les changements dans les métiers et les pratiques et également peut-être préparer les consommateurs et les consommatrices à changer un peu leurs habitudes parce que les produits de la mer vont changer, qu'on le veuille ou non.

Il y a aussi comme enjeu, en lien avec ces métiers de la mer, il y a un véritable enjeu de renouvellement des générations, des travailleurs et travailleuses. Essentiellement des travailleurs quand on parle des marins embarqués. Mais il faut quand même penser aussi à l'accessibilité de ces métiers à l'ensemble des femmes et des hommes de Bretagne et d'ailleurs. Cet enjeu est très fort parce qu'il y a une question d'attractivité du métier. C'est un métier très dur, ça a été souligné et c'est aussi un métier sur lequel il y aurait intérêt à se pencher sur la question de la santé des femmes et des hommes qui travaillent dans ces métiers parce que ce sont des métiers fatigants et usants et il est important de s'assurer qu'ils et elles puissent rester en bonne santé le plus longtemps possible.

Il y a aussi un enjeu, ça a été posé, de renouvellement de la flotte. La flotte de pêche bretonne est vieillissante. Ça pose de très nombreux enjeux, c'est-à-dire par quoi on les remplace ? Il y a la question des motorisations, il y a la question de la taille des bateaux éventuellement, il y a la question de l'optimisation énergétique de ces bateaux-là, de leur efficacité énergétique qui aujourd'hui est très loin d'être optimale. Et puis il y a aussi derrière la question de savoir à qui appartiendront les armements qui porteront ces nouveaux bateaux. Parce que dans la transmission et le renouvellement de la flotte, il y a aussi une attention particulière à avoir pour s'assurer que les armements des bateaux qui pêchent en Bretagne soient des armements bretons, si possible, et que la pêche en Bretagne ne soit pas aux mains de grandes entreprises de pêche internationale qui pratiquent aujourd'hui une certaine forme de prédation sur les quotas de pêche en Europe et de prédation aussi sur les flottes de pêche. C'est un vrai sujet. Il y aura là un mur de financement à apporter pour ce renouvellement de la flotte.

Ce qui pose la question justement de l'apport des capitaux. On voit bien que ce ne sont pas les fonds régionaux qui seront à la hauteur de l'enjeu mais il faut éviter qu'on ne se retrouve devant la nécessité justement de faire appel à des capitaux privés extérieurs qui viendraient s'approprier la flotte à l'occasion de ce renouvellement. Et puis, dans la transition énergétique des pratiques de pêche, il y a effectivement une urgence à sortir de la dépendance au pétrole. Aujourd'hui les navires de pêche sont de très gros consommateurs de pétrole. Ils sont donc très sensibles aussi aux fluctuations du prix du pétrole. Ce qui fait que quand il y a une augmentation brutale, ça peut créer des crises économiques pour le secteur de la pêche. Et puis, il y a urgence à sortir du pétrole tout court.

A l'occasion de cette ré-interrogation sur les modes énergétiques de propulsion et de fonctionnement des navires, il doit aussi y avoir des changements dans les pratiques de pêche parce qu'aujourd'hui les pratiques de pêche sont basées sur des principes et sur des outils qui partaient de l'hypothèse que l'énergie était gratuite ou presque et donc qui sont très énergivores et qu'il faudra savoir faire évoluer pour permettre leur pérennité dans un contexte de moindre abondance énergétique.

Pour terminer sur la question de la pêche, M. CUEFF nous faisait une petite présentation sur les criées. Moi je me permets de rappeler quand même qu'il est important et essentiel que l'ensemble des produits de la pêche puissent être disponibles et puissent être commercialisés dans les 24 h, au moins pour la pêche côtière, évidemment. La pêche hauturière, c'est autre chose. Que du débarquement à la commercialisation, toutes les criées puissent accueillir tous les jours les pêcheurs et les pêcheuses et leurs produits, de manière à les mettre en circulation parce qu'on sait très bien qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas et que les produits de la pêche sont extrêmement sensibles. Ce sont des produits qui perdent très vite en valeur. La pêche de la veille n'est pas la pêche du jour, sa valeur n'est pas la même et il faut aussi, pour permettre aux pêcheurs de mieux vivre de leur travail, de fournir des produits de bonne qualité. Il faut s'assurer qu'ils puissent bénéficier d'un circuit de commercialisation dans la journée, de la pêche.

Je ne reviens pas sur la question de la qualité des eaux côtières, qui est un enjeu très fort pour beaucoup de métiers de la mer. Christine PRIGENT en parlera tout à l'heure quand on parlera de la politique des eaux. Mais juste un petit regret quand même sur la question du programme 208, c'est qu'il n'apparaisse pas le mot « algue » dans la présentation du budget, alors que les algues sont une des richesses de la mer en Bretagne, c'est une richesse particulière. C'est une richesse qui sera aussi sensible au changement climatique, mais c'est une grande richesse sur laquelle il y a la possibilité de bâtir aussi de nouveaux métiers et de s'appuyer sur des métiers existants, puisque les métiers de goémonier ne sont pas si récents que ça. Voilà. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. PICHON. Nous avons terminé les inscrits. Je propose à Daniel CUEFF de reprendre la parole pour répondre aux différents intervenants.

**Daniel CUEFF**
Merci beaucoup pour vos questions.
M. Tristan BRÉHIER, sur les engagements et taux de paiement, c'est effectivement un grand souci parce que nous avons bien vu que les pêcheurs en particulier étaient très stressés par l'ensemble des éléments qu'on leur demande. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises. Nous avons fait des réunions avec Gaël LE MEUR et l'ensemble des pêcheurs et vraiment, je dois souligner ici que les services de la Région en particulier font des efforts très considérables pour faciliter le travail des pêcheurs et surtout, ce qui est notre objectif, c'est qu'aucun pêcheur ne puisse aujourd'hui s'interdire de déposer un dossier FEAMPA au motif que c'est compliqué. Notamment les pêcheurs les plus modestes, les plus petits, qui ne sont pas dotés d'infrastructures, doivent pouvoir accéder aux fonds FEAMPA. Nous nous y engageons.

Heureusement, nous avons en Bretagne des pêcheurs très proactifs. Vous avez cité Breizhmer. Effectivement, c'est une chance pour la Bretagne que nos pêcheurs aient pu s'organiser, avec l'ensemble des filières. C'est une ressource pour nous, politiques. C'est une ressource aussi d'efficacité. J'avoue, en prenant ce poste de Vice-président chargé de la mer et du littoral, que les pêcheurs sont extrêmement proactifs sur les questions

écologiques, sur les questions de reconquête de la ressource, sur les questions de modification de la pêche et notamment, des façons de pêcher, mais aussi de la décarbonation. Donc on a un milieu pêche qui est aujourd'hui extrêmement facilitateur par rapport à l'ensemble de ces choses.

Vous avez posé la question aussi des prises accessoires. C'est un gros traumatisme du monde de la pêche. Pourquoi ? parce que vous avez une politique commune de la pêche qui contraint les pêcheurs quand ils pêchent des quotas ou des poissons qui ne sont pas repérés dans le quota du jour ou du moment, sont obligés de les débarquer et les pêcheurs refusent de débarquer ces poissons. Ça leur crée des tas de problèmes. Ils ont peur d'être pris les mailles dans le filet. Ils ont peur qu'une OMG tombe dessus pour s'apercevoir que par malheur ils ont pris un dauphin, etc. Ça les traumatise beaucoup. C'est quelque chose que nous avons travaillé avec Madame la Ministre de la Mer de Galice qui a les mêmes soucis et nous avons décidé de collaborer ensemble pour essayer de faire des propositions pour la politique commune des pêches qui va être revue l'année prochaine sur cette question-là. Nous devons trouver des solutions. Tout ça ce sont des choses assez aberrantes.

Vous avez parlé du trait de côte. Il y en a dans plusieurs interventions. C'est effectivement un point important. Vous avez souligné les expérimentations qui existent. Vous avez cité Guissény, que j'adore, que je connais beaucoup. Je connais très fort ce projet depuis longtemps. C'est vrai que c'est un exemple que nous allons suivre, c'est-à-dire, comment pouvons-nous protéger nos traits de côtes, comment pouvons-nous envisager la montée des eaux, ceci de la façon la plus naturelle possible, sans engager des frais ou des coûts d'infrastructures qui de toute façon, seront tôt ou tard récupérées par la mer qui est souvent plus forte que nous. Ce sont des façons de gérer. Il y a beaucoup d'entreprises en particulier en Bretagne notamment à Port-la-Forêt qui aujourd'hui peuvent développer des techniques de renaturation des côtes et nous allons y travailler.

Plusieurs d'entre vous ont parlé de la question de l'hydrogène. La question de l'hydrogène évidemment, c'est très tentant puisque nous allons avoir une production électrique, cette production électrique en mer qui est une production qui peut être transformée en énergie hydrogène. Est-ce que cette énergie hydrogène peut être un secteur de développement ? Certainement que oui. Nous sommes allés avec le Président en Écosse et nous nous sommes aperçus à quel point les Écossais étaient prêts. C'est vrai qu'ils ont des infrastructures que nous on n'a pas mais nous avons aujourd'hui des territoires proactifs que sont, en particulier l'agglomération de Lorient, l'agglomération de Saint-Brieuc, Brest aussi, qui ont un certain nombre de projets. Nous suivons ces projets de près et déjà, très probablement, nous allons pouvoir inaugurer le premier bateau de passagers entre Vannes et l'île-d'Arz qui sera entièrement à propulsion hydrogène. Dans les bateaux, nos bateaux, puisque nous sommes propriétaires de flotte essentiellement pour les îles, nous avons déjà commencé, avec Michaël QUERNEZ, à mettre dans les délégations de service public cette possibilité d'une modification du mode de motorisation.

Sur le budget 209, je crois qu'il y a un malentendu. Il faut qu'on le règle avec vous. Effectivement, quand vous regardez qu'on passe de 61 M€ à 30 M€, ça fait une baisse, bien entendu. Mais c'est parce que nous avons l'investissement du port de Brest qui diminue terriblement. C'est quand même 220 M€ sur le port de Brest et on arrive au bout de cet investissement, extrêmement essentiel pour la Bretagne et pour la politique énergétique. Et pour le reste, comme je l'ai dit dans ma présentation, nous avons limité strictement cette année, aux urgences décidées dans les ports de telle manière à voir ensemble cette politique, ce plan portuaire que nous allons engager autour de Michaël QUERNEZ.

Sur les 850 M€, oui je pense que, et c'est une consigne du Président à laquelle j'adhère, il ne s'agit pas qu'à un moment donné, comme ça a déjà pu être le cas, l'État vienne nous réclamer des sommes importantes. Je crois que c'est une question de financement qui est un financement État-Union européenne. C'est là que les fonds doivent arriver. Pour notre part, nous savons que si le RTET, notre part du colibri, notre participation au RTET s'il a lieu, ce sera bien la décarbonation des ports, l'électrification des ports, et d'avoir des ports verts qui puissent justifier en partie ce RTET.

Le Rassemblement national, je ne reviendrai pas sur votre façon de voir les choses. J'en suis désolé, je ne souhaite pas polémiquer.

Sur la question de M. Gael BRIAND, je suis assez d'accord avec vous. La question est « comment on fait ? » Parce que dire les choses, ça n'est pas les résoudre. Ce n'est pas parce qu'on a conscience d'un problème qu'on sait comment on va le résoudre. C'est là toute la différence de la politique concrète de la politique abstraite. Là, il nous faut réfléchir de façon très pragmatique. Nous avons certains leviers. Je vous en ai parlé concernant le cabotage en particulier que nous allons mettre en place, il y a une aspiration bretonne. Nous allons parler du transport vélique. Nous savons que les gens qui veulent faire du vélique, c'est pas pour transporter des pesticides, a priori, c'est pour avoir d'autres modes de commerce. Donc nous allons vraiment nous y attacher, avec les moyens que nous avons. C'est une question de levier. Faire exemple, faire sens.

Mme LE CALLENNEC, vous avez parlé de retard pris peut-être, en tout cas il y a un retard que vous nous faites prendre énormément c'est sur les éoliennes, puisque vous encombrez ce projet depuis le début, malgré le fait que votre Présidente favorite de la République potentielle vient de faire un communiquer disant qu'elle trouvait que tout cela trainait beaucoup dans la politique, notamment des énergies renouvelables de la France. J'adhère à votre proposition de regarder le document nano dont vous avez fait allusion. Je vous signale quand même qu'il a été voté le 14 septembre 2019. Il est opérationnel d'ores et déjà. Il n'est pas en construction, il est actif, nous sommes dans la phase action. Je vous ferai parvenir si vous le voulez bien, tous les éléments, à la fois sur le vote qui a eu lieu en 2019 et là où nous en sommes aujourd'hui dans l'organisation de ce conseil maritime de façade.

Sur les fonds dédiés, je suis désolé, j'y avais déjà répondu en commission. Effectivement, les 5 M€ ont été des dégagements d'office et ces 5 M€ sont repartis à Bruxelles mais sont revenus. Et évidemment ça fait une somme qui revient d'un coup et qui aurait dû être répartie. Les pêcheurs, je suis désolé, sont très contents puisque l'ensemble des projets, l'entièreté des dossiers ont pu être instruits. Ça nous a aussi donné une alerte et nous allons aussi le trouver avec les GALPA, les territoires maritimes de Bretagne, à qui nous avons demandé Gaël LE MEUR et moi, de faire des propositions par rapport à cette question de trésorerie dans laquelle puisque les travaux doivent être faits par des professionnels, il faut attendre un certain temps et un temps certain pour recevoir la subvention. Là, c'est un problème. Nous allons essayer de le résoudre. Les services sont mobilisés sur les solutions. Il y en a plusieurs. C'est intéressant.

Vous parlez du Comité Brexit. J'ai bien vu que vous reprochiez que dans la notion de Brexit, il n'y avait pas de fonds. Là on est sur le budget. Il y a des fonds Brexit, mais ce sont des fonds européens. C'est la réserve Brexit. Ils doivent être utilisés effectivement pour la pêche dans le cas de ce que nous espérons pouvoir aider les pêcheurs là-dessus. Évidemment, nous sommes très inquiets parce que ces fonds, aujourd'hui, nous ne les maitrisons pas tout à fait. Nous avons vu Madame la Ministre de la Mer annoncer à Saint-Pol-de-Léon qu'elle débloquait dans ces fonds-là 40 M€ pour la destruction des bateaux de pêche. Ça nous a beaucoup effrayés, ça a effrayé énormément la profession. C'est revenu dans l'ordre. Mais, voyez, il y a quand même une incertitude. Donc le comité Brexit, le Président qui le convoque et moi je suis partisan évidemment pour que ce soit convoqué.

Les ports de pêche c'est une organisation, Mme LE CALLENNEC, une organisation très technique de ports qui ont une gestion démocratique, qui ont une délégation de service public pour certains et qui décident de se coordonner pour mieux agir ensemble. Je vais voir comment vous pouvez être informée. Ce ne sont pas des instances politiques dans le sens politicien du terme.

M. PICHON, merci d'avoir posé la question de la formation, parce que je l'avais oubliée dans ma présentation. C'est un élément très important que Gaël LE MEUR gère également. Nous avons la chance d'avoir des lycées maritimes surtout, nous avons en plus la chance d'avoir une formation continue très importante en Bretagne qu'on nous envie partout, au point que Monsieur le Président a été obligé de faire très attention avec Madame la Ministre de la Mer qui demandait que nous absorbions nos outils de formation continue, complètement dans un outil national. Et là, nous avons renversé la situation, vous avez renversé la situation Monsieur le Président,

en disant « voilà, nous conservons notre potentiel de formation continue qui est absolument efficace et nous allons essayer de l'élargir à d'autres Régions qui le souhaitent ». Donc, c'est nous qui prenons l'initiative et pas le gouvernement. Je suis très content de ça.

Renouvellement de la flotte, j'en ai parlé, c'est un enjeu. C'est difficile de trouver la solution. Les pêcheurs nous disent que sur les arts dormants on pourrait envisager l'hydrogène, mais cela pose une question que nous avons décidé de travailler avec la Galice, mais aussi avec l'Écosse. Cela nous demande de changer la configuration des bateaux. Cette configuration, elle est absolument nécessaire pour qu'il y ait une nouvelle énergie. Mais elle est aussi absolument nécessaire pour le confort des marins et la sécurité des marins. Cela augmente la jauge des bateaux. Cette jauge ne doit pas signifier augmentation du quota de pêche. C'est ça que nous devons négocier avec l'Union européenne. Déjà dans le FEAMPA, il y a des ouvertures pour permettre ça. Mais nous allons nous y mettre à plusieurs Régions maritimes pour essayer de peser sur le commissaire européen qui d'ailleurs, je dois le dire, a souligné à plusieurs reprises à Brest, l'importance qu'il donnait à la Région Bretagne et il comptait même, c'est ce qu'il a dit, il comptait beaucoup sur la Région Bretagne pour faire des propositions à Bruxelles. Donc nous sommes assez optimistes sur ces questions-là.

Vous avez parlé aussi des algues. Oui, ça fait partie d'un des objectifs que nous avons mis dans la recherche appliquée. Nous allons développer le cluster algues. Nous savons que la filière n'est pas bien organisée. Nous savons aussi que la filière va plutôt vers la production de cosmétiques et est empêchée ou s'empêche elle-même d'aller vers la santé et plus. Nous avons prévu là, très prochainement, une conférence avec des scientifiques à Roscoff, où nous allons travailler de façon très très serrée, sur les potentiels que peuvent avoir les algues qui vont aussi poser des problèmes d'acceptabilité. Comment cultiver un peu plus les algues ? Comment ces algues ne doivent pas être des espèces invasives, c'est-à-dire prendre le dessus sur des algues endogènes ? Ce qui serait vraiment catastrophique. Ce sont des enjeux très très compliqués.

Nombre d'entre vous ont souligné la qualité des eaux côtières. C'est un problème extrêmement important. C'est un problème qui chagrine vraiment la profession. 90 % des pollutions qui sont sur le bord de mer, sur le trait de côte viennent de la terre. Cela nous pose un problème de rapport terre-mer. Là nous avons aussi l'intention de travailler avec nos collègues, de façon très soutenue. Pour ce qui est des ports, qui demandent aussi un certain nombre de gestions de la qualité des eaux, nous avons commencé à travailler avec l'agence de l'eau, pour mettre des moyens les plus importants possibles à la fois sur la rade de Brest qui a déjà beaucoup avancé sur plein de points, vous avez accéléré cela, Madame la Vice-présidente. Également sur le port de Lorient, où il y a un certain nombre de choses à régler sur le port même. Et le port de Saint-Malo avec l'eau bien sûr, mais aussi une autre particularité, et qui nous pose souci, et qui à la demande du Président nous allons traiter, c'est-à-dire la qualité de l'air, l'air qui est produite à Saint-Malo en raison de l'activité portuaire.

Voilà, Monsieur le Président. J'ai terminé.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup cher Daniel CUEFF, merci de vos mots. Merci de vos explications et merci des remerciements que vous avez exprimés vis-à-vis de Gaël LE MEUR qui à vos côtés, travaille sur ces sujets, ainsi que le premier Vice-président, Michaël QUERNEZ. Nous avons 1 amendement qui a été rejeté en commission. Mme LE CALLENNEC, est-ce que vous souhaitez le défendre à nouveau ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, merci puisque ça concerne le parc éolien offshore au large de la baie de Saint-Brieuc. Ce 22 février les travaux du parc éolien auraient dû reprendre alors que la campagne de pêche n'est pas terminée. C'est à cause d'une météo défavorable qu'ils devraient être repoussés. Nous nous interrogeons toujours sur l'enquête de l'Inspection du Travail qui n'a pas rendu ses conclusions sur l'étude sur la fuite qui n'a toujours pas été rendue publique. Nous rappelons les recours auprès de la Commission européenne pour dérogation aux droits de l'environnement. Puisque la majorité au Conseil régional n'a pas accepté notre mission d'évaluation qui devait durer 6 mois et aurait dû être terminée, nous n'avons toujours pas auditionné à date, toutes les parties prenantes. Ni les élus locaux, ni les services de l'État n'ont encore été entendus. Nous attendons toujours le

compte rendu de l'audition des associations de défense de l'environnement qui j'espère, a interpelé nos collègues écologistes sur la question de la biodiversité et la ressource halieutique.

Heureusement nous avons pris des notes qui contredisent totalement vos propos M. CUEFF, encore tenus en commission économie et selon lesquels, il n'y aurait pas d'impact. 1 seul représentant de la Région au comité de gestion contre 15 pour le Conseil départemental des Côtes d'Armor. Le Conseil scientifique ne s'est pas réuni depuis 2 ans et n'a plus de président. C'est pourquoi nous proposons, à travers notre amendement, de réaliser une étude vraiment indépendante sur l'impact et de tout reprendre à zéro.

Daniel CUEFF nous affirme qu'IBERDROLA apporte toutes les garanties de compensation sur le respect de la biodiversité ou l'atteinte à la ressource halieutique. Si tel était le cas, et que les travaux reprennent effectivement, il ne devrait pas y avoir d'obstacle à ce que des conseillers régionaux issus des groupes minoritaires à la Région participent à cette commission pour contrôler ces affirmations en toute transparence. Je vous remercie. Donc, l'amendement porte sur la réalisation d'une étude vraiment indépendante et qui reprendrait tout à zéro.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. L'amendement a été rejeté en commission ? Avis de la commission ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
Avis défavorable en commission économie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. M. PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui, une explication de vote sur l'amendement de Mme LE CALLENNEC. Je partage 100 % de ce qu'elle vient de dire. J'ai d'ailleurs exprimé tout à l'heure un certain nombre de choses. Donc je pense qu'il est important effectivement que cet amendement soit adopté et donc nos élus voteront pour cet amendement.

*Le Président appelle au vote l'amendement du groupe Hissons haut la Bretagne sur une nouvelle étude de l'éolien offshore*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement du groupe Hissons haut la Bretagne sur une nouvelle étude de l'éolien offshore est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Sur le programme 208 lui-même

**Claire DESMARES**
Excusez-moi, c'est un vote contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Alors, Écologistes de Bretagne ?

**Claire DESMARES**
C'est un vote contre, excusez-moi.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Écologistes de Bretagne, c'est un contre et Breizh a-gleiz ?

*(Propos hors micro) : Idem*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah oui, d'accord. Très bien. C'est enregistré. Merci. Alors, sur le programme lui-même. Avis de la commission ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
Favorable sur le 208.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Sur le 208, oui. Tout à fait. Nous voterons le 209 derrière, mais nous votons le 208 d'abord.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Vote contre le 208 car les crédits ne sont absolument pas suffisants compte tenu des enjeux. Sur le 209 nous nous abstenons et si on pouvait avoir la composition du GIE Ports de pêche parce qu'en fait on externalise ce qu'on devrait décider ici.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non

**Isabelle LE CALLENNEC**
Si, sauf à ce que vous ayez des représentants et qu'on ait un retour sur ce qui s'y passe. Et je rappelle, vous ne m'avez pas répondu, M. CUEFF, sur le PPI, sur les investissements ports et criées. C'est peut-être ce GIE qui va l'élaborer.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non non, pas du tout. Mais absolument pas. Je vais terminer. Sur le programme lui-même.

*Le Président appelle au vote sur le programme 208*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 208 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est noté. Sur le GIE, c'est un GIE des concessionnaires. Ce sont les concessionnaires qui se mettent ensemble. C'est ça la GIE. Mais nous, on n'est pas partie prenante, ce sont les concessionnaires, ce sont les CCI essentiellement. Effectivement, ils se coordonnent entre eux. Et c'est tant mieux, c'est ce qu'a exprimé Daniel CUEFF. Je le redis fortement. On vous donnera la composition, mais nous on ne délègue rien d'autre que nos DSP. On délègue nos DSP et on contrôle nos DSP sous l'autorité des élus qui siègent bien sûr dans les différentes commissions. Je vous redonnerai tous les éléments, bien entendu. On prendra le temps pour le faire.
J'ai entendu les votes sur le 209, mais nous avons quand même 2 amendements qui ont été rejetés

Pour la forme, est-ce que vous voulez présenter ou est-ce que … Allez-y M. BRÉHIER.

**Tristan BRÉHIER**
Excusez-moi. On a donné le vote sur le 208, mais étant donné qu'il y a des amendements sur le 209, on donnera notre vote …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est ce que j'étais en train de dire. Sur le 209, j'ai 2 amendements, j'ai l'amendement de Mme LE CALLENNEC. Il a été rejeté en commission. Est-ce que vous voulez le soutenir ou est-ce que … *(Propos hors micro)* Non, c'est ce que je vous demande. Cette fois-ci, c'est … Voyez à la dernière session, c'était moi qui étais un peu à la ramasse, mais là, c'est moi qui mène. Je vous en prie Madame. (*Propos hors micro*) C'est ce que je vous propose.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci. Donc, c'est ce qu'on disait tout à l'heure. Pour nous le compte n'y est pas. Les criées doivent bénéficier d'importants investissements, vous nous l'avez dit vous-même aussi, Monsieur le Président. Les investissements fléchés ne sont pas suffisants. Donc nous proposons un amendement supplémentaire d'1.7 M€. Et je vous rappelle, que comme nous sommes des élus responsables, nous le gageons sur l'augmentation de l'emprunt et une recette supérieure de TVA. Merci. Et nous serons très vigilants sur la façon dont avance les travaux dans les criées. J'ai bien compris, qu'en commission économique, ils avaient commencé.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. M. BRÉHIER ? Comme ça, on va faire des votes groupés sur les 2 amendements. M. BRÉHIER, votre amendement ?

*Le Président appelle au vote sur l'amendement sur les criées du groupe Hissons haut la Bretagne*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*L'amendement sur les criées du groupe Hissons haut la Bretagne*
*est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. M. BRÉHIER ? Comme ça, on va faire des votes groupés sur les 2 amendements. M. BRÉHIER, votre amendement ?

**Tristan BRÉHIER**
Oui, mon amendement est en lien avec ce que je disais tout à l'heure sur l'ambition sur ce programme 209. D'autant plus, vis-à-vis de ce qui a pu être dit sur le RTET. Je crois que malgré le fait que on ait une baisse un peu, du fait des investissements sur le port de Brest, l'ambition doit rester la même. C'est pour ça que l'on maintient cet amendement et qu'on le soumettra au vote, pour garder le niveau de la mission sur les autorisations de programme.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Avis de la commission sur les 2 amendements ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
Avis défavorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Désolé, M. PENNELLE. Vous avez donné votre vote sur le 209. Mais je demande quand même les votes sur les 2 amendements.

**Ronan PICHON**
Sur les deux amendements, nous nous abstenons, car nous ne sommes pas défavorables. On abonde l'investissement, mais ça serait bien d'avoir des projets précis à mettre en face quand même pour le justifier pleinement. Donc, on n'est pas contre le principe, mais on s'abstient pour l'instant.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement du groupe Nous la Bretagne sur l'enjeu de transition énergétique*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*L'amendement du groupe Nous la Bretagne sur l'enjeu de transition énergétique est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. J'ai entendu tous les votes sauf le vote de Nous la Bretagne sur le 209.

*Le Président appelle au vote du programme 209*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 209 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci encore une fois à Daniel CUEFF et aux équipes et merci à Gaël LE MEUR. Je renouvelle mes remerciements pour son engagement sur ses dossiers aux côtés de Daniel CUEFF. Merci à tous. Nous avons terminé le 209.

# MISSION III

## Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous attaquons une autre mission, la mission III et je vous informe que tels que nous sommes partis là, nous ne pourrons pas terminer ce soir le budget. On va voir dans l'après-midi comment ça tourne, mais on est plutôt

partis pour un votre vers 10h demain matin. On devait normalement terminer, pour être très honnête avec vous, ce travaux-là à 10h et on a un peu plus d'1 heure de retard. On va voir ça. Restons motivés et dynamiques. Bien. Mme DADKHAH pour rester motivés et dynamiques, sur la formation professionnelle. Je vous rappelle que vous allez présenter d'un seul tenant avec souffle et verve, le 301, 315, 316, 317, 319, 312 et 314, avant l'arrivée d'Isabelle PELLERIN sur le reste.

**Forough DADKHAH**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Merci Monsieur le Président.
En effet, j'interviendrai sur 7 programmes. Et donc, du coup on se pose la question essentielle : la formation professionnelle, c'est quoi ? C'est avant tout un besoin. La robotique, l'automatisation des tâches, environ 10% à 20 % des emplois sont menacés de disparition. Autant seront créés. Mais 50 % dans les années à venir seront profondément transformés.

Par ailleurs, la transformation des modes de production entraine de nouvelles compétences. Par exemple, dans le domaine du bâtiment. Il y a 5 ans, personne n'avait jamais entendu parler de Big manager. Le Big manager, c'est quelqu'un qui collecte les données numériques en travaillant sur 3D. Les offres d'emploi ont doublé en deux ans. En outre, face aux problèmes démographiques, le vieillissement de la population, il faut être proactifs dans la formation d'aide à la personne. Et je peux ainsi multiplier les exemples pour dire que notre devoir est de répondre à ces enjeux. Notre réponse s'organise autour de 3 objectifs :

- Investir pour anticiper
- Adapter pour protéger
- Fédérer pour mobiliser

- **Investir pour anticiper**

Le pacte régional d'investissement a été signé par notre collectivité en décembre 2018. C'est une contractualisation avec l'État sur les années 2019/2022. 573 M€ ont été investis en la matière dont 360 M€ de la Région, c'est-à-dire, 89 M€ par an, sans compter les 26 M€ issus du plan de relance qui a été négocié en 2021. Un bilan a été établi l'an dernier avec les représentants de l'État, avec France Compétence. Et ils ont souligné, ce sont eux qui le disent que la Bretagne avait atteint des objectifs plus élevés qu'au niveau national, un meilleur taux de demandeurs d'emploi qui accèdent à la formation, un taux de retour à l'emploi, à l'issue des formations qui est supérieur aux autres territoires français.

En 2022, les offres budgétaires seront amplifiées sur l'offre de formation qualifiante à travers la gamme QUALIF Emploi, sur la mobilisation des publics durablement plus éloignés de l'emploi par la gamme PRÉPA. Assurer les relations entre l'emploi formation orientation, agir sur l'attractivité des métiers nécessite aussi de travailler évidemment sur l'orientation, et dans ce cadre-là, la Région finance, produit et diffuse des outils d'information sur les métiers et des formations comme les plateformes vidéo, comme les documents qui ont été distribués aux élèves pour le CAP, que faire après le bac et la troisième.

Dans le domaine de formation sanitaire et sociale, nous avons augmenté l'offre de formation sur 3 métiers stratégiques : infirmier, aide-soignant, accompagnant éducatif et social, évidemment pour combattre la pénurie des professionnels de santé qui a été aggravée par la crise sanitaire. Près de 850 places ont été créées en 2021 et en 2022, ce processus va continuer. Mais il faut avouer que nous devons avoir une vigilance sur les moyens humains, sur les moyens financiers et immobiliers. En ce moment, il y a une négociation cruciale avec l'État et les Régions de France sur la pérennité de ces financements après 2022.

- **Adapter pour protéger**

La reprise économique, vous l'avez dit sur tous les bancs de l'hémicycle hier, la reprise économique ces derniers mois en Bretagne a permis un net recul du chômage. Le taux de chômage régional est de 6.5 % contre 8 % au niveau national. Cependant, nous constatons que de réelles difficultés de recrutement pour les entreprises dans

tous les secteurs d'activité persistent. Donc il faut continuer à être vigilants. Quelles sont les compétences demandées sur le marché du travail ? Sur quels territoires ? Et, de ce fait, former aux métiers à fortes perspectives d'emploi.

Il est donc indispensable, une nouvelle fois, d'adapter les actions, voire de les modifier, pour répondre toujours avec plus de justesse aux besoins exprimés. Pour cela aussi il faut agir sur tous les freins à l'embauche : les mobilités, l'accès au logement et la santé. C'est pour ça que les moyens du pacte régional seront amplifiés avec l'affectation d'une enveloppe complémentaire de 21.7 M€, dont une partie sera mobilisée en faveur du logement et de la mobilité pour les personnes éloignées de la formation.

Parallèlement, les actions et les formations pour renforcer l'employabilité des personnes, y compris sur les formations de savoir-être, tout comme des formations courtes pour répondre à l'emploi pour être recruté immédiatement seront aussi amplifiées. Elles verront le jour en 2022. Des dynamiques territoriales portées par les commissions territoriales emploi-formation plus collaboratives, plus agiles pour être encouragées à mener des expérimentations pour des solutions innovantes. Un partenariat sera renouvelé avec Pôle Emploi pour avoir des achats concertés de formations. Il y aura l'utilisation des solutions digitales pour l'attractivité des formations sur les réseaux sociaux. Il y aura l'appui financier aux espaces de formation proposés par les EPCI ou les associations types Tiers-lieu. Il y aura un plan d'accompagnement des organismes de formation pour mieux appréhender les nouvelles formations, les nouveaux métiers dans les grandes transformations. Il y aura aussi la mobilisation des entreprises pour développer par exemple des démarches type RSE.

- **Fédérer pour mobiliser**

Notre politique de formation ne se limite pas à ces importants dispositifs dont je viens de parler ou que vous lisez dans le document. La première valeur ajoutée de la Région réside d'abord dans sa capacité à fédérer ses partenaires, tant au niveau régional, qu'au niveau territorial. Un dialogue continu, permanent, régulier entre les partenaires sociaux, avec l'État seront le garant d'un bon fonctionnement. Ce dialogue social sera aussi territorialisé, conformément à l'engagement qui a été pris par notre Président dans les territoires. L'année 2022 verra aussi la révision du Contrat de plan - Formation et Orientation et il sera intégré dans un schéma régional qui englobe celui de l'enseignement supérieur et le développement économique pour donner des réponses concrètes, à la fois sur le développement économique et le développement de compétences.

Évidemment, pour conclure, ce que j'ai dit n'était pas exhaustif, mais dans le cadre de nos échanges, je serai disponible pour apporter des précisions. Mais je tiens à remercier d'abord les services de la Région pour leur expertise reconnue par tous et vraiment, leur professionnalisme. Et aussi mes collègues de formation qu'on appelle la Team Formation : Adeline YON-BERTHELOT**,** sur la formation agricole, évidemment Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO**,** sur la formation sanitaire et sociale, Gaël LE MEUR sur la formation maritime, Olivier LE BRAS sur le décrochage et la formation des détenus. Et tous les collègues qui sont en charge des commissions de formation-emploi sur 14 territoires de Bretagne. Merci à la Team Formation. Voilà, Monsieur le Président.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci chère Forough, merci pour le travail. 7 inscrits dans le débat. Nous commençons par Stéphanie STOLL et Anne PATAULT.

### Stéphanie STOLL

*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*
Oui, merci. Madame la Vice-présidente
En matière d'orientation, programme 301, on remarque que le renforcement du dispositif IDEO peut ouvrir sur des développements intéressants au niveau de la plateforme en ligne ou des services d'orientation sur les

territoires. Mais sur ce sujet, nous disons aussi notre préoccupation sur les problématiques de l'inclusion numérique. Il est mentionné aussi dans le rapport budgétaire que seront préparées les sélections régionales des candidats aux Olympiades des Métiers qui se dérouleront juste dans un an. A ce propos nous disons notre vigilance sue les actions que mènera la Région pour rééquilibrer la proportion des femmes parmi les candidats. On se rappelle qu'en février 2020, il y avait seulement 14 % de candidats qui étaient des candidates.

Concernant l'apprentissage, programme 312, nous nous réjouissons de la progression de l'apprentissage ces dernières années, vu qu'en Bretagne, on l'a déjà dit, on arrive en 2021 à 34 000 contrats. Ça représente un peu plus de 6 % de la classe d'âge concernée et en Bretagne, c'est une proportion qui est légèrement supérieure à la situation nationale. C'est intéressant. On estime aussi que notre collectivité, dans son rôle, quand elle renforce son action pour mieux accompagner les jeunes précaires, les jeunes qui vivent avec un handicap, ou ceux qui n'ont pu accumuler leur savoir de base au cours de leur parcours scolaire.

La formation c'est également celle des carrières sanitaires et sociales, programme 314, vous l'avez détaillé. Dans ce champ, on rappelle que le Ségur de la santé a permis de créer plus de 1 000 places supplémentaires en 2 ans en Bretagne. C'est une augmentation qui était nécessaire, bienvenue, au vu de la crise sanitaire, au vu de la démographie régionale. Nous serons vigilants à ce que ces places puissent effectivement être pourvues, on sait que c'est un enjeu. Nous considérons également comme essentiel le dispositif qui permet à un tiers des élèves de bénéficier de bourse d'études. Dans la même veine des aides, l'aide financière aux stagiaires de la formation, le programme 317 est fondamental, bien entendu. Vous indiquez que la plateforme de gestion de cette aide est 100 % dématérialisée. Vous prétendez dans le rapport budgétaire que cette utilisation peut constituer un support pédagogique pour les personnes éloignées du numérique. Mais c'est absurde ! Je vous invite à consulter le nouveau rapport du défenseur des droits sur la dématérialisation des services publics. Il est paru la semaine dernière. Il donne des préconisations très claires : « Il ne faut pas enfermer les usagers dans une relation exclusivement numérique. » Les spécialistes du numérique savent aussi qu'un accès à un service 100% dématérialisé, ça produit une exclusion de 15 % à 18 % des bénéficiaires et on vous demande de vous en préoccuper.

Enfin, par rapport à l'approche territoriale de la formation, c'est le 319, on se félicite avec vous du coup de pouce que la Région a décroché auprès de l'État avec un récent avenant au Plan Régional d'Investissement et des Compétences, le PRIC un avenant qui assure 21 M€ de financement supplémentaire en 2022 et qui va aussi permettre la simplification des parcours des demandeurs d'emploi.

Pour le 316, je laisse la parole à ma collègue, Anne PATAULT

### Anne PATAULT

*Groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens*

Bonjour Madame la Vice-présidente
Je vais intervenir sur le 316, d'abord pour redire la qualité de la gamme PRÉPA QUALIF. Je pense qu'on tient quelque chose qui fonctionne et qui permet une montée progressive en compétences, de l'orientation jusqu'à l'insertion. Dire aussi que la capacité d'adaptation de la gamme aux territoires est quelque chose de très vertueux et de nécessaire. Voir qu'on peut adapter aussi de manière locale d'ores et déjà via les appels à projets du Conseil régional sur les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et aussi sur l'appel à projets « gestion inclusive des ressources humaines territorialisées ». Je pense que quand on a le pack de la gamme, de l'adaptation et de ses capacités territoriales, on a les outils pour travailler une offre de formation qui correspond bien aux besoins y compris des entreprises locales.

Il y a aussi en germe le développement de la formation à distance. J'ai envie de dire « allons-y » sur ces questions-là, pour des raisons d'accessibilité, de mobilité. Je pense, pour ma part qu'il faut massifier cette offre à condition d'y adjoindre l'accompagnement qui va bien avec. De ce point de vue-là, je vous invite à regarder le modèle des campus connectés qui sont mis en place par le MESURIM qui fonctionne dans un certain nombre de territoires. Évidemment je parle souvent de Redon parce que j'ai l'expérimentation sous les yeux. Ces campus connectés qui sont des lieux de proximité et de soutien à la carte pour des gens d'horizons différents

mais qui vont trouver là un lieu collectif, un lieu de soutien à leur motivation et éventuellement, un lieu d'accompagnement dans les apprentissages et donc de levée des freins. En tout cas dans le territoire dans lequel je vis, cette capacité à faire de la formation à distance, accompagner était vraiment un plus. Je pense évidemment à des gens qui ont des problèmes de mobilité ou des problèmes de disponibilité pour faire de la formation. Donc, allons-y sur cette question-là. Je pense que l'appel à projets sur les lieux de formation va dans le même sens et qu'il pourrait permettre effectivement de démultiplier ces lieux d'accompagnement de la formation.

Par ailleurs, je voudrais qu'on dépasse un certain nombre de constats que vous avez sans doute faits aussi, et qu'on se pose la question du « jusqu'à où va t-on dans l'adaptation des dispositifs pour en faire un accès plus facile ? » Moi, j'ai une question qui n'est pas nouvelle, mais qui est récurrente et sur laquelle, je trouve qu'on n'avance pas, c'est : Qui sont ceux qui n'ont pas recours à nos dispositifs et pourquoi n'y ont-ils pas recours ? Où sont ces invisibles ? Comment peut-on comprendre leur invisibilité ? Avant de répondre à ça, parce que on peut vite avoir des réponses assez stéréotypées : tout le monde sait pourquoi les gens ne feraient pas de formation. Je propose qu'on travaille … moi je travaille beaucoup avec les données de l'ODENOR (Observatoire National Du Non Recours) qui dit que le non-recours peut être la non-connaissance. C'est une question d'information et si notre information ne passe pas, il faut remettre en question notre système ou nos informations. Ça peut être de la non-demande. C'est très fortement sans doute les gens qui disent « c'est pas pour moi ». Et donc comment on travaille cette question du « c'est pas pour moi » ? Mais c'est aussi la non-proposition. C'est la question par exemple des travailleurs sociaux qui disent « c'est pas pour lui » ou « c'est pas pour elle ». Donc, comment effectivement, on dit et on redit que la formation c'est pour tout le monde et qu'on peut toujours avancer avec la formation.

La quatrième, dans la typologie, c'est : l'offre n'aboutit pas. C'est-à-dire, elle est proposée, elle est demandée mais il y a trop d'obstacles dans la mise en œuvre et c'est toutes les contraintes, les freins qui font que des gens ont pensé à aller en formation et finalement n'y vont pas. Et ils sont nombreux. Une illustration sur ce non-recours. On le voit dans le RADD tous les ans, c'est les femmes, qui ne sont qu'à 35 % dans les programmes collectifs, même si elles se rattrapent sur les programmes individuels. La question c'est, est-ce qu'elles ne se sentent pas concernées par la formation, est-ce que l'information de leur arrive pas ou est-ce qu'il y a des freins sur lesquels nous n'arrivons pas encore à intervenir ?

Il y a une expérimentation que j'ai suivie de près sur Redon et qui est encore en cours, qui consiste à dire, allons comprendre pourquoi des gens disent « c'est pas pour moi » ou pourquoi, alors qu'ils ont commencé des démarches, ils renoncent ? L'ensemble des intervenants de l'emploi et de la formation de territoire de la ville de Redon sont allés à la rencontre des familles monoparentales dans un quartier prioritaire. C'est un milieu rural, mais il y a 80 familles sur 700 habitants qui sont monoparentales et qui ne sont pas dans les chiffres de la formation. Que font-elles ? Pourquoi n'y vont-elles pas, puisque c'est à 95 % des cheffes de famille ? L'expérimentation a consisté à aller les chercher, à les écouter avec empathie et à vraiment comprendre ce qui pouvait bloquer dans l'accès à la formation. Ce qu'il y a d'intéressant c'est que maintenant, on a avec le CLPS qui était déjà dans la boucle au départ, une formation très ouverte et qui a intégré, grâce à la souplesse de la Région, les contraintes. Demander à une femme de faire 7 heures de formation par jour, quand elle a 3 enfants à la maison, qu'il n'y a pas de solutions de garde ou que les solutions de garde sont plus coûteuses que ce qu'elles peuvent payer, c'est leur faire renoncer à la formation. C'est les 5 jours sur 5 de formation, c'est renoncer pour des femmes, à pouvoir le mercredi après-midi ne pas payer le centre de loisir qu'elles n'arrivent pas à payer.

Et donc il y a comme ça toute une série d'obstacles. Soit on travaille sur les obstacles et gérer, c'est pas « soit … soit », mais « et… et » on travaille sur les obstacles et il faut que nous puissions accepter que notre offre de formation doit intégrer les contraintes des usagers et non pas le contraire. C'est en cours. Moi ce que je voudrais vous demander, Madame la Vice-présidente, c'est d'une part, comment peut-on de votre point de vue, aller plus loin dans cette question des invisibles et peut-on aller plus loin encore sur l'adaptation de nos formations aux contraintes des personnes qui sont en face de nous et pas en leur demandant de rentrer dans les contraintes des dispositifs. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Je vous propose de poursuivre avec Gilles PENNELLE.

**Virginie D'ORSANNE**
Oui Monsieur le Président. En fait il n'y a pas d'intervention de M. PENNELLE sur le 312. Ce sera dans le 302 dans la suite.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
D'accord, sur le lycée alors, tout à l'heure. Mme LE CALLENNEC.

**Virginie D'ORSANNE**
Oui, voilà.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mme LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président.
Des bordereaux importants puisque c'est la compétence de cœur, je dirais, de la Région, même si elle a été quelque peu amputée ces dernières années, où il y a pas mal de travail à faire. Je commencerai par l'orientation.

Vous m'avez fait le plaisir, M. PERRIN et Forough, de venir à Janzé, à la Canopée en particulier. On a eu des échanges très intéressants sur cette question de l'orientation qui rejoint les difficultés qui viennent d'être évoquées sur le « pourquoi n'ont-ils pas recours à nos formations ? Tout simplement parce que c'est d'une complexité sans nom. On s'est aperçu en discutant avec les enseignants dans les Conseils d'administration des lycées, que même la nomenclature, même les mots qui sont utilisés pour décrire les métiers sont parfois incompréhensibles par les familles. Donc, je pense qu'il y a un énorme travail à faire sur les termes qu'on emploie et j'ai envie de dire ce que j'ai dit l'autre jour dans un lycée : qu'ils arrêtent d'imaginer des nouveaux mots pour décrire les métiers qui sont les métiers de plombier, de chauffagiste, d'électricien, qui parlent aux familles et que l'on appelle aujourd'hui par des acronymes totalement barbares. Donc je pense qu'il y a un vrai travail à faire y compris avec l'Éducation nationale, si elle l'accepte, sur les termes qu'on emploie.

Sur l'orientation, ce qui est dit dans nos territoires, c'est que les familles choisissent souvent en fonction de la formation qui est en proximité de chez eux. Pourquoi ? Parce que problèmes de pouvoir d'achat, vous ne décidez pas forcément toujours de la formation que vous avez envie de faire mais de celle qui est à côté de chez vous. C'est terrible ! On a juste envie de souhaiter que nos jeunes puissent entrer dans des formations qu'ils ont envie de faire et non pas par défaut choisir ce qu'il y a autour de chez eux.

Je crois que ce que vous proposez va dans la bonne direction, c'est-à-dire de travailler avec les territoires. Moi j'aime bien l'expression qui est employée sur les relations avec les territoires. C'est comme ça qu'on réussira à convaincre. Il y a un énorme travail à faire. Tous les secteurs d'activité manquent de personnes formées et je pense qu'il y a un travail de dentelle à faire, vraiment, dans nos territoires, pour informer sur à la fois les métiers, ceux qui recrutent et les formations disponibles. Même, si je peux me permettre, les intitulés des formations à la Région sont parfois un petit peu complexes. C'est digéré par les personnes qui, dans les CIO, dans les points accueil emploi maitrisent ces outils, mais, pour digérer la complexité, vous avez entendu l'autre jour, on vous demande presque plus de moyens pour animer, pour informer, dans les structures qui font de l'information sur la formation. Je pense qu'il faut vraiment aller vers de la simplification y compris dans les dispositifs de la Région, parce que la complexité, elle éloigne en fait et elle éloigne ceux qui en auraient sans doute le plus besoin et qui n'ont pas les codes. Je pense que collectivement, avec les territoires, on peut travailler là-dessus.

Alors, nous on salue évidemment les moyens complémentaires qui sont dévolus aux formations sanitaires et sociales, avec l'encouragement effectivement de l'Agence Régional de Santé, mais on voit bien qu'il va y avoir

des places qui vont être non pourvues, comme autrefois dans le secteur du bâtiment, comme autrefois et encore un petit peu maintenant, dans le secteur de l'industrie. Donc la question est de savoir comment, là encore, on présente les métiers et comment on propose les formations au plus près. Quand je dis ça, je pense qu'il faut travailler là, pour le coup, avec ceux qui sont pourvoyeurs d'emploi que sont pour certains d'entre eux les EHPADs qui réclament aujourd'hui, qui ferment des lits par défaut de collaborateurs, les hôpitaux, privés et publics, qui, évidemment, seront ceux qui embaucheront demain les infirmières. Les territoires, nous avons la chance d'avoir, je le redis, un maillage en Bretagne avec des contrats locaux de santé. Je pense que dans les contrats locaux de santé, il faut intégrer cette notion de la formation, de la sensibilisation à ces métiers de la santé.

L'apprentissage, nous nous réjouissons en effet des entrées toujours plus importantes en la matière, mais moi je me permets de le redire, j'entends des lycées professionnels aujourd'hui qui s'interrogent sur leur devenir. Vous avez des élèves qui entrent en lycée professionnel en seconde et qui ensuite, parce qu'ils ont fait des stages, et c'est tant mieux, dans les entreprises, quittent le lycée professionnel, ne vont pas jusqu'au bout, et intègrent une voie par l'apprentissage, donc je pense qu'il faut qu'on fasse très attention.

Enfin, sur l'amélioration des conditions de vie des stagiaires, je ne m'explique toujours pas les 10 M€ en moins entre 2021 et 2022. On sait qu'il y a des gros problèmes de logement. Souvent un stagiaire de la formation professionnelle, un apprenti, il a deux logements. Donc je ne m'explique pas cette baisse.

Voilà. Nous aurons sur Idéo un amendement. Mais je le présenterai tout à l'heure. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Goulven OILLIC ?

**Goulven OILLIC**
Madame la Vice-présidente,
Ces programmes 301, 312, 315, 316, 317 et 319 sur l'orientation formation se recoupent et se complètent. Nous n'allons pas voter contre. Ils appellent quand même quelques remarques qu'on n'a pas formulées en commission.

Sur le 316, on a un tableau qui indique un nombre de stagiaires qui rentrent dans le dispositif PRÉPA, mais on n'a pas d'éléments sur l'évaluation, le suivi et l'accompagnement des stagiaires après ces dispositifs. On a les entrées, pas les sorties. Peut-être que ça existe déjà, je ne sais pas. C'est une question.

Sur le 311 et 319, la Région s'appuie sur le groupement régional emploi-formation. J'ai deux remarques là-dessus : sur le budget du Gref en fait qui dépend du CPER, on a la fin du pacte breton pour les compétences, qui va s'achever fin 2022. Ça va impacter dès 2023 le fonctionnement du Gref. Je ne sais pas si vous avez des réponses à cette question, mais effectivement, le budget va changer. Lors de la dernière AG du Gref lundi dernier où on était présents, il y a le directeur des réseaux des centres d'animation et de formation et de l'observatoire régional de l'emploi formation, M. Ludovic BERTRAND, qui a parlé d'un travail sur les métiers relatifs à la transition écologique. C'est un travail qui est mené par trois régions du Grand ouest et la Bretagne n'y est pas associée. Ce serait intéressant qu'on puisse s'associer. Ce travail interrégional nous intéresse. Il va démarrer dès 2022. L'idée de ce travail est de mieux définir en fait la nomenclature des métiers verts. C'est pour ça qu'il nous intéresse et aussi, je pense qu'il peut être intéressant notamment en lien avec le budget vert. On aura peut-être des éléments pour caractériser certaines formations.

Et enfin, je que je voulais dire pour finir, lors de la dernière session, on en parlé, on a parlé de l'attractivité de certaines formations, de certains métiers. Je pense qu'on va devoir y travailler parce qu'on a des entreprises qui ne trouvent pas forcément toutes les compétences et tous les actifs dont ils ont besoin sur le territoire. Alors, il y aura peut-être au sein du Gref ou du CPRDFOP, on aura l'occasion de travailler sur l'attractivité des territoires.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Élisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO pour terminer.

## Élisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO

*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*

Merci Monsieur le Président, chers collègues,
Permettez-moi tout d'abord d'avoir une pensée émue pour les familles des 4 jeunes en formation d'élagage au CFPPA du lycée du Gros Chêne à Pontivy qui ont perdu la vie dans des conditions dramatiques. J'en parle en tant qu'élue du territoire et en tant que présidente du Conseil d'administration du lycée et j'ai, à ce niveau, apporté toutes les condoléances du Conseil régional auprès du lycée et auprès des familles des 4 jeunes concernés.

Mon intervention de ce matin est en lien avec la mission 3 donc, et vise à saluer l'effort considérable consenti par notre collectivité dans le champ de la formation professionnelle. Pour illustrer mon propos, je vais prendre l'exemple d'une action parcours d'accès à l'emploi, aide à domicile, on en parle depuis tout à l'heure, à destination d'un public éloigné de l'emploi, permettant l'accès au titre professionnel d'assistant de vie aux familles et avec ce certificat complémentaire dédié au handicap, toujours sur le territoire du centre Bretagne.

Les organismes de formation retenus pour les actions du QUALIF Emploi programme ont fait état de difficultés de recrutement pour l'entrée en formation de ces métiers de l'accompagnement du domicile, ceux-ci étant peu attractifs. En parallèle, on constate que les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi et en particulier les bénéficiaires du RSA, ne bénéficient que très peu de la reprise économique. Alors cette expérimentation, elle s'est déroulée en 3 phases :

- la première phase a été une phase de mobilisation des personnes et de leur potentiel, une mobilisation des employeurs et l'étude de la sécurisation de leur parcours par un accompagnement adapté et personnalisé. Pour répondre aux interrogations légitimes d'Anne PATAULT tout à l'heure, ils ont bénéficié d'un accompagnement à la mobilité, notamment avec des prêts de véhicule, avec des partenaires, avec l'organisation de covoiturage, voire l'aide à l'obtention du permis de conduire. Un accompagnement à la garde d'enfants par le biais de défraiement de garde d'enfants vu aussi avec les collectivités. Un accompagnement budgétaire : anticipation des frais, cumul de l'aide financière de la Région et du RSA.

- La deuxième phase, c'est la formation qualifiante au titre d'auxiliaire de vie aux familles en elle-même. Une formation avec une pédagogie innovante et adaptée, qui a permis à 13 stagiaires sur les 14 d'obtenir leur titre d'ADVF.

- La troisième phase c'est la consolidation. Elle s'est traduite par un accompagnement des nouveaux diplômés pendant 2 mois grâce à un tutorat et un accompagnement pour la signature de contrats avec les employeurs et donc il y a 12 stagiaires sur 14 qui ont signé un contrat avec les employeurs, sachant que dans les 2 qui restent il y en a 1 qui n'a pas obtenu sa certification et l'autre personne est partie sur une nouvelle orientation.

En 2022 une troisième action est travaillée avec le Département du Morbihan et l'organisme de formation, avec une évolution dans son format. En effet, la notion de tutorat renforcé a été appréciée et donc sera intégrée grâce à la mutualisation de l'action portée par la CCI du Morbihan.

Pourquoi ça marche ? Ça marche parce que nous sommes au plus près de là où on a besoin de nous. Ça marche parce qu'autour de la table, on trouve la Région, l'organisme de formation, Pôle Emploi, les employeurs, le Département. Ça marche parce qu'on a compris que les territoires qui sauront s'adapter aux grands défis du futur seront ceux qui auront massivement investi dans les compétences humaines. Ça marche parce que l'approche compétence est désormais au cœur de notre dispositif de formation. Et ça marche aussi parce que notre dispositif de formation professionnelle vise à adapter en permanence nos actions aux évolutions des besoins et du marché du travail.

C'est pour cette raison que la montée en puissance du Pacte régional d'investissement dans les compétences doté en 2022 vous l'avez dit Madame la Vice-présidente d'une enveloppe complémentaire de 21.7 M€ nous permet aujourd'hui d'amplifier l'effort consenti en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, à savoir les jeunes de 16 à 25 ans, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les familles monoparentales, les chômeurs de longue durée. Dans cette optique, la décision de flécher une part de l'abondementde ces 21.7 M€ du PRIC, sur la mobilité, l'accès du logement des personnes aidant à la formation et à l'emploi, s'avèrent particulièrement pertinentes et Philippe HERCOUËT l'a signalé dans son intervention d'hier.

Je suis persuadée que les solutions à mettre en œuvre pour accompagner les personnes vers l'emploi, pour accompagner les entreprises et les structures dans le recrutement, pour accompagner les territoires dan le développement de l'emploi, seront d'autant plus efficaces construites à l'échelle du territoire, du bassin de vie, avec les acteurs emploi formation insertion. C'est ce que vous avez indiqué Madame la Vice-présidente et je m'en félicite. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Madame la Vice-présidente, chère Forough, je vous passe la parole pour quelques éléments de réponse avant d'attaquer les amendements.

**Forough DADKHAH**
Merci Monsieur le Président.
Tout d'abord je voudrais remercier tous les intervenants pour leurs remarques et leurs questions et je me permets de répondre par blocs de remarques, c'est peut-être plus simple.

Sur l'orientation, d'abord, je voudrais préciser une chose. Ces transferts de compétences datent de 2018. Mais en fait, quand on dit la Région est dans la compétence, l'orientation ça prête à confusion. C'est un peu le reproche qu'on pourrait faire dans les décentralisations, parce qu'on donne un nom, mais ça ne correspond pas à la réalité. Parce que la Région est en charge de l'information sur les métiers et les formations. Quand on dit orientation, vous avez raison, vous pouvez penser qu'on est en charge d'orientation des collégiens, des lycéens, etc. Ça, ça relève de l'Éducation nationale. Le Conseil régional est en charge de l'information.

La plateforme Idéo dont Mme LE CALLENNEC a parlé ainsi que d'autres collègues dans leurs remarques, a été mise en place en 2020. Elle est toute jeune et 2020 c'est aussi le moment de la crise sanitaire, etc. Donc c'est un outil, une plateforme qui ne demande qu'à évoluer et à être perfectionnée. Pour cela, on a mis 2 groupes en place : une communauté éducative qui a fait des remontées, mais aussi les grands usagers, car comme le disait Mme LE CALLENNEC, parfois il y a des mots qui ne sont pas compréhensibles et donc les grands usagers, c'est-à-dire les parents d'élèves la plupart du temps, nous font remonter leurs remarques et cet outil demande à évoluer. Donc vos remarques sont les bienvenues aussi dans les commissions emploi formation territoriales, c'est le lieu idéal aussi pour faire remonter les remarques pour perfectionner cet outil.

Ensuite, il y a beaucoup de choses qui ont été dites sur l'attractivité des métiers et des formations en place. Il faudrait vraiment prendre ça en considération. A chaque fois qu'il y a des métiers qui sont sous tension, la formation concernant ces métiers-là aussi, parce qu'il y a un déficit de l'attractivité des métiers. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de formation en face. C'est pour ça que nous travaillons beaucoup avec les entreprises pour trouver des solutions par rapport à l'attractivité des métiers. Il y a certaines choses qui dépassent nos compétences, c'est sur la réévaluation des salaires et encore, je pense que dans certains secteurs, par exemple l'hôtellerie-restauration, etc., il y a une prise de conscience de la part des entreprises.

Mais il y a d'autres choses sur lesquelles on peut intervenir : sur la qualité du travail, sur le temps partiel, sur la garde d'enfants. Là, on peut agir. D'ailleurs, on a déjà fait des expérimentations sur un autre métier qui est l'aide à domicile. Ce sont des temps subis, partiels, etc. On a trouvé des solutions innovantes avec les

employeurs en amont, en disant « vous faites cette formation et vous avez une promesse d'embauche ». Et ça marche ! C'est ça qu'on a envie de multiplier, les expérimentations sur le terrain mais avec l'implication des employeurs et des entreprises et je pense que ça fonctionne bien parce que la plupart du temps, nos employeurs, les entreprises sur nos territoires, ce sont des petites entreprises, des PME qui n'ont pas non plus les ressources suffisantes, pour être au courant et avoir l'information de tous ces dispositifs. D'où aussi l'accompagnement que nous proposons pour les entreprises pour leur donner toutes les informations nécessaires. Là encore une fois, c'est le travail sur la proximité, dans le quotidien qui va payer.

Sur la formation à distance, Mme STOLL, vous avez dit c'est bien mais le paiement des stagiaires c'est totalement numérique. Il y a un accompagnement des organismes de formation pour les stagiaires. L'outil est numérique mais il y a un accompagnement pour les stagiaires, pour ceux qui ont des difficultés. Vous avez raison, il y a beaucoup de gens qui ont des difficultés pour l'utilisation des outils numériques d'où aussi, j'ai eu une réunion avec les organismes de formation mardi dernier, et ça c'est très important aussi, l'enseignement à distance, il faut garder cela à l'esprit. Je pense que Jérôme TRÉ-HARDY m'approuvera, c'est un outil et pas une finalité. Il faut toujours se poser les questions : Quelle formation utile ? De quelle manière ? Pour qui ?

C'est pour ça que j'en profite pour répondre à Anne. Merci chère Anne de donner des exemples sur nos formations PRÉPA et QUALIF pour dire qu' elles sont efficientes et que ça fonctionne. Évidemment qu'il faut aussi tout le temps se réinterroger pour se perfectionner, mais il y a quelque chose qu'il faudrait prendre en compte : de 2019 jusqu'à nos jours, on est passés par différentes phases :
2019 : début de croissance
2020 : arrêt économique
2021 : reprise de l'économie
En 3 ans, on a tout vu. Il y a eu beaucoup de changements, notamment la baisse du chômage. Mais il y a une constante dans l'affaire. Il y a une constante, il y a une frange de la population et les publics très éloignés de l'emploi qui ont des profils très différents : les bénéficiaires de RSA, les jeunes décrocheurs, les familles monoparentales, etc. etc. ceux-là ne changent pas. Même quand le chômage baisse, leur nombre baisse vraiment très peu. C'est ce que j'ai essayé de vous dire, l'année 2022 c'est vraiment une concentration sur ce public. En Bretagne c'est ce public, à peu près 70 000 personnes, les plus éloignées de l'emploi. C'est pour ça que je vous disais que cette commission emploi formation, c'est vraiment le bras armé pour nous, pour trouver des formation sur-mesure, adaptées.

Vraiment, on peut aller, le Président le dit, jusqu'à mettre un visage avec ce taux de chômage sur nos demandeurs d'emploi très éloignés et donc on va conjuguer nos forces avec d'autres, avec Pôle Emploi, avec lequel, je vous le disais, on va renouveler notre partenariat sur l'achat des formations avec les entreprises, avec les organismes de formation, avec la mission locale sur les invisibles, dont vous avez parlé. Je n'ai pas le temps de développer, mais on prendra un café pour en parler. Donc tout le monde est mobilisé autour de cet objectif pour l'année 2022.

J'ai entendu Mme LE CALLENNEC, vous l'avez dit aussi dans la presse aujourd'hui. Moi je pense que vous êtes sincère quand vous posez cette question. Il n'y a aucune mauvaise foi, j'en suis persuadée, en tout cas je l'espère. Le mécanisme financier de formation de la politique de formation, c'est un peu plus complexe parce que nous avons aussi le pacte dont je vous ai parlé depuis 2019. Donc il y a deux choses qu'il faut prendre en considération : sur le programme 316, qui est en rapport avec nos gammes de formation, cela se conjugue sur deux ans parce que c'est un marché public. Donc l'année dernière, nous avons passé notre marché public. Cela représentait un volume financier important. Mécaniquement, cette année, le volume est moins important.

Sur le programme 317 dont vous avez parlé, que vous avez également évoqué dans la presse, sur l'accompagnement financier des stagiaires. Cela concerne l'autorisation d'engagement adossée au pacte. Elle a été surestimée, dans le cadre du pacte, l'année dernière et l'année 2019, puis rééquilibrée, mais le socle financier de la Région, le fond de la Région reste constant et ne diminue pas. On ne diminue pas du tout l'accompagnement financier, on le réajuste. Et si demain, on l'espère, il y a plus de stagiaires de formation, les TM1 ou TM2 seront augmentés.

Je suis désolée, Monsieur le Président. J'ai été un peu trop bavarde mais je suis passionnée par la délégation que vous m'avez confiée. Merci beaucoup.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je suis désolée de mon petit signe. Ce n'est pas très sympa. Merci beaucoup chère Forough. Je vous propose de passer aux amendements. Nous avons plusieurs amendements. D'abord sur le programme 301, un amendement qui a été rejeté. Vous voulez, Mme LE CALLENNEC, l'évoquer ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui merci. Alors là, je ne comprends vraiment pas qu'on rejette cet amendement … Est-ce que c'est juste parce que c'est nous qui l'avons déposé ? C'est juste une évaluation d'Idéo.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Parce qu'on le fait. On le fait et c'est redondant par rapport à ce que l'on fait déjà. C'est programmé. La programmation d'Idéo est programmée. On vous l'a pas donné parce que

**Isabelle LE CALLENNEC**
L'évaluation de la programmation d'Idéo ? Parce Idéo, que nous, on trouve que c'est un bon dispositif, parce que ça va permettre justement, de clarifier les choses et d'aller, en proximité, expliquer l'orientation, la formation. Vous l'avez très justement dit. S'il y a une confusion aujourd'hui, c'est parce qu'en fait, la Région se trouve être une espèce d'intermédiaire entre l'Éducation nationale et les entreprises.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Oui. Ne vous méprenez pas, l'objectif n'était pas de dire « on ne veut pas d'évaluation », c'est parce que c'est inclus de fait quand on crée une nouvelle politique publique. On doit l'évaluer, c'est obligatoire. Donc, on va le faire.

**Isabelle LE CALLENNEC**
D'accord. Alors, plutôt que de rejeter l'amendement, vous pourriez dire « l'amendement est satisfait ». Ce serait plus aimable. Et je pourrais le retirer.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous l'accorde. L'amendement est satisfait.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Eh bien, donc je le retire. Merci Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Et merci de parfaire ma performance de la qualité de la relation dans l'hémicycle. Merci beaucoup. Du coup, sur le 301, avis de la commission ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
Sur l'amendement, la commission a donné un avis défavorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non non, sur le programme 301

**Adeline YON-BERTHELOT**
L'avis est favorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous propose même de faire, parce qu'il n'y a pas d'amendement sur le 315, je vous propose de faire l'avis de la commission sur le 301 et le 315.

**Adeline YON-BERTHELOT**
Avis favorable de la commission.

*Le Président appelle au vote sur le programme 301*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 301 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 315.*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 315 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci bien. Sur le 316, il y a un amendement présenté par Stéphanie STOLL.

**Stéphanie STOLL**
Dans le 316 il s'agit de vous proposer d'inscrire la langue bretonne comme un domaine prioritaire de la formation en Bretagne. C'est un amendement qui s'inscrit dans la logique de la convention qu'on va examiner, la convention spécifique aux langues de Bretagne. Vous l'avez dit, Monsieur le Président dans votre discours d'ouverture de session, qu'il y a un enjeu très fort sur la formation des locuteurs pour se réapproprier notre langue, nos langues. C'est dans cette logique-là. C'est d'identifier parmi les secteurs d'activité prioritaire de la formation un 14ème secteur, puisque l'enjeu de formation des locuteurs adultes est également très fort. Et faire une petite précision avec un paragraphe qui mentionne la prise en compte des besoins de formation nécessaires au déploiement en lien avec la convention spécifique.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Là non plus, la majorité ne l'a pas retenu, non pas qu'on ne soit pas d'accord sur le fond, mais comme je vous l'ai expliqué il y a quelques jours, cette convention va arriver et de fait, quand on va la voter, si nous la votons, nous allons mettre en œuvre les actions dans les différents programmes du Conseil régional pour satisfaire cette convention. Donc, quelque part, vous êtes en avance de phase. Eh oui. Et donc, je pourrais dire un peu comme pour Mme LE CALLENNEC, l'amendement est satisfait…

**Stéphanie STOLL**
Ça se joue à 24 h …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On ne le votera pas à ce titre. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne mettra pas en œuvre les actions une fois que la convention sera signée. Avis de la commission ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
De l'amendement ou du programme ? De l'amendement : défavorable.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Nous la Bretagne sur la priorité de la langue bretonne*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Nous la Bretagne sur la priorité de la langue bretonne est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. On passe donc au vote sur le 316, 317, 319. Avis de la commission ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
Avis des commissions formation et jeunesse : favorable.

*Le Président appelle au vote sur le programme 316*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 316 est adopté*

**Isabelle LE CALLENNEC**
Sur la condition de vie des stagiaires, je crois qu'il faut qu'il y ait une réflexion sur la mobilité et le logement,

*Le Président appelle au vote sur le programme 317*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 317 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 319*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*

*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 319 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci, c'est enregistré. Nous passons aux programmes 312 et 314. J'ai un amendement sur le 314. Je vous propose de traiter le 314 et comme ça je fais les votes du 312 et 314 en même temps. L'amendement a été déposé par Aurélie LE GOFF.

**Aurélie LE GOFF**
*Rassemblement national*
Oui. Monsieur le Président, chers collègues,
Dans un contexte de précarisation des étudiants, il est proposé d'abonder le programme 314 d'1 M€ sur le dispositif de bourse sur critères sociaux portant le crédit de paiement de 220 000 € à 1.220 M€. En effet, les files étudiantes se rallongent devant les banques alimentaires et le Système D trouve vite ses limites. Nombre d'étudiants se trouvent contraints de concilier les exigences d'une formation avec celles d'un travail alimentaire. Pour les plus précaires, il s'agit d'un abandon de leur projet professionnel et d'une voie de garage qui fera qu'ils vont se retrouver dans un emploi sans qualification aucune.

Cette augmentation qui est proposée serait rendue possible par une réduction du programme 101 que nous avons proposée et qui a été malheureusement rejetée, à savoir le programme sur la politique de la ville, cette politique qui a démontré en fait, son inefficacité à notre sens, depuis des années. Je ne doute pas que les étudiants qui vivent au sein de ces quartiers apprécieront l'aide financière qui leur serait apportée pour leur projet d'insertion par cette augmentation de bourse sur critères sociaux.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Merci beaucoup. Cet amendement a été rejeté en commission ? Avis de la commission ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
L'avis des commissions est défavorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Notamment au regard et pour le coup, de la ligne que vous avez proposée, mais surtout le sujet de l'équilibre.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement du Rassemblement national concernant l'augmentation de bourse sur critères sociaux*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement du Rassemblement national concernant l'augmentation de bourse sur critères sociaux est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Je vous propose les votes pour les 312 et 314, avis de la commission ?

**Adeline YON-BERTHELOT**
L'avis des commissions est favorable.

*Le Président appelle au vote sur le programme 312*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 312 est adopté à l'unanimité*

**Isabelle LE CALLENNEC**
Je peux poser une question sur l'ordre des programmes ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Parce que nous avons fait Apprentissage et Formation sanitaire et sociale

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, mais dans Apprentissage, il y a le 312 et le 313. Il y a le développement de l'apprentissage et promouvoir les contrats d'apprentissage …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous l'avons traité avant.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Ben, non. D'ailleurs, je ne sais pas si c'est révolutionnaire mais, est-ce que sur « Formation professionnelle », on pourrait avoir dans le futur, un dénombrement qui se suit ? Il faudrait mettre « Formation professionnelle », puis « Apprentissage », puis les « Lycées ».

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
M. PERRIN vous a dit que la nomenclature va être revue. C'est un travail en cours. Si cet hémicycle nous donne du souffle après ce budget, il est prévu de redéployer les programmes et de retravailler la nomenclature pour être plus cohérents au regard des nouvelles compétences, ou des pertes de compétences, par exemple l'apprentissage que l'on a perdu, etc. etc. Donc oui, je reconnais qu'il y a beaucoup d'allers/retours dans pas mal de programmes parce qu'on est sur une nomenclature qui a déjà plus de 10 ans et il y a pas mal de choses qui ont bougé.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Avec Excel, ça va vite.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non, là ce serait presque insultant pour les services financiers. Parce que si c'était sur Excel, on donnerait le tableau à notre président de la commission Finances. Il nous le ferait en un week-end et le lundi matin, ce serait formidable et tout le monde serait content. Mais je crois qu'il y a plus de travail que ça.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, mais dans la présentation d'aujourd'hui …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah, pardon. Dans la présentation d'aujourd'hui ! Je vous ai répondu. Donc votre vote parce que …

**Claire DESMARES**
Juste pour cette question d'organisation des votes, le tableau qui est à notre disposition ne correspond pas à ça, ni celui qu'on avait au départ. Est-ce qu'il y a eu un tableau amendé qui peut être mis sur table, par exemple s'il y a d'autres modifications par rapport à cet ordre du jour qui nous avait été distribué hier. Parce que c'est déjà suffisamment compliqué avec les amendements et les programmes, et les « par paquets », etc. et là on est un peu perdus. Pour le bon déroulé des débats, c'est important qu'on sache dans quel ordre on traite les sujets. Merci beaucoup.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je crois que c'est surtout moi qui ai accéléré en donnant la parole de manière globale à la Vice-présidente et qui n'ai pas suivi forcément effectivement le tableau, mais je pensais avoir été clair. Message reçu.

*Le Président appelle au vote sur le programme 314*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 314 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci pour le travail réalisé. Merci aux uns et aux autres. Je voudrais saluer le travail d'Élisabeth JOUNEAUX-PEDRONO sur les formations sanitaires et sociales, dans l'engagement et du lourd travail réalisé avec les équipes. Merci vraiment. Et merci Forough, bien entendu.

## Lycées

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Pour les lycées, je passe la parole à Isabelle PELLERIN pour les programmes qui concernent l'entièreté de sa délégation.

### Isabelle PELLERIN
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Oui, merci Président, chers collègues,
Les politiques dédiées aux lycées reposent sur 8 programmes. Je vais les citer. Ça va du programme 302 au programme 309. Je vais englober de manière assez synthétique cette présentation. C'est vrai qu'en quelques minutes, ce sera difficile de décrire ce budget à la hauteur de ses enjeux et de son montant, montant qui atteint près de 270 M€. C'est un budget conséquent qui va nous permettre de lancer des politiques nouvelles en 2022.

A travers le programme 302, nous allons déployer des protections menstruelles certifiées bio et naturelles dans tous les lycées. Après une expérimentation qui s'est déroulée l'année dernière dans une dizaine

d'établissements, nous allons installer des distributeurs dans tous les lycées et des recharges gratuites pour 2 ans.

Toujours dans ce programme, nous souhaitons pouvoir accompagner des projets relevant du budget participatif dans les lycées, comme cela a été dit par ma collègue hier, Émilie KUCHEL. C'est un nouveau dispositif, nous sommes en train de le définir avec les jeunes du Conseil régional et nous serons en mesure de lancer un appel à manifestation d'intérêts en septembre. A travers le programme 309 qui est le gros budget réservé pour le fonctionnement des lycées, nous allons nous donner les moyens de mettre en place une tarification sociale, unique, dans tous les établissements.

Mais évidemment ce budget nous permet également de pérenniser des actions plus anciennes qui sont extrêmement importantes dans le fonctionnement des lycées, dans leur capacité à développer de nombreux projets pédagogiques en marge, mais de manière très complémentaire, des objectifs ciblés par les équipes éducatives Je vais citer des actions dont on a déjà parlé hier : le soutien aux dynamiques éducatives dans les lycées avec le dispositif KARTA, le soutien aux mobilités internationales des apprenants et puis aussi, l'organisation, l'animation du CRJ sous le pilotage de ma collègue Gaby CADIOU.

Je poursuis avec le budget alloué au numérique éducatif, c'est le programme 308. Des moyens importants ont été mobilisés sur le numérique éducatif depuis 2016, 72.3 M€, c'est une somme importante. Elles nous ont permis ces sommes, de développer les environnements de travail, les équipements numériques, le mobilier adapté, les réseaux, leur maintenance ainsi que des offres de service et des ressources pédagogiques numériques. Les efforts pour la mise en œuvre du numérique éducatif vont se poursuivre en 2022, car ces compétences que nous avons depuis 2013, il faut le rappeler, de la gestion de l'informatique, eh bien c'est une mission exigeante, coûteuse nécessite des adaptations régulières, très régulières.

J'en arrive au budget consacré au patrimoine immobilier des lycées, un budget toujours très important. C'est le programme 303. Il est important car c'est un programme qui nous permet de rénover nos lycées, de les aménager, de les adapter aux formations, d'agrandir, de restructurer, de construire. C'est aussi ce programme qui nous permet de mettre aux normes, de remplir nos obligations de propriétaires. Ce dernier volet est devenu très important ces dernières années. Il mobilise des sommes importantes, conséquentes. Il s'agit pour la Région de traiter les sujets d'accessibilité, de sûreté, de sécurité, de qualité de l'air. Tous ces sujets sont importants aussi à prendre en compte. C'est dans ce budget 303 que nous pouvons nous engager sur ces éléments de mise aux normes.

C'est ce qui explique des budgets en hausse depuis 2016 sur ce programme 303. Des budgets importants qui s'illustrent encore cette année pour des crédits de paiement de 170 M€ et puis des autorisations d'engagement de 110 M€. J'aurai l'occasion de développer ces aspects de rénovation dans le cadre de la présentation du plan d'action, prochainement, si cette assemblée le permet par le vote du budget. Ça me permettra effectivement de redire l'importance que l'on porte à l'amélioration du cadre dans lequel travaillent nos agents, les enseignants, et dans lequel étudient nos jeunes. Cela me permettra également de donner des réponses aux questions posées hier notamment sur la rénovation thermique et la question énergétique dans les lycées.

Enfin concernant les budgets consacrés aux établissements privés sous contrat, ce sont les programmes 304, 307 et 310. Nous apportons les moyens de fonctionnement à ces établissements. Nous leur permettons d'acquérir les équipements nécessaires à la mise en place de leur formation et nous participons en investissement sur certaines rénovations de leur patrimoine. Je précise que ces budgets et les modalités d'intervention sur ces établissements se font dans le respect du cadre législatif et sont définis dans un protocole d'accord qui arrive à échéance. Nous sommes d'ailleurs en train de redéfinir, de travailler sur un nouveau protocole qui posera le cadre des relations entre la Région et les établissements privés pour les prochaines années.

Pour conclure et peut-être en anticipation de réactions de collègues qui seraient peut-être frustrés de ne pas percevoir dans ces budgets tout ce qui compose notre politique globale pour les lycées, je donne deux rendez-vous importants :

- La session d'avril pour aborder la tarification sociale, unique dans tous les lycées
- La session de juin pour la présentation du plan d'action immobilier pour les lycées

En attendant, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci pour Isabelle. Merci beaucoup. Nous avons un certain nombre d'inscrits dans ce débat. Parole à Arnaud TOUDIC.

### Arnaud TOUDIC
*Groupe Bretagne ma vie*
Juste un petit mot, merci Monsieur le Président sur le dispositif KARTA auprès de tous les lycées dans lesquels je siège. C'est un dispositif qui est important. C'est un choix politique de notre Région. On l'oublie parfois. On accompagne énormément nombre de jeunes qui partent en voyage ou autre, ou lors de sorties culturelles. La Covid a accentué beaucoup de difficultés, notamment le fait de pouvoir organiser ces sorties. C'est vrai qu'aujourd'hui en discutant avec les enseignants lors des Conseils d'administration, ils ont peu de motivation pour mettre en place des projets qui ne verront pas le jour. Ils attendent encore un petit peu. Mais c'est important de continuer de les soutenir et on saura aussi être attentifs à la reprise de toutes ces sorties et savoir les accompagner. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Parole à Stéphanie STOLL.

**Stéphanie STOLL**
[Propos en Breton]
Notre intervention sur la politique sectorielle dédiée aux lycées publics et aux lycées sous contrat portera sur 3 points :

- D'abord, en lien avec le programme 303, l'attention portée aux très hautes rénovations thermiques dont le schéma immobilier des lycées résonne particulièrement dans nos établissements qui viennent aussi de voter leur budget. On participe aux Conseils d'administration et tous prévoient en raison de l'inflation sur l'énergie, un important renchérissement des coûts. C'est un sujet d'actualité et de préoccupation.

- Nous retrouvons au programme 309, vous avez fait une petite introduction, les principes de la future tarification unique et sociale des cantines et des internats. Nous redisons ici que nous sommes toujours en attente des précisions pour suivre l'aspect financier du déploiement de cette nouvelle tarification. Une nouvelle tarification qui est évidemment bienvenue.

- Le numérique éducatif qu'on retrouve au programme 308 et également au 312 pour les apprentis. En effet, la question ne peut se résumer à une seule question d'équipement. Le numérique éducatif n'a de justification qu'en ce qu'il facilite la vie des jeunes, de leur famille, des équipes enseignantes. D'où notre grande vigilance face aux enjeux de l'inclusion numérique. Ce n'est pas parce que les jeunes surfent comme des fous sur les réseaux sociaux, qu'ils maitrisent les outils mis à leur disposition. La fracture numérique des jeunes, elle existe vraiment. C'est une réalité qui peut les éloigner de leurs droits. Il existe donc un enjeu d'accompagnement dans la prise en main des outils numériques. Sur ce point, nous restons sur notre faim.

Pour finir sur ce sujet, concernant la plateforme TOUTATIS, outil commun du Conseil régional et de l'Éducation nationale, on pense qu'il est nécessaire d'intégrer aussi des modules de sensibilisation aux risques cyber à destination du même public : équipe éducative, élèves et parents.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Merci Beaucoup. Gilles PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui, Monsieur le Président,
Je voudrais dire quelques mots sur le programme 302. Vous savez notre opposition à KARTA, non pas que nous soyons opposés à ce système, mais nous constatons qu'il est souvent dévoyé par des orientations idéologiques qui font que certains projets et voyages scolaires sont soutenus et d'autres pas. Je l'ai testé moi-même quand j'étais enseignant. Ça c'est une opposition, nous l'avons déjà dit.

On y parle aussi du Conseil régional des jeunes. Là aussi il y a une certaine dérive dans l'encadrement de ce Conseil régional des jeunes. Nous avions insisté dans une session passée, dans l'ancienne mandature, que même l'un des conseillers régionaux, jeune, très orienté politiquement, siégeait carrément dans l'assemblée. A un moment donné, ça avait provoqué, rappelez-vous, un petit mouvement, un petit scandale. Moi je me pose la question de leur présence dans la commission Jeunesse. Parce que on peut effectivement ouvrir les commissions à tout le monde, mais là aussi ça revient à ma ligne de force. Ce sont les élus régionaux qui sont les acteurs de la vie régionale. Ceux qui ont été élus par le suffrage universel. Moi je me pose la question de la présence de membres du CRJ dans la commission Jeunesse. Je pense qu'ils ont des commissions au CRJ. Ils peuvent se réunir, débattre. Je pense qu'il faut pas mélanger les genres. Parce que tout ceci contribue petit à petit à diluer notre statut d'élu, comme la création de tous ces comités autour de notre assemblée dont on parlera probablement demain encore, ont fait que notre assemblée régionale finalement n'est plus la plus importante ou l'est mais doit tenir compte de tout un tas de choses périphériques. Donc moi, je suis très réservé sur ces 2 points-là. Donc sur le 302, nous voterons contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Goulven OILLIC.

**Goulven OILLIC**
Chère Isabelle, vous n'allez pas être surprise qu'on intervienne sur le programme 309 sur le fonctionnement des lycées publics. Concernant le programme « bien manger au lycée », le dispositif d'accompagnement va accompagner 36 nouveaux lycées. Avec les 18 premiers lycées pilotes, ça fait à peu près la moitié des lycées qui vont être à peu près, dans le meilleur des cas, dans le respect de la loi EGalim. L'accompagnement du reste des lycées se fera en 2023, donc la moitié des autres. Nous avons bien un dispositif d'accompagnement, mais nous n'avons pas d'objectif chiffré, alors que l'accord programmatique entre Bretagne ma vie et Loïg CHESNAIS-GIRARD prévoyait 80 % de produits bio, 100 % de produits locaux, 100 % de « fait maison ».

Donc nous sommes favorables à ces objectifs qui vont bien au-delà de la loi EGalim. J'avais quelques questions, c'est :

- A quelles échéances sont ces objectifs ?
- L'accompagnement proposé atteindra-t-il les objectifs qui sont beaucoup plus ambitieux que la loi EGalim ?
- Quel budget faudra-t-il pour justement atteindre ces objectifs ?

Et enfin, dernière remarque : on considère que la commande publique est un levier pour changer le modèle agricole breton. Pour nous, la Région doit être un modèle et doit être une Région exemplaire par rapport aux lycées et doit être exemplaire également dans ses propres restaurants administratifs. Parce qu'on ne trouve pas souvent de produits bio par exemple dans les restaurants administratifs de la Région. Donc voilà.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Alors Adeline YON-BERTHELOT

## Adeline YON-BERTHELOT

*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le Président, chers collègues,
Chacun le sait, la réussite scolaire est en partie conditionnée par la manière dont les jeunes peuvent s'épanouir dans nos lycées. La vocation de ce programme 309 dédié aux missions d'accueil, de restauration et d'hébergement est justement de satisfaire le bien-être en milieu scolaire. D'ailleurs tous ceux dans cette salle qui, comme moi, ont des lycéens à la maison, savent bien que le debriefing du soir porte plus souvent sur le repas du self du midi que sur le contenu des cours.

C'est pourquoi, je me réjouis de constater que les crédits qui sont affectés à ce programme vont augmenter de plus d'1.5 M€ entre 2021 et 2022. Cette hausse très significative s'inscrit dans un contexte marqué par la montée en puissance du plan d'action « bien manger dans les lycées » et la mise en œuvre de la tarification sociale et unique. Deux mesures emblématiques pour notre majorité, dont nous nous félicitons toutes et tous de la concrétisation.
Le plan d'action « bien manger dans les lycées » a d'abord été expérimenté dans 14 lycées pilotes en 2020/2021, 36 en septembre dernier, et puis pour finir, le reste en juin 2023. L'ensemble des jeunes, quelle que soit leur origine socioéconomique auront alors accès à une alimentation de qualité dans une démarche axée sur la valorisation des produits locaux et des filières d'excellence dont nous avons beaucoup parlé ce matin et que nous, éleveurs et agriculteurs, sommes si fiers de produire.

Je m'excuse au passage auprès de M. PENNELLE (qui est sorti, ses collègues lui transmettront) je n'ai volontairement pas utilisé le therme « paysan » dans mes propos car, pour ma part, je trouve que « paysanne » porte une connotation péjorative pour les agricultrices modernes d'aujourd'hui et pour l'éleveuse passionnée que je suis.

Ce plan est une déclinaison particulièrement prometteuse de la feuille de route « s'engager pour le bien manger pour tous » issue de la BreizhCOP et adoptée par la Région en novembre 2019. Complémentaire de cette démarche, la nouvelle tarification unique et sociale de la restauration et de l'hébergement devrait se déployer dès la rentrée 2022. C'est un chantier d'envergure et d'une réelle complexité. Je note avec satisfaction qu'un groupe de travail a été constitué avec des acteurs de terrain, 18 adjoints gestionnaires afin de lever les éventuels obstacles. N'oublions pas que la restauration scolaire est pour certains enfants et adolescents, le seul repas équilibré et de qualité de leur journée. Je sais toute l'implication de notre Vice-présidente Isabelle PELLERIN, afin que cette réforme soit conduite dans le respect des principes d'équité et de solidarité auxquels nous sommes tous et toutes si attachés. Tout cela est très positif et témoigne de la volonté de notre institution de servir concrètement les Bretons et les Bretonnes.

Le CESER ne s'y trompe d'ailleurs pas. Dans son avis sur le programme 309, il se félicite de l'engagement du Conseil régional pour améliorer les conditions de vie et de réussite scolaire de tous les lycéens et lycéennes. Nous pouvons être fiers du travail que nous réalisons sur le bien manger et la tarification sociale et unique dans les lycées. C'est un travail utile et nécessaire. C'est tout à l'honneur de notre majorité que de l'avoir engagé. Je vous remercie pour votre attention.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Alors, Chère Isabelle pour répondre à ces quelques interventions.

**Isabelle PELLERIN**
Oui, merci. Merci beaucoup.

J'ai noté 5 sujets : KARTA, le CRJ, numérique éducatif, bien manger et la rénovation thermique. Je vais essayer de donner quelques éléments d'explication sur ces 5 sujets.

KARTA, on a déjà parlé hier. Effectivement, Mme LE CALLENNEC, vous nous aviez dit que peut-être il y avait des critères ou des choses à revoir dans ce dispositif, qui vous aviez eu un débat absolument passionnant avec une enseignante dans un lycée professionnel, que certains projets, à priori, n'étaient pas accompagnés et que vous déploriez … (*Propos hors micro*) J'ai compris ça. En tout cas, sachez qu'on réfléchit à ce dispositif pour le faire évoluer et toute contribution qui ferait avancer la réflexion sera la bienvenue sur ce sujet, sur KARTA.

Sur le Conseil régional des jeunes, on n'est pas surpris par la position du Rassemblement national. Mais sachez tout de même que ce Conseil régional des jeunes est une instance démocratique. Les représentants qui siègent dans le Conseil régional des jeunes sont élus dans leur établissement. Ils sont aussi les représentants de la diversité y compris politique dans leur établissement. Ce Conseil régional des jeunes n'est pas un lieu d'embrigadement comme vous semblez le dire.

Sur le numérique éducatif, c'est vrai que c'est un sujet. On pourrait faire un débat pendant des heures sur les usages, sur l'intérêt de ces nouveaux outils dans la pédagogie, en fonction des disciplines. On sait qu'avec ces usages du numérique dans la pédagogie est très variable, d'un enseignant, d'une discipline à l'autre. C'est un sujet sur lequel nous prêtons une attention particulière. C'est un sujet que nous ne travaillons pas seuls, évidemment. C'est un sujet qui doit se travailler avec les tutelles, avec les enseignants, avec les parents d'élèves aussi qui ont leur mot à dire sur ces suje. Mais sur le numérique éducatif, dans le cadre du 308, nous restons dans notre compétence, c'est-à-dire, de donner les outils qui sont adaptés à la pédagogie, pédagogie définie par les établissements, par les enseignants. On reste bien dans nos compétences qui sont la gestion du numérique, la dotation des équipements numériques, du matériel, des réseaux. On est bien dans ce périmètre-là de nos compétences dans ce programme 308.

Enfin, sur le bien-manger, c'est un vrai sujet. On en a souvent parlé. C'est un sujet important pour nous. Dans les lycées, on n'a pas attendu la loi EGalim pour travailler ce sujet. Ça fait des années qu'on y travaille. Parce que le bien-manger, ça ne se décrète pas, ça s'organise. Vous avez raison de le dire, vous avez raison de le souligner ce sujet. Avant la loi EGalim, nous avons travaillé avec les équipes, avec les adjoints gestionnaires, avec les chefs cuisiniers dans les établissements, pour essayer de faire en sorte que tous les acteurs soient mobilisés sur ces sujets. Vous savez que les adjoints gestionnaires sont des personnels qui dépendent de l'Éducation nationale et qui sont à la commande, à proprement dit. Ils sont aux commandes des produits qui sont utilisés dans nos restaurants scolaires. Donc c'est un travail qui a été fait depuis des années pour faire adhérer, comme je le disais, les cuisiniers, les agents et même les enseignants, parce qu'il y a des projets pédagogiques dans les établissements aussi à mener : la lutte contre le gaspillage, c'est de la pédagogie à faire aussi dans les établissements.

C'est un travail qui a été initié il y a déjà pas mal de temps, avant la loi EGalim, par la rédaction d'une Charte Qualité Restauration, qui est disponible, vous pouvez regarder, avec des ambitions assez hautes sur le pourcentage de bio, de labels et effectivement la loi Egalim nous facilite les choses bien évidemment. Mais déjà dans cette Charte Qualité Restauration, dans les lycées bretons, nous avions une ambition très forte qui était exprimée. Nous l'avons organisé également en mettant les outils dans les établissements qui nous permettent de suivre les indicateurs d'achat. Parce que là aussi, auparavant ces logiciels dépendaient de l'Éducation nationale et nous n'avions pas la main sur le suivi. Quand on met des objectifs en place, quand on a des ambitions fortes sur le bien manger, il faut se donner la capacité de suivre ces objectifs. Je peux vous garantir, je fais d'ailleurs référence à ce qui a été dit hier par Mme Claire DESMARES qui considérait que les objectifs n'étaient pas atteints dans les lycées. C'est faux. Je ne sais pas sur quoi elle se base pour le dire, mais c'est faux. On a des objectifs extrêmement bons dans nos établissements publics, dans nos lycées. On a une marge de progression, bien évidemment et on peut toujours faire mieux et c'est vers quoi on s'engage d'ailleurs. En tout cas, on a de très bons résultats en termes d'approvisionnement en produits bio, en produits de qualité dans nos lycées. On continue et on va continuer à avancer sur ces sujets. Alors vous allez peut-être trouver un lycée où les objectifs sont en-deçà mais effectivement, si vous regardez les choses, vous allez sans doute trouver des

sujets ou des produits ou des filières sur lesquels on doit encore travailler. Et on va le faire parce que c'est bien notre objectif.

Ces démarches du bien mangé dans les lycées s'articulent avec la tarification sociale, Mme STOLL, vous m'interrogez sur le travail qui va être poursuivi. Vous savez qu'on a défini une date qui est le 16 mars, donc on va se retrouver sur le sujet pour travailler cette tarification sociale.

Enfin, je termine avec la rénovation thermique parce que c'est un sujet important. J'ai entendu hier qu'avant 2016, les politiques lycées c'était bien mieux, c'était bien plus respectueux de l'environnement. Moi je veux bien tout entendre, je suis assez ouverte aux critiques surtout quand elles sont constructives, je pense que la mise en question ça fait partie de la démarche de progrès, donc je veux bien tout entendre. Mais il y a un petit sujet sur lequel je suis un peu sensible, c'est ce sujet-là : le doute sur nos volontés et nos ambitions en termes de rénovation thermique, en termes de respect de l'environnement. Nos politiques lycées ont vraiment mis au cœur de dispositif ce sujet-là, le respect de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique. Le PLAN ÉNERGIE LYCÉES n'a pas été fait avant 2016, il a été fait en 2017. Ce PLAN ÉNERGIE est extrêmement ambitieux là aussi en termes de diminution d'émission de gaz à effets de serre, de diminution de consommation d'énergie. Il est extrêmement ambitieux pour le recours aux énergies renouvelables. Le raccordement au réseau de chaleur pourrait être moins dépendant des énergies fossiles. Il est fait après 2016, il se continue, il y a encore des choses à faire. La rénovation massive par l'isolation thermique des bâtiments, elle n'a pas été faite. Ça n'a pas été fait de manière massive avant 2016. Ça se fait maintenant. Le changement des chaudières gaz par des chaudières bois, ça se fait de manière importante après 2016. Sur ce sujet de la rénovation thermique, la mise en performance énergétique de nos bâtiments pour être plus respectueux de l'environnement, c'est vraiment une préoccupation de nos politiques lycées. Vous n'avez pas le monopole de l'écologie et de la préservation de la planète. Et c'est tant mieux. Je pense que vous devriez vous en réjouir. C'est très bien que nous partagions ces objectifs et ces ambitions.

Je crois que j'en ai terminé. S'il y avait des éléments chiffrés objectivés sur les objectifs sur le bien manger et également sur les ambitions en termes de rénovation énergétique, moi je suis prête à vous donner des éléments chiffrés plutôt que de donner des affirmations qui ne sont pas argumentées ou qui ne sont pas étayées par des données extrêmement précises et rigoureuses. Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup chère Isabelle, merci. Merci de votre travail. Il y a 4 amendements. Il y en a 1 qui avait été retiré. Donc 3 amendements sur le 302 et 1 amendement sur le 303. Tous portés par Mme LE CALLENNEC. Je vous propose un temps, Madame, pour présenter les 4. Comme ça, nous les votons à la suite.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président, mais c'est Fabien LE GUERNEVÉ qui les présente. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Pas de problème.

### Fabien LE GUERNEVÉ
*Groupe Hissons haut la Bretagne, Droite, centre et régionalistes.*
Le Breton est voyageur et c'est pour ça que la région Bretagne est proactive sur la mobilité internationale comme le sont les autres collectivités. Cependant, nous regrettons, nous l'avons déjà dit, à plusieurs reprises, et Pierre, je te le dis depuis plusieurs années maintenant, les bourses à la mobilité internationale de la Région Bretagne ne se cumulent pas avec les bourses qui sont attribuées par les communes, les EPCI et les départements. Ce qui crée des inégalités dans les territoires entre les différents jeunes Bretons qui, en fonction de là où ils habitent, ne sont pas accompagnés à la même hauteur pour pouvoir voyager. C'est pour ça que nous réitérons une fois de plus notre demande pour que les bourses de la Région Bretagne pour la mobilité

internationale de nos jeunes, que ce soit pour de la formation, que ce soit pour des études, que ce soit pour de l'apprentissage, pour aller travailler à l'étranger, puissent être cumulables avec les autres aides des territoires. Ce qui permettra à la Région Bretagne d'avoir une approche égale avec tous les jeunes en Bretagne. C'est pour le premier amendement.

*Le Président appelle au vote l'amendement 302 du groupe Hissons haut la Bretagne sur le cumul d'une bourse international avec les autres bourses*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement du groupe Hissons haut la Bretagne sur sur le cumul d'une bourse international avec les autres bourses est rejeté*

**Fabien LE GUERNEVÉ**
Sur KARTA, Isabelle LE CALLENNEC a pu le dire hier, des échanges qu'elle a pu avoir avec les Conseils d'administration des lycées, mais nous en avons tous dans les lycées où nous siégeons, nous voyons bien que beaucoup de projets sont portés par les établissements, par les enseignants et les équipes pédagogiques, pour mener des projets avec les jeunes. Des déplacements qui ont des coûts certains avec différents financements, dont les financements de KARTA, la mise à contribution des familles, la mise à contribution d'associations du lycée, ou d'actions que les lycéens sont amenés à faire. Avec ces années de Covid où malheureusement, beaucoup de projets ont été avortés ou n'ont pas pu se faire, nous proposons dans cet amendement pour relancer un petit peu la machine d'initiatives des jeunes et de leur équipe pédagogique, d'abonder le budget de KARTA afin qu'une fois les restrictions levées au fur et à mesure, la Région puisse accompagner ces projets. J'étais moi aussi en Conseil d'administration d'un lycée où on voyait bien que l'établissement demandait un peu plus de soutien sur KARTA pour un projet.

*Le Président appelle au vote l'amendement 302 du groupe Hissons haut la Bretagne sur un soutien du dispositif KARTA*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*L'amendement du groupe Hissons haut la Bretagne sur un soutien du dispositif KARTA est rejeté*

**Fabien LE GUERNEVÉ**
Et enfin, notre dernier amendement sur le 302 est au sujet des manuels scolaires. Je sais que nous n'avons pas la même vision que vous sur ce sujet. Mais le pass ressource, on constate que ça ne fonctionne pas comme on nous l'avait promis lors du précédent mandat. L'achat de manuels scolaires pour doter les lycéens d'outils pédagogiques pèse sur le budget des familles. Nous préconisons de revenir à ce système qui existait avant, de soutien de la Région Bretagne à l'acquisition de manuels scolaires pour les jeunes.

Voilà pour les amendements. Juste une petite incise, si vous me le permettez Monsieur le Président, sur le CRJ. Le CRJ présent dans notre commission Jeunesse, moi je préfère avoir des jeunes en direct qui viennent échanger avec nous plutôt que d'avoir des élus dans cet hémicycle qui viennent rapporter ce que supposément des jeunes auraient pu dire, auraient pu écrire tout seuls. Moi je trouve ça assez peu déontologique de la part d'élus de venir rapporter ce que des jeunes auraient pu éventuellement dire ici. Moi je préfère avoir la parole en direct des jeunes dans notre commission Jeunesse. Merci.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'entends. Certes. Merci beaucoup. Alors, que vous dire, que vous dire… Oui ! L'avis de la commission sur les amendements ? (…) L'avis de la commission sur les amendements ? (…) Qui dit ça, en théorie ? Émilie KUCHEL. L'avis de la commission sur les amendements ?

**Émilie KUCHEL**
Défavorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'ai dit 3 amendements du 302 et 1 amendement du 303.

*Le Président appelle au vote l'amendement du groupe 302 Hissons haut la Bretagne sur le soutien de la Région dans l'acquisition des manuels scolaires*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*L'amendement du groupe Hissons haut la Bretagne sur le soutien de la Région dans l'acquisition des manuels scolaires est rejeté*

**Isabelle LE CALLENNEC**
Vous allez être obligé de me ramasser encore parce que là viennent d'être défendus :
- soutien aux manuels scolaires
- KARTA
- Soutien à la mobilité internationale
Ça, ça fait 3 amendements. Le 303 on ne l'a pas présenté pour l'instant. Puisque ça concerne le patrimoine des lycées. Là c'est moi qui vous ramasse cette fois.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Vous ne l'avez pas soutenu le 303 ? Excusez-moi. J'avais pourtant précisé que je souhaitais que les 4 soient présentés. Donc je vous laisse présenter l'amendement sur le 303. Comme ça on fera tous les votes en même temps.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président. En fait le 303, c'est sur le cadre bâti, donc le patrimoine lycée. Nous proposons tout simplement d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 2.5 M€. Nous attachons bien sûr beaucoup d'importance à l'empreinte écologique, mais aussi à la mise en sécurité et à la mise en accessibilité des lycées. C'est ce que nous avions revendiqué pendant la campagne électorale. J'ai bien entendu, Madame la Vice-présidente, que vous avez dit que vous présenteriez avant l'été le PPI en fait, qu'on attend avec impatience.

Donc l'amendement c'est pour proposer davantage de moyens financiers pour le bâti des lycées, gagés, comme je le disais hier, sur l'emprunt et sur des rentrées supérieures de TVA. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci.

*Le Président appelle au vote l'amendement 303 du groupe Hissons haut la Bretagne sur le soutien financier de la Région au bâti des lycées*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*L'amendement du groupe Hissons haut la Bretagne sur sur le soutien financier de la Région au bâti des lycées est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD 4.01.39**
Merci Madame, avec mes excuses renouvelées. Bien, nous passons au vote lui-même des programmes 302 à 310.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Avis de la commission ?

**Émilie KUCHEL**
Favorable.

*Le Président appelle au vote du programme 302*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 302 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 303*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz* s'abstient
*Le groupe Breizh a-gleiz* s'abstient
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne* s'abstient

*Le programme 303 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 304*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*

*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 304 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 306*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 306 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 307*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote* pour
*Le groupe Breizh a-gleiz* s'abstient
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne* s'abstient

*Le programme 307 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 308*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 308 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 309*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote* pour
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 309 est adopté*

*Le Président appelle au vote du programme 310*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote* pour
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 310 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On respecte vos votes, mais le 309 ce sont les dotations de fonctionnement aux lycées (*propos hors micro*). Bon, on prend acte mais c'est la première fois dans mon histoire d'élu que j'ai des votes contre les dotations de fonctionnement aux lycées. Bien. Nous passons au dossier de l'enseignement supérieur-recherche. Mme LE CALLENNEC ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Pardon, mais vous n'avez pas appelé un autre autre amendement qu'on a déposé. J'ai bien compris que vous le ne reteniez pas, mais on peut quand même le présenter ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On m'a dit qu'il a été retiré l'autre amendement.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Sur le sport ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Sur le 309. Sur le 309, on m'a indiqué que l'amendement avait été retiré après la commission.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Hmmm …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ou alors il y a un problème de secrétariat, mais …

**Isabelle LE CALLENNEC**
C'était sur l'attribution d'aides supplémentaires aux associations sportives. M. POULIQUEN, aidez-nous ! Aidez-nous !

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
309, soutien aux associations sportives. Il est indiqué « retiré ». Dans le tableau que j'ai donné en conférence des présidents, il est indiqué « retiré », Madame. On va faire vérifier, mais il a été retiré. On va retrouver la trace du moment où il a été retiré par quelqu'un ayant autorité dans votre groupe. Je vous redirai ça. Je passe la parole à Olivier DAVID pour le 311 sur l'enseignement supérieur – recherche (*Propos hors micro*) Pardon ? Excusez-moi, mais apparemment vous n'avez pas exprimé votre vote sur le 310 me rappelle le service des assemblées. Pour tous les groupes ? Pour tous les groupes. Alors on refait un tour de manège pour le 310.

**Claire DESMARES**
Excusez-nous. Il y a eu un problème sur le vote précédent. C'est une abstention sur les deux.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est-à-dire ?

**Claire DESMARES**
C'est une abstention sur les 309 et 310

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Normalement les votes sont enregistrés, mais bon … Comme je suis d'humeur très joyeuse toute la journée, je vous l'accorde.

**Claire DESMARES**
Il y a eu beaucoup de mouvements dans le tableau tout à l'heure et du coup ça …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je respecte ça, Madame. C'est enregistré. Breizh a-gleiz ?

**Aziliz GOUEZ**
On vous confirme qu'on s'est trompés et nous vous présentons nos excuses. Effectivement, sur le 309, les dotations pour les lycées, c'est un marqueur de gauche, donc nous nous abstenons. Et on s'abstient sur le 310 aussi.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On mettra des gommettes. C'est noté. Merci beaucoup. 310, c'est bon ? C'est enregistré, on est d'accord ? C'est enregistré. Merci beaucoup.

**Aziliz GOUEZ**
Abstention sur le 310.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Un peu de calme, s'il vous plait. S'il vous plait.

*Applaudissements.*

## Enseignement supérieur - recherche

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Donc je vous propose de terminer avant la pause déjeuner avec l'intervention d'Olivier DAVID sur l'enseignement supérieur et la recherche.

### Olivier DAVID
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Il y en a plein que je n'ai pas croisés depuis ce matin. Alors, j'ai pris le parti de faire court vue l'heure et vu le temps qu'il nous reste, si on souhaite déjeuner normalement. Vous avez eu l'ensemble des documents dans le dossier du budget primitif et je n'ai qu'un seul programme, par rapport à d'autres qui en avaient beaucoup plus. Si nous touchons ici un champ de la politique publique régionale qui peut apparaître assez ciblée, il n'en demeure pas moins très important dans les fondements du développement économique, social et territorial de la Région, et il n'en demeure pas moins important non plus dans le bien-être de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Je vais rappeler rapidement les objectifs de ce programme qui est :

- D'investir dans la connaissance et dans la formation de nos jeunes. C'est un élément extrêmement important quand on sait que la plupart, une très grande majorité puisque c'est environ 80 % de nos jeunes qui sortent du

lycée et qui continuent leurs études en Région Bretagne. Il est important par rapport à cela de faire face aux besoins de connaissance et aux besoins de formation.

- De répondre également au défi de l'emploi et du développement économique et social. Nous en avons déjà parlé dans la partie consacrée à la formation professionnelle et au développement des compétences.
- De renforcer l'excellence de notre potentiel de recherche notamment sur des secteurs où la Bretagne est reconnue à l'échelle nationale, européenne et internationale, autour notamment de notre stratégie régionale de spécialisation intelligente. Vous connaissez aussi bien que moi les domaines. On en a déjà parlé aussi à plusieurs reprises depuis ce matin : la mer, l'agriculture, le numérique, le bien manger, la santé et je pourrais continuer cet inventaire.

- De poursuivre également des études dans les meilleures conditions possibles. C'est sans doute énormément d'actualité que d'évoquer cette question-là. On a été plusieurs à souligner aussi la situation difficile que nos jeunes ont rencontrée et notamment les jeunes étudiants et les jeunes étudiantes pour lesquels la situation de crise sanitaire s'est souvent traduite par une situation de précarité importante.

- De développer de nouvelles connaissances car c'est un enjeu important pour la diffusion des savoirs à l'ensemble des publics.

Alors, vous le savez, nous allons être cette année dans une année charnière, puisque 2022 est l'année où nous allons élaborer un nouveau schéma stratégique pour le développement économique, social et régional, le schéma des transitions économiques et sociales sur lesquelles nous avons délibéré lors de la séance dernière. Bien évidemment, une partie de ce schéma sera consacrée aux questions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Et donc, à l'heure où nous nous parlons, il est important que nous laissions le temps à la concertation, à l'émergence des propositions et donc une partie de ce qui va se passer cette année aura davantage d'impact dans le budget 2023 que le budget 2022. Néanmoins, nous allons maintenir les dispositifs de soutien à la recherche et du développement du potentiel scientifique de la Région, dans ces domaines d'excellence autour de filières qui ont été clairement identifiées dans la stratégie de spécialisation intelligente.

Deuxième élément, nous allons poursuivre, on en a un peu parlé hier le déploiement du campus numérique et de toutes les infrastructures inhérentes telles que le réseau ultra haut débit tel qu'on en a parlé à plusieurs reprises, tel que l'accompagnement des modalités d'innovation pédagogique qui ont émergé ces dernières années avec la croissance des outils du numérique, mais également avec les effets de la crise sanitaire sur la diversification des modalités des apprentissages. Et puis créer les conditions de réussite pour nos étudiants. Quand je parle de conditions de réussite, quand je parle de réussite étudiante, je suis dans une acceptation beaucoup plus large que la seule réussite académique. On sait très bien que pour que nos étudiants et étudiantes réussissent aujourd'hui il faut intégrer dedans des préoccupations relatives au logement, à l'alimentation, à l'accès à la santé, relatives également au développement sportif et culturel. Bref, aux conditions de vie très générales de la jeunesse dans une société qui, aujourd'hui, est à leur égard, peut-être pas suffisamment bienveillante.

Donc le budget pour 2022, c'est simple, vous avez pu le remarquer, l'essentiel des efforts consentis par le Conseil régional concerne les autorisations de programme et les crédits de paiement d'investissement qui sont effectivement en progression importante alors que sur les autorisations d'engagement et crédits de paiement de fonctionnement, nous sommes davantage sur une stabilité même s'il y a une légère baisse qui relève davantage d'un ajustement au moment où on a fait les arbitrages budgétaires.

Les actions principales et vous comprendrez pourquoi justement les autorisations de programme et de crédit de paiement d'investissement sont importants. Les actions principales sont évidemment la montée en charge du Contrat plan État-Région. Nous avons ici 85 % de l'investissement qui est consenti avec une importance considérable sur le volet immobilier, et notamment la rénovation thermique des bâtiments car, on vient de l'évoquer, toute l'importance de l'exécutif qui accorde pour les lycées, nous souhaitons faire de même pour

l'enseignement supérieur et la recherche notamment parce que ce sont souvent nos lycéens qui continuent leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et qu'il est important que les conditions de réalisation de leur parcours de formation soient dans des conditions optimales.

Des projets de recherche également importants sur les axes stratégiques de la spécialisation régionale intelligente, la S3, la stratégie d'innovation, on l'a vu, autour de la mer, autour de l'hydrogène, autour d'un certain nombre de sujets sur lesquels nous avons déjà discuté à plusieurs reprises.

Deuxième action phare, qui est une action qui a trait directement à l'attractivité de la Région dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est la poursuite d'un programme pour lequel, l'assemblée précédente avait déjà voté l'engagement autour d'un programme d'accueil de post-doctorants, programme qui s'appelle « Bienvenue » qui a été doté d'un financement de la Commission européenne de 5 M€ ce qui n'est pas neutre quand on connait le contexte relatif à nos recettes, tel qu'il a été évoqué hier en début d'après-midi pour un total de 10.5 M€ cofinancés par la Région et les établissements. L'enjeu c'est d'avoir un effet d'attractivité sur des profils scientifiques de haut niveau, à caractère international, des chercheurs internationaux, qui viennent participer, aux côtés de nos équipes de recherche à la production de connaissances nouvelles, dans les champs scientifiques évoqués tout à l'heure. Donc c'est la deuxième année de ce dispositif qui se terminera l'année prochaine et nous aurons au total, je l'espère, pu accompagner 25 post-doctorants par an pendant 3 ans. Ce qui est important.

Dernier axe sensible et qui fait le choix d'une priorité stratégique très forte, c'est le maintien et le renforcement du dialogue entre science et société. On voit bien aujourd'hui que cette question du lien à la science, de la validité également de la démarche scientifique est très importante pour comprendre les enjeux auxquels nous sommes toutes et tous confrontés et que sans le soutien à l'accès à la connaissance scientifique du plus grand nombre, nous ne pourrons pas raisonner correctement pour répondre aux enjeux qui sont les nôtres. Donc nous avons mis en œuvre un appel à projets recherche et société qui vise à articuler encore davantage les liens entre les acteurs de la recherche académique et la société civile et nous continuerons nos actions de sensibilisation du grand public en matière de culture scientifique, technique et industrielle autour du Pôle Bretagne Culture Scientifique et par un certain nombre de dispositifs qui facilitent l'immersion de nos lycéens notamment dans les carrières scientifiques et le soutien d'un certain nombre de projets de fondation.

Voilà ce que je pouvais vous dire en quelques mots. C'est un peu court, mais le temps nous l'impose.

*Applaudissements.*

**Michaël QUERNEZ**
Merci Monsieur le Vice-président. La parole à Bernard MARBOEUF.

**Bernard MARBOEUF**
Merci Monsieur le Président.
Je voudrais simplement interpeler Monsieur le Vice-président chargé de l'enseignement supérieur sur la vision du Conseil régional au niveau du projet UniR sur Rennes. Je n'ai pas entendu la Région prendre une position ou tout au moins un encouragement ou un non-encouragement. Je redis un peu les choses et je sais bien que M. DAVID est au cœur aussi des dispositifs et je salue ses compétences historiques à ce niveau-là, puisqu'il a dû à un moment donné, laisser son siège pour voguer dans cet hémicycle. Il faut rappeler, et Olivier DAVID le fera certainement beaucoup mieux que moi, le projet rennais UniR est un projet essentiel pour positionner l'enseignement supérieur breton à un niveau très important, car sachez-le, mes chers collègues, le niveau global universitaire de Rennes a beaucoup baissé. Quand on regarde les problématiques de Toulouse, Bordeaux, Rennes et Paris, selon les différentes spécialités, on pourrait y revenir.

Le projet c'est quoi ? C'est d'aller vers quelques grandes écoles, plus les 2 universités rennaises, sur une grande plateforme universitaire rennaise, qui s'appelle UniR. Mais il y a un os. Il y a un os avec Rennes 2. Rennes 2 dit « on peut être associés, mais on met pas les 2 pieds dedans ». C'est important pour nous, élus régionaux,

cette approche. Nous soutenons cette approche UniR, mais nous souhaiterions bien sûr que les 2 universités puissent travailler ensemble. Donc je voudrais connaitre votre position. Je sais que nous ne sommes pas à la manœuvre, puisqu'évidemment, les responsabilités appartiennent au corps universitaire et aux instances décisionnelles. Mais pour le positionnement de la Bretagne, c'est essentiel. Donc, Monsieur le Vice-président, je me permettais de vous interpeler.

Sinon, sur le contenu du programme, nous l'accompagnons. J'ai vu, Monsieur le Vice-président que vous êtes allé plus loin que le bordereau, puisque vous avez parlé de l'ESRI su titre du CPER. C'est vrai que c'est un bon CPER sur l'ESRI. Vous l'avez dit dans les réunions de préparation, nous aurons l'occasion de le dire aussi. L'ensemble de la communauté universitaire a beaucoup travaillé. Il y a eu à un moment donné, un déséquilibre. On a vu certains territoires où certaines cités universitaires étaient moins bien loties. Il y a eu des équilibrages qui sont positifs. Donc nous approuvons ce bordereau, mais excusez-moi encore, mais je vous questionne sur l'UniR. Merci Monsieur le Vice-président.

**Michaël QUERNEZ**
Merci M. MARBOEUF. La parole est à Mme LE CALLENNEC, je crois.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président. C'est un bordereau important avec un budget en hausse que l'on peut saluer et effectivement, que l'on rapproche du CPER. CPER dont le CESER observe qu'il y a une augmentation sensible pour l'investissement immobilier. Ça c'est une bonne chose. Mais peut-être un budget en recul sur les équipements de recherche. Moi la question que je me pose, et je me réfère au rapport de la Cour des comptes, c'est comment peut-on s'assurer que tous ces millions seront bien utilisés. Ce sera l'objet de l'amendement que je défendrai tout à l'heure, comment peut-on, ici dans cette instance régionale, s'assurer que les choses sont claires, et qu'on ait un vrai retour sur l'utilisation de ces fonds.

Le deuxième élément est sur la proximité. On insiste beaucoup. Cela a déjà été beaucoup évoqué au cours d'autres sessions pour que l'enseignement supérieur et même l'innovation se rapproche au plus près des territoires et notamment des villes moyennes. C'est important. Ça rejoint ce qu'on disait tout à l'heure sur la formation professionnelle. Si on veut proposer et donner envie à des jeunes d'avoir de l'ambition et de faire des études en enseignement supérieur, il ne faut pas que ce soit trop loin de chez eux. C'est ainsi. Merci.

**Michaël QUERNEZ**
Bien. Merci. Monsieur le Vice-président, en réponse ?

**Olivier DAVID**
Merci Monsieur le Premier Vice-président.
Je ne vais pas pratiquer une quelconque langue de bois sur un sujet qui, vous comprenez M. MARBOEUF, je tiens à vous repréciser qu'on ne peut pas être et avoir été. Donc, n'attendez pas de moi dans cet hémicycle que je prenne une position au nom d'un ancien président de Rennes 2. Il y a trop d'anciens présidents de Rennes 2 qui s'expriment dans la presse et qui ne participent pas à un débat constructif.

*Applaudissements*.

Maintenant venons-en au fond. Ma position a toujours été claire sur ce projet. Ce projet UniR, si je l'ai porté de 2017 à 2021, c'est parce que je partageais avec conviction les objectifs qui sont les vôtres. Effectivement, vous l'avez très bien rappelé, les établissements sont autonomes dans leurs choix. Cette politique de site qui a du mal à se structurer sur un site comme Rennes, au passage comme sur le site toulousain, au passage comme sur le site lyonnais, au passage avec beaucoup d'aléas sur les sites de Lille et de Nantes, ce qui montre que c'est quand même un long fleuve qui est loin d'être tranquille et qui touche évidemment au cœur de la réalité des établissements car, vous comprenez bien que dans un sujet comme celui-là, si effectivement il peut apparaitre logique qu'à l'échelle d'un territoire tout entier, on arrive à une université sur un territoire puisqu'en fait, ne nous voilons pas la face, la question, elle est là. Il n'empêche que pour arriver à cela, il faut démanteler

complètement ce qui a été fait après 1968 et la création de différents établissements, et la création de différentes institutions, qui, vous le savez aussi bien que moi, pour appartenir vous-même à un certain nombre d'institutions, font qu'il est toujours très difficile de prendre des décisions qui visent à la fin de ces mêmes institutions. Voilà.

Ça c'est le contexte. Le contexte, il n'est pas simple et effectivement il dépend des équilibres politiques qui existent au sein de chacune des institutions. Donc, je vais vous dire très clairement quelle a été la position prise par la Région Bretagne dans tous les Conseils d'administration, qui viennent bien sûr de se réunir pour se prononcer sur la perspective de l'établissement public expérimental à l'horizon 2023. Je tiens aussi à dire que cette position a été concertée entre les 2 exécutifs de la Région et de la métropole. Donc, c'est une position commune portée par la Présidente de Rennes Métropole et par le Président du Conseil régional de Bretagne qui a bien dit effectivement que la dynamique qui était en cours depuis 2017, nous souhaitions la voir se renforcer dans les années qui viennent parce qu'elle avait justement produit des résultats tangibles pour la visibilité du site. Ils ont permis sa reconnaissance et son déploiement sur plusieurs projets ambitieux, je ne vais pas les citer ici. Nos deux collectivités sont convaincues que tout ce qui conduira à une, et je pèse mes mots, plus forte intégration des établissements membres, contribuera par une meilleure visibilité du site à faire valoir ces forces académiques et scientifiques à toutes les échelles régionales, nationales et internationales.

Voilà quelle a été notre position. Une position conforme à ce que je crois, a été celle au moins de la collectivité que je représente ici, le Conseil régional de Bretagne, depuis plusieurs années. Voilà. Ne confondons pas les rôles. Il y a bien eu pour moi un avant juin 2021 et un après juin 2021 et je ne m'exprime ici qu'au nom de l'après juin 2021.

Autrement, nous touchons là à une autre question. C'est que ces politiques de site, et je rejoindrai ce qu'a dit Mme LE CALLENNEC juste après. Ces politiques de site aujourd'hui, renvoient notre responsabilité de collectivité régionale, à bien réfléchir au développement territorial équilibré de l'enseignement supérieur et la recherche en Région Bretagne. Parce que ces dynamiques de site doivent participer, je suis d'accord, à l'attractivité et au rayonnement de notre région par des sites métropolitains universitaires forts, mais pour autant, n'oublions pas que l'enseignement supérieur et la recherche est distribué dans la région. Il y a d'autres sites sur lesquels il y a des velléités de structuration, de dynamique autour de ces questions d'enseignement supérieur et de recherche et que là, je serai particulièrement attentif dans la délégation qui m'a été confiée, à ce qu'on articule le mieux possible ces politiques de site et la nécessité aussi, de les articuler avec des campus de proximité, ancrés dans leur territoire. Parce que je suis fermement convaincu que c'est aussi par ces politiques de proximité qu'on pourra efficacement résoudre une autre question qui est celle du déploiement des compétences dans les territoires, au plus près des besoins des acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs.

Alors, Mme LE CALLENNEC, pour répondre plus précisément à votre question sur les dispositifs de soutien à la recherche, je veux, et je l'ai dit déjà en commission, vous rassurer sur la nécessité effectivement que nous ayons une analyse très fine des dispositifs. C'est tout l'enjeu de la réflexion du prochain schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, volet du schéma régional des transitions économiques et sociales. Donc, pour moi, il est important que dans le travail préalable à la définition de ce schéma nous ayons un temps de réflexion sur les dispositifs qui existent aujourd'hui, je vous ai dit en début d'introduction que nous étions dans la continuité en 2022, dans l'attente de l'émergence de ce schéma, et nous devrons profiter du travail avec les acteurs et les élus, puisque les collectifs tels que le CCRDT seront mobilisés et l'assemblée régionale y est représentée par un certain nombre d'élus. Il y a déjà des groupes de travail qui répondent à ces questions-là. Qu'on analyse précisément et qu'on voie les effets pour savoir comment on continue à accompagner le potentiel scientifique de la Région et qu'on vérifie bien, parce que j'y suis aussi sensible que vous, on a dit tout à l'heure que tout ça, c'était au final, de l'argent public, que nous vérifions bien que les investissements ou le fonctionnement que nous y consacrons, a des effets leviers sur les objectifs que nous portons pour le développement économique et social de la Région.

Donc, on va regarder ça de très près. Je l'ai déjà dit en commission. Je m'y engage là, devant l'assemblée régionale. C'est tout le travail qui sera préalable notamment à l'élaboration du futur contrat auquel seront associés par les collectifs ad hoc tous les représentants qui sont volontaires pour participer à cette analyse. Voilà.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Je vous propose de passer aux amendements. Il y en a 2 : 1 présenté par Mme LE CALLENNEC, 1 autre présenté par Mme STOLL. Mme LE CALLENNEC, je vous laisse présenter le vôtre ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président,
Merci pour les réponses, Monsieur le Vice-président. L'amendement porte sur la mise en place d'un groupe de travail, pour réfléchir justement à ce que vous venez de dire, c'est-à-dire, le schéma régional. J'imagine, et c'est ce que vous avez dû dire en commission, que vous avez déjà réfléchi à la manière dont vous allez associer les conseillers régionaux ici présents. Ce qui n'est pas dit c'est combien de temps vous vous donnez pour élaborer ce fameux schéma régional. L'idée c'est un groupe de travail. J'imagine qu'il y satisfait. Mais, voilà. C'est l'idée de l'amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Et nous avons l'amendement de Mme STOLL… On va peut-être traiter celui-là d'abord. Vous vouliez commenter notre refus ?

**Olivier DAVID**
Simplement, et pour reprendre la nuance de langage de tout à l'heure, effectivement, je pense qu'on va satisfaire cette demande de réflexion sur les dispositifs, pas forcément par un groupe de travail ad hoc parce qu'il y a déjà des groupes de travail qui existent et je pense qu'il faut les faire vivre parce que sinon, on va avoir plein de groupes de travail et ça mobilise aussi énormément de temps. Il faut qu'au collectif ad hoc, il y ait, et là je vous rejoins, la transparence nécessaire pour que tout le monde puisse savoir ce qui a été dit. Donc le CCRDT va travailler là-dessus. Nous allons, si tout se passe bien, d'ici la fin de cette session demain avoir évidemment un bordereau sur cette question. Je pourrai relancer les travaux du CCRDT, il travaillera là-dessus. Par rapport à votre demande de calendrier, l'objectif est d'aboutir sur ce schéma à la fin de l'année 2022. D'accord ? Le temps de mobiliser les acteurs bien évidemment et de travailler avec eux, notamment sur ces dispositifs, parce que vous imaginez bien que c'est très sensible, vues les sommes engagées aussi.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Au regard de la réponse du Vice-président, vous maintenez votre amendement ? Vous le retirez ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
On le retire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Vous le retirez. Merci Madame. Mme STOLL.

**Stéphanie STOLL**
Oui, merci. On est dans la continuité des réflexions précédentes de marquer la transversalité de la politique linguistique du Conseil régional et d'inscrire aussi certaines dispositions de la convention spécifique aux langues de Bretagne, de les inscrire dans le rapport budgétaire. On a vu que c'est un enjeu de formation et entre autres, un enjeu de formation des enseignants. Donc la proposition est de reprendre une phrase de cette convention spécifique dans ce rapport budgétaire et la formation des enseignant… parce que c'est une phrase qui dit que : « La Région renforcera ses coopérations avec les universités de Rennes, de Bretagne occidentale, de Bretagne sud pour former davantage d'enseignants bretonnants et gallèsants et pour développer la

recherche ». On est en plein dans votre mission, M. DAVID. Et, en ce qui concerne la formation des enseignants, l'INSPE pour le public, il me semble qu'elle est bien une des composantes de l'UBO, donc il me semble qu'il y a un lien évident avec l'université, mais je n'ai pas votre expertise, M. DAVID.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Mêmes causes, mêmes effets. C'est-à-dire qu'on est dans le même cadre et les mêmes postures que celles que j'ai exprimées tout à l'heure et donc la majorité rejette cet amendement et le Vice-président, bien sûr viendra vers vous pour voir comment il fera évoluer sa politique une fois que la convention aura été votée. Avis de la commission sur l'amendement, qui est maintenu j'imagine ? Avis de la commission, Mme KUCHEL ?

**Émilie KUCHEL**
L'avis des commissions est défavorable.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Nous la Bretagne concernant l'inscription de dispositions de la convention spécifique aux langues de Bretagne, dans le rapport budgétaire*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Nous la Bretagne concernant l'inscription de dispositions de la convention spécifique aux langues de Bretagne, dans le rapport budgétaire est rejeté.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Vote sur le bordereau lui-même, le 311. Avis de la commission ?

**Émilie KUCHEL**
Favorable.

**Bernard MARBOEUF**
Pour, en précisant que nous sommes aussi très attachés à la dynamique des campus de territoire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Message reçu.

*Le Président appelle au vote sur le programme 311*
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 311 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci chers collègues. Merci cher Olivier DAVID pour cet engagement très fort et merci aux équipes qui vous accompagnent. Chers collègues, il est 13h07. Je vous propose d'interrompre nos travaux au regard des délais

pour que tout le monde mange. A 14h30, je vous propose de reprendre notre séance. La séance est suspendue. Merci beaucoup.

## Langues

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. Je ne sais pas s'il y a eu du poulpe au déjeuner, mais j'imagine que vous avez pu chacun, manger. Je vous propose de commencer un bordereau important, comme tous les autres, mais avec une teinte particulière : c'est le bordereau sur les langues de Bretagne. Je passe la parole à Christian TROADEC et Kaourintine HULAUD. Christian, Kaourintine, vous avez la parole.

**Christian TROADEC**
*Groupe autonomie et régionaliste*
Oui Monsieur Président, mes chers collègues, et également Paul MOLAC, qui est présent parmi nous. S'il y a des questions spécifiques tout à l'heure, pour ceux qui voudraient me les poser ainsi qu'à Kaourintine, nous pourrons y répondre tous les 3, sachant que nous avons œuvré ensemble pour ce budget 2022, mais également pour les autres éléments qui, pour nous, sont aujourd'hui déterminants pour l'avenir des langues de Bretagne, que ce soit bien sûr le breton ou le gallo.

Nous avons eu l'occasion de dire ici que nous sommes pour nos langues de Bretagne à un carrefour, un tournant de notre histoire, de l'avenir de ces langues. Parce que tout simplement, vous connaissez les chiffres. Je ne ferai que reprendre les éléments qui nous ont été communiqués il y a quelque temps, de l'étude qui a été menée par l'observatoire sur les langues en 2018. Il confirme bien sûr, ce sont les faiblesses aujourd'hui de nos langues, la part de locuteurs dans la population totale. Pour le breton nous sommes à 5.7 % et en gallo à 5.1 %. Bien sûr, on constate aussi le vieillissement de la moyenne des locuteurs. En breton, 79 % aujourd'hui ont plus de 60 ans et pour le gallo, 56 % ont plus de 60 ans.

Mais en même temps il y a un attachement extrêmement fort des Bretonnes et des Bretons à leurs langues, un souhait extrêmement signifié par eux qui est, à travers une demande sociale, plus de présence de nos langues dans les services publics ou les médias. C'est 60 % d'entre elles, d'entre eux qui demandent la possibilité d'avoir accès à ces langues de Bretagne dans la vie quotidienne, dans la vie sociale, et toujours une très forte demande d'enseignement du breton, 73 % des Bretonnes et des Bretons le souhaitent. Mais aussi, par exemple, et ce sera ce qui a été obtenu et on aura l'occasion de le dire aujourd'hui ou demain lors de la discussion sur la convention spécifique, un jalonnement routier bilingue. 75 % des Bretonnes et des Bretons le souhaitent.

On voit que cet attachement est extrêmement fort. A travers cet enjeu qui est crucial pour l'avenir de ces langues, sur cette période qui s'ouvre de 2021, date de l'élection de la nouvelle majorité, jusqu'à 2028, il nous appartient de donner des signes forts, des objectifs que nous fixons pour faire en sorte que non seulement ces langues se maintiennent mais qu'également nous leur donnions la capacité de se redévelopper. La formule vient de Stéphanie STOLL. On aspirerait à ce que cela soit mis en place dans les prochains mois et les prochaines années. On en dira un mot également tout à l'heure de ce plan de réappropriation des langues de Bretagne pour faire en sorte qu'elles connaissent un avenir assuré pour plus tard.

Différentes temporalités, à travers la politique que l'on veut mener et les objectifs que nous nous sommes fixés. D'abord, le budget primitif 2022, qui est celui de l'instant immédiat, celui qui nous permet de poursuivre le travail déjà entamé. On ne part pas d'une feuille blanche en la matière. Je salue d'ailleurs le travail réalisé par mes prédécesseurs en la matière, tout particulièrement Léna LOUARN, qui ont amené à la capacité d'avoir déjà des dispositifs extrêmement importants, aussi bien dans le cadre de la transmission du breton par l'enseignement et l'éducation, mais également par la présence de la langue dans la vie sociale de tous les jours. Ça c'est le budget qu'on va pouvoir vous présenter dans quelques instants et sur lequel on pourra débattre mais en même temps qui va aussi s'accompagner d'un temps un peu plus long, même si c'est plutôt du moyen terme,

qui est celui de la convention spécifique. La chance qu'on a eu ici, même si elle a pris 2 ans de retard, par rapport aux dates d'échéance de la convention précédente, nous avons, par rapport à notre politique que nous voulons justement ambitieuse, trouver la solution pour faire en sorte qu'il y ait un budget qui s'adosse à une convention spécifique et une convention spécifique qui s'adosse au budget 2022 mais aussi au budget qu'on aura à établir dans les années à venir.

Un plan sur un plus long terme avec 3 plans successifs : un budget, une convention spécifique et puis ce qu'on a appelé ici pour certains le plan Marshall des langues, qui est issu de la majorité régionale et qui est partagé par beaucoup de gens sur les bancs de cet hémicycle. C'est aussi un travail qui nous sera amené à faire et c'est d'ailleurs aussi le but qu'on se donne entre nous d'avoir quelque chose de consensuel qui nous permettre les uns et les autres, ce façon transpartisane, par l'intérêt général que portent les langues, et pour l'intérêt qu'on y porte tous spécifiquement les uns et les autres, de travailler à un projet plus large, plus vaste, qui serait finalement celui qui pourrait peut-être être porté par un autre nom que celui de plan Marshall. Dans les heures troublées qu'on connait actuellement en Ukraine, utiliser une autre expression que le nom de généraux militaires, serait sans doute une bonne chose. On est ici dans un plan de paix pour simplement faire revivre des langues, et le plan de réappropriation, tel qu'il a pu être défini par d'autres est une expression qui me convient parfaitement. Donc trois temps, un budget, une convention et puis un plan qui sera à préparer sur l'année 2022 pour du moyen et du long terme.

**Le budget 2022**

Vous l'avez lu, vous l'avez su, il y a déjà un effort significatif qui est fait dès cette année pour montrer l'engagement qui est issu de la majorité en faveur de ces langues. En investissement, nous resterons sensiblement dans les chiffres qui avaient été ceux des années précédentes, mais prêts à évoluer puisque nous avions rajouté en décision modificative en fin d'année, des sommes supplémentaires. Nous avons programmé 760 000 €, mais nous avions aussi programmé 440 000 € fin 2021 dans une décision modificative 2. Donc on verra selon les besoins et les nécessités pour l'ensemble des actions qui sont en investissement ou sur les productions audiovisuelles, les doublages audiovisuels, les fictions radiophoniques, où il y a aussi en la matière, beaucoup de dynamisme.

**Le fonctionnement**

C'est celui sur lequel on s'attarde plus spécifiquement aujourd'hui puisque c'est celui-ci aussi qui connait un effort significatif puisque nous allons l'augmenter de près de 15 %, 16 % même en réalité pour atteindre 8 494 000 €, soit une hausse globale pour nos 2 langues, de 1 100 000 € qui se répartissent comme suit :

- Le soutien à la transmission du breton et le développement de sa présence dans la vie de tous les jours + 850 000 € pour une enveloppe totale de 7 794 000 €
- Et puis Kaourintine en dira un mot tout à l'heure, le soutien au gallo qui obtient aussi une enveloppe confortable, en tout cas qui permet de pouvoir engager de nouvelles actions et de poursuivre celles qui avaient déjà été engagées : + 250 000 € et là ça fait 55 %.

**Nos actions détaillées en fonctionnement**

Je l'ai dit, ce sont deux grands axes sur lesquels on travaille depuis de nombreuses années et qui sont maintenus et qui donc vont être aujourd'hui à nouveau développés :

**La transmission du breton**

Dans l'enseignement, dans le cadre de la politique de soutien, dans la transmission du breton, la Région maintient son appui à l'enseignement bilingue à travers aussi bien notamment la fédération [propos inaudibales] : 100 000 € qui sont pour les postes administratif.

Le CAEF, nouvelle fédération de l'enseignement privé sous contrat avec [propos inaudibles]) : 180 000 € et puis le réseau Diwan aussi qui va bénéficier d'une hausse de l'aide régionale afin notamment de renforcer les compétences d'appui aux écoles et aux établissements pour leur permettre de poursuivre le redressement des effectifs mis mal par la situation sanitaire de ces deux dernières années. Il y aura un peu plus de 100 000 € aussi à destination de Diwan.

- Des aides spécifiques maintenues et développées pour les futurs centres d'enseignement bilingue. Vous savez que la transmission de la langue maintenant se fait de plus en plus par l'école. La transmission familiale étant moins forte, hélas, de par tout simplement les différentes politiques et par le fait que la langue a du mal à retrouver son foyer d'origine. C'est par l'enseignement qu'on sait que les efforts doivent être réalisés.

- Le maintien des aides à DESK Enseignement : Là il y aura aussi tout simplement un travail qui va être poursuivi.

- SQUAZEL qui est aussi un dispositif de la Région en plus de celui de DESK, qui est la prise en charge de l'année de master 2 du fait du déplacement du concours du M1 et du M2 en raison de la réforme BLANQUER.

- Les campagnes de communication pour pouvoir donner envie aux étudiants de tout un territoire de collaborer à ce projet de pouvoir donner aux gens l'envie de s'approprier nos langues. Ce sera aussi avec l'Éducation national et les universités et cela sera mis en place dès la rentrée 2022. L'accompagnement des universités dans le développement des options de renforcement des compétences en breton pour les licences sous le ton habituel de 50 %. C'est un dispositif qui existe déjà et [propos inaudibles].

- TESS aussi qui est l'aide à l'outil pédagogique. Les aides sont poursuivies et on verra en cours d'année si on a les moyens qui seront demandés.

- La formation des adultes qui est essentielle : avec la première brique, ça, c'était aussi un engagement qui a été pris par la nouvelle majorité, c'est la capacité de donner la possibilité, ça a d'ailleurs été salué par le Conseil culturel de Bretagne et par le CESER, d'un droit à la formation à la langue bretonne pour tous. C'est nouveau. C'est quelque chose d'important, qui nécessite des moyens supplémentaires, et tout particulièrement dans le domaine du numérique, puisqu'à travers l'Office public de la langue bretonne, qui est l'outil en faveur des langues et de la langue bretonne en particulier, pour la Région Bretagne, de créer cette plateforme d'apprentissage en ligne, gratuite et qui sera ouverte à tous. Le dispositif n'est pas encore définitivement calé puisqu'il est en cours de construction. Ce sont les techniciens, les personnels de l'Office qui vont être chargés de le mettre en application.

- Le maintien des aides au fonctionnement des structures suivant la formation professionnelle réservée au personnel des adultes, en particulier la fédération DAO.

- Une revalorisation, c'est important, des places de stages longs, en particulier la revalorisation de 4 800 € les 6 mois au lieu de 4 000 €. Des places de formation intensives longues de 6 et 3 mois destinée aux demandes d'emploi. L'objectif est qu'en 2022, ça reviendra sans doute aussi dans le plan de réappropriation des langues, d'un dispositif permettant le développement des formations personnelles semi-intensives souvent en complément de ce qui pourrait être initié par la plateforme numérique de type [propos inaudibles] qui permet aussi aux salariés de se progresser plus vite, selon le temps qu'ils voudront bien consacrer à l'apprentissage des langues à travers non seulement les cours du soir classiques, mais aussi en suscitant parfois et en associant cette formation à travers des stages intensifs courts et un stage immersif annuel.

- La petite enfance : il existe déjà des dispositifs en la matière, en particulier DESK, que vous connaissez. J'en ai dit un mot tout à l'heure, mais qui là aussi permettra de créer un nouveau dispositif en plus du DESK enseignement, du DESK petite enfance, d'aller vers un DESK animation pour avoir des emplois pérennes dans le domaine par exemple, d'animateur dans les bibliothèques, d'animateur dans les centres de loisir, les

directions de centres aérés, d'avoir des gens qui soient formés et qui aient les capacités à pouvoir aussi rester dans ces fonctions le plus longtemps possible et pas dans des emplois précaires qu'on a pu connaitre souvent. Il y a tout un travail également qui va être mis en œuvre, on espère que ce sera aussi dans le plan de réappropriation, qui permettra de sortir de la précarité sociale bon nombre aujourd'hui de travailleurs en langue bretonne.

- le développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours : avec la sensibilisation, la connaissance et la diffusion des pratiques linguistiques. Là il y a beaucoup de travail qui est fait par l'Office publique que la langue bretonne et qui va se voir renforcé aussi dans ses compétences et dans ses personnels pour mettre à bien l'ensemble des politiques qu'on souhaite mettre en œuvre pour la Bretagne.

- l'effet mobilisateur : c'est une campagne de communication qui s'intitule « Quand je serai grande, je serai bilingue » qui a remplacé pour beaucoup hélas les portes ouvertes qui avaient lieu jusqu'à présent durant la période de crise sanitaire. Cette action est portée par Mignoned Ar Brezhoneg mais aussi des structures comme [propos inaudibles] ou la Redadeg qui vont voir leur aide maintenue. La Région bataille aussi beaucoup pour une croissance continue de la présence du breton dans l'espace numérique. J'en ai dit un mot tout à l'heure par rapport à la plateforme numérique qui va être créée, à travers un plan de réappropriation de la langue on aussi on aura les grands contours à travailler ensemble.

- Enfin, la gouvernance de la politique linguistique est un élément important puisque donc désormais, on en parlera en partie aujourd'hui, s'est associé au budget 2022 mais tout particulièrement au débat qui aura lieu demain matin sur la convention elle-même et son adoption, on le souhaite, en tout cas, en l'état, avec un travail qui est à faire. Il a déjà eu lieu, mais nous voulons le poursuivre pour les mois à venir, un large travail de concertation avec les acteurs associatifs et institutionnels de la langue bretonne, et ils sont nombreux, avec le CESER et le Conseil culturel qu'on félicite et remercie pour leur apport et de leur contribution.

- La conférence territoriale de la langue bretonne, qui n'a pas toujours connu, de ce que j'en sais, dans ces derniers mois, et ces dernières années, le succès qu'elle méritait mais qu'on pourrait faire en sorte d'élargir désormais à l'ensemble des EPCI, une soixantaine en Bretagne et qui permettrait aussi à chacune d'entre elles d'avoir régulièrement, au moins 2 à 3 fois par an, la possibilité, une fois que la situation sanitaire, bien sûr, le permettra, de se réunir en présentiel. On espère que cette conférence territoriale pourra se réunir avant l'été prochain pour établir les politiques à mener ensemble pour justement l'élaboration de ce plan de réappropriation.

- En ce qui concerne le suivi de l'évolution de la carte des pôles bilingues bretons et de l'enseignement optionnel en breton, c'est une demande du CESER d'ailleurs qu'on trouve intéressante, une nouvelle gouvernance est prévue par la convention spécifique. La Région d'ailleurs demandera la publication ouverte des différents acteurs du comité de suivi.

- Dans les plans du breton et du gallo, langues sociales partagées par l'ensemble des habitants, la jeunesse et le territoire, avec un développement de l'enseignement bilingue, un public scolaire en attente d'activité péri et extra scolaires en langue bretonne : musique, sport, loisirs. C'est un travail qu'on veut faire. Les camps de vacances qu'on va continuer à soutenir évidemment par le tarif horaire par jour, plus spécifiquement à 5 € par jour par enfant pour les séjours avec hébergement.

-La structuration d'un très bon travail de l'UBAPAR dans les activités de loisirs jeunesse. On vous le redira aussi, bien sûr, à soutenir avec la formation des animateurs à travers BAFA et BAFD pour les directeurs de centres en breton.

- Les médias : il y a une forte attente en la matière. On sait aussi que beaucoup, à juste titre, réclament aujourd'hui un média global en langue bretonne. Il nous reste à le construire, voir de quelle manière on doit aussi le faire avec l'ensemble des acteurs existants. Il n'est pas question d'aller créer quelque chose de nouveau en-dehors de tout ce qui a été fait par d'autres et qui souvent est très bien fait. Il faudra aussi noter d'abord la

progression de la couverture du territoire breton par une offre minimale de radio en langue bretonne. Le pays de Rennes est actuellement partiellement couvert. Nantes également. Les radios et les télévisions, que ce soit France 3 ou Breizhoweb, plus la télé par internet. Là encore ce sont Dizale pour le doublage audiovisuel qui vont voir leur budget maintenu.

- L'édition, c'est un secteur important aussi, qui nous est cher à tous et le travail culturel en général et spécifiquement à la langue bretonne. On continuera bien sûr à soutenir la structuration de ce monde de l'édition et tout particulièrement dans le secteur de la jeunesse.

- Le spectacle vivant : là aussi des nouveautés. Des spectacles en général qu'il faudra aussi, avec l'ensemble des acteurs, réunir pour mieux connaitre les demandes et les besoins, mais déjà avec des idées intéressantes émises par l'ensemble des acteurs qui travaillent aujourd'hui dans le domaine de l'initiation théâtrale. On souhaite valoriser cette aide de 17.50 € à 25 € l'heure, avec un objectif : travailler à l'élaboration d'un dispositif original de soutien à la diffusion de pièces de théâtre, en priorité dans les territoires disposant au moins d'une offre d'enseignement bilingue.

Je laisse maintenant la parole pour le gallo, à Kaourintine.

*Applaudissements*.

**Kaourintine HULAUD**
*Groupe autonomie et régionaliste*
Monsieur le Président, chers collègues,
Nos 2 langues, le breton et le gallo n'ont ni la même origine, ni la même histoire. La reconnaissance de leur existence a été affirmée dans cet hémicycle en 2004, lorsque l'assemblée régionale a voté à l'unanimité qu'à côté du français, le breton et le gallo étaient les langues de Bretagne. Il faut reconnaitre que chez les locuteurs de langue d'oïl, la conscience de parler cette langue spécifique est variable et lacunaire, peut-être plus qu'ailleurs. Mais depuis ces 3 mandats, le gallo a connu une véritable progression. L'intention qui anime ce premier budget de cette nouvelle mandature est de faire progresser le nombre de locuteurs actifs. C'est donc d'abord se fixer comme objectif de reconquérir de nouveaux locuteurs et de nouveaux espaces d'usage de la langue gallèse en déployant un plan d'action avec les acteurs qui œuvrent au quotidien pour cette langue.

On a parfois l'impression que l'on n'entend pas forcément beaucoup de gallo dans l'espace public. Et pourtant les gens le parlent chez eux et surtout en restent fiers aujourd'hui. Si pour certains, cette langue peut paraître en déclin, elle vit de plus en plus à travers la création culturelle et l'intérêt de la population en est croissant. L'élaboration du budget 2022 est construit en respect de notre politique linguistique votée en 2018 et autour de 3 axes principaux :

**Connaissance de la langue gallèse**

Si notre souci est d'accroitre bien évidemment le nombre de locuteurs, nous devons aussi nous intéresser à la qualité de la langue. Le collectage et l'inventaire linguistique constituent la colonne vertébrale de la sauvegarde et la revitalisation de la langue. Nous reconduirons notre soutien à l'association CHUBRI pour leur permettre de poursuivre leur action dans le cadre de l'inventaire linguistique sur tout le territoire gallo. Une langue doit pouvoir se vivre au quotidien et être de son temps. Nous apporterons notre soutien à l'Institut de la langue gallèse qui vient de se doter à la fois d'un service de terminologie et de traduction.

**La transmission et l'enseignement de la langue gallèse**

On constate une chute importante de l'apprentissage et de la transmission familiale depuis quelques décennies. Il nous faut donc mieux accompagner les actions visant à la transmission et à l'usage de la langue. La survie et le développement de la langue passeront incontestablement par la formation. La convention spécifique, et nous en reparlerons, permet la mise en œuvre d'un plan de formation associant le Rectorat, l'Institut du gallo, et

l'association CLLASSIERS qui œuvre dans les écoles de premier degré pour la diffusion de la méthode « 15 minutes de gallo par jour ». Un travail rassembleur, pédagogique et ciblé sur la langue et ses atouts, devrait aboutir à l'élaboration d'une certification pour les enseignants, première étape avant la mise en place d'un DCL, un diplôme de compétence linguistique en langue gallèse. Il est évident que pour permettre la reconquête de la langue, il faut la promouvoir par une communication s'adressant à la fois aux familles et aux enseignants susceptibles de s'intéresser à la transmission du gallo.

Le gallo est aussi une langue enseignée qui a de plus en plus besoin d'outils pédagogiques. A cet effet, un travail entre la Région Bretagne, le Rectorat et les 2 associations que je viens de nommer est organisé pour mettre en place et élaborer ces outils.

**La présence de la langue gallèse dans la société**

Des actions de communication envers le grand public sont nécessaires afin d'améliorer l'attractivité de la langue et de la culture gallèse. Les associations que nous continuerons à accompagner, font un travail remarquable au quotidien. Depuis des décennies, elles animent et permettent la rencontre entre la langue et les habitants de leur territoire. Nous aiderons à l'émergence de projets innovants et rassembleurs.

Le gallo est une langue de cœur et d'émotion. Sentiment que nous retrouvons dans les propositions culturelles des artistes qui chantent, qui content et qui font du théâtre en gallo. La diffusion culturelle d'une langue se dit et se doit accessible à tous et c'est un enjeu de cohésion sociale. C'est bien pour cela que nous attachons une réelle importance au droit culturel adossé au droit linguistique, ma chère Béatrice. L'appel à projets pour favoriser la création de chants en gallo sera aussi maintenu pour enrichir le panel déjà existant.

Une langue se parle mais aussi se lit. Avec la mise en place d'un nouveau dispositif pour l'édition et notamment pour l'édition envers la jeunesse. Les nouveaux outils numériques vont jouer un rôle fondamental dans la réappropriation de la langue. Ainsi des échanges avec les Lionel Buannic groupe, ont permis de mettre en place un galloweb, inspiré du Breizhoweb qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années. Après le Gruffalo et le Petit Gruffalo qui furent traduits et doublés en gallo, nous nous engageons pour le doublage de deux films par an pour permettre d'avoir une belle cinémathèque en langue gallèse à proposer aux familles.

Nous devons aussi prendre conscience que la dimension intergénérationnelle répond à des questions de société importantes. Il nous faut donc œuvrer pour aider à la conscientisation que le gallo est bien une langue qui mérite d'être sauvée et transmise. En effet, chers collègues, comment expliquer à un enfant que ses grands-parents parlent une autre langue que lui, qu'enfants, ils jouaient dans une autre langue, que peut-être ils ont été punis à l'école pour avoir parlé cette langue ? Comment expliquer également que ces mêmes grands-parents ont généralement eu honte trop souvent de leur langue pour la transmettre, et qu'aujourd'hui encore, ils cachent un pan entier de leur personnalité ?

Cette nouvelle mandature nous a permis d'avoir un accroissement significatif de notre budget. On l'a évoqué, 55 % en faveur de la langue gallèse, ce qui représente un peu plus de 7 % du budget de la politique linguistique. Monsieur le Président, je vous remercie pour cet effort et nous espérons que cette progression soit pérenne. Le travail qui nous attend est colossal. Les locuteurs traditionnels trop souvent méprisés à cause de cette langue qu'ils parlent ou parlaient doivent développer une véritable envie de partage de leurs connaissances avec les nouvelles générations. Il nous faut changer les représentations datées. C'est l'ambition que nous nous sommes fixée. N'oublions pas qu'une politique linguistique doit se penser sur au moins 20 ou 25 ans. C'est un pari sur l'avenir. Je fais aussi le vœu que la coopération institutionnelle pour une action linguistique publique et partenariale sur les territoires soit mise en place au travers du comité de langue gallèse et qu'il donnera un réel élan pour faire de la politique linguistique régionale une politique linguistique en Région.

Enfin chers collègues, je voudrais vous rappeler que le breton et le gallo sont les deux bijoux sans prix de la Bretagne pour reprendre les mots de Paul FÉVAL qui en 1876 évoquait déjà notre dualité linguistique. Et surtout qu'ils enrichissent notre région par leur rayonnement linguistique et culturel. Merci. (Merci en gallo).

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci à tous les deux pour le travail effectué. Merci pour cette présentation. Nous attaquons les interventions et ensuite, bien entendu, il y aura des réponses et l'amendement. Arnaud TOUDIC pour commencer.

**Arnaud TOUDIC**
Merci Monsieur le Président.
En préambule, je voudrais remercier tous les collègues de Bretagne ma vie qui ont travaillé sur le plan Marshall des langues pendant notre campagne et les associer à tout ce travail. On sait qu'aujourd'hui ce plan Marshall sert à élaborer ce plan de réappropriation des langues et je voulais les saluer. On les a rencontrés la semaine dernière. Ils sont très heureux des avancées déjà.

Last night, I had a dream. I dreamt that in 50 years, we'll all speak english in this Chamber. La nuit dernière, j'ai fait un rêve. J'ai fait le rêve que dans 50 ans dans cet hémicycle, nous parlerons tous anglais. Un rêve ou plutôt un cauchemar. Même si ces paroles peuvent vous paraitre totalement irréelles, impossibles pour farfelues, je vous demande pourquoi cela serait impossible. L'anglais est une langue d'avenir, de l'avenir, celle que doivent apprendre nos enfants s'ils veulent réussir leur vie, s'ils veulent gagner leur vie. Alors pourquoi continuer d'apprendre le français ou de parler le français ? C'est totalement inutile. D'ailleurs, on devrait interdire de parler le français.

J'espère que ces mots vous choquent, qu'ils vous alertent, qu'ils vous choquent brutalement. Et pourtant ce scénario, c'est ce qu'ont vécu mes grands-parents. *[Propos en Breton]* Comme mes parents. Rappelez-vous ces panneaux sur lesquels il était écrit « il est interdit de cracher par terre et de parler breton ». Il y a 120 ans cette année, le 29 septembre 1902 Émile COMBES, président du Conseil public publie une circulaire interdisant l'usage du breton pour la prédication et le catéchisme. L'abbé Iliou, curé du doyen de Plougastel-Daoulas nous explique dans le livre de Fañch BROUDIC que sur 246 enfants, 230 sont incapables d'apprendre un autre catéchisme que le breton. Parce que dans 98 familles sur 100 on ne parle que le breton, qu'on y sache ou pas le français. Nous connaissons aujourd'hui les chiffres et le nombre de locuteurs très loin, très très loin du début du siècle dernier.

Dans un rapport récent de l'association ELDIS sur les langues dans le monde, il cite « la disparition des langues est une perte d'informations essentielles à la survie. Lorsque les langues disparaissent leurs connaissances sur la façon de maintenir durablement les écosystèmes disparaissent également ainsi qu'un savoir important lié à la survie humaine qui est encodé dans ces langues. En tuant les langues, nous minons les conditions préalables nécessaires à la vie humaine sur la planète. La disparition des langues peut être considérée comme le résultat d'un génocide linguistique ».

Un enseignement scolaire donné aux enfants issus des populations minoritaires dans une langue étrangère correspond à ce que deux parties de la convention internationale des langues pour la prévention et la répression des crimes de génocide définit comme un acte de génocide. Article 2 : transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre groupe. Article 2B : atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale d'un membre du groupe. Les enfants issus de populations minoritaires doivent suivre un enseignement dans leur propre langue tout en ayant un bon enseignement dans la langue officielle du pays en tant que deuxième langue. Les enfants doivent apprendre la langue (dominante) en plus et non à la place de la langue maternelle. C'est un rapport sur les langues du monde entier. On sait qu'on en perd malheureusement un certain nombre depuis des années.

Les Bretons luttent depuis plus d'un siècle pour la survie de leur langue naturelle maternelle. Nous devons prendre nous aussi, part à cette lutte au sein du Conseil régional en accompagnant ce plan Marshall, ou ce plan de réappropriation des langues. Je fais le rêve que dans 50 ans au sein de cet hémicycle, il y aura plus de bretonnants ou de gallèsants. Plus de Paul, plus de Nil, plus de Kaourintine, plus d'Ana, plus de Stéphanie, plus de Gaël. Si cela n'était pas le cas, l'État français devrait répondre du génocide linguistique de ses langues

régionales. Préserver nos langues, c'est préserver notre environnement. D'ailleurs, je vous propose que dans notre budget vert, les investissements en faveur de nos langues soient notés comme très favorables. *[Propos en Breton]* Je citerai Anjela DUVAL, poétesse trégoroise, dans son poème (*en breton*) *Quatre poires* nous contait « Je n'échangerai contre nul trésor mon pays, ma langue et ma liberté. » *[Propos en Breton]*. A la revoyure.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup ! Merci Arnaud. La parole à Stéphanie STOLL.

**Stéphanie STOLL**
*[Propos en Breton]*
Monsieur le Vice-président, Madame la conseillère régionale déléguée,
Je ne vais pas me lancer dans un discours comme l'orateur précédent. Ici on parle du budget, des choses très concrètes.
*[Propos en Breton]*
La session budgétaire c'est la session des chiffres. Combien d'efforts le Conseil régional doit-il consacrer au breton pour former de nouveaux locuteurs, jeunes ou moins jeunes ? Combien d'agent doit-il y consacrer ? Nous pensons que l'effort pour la politique linguistique dédiée au breton et au gallo doit s'élever à 1 % du budget du Conseil régional. Cela équivaut à un doublement du budget par rapport à l'année dernière. Nous l'avons défendu pendant la campagne électorale, et nous n'étions pas les seuls à défendre une ambition forte pour la politique linguistique. Je me souviens que pendant cette campagne, certains candidats qui sont aujourd'hui conseillers, réclamaient même un triplement de ce budget. Ce sont des membres de votre majorité. Je me demande où est la cohérence aujourd'hui, 9 mois après l'élection, de s'en tenir aux ambitions qui sont annoncées, qui sont intéressantes mais qui sont bien plus limitées. La politique linguistique c'est la compétence du Conseil régional de Bretagne, et notre collectivité a une responsabilité spéciale, très spéciale, à assumer. Une responsabilité qui justifie un effort vraiment particulier, qui va au-delà de l'augmentation significative. 15% c'est significatif ce qui nous est présenté dans le projet de budget primitif. C'est également le sens de l'amendement que Nous la Bretagne présente sur le programme 318.

C'est aussi une chose de regretter que l'État n'aille pas assez loin dans les engagements de la convention spécifique. Mais cela ne peut pas être un prétexte pour préserver ses propres efforts. Au contraire. Vous pouvez évoquer des futures décisions modificatives pour venir plus tard abonder le programme 318. Mais je vous le dis, notre déception est immense et la session étant bien chargée, je vais arrêter là mon propos.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Un mot juste sans entrer dans aucune polémique mais la politique linguistique n'est pas la compétence du Conseil. Ce n'est pas dans les textes. C'est notre choix. C'est un choix politique que nous assumons de Président à Président et on en est très fiers. Mais vous ne pouvez pas dire que c'est la compétence ou une compétence, c'est la compétence de toutes les collectivités de Bretagne.

**Stéphanie STOLL**
Il y a une…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Toutes les collectivités de Bretagne doivent assumer cette compétence et pas que la Région Bretagne.

**Stéphanie STOLL**
Monsieur le Président, merci de noter la loi MAPTAM aussi a bien fixé une compétence spécifique aux conseils régionaux. Mais je suis tout à fait d'accord de dire que le Conseil régional de Bretagne est bien actif sur ce sujet depuis de nombreuses années. C'est une excellente chose et c'est absolument nécessaire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. M. PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Monsieur le Président,
Ce n'est pas simple juste après le déjeuner d'aborder un dossier si important. D'autant plus qu'il ne faut pas se cacher la vérité. Un certain malaise s'est produit dans notre assemblée. Que M. TROADEC prenne la parole pour présenter ce très important dossier, crée effectivement ce malaise. Défendre la langue bretonne, défendre l'image de la Bretagne, c'est quelque chose d'extrêmement important. Je pense qu'il aurait été de bon goût, par respect pour les élus, par respect pour la Bretagne, que cet important rapport soit présenté par quelqu'un d'autre. Chacun fait ce qu'il veut dans sa vie, mais quand on est chargé de promouvoir une image, on choisit les interlocuteurs pour le faire.

J'ai bien entendu ce que nous disait M. TOUDIC, pour revenir sur le fond de ce rapport. Il a fait une petite leçon d'histoire à laquelle j'adhère parce que je pense que c'est vrai. Finalement, il nous a dit que c'était les curés qui défendaient le breton, et les radicaux socialistes républicains qui le persécutaient. C'est ce que vous avez dit M. TOUDIC. Incroyable ! Incroyable parce que c'est vrai, que vous avez cité M. COMBES, qu'on surnommait à l'époque le petit Père COMBES. Bouffeur de curés ! Ça me rappelle mes études d'histoire. Effectivement ! C'est vrai que dans la Bretagne bretonnante, dans la Bretagne qui parlait breton, c'était souvent les curés qui défendaient cette langue. Merci de le reconnaitre M. TOUDIC. C'est important parfois d'avoir ces rappels historiques, parce que ceux qui … Alors je ne sais pas si le slogan que vous avez cité qu'on connait bien « interdiction de cracher par terre et de parler le breton », je ne sais pas s'il est totalement vrai. Mais ça traduit quand même une réalité de l'époque, effectivement. On tapait sur les doigts des petits écoliers dans le Finistère lorsqu'ils parlaient breton. Ça c'est vrai.

Mais, voyez, moi je vous dis ça parce que tout ça me parait curieux parce que c'est Gilles PENNELLE que l'on traite de jacobin. Je lis ça ici et là … Cette école jacobine qui appartient à la gauche sous la constituante et sous la convention, les jacobiens siégeaient plutôt à gauche. Alors, je serais jacobin, donc je serais contre les langues bretonnes, etc. etc. C'est pas tout à fait exact et ce rapport important du 318 « développer les langues de Bretagne » me permet de réaffirmer ce que j'ai dit ici. Personnellement et comme mes amis du Rassemblement national, nous sommes attachés à une chose très importante. Nous sommes attachés aux identités. Nous sommes attachés à l'enracinement, à une terre, à des gens qui vivent sur cette terre et surtout à ceux qui les ont précédés. Tout ce qui vient de nos ancêtres, tout ce qui vient de nos pères, grands-pères, arrières grands-pères doit être préservé. Doit être enrichi. Doit être préservé et enrichi pour servir aux générations qui viennent. Donc, forcément, les langues, ici le breton et le gallo, sont hérités de nos ancêtres. Donc, j'ai pour ces langues, comme pour les modes de vie, comme pour les musiques, comme pour les danses, comme pour les traditions culinaires, un immense respect. Je conçois ma vie, voyez, je vous le dis clairement, comme un passeur de témoins, que m'ont passé et les générations avant moi et que je passerai à mes enfants et à mes petits-enfants, je l'espère. Donc effectivement les langues, s'inscrivent dans cette optique.

Je rappelle d'ailleurs que depuis que je siège dans cette assemblée, c'est-à-dire presque 6 ans, j'ai toujours voté le programme 318. Alors, je veux bien entendre ici et là par des maldisants que les gens du Rassemblement national seraient d'horribles jacobins, etc. etc. Non parce que nous, nous respectons toutes les identités. Voyez, on parle de la Bretagne. Moi j'ai toujours considéré qu'il n'y a pas une identité bretonne, mais qu'il y a des identités bretonnes. On a parlé des pays hier, vous vous en souvenez. Je pense que les gens qui vivent dans le Trégor ont une identité différente des gens qui vivent dans le Pays de Fougères. De ceux qui vivent dans le Pays Vannetais, de ceux qui vivent sur la Côte de granit rose. Et que c'est ça qui fait la beauté et la richesse de la Bretagne et de notre pays, la France.

Alors bien évidemment nous défendons cette promotion, de cet élément du patrimoine exceptionnel que sont les langues. Permettez-moi cependant d'apporter une petite pique. Je m'étonne que ceux, dans cette assemblée, qui déploient tant d'énergie, pour défendre la langue bretonne, ou la langue, le gallo, chère Madame, sont les mêmes qui ne prennent aucune précaution pour préserver la langue française en imposant ici l'écriture inclusive. Parce que toute langue mérite respect. Parce que toute langue est un héritage. Un long héritage. Alors pourquoi dans le même temps nous dire qu'il faut sauver, promouvoir, transmettre les langues bretonnes et gallo et dans le même temps, dans nos délibérations, dans nos rapports, dans nos bordereaux, massacrer autant la langue française. Il y a là chers collègues, une contradiction que je soumets à votre réflexion. Parce que moi, je ne me permettrais de… Je ne suis pas un locuteur du breton, parce que … mais je ne permettrai pas qu'on massacre ou qu'on transforme cette langue bretonne.

Alors cependant, une fois que ceci est dit, oui, il faut voter des budgets pour la langue bretonne. Oui, il faut faire que ceux qui le souhaitent, car ça doit rester facultatif, apprennent le breton, passent leurs examens en breton, il le faut. Cependant, ce qui me gêne, c'est qu'un certain nombre d'entre vous, ici dans cette assemblée, je pense à Mme STOLL, c'est que vous voudriez que ce soit quasiment obligatoire pour tout le monde. Je rappelle là aussi l'histoire. L'histoire c'est la géographie, c'est les territoires. Le breton n'a jamais été parlé dans toute la Bretagne. Dans le Pays de Fougères, qui est quand même breton, je l'espère, selon vous. Avec ce formidable château qui était comme d'autres, sur les marches de la Bretagne. Où on se sentait peut-être plus breton qu'ailleurs puisqu'on était sur la frontière. Eh bien, on n'a jamais parlé le breton. Alors, ne l'imposez pas, je vous en supplie ! Faites-le découvrir si vous le souhaitez, mais ne l'imposez pas dans des signalétiques, etc. Parce que là on touche à quelque chose qui n'est plus totalement logique. Que dans le Finistère, dans certaines parties des Côtes d'Armor, ou du Morbihan, tout ce que vous prenez, soit développé, j'en suis entièrement d'accord. Mais ce qui me gêne c'est de voir certains amendements, je note que Mme STOLL a fait dans cette session un nombre d'amendements invraisemblable. Je me dis que c'est le seul sujet qui l'intéresse, finalement. Moi j'essaye de m'intéresser à tous les sujets. Je le démontre. Hein ? Et même parfois des sujets que je maitrise moins, j'essaye de m'y intéresser. Donc Mme STOLL vous présentez une batterie d'amendements. On a l'impression que c'est un peu chez vous complètement, une manie. Il n'y a que ça qui compte pour vous. Ben non, moi il n'y a pas que ça qui compte pour moi. Moi, j'aime bien plein de choses, plein de choses. Ce qui fait la diversité, la beauté de notre région, de notre pays, et qu'on doit se battre sur tous les sujets.

Alors, oui, oui, oui, oui ! Oui, il faut voter ce programme 318. Il faut développer les langues de Bretagne et Madame vous avez raison, souvent la promotion du breton écrase un peu ou étouffe un peu le gallo. Je vis dans le pays gallo. Le Pays de Fougères. C'est vrai que c'est parfois moins ressenti ce besoin de préserver ce patrimoine. Car c'est un patrimoine. Les langues font partie de notre patrimoine. Le patrimoine c'est ce qui est hérité et qu'on doit transmettre.

Donc, je souhaiterais au-delà des divergences que nous pouvons avoir les uns et les autres, des querelles politiques que nous pouvons avoir les uns et les autres, qu'on arrête une fois pour toutes de nous faire un mauvais procès. Alors certes, on va dire oui mais il y a quelqu'un qui a dit ça en telle année. Oui d'accord. Mais les républicains que nous sommes tous, j'espère que vous êtes tous républicains, ont, à une époque, à l'époque du petit Père COMBES, n'ont pas été tendres avec les Bretons, comme ils n'ont pas été tendres d'ailleurs avec d'autres langues en France. Il s'agissait à l'époque d'une vision très unificatrice des territoires au détriment des particularismes locaux. Moi je pense que la France peut exister en tant qu'État en respectant la diversité de ses régions, de ses pays, de ses identités. Je pense que ce qui fait la France, c'est d'ailleurs la somme de tout cela. La France ne serait pas la France s'il n'y avait pas la Bretagne, s'il n'y avait pas l'Alsace, s'il n'y avait pas la Provence. Moi, quand je me déplace en France car je vais quasiment exclusivement en vacances en France, à part l'Italie, ma petite cousine, j'aime me retrouver dans une identité différente. Quand je vais en Provence, j'aime bien la Provence, quand je vais en Alsace, j'aime bien l'Alsace. Quand je vais dans le Finistère, je sais que je ne suis pas tout à fait dans le Pays de Fougères. Respectons les identités. Protégeons toutes les langues, y compris la langue française, et protégeons-nous aussi d'une immigration qui elle, nivellera toutes les langues.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Quatre mots et tout bascule. Bien. Merci. Yvan MOULLEC.

### Yvan MOULLEC
*Groupe Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes*
Merci Monsieur le Président.
Suite à l'intervention de M. PENNELLE, ma collègue Aurélie MARTORELL souhaiterait dire un mot. Est-ce que je peux lui passer la parole ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Allez-y.

### Aurélie MARTORELL
*Groupe Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes*
Je vous remercie Monsieur le Président. Merci Yvan.
Je voudrais simplement … Je suis désolée, je ne peux pas rester sans réaction face à ce genre de propos. Je m'étonne d'ailleurs qu'il n'y en ait pas plus dans cette assemblée. Je voudrais juste rappeler au Rassemblement national qui est toujours prompt à défendre les valeurs de la France, que dans les valeurs de la France, au premier rang de celles-ci, d'abord, il y a la présomption d'innocence. Et j'aimerais bien que le Rassemblement national laisse à la justice le soin de faire son travail, posément, modérément. On est dans un hémicycle et pas dans un prétoire !

La deuxième chose que j'aimerais rappeler à M. PENNELLE, c'est que quand il prend la parole, il doit le respect à beaucoup de choses, beaucoup de valeurs, mais également aux gens. Je ne peux pas entendre ce qu'il a dit de Mme STOLL sans réagir. Au moins on a une élue qui travaille, on ne peut pas lui en faire grief. Je trouve que si M. PENNELLE travaillait ses dossiers aussi bien qu'il attaque les gens, certainement que le travail de cet hémicycle s'en trouverait bien meilleur.

*Applaudissements*.

**Gilles PENNELLE**
Chère Madame, on ne vous connait même pas. Vous n'existez pas.

*Contestations*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Attendez, s'il vous plait ! On arrête les interpellations dans cet hémicycle. Stop ! Stop ! Et chacun jugera. Yvan MOULLEC.

**Yvan MOULLEC**
Bien, merci Monsieur le Président,
Si le sujet ne m'intéressait pas autant, j'en aurais presque oublié de quoi on parlait ! Je vais essayer de revenir un peu au débat qui nous concerne. Tout étant lié, et un peu par anticipation, mon propos traitera à la fois de ce rapport 318 mais également de la convention spécifique qui sera vue demain. Mais il me parait compliqué, même difficile, voire impossible d'évoquer l'un sans évoquer l'autre.

Je voulais d'abord formuler un regret celui de ne pas avoir eu d'évaluation précise et détaillée des résultats obtenus ou pas obtenus d'ailleurs par la précédente convention 2015/2020. Cela nous aurait été très utile dans la définition des moyens et objectifs à mettre en œuvre dans la nouvelle mouture qui nous sera proposée donc, au cours de la session demain.

Sur ce rapport 318, qui concerne donc le développement des langues de Bretagne et les moyens à mettre en œuvre pour les pérenniser, je voudrais tout d'abord vous donner lecture d'un court passage tiré d'une étude

menée par la très sérieuse Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Laval. Laval pas en Mayenne, mais Laval au Québec, province de Québec, ilot francophone minoritaire noyé dans l'océan anglophone nord-américain. Ce rapport que je vous invite à lire, quand vous aurez un peu de temps, s'intitule : *La mort des langues* et pointe de façon très claire les causes de bien des maux sur ce sujet et qui, bien évidemment, nous concerne. Je cite : « Il faut des structures politiques pour exercer une influence sur une langue. Les langues des peuples d'État politiquement non souverains, les Régions en ce qui nous concerne, sont désavantagés dans la mesure où les élites politiques peuvent plus difficilement contrôler leur destin linguistique. Ces langues sont soumises à la volonté d'un gouvernement central plus fort, qui peut renverser les décisions du pouvoir régional. Il n'est d'ailleurs par rare qu'on assiste à un véritable sabotage de la part du gouvernement central à l'égard de la langue majoritaire à l'échelle régionale, mais minoritaire au plan national. Il est en effet mal perçu pour un État régional de trop protéger sa langue locale parce que toute mesure de protection à cet égard, risque de se faire aux dépends de la langue nationale, majoritaire. » Il est également écrit un peu plus loin : « Ainsi l'avenir des langues sans État ou sans gouvernement, demeure toujours précaire. Parce que ces langues demeurent à la merci de celles qui contrôlent le pouvoir politique, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un État fort, et peu disposé à partager son pouvoir. » Et de citer la France, le Royaume-Uni, la Chine et l'Indonésie. « Dans ces pays, l'État central n'a même pas à supprimer les langues minoritaires. En pratiquant simplement la non-intervention, il peut compter sur l'apathie, pour espérer l'extinction de celle-ci sur son territoire. »

C'est cette dernière phrase qui me permet de faire le lien avec ce rapport et la convention qui nous sera proposée lors de cette session. Car, quand on y regarde de près, on peut s'apercevoir que l'État ne s'engage sur quasiment rien et que le concernant, aucun budget spécifique n'est alloué. Alors, on peut y lire que « l'État s'efforcera de », que « l'État veillera à », « qu'une attention particulière sera portée à ». Mais l'urgence nous dit que l'heure n'est plus « à s'efforcer de », « à veiller à », « ou à porter une attention particulière ». L'heure est à « s'obliger ».

Sommes-nous assez naïfs, avec l'expérience et le recul que nous avons, pour croire à la volonté réelle de l'État, de nous accompagner honnêtement, sincèrement, dans cette opération de survie de nos langues ? « État jacobin » disiez-vous hier, à juste titre, Monsieur le Président, non seulement qui aime à entendre parler une seule langue, en général, la sienne !

Dans ce contexte, 15 % d'augmentation du budget, certes ! Mais d'où et de quel montant partons-nous ? Est-ce suffisant ? Clairement non. Bien sûr que non. Cette convention, ce rapport manque d'objectifs clairs, chiffrés, et donc d'ambition. Les Corses ont exigé et obtenu un plan massif de formation d'enseignants, plusieurs centaines, 700. Et nous ? Le développement du numérique, support porteur, ne reste qu'un vœu pieux, pour lequel là aussi une attention particulière sera portée, avec pour ambition, à terme, mais on ne sait pas quand, d'offrir des solutions d'enseignement. Dire cela ou ne rien dire, revient à peu près au même et relève dans tous les cas d'un grand flou artistique. Et quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. De même, le soutien aux ententes de pays, pour lequel un simple maintien a été évoqué, alors que logiquement, nous devrions nous appuyer davantage sur elles, car elles sont en grande partie la traduction dans la vie de tous les jours dans l'espace public des mesures et des moyens que nous décidons et votons ici, notamment dirigés vers les plus jeunes, ceux sur qui on doit mettre le paquet car ils sont l'avenir de notre langue.

Le breton n'est pas une langue morte. Il manque donc un véritable volet pour la vie quotidienne et pour ne pas le cantonner à son seul environnement scolaire. Création d'une chaine TV, partenariat avec les grands quotidiens bretons, augmentation des sous-titrages, aides à la traduction au-delà de l'espace public, dans les commerces, les entreprises. C'est pour se donner les moyens d'atteindre ces objectifs, que vous avions proposé dans notre programme, de porter à 1.5 % du budget, la somme consacrée aux langues de Bretagne. Nous vous en faisons la même demande aujourd'hui.

Comme le disait Yvon OLLIVIER, dans une tribune du 21 février dernier, il faut un plan Marshall pour les langues, pas dans 1 an, pas dans 5 ans, mais maintenant. Dans cette même tribune, il appelait également les élus du Conseil régional à ne pas voter cette convention. Je partage et nous partageons son point de vue. Signer en l'état, serait encore une fois reculer peut-être définitivement.

Monsieur le Président, nous ne mettons pas en doute votre implication sur ce dossier, mais la copie rendue n'est pas bonne et en l'état, malheureusement pas à la hauteur des enjeux. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Merci de ces propos, on aura l'occasion d'y répondre, de le réaborder sur le sujet de la convention. Merci à vous. Nil CAOUISSIN.

**Nil CAOUISSIN,**
*Groupe Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires*
Merci.
Avant de commencer mon intervention proprement dite, je voulais dire quelques mots au sujet de certaines des interventions précédentes. D'abord, au sujet de l'intervention d'Arnaud TOUDIC, intervention émouvante et visiblement très sincère. J'aurais tout de même une remarque et je le dis avec amitié Arnaud, mais je pense qu'il faut éviter le terme de « génocide linguistique ». Ce terme est tellement grave qu'à mon avis, il faut le réserver spécialement pour la réalité qu'il désigne. On a d'autres mots pour parler ce qui est arrivé à la langue bretonne qui est grave aussi mais … Je mets ça sur le compte de l'émotion évidemment. Je partage le reste de ton propos.

Je voulais aussi répondre à M. PENNELLE. Pas sur tout, ce serait un petit peu long, mais ce qui m'a semblé dans son intervention, c'est que pour lui, le breton était la langue du passé, même s'il ne l'a pas exprimé tout à fait comme ça. Il nous a beaucoup parlé d'histoire, bien sûr, et nous a indiqué que pour lui, l'essentiel de la politique linguistique devait être mené dans une zone linguistiquement restreinte, la Bretagne occidentale, qui correspond à la zone de pratique du breton telle qu'elle était peu avant son effondrement. Alors, bien sûr, il est logique de s'appuyer en particulier sur cette zone où il existe encore un nombre de locuteurs natifs, vivants et actifs. Mais, si le breton est pour nous autant une langue de l'avenir qu'une langue du passé, alors il faut prendre en compte la demande pour cette langue, telle qu'elle existe actuellement. Et le Pays de Bretagne où la demande de transmission de la langue bretonne est la plus forte, là où les gens ont le plus envie que leurs enfants apprennent le breton, selon l'enquête de 2018, c'est le Pays des Vallons de Vilaine, au sud de Rennes, dans un endroit où on ne parle pas breton de manière traditionnelle depuis au moins 800 ans, peut-être même un peu plus. Donc, pour moi le breton est la langue de l'avenir. Je suis pour une politique linguistique à l'échelle de toute la Bretagne, tenant compte bien sûr des réalités héritées, c'est-à-dire, l'existence d'un breton parlé traditionnellement à l'ouest jusqu'à nos jours évidemment et, bien sûr, de la présence du gallo à l'est.

Je réagis aussi sur le propos du breton qui étoufferait le gallo. J'ai souvent eu l'occasion de discuter avec des personnes originaires d'autres régions, où des langues d'oïl sont encore pratiquées. Ils m'ont tous dit qu'ils étaient extrêmement jaloux de la situation du gallo, non pas que tout aille bien, évidemment pour le gallo, mais parce qu'en Bretagne l'existence d'une revendication pour la langue bretonne a stimulé aussi la demande pour le gallo et c'est très bien ainsi. Donc n'opposons pas les deux. N'utilisons pas l'un pour brider l'autre.

Je commence maintenant mon intervention comme prévu.

*[Propos en Breton]*
Le budget qui nous est présenté affiche une croissance qui est notable, effectivement, de 15 % et si cette croissance était maintenue durant tout le mandat, nous arriverions à peu près à un doublement du budget. Mesure que nous avons défendue dans la campagne des élections régionales. Il serait donc malvenu de notre part de voter contre ce programme. Cependant, il n'est pas garanti à l'heure actuelle que cette trajectoire soit tenue, nous ne sommes pas sur un engagement pluriannuel et nous n'avons pas encore le plan de réappropriation linguistique, plan que nous attendons, évidemment, avec impatience.

Par ailleurs, pourquoi attendre la fin du mandat pour doubler le budget ce qui serait le cas si nous suivons la trajectoire actuelle. Cette cible peut être fixée plus tôt. Je suis persuadé que les besoins sont tels que les associations pourraient absorber une croissance plus rapide du budget. Pour ces raisons, je l'annonce

maintenant, nous voterons à la fois pour ce programme et pour l'amendement proposé par Stéphanie STOLL, que je remercie au passage.

Pour terminer cette intervention, je voudrais parler de l'usage de la langue bretonne. Parce que soutenir l'usage de breton, l'encourager dans la société, c'est primordial, mais ça n'a pas beaucoup de sens si on ne s'organise pas pour l'utiliser correctement dans notre assemblée. Non pas que ce soit interdit, j'en ai bien conscience, je ne dis pas le contraire, mais les conditions ne permettent pas de le faire correctement, et certains élus qui parlent breton s'expriment de fait assez peu en breton, du fait de la nécessité de traduire, comme je le fais en ce moment et à chaque fois, ce qui ralentit tout, évidemment. J'espère donc que nous serons cohérents et que lors du vote du règlement intérieur, nous voterons pour organiser les traductions simultanées de manière satisfaisante. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loig CHESNAIS GIRARD**
Merci Monsieur. La parole à Paul MOLAC.

**Paul MOLAC,**
*Groupe Autonomie et régionalisme*
*[Propos en Breton]*
On a entendu des choses intéressantes. Je tiens moi aussi à préciser que je suis attaché à la séparation des pouvoirs et qu'il me semble que cette assemblée n'est pas un tribunal. Et que souvent ceux qui font la morale aux autres ont bien du mal à se hisser à la hauteur de la morale qu'ils professent. Ça, c'est pour la première chose.

La deuxième, c'est que j'ai bien vu un certain nombre de choses. Je serais d'accord avec M. PENNELLE sur certaines choses : la France est diversité, et que ce n'est pas à certains de la technostructure de nous dire comment on doit être Français. Je l'avais d'ailleurs dit à M. BLANQUER, donc je suis tout à fait à l'aise avec ça. Quand on voit effectivement la France, c'est une succession finalement, de diversités. Lorsque les minoritaires sont tous ensemble, eh bien finalement, ils peuvent devenir majoritaires, comme ça été le cas, par exemple, à l'Assemblée nationale.

Pour répondre à M. MOULLEC. Oui, certainement. Le fait qu'il n'y ait pas de pouvoir fédéral en France et le fait que les collectivités locales ne puissent pas prendre en compte, par exemple, les politiques scolaires, fait qu'effectivement, nous sommes obligés de négocier avec l'opérateur historique, l'Éducation nationale, et que l'Éducation nationale a ses propres idées, évidemment demande au ministère à Paris, de ce qu'ils doivent faire. Donc, c'est toujours un peu compliqué. Moi, ce que je dis souvent c'est que malheureusement, ce n'est pas cette assemblée qui va régler ce problème-là. S'il n'y avait pas eu un vilain régionaliste qui ait été élu en 2012, je crois qu'il n'y aurait toujours pas de loi sur les langues régionales non plus. Heureusement, j'ai été bien soutenu par un certain nombre de mes collègues. Ce qui fait dire que, finalement, les choses peuvent changer. Et finalement, même en France, on peut peut-être aller vers de l'auto-diversité.

Sur le budget proprement dit, 15 %, je remarque quand même que c'est le budget qui augmente le plus. Il n'y en a pas d'autres. Qu'ensuite, ces 15 %, ce n'est pas fini. On n'augmente pas comme ça de 100 %, d'autant plus qu'il nous faut identifier exactement quels sont les besoins. Il ne s'agit pas d'arroser pour arroser mais de bien voir quels sont les besoins qui vont faire de nous … L'idée c'est quand même d'avoir des locuteurs. Je pourrais donner des exemples. Par exemple, on veut publier des ouvrages qui sont écrits en breton du XVIIIème Siècle Ou des choses comme ça. C'est peut-être très intéressant pour les chercheurs mais je doute que ça fasse de nouveaux locuteurs. Donc il y a un moment donné où il faut savoir aussi ce qu'on veut. L'argent malheureusement, il y en a, mais il faut l'utiliser à bon escient, et nous sommes, nous élus, comptables aussi de cet argent-là.

Alors, ce que je remarque, c'est que vous avez pointé du doigt un certain nombre de choses et une en particulier qui me tient à cœur : c'est la formation des enseignants. Qu'elle soit la formation initiale, où là nous avons un certain nombre de choses effectivement dans les universités. Il y a des choses, j'en reparlerai demain, à propos de la convention, qui vont être mises en place. Mais je crains que ce ne soit pas suffisant. Il y a une deuxième chose qui est importante, c'est qu'il faut convaincre la population bretonne que, si vous voulez être enseignant demain, eh bien, il faut apprendre le breton. C'est-à-dire qu'il faut quelque part, qu'on fasse passer cette idée-là dans la population et elle est loin d'être largement partagée, et que d'autre part, on donne les moyens de l'autre côté, c'est-à-dire, on dit aux jeunes : « OK, on veut que vous appreniez la langue bretonne, mais on vous donne le bagage et on vous aide pour que vous le fassiez ». C'est à mon avis, un des enjeux les plus importants de la convention qui est à venir, mais pas seulement, y compris de la politique qu'on va mener dans les 5 années à venir.

Parce qu'aujourd'hui je vois certaines personnes même qui sont en France, et qui voudraient revenir en Bretagne. Des enseignants. Je leur dis : « Ce n'est pas simple, effectivement, parce que quand vous êtes nommé dans le nord, ou autour de la région parisienne, si vous êtes dans le second degré, déjà c'est très très dur de revenir, alors si en plus, vous êtes dans le premier degré, c'est encore plus difficile. » Bon, dans la convention on aura quelque chose qui nous permettra des mouvements dits « spéciaux » qui nous permettront de faire revenir ces enseignants-là. Mais pour ceux qui parlent breton, évidemment. Parce que les autres, on ne va pas les faire revenir s'ils n'ont pas cette compétence-là. Et ils hésitent à se former. Certains le font. Ils sont aidés par la Région. Mais je pense qu'il va falloir effectivement développer tout cela.

Monsieur le Président, vous avez proposé qu'il y ait un droit à la formation. Il va falloir que les gens soient conscients que ce droit existe. Pour l'instant ils ne le sont pas. Il faudra être conscients aussi pour ceux qui les embauchent, dans une région où il n'y a pas beaucoup de chômage, eh bien de les laisser partir pour pouvoir se former. Et ça, ce n'est pas simple non plus. Parce qu'aujourd'hui si vous dites à votre employeur : « Je voudrais faire un stage de 9 mois à Rodour, à Skol an Emsav ou à Stumdi » ou ailleurs, il va vous dire, « vous êtes bien gentil Monsieur, mais j'ai besoin de vous ». Ça c'est un vrai problème. Donc, je crois qu'il va falloir qu'on travaille sur des solutions qui soient bien pragmatiques, en direction des enseignants en premier lieu, mais pas seulement, parce qu'on a aussi besoin de brittophones dans la com', on a besoin de brittophone dans les administrations, parce qu'aujourd'hui, même certaines administrations qui voudraient mette en place certaines choses, se retrouvent en difficulté, parce que justement, elles n'ont pas les personnes nécessaires.

Je crois, que ça, c'est en partie à construire parce que c'est bien une mentalité qu'il faut changer. C'est-à-dire que, quand aujourd'hui on vous dit : « faire du breton c'est bien », 70 % des gens sont d'accord, pour l'enseignement, etc. mais déjà, pour ceux qui veulent mettre leurs enfants en classe bilingue, ils ne sont déjà plus que 40 %. Vous me direz, par rapport aux 8 % qui restent, qui sont en classe bilingue aujourd'hui, on a une belle marge. Ça c'est sûr. Mais encore, il va falloir que nous aidions plus les gens à pouvoir se former. Ça, je crois que c'est important. C'est en partie dans le budget, mais c'est vraiment ce qu'il va falloir construire dans les années à venir. C'est pour ça que je pense que vous verrez que le budget va augmenter aussi dans les années à venir et que ce n'est qu'un premier jet.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Je repasse la parole à Christian TROADEC et Kaourintine HULAUD.

**Christian TROADEC**
Oui, juste pour compléter, en remerciant Paul de ses propos et la part importante pour la rédaction et la concertation qui ont pu avoir lieu pour la convention spécifique et puis bien sûr avec Kaourintine pour l'élaboration 2022.

Pour rappeler quelques éléments souvent pris en comparaison. Yvan MOULLAC l'a fait et je crois que Nil CAOUISSIN également et Stéphanie STOLL sur la capacité de la formation continue. Il est vrai que c'est

aujourd'hui quelque chose d'essentiel pour nous. La politique qu'on mettra en œuvre, et Nil CAOUISSIN l'a rappelé il y a quelques instants, elle va faire partie avec Arnaud TOUDIC et l'ensemble j'espère, de celles et ceux qui sont vraiment pour la défense des langues de Bretagne d'un plan qui sera à coconstruire ensemble. Ce n'est pas quelque chose qui va venir seul de la majorité. Il s'agit bien d'un plan et on l'a dit aussi avec l'ensemble des acteurs, qu'ils soient associatifs, culturels de l'ensemble des partenaires habituels qu'on a à nos côtés, en la matière et vous-même de faire en sorte de coconstruire ce futur plan de réappropriation des langues.

Inévitablement, il faudra aussi qu'on regarde parfois dans l'hexagone, même à l'étranger, de voir comment d'autres peuples, comment d'autres régions ont pu se réapproprier leur langue. Souvent, on entend d'ailleurs celle de la Corse. On a pris des renseignements par rapport à la Corse. Vous l'avez peut-être appris, c'était un plan de 2015, là aussi pour essayer de faire en sorte que la langue corse soit de nouveau présente dans les écoles. Il y aurait 700 enseignants formés pour les années à venir. C'est un peu comme pour notre convention. Paul MOLAC a tout à fait raison de le dire, c'est que la convention spécifique signée avec l'État ou qu'ils seraient amenés à signer avec l'État, le Rectorat et les universités, si nous nous entendons demain, est d'abord une boite à outils. C'est une boite à outils qui nous permet d'atteindre les différents objectifs qui sont les nôtres. On regarde que parfois, bien sûr, entre ce qui est l'objectif et la réalité, on l'a vu sur la convention spécifique précédente, que parfois on n'atteint pas toujours tous nos objectifs. C'est le cas aussi pour la Corse. Entre une intention qui était celle d'avoir 700 enseignants en langue corse, en réalité, d'abord pour le nombre d'inscrits, il n'y a que 54 postes inscrits pour la Corse, avec 27 pour le français et 27 pour le corse, et ce n'est pas à rythme-là qu'on atteint 700 enseignants bilingues.

Et puis ensuite, parfois aussi, la difficulté tout simplement d'avoir la capacité à pouvoir former ces enseignants. Nous-mêmes, nous savons que nous avons un manque en la matière. Pour arriver à mettre en œuvre très rapidement un plan de réappropriation des langues, les effets bénéfiques de la convention qu'on adopterait amèneraient à ce que les premiers enseignants formés, ceux qui feraient partie de cette nouvelle génération de la convention spécifique, ne le seront que dans 3 à 5 ans. Le temps de la formation. Il nous faut donc faire en sorte que des enseignants déjà existants, déjà en poste, monolingues, puissent être formés en langue bretonne, un peu comme ce qui est prévu par la Corse. Mais aussi avec les difficultés qu'on voit que les Corses ont pu rencontrer.

Donc cette formation continue, pour l'instant on ne l'a pas obtenue. Le Président et Kaourintine HULAUD l'ont dit il y a quelques instants. Je voulais remercier le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD pour son engagement total. Je sais la sincérité dont il fait preuve pour sauver les langues de Bretagne. Je le remercie aussi pour sa confiance. Il a écrit récemment au ministère de l'Éducation nationale pour demander à ce que nous ayons une rencontre rapide pour faire en sorte qu'on puisse plaider en faveur d'une formation continue et pour des crédits spécifiques.

Parce que ce sont bien ces crédits spécifiques qui permettront de former des enseignants aujourd'hui monolingues en langue bretonne ou en gallo et pouvoir faire en sorte que rapidement, nous puissions, puisque la formation est de 6 à 9 mois, faire en sorte que si nous obtenions les crédits nécessaires, il faudrait de l'argent pour environ 50 postes. La Corse a réussi à obtenir 1 M€. Nous, pour former une cinquantaine d'enseignants en bilingue sur l'année 2022 avec prise de poste en septembre 2023, il nous faudrait de l'ordre de 2 M€ à 2.5M€. Ce n'est pas infaisable.

Le courrier que le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD a écrit au Ministre BLANQUER, devrait nous permettre d'obtenir un rendez-vous rapidement auprès du ministère de l'Éducation nationale et plaider, comme les Corses l'ont obtenu, il y a maintenant quelques années, la capacité à avoir de l'argent, à avoir un budget spécifique pour former en langue bretonne, les différents enseignants qui eux-mêmes très rapidement pourraient venir enseigner. On sait que c'est un des premiers problèmes. Vous le voyez dans la presse quasiment tous les jours, ici un problème de classe bilingue, ou là, un enseignant ne l'est pas et on met un enseignant monolingue sur une classe bilingue. Évidemment ça ne fonctionne pas. Ce serait la première solution qui nous amènerait à pouvoir répondre très rapidement sur un plan à plus ou moins long terme à

envisager, mais à répondre immédiatement aux besoins aujourd'hui des établissements scolaires. Donc ça c'est un travail qui nous reste à faire. Mais en même temps, avec les écueils aussi qu'on peut avoir. Pour l'instant, l'État s'y refuse, mais un courrier est parti. Moi j'ai bon espoir que si on obtient ce rendez-vous assez rapidement, on puisse obtenir un plan de formation continue avec des crédits spécifiques pour la formation des enseignants monolingues en bilingue.

J'ai apprécié aussi particulièrement les propos tenus par Arnaud TOUDIC et Nil CAOUISSIN et Stéphanie STOLL qui l'a redit, sur Breton langue d'avenir. Je pense que c'est bien sur cette perspective-là qu'il faut se placer. Je crois que Nil l'a également rappelé, qu'en ce qui concerne l'étude sociolinguistique, il a bien été démontré que la demande est aussi forte dans ce qu'on appelle la haute Bretagne dans des régions qui ne sont pas celles qui traditionnellement se situaient sur une linguistique bretonne, que la demande est quasiment aussi forte, voire plus forte dans certaines régions aujourd'hui du côté de Rennes, de Dole ou de Nantes qu'on peut le porter aujourd'hui du côté de Brest ou de Lorient. Donc ça montre aussi clairement que la volonté de la Région est bien d'avoir une politique linguistique pour l'ensemble de sa région, pour les 4 départements de la Bretagne administrative avec les incidences nécessaires dans le cadre de la réunification qu'on espère tous avec la Loire-Atlantique, avec Nantes dans les prochaines années. Donc voilà les éléments qu'on pouvait apporter pour répondre à ces questions.

Peut-être un mot sur le budget, puisque ça a été signalé par Yvan MOULLEC comme par d'autres interlocuteurs, qu'évidemment, Paul l'a aussi souligné, ça peut être 1.5% budget général, ça peut-être 2%, ça peut être une volonté d'aller plus loin. Surtout, il faut une volonté d'adosser notre politique à des vraies ambitions et être extrêmement pragmatique. Parce que ce que nous avons décidé aussi, c'est quand même, en premier lieu, de travailler avec les gens qui font vivre la langue bretonne tout au long de l'année et c'est aussi en la matière, quelque chose qui est important. C'est aussi une reconnaissance de ce monde du travail, des travailleurs en langue bretonne et en langue gallèse pour faire en sorte que le futur budget, nous n'en sommes qu'à celui de 2022, et il y aura des évaluations qui seront faites, je l'espère, régulièrement, en tout cas, je m'y engage, mais que nous trouvions aussi des capacités pour la préparation du budget 2023, quasiment nous y atteler dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, de regarder aussi en premier lieu, quelles sont d'abord, dans le cadre de l'évaluation de nos politiques publiques, et en même temps, des capacités et des moyens des besoins des différentes associations culturelles, qui sont vraiment et moi je le souligne, car la Région peut être moteur, la Région peut être initiatrice, la Région peut être le fer de lance pour ces politiques linguistiques, mais rien ne se fera sans le terrain. Il faut aussi qu'en premiers lieux nos politiques soient bâties avec celles et ceux qui font vivre la langue ou les langues, au quotidien dans notre Région.

Un mot, je ne sais pas s'il y aura d'autres interventions, je voulais juste dire un petit mot personnel, d'abord pour remercier Paul MOLAC et Aurélie MARTORELL pour leurs propos. De leur dire simplement, en quelques mots qu'il y a une opposition qui a été faite à la décision d'ordonnance pénale qui me concerne dans le cadre d'une amende dans le cadre des Vieilles Charrues. Le fait d'avoir fait opposition et je remercie Mme MARTORELL d'avoir précisé le cas de la présomption d'innocence, ça amène à ce qu'aujourd'hui tout simplement cette décision est strictement annulée. Donc il y aura un débat public, le 4 avril, au tribunal correctionnel de Brest où j'espère, que je pourrai aussi me défendre, faire valoir mes arguments, et espérer bien sûr que la vérité éclate, parce que tout simplement, je voulais vous dire aussi, pour ceux qui me connaissent bien ici, j'ai toujours défendu mes convictions avec beaucoup de passion, mais jamais par l'injure. C'est bien une chose que je me suis toujours interdite, que ce soit dans ma vie privée, dans ma vie politique ou dans ma vie professionnelle. En 20 ans de mandat, je n'ai jamais été condamné à quelque amende que ce soit et je le redis, je n'ai jamais injurié un bénévole du festival des Vieilles Charrues. Ces affaires sont aujourd'hui entre les mains de la justice. Je ne vais pas faire plus de commentaires.

Peut-être un petit mot personnel complémentaire : pour vous dire aussi, j'apprécie tout particulièrement ce que certains ont pu dire il y a quelques instants que, en ce qui me concerne, je ne souhaite en tout cas à aucun d'entre vous, de l'opposition ou de la majorité, le respect est le même pour l'ensemble des élus qui siègent ici sur ces bancs, d'avoir à supporter un jour une telle tentative de lynchage, un tel acharnement. Nous faisons tous, je vais en dire 2 mots, nous faisons tous des erreurs dans la vie. Mais je crois aussi qu'il est temps que les

mots retrouvent leur sens et que le respect des personnes prévale. Il faudra aussi je pense un jour que des règles déontologiques s'appliquent sur les réseaux sociaux et en attendant, personne n'est à l'abri. Donc je tiens aussi à remercier tout particulièrement celles et ceux qui m'ont apporté et qui m'apportent leur soutien durant cette période mouvementée. Je pense en premier lieu au Président Loïg CHESNAIS-GIRARD et à beaucoup d'entre vous, mes chers collègues. Moi ce qui me semble important c'est que c'est dommage qu'on ait voulu immiscer cette histoire dans le débat sur les langues de Bretagne. Je ne pensais pas que cela aurait lieu aujourd'hui. Il y avait d'autres moments pour le faire si certains voulaient en tout cas ouvrir le débat. Je pense qu'il n'avait pas sa place dans l'hémicycle. En tout cas, je remercie celles et ceux qui m'ont apporté leur soutien soit un moment, par un mot, un réconfort, mais pour dire aussi que cela me semble bien dérisoire tout cela aujourd'hui par rapport au combat qui est celui que je mène avec tant d'autres pour la Bretagne avec vous. Moi en tout cas, comme pour vous aussi et je le pense, il est temps aujourd'hui que cette campagne de calomnie et d'acharnement s'arrête et qu'on laisse tout simplement celles et ceux qui sont en responsabilité de leur propre mission de pouvoir les mener à bien. En tout cas mon combat pour la Bretagne se poursuit, il continue et rien ne me fera dévier de cet objectif. [Propos en Breton]

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous Christian. Parole à Kaourintine HULAUD.

**Kaourintine HULAUD**
Monsieur le Président. Je vais être très rapide puisque vous avez pu le remarquer, la langue gallèse ne passionne pas les foules. C'est ce qui est toujours ma grande tristesse. Mais écoutez, moi aussi je suis un peu comme Christian, je continuerai mon combat que j'ai commencé en 2004 pour défendre la langue gallèse parce qu'elle me semble mériter cela. J'évoquais avec mon collègue Olivier, que c'est vrai que pour beaucoup, on a parlé du patois. Que vos grands-parents, vos parents qui étaient du pays gallo, parlaient le patois. Mais le patois a été souvent adossé à « plouc », ça a été aussi adossé à « pataud ». C'est pour ça que les gens ont fini par modifier, pour regarder plus vers l'avenir et d'avoir une fierté de leur langue.

Je vais faire une réponse globale. Je remercie Arnaud TOUDIC pour nous avoir alertés sur l'urgence de sauvegarder nos langues, parce qu'effectivement, la menace est très proche de les voir complètement disparaitre et qu'on dise un jour « Autrefois on parlait comme ça [en Gallo] » et ce serait bien dommage.

Mme STOLL, je sais que votre passion pour le gallo n'a d'égal … et je retiens quand même que vous demandez 1% du budget régional et peut-être que le gallo en bénéficiera aussi.

Pour M. PENNELLE, c'est compliqué. Je retiens par contre que vous avez parlé d'identité. Ce qui me fait penser que vous avez peut-être joint notre ancien collègue, Jean-Michel LE BOULANGER qui parlait des identités composites et qu'effectivement, la Bretagne est diverse avec des langues et avec des identités. C'est ce qui fait sa richesse.

A souligner aussi qu'il y a un problème qui est vraiment récurrent, et qu'il faut vraiment être vigilants, c'est la position du ministère de l'Éducation nationale par rapport à l'optionnel. Il semblerait que l'optionnel ne soit plus facile pour le bac, ce qui va inciter, mais pour le breton aussi, le danger est le même, c'est que nos langues régionales ne soient plus prioritaires pour le bac et que les élèves fassent le choix d'une autre langue.

M. MOULLEC, je vous remercie. Je vais essayer d'aller voir « la mort des langues ». C'est important et je vous remercie d'avoir conseillé cet ouvrage.

Pour Nil, effectivement, je le rejoins complètement. Nous ne devons pas opposer nos langues, elles ont tout leur place et la place qu'on doit leur donner.

Et Paul, je retiens aussi qu'il nous faut changer les mentalités et on le voit bien, dans cet hémicycle, que j'ai encore beaucoup de travail pour que les personnes soutiennent le gallo à fond. Pour ce mandat, il me reste 5, 6 ans donc je vais m'atteler dès ce soir. Merci.

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci à vous tous. Je vous propose de commencer par l'amendement. Mme STOLL, vous voulez le présenter j'imagine ?

**Stéphanie STOLL**
Merci Monsieur le Président.
Je suis contente qu'on en revienne au débat sur le programme 318. Permettez-moi de préciser qu'il ne suffit pas de parler longtemps, il ne suffit pas de jongler avec les clichés, de railler les membres de l'hémicycle, pour porter une parole politique sensée. Il ne suffit pas non plus de critiquer une politique si on n'est pas capable de construire une contre-proposition, c'est le sens de l'amendement que j'ai déposé avec le groupe Nous la Bretagne.

On apprécie bien le premier pas avec une augmentation du budget de 15 %, 16 %. Mais c'est insuffisant, si l'ambition c'est vraiment d'assurer la transmission et la vitalité de la langue bretonne, de la langue gallèse chère Kaourantine. Dans la contre-proposition que je fais, vous remarquez qu'il y a aussi une proposition qui renforce le budget dédié au gallo. Il faut en tenir compte. D'accord ? Il y a les paroles, il y a les actes, il y a la cohérence.

Donc, cet amendement aussi suit le raisonnement du CESER qui appréciait l'effort budgétaire qui est proposé par la majorité, mais qui doute quand même que ce soit suffisant face aux enjeux et face à l'urgence. La question c'est bien l'urgence. Avons-nous le temps de faire ce qui doit être fait ? La proposition qu'on porte, nous dans le cadre de la campagne, on demandait d'atteindre 1% du budget. Il y a une urgence. Donc ce qu'on propose c'est de le réaliser sur 2 exercices, avec une proposition de répartition selon les sous-programmes. Voilà, c'est de la cohérence. C'est aussi pour être en phase avec les capacités des acteurs associatifs qui assurent une grosse partie de la formation et aussi un effort particulier concernant la présence de la langue bretonne et du gallo dans la vie publique, en particulier sur les productions de contenu audiovisuel et je pense en particulier à Dizale. Voilà, c'est notre amendement et c'est un souci de cohérence donc nous le proposons à l'assemblée.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Alors, l'avis de la commission ? C'est Mme KUCHEL qui nous donne l'avis de la commission ?

**Émilie KUCHEL**
Avis des commissions : défavorable

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci président. C'est l'amendement sur le DNB des collégiens bilingues, c'est cela ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est l'amendement sur « renforcer la politique linguistique » qui a été présenté par Nous la Bretagne et Mme STOLL avec des équilibres budgétaires proposés dans son amendement.

**Isabelle LE CALLENNEC**
On vote pour. C'est confusant. C'est là qu'on devrait le voter parce que ça concerne les langues de Bretagne, mais bon.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On n'est pas sur la convention. On est bien sur le programme 318.

**Nil CAOUISSIN**
Est-ce que vous voulez bien donner un petit peu la parole à Christian GUYONVARC'H qui comptait s'exprimer depuis tout à l'heure. Mais vous ne l'aviez pas vu, je crois.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Qui est inscrit ?

**Nil CAOUISSIN**
Il n'est pas inscrit, mais c'est une intervention complémentaire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je termine les votes si vous le permettez. Je termine les votes parce que sinon, on ne va pas s'en sortir.

**Nil CAOUISSIN**
D'accord.

*Le Président appelle au vote l'amendement de Nous la Bretagne sur renforcer la politique linguistique*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote* pour
*Le groupe Breizh a-gleiz pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne pour*

*L'amendement de Nous la Bretagne sur renforcer la politique linguistique est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
L'avis de la commission sur ce bordereau ?

**Émilie KUCHEL**
Favorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mme LE CALLENNEC, sur le programme 318.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci. Explication de vote. Donc, nous voterons ce bordereau. Mais nous faisions partie, comme l'a dit Yvan MOULLEC tout à l'heure, de ceux qui appelaient de leurs vœux un budget à 5% cela faisait 25 M€. Ce qui est proposé sur 1 % cela ferait 17 M€. Pour nous, le compte n'y est pas avec les ambitions qui sont proposées. Je prendrai un exemple l'OPLB et j'ai bien lu dans le rapport que la Région cherchera à mobiliser davantage de financement des autres collectivités là où les collectivités demandent à la Région de les soutenir lorsque par exemple elles souhaitent s'engager dans la charte Ya d'ar brezohneg. Parce que quand vous êtes une commune et que vous voulez par exemple changer tous les panneaux d'entrée dans votre ville, ça coûte un certain prix. Donc les collectivités qui souhaitent s'engager de bonne foi et volontairement sont plutôt à attendre le soutien de la Région.

Je voulais m'assurer que les amendements de Mme STOLL qui ont été repoussés tout à l'heure parce qu'ils étaient soi-disant satisfaits sont bien intégrés si l'on vote ce programme. Et je vous invite tous au départ de l'Ar Redadeg le 20 mai. Je me tourne vers mon collègue du Pays de Vitré où on ne parlait pas le breton mais le gallo, puisque c'est un Vitré-Vannes, puisque même si on a parlé le gallo dans le pays de Vitré, nous avons la chance, parce que je trouve que c'est une chance, d'avoir des écoles et privées et publiques, qui proposent l'apprentissage du breton. Donc tous à Vitré le 20 mai. [Propos en Breton]

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci de cette explication de vote touffue.

**Stéphanie STOLL**
Par souci de cohérence avec notre vœu, nous votons contre cette ligne budgétaire. L'esprit de la politique linguistique bien sûr est très important.

*Le Président appelle au vote du programme 318*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote* contre
*Le groupe Breizh a-gleiz pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne pour*

*Le programme 318 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Juste une précision Mme LE CALLENNEC. Bien sûr que nous devons soutenir les collectivités qui ont des investissements à réaliser, des projets à monter, bien entendu. Mais moi je redis que chacun doit prendre sa part. Et ce qui est demandé au niveau de l'Office, c'est 30 cts par habitant. Si les collectivités de Bretagne de tous les échelons ne sont pas capables de mobiliser 30 cts par habitant, comme ça se fait dans d'autres Régions de France pour pouvoir soutenir des Offices, notamment au Pays Basque, on n'y arrivera pas. Aujourd'hui on est entre 0 et 5 cts, 6 cts, 7 cts par habitant dans les communes, là où la Région met 30 cts par habitant. Ça ce sera un vrai sujet, je le dis et le redis, parce que le sujet, c'est le combat de tous. Donc, oui on doit assumer, mais si on assume seuls, on n'y arrivera pas, je le dis d'avance. Ça c'est un vrai beau sujet pour l'avenir, on aura l'occasion d'en reparler.

Je crois que quelqu'un voulait prendre la parole, là-haut. Je me permets de dire qu'au moment où on se parle, on a plus de 2 heures de retard sur le programme. Je veux bien, j'imagine que ça ne changera pas énormément de choses à la fin de la journée. Donc je suis prêt à tout ouvrir. Mais on a fini ce bordereau, s'il faut prendre, 2-3 minutes, on prend 2-3 minutes. Mais s'il vous plait soyez concis et qu'on puisse passer au bordereau suivant. Merci.

**Christian GUYONVARC'H**
Merci Monsieur le Président. Ce sera très court, 10 secondes, je vous l'assure. Je voulais simplement avoir un mot de réconfort pour notre collègue Kaourintine. Je voudrais paraphraser Jean BREL quand il s'adressait à son ami Jef. « Non, Kaou t'es pas toute seule ». Je crois que celles et ceux d'entre nous qui ont eu la chance d'entendre par exemple Bèrtran Ôbrée n'ont aucun doute sur le fait que le gallo est une langue très poétique à laquelle les Bretonnes et les Bretons sont très attachés.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
De fait, mon propos tombe à plat et vous êtes pardonné largement de ne pas avoir été inscrit dans le débat. Si c'est pour défendre Kaou. Que puis-je dire ? Bien. Merci à vous, cher Christian.

# MISSION IV

## Pour une Bretagne de toutes les mobilités.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous propose de commercer la mission IV, avec le bordereau sur les mobilités. Le premier vice-président va prendre la parole en premier. Il y a un certain nombre d'inscrits. Je profite de l'occasion, en attaquant ce bordereau IV qui est un bordereau qui est consommateur de crédits, pour saluer la présence, dans le public de Pierrick MASSIOT qui a été notre Président de Région, je le salue et je le remercie d'être là.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Si je fais cette allusion, c'est parce qu'avant d'être Président de Région, il a été Grand Argentier de cette maison pendant longtemps, comme d'autres dans cet hémicycle. Il sait combien les bordereaux qui vont passer là sont consommateurs de crédits. Amitiés et merci d'être là cher ami. Sous cette pression, cher Michaël QUERNEZ, je vous passe la parole.

**Michaël QUERNEZ**
Ça met de l'ambiance finalement. Pour gagner du temps et faire le lien avec le débat que nous venons d'avoir, nous pourrions examiner d'emblée les amendements, finalement. Et l'amendement au programme 401 sur les langues qui a été adopté à l'unanimité et porté par Stéphanie STOLL et soutenu ensuite. Ensuite, nous gagnerons quelques précieuses minutes. En matière de mobilité le temps c'est important. Arriver à l'heure cher Arnaud, c'est essentiel. Ça, c'était pour le message personnel.

*Rires.*

Bon, chers collègues,
Quand bien même le contrat de projet État-Région ne comporte pas de volet mobilité, ce que nous ne pouvons que regretter, j'aurai demain l'occasion de m'exprimer largement sur ce sujet. Mon propos sera donc succinct. Il sera relatif aux programmes 401, 402 et 403, et donc essentiellement financiers, pour laisser la place aux interventions et aux débats et à celles et ceux qui voudraient aussi défendre leurs amendements, notamment celui que je viens d'évoquer.

Mesdames et Messieurs, très chers collègues, Monsieur le Président,
Le Région, vous le savez, est un acteur incontournable de la mobilité sur le territoire breton aux côtés des métropoles, des agglomérations, et de manière peut-être un peu plus récente, de nos communautés de communes. Après le transport ferroviaire régional il y a plus de 15 ans, des investissements sans précédent pour mieux raccorder la Bretagne au reste du monde, en 2017, les transports vers les îles et les transports scolaires et interurbains sont venus profondément modifier les enjeux que doit relever la Région. Nous avons une obligation de résultat quotidienne, celle de transporter tous les jours plus de 100 000 scolaires et ce n'est pas si évident j'y reviendrai, vers leurs établissements. Mais aussi à chacun d'entre nous, quel que soit son lieu de vie, de travail, sa condition sociale ou encore sa situation de handicap, de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

Partant de systèmes de transport fondamentalement différents les uns des autres, BreizhGo, réseau qui représente aujourd'hui 60M de voyages annuels se construit et se structure à l'échelle régionale en garantissant la maitrise de l'enveloppe budgétaire globale. J'y reviendrai. Il traduit ainsi, vous l'avez dit, Monsieur le Président, également l'engagement fort de la collectivité régionale pour les mobilités solidaires et décarbonées.

Prenons tout d'abord le transport ferroviaire et s'agissant de nos modalités de fer et notamment de la convention TER qui est la nôtre. Après avoir investi 129.7 M€ l'année dernière, nous devrions dépenser

107.1 M€ cette année. Ce n'est pas que nous rabattons en ambition. Parfois la matière budgétaire a ses coquetteries. Ce n'est pas parce que nous n'inscrivons pas des budgets extrêmement conséquents, que cela fait la différence. Je fais référence là au programme 209 d'hier. Mais tout simplement parce que nous espérons, je le crois et je l'espère, tous ensemble que cette crise Covid va nous laisser tranquilles et qu'effectivement, nous pourrons voyager en n'ayant plus ces difficultés, nous rendre à nos loisirs, à notre travail et si nous consacrons moins de budget cette année, c'est parce qu'elle sera derrière nous, c'est parce qu'elle sera derrière l'ensemble des Bretonnes et des Bretons et que nous n'aurons pas à nous acquitter de ce qu'on appelle la théorie de l'imprévision. Donc nous avons partagé le déficit, vous le savez cette année notamment avec la Sncf à hauteur de 50%.

La contribution au titre de la convention TGV, peut-être qu'il y aura des questions sur ce sujet. Le fait que la Bretagne ait choisi de bâtir cette convention et je crois que c'est une très bonne convention, malgré les difficultés qu'on peut parfois rencontrer, de faire en sorte que oui, nous puissions à la fois lier les objectifs de la vitesse, la grande vitesse et les objectifs du TER et donc les 10 M€ qui sont nécessaires pour ce faire. Quand on parle de dépenses, on parle de recettes. Sachez qu'en la matière, pour le train, nous n'avons que 30 % de recettes qui viennent couvrir ces dépenses. Mais j'y reviendrai dans quelques instants.

Concernant l'autre objet de ce programme 401, les transports routiers interurbains et scolaires. Là encore, c'est une compétence évidemment majeure du Conseil régional de Bretagne. Nous y investissons cette année, en tout cas nous avons prévu d'y investir cette année, 157.4 M€, soit 4.5 M€ de plus. Je tiens ici à repréciser devant l'hémicycle, ce que j'ai précisé en commission. C'est que les sommes que nous inscrivons au BP 2022 ne comportent pas la conséquence des discussions qui sont celles qui ont cours en ce moment concernant l'OPCO Mobilités et les négociations entre la FRTV et les partenaires sociaux. Évidemment que ça pourrait avoir des conséquences sur notre budget. Évidemment que ça pourrait avoir des conséquences sur nos DSP. Évidemment que nous avons tous cela en tête. Améliorer les salaires des chauffeurs. Faire que ce métier soit de nouveau attractif, pour que nous n'ayons pas de difficulté chaque matin à transporter les élèves qui empruntent ce réseau. Ça aura une conséquence financière. Elle sera certainement regardée. Ces négociations devraient aboutir, je l'espère, courant mars, et donc il se pourrait que nous ayons une décision modificative budgétaire qui vienne évidemment abonder les crédits nécessaires.

Vous le savez le Conseil régional de Bretagne, face à cette crise des vocations, cette crise de ce métier, cette pénurie que nous vivons. Nous savons qu'il nous manque en Bretagne 500 chauffeurs pour pouvoir réaliser sur l'ensemble des transports, un transport de pleine qualité. Nous avons engagé des discussions, au-delà de la discussion au sein de l'OPCO Mobilités, ici en Bretagne, avec la FRTV pour essayer de regarder et améliorer les salaires des chauffeurs. Si je le dis comme je l'avais précisé en commission, c'est que ça pourrait avoir des conséquences sur notre budget. Là encore, il faudra évidemment regarder en décision modificative budgétaire à abonder les crédits nécessaires.

Le dernier élément qui pourrait avoir une conséquence budgétaire majeure quand bien même vous avez à engager la transition, quand bien même nous voulons décarboner nos flottes, évidemment que ce qui se passe pas très loin d'ici, à 2 500 km en Ukraine, pourrait aussi avoir des conséquences sur nos réseaux de transport, sur nos mobilités. Et évidemment que ça pourrait avoir des conséquences aussi sur la manière que nous avons à appréhender nos problématiques budgétaires et financières. Il suffit de demander à chaque Bretonne et à chaque Breton qui emprunte la route chaque jour, ce qu'il en coûte aujourd'hui de faire un plein dans sa voiture.

Concernant les transports maritimes, un des autres volets de notre compétence. Nous devrions investir 7.6 M€. Là encore, l'année 2022 est une année extrêmement importante. Elle est une année de discussions et de négociations. Nous avons adopté, en début de mandat, un bordereau relatif à la DSP des îles, du large, du Morbihan et du Finistère et que ça pourrait avoir un impact, pas sur ce budget 2022 quand bien même il pourrait aussi y avoir des problématiques de carburant, parce que notre flotte n'est pas décarbonée. Mais ça pourrait avoir des impacts surtout pour les exercices à venir en fonction des négociations qui seront les nôtres au travers de ces DSP.

S'agissant, après avoir précisé les recettes en matière de fer, les recettes en matière de transport terrestre routier, nous espérons 16 M€ de recettes quand nous avons récolté cette année 11 M€ de recettes pour les scolaires, 13.7 M€ de recettes pour l'ensemble des moyens financiers qui sont les nôtres. Des dépenses en fonctionnement concernant ce chapitre 401, des dépenses en investissement pour rénover nos matériels ferroviaires, pour la billettique, pour la plateforme de covoiturage, et pour les DSP maritimes à hauteur de 34 M€.

Avant d'appréhender le programme 402, je voudrais revenir tout simplement sur ce qu'a été un peu la nature de notre débat hier, lorsqu'il a s'agit de regarder les recettes. Un débat auquel nous avait d'ailleurs invités Bernard MARBOEUF en particulier. Nous avons à faire face je pense à deux paradoxes :

- L'inadéquation entre les compétences qui sont les nôtres et les recettes qui sont les nôtres. Ça a été dit que ça a un impact sur nos discussions. Des compétences qui nous lient aux transports en commun, des recettes qui nous lient aux voitures personnelles. Ça a été dit suffisamment largement.

- Le second paradoxe que nous évoquons parfois moins, mais lorsque j'ai esquissé la problématique des recettes et des dépenses sur le programme 401, je vous y invite, c'est que plus nous mettons de trains, plus nous mettons de bus, plus nous augmentons la qualité du service public et les possibilités de réponse à nos concitoyens, plus nous déséquilibrons notre budget, et plus nous devons trouver des ressources supplémentaires. C'est le débat auquel il nous a été invité de participer sur oui, le Conseil régional de Bretagne est la collectivité chef de file en la matière. Mais il nous faudra avoir des discussions avec les territoires de Bretagne. Oui, il nous faut avoir des discussions avec nos métropoles. Mais oui, il nous faut aussi avoir des discussions avec l'ensemble des territoires de Bretagne. Avoir des discussions avec les métropoles et nous les avons engagées.

Parce que lorsqu'il s'agit de regarder à l'avenir (et là je rentre dans le programme 402), et de se dire en prenant par exemple le TER, que nous allons augmenter dans les années à venir en fonction des études et des scénarios prospectifs qui sont aujourd'hui les nôtres, que nous allons augmenter de 20 %, puis de 30 %, puis de 93 % à l'horizon de 2035/2040, la proposition en matière de TER, je nous invite là pour le coup à un débat de fond sur la capacité à financer les infrastructures nécessaires de transport, pour permettre cela. Mais évidemment à des échanges approfondis aussi sur la problématique des matériels roulants parce qu'il est bien sympathique parfois de réaliser des infrastructures de transport, et quand vous êtes en difficulté, c'est ce qui nous arrive parfois, d'avoir les matériels roulants ça n'apporte pas plus de solutions et puis ensuite, compte tenu de ce que je viens de vous dire, eu égard au déficit structurel, évidemment il s'agit d'un service public, il faut trouver des ressources.

Quand on commence à dire que sur l'étoile rennaise, il faudrait augmenter de 20 %, 30 %, 93 % pour 50 % des usagers du TER en Bretagne, la problématique du partage, du versement mobilité est un vrai sujet. Quand vous discutez de cela aussi avec d'autres territoires, et nous avons commencé à le faire aussi avec la métropole brestoise. Quand vous discutez de cela avec le Pays COB, et que vous leur dites tout simplement « oui, nous allons améliorer notre réseau BreizhGo parce qu'il est largement perfectible. Oui, nous allons y consacrer des moyens importants. C'est dans le programme 401. Oui, nous allons consacrer 1 M € supplémentaire pour contractualiser avec l'ensemble de nos EPCI pour améliorer le réseau BreizhGo et que vous dites aux élus du Pays COB, puisque nous avons ces discussions en ce moment. Ça devrait aboutir lors d'une prochaine commission permanente. Il nous faut pour arriver à un réseau BreizhGo qui semble répondre aux attentes des élus et donc des attentes de nos concitoyens 350 000 € à 400 000 € de plus par an, évidemment que la problématique des recettes se pose.

Vis-à-vis de ce territoire, la Région Bretagne a une responsabilité majeure. On se doit de dire, et c'est ce que j'ai dit aux élus de ce territoire, que nous assumerons pleinement nos responsabilités. Nous financerons ces 350 000 € supplémentaires. Mais si vous voulez aller plus loin, comme vous l'aviez dit à un moment donné, si vous voulez faire des études encore plus fines, et mailler ce territoire à la commune et que vous voulez faire du transport à la demande, et faire en sorte que les personnes puissent ensuite se rabattre sur les dorsales de transport, alors la question du versement mobilité devra se poser. Oui, vous aussi vous devrez en discuter dans

vos territoires. Oui, vous aussi vous devrez prendre vos responsabilités. Parce que la réponse aux mobilités pour tous, dans le cadre du budget qui est le nôtre, et que nous a évoqué Stéphane PERRIN, suppose que oui, le Conseil régional de Bretagne soit au rendez-vous des attentes, que les autorités de transport le soient également et que pour ce faire, nous puissions mettre en place le versement mobilité sur l'ensemble des territoires de Bretagne. Je tenais à le dire parce que quand on appréhende des programmes budgétaires comme le 401, comme le 402, comme le 403 et que vous ne regardez pas la question des recettes et que vous ne regardez finalement que la question des dépenses, il peut y avoir très vite un biais méthodologique.

Mais rentrons dans le programme 402. Concernant ce programme budgétaire, il s'inscrit largement dans la logique des contractualisations. Ce programme 402, tout simplement, met en opération le CPER de 2015/2020 que nous avons signé et l'avenant qui a été signé le 16 avril 2021 et qui nous permet de poursuivre les travaux qui sont les nôtres. Par cet avenant en effet, l'État et la Région se sont engagés à mettre en œuvre et en actions contenues dans le volet mobilité multimodale du Contrat de Plan État-Région Bretagne 2015/2020 et ont prolongé l'exécution jusqu'au 31 décembre de cette année. C'est pour ça que nous ne sommes pas si en difficulté aujourd'hui cette année en Bretagne de ne pas avoir ce volet mobilité et je le redirai demain. Il y aura donc des engagements nouveaux et complémentaires. D'une part on a des financements très importants sur des opérations routières et ferroviaires qui sont contenues dans le Pacte d'accessibilité. Vous retrouverez ça dans le programme 402 et d'autre part, vous avez des études et démarches nécessaires pour permettre l'émergence de nouveaux investissements.

Je pense que c'est de cela qu'on débattra peut-être demain de manière plus précise quand on évoquera le CPER des mobilités et qu'il nous faudra engager les discussions avec l'Etat et les territoires de Bretagne pour appréhender cette future contractualisation. Mais évoquons quelques-uns de ces projets puisqu'ils nous tiennent à cœur et qu'ils sont largement évoqués dans nos bancs, dans nos commissions et par voie de presse interposée. L'engagement ou la poursuite d'étude sur un certain nombre de lignes fines du territoire, la Guingamp-Carhaix, la Morlaix-Roscoff, la Auray-Quiberon, par exemple. L'abondement des enveloppes consacrées aux études du nœud ferroviaire rennais ce sont des crédits qui sont particulièrement importants cette année et qui nous permettront de mettre en œuvre ce qu'on appelle « le 2 trains sur la même voie » et d'autres techniques qui peuvent exister. Je vous invite d'ailleurs à lire avec intérêt un article de ce matin dans Ouest France où Sncf Réseau dit un certain nombre de choses sur sa stratégie ferroviaire pour 2022, pour les années à venir à laquelle nous contribuons largement puisque nous sommes l'un des premiers financeurs, si ce n'est le premier cofinanceur, parfois d'ailleurs devant Sncf Réseau, largement. Ces études concernant le nœud ferroviaire sont particulièrement importantes. Ces études vont nous permettre d'aller vers ces premiers objectifs que je vous ai énoncés : le +20%.

C'est là que je veux dire à un certain nombre de nos collègues, sur ces bancs et c'est ce que j'ai pu dire d'ailleurs à un certain nombre d'associations s'usagers, qu'opposer les lignes à grande vitesse et les trains du quotidien, ça n'a pas de sens politique, mais ça n'a surtout pas de sens physique. Opposer les travaux que nous devons réaliser dans la métropole rennaise et dans la gare de Rennes aux objectifs de mieux mailler notre territoire en Bretagne, ça n'a pas de sens physique parce que pour mettre plus de trains sur nos voies, pour mettre plus de trains pour aller vers la pointe bretonne, ou mettre plus de trains pour aller vers l'étoile ferroviaire rennaise, il faut désaturer la gare de Rennes. Nous n'avons pas d'autre choix. Le nœud ferroviaire rennais est un nœud ferroviaire national. Il faut que l'État l'entende en ces termes, et qu'il nous aide à abonder les crédits nécessaires et nous y reviendrons demain.

Et puis il y a d'autres projets qui sont à l'étude. Là encore, j'aimerais dire simplement que parfois c'est pas parce qu'on n'inscrit pas tout de suite les crédits, que nous n'avons pas de vision et d'ambition. Je le dis, Benjamin FLOHIC pourrait le préciser, notre collègue conseiller régional délégué au vélo. Nous savons que si nous voulons accompagner les territoires, si nous voulons accompagner tous les territoires de Bretagne, les Départements qui ont déjà des politiques ambitieuses, notamment le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, mais aussi nos territoires de Bretagne, les agglomérations, les petites communes, il nous faudra mobiliser des crédits extrêmement importants peut-être à l'aulne de 30 M€ sur la période à venir. Ce n'est pas parce que

nous inscrivons sur ce budget 2022 que 800 000 € que nous n'avons pas cette ambition. C'est parce que nous avons tout simplement une méthode.

Il faut bâtir des schémas régionaux qui nous permettent ensuite de rentrer dans l'opérationnel. Et que l'année 2022 comme en bien d'autres matières, sera l'année pour bâtir ce schéma régional et vous verrez que dans les années à venir 2022, 2023, 2024, 2025, nous aurons des crédits supplémentaires qui nous permettront d'être au rendez-vous de cette ambition que nous avons exprimée. Je ne rentre pas dans le détail des investissements qui sont proposés dans ce programme 402. Vous les retrouverez, ils sont importants. Ils doivent nous permettre d'être au rendez-vous des attentes de nos concitoyens. Ils doivent nous permettre aussi d'appréhender l'ambition qui a un peu été évoquée lors de cette session.

J'en reviens en un mot, la problématique du fret. Oui, c'est vrai que des travaux d'infrastructures ont été faits il y a une dizaine d'années à la demande d'entreprises privées, qu'ils ont été faits à large compte d'argent public et que malheureusement ils n'en ont pas trouvé ensuite l'usage. Mais aujourd'hui il faut être au rendez-vous des transitions. Il faut être au rendez-vous de cette volonté de décarboner notre économie et que oui, il y a des entreprises qui sont aujourd'hui sincèrement engagées dans cette démarche. Oui, vous verrez partir dans les semaines à venir, des trains du port de Brest. Oui, j'espère que les infrastructures ferroviaires réalisées à Lorient et qui existent toujours verront des trains partir du port de Lorient. Oui, j'espère que dans quelques années, l'ambition du RTET fera que nous aurons une économie décarbonée et que nous pourrons faire en sorte que l'hinterland brestoise s'élargisse et que pour préparer ça, il faut d'ores et déjà engager des crédits importants et donc vous verrez apparaitre dans le programme 402 déjà des crédits qui nous permettent d'appréhender un certain nombre de projets. Il y avait, cette semaine, lundi une réunion concernant La Auray-Pontivy-Saint-Gérand. Oui, il va falloir redonner une certaine santé à cette ligne. On pensait que c'était fait. Eh bien non. 55 M€ peut-être de travaux nous attendent.

Sur ces sujets de fret, la Bretagne doit avoir une ambition extrêmement forte et vous verrez budget après budget, crédits après crédits et surtout dans le CPER, cette ambition apparaitre avec force. Il faut accompagner les mobilités au cœur des territoires. Dans le programme 402 vous retrouvez les crédits nécessaires pour accompagner les PEM et leurs études ou leur réalisation. Et vous voyez un certain nombre d'autres crédits apparaitre. Oui, je m'adresse à un certain nombre de mes collègues ici sur ces bancs. Oui, vous voyez apparaitre des crédits pour les routes. Mais ça ne veut pas dire qu'on n'a pas l'ambition de décarboner nos transports. C'est ce que je disais hier, quand j'ai répondu à la question de Stéphane DE SALLIER-DUPIN, quand on a regardé le budget vert. On ne fait pas des travaux sur le périphérique rennais SDAGT rennais avec plaisir. C'est pour mettre des transports en commun et utiliser les bandes d'urgence.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul élu sur ces bancs qui dirait qu'il ne faut pas achever la RN 164. Pas un seul élu ne dira cela ici. Et donc hier, nous dire que l'ambition de la Bretagne serait de mettre des crédits de plus en plus importants sur la route et de moins en moins importants sur les mobilités en commun et le fer, ce n'est pas vrai. Je rejoins les propos de mon collègue Stéphane PERRIN, Vice-président en charge des finances, ce n'est pas vrai. Quand on prépare le CPER d'arrache-pied comme nous le faisons et que nous savons que des crédits importants vont devoir être mobilisés, cette fois pour achever définitivement la RN 164. Je vous le dis par souci de transparence et surtout pour préparer nos échanges et nos travaux. Oui, dans le futur CPER, il y aura certainement un déséquilibre à nouveau constaté. Il se pourrait qu'il y ait des crédits plus importants pour la route que pour les lignes fines de territoire pour le train, que pour le train et ses mobilités décarbonées. Mais tout simplement, non pas parce que nous n'avons pas d'ambition pour les transports en commun et pour le train, mais parce qu'il faut achever la RN 164 et que ça coûte très cher. Que ça coûte très cher certes à l'État, mais ça coûte très cher aussi au Conseil régional de Bretagne qui s'était engagé à hauteur de 50 %.

Donc ne regardez pas le budget uniquement à l'aulne des financements, mais mettez-les au regard des réalités que cela emporte, c'est-à-dire de mettre un terme à l'enclavement de ce territoire et ensuite rien ne nous empêchera un jour de faire en sorte que la RN 164 soit aussi très largement utilisée par les transports en commun, c'est pas uniquement pour la voiture, cette affaire et je le dis avec force parce que parfois il y a des

débats qui se nouent et qui ne me semblent pas être la bonne manière d'appréhender un certain nombre des enjeux.

J'en finirai là pour le programme 402 en évoquant peut-être 2 ou 3 sujets sur lesquels nous sommes aussi engagés pour accompagner les métropoles de Bretagne. C'est le sujet des TCSP. Oui, nous allons investir auprès de la métropole rennaise, oui nous travaillons auprès de Saint-Brieuc et oui j'ai eu le plaisir de recevoir les élus de Fougères il y a une semaine pour évoquer avec eux ce sujet. Oui, ils nous disent leur ambition pour le train. Et c'est leur droit. Mais ils nous disent surtout leur volonté d'avoir un TCSP qui mettre Fougères à 1 heure de Rennes dans des conditions optimisées pour les habitants de ce territoire. Et ça aussi il faudra le soutenir, très chers collègues.

Prenons enfin le programme 403. Je ne m'y appesantirai pas. Il s'agit du programme lié aux infrastructures aéroportuaires. Si ce n'est de vous dire que la crise sanitaire a eu pour effet direct d'entrainer une chute drastique, je ne vous apprends rien, du trafic aérien, privant ainsi les aéroports de la quasi-totalité de leurs revenus : les redevances d'avion et les passagers, les prestations d'assistance en escale, les recettes de parking, les AOT, c'est tout un écosystème qui est complètement bousculé. Je vais vous dire les choses en un mot : Il est sinistré. Nous avons un écosystème sinistré. Nous le regardons avec attention pour les 4 plateformes aéroportuaires dont nous avons la responsabilité majeure puisque nous en sommes les propriétaires.

La perte de chiffre d'affaires pour la seule année 2020 est de l'ordre de 16 M€. 16 M€ que nous aimerions investir par ailleurs sur les mobilités. Mais comme nous sommes propriétaires, comme nous sommes engagés au travers des DSP ou des OSP et que nous sommes une collectivité, qui est au rendez-vous de ses contrats et de ses obligations, ce sont des moyens que nous allons mettre dans les puits sans fonds, je vous le dis. C'est assez dramatique d'ailleurs de se dire que parfois de l'argent public va dans des puits sans fonds. C'est sinistré et il va donc nous falloir y travailler d'arrache-pied, pas uniquement parce qu'il y a une crise Covid, parce que oui, nous avons l'ambition, l'ambition de regarder l'avenir de ces plateformes aéroportuaires. Pour certaines d'entre elles réfléchir à leur avenir c'est se dire que ces plateformes seront plutôt peut-être demain, des plateformes à vocation économique ou peut-être demain des plateformes à vocation à développer la transition énergétique. Ou peut-être demain, ce que nous pouvons espérer aussi être des plateformes pour des mobilités décarbonées. Car oui, l'aviation électrique est en train d'innover et que oui sur ce sujet ce programme certes 403 a un bilan évidemment au regard du budget vert totalement défavorable, mais l'ambition de la Région Bretagne c'est aussi d'y travailler.

Donc voilà, très chers collègues, Monsieur le Président ce que je souhaitais vous dire en guise d'introduction à nos échanges et nos débats concernant les programmes 401, 402, 403 avec toutes mes excuses d'avoir été un peu succinct, mais j'interviendrai demain concernant le CPER.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Alors, nous avons une dizaine d'inscrits sur ces 3 programmes et j'invite Daniel CUEFF à commencer.

**Daniel CUEFF**
Merci Monsieur le Président.
Très souvent les questions écologiques se fracassent sur les problématiques de logistique. Mais également, l'écologie avance si la logistique trouve un certain nombre de solutions. Nous apprécions dans ces bordereaux que vous venez de présenter, la volonté ferme de connexion, d'interconnexion, de modalités qui se regroupent. C'est tout un travail extrêmement complexe, qui n'est absolument pas facile à réaliser, puisqu'on part d'un existant et que cet existant n'est pas forcément favorable à cette connexion.

C'est un point que nous voulions soulever énergiquement. Vous avez parlé de la décarbonation. Vous avez parlé de la décarbonation maritime, elle est importante. C'est quand même 3% des gaz à effets de serre qui

aujourd'hui sont dus au maritime et 2 % à l'aérien. Alors, évidemment la question aérienne est très complexe, parce que nous avons vu la Covid 19, mais nous avons vu aussi l'abandon de Notre-Dame des Landes, l'heureux abandon de Notre-Dame des Landes, redonner des couleurs à l'aéroport de Rennes/Saint-Jacques qui a été, à un moment donné, un aéroport très bénéficiaire, même s'il avait la gestion de Dinard, l'arrêt de Dinard où il n'y avait qu'un seul avion, la Ryan Air, qui atterrissait à chaque fois pour un coût de 1 €. Donc vous voyez qu'il y avait quand même des choses à remettre d'équerre, je dirais, sur ces questions-là.

Vous avez parlé du souhait de voir la décarbonation de la flotte aérienne. C'est très compliqué. Nous regardons de très près évidemment cette perspective qui peut s'ouvrir avec l'avion électrique, en plus en Bretagne, avec la société Finistair. Mais il nous faut regarder ça de très près parce que pour l'instant, la question de reprendre l'avion s'accompagnerait d'une compensation. Je prends un billet d'avion mais j'achète 15 arbres ou 10 arbres pour compenser le coût carbone que mon déplacement va coûter.Donc évidemment c'est une écologie un peu de compensation qui n'est pas du tout satisfaisante.

Alors vous avez déjà annoncé un certain nombre de choses, notamment sur Quimper. Nous approuvons. Vous avez dit des choses intéressantes sur Brest et sur Rennes. Nous les partageons, concernant les aéroports. Vous avez parlé d'aéroports qui pourraient devenir des lieux d'activité économique. Nous proposons, nous avons proposé pendant la campagne en particulier, de réfléchir à une filière de déconstruction des avions qui nous permettrait d'avoir effectivement de la matière première et une vraie filière de recyclage important. Peut-être que l'aéroport de Saint-Brieuc pourrait faire l'affaire, et retrouver également pour chaque aéroport, je pense à celui de Morlaix, mais c'est déjà en cours puisque ça va devenir un hub de formation aéroportuaire. Ça, c'est déjà parti, je dirais.

Concernant les aéroports de Lorient qui là aujourd'hui méritent d'être regardés effectivement d'un point de vue plutôt économique. On peut trouver là aussi un certain nombre de solutions. Je rappelle aussi qu'il y a quelques petits aéroports qui ont des spécificités, comme l'aéroport de Vannes par exemple, qui est dédié au transport d'organes en particulier et qui est extrêmement important dans la logique de développement de notre territoire. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Parole à Tristan BRÉHIER.

**Tristan BRÉHIER**
Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,
J'ai compris qu'on avait pas mal de retard donc mon intervention tâchera d'être synthétique et j'espère que sa tonalité vous permettra de bien comprendre le message que nous voulons vous faire passer.

Nous sommes sur le premier budget du mandat qui est un budget symbolique puisqu'il est sensé marquer les esprits, marquer la ligne politique et comme depuis le début de l'examen de ce budget, notre groupe tâche de faire un travail sérieux et de regarder bordereau après bordereau les politiques publiques de manière à être le plus constructif possible. Malheureusement sur cette mission, donc sur le programme 402, 401 et 403, vous l'avez bien remarqué nous n'avons pas fait d'amendement puisque tout simplement, et nous n'avions pas la possibilité …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Vous en avez un sur le 401 …

**Tristan BRÉHIER**
Oui, nous en avons un sur le 401 effectivement qui est un amendement un petit peu plus annexe puisqu'il touche la question des langues de Bretagne et pas sur les grandes infrastructures de transport. Mais vous avez tout à fait raison. Merci pour cette petite correction.

Donc ce que je voulais vous dire, c'est que vis-à-vis de l'ensemble de cette politique publique des transports dans la région Bretagne, et de ce qui nous est proposé, nous serions plutôt partis sur une refonte totalement de cette mission. Refonte totale de cette mission qui est très importante pour la Région Bretagne. C'est quasiment 400 M€ sur cette année, une compétence majeure de la Région. Et lors de votre discours introductif, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, vous êtes volontaristes dans le discours et je comprends que cela soit performatif, que les mots sont prononcés. Mais pour nous il semble que c'est un peu tardif et insuffisant puisque muscler le discours est une chose, mais muscler les bordereaux en est une autre. C'est là-dessus qu'on vote. Ce sont sur les bordereaux, ce ne sont pas sur les discours. Donc comme je vous le disais, nous on est constructifs, mais sur les mobilités, force est de constater qu'il y a un manque d'ambition et une difficulté à opérer des choix de rupture, de rupture négociée, pourrait-on dire peut-être et peut-être aussi d'aller sur des champs sur lesquels la politique publique régionale des mobilités n'a pas encore été. Là où nous devrions être dans les grandes perspectives pour les mobilités, force est de constater que nous restons trop souvent dans la gestion courante. A l'inverse, dans les mobilités du quotidien, on souffre du manque de grandes perspectives et des choix structurants par leur impact dans les territoires.

En effet notre groupe attendait et nous attendions un changement de paradigme sur de nombreux sujets. Par exemple, sur le maillage et la desserte fine des territoires. On a du mal à comprendre quel est le message pour la Bretagne intérieure. Alors là, vous esquissez certaines choses, mais sur le papier, on n'a pas énormément d'éléments pour se projeter. Pareil sur la desserte et les petites lignes ferroviaires, on en a parlé en commission. Le dialogue avec l'État, moi ce que je comprends, c'est qu'on joue un petit peu la montre quand même de votre côté, alors même qu'il y a tout un tas de Régions, la majorité des Régions qui ont signé ces protocoles d'accord sur les petites lignes ferroviaires et sur les dessertes fines des territoires.

Sur la stratégie globale, on parlait des grands projets rennais. Je suis d'accord qu'il ne faut pas opposer en l'occurrence sur les grands projets d'infrastructures par exemple le TGV et puis les dessertes des petites lignes. Mais est-ce qu'aujourd'hui on a toujours vocation à aller financer des grands projets tels qu'ils ont été financés sur la deuxième ligne de métro à Rennes, qui va être amortie en moins de 10 ans, alors que dans certains endroits de Bretagne, on n'a tellement pas d'accès à la mobilité qu'il vaut mieux faire de l'auto-stop. Donc ça, c'est une vraie question à laquelle à mon sens, vous ne répondez pas.

Quand je dis rupture, voire rupture négociée innovation, il y a peut-être des choses à penser aussi dans la ruralité, sur le plan des innovations. Et là ça fait le lien aussi avec la politique de contractualisation que vous esquissez. Je vois que Stéphane ROUDAUT essaie de me perturber (*Propos hors micro*) Alors, le mot « rupture » ne marche pas dans le téléphone portable de Stéphane ROUDAUT. Bref, dans les innovations c'est vrai qu'il y a énormément de starts up qui travaillent, et d'ailleurs des starts up bretonnes si on prend l'exemple de Railcoop, par exemple et même des starts up sur le véhicule autonome. Peut-être qu'il y a un dialogue à aller créer avec ces entreprises innovantes pour créer des solutions dans les territoires qui viennent faire le contre-pied et qui apportent des solutions à toutes ces personnes qui sont en attente depuis de nombreuses années.

Si je continue le fil de l'innovation, il y a un vrai sujet pour moi qui manque, et c'est très criant, et à l'heure du numérique, on en discutait hier, c'est la stratégie au niveau des données. Moi je ne vois pas dans les bordereaux de réelle stratégie des données très en profondeur sur l'interopérabilité. Alors je vois qu'il y a des choses sur KORRIGOetc. Je comprends que c'est difficile, au niveau étatique aussi, il y a des choses qui se font mais ce n'est pas la culture de l'administration que d'être dans ce qu'on appelle le « data first » approche, mais je prends un exemple et on le prend pour argent comptant, mais Elon MUSK quand il fait son modèle 3 de Tesla, son véhicule électrique qui d'ailleurs est aujourd'hui leader mondial sur la vente de véhicules électriques, il ne se dit pas : « Je vais faire une voiture et on va voir comment elle va rouler », mais « je fais une voiture pour voir quelles données je vais pouvoir en retirer et comment je vais pouvoir les exploiter derrière ». En termes de politiques publiques de transport aujourd'hui au XXIème siècle, ce sont des questions que les responsables politiques publics doivent se poser. Aujourd'hui, force est de constater qu'on ne se les pose pas assez, même si je comprends qu'il y a certaines choses.

Ensuite, sur les grandes infrastructures, au global et peut-être plus précisément sur le volet aéroportuaire, je comprends et je partage le constat que nous sommes dans un domaine sinistré. Et comme nous sommes dans un domaine sinistré, crise du Covid, ça nous apprend à repenser. Aujourd'hui, je vois et je comprends bien, la situation est compliquée, mais pareil, je ne vois pas dans le bordereau 403 cette projection vers l'avenir, parler un peu d'avions électriques, ça c'est une piste intéressante mais aujourd'hui on n'a pas la vision stratégique de l'exécutif sur l'avenir de l'écosystème aéroportuaire breton. Il y a des choix qui sont sûrement compliqués qu'il conviendra d'aborder peut-être plus précisément, mais c'est une question que l'exécutif doit se poser et aujourd'hui on ne le voit pas.

Pareil, rien sur le RTET. Quelle mobilisation des collectivités bretonnes concernées ? Peu d'informations là-dessus. On a esquissé pareil tout à l'heure sur le volet portuaire, mais là, il y a un chantier qui est énorme et le fait est que ça coince un petit peu. Je note sur la stratégie régionale fret ferroviaire, j'ai eu l'occasion de discuter avec Loïc HENAFF, ça, pour le coup, c'est un bon point même si l'horizon opérationnel n'est vraiment que sur 10 ans. Ce que je comprends c'est qu'on va essayer d'avoir des objectifs à 3-4 ans pour faire en sorte de matérialiser quand même des avancées. Mais le fait est que quand on est sur une politique qui a quand même un petit peu été délaissée ces dernières années, c'est compliqué de relancer une vraie dynamique.

Et donc petit dernier point sur notamment les conséquences de la LOM, la Loi d'Orientation des Mobilités, avec la prise de compétence mobilité par les communautés de communes. Je vois et vous le disiez tout à l'heure, cette volonté d'aller à la contractualisation. Je pense que là, c'est vraiment la méthode, et sur l'objectif, on est en accord. Mais pareil, il n'y a pas de ligne claire sur où est-ce que vous voulez aller exactement. Je comprends qu'il y ait des discussions qui ont été menées, on n'en a pas eu forcément la teneur, mais où en est-on là-dessus ? Quelles discussions ? Quelle feuille de route ? Où est-ce que vous voulez aller là-dessus avec les EPCI ? Par ailleurs, et ça esquissera un premier élément de conclusion, c'est intéressant de voir aussi que le CESER, en regardant un peu son dossier et j'aimerais bien un petit peu vous entendre là-dessus, il y a quelques éléments que je liste à la pelle, comme ça, mais : un manque d'information sur la nouvelle tarification des TER, un manque d'éléments sur l'évolution des recettes et la qualité de service fournie aux usagers de BreizhGo, l'absence de participation citoyenne sur le projet de liaison ouest Bretagne-Pays de la Loire, LNOBPL et aucune mention des problématiques liées à la régulation du trafic routier dans les métropoles rennaises et brestoises ou sur le RTET.

Voilà de manière à peu près synthétique ce qu'on pouvait vous dire et en résumé, vous l'aurez donc compris, en essayant de filer la métaphore du Président MARBOEUF quand il intervenait sur les recettes, pour les mobilités et pour Nous la Bretagne, c'est mention « insuffisant ».

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, nous passons au groupe Hissons haut la Bretagne. Vous avez 4 inscrits. Je vous laisse vous organiser sur les 4 inscrits.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Je vais démarrer Monsieur le Président sur le premier programme. Quand je vous écoute, Monsieur le Vice-président, je me dis quel dommage de ne pas avoir de volet mobilité dans le CPER ! Ça, c'est la première remarque. La deuxième sur le ferroutage, vous l'avez dit, il faut être au rendez-vous des transitions et quand on vous écoute, vous nous dites : « j'espère ». Alors avec « j'espère » je ne suis pas certaine qu'on obtiendra des résultats. Je pense qu'il faut absolument que les entreprises s'engagent. Sans entreprises, il n'y aura pas de ferroutage. Si on commence à dire aux entreprises qu'on va lever le versement transport mobilité à l'échelle de la Région sans leur dire combien, quand, où. Je ne suis pas certaine qu'elles vont, d'emblée, s'engager dans des discussions sur le ferroutage quand elles pourront le faire. Parce que oui, dès que c'est possible de le favoriser, allons-y ! Mais la route est longue. Je pense que votre prédécesseur vous l'a indiqué. Ce n'est pas simple, vous citiez tout à l'heure l'exemple de Lorient.

Sur le versement mobilité, à l'échelle de la Région, alors là, c'est peut-être la première fois qu'on en parle ouvertement. C'est un vrai sujet. Je me pose la question de savoir comment vous allez vous y prendre, comment

vous allez associer, comment vous allez réfléchir, pas seulement avec les 2 métropoles, mais avec tous ceux qui ont la responsabilité qui sont autorité, organisateurs des transports sur leur territoire. Il y a vraiment à mon avis une question de méthode. Vous disiez qu'opposer les lignes grande vitesse et les transports du quotidien, ça n'avait pas de sens physique. Certes ! Mais ça a un impact budgétaire et donc la question est forcément posée. On a parfois le sentiment qu'on n'aura pas de LGV jusqu'à Brest parce qu'il faudra favoriser les transports du quotidien, et l'inverse, on n'aura pas de transports du quotidien si on finance jusqu'à Brest. Donc tout est question d'argent. Je suis désolée, c'est un peu vénal, mais à un moment donné, c'est quand même la question, vous l'avez dit d'ailleurs, des recettes. Vous invitez l'État à abonder pour les travaux du noeud ferroviaire rennais. Donc je redis que ce serait bien qu'on se penche sérieusement sur la question de ce qu'on veut mettre dans le CPER.

Enfin, je reviens sur la méthode, c'est fondamental. Pour qu'on ne passe pas le mandat à se dire qu'il y a ça, et ça, et ça à faire et qu'on n'a pas les moyens et qu'au final, il ne se passera pas grand-chose, je pense qu'il faut vraiment se poser la question de ce que vous avez appelé « le schéma », mais vous avez dit « les schémas » aussi. Je rappelle que vous avez voté un budget vert. Je pense qu'il faut vraiment qu'on s'entende sur qui on met autour de la table, de quoi on discute, combien de temps on se donne, parce que le temps s'écoule et en attendant pour le report modal, qui est une bonne chose, eh bien on n'a pas les moyens de le faire. Voilà. Donc pour ce qui nous concerne on reste très sceptiques. Il y a des intentions, ça c'est sûr. Les moyens financiers n'étant pas ce qu'ils devraient être, ces bonnes intentions risquent de rester lettre morte. C'est un peu notre crainte.

Voilà pour le programme que je voulais aborder et je laisse Stéphane ROUDAUT compléter mon propos.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Allez-y, je vous en prie.

### Stéphane ROUDAUT
*Groupe Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes*

Merci Monsieur le Président,
Je tiens d'abord à m'excuser pour cette sonnerie plutôt impromptue. En réalité, c'est notamment auprès de Tristan, c'est ma fille qui rentrait du collège et qui a oublié d'enlever l'alarme avant de rentrer. Elle rentre du collège en prenant le réseau Bibus, puisqu'elle ne peut pas prendre le réseau BreizhGo, étant habitante elle-même d'une commune de la métropole.

Ceci dit, moi je tiens à donner une petite inflexion à mes propos précédents parce que j'ai trouvé l'intervention de votre premier Vice-président plutôt lucides sur le constat et il me semble que nous avons assisté en direct à une sorte de réalignement de la politique régionale plus conforme à ce que j'essaie moi-même de pousser depuis 2015 maintenant.

Alors, je ne vais pas parler longtemps, parce que vous avez évoqué énormément de sujets, je crois qu'on a 2 heures de retard, mais je pense que la question centrale aujourd'hui que nous devons nous poser dans notre assemblée, est de savoir comment rendre en post-crise attractifs nos transports en commun, nos transports scolaires, notre TER, notre TGV, parce que nous avons pris en Bretagne comme ailleurs en France, des mauvaises habitudes et que les contraintes sanitaires ont éloigné probablement les usagers.

J'aimerais simplement que vous puissiez vous interroger. Je vais vous proposer de vous écrire, dans les prochaines semaines pour éviter d'avoir un propos trop long, mais de vous interroger sur le règlement intérieur des transports scolaires notamment, sur l'éloignement des points de montée et de descente des habitations. Je trouve que 3 km ça n'est pas raisonnable. De voir également pour les inscriptions sur ce réseau. Vous demandez à ce que les enfants puissent être inscrits dès le moins d'avril, alors que la plupart, lorsqu'on fait le passage de CM2 en 6ème, ne connaissent pas encore forcément leur collège de rattachement. Donc de vraies interrogations sur les transports.

Sur le TER, j'aurais voulu vous entendre un peu plus sur la sécurité, sur la sûreté. J'aurais souhaité entendre un peu plus sur la tarification, sur la billettique, sur la connectivité et sur la multimodalité. Nous avons assisté à une sorte de réalignement.

J'aimerais simplement prendre un tout petit peu plus de temps sur le sujet de la LNOBPL parce que nous assistons aujourd'hui en France, à une véritable asymétrie entre le développement notamment du projet sud-ouest et la LNOBPL. En mai 2021, j'ai pu m'émouvoir ici de la promesse d'engagement du Premier ministre sur la réalisation de la grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan, avec un lancement de travaux prévu en 2024. Les dates sont importantes, il faut bien les retenir :
- fin janvier Jean CASTEX a signé un protocole d'engagement financier pour la réalisation d'un premier tronçon entre Montpellier et Bézier, devant être livré d'ici 2030. Mieux encore, ce grand projet sud-ouest Bordeaux-Toulouse d'un côté, Bordeaux-Dax a été validé par l'ensemble des collectivités participantes, malgré de fortes oppositions, et je tiens à souligner l'une d'entre elles qui est important parce qu'elle n'est pas anodine, l'opposition farouche du nouveau maire de Bordeaux. Là-bas une société publique de financement est en passe d'être montée.
- Conformément à la promesse faite par le Premier ministre, le début de chantier, je le dis, est prévu en 2024, pour une mise en service en 2030 et 2032.

Pendant ce temps-là, j'ai le sentiment que nous, on lambine. Parce que le 3 mars prochain à 19h à Rennes, seule grande ville de Bretagne à avoir la grande vitesse, je cite : « une réunion de clôture du dialogue territorial dans le cadre de la première phase des études préliminaires de la LNOBPL est organisée ». Des études préliminaires. On en mène depuis le milieu des années 2000. Je crois qu'on doit vraiment aimer les préliminaires en Bretagne parce que depuis le temps qu'on mène ces études, il doit y avoir un sérieux sujet. Plus sérieusement d'ici 2027-2028, si tout va bien, et si j'en crois les documents qui sont communiqués sur le site internet, seront lancées les premières enquêtes publiques, c'est-à-dire au-delà de ce mandat pour une mise en service en post-2035. Ça sera le mandat encore après.

Alors Monsieur le Président, mes chers collègues, je trouve que c'est ubuesque d'assister à ce dossier de la LNOBPL. A ceux qui me répondront que ces projets du sud-ouest n'ont pas la même importance, je rappellerai que la LGV Bordeaux-Toulouse, initialement prévue en 2030, tout comme la LNOBPL d'ailleurs, avait été repoussée à 2037 par le rapport DURON de 2018 et la ligne Montpellier-Perpignan carrément mise au placard à l'époque. Mais ça c'était avant la crise sanitaire parce que depuis, la présidente de la Région Occitanie, votre homologue Carole DELGA, qu'on ne peut pas vraiment soupçonner de proximité avec la majorité actuelle, a obtenu pour la seule ligne Bordeaux-Toulouse, un gain de près de 7 ans sur le calendrier du rapport DURON. 7 ans. Mieux, sur l'ensemble de ces deux projets l'État s'engagera à hauteur de 7 Md€. Ce qu'on peut dire, c'est que la Région Occitanie s'est mobilisée fortement, fermement, et a su entrainer dans son sillage les Départements, les communautés, les EPCI pour créer une société de financement qui portera 40 % de l'investissement total, 40 % pour l'État et 20 % pour l'Union européenne. Et nous, on lanterne ! Je vous invite vraiment, parce que ça urge, à montrer les muscles, me semble-t-il, parce que derrière, nous ne sommes pas seuls, il y a d'autres projets. Il y a la liaison ferroviaire Lyon-Turin qui reviendra probablement, la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur, la ligne nouvelle Paris-Normandie, celle Roissy-Picardie, la ligne interconnexion pour le sud de l'Île-de-France, sans oublier les projets qui aujourd'hui sont enterrés : Paris-Clermont Ferrand, ou le barreau Poitier-Limoges qui pourraient ressurgir.

Je vous invite vraiment à montrer les muscles. On ne doute pas de votre volonté, on vous demande vraiment d'aller au charbon. Si je suis de nature optimiste, je ne suis pas naïf. Nous devons le faire maintenant. Maintenant, au mois de mars. Parce que le robinet d'argent public ne durera pas tout le temps. LNOBPL, c'est un coût potentiel de 5.5 Md€, avec une participation de l'État de 2 Md€. Là, force est de constater qu'à la relecture du pacte d'accessibilité de l'époque, nous sommes encore loin de ces promesses.

Alors, pour ce premier budget, nous aurions souhaité qu'il soit plus expressif. Même chose pour le CPER. Je crois que les personnes qui ont parlé avant moi ont pu l'exprimer. Nous aurions voulu un budget plus ambitieux

et je vous rejoins, une ambition pour les transports du quotidien, comme la ligne à grande vitesse et des projets plus structurants. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Vous avez encore 2 inscrits dans votre groupe ? Stéphane DE SALLIER-DUPIN si je ne me trompe pas, et Marc LE FUR. Vous faites peut-être les 2 si je comprends bien. Je ne vous demande pas d'imiter Marc, je vous demande de …

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Je ne vais aller jusque-là, mais je voudrais dire, au poids, ça devrait le faire. « Aller au charbon », vous excuserez mon collègue Stéphane ROUDAUT. Je conçois qu'il y ait des expressions qui ne puissent plus se tenir …

Un mot sur le 403, Monsieur le Président, abandon de Notre-Dame des Landes, 403 donc aéroportuaire. Abandon de Notre-Dame des Landes, esprit de la BreizhCOP, Loi Pompili dite Climat et Résilience, qui a été publiée au JO du 24 août 2021, je reprends votre texte et qui impacte terriblement le trafic des aéroports, puisque cette loi interdit désormais l'exploitation des services aériens sur des liaisons intérieures, vous le connaissez, loi Pompili Climat et Résilience.

Budget vert approche climat très défavorable pour le secteur portuaire. C'est aujourd'hui l'approche qu'on en a dans le budget vert tel qu'on l'a vu en commission. Jamais un secteur économique florissant n'aura fait l'objet d'autant d'attaques en si peu de temps. C'est un contexte très hostile, pour une partie règlementaire, pour une partie d'abandon de projets qui était structurants, je le répète, n'en déplaise à certains des collègues. L'abandon de Notre-Dame des Landes est un drame pour la Bretagne. Manque d'anticipation de l'évolution de notre maillage d'aéroports, manque de rebonds après le fameux abandon dramatique de Notre-Dame des Landes et patatras, crise Covid !

Cette année, par rapport à 2019, mettez -46 % pour Rennes, -45 % pour Quimper, -33% pour Brest. C'est dans votre texte. La crise était grave, elle était sérieuse, et désormais elle est dramatique et d'une violence inouïe. Sur ce point, j'ai trouvé le Vice-président très lucide. Je n'ai jamais je crois, entendu à cette tribune un constat aussi clair sur le sujet et donc je m'en réjouis. Alors, on commence à évoquer quelques projets d'évolution, d'un certain nombre de sites. J'entends parler de plateformes énergétiques, à préciser, j'entends parler de plateformes économiques, à préciser, de plateformes des mobilités décarbonées, j'imagine que c'est le fameux avion électrique.

Ce que je veux dire c'est que vous avez bien compris que le conjoncturel lié à la Covid et le structurel lié à cette attaque que j'ai pu décliner tout à l'heure, nous amènent à une situation de crise réelle et nous n'en tirons aujourd'hui qu'un bout de conséquence dans le propos. Mais qu'aujourd'hui. Et nous ne le voyons pas dans le budget, objectivement. Qu'est-ce qu'on tire comme conséquences de tout cela ? Quel plan d'urgence, c'était notre projet, c'était le projet d'Isabelle LE CALLENNEC lors des dernières élections régionales. Ce que je veux dire, c'est que je ne comprends plus. Il est urgent de se mettre au travail pour ce plan de sauvetage. Il est urgent d'arrêter de condamner systématiquement les liaisons aéroportuaires, parce que c'est quand même dans l'air du temps. Au regard de tout cela, objectivement, je suis très inquiet.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Vous enchainez avec … Non, vous avez fait les 2 interventions ? Pour Marc LE FUR et vous ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, je disais que Marc LE FUR aurait dit la même chose.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je ne sais pas pourquoi, ça ne m'étonne pas. (*Propos hors micro*) Très bien. Il y a des cohérences durables. Merci à vous. Je vous propose maintenant d'entendre les propos de Gael BRIAND.

**Gael BRIAND**
Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,
Tout d'abord merci M. QUERNEZ. Je vous l'ai déjà dit, mais je le répète ici publiquement. J'apprécie sincèrement vos présentations qui sont toujours claires. D'accord ou pas, je salue la méthode. Les enjeux sont posés. Suivent les choix politiques.

Une fois que j'ai dit cela, je rentre dans le vif du sujet. Le sujet des transports est tellement vaste que je pourrais m'étaler, parler des routes saturées, du schéma aéroportuaire que nous réclamons depuis 2004, des navires de plaisance, qui à l'instar des résidences secondaires, ne sont utilisés qu'une poignée de journées à l'année, de l'importance de mettre en avant le vélo en milieu rural en sécurisant les aménagements. Je pourrais même vous parler du tramway que j'imagine pour décongestionner la voie express entre Lorient et Hennebont.

Mais je vais concentrer mon propos sur le train, sans anticiper sur ce que dira mon collègue Loïc LE HIR, je voudrais souligner une nouvelle fois, à quel point les chemins de fer ont été et sont toujours un puissant outil d'aménagement du territoire. Il est donc d'autant plus important d'en parler. Pourquoi ? Parce que depuis des années, la Région a privilégié la vitesse entre grandes villes à la desserte fine du territoire. Vous me rétorquerez l'UDB y a contribué. Et vous aurez en partie raison. Car comme vous le dites aujourd'hui, M. QUERNEZ, nous disions que les investissements pour la LGV serviraient aussi le TER. L'erreur que nous avons commise à l'époque, a été de ne pas exiger que les travaux commencent de Brest.

La différence entre M. QUERNEZ et nous, c'est qu'il dit qu'il ne faut pas opposer les deux. Ce n'est pas nous qui opposons, en fait. Force est de constater qu'aujourd'hui l'un prime sur l'autre. L'arrivée de la LGV à Rennes en 2017 a bouleversé la grille horaire. Nos TER ont été obligés de s'adapter. Encore aujourd'hui, quand la Sncf décide de changer la grille horaire de ses TGV, le fait-elle en concertation avec les Régions qui se sont calées sur ses horaires ? Je n'en ai pas l'impression et les usagers s'en rendent compte. Cela nous impose toujours des négociations. La SNCF vit sa vie et c'est vous Monsieur le Vice-président qui devez assumer les problèmes auprès des usagers. Souvent, ils ne sont pourtant pas de votre fait. Je trouve ça très injuste justement. Voilà ce qu'est la centralisation : un pillage des ressources, un monopole des pouvoirs mais aussi une délégation des responsabilités. C'est cela qu'il faut négocier y compris dans le futur volet mobilité du CPER.

A l'inverse il y a des choses sur lesquelles nous pouvons agir. Je m'interroge par exemple sur la lisibilité des politiques tarifaires pour le grand public. Les prix ronds sont faciles à retenir en théorie. En réalité, les augmentations de prix sur les trajets courts, inévitables car il y a toujours des effets de seuil ont concrètement remis des voitures sur les routes. Je pense à Auray-Lorient passé de 7 € à 10 € l'aller. Ne pourrait-on pas essayer d'avoir une politique plus fine encore pour ce genre de distance ? De même les allers-retours gratuits le week-end et sur les trains qui ont une pastille verte. J'entends bien qu'il faut remplir les trains les moins pleins, mais sincèrement qui a le nez collé dans les fiches horaires ? N'ayant pas de voiture moi-même, je vous assure que c'est un vrai casse-tête.

Autre sujet sur lequel nous pouvons agir, je parlais tout à l'heure d'aménagement du territoire, Stéphanie GREVET, la porte-parole de la coordination ferroviaire bretonne nous a signalé que le Quimper-Nantes n'a plus que 4 allers/retours par jour contre 8 auparavant. Nous savions déjà que le Rennes-Nantes par Châteaubriand était séparé par un muret assez honteux d'ailleurs, mais que l'offre du barreau sud se dégrade aussi, n'est pas un bon symbole vis-à-vis de nos engagements en faveur de la réunification. Car avant le grand soir, il faut faire cette réunification par le fait. Alors, je ne vous accuse pas délibérément de retirer des trains vers ou depuis la Loire-Atlantique évidemment. Ceci est dû à la segmentation des lignes Quimper-Lorient, Lorient-Vannes, Vannes-Redon. Cela complique le trajet pour ceux qui se déplacent un peu plus loin que le tronçon le plus évident. De fait, quand il n'y a pas d'offres, on prend sa voiture.

Le train est coûteux, c'est exact. C'est aussi ce que l'on rétorque à mon tramway lorientais d'ailleurs, mais les routes le sont encore plus. Et personne ne dénonce les sommes astronomiques nécessaires à leur réfection régulière. J'ai bien noté, ce n'était pas la Région qui les finançait. Ce coût devrait prendre en considération les travaux évités et les problèmes résolus. Il y a 20 ans on a doublé les voies entre Lanester et Lorient. Aujourd'hui

on parle de faire rouler les transports en commun sur les bandes d'arrêt d'urgence de la voie express ce qui personnellement me semble ubuesque. Demain, comment on fera ?

Lorsque j'étais plus jeune, dès 2015 j'ai marché aux côtés de mes camarades de l'UDB pour rendre visibles les petites lignes. Des dizaines de kilomètres de lignes à fermer ou à rénover : Rennes-Châteaubriand-Nantes, Auray-St-Brieuc, Quimper-Brest, Morlaix-Roscoff. La demande sociale est forte sur ces tronçons et sur d'autres, mais évidemment, il faut faire les choses dans l'ordre et nous avons noté que les études sur une partie d'entre elles sont lancées. D'autres existent comme celles sur le tire-bouchon permanent entre Auray et Quiberon. L'étude pour le retour du train à Fougères a été rendue publique aussi et conclut que cela serait opportun. 550 000 billets par an sur la ligne de car 9A, supérieure à toutes les autres lignes BreizhGo. Là encore il s'agirait aussi de décongestionner les routes. Ce type de projet pourrait et devrait donc être cofinancé entre diverses collectivités. Ainsi nous accélérerions véritablement la transition écologique, car sans offre de transport collectif aisé, c'est le règne de la voiture individuelle. Nos engagements pour le climat ne souffriront pas longtemps des arguments « c'est cher », surtout avec le tarif actuel de l'essence. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Loïc LE HIR. (…) Attendez, votre micro ne marche pas. *(Propos hors micro)*. Je ne crois pas. C'est plus pour les collègues. Si vous pouviez changer avec le micro de Mme DESMARES par exemple. Là, je suis sûr qu'il fonctionne. (…) Excusez-nous. Il y a peut-être un micro qui … on le fera changer. Merci Monsieur.

### Loïc LE HIR
*Groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh (propos hors micro)*

Là, ça va mieux ? Oui !
Monsieur le Président, chers collègues,
Au vu de l'empreinte carbone du transport routier et de l'aviation et en lien avec l'augmentation des prix du carburant, il nous faut développer les modes de transport plus vertueux pour être à la hauteur des objectifs climatiques. Le train du quotidien, le fret ferroviaire, le cabotage maritime et fluvial, ainsi que le vélo sont des moyens que nous devons prioriser. Les lignes de car ne doivent rester qu'un moyen complémentaire de transport indispensable en zone rurale dépourvue du rail et toujours connectée au réseau ferroviaire. Le train du quotidien est un outil puissant de cohésion sociale, territoriale, et d'aménagement territorial comme vient de le dire mon collègue. Pour nous, écologistes, il faut agir vite pour moderniser et rouvrir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire. On peut citer les lignes Brest-Quimper, Morlaix-Roscoff, St-Brieuc-Auray, la Brohinière-Moron, Rennes-Fougères et Rennes-Nantes via Châteaubriand.

Pour satisfaire les usagers et en capter de nouveaux, il faut encore améliorer la qualité de service : plus de trains, meilleures fréquences, plus grandes amplitudes horaires et meilleure fiabilité. Cela passe également par une meilleure information, plus de présence humaine dans les trains, en gares et aux guichets, ainsi qu'une billettique performante. Et cela vaut également pour tout le réseau BreizhGo. S'agissant de la tarification, un bilan d'étape nous semble nécessaire à la suite de la mise en place des prix ronds. L'heure n'est plus à la réflexion mais à l'action pour accélérer le déploiement du train du quotidien. Nous devons réunir toutes les collectivités en mesure de lever le versement mobilité, on l'a déjà dit plusieurs fois depuis hier, et les inviter à participer au développement du train sur tout le territoire.

Pour le fret, sa part en France est passée de 30 % dans les années 80 à 9 % aujourd'hui. En Bretagne, il est de l'ordre de 2 %. Le coût du péage ferroviaire élevé, un des plus élevés en Europe, et la gratuité de la route en Bretagne peuvent être un début d'explication. Afin d'atteindre les objectifs nationaux inscrits dans la loi climat, nous devons prendre toute notre part pour doubler la part du fret au niveau national et atteindre les 18 % d'ici 2030. En cela l'inscription des études au budget 2022 est une bonne nouvelle. Avec la façade maritime aussi importante que la nôtre, une étude sur le cabotage maritime et fluvial nous apparait tout aussi indispensable.

En ce qui concerne le car BreizhGo, vous évoquez dans le bordereau, des pénuries de conducteurs. Le risque est fort qu'un service défaillant incite les usagers à reprendre la voiture sur l'autre. Nous ne pouvons pas nier les difficultés de recrutement et de fidélisation, mais un représentant du personnel des transporteurs nous a confié qu'il faisait un métier formidable avec un salaire formidable. Le salaire moyen observé est de 1 350€ nets mensuels. Le changement de délégataire vient accélérer les difficultés rencontrées par la dégradation notamment des conditions de travail. Les pertes de rémunérations peuvent atteindre jusqu'à 2 600 € annuelles : primes compensatrices pour combler la perte de salaire, mais gelant toutes augmentations pendant plusieurs années, mode de calcul des heures supplémentaires défavorable, prime de panier moins élevé. Il est certain qu'un employeur qui ne rémunère pas correctement ses salariés peut investir plus rapidement sur du matériel performant et ainsi répondre aux clauses environnementales des prescripteurs, à des prix bien sûr, plus compétitifs. Dans nos choix, nous devons être plus attentifs aux aspects sociaux et aux conditions de travail des salariés. Nous devons aussi peut-être réfléchir à changer de mode de gestion et de gouvernance des mobilités en Bretagne par l' instauration de régies et encore mieux avec des sociétés publiques locales.

Pour le vélo, la Région Bretagne doit tout faire pour encourager et faciliter son usage que ce soit en ville, ou aussi à la campagne. Le vélo doit aujourd'hui être considéré plus comme un mode de loisir mais comme un mode de transport à part entière. Il fait également partie des filières d'avenir, prometteuses en termes d'emploi. Un récent rapport parlementaire évoque des perspectives de relocalisation en France de l'industrie du vélo avec 100 000 emplois à la clé d'ici à 2050. En ce sens, le plan régional vélo est une bonne nouvelle. Nous regrettons toutefois que ce plan n'ait pas donné lieu à la création d'un programme dans le cadre du budget 2022.

Je reviendrai sur l'avion au moment de l'amendement. Sur LNONPL, je reviendrai demain au moment du CPER.

Pour conclure, au regard des enjeux climatiques sociaux territoriaux, la Région Bretagne doit s'engager avec volontarisme, enthousiasme et ambition dans la transition du secteur des transports. Une offre de mobilité durable et accessible à tous les budgets permettra aux Bretonnes et aux Bretons de se déplacer partout, librement et facilement. Pour les écologistes cela ne peut se faire qu'en associant tous les acteurs sans oublier l'importance des représentants des salariés des transports et les représentants des usagers, pas suffisamment entendus, à les entendre.

Mais aujourd'hui, le compte n'y est pas. Je voudrais, pour conclure cette intervention, dire à M. PERRIN que nous aussi nous sommes au travail et nous travaillons nos dossiers. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Philippe HERCOUËT pour finir.

### Philippe HERCOUËT,
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le Président, chers collègues,
Parmi les compétences de la Région, les mobilités prennent une place particulière. En effet, elles concernent beaucoup de personnes dont certaines n'ont pas de moyen de déplacement individuel. Elles concernent tous les habitants, aussi bien les touristes, les travailleurs, les scolaires, les étudiants. Elles concernent aussi les entreprises pour les marchandises. Chacune et chacun de nous et des habitants est en attente forte, très sensible à la manière dont les mobilités sont organisées et fonctionnent. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, chacune et chacun est très sensible aux difficultés, aux anomalies, et prompt à exprimer son insatisfaction quand il y a des problèmes, ou une absence de réponse adaptée à son propre besoin. On entend beaucoup plus parler des difficultés, c'est un peu ce que j'ai entendu là depuis un petit moment, des difficultés beaucoup plus des trains qui arrivent en retard que ceux qui arrivent à l'heure. S'agissant de transports, vous me direz, c'est logique.

Michaël QUERNEZ a bien exposé les grandes lignes des engagements de la Région pour les mobilités dans ce budget et ce qui est prévu dans le CPER. A la réflexion et en entendant ce qui a été présenté et ce que j'ai entendu, il y a tellement de services qui sont mis en place dans les différents modes de transport, tellement de projets, qu'il est paradoxal de les oublier et de ne parler de ce qui ne va pas. C'est pourquoi, je voulais vous parler concrètement aussi de ce qui va bien. Je voulais vous dire quelques mots aussi sur les trains qui arrivent à l'heure et de ce qui se passe déjà sur le terrain, mais bien évidemment sans occulter ce qui ne va pas bien pour autant et qui peut être amélioré.

Très concrètement j'habite à Lamballe-Armor et je me suis dit qu'il était peut-être intéressant de regarder ce qui s'y passe en proximité pour les habitants dans le domaine des mobilités. Je commencerai d'abord par quelque chose qui peut peut-être paraitre anecdotique, mais qui est extrêmement important. A la gare de Lamballe-Armor, dans 2 semaines, un chantier de mise en accessibilité de la gare va être lancé. Il faut le savoir, à la gare de Lamballe-Armor, là où passent des TGV et des trains, il y en a peut-être 30, 40 par jour, peut-être 50, il y a ceux qui s'arrêtent et ceux qui ne s'arrêtent pas, eh bien on traverse encore les voies et il y a encore des escaliers. Cela existe depuis des années. Ce chantier, il faut être réaliste, il va coûter 5.2 M€ dont 75 % vont être financés par la Région. C'est très concret et il est important de se dire quand même et de constater que sans ce financement de la Région, eh bien, personne ne sait quand cette mise en accessibilité aurait vu le jour. Il est aussi intéressant de rappeler qu'il va pouvoir être conduit, je l'ai dit, grâce au financement de la Région, beaucoup plus que du réseau ferré ou de SNCF réseau et grâce à l'appui local de la ville et de la communauté d'agglo pour les circulations, les stationnements, et ça démontre la nécessaire et réelle collaboration locale.

Je voudrais aussi dire en deuxième exemple d'illustration pour l'habitant, c'est que cette gare de Lamballe est au carrefour de la ligne Paris-Brest et Lamballe-Dinan-Dol. On n'a pas beaucoup parlé tout à l'heure, depuis le début, de Lamballe-Dinan. Or l'année prochaine, la rénovation de la ligne Lamballe-Dinan va être lancée pour un coût total de l'ordre de 45 M€ et elle sera financée par la Région pour environ 25 M€, par les communautés d'agglo Lamballe Terre et Mer et Dinan pour 3 M€ chacune et puis par le Département, l'État et Sncf Réseau. Je voudrais quand même à travers ça aussi signaler, et Stéphane PERRIN l'avait dit hier, que nous finançons à la Région des infrastructures qui ne nous appartiennent pas. Là c'est du très concret, c'est destiné au déplacement des personnes, localement.

Je voudrais continuer en signalant qu'à la gare de Lamballe, il y a des TGV qui s'arrêtent, pas tous évidemment, mais assez pour permettre aux employés, aux étudiants, aux chefs d'entreprise, aux familles, d'aller travailler ou de voyager. C'est d'ailleurs ce qu'évoquait tout à l'heure Michaël QUERNEZ en disant que les arrêts TGV c'est aussi de la desserte locale, cela permet des liens avec d'autres mobilités, soit en bus ou autres en correspondance. Ces arrêts TGV sont rendus possibles à Lamballe comme dans de nombreuses villes bretonnes parce que la Région a signé une convention avec la Sncf, une convention financée par la Région. C'est ça qui permet de maintenir ces arrêts dans l'intérêt de tous les voyageurs et du développement local. De nombreux TER desservent aussi à partir de Lamballe les gares à l'est ou à l'ouest. C'est un service de proximité qui permet, encore une fois, les activités professionnelles comme de loisirs, ou les déplacements d'étudiants scolaires. Et puis les bus assurent aussi les liaisons Intercités, les transports scolaires, etc. Tous ces services sont assurés avec des tarifs publics attractifs grâce à une prise en charge du coût. Michaël QUERNEZ a cité tout à l'heure « globalement pour un usager occasionnel on considère que ces usagers payent 30 % du tarif réel c'est-à-dire que 70 % est pris en charge par la collectivité et en ce qui concerne les abonnés, sur la base du calcul d'une utilisation optimale, l'usager paye à peu près 10 %, c'est-à-dire que la collectivité en finance 90 %. » Quand on parle de tout ce qui peut être amélioré, je crois que c'est important déjà de se souvenir de ces chiffres et de le rappeler parce qu'ici aussi c'est une réussite et c'est un engagement extrêmement fort.

Concrètement, pour continuer, à Lamballe, comme ailleurs en Bretagne, car j'ai pris l'exemple de Lamballe-Armor mais c'est comme dans beaucoup d'endroits, identique, ces services sont assurés et pour reprendre la formule, oui, il faut le dire : « la plupart des trains arrivent à l'heure. » C'est une formule qui traduit un peu ce qui fonctionne. Je ne voudrais pas occulter ce qui peut être amélioré. « Des trains arrivent en retard ». Les usagers du TER, ça a été cité tout à l'heure, attendent encore plus de dessertes et quand on attend encore plus

de dessertes, c'est qu'il y a plus d'activités. Il y a plusieurs raisons en fait, il n'y en a pas plus, mais ça se développe petit à petit. Bien évidemment, il y a des raisons de coût, ça a été évoqué tout à l'heure, que ce soit le matériel mais aussi le coût de fonctionnement. Il y a aussi les contraintes qui sont liées au nœud rennais notamment puisque comme ça s'est développé énormément en termes de transports depuis quelques années, c'est difficile de faire face à tout. Donc c'est pour ça que sont engagées ces réflexions sur ce nœud. C'est très concret puisqu'on travaille sur ce qui existe et on se projette sur après aussi.

J'ai aussi entendu citer la LNOBPL. Même chose, les travaux sont engagés. Certes, ça a trainé depuis des années. Je l'ai bien entendu tout à l'heure, mais ce n'est pas forcément le fait de la Région qui a fait retarder cette réflexion. Néanmoins, la Région est bien évidemment engagée là-dessus. Ce qui est important et je reviens aussi sur ce fait qu'on ne s'oppose pas les uns ou les autres, j'ai cité l'exemple du TGV tout à l'heure sur Lamballe-Armor. Cette réflexion sur la LNOBPL sera là pour permettre d'accroitre la rapidité et des dessertes plus nombreuses que ce soit vers l'ouest, vers le sud ou vers le centre, tout en maintenant des dessertes locales. C'est peut-être ça qui est important.

De la même manière, ça été évoqué tout à l'heure, les recherches pour le recrutement de chauffeurs, pour les bus, la poursuite des travaux sur la RN 164 montrent bien l'engagement de la Région dans une amélioration constante dans différents domaines et pour répondre aux besoins au plus proche de tous les habitants, en lien bien sûr avec les partenaires. Il est bien sûr toujours possible de faire plus et mieux. Mais cela a un coût. On l'a évoqué déjà. Il est nécessaire de conduire collectivement cette réflexion, comme cela a été engagé également, comme je l'ai cité tout à l'heure dans les exemples qui ont été donnés.

Surtout, la chose sur laquelle je voudrais insister, c'est qu'au-delà de tous ces constats sur les moyens de transport et des réflexions qu'il peut y avoir, il faut toujours bien garder en tête que les moyens de transport, c'est pas une fin en soi. Ils n'ont de sens que parce qu'ils sont cohérents avec la politique de développement économique, culturel, avec les lieux d'enseignement, avec la mise en œuvre des politiques de la Région dans un souci de développement équilibré sur toute la Région.

Alors, Monsieur le Président, chers collègues, vous l'aurez compris, il me semblait utile de vous montrer que la politique régionale dans les moyens de transport, c'est une réalité concrète sur le territoire. Nous constatons, je le rappelle, que beaucoup est fait, avec beaucoup de réussite. Avec le risque de me répéter, même si je ne les ai pas cités avant que, outre les trains, il y a aussi beaucoup de bateaux et des bus qui arrivent à destination. Bien sûr, tout n'est pas parfait. Si des trains arrivent encore en retard, nous nous attachons à améliorer la situation, à l'adapter aux évolutions des attentes. C'est un gros travail et c'est justement les engagements qui sont pris dans ce budget et dans les propositions du CPER qui seront évoqués demain. Ces engagements sont là pour conforter les résultats aujourd'hui, mais aussi et surtout anticiper, répondre aux besoins des habitants au quotidien, parce que c'est ça notre force, c'est pour ça que nous devons être attentifs en permanence. Répondre à ces attentes, à ces besoins aujourd'hui, mais aussi se projeter pour plus tard. Je vous remercie pour votre attention.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci beaucoup. Bien sûr ces programmes sont très importants, mais je demande au premier Vice-président de condenser ses propos pour apporter les réponses aux différents collègues qui se sont exprimés.

**Michaël QUERNEZ**
C'est que je sais faire de mieux, concentrer. Bon, pour être sérieux.

- **Premier point : La problématique des ressources.**

On devra avoir un débat avec le gouvernement quel qu'il soit. Toutes les Régions de France. Sinon, je le dis, il faut être lucide, aucune Région de France ne sera au rendez-vous des mobilités pour tous. Donc il faut avoir ce débat sur les ressources, avec le prochain gouvernement, quel qu'il soit.

Je n'ai pas dit que nous allions lever un versement « Mobilité régionale », Mme LE CALLENNEC. J'ai simplement dit que depuis quelques mois que je suis élu Vice-président en charge de cette responsabilité, que dans chaque territoire où je me déplaçais et que l'on évoquait ces sujets, j'appréhendais cette problématique de notre capacité à travailler ensemble et à mobiliser nos ressources respectives. C'est différent. Et de faire en sorte notamment, que les EPCI puissent mobiliser leurs ressources. Quand je suis à Auray, avec votre collègue Philippe LE RAY et qu'on parle du tire-bouchon de ma jeunesse et que ça doit coûter 55 M€, le Président me dit : « banco pour les infrastructures, banco pour aider le Conseil régional de Bretagne à acheter les matériels roulants, banco pour supporter le déficit d'exploitation. On y va, on avance, on file et ce sera fait. Ce sera dans le CPER ». C'est ce dialogue qu'il va nous falloir nourrir sur tous les territoires pour pouvoir être au rendez-vous des attentes exprimées par les élus locaux et leur population et auxquels le Conseil régional souhaite également répondre.

- **Deuxième point : les lignes fines de territoires**

Je pense qu'au travers des bordereaux 401 et 402, nous avons exprimé notre ambition et nous irons là où partout les élus locaux souhaitent y travailler. Je rencontrerai dans quelques jours, fin mars, la maire de Pontivy qui a exprimé aussi au détour des travaux nécessaires qui devront être effectués sur la ligne par exemple Pontivy-Auray pour le fret, elle exprime la volonté de mettre des voyageurs aussi. Eh bien, regardons cela ensemble. Partout où il y aura des expressions de besoin sur tous les territoires de Bretagne, nous regardons cela, mais en oubliant jamais le point n°1 évoqué. Jamais.

- **Troisième point : LNOBPL**

A notre collègue Stéphane ROUDAUT, chacun a en tête le pourquoi du coup d'arrêt. Pourquoi pendant 2 ans, 3 ans, il ne s'est rien passé en Bretagne ? On a eu un Président de la République qui est venu ici en gare de Rennes nous dire : « Circulez, il n'y a rien à voir ! Plus rien ne se fera en France sur les lignes à grande vitesse. » Ayons un peu de mémoire. Alors ensuite qu'il traite avec ses amis d'Occitanie, avec le Premier ministre, ça n'étonnera personne. On a repris ces travaux. Non ! On a repris ces travaux. Non mais je le dis avec d'autant plus de sincérité dans mon propos que sur d'autres sujets, j'observe avec un très grand intérêt ce qui se fait en Occitanie aujourd'hui, comme quoi, c'est utile d'avoir un Premier ministre. Il faudra rattraper le retard, oui. Nous y travaillons d'arrache-pied et oui, le dialogue LNOBPL est nécessaire et nous saurons ensemble le 3 mars prochain à Rennes, non pas pour constater que la seule ville de Rennes aurait gagné en temps. Vous êtes finistérien, je suis finistérien, on a gagné 40 minutes. Mais ça n'est pas suffisant pour être à la hauteur de la promesse faite aux Bretonnes et aux Bretons. La promesse faite aux Bretonnes et aux Bretons c'est pas de faire que la pointe bretonne décroche. J'ai été des élus finistériens, dans mes responsabilités précédentes, à venir manifester en gare et à solliciter les rendez-vous nécessaires pour pouvoir réactiver ce projet.

Donc oui, LNOBPL est maintenant sur la table des discussions et des négociations et nous allons échanger avec l'ensemble des territoires, bien évidemment. Cette discussion avec l'État est particulièrement importante, mais je l'ai dit aussi au préfet PHILIZOT, quand il a évoqué cette problématique de la contractualisation, de ce que souhaite l'État, M. BRÉHIER, que notre contractualisation pour les lignes fines du territoire, si c'est pour nous dire qu'on va déclasser un certain nombre de voies et qu'elles rentreront dans le périmètre dit n°3, et qu'il appartiendra aux seules collectivités de les financer et que l'État se désengagera, que Sncf Réseau se désengagera et que seules les collectivités régionales de Bretagne devront financer ces lignes fines dites de territoire, c'est non ! On ne signe pas cela ! Donc ça nécessite des discussions, comme avec le préfet PHILIZOT on se connait depuis 20 ans, on a eu la sagesse tous les deux de se dire : « Nous verrons après les élections »

- **Quatrième point : le fret**

C'est un sujet de préoccupation majeur. Nous allons faire en sorte que nous mettions dans le même moment de notre réflexion, ça a été dit, mais je le redis, ça se fera dans les mêmes moments de notre réflexion, la stratégie régionale portuaire et la stratégie régionale fret et logistique. Parce qu'il faut être au même endroit au même moment pour le rendez-vous de la négociation sur le CPER mobilité. On y travaille d'arrache-pied.

- **Sur la question des aéroports**

Dans les bordereaux, M. DE SALLIER-DUPIN, vous dites que vous n'avez pas les réponses aux questions que vous vous posez sur l'avenir de ces derniers. Ce que j'ai dit, c'est que notre collectivité, et c'est normal, nous sommes propriétaires de ces aéroports, nous serons au rendez-vous de nos engagements. Je dirais que c'est le premier élément pour rassurer notamment les concessionnaires qui exploitent ces plateformes aéroportuaires et les élus locaux et territoriaux aussi qui tiennent à leur plateforme, pour les rassurer et leur dire que nous n'allons pas les lâcher au milieu du gué, quand bien même on serait confrontés à une crise Covid.

Par contre, il faut avoir la sincérité et la lucidité de leur dire que oui, demain, ces plateformes aéroportuaires pourraient avoir de nouvelles vocations et qu'il faut avoir un schéma régional. Je vous le dis et je vous l'annonce nous pensions traduire cela dans une stratégie régionale courant 2023, on va y aller à marche forcée, on n'a pas le choix. Donc je vous annonce que sur la stratégie régionale aéroportuaire, il faudra qu'on soit prêts à la fin de l'année. C'est ambitieux, mais on ne peut pas laisser dans la situation dans laquelle nous sommes, à la fois les élus locaux et territoriaux qui se posent beaucoup de questions, les populations qui se posent beaucoup de questions et les concessionnaires qui constatent comme vous et moi, qu'on a beau mettre des millions dans les concessions, ça ne fait pas décoller un avion. Donc il faudra faire ce travail-là. Imaginer l'avenir de ces plateformes aéroportuaires, ce qui se passe sur Morlaix, vous l'avez cité, c'est intéressant.

Ce qui se passe sur d'autres plateformes aéroportuaires, c'est aussi intéressant. Il y a des projets en cours qui peuvent être très porteurs d'avenir pour la Bretagne et pour les liaisons interrégionales, voire nationales. Il y a une volonté que nous exprimons de réfléchir à l'avenir économique de ces aéroports peut-être dans des nouveaux modèles et qu'il y a des problématiques de transition. Il y a surtout des problématiques de décarbonation de la flotte.

- **Sur la question des transports scolaires**

J'ai bien entendu la problématique du règlement régional. Nous devrons y travailler annuellement. Donc on aura de quoi y revenir, la problématique des arrêts, je ne précise pas plus. Par contre je veux dire à nos collègues qui nous ont interpelés à nouveau sur la problématique du changement de délégataire, c'est-à-dire la problématique des DSP, qu'en Bretagne, il y a 2 acteurs, ce n'est un secret pour personne, ça s'appelle Transdev et ça s'appelle Keolis quasiment, d'un côté vous avez la Sncf et de l'autre côté vous avez la Ratp, comme ça au moins … Encore une ingéniosité que notre pays a réussi à créer. Sur ce sujet extrêmement précis, on ne sacrifie pas je vous le dis, sur l'autel de l'environnement les conditions sociales des chauffeurs. Ce serait contre mes principes. Par contre, il faut regarder avec beaucoup d'attention ce que sont les marchés et les manières dont nous les contractualisons. Donc de travailler avec ces entreprises pour que quand il y a des changements de délégataires, les salariés ne se retrouvent pas dans la situation que vous avez évoquée. On regardera ça encore avec plus d'acuité que dans les années passées.

- **Sur la problématique des services en général**

Ça a été dit et je sais que notre Président y tient avec fermeté et détermination. Son premier Vice-président va y travailler d'arrache-pied. C'est la problématique des services. La problématique de la carte KorriGo, le fait de faire en sorte que oui, nous puissions inventer les services de demain pour les mobilités de demain et que nous soyons au rendez-vous des attentes des usagers. Que demain les usagers de nos transports en commun pour tout le réseau BreizhGo ne soient pas encore avec une carte ou un petit ticket quand il s'agit de prendre le

bateau. J'ai aussi les mêmes rêves que mon Président que de pouvoir partir de Montparnasse et arriver à Belle-Île sans avoir à changer 3 fois de ticket. On va y travailler d'arrache-pied, c'est notre responsabilité. En particulier dans notre réseau qui est le réseau BreizhGo mais avec les autres opérateurs, c'est un sujet particulièrement important parce qu'il y a la qualité de service. Il faut que les bus, les trains, les bateaux arrivent à l'heure, mais il faut faciliter la vie des usagers pour qu'ils les prennent. C'est un point sur lequel nous travaillerons avec acuité.

- **Sur la question des prix**

Je crois pouvoir dire quand même que la politique du Conseil régional de Bretagne a toujours été de permettre le transport pour tous, les mobilités pour tous. Oui, il y a un biais, il a été évoqué, ce n'est pas la première fois, il y a un biais dans la nouvelle grille tarifaire, il y a un biais sur les distances courtes. J'en conviens. Il faudra évaluer tout cela. Le CESER nous y invite, mais ayez en tête quand même que cette nouvelle grille tarifaire n'a que quelques mois de vie. Donc avant de venir dire qu'elle n'était pas adaptée et qu'il faudrait la modifier, évaluons-là dans de bonnes conditions. Si je peux rassurer mes collègues sur les nouvelles habitudes des Bretons ou les mauvaises nouvelles habitudes prises par les Bretons, sachez que nous sommes la première région de France à avoir retrouvé son activité sur les TER, depuis octobre. Ça veut dire que les Bretons sont attachés aux mobilités de proximité, aux transports en commun et que nous avons retrouvé le même niveau d'activité.

- **La satisfaction des usagers**

Je remercie mon collègue Philippe HERCOUËT. Regardez ce document, je ne l'ai pas avec moi, mais regardez ce document du Conseil régional de Bretagne qui parle des tableaux de bord, qui regarde les services que nous rendons aux usagers. Ayez la fierté de ce que nous disent les Bretonnes et les Bretons. Nous avons certainement le meilleur service régional, que ce soit d'ailleurs sur le respect des horaires, ou que ce soit sur les cadencements. Il faut aussi avoir cette fierté-là et dire qu'en Bretagne oui, il peut y avoir quelques difficultés, oui, nous nous attachons à les améliorer, oui, le dialogue avec la Sncf et avec la SemBreizh réseau est perfectible. Oui, dans la région de Lannion et de Morlaix, suite à un certain nombre de changements et nous y travaillons et je vais écrire à la maire de Plouaret dans quelques jours pour lui dire les solutions que nous avons trouvées. Mais ayons la fierté des résultats qui sont les nôtres. Ça contribue aussi je vous le dis, à l'attractivité de la Bretagne et au bien vivre ensemble.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci de votre travail, merci de cet enthousiasme dans ces sujets arides et complexes. C'est vrai que c'est important de rester enthousiaste, même s'il y a beaucoup de sujets et de problèmes dans ces sujets de mobilité. Nous allons passer aux amendements. Ce que je vous propose, c'est de voter tous les amendements des 3 programmes. Comme ça nous aurons ensuite un vote sur les 3 programmes en même temps quand je vais appeler les votes. Je commence par le 401, j'ai 2 amendements de Mme LE CALLENNEC et 1 amendement de Stéphanie STOLL. Mme LE CALLENNEC, les 2 amendements sur le 401.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président. Vous l'avez dit Monsieur le Vice-président, « Chacun sait ce qu'il en coûte de faire le plein ». Donc cet amendement a pour vocation de soutenir ceux qui n'ont pas d'autre choix, et il en reste encore quelques millions en Bretagne, que de prendre leur voiture pour aller travailler. C'est tout simplement la mise en place d'un chèque carburant. Ça a été mis en place dans les Hauts-de-France, donc on a maintenant du recul sur ce dispositif. L'idée est d'abonder les crédits de l'ordre de 2 M€. On a comparé ce qui se faisait dans les Hauts-de-France avec la population qui est la nôtre. Ça nous parait raisonnable et donc c'est gagé, toujours pareil, sur l'emprunt et sur des recettes supérieures de TVA. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Là vous avez présenté le chèque carburant, sur le soutien de transport vers les îles ? Comme ça on va les passer.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, le 2ème c'est toujours lié au coût du carburant. L'idée est d'avoir un soutien temporaire pour l'acheminement des carburants sur les îles, un amendement de 50 000 € est proposé puisque le litre de gasoil a dépassé les 2€ sur nos îles bretonnes depuis le début du mois.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Et ça commence sur le continent d'ailleurs au passage. Merci Madame. Benjamin FLOHIC pour l'avis de la commission ?

**Benjamin FLOHIC**
Avis défavorable des 2 commissions qui se sont prononcées sur cet amendement.

**Virginie D'ORSANNE**
Sur le chèque de transport de carburant vers les îles, nous voterons pour. Concernant le chèque de carburant pour les salariés contraints d'utiliser leur voiture pour aller travailler, effectivement c'est une très bonne idée. Nous nous soutenons une candidate qui propose quelque chose d'encore mieux, c'est la baisse de la taxe de 5.5%, effectivement qui dépend du gouvernement et pas de la Région. Mais c'est une très bonne idée quand même. Par contre, nous regrettons dans cet amendement que ce soit toujours plafonné à certains revenus et que soient exclus de ces chèques carburant les classes moyennes inférieures. Mais nous voterons pour.

**Tristan BRÉHIER**
Nous voterons contre ces 2 amendements. J'en prends pour une petite note d'ironie, une candidate à la présidentielle qui il y a quelques jours disait que la politique des chèques c'était la politique des échecs. C'est assez évocateur sur les bancs de la droite. Donc voilà, vote contre ces 2 amendements.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Hissons haut la Bretagne concernant la mise en place d'un chèque carburant*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L 'amendement de Hissons haut la Bretagne concernant la mise en place d'un chèque carburant est rejeté*

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Hissons haut la Bretagne concernant le soutien du transport vers les îles*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L 'amendement de Hissons haut la Bretagne concernant le soutien des transports vers les îles est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
L'amendement de Mme STOLL. Si vous pouviez Mme STOLL, là aussi faire relativement court.

**Stéphanie STOLL**
OK. Il s'agit d'un amendement pour compléter sur le réseau BreizhGo qui traduit les engagements forts de la collectivité régionale sur les mobilités décarbonées et d'ajouter la lisibilité de la langue bretonne dans l'espace public puisque que c'est une mention de la convention État-Région. C'est aussi en cohérence avec les enjeux de transition. Juste une petite remarque sur cet amendement. C'est un amendement qui est à la marge en fait. Vous avez émis un avis favorable, ce qui nous réjouit, mais c'est un amendement qui intervient à la marge, que ce soit sur la politique des transports ou sur la politique linguistique. C'est pour dire qu'on fait aussi avec les possibilités, les ouvertures que vous nous laissez, mais c'est pas facile de vous faire bouger. Même si, quand ça se passe bien, c'est très bien.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il y a des moments plus agréables que d'autres dans la vie, vous savez. Bien. Donc le premier Vice-président a proposé de prendre cet amendement. L'avis de la commission, elle est rendue …

**Benjamin FLOHIC**
… est favorable.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Avant le voter, j'ai quand même une question. Il est indiqué que ça ne crée aucune nouvelle dépense. On sait bien que quand on change la signalétique sur un autocar, sur une voiture ou sur un train, ça génère quand même une dépense. Si vous l'avez accepté, je suppose que c'est compris dans le …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est parce que quand on change la signalétique, qu'on rajoute une ligne de plus ou de moins, ça ne change pas grand-chose et on déjà des programmes importants de renouvellement de notre signalétique

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui mais il faut le fabriquer quand même.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Les lettres autocollantes sincèrement, ce n'est pas ça qui va nous poser de grands problèmes. C'est plus des sujets de positionnement dans les gares, des sujets de discussions avec les différents acteurs. Je laisserai le Vice-président vous parler de tout ça avec grand plaisir.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Nous la Bretagne concernant la lisibilité de la langue bretonne dans l'espace public*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L 'amendement de Nous la Bretagne*
*concernant la lisibilité de la langue bretonne dans l'espace public est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Cet amendement est voté. Nous passons à l'amendement sur le 402 et c'est Loïc LE HIR qui le présente. Votre micro, je crains, va vous imposer de bouger, parce que c'est toujours le même micro.

**Loïc LE HIR**
Non, il fonctionne. On me l'a changé.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah super ! Excusez-moi. Merci à la technique. Bravo !

**Loïc LE HIR**
Monsieur le Président,
Vous avez affirmé dans la presse que le TER était l'épine dorsale du territoire. On n'y est pas encore mais il doit être le principal pivot que nous devons développer sans attendre. Dans ce budget 2022 nous saluons l'inscription de nouvelles études de réouverture de modernisation de la ligne TER. Mais la liste est incomplète, d'où notre amendement. Les conclusions de l'étude d'opportunité pour la réouverture de la ligne Rennes-Fougères viennent d'ailleurs d'être rendues publiques et valident la pertinence du retour du train face à une demande croissante de transport collectif. En attendant, il sera mis en place un bus à haut niveau de service. Toutefois, le budget alloué au TER reste insuffisant. C'est notre constat. A priori, vous le ne partagez pas. Pourtant, il reste beaucoup à faire pour développer le TER. Vous pouvez compter sur nous pour être vigilants quant à la traduction en actes de cette ambition pour les trains du quotidien. Dans l'amendement, nous demandons d'engager les études de modernisation de la ligne Rennes-Châteaubriand jusqu'à Nantes et de la ligne Brest-Quimper, la réouverture de la ligne Morlaix-Roscoff, et St-Brieuc-Auray, ainsi que la reconstruction de la ligne Rennes-Fougères et on rajoutera celle de la Brohinière-Moron. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur et le 2ème amendement en même temps s'il vous plait sur le 403 sur les activités aéroportuaires.

**Loïc LE HIR**
Oui, par cet amendement nous demandons d'aller au-delà de la loi Climat et résilience concernant l'interdiction des liaisons aériennes quand il existe un transport en commun alternatif moins émetteur de CO2 qui permet d'assurer les liaisons en moins de 2h30. Pour concrétiser la volonté de la Région Bretagne de vers les mobilités décarbonées et réduire l'impact sur le climat, nous proposons de mettre le curseur à 4 h au lieu de 2h30. Pour cette raison, nous demandons de ne plus accompagner l'obligation de service public pour la ligne Quimper-Orly. D'ailleurs pour cet OSP il existe aussi une clause de suspension si le trafic est inférieur à 60 000 passagers par an. Depuis 2019 cet objectif n'est pas tenu. Cette ligne était déjà très fragile avant la pandémie. Donc 2 raisons pour mettre fin à cet accompagnement. Nous avons vu que Monsieur le Président a pris soin d'anticiper et a répondu à nos amendements dans la presse en annonçant que Quimper devrait à l'avenir voler de ses propres ailes. Nous nous en félicitons. Par ailleurs, on observe une baisse régulière de fréquentation des aéroports de Quimper et Dinard relevée dans les comptes rendus d'activités depuis plusieurs années, une forte dépendance aux subventions publiques pointée par le rapport de la Cour des comptes de 2019. Une réflexion doit être menée sur l'activité commerciale de transport de passagers sur cet aéroport…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'était juste un amendement, vous ne refaites pas toute une politique …

**Loïc LE HIR**
J'en ai quasiment terminé, et le maintien et le développement d'activités comme la maintenance. En conséquence, il nous semble nécessaire de réinterroger la stratégie aéroportuaire régionale). Nous demandons donc un engagement public de l'exécutif sur l'établissement d'un schéma aéroportuaire breton, orienté vers la mutualisation et la rationalisation des activités. Ces mesures devraient nous permettre de réaliser des économies d'échelle et nous demandons à réorienter vers le transport décarboné.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Merci. Alors nous avons 2 amendements. L'avis de la commission sur les 2 amendements ?

**Benjamin FLOHIC**
Avis défavorable de la commission sur ces 2 amendements

**Virginie D'ORSANNE**
Concernant la modernisation des lignes Brest-Quimper, St-Brieuc-Auray, et Morlaix-Roscoff, je tenais à rappeler que les élus du Rassemblement national ont souvent eu l'occasion de défendre ces petites lignes et qu'en tant que conseillère municipale, j'ai souvent parlé de la reconstruction de la ligne Rennes-Fougères. D'ailleurs, Monsieur le Vice-président, je regrette de ne pas avoir été conviée à cette réunion des élus de Fougères ni en tant que conseillère municipale, ni en tant que conseillère régionale, qui plus est de la Commission de l'aménagement du territoire. Nous votons pour.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement 402 des Écologistes de Bretagne concernant l'organisation de la ligne TER*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L 'amendement 402 des Écologistes de Bretagne concernant l'organisation de la ligne TER est adopté*

**Isabelle LE CALLENNEC**
Sur les aéroports, vous nous avez annoncé un plan global, vous nous avez dit que vous alliez aller plus vite que prévu, donc dans cette attente, nous nous abstenons.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement 403 des Écologistes de Bretagne concernant Les activités aéroportuaires*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L 'amendement 403 des Écologistes de Bretagne concernant Les activités aéroportuaires est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'appelle l'avis de la commission pour les 3 programmes 401, 402, 403.

**Benjamin FLOHIC**
Avis favorable de la commission sur les 3 programmes.

*Le Président appelle au vote sur le programme 401*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*

*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz* vote contre
*Le groupe Breizh a-gleiz vote s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 401 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 402*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 402 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 403*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 403 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci Michaël QUERNEZ et merci aux équipes qui l'accompagnent. Mme LE CALLENNEC, j'ai oublié quelque chose ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Non. Il y a un programme sur lequel… le 403. Plusieurs groupes ont voté contre. Un groupe s'est abstenu.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Oui.

**Isabelle LE CALLENNEC**
On peut refaire les comptes s'il vous plait ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Les services vont nous dire les votes. Si les services peuvent nous dire les votes sur le 403 ? Contre pour tout le monde. Abstention pour le Rassemblement national.

**Gilles PENNELLE**
Oui, abstention pour nous.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci à Michaël QUERNEZ. Merci aux équipes qui travaillent à ses côtés. Je salue les services sur ces lourds sujets de la mobilité et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre du CPER, nécessairement.

# MISSION V

## Pour une Région engagée dans la transition écologique

## Environnement - Biodiversité

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'ouvre la page Environnement-Biodiversité, la mission V. J'invite Delphine ALEXANDRE à présenter ce bordereau en la remerciant pour la précision de ses prises de parole et forcément, la forme très concise de ses propos.

**Delphine ALEXANDRE**
Programme 501. Ça va être sur l'eau. Nous nous situons dans un bassin hydrographique dense qui totalise un linéaire de 30 000 km avec la spécificité d'avoir 75 % de la ressource en eau d'origine superficielle. En Bretagne nous connaissons une antériorité singulière dans la mobilisation des acteurs bretons, à la reconquête de la qualité de l'eau et la restauration des milieux aquatiques. En effet cette mobilisation date de plus de 30 ans avec des contentieux européens sur les nitrates. Avec les efforts fournis, nous avons connu la sortie des contentieux nitrate et une amélioration sensible des masses d'eau, mais la situation reste extrêmement hétérogène. Nous avons 40 % de masse d'eau en bon état sur la Bretagne, mais l'Ille-et-Vilaine est en situation de très grande fragilité avec uniquement 3 % de masse d'eau en bon état, fragilité corrélée à la forte pression anthropique sur ce territoire. Rappelons que l'objectif DCE est d'obtenir 100 % des masses d'eau en bon état en 2027. Inutile de vous dire que le bond à franchir est considérable en un délai très court.

Au-delà des réponses attendues au niveau de la DCE, juste un mot sur ce bien vital, essentiel, ce bien commun qu'est l'eau. Sans eau, pas de vie possible. Pas d'eau potable, pas de loisir, pas de biodiversité, pas d'économie, pas de développement. L'eau est notre bien commun. Pourtant cette eau si essentielle à la vie est soumise à d'innombrables altérations, altérations en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, des proliférations d'algues vertes, les tensions sur les ressources, des conflits d'usage de plus en plus exacerbés, dans un contexte de dérèglement climatique. Je peux parler de la manifestion qui a eu lieu hier avec les conchyliculteurs, on pourra peut-être y revenir, ou la pression touristique et même globalement, les déplacements de populations à venir dans les décennies futures. Les enjeux sont donc énormes et nous devons les relever en leur fédérant le plus largement possible nos partenaires comme l'ensemble de la société.

Sur notre plan d'action, la Région se mobilise aux côtés de l'État et de l'Agence de l'eau ainsi que les collectivités pour restaurer la qualité de l'eau, anticiper les conflits d'usage, concilier le développement des territoires et de préservation des ressources. Ces actions à focus particulier portent sur l'Ille et Vilaine. La dégradation des masses d'eau est notamment due à la morphologie des cours d'eau. Donc nous travaillons en particulier à la restauration des zones humides, l'arasement de seuil ou la réalisation de passes à poissons. Des soutiens financiers sont portés aux collectivités pour leur action d'animation ou le travail sur le foncier auprès des propriétaires. Plus globalement nous portons soutien aux actions et projets de restauration de la qualité de l'eau portés par les EPCI, syndicats de bassin, associations, fédérations de pêche, agriculteurs.

Dans le cadre de la sortie d'utilisation des produits phytosanitaires en 2040, nous allons initier un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour expérimenter des territoires sans pesticides de synthèse, en partenariat avec le Creseb. Par ailleurs le dispositif « Zéro Phyto » déjà en œuvre depuis plusieurs années est maintenu.

Nous accélérons les actions de résorption des dysfonctionnements liés à l'assainissement en conditionnant les aides de la Région à un critère haut.

Concernant la politique de lutte contre les algues vertes, elle sera renforcée et notamment réorientée à la lumière des préconisations de la Cour des comptes, mise en cohérence des politiques, éco-conditionnalité des aides, notamment.

Sur l'animation et la coordination de la politique de l'eau, c'est une compétence obtenue en 2017. Elle s'exerce notamment via l'ABE qui travaillera sur les questions de solidarité technique et financière autour de la ressource. Nous renforcerons également l'amélioration des connaissances par l'OEB (Observatoire Environnemental de la Bretagne) et le soutien à diverses études.
Voilà en premières intentions. Je vous écoute.

**Michaël QUERNEZ**
Pardon, excusez-moi Madame la Vice-présidente. La parole à Olivier ALLAIN, normalement mais il n'est pas dans l'hémicycle. Ah si ! Pardon, excusez-moi M. ALLAIN. Je vous en prie, vous pouvez retrouver votre place. Je vous cède la parole.

**Olivier ALLAIN**
Merci Président.
Pour Nous la Bretagne, ce qui nous tient à cœur dans cette politique de l'eau c'est qu'on pense que la Région qui est tête de file sur l'environnement pourrait être peut-être plus prompte à organiser les solidarités. En effet, quand on regarde un petit peu le centre Bretagne et notamment les zones humides. Les zones humides, il faut savoir que ce sont des terres qui sont très peu productives mais qui sont par contre très très riches en biodiversité, qui sont très importantes dans toute la Bretagne intérieure qui vont de Langonnet à Carhaix en passant par Loguivy-Plougras, pour venir jusque sur le secteur de Quintin et qui sont un peu en danger aussi avec l'élevage qui va assez mal, notamment l'élevage bovin et qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau qui sert plutôt pour l'ouest breton et pour le développement économique, plutôt vers l'est breton. Nous attendons vraiment de la Région qu'elle organise sur une politique qui serait volontariste de véritables solidarités pour ceux qui sont obligés et contraints de faire des efforts notamment sur ces zones humides sur ces territoires où il y a globalement moins de développement économique, beaucoup moins que sur l'est breton et à un moment donné cette solidarité [propos inaudibles] c'est à la Région Bretagne d'organiser comment la métropole de Rennes puisse aussi, puisqu'elle bénéficie de cette bonne ressource en eau, compenser financièrement. Merci cher Président.

**Michaël QUERNEZ**
Merci M. ALLAIN, la parole à M. PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui, merci. C'est un programme important, c'est une problématique importante et c'est une problématique, bien évidemment, extrêmement complexe. Il n'y a pas de solution miracle sur ce dossier, on le sait bien. Il n'y a pas de magicien. Nous connaissons les efforts qui sont faits. Nous les avons déjà salués dans le précédent mandat. La problématique des algues vertes qu'on évoque peu, bien sûr est inquiétante. Elle est plus complexe qu'on le croit. Je répète ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire, évitons sur ce sujet, comme sur d'autres d'ailleurs, de ne voir qu'une seule cause qui serait bien évidemment l'agriculture. D'autant plus que selon les années, la prolifération des algues vertes n'est pas la même et qu'on paye parfois des stocks de produits chimiques qui sont déjà depuis de très nombreuses années dans les terres et qu'on ne peut pas contrôler aujourd'hui.

C'est dans le rapport, mais j'attire l'attention parce que c'est important, sur les problèmes d'assainissement. La densification de la population sur le littoral, qui ne va pas se freiner, on le sait bien, pose le problème de l'assainissement sur ces zones littorales et on sait très bien que de très nombreuses stations d'épuration ne sont plus ou ne sont pas aux normes. Je pense qu'il faut véritablement, parce que c'est aussi un défi pour les

élus locaux de ces territoires avec un coût énorme, il faut que nous accentuions nos efforts aussi sur ça. Parce qu'on le sait, dans les années qui viennent, il y aura de plus en plus de monde sur ce littoral, même si c'est parfois différent selon les saisons, mais l'assainissement est aussi une problématique, un défi qu'il faudra relever, dans les années à venir. Merci.

**Michaël QUERNEZ**
Merci M. PENNELLE. La parole à Mme MEHEUST.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Mme MEHEUST défendra nos amendements. Merci.

**Michaël QUERNEZ**
Ah pardon ! Je passe la parole à Mme TABART, vous ne vous exprimez pas, du coup ? Non. Donc la parole à Mme TABART.

**Valérie TABART**
Chers collègues,
La Cour des comptes a rendu un rapport accablant l'été dernier, d'évaluation de la politique publique de la lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne, appelant à une action forte et déterminée des pouvoirs publics, appelant en somme à changer de braquet. Le Président l'a souligné hier dans son discours de politique générale, l'acuité de cette question en Bretagne avec la préoccupation aujourd'hui de l'accès même à l'eau potable. Et nous, nous remarquons que dans cette proposition de budget primitif, sur le programme 501, on constate surtout la poursuite des interventions de la Région telles que nous les connaissions aux côtés de l'Agence de l'eau sur des actions de restauration et de préservation de la qualité de l'eau. Ce ne sont pas les 2 nouveaux appels à projets, l'un pour poursuivre le soutien dans les territoires en bon état, l'autre expérimental sur la sortie des pesticides, qui structurent une politique de l'eau ambitieuse, portée par notre collectivité, mobilisant l'ensemble des collectivités en Bretagne en réponse aux conclusions du rapport, en réponse aux attentes et aux besoins pour notre Région de restaurer rapidement et avec efficacité la qualité de son eau.

Nous sommes dans l'expectative. Pas d'ambition vraiment portée sur une politique de l'eau alors que la Région a la mission d'animation et de concertation de cette politique en Région et pas de méthode annoncée pour y arriver. Vous nous dites ; « en 2022 nous tirerons les conclusions de ce rapport et nous porterons de nouvelles orientations ». Or il est urgent et fondamental que la collectivité régionale porte, anime cette politique de l'eau. Une politique de l'eau pour nous, bâtie avant tout sur une approche préventive plutôt que curative avec la priorité claire et affirmée aux modes de production agricole faibles en intrants azotés et n'utilisant pas de produits phytosanitaires. Ce qui nous éviterait le sujet explosif des métabolites.

L'approche préventive renvoie au levier de la baisse du cheptel des élevages industriels. Nous en parlions ce matin, à l'éco-socio-conditionnalité sur les résultats et pas sur les moyens annoncés, et puis sur l'implication des filières agroalimentaires sur cette bataille. L'angle préventif d'une politique de l'eau passera aussi par une gestion musclée du foncier agricole dans le cadre de l'élaboration du futur SRDEA, le schéma des structures, privilégiant l'accès au foncier pour les candidats les plus vertueux pour la qualité de l'eau. Quelles seront vos volontés fermes et exigeantes en la matière ? Nous suivrons ce chantier avec attention et nous verrons, pour répondre à la question ce matin d'Arnaud LÉCUYER si vous allez, sans incohérence, dans le bon sens.

Un politique de l'eau pour poser également les bases d'une gouvernance partagée. Pour la gestion collective sur les territoires de ce bien précieux et de plus en plus rare, qui devra faire l'objet d'arbitrages pour son partage et son usage. C'est pourquoi nous sommes contre l'amendement sur le soutien financier aux retenues collinaires en agriculture. Car de quoi parle-t-on ? Parle-t-on de réserves récupérant l'eau de pluie ? Ou de réserves puisant dans les nappes phréatiques ou des cours d'eau en Bretagne ? Et ces retenues collinaires vont bénéficier à combien d'agriculteurs ? Un nombre restreint ? Il y a un vrai sujet de la disponibilité de l'eau en agriculture mais ce sujet doit être envisagé dans le cadre d'un partage au sein même du monde agricole, de partage avec d'autres secteurs d'activité et les besoins de la vie humaine.

En conclusion, je repose une question que j'avais posée en commission et qui n'avait pas eu de réponse, on manquait de temps aussi : A défaut d'ambition clairement affichée dans ce budget primitif, quel va être le processus pour bâtir une politique de l'eau à la hauteur des enjeux courant 2022 et comment notre assemblée régionale va être associée ? Merci.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à André CROCQ.

**André CROCQ**
Mes chers collègues,
Finalement, je suis ravi de parler après vous, Valérie, parce que je crois qu'on a 2 interventions complémentaires, mais on n'arrive pas aux mêmes conclusions. La politique de l'eau, je pense que ça, on en cause, on en recause, et on en a tellement causé que quand on fait le bilan, on le partage, il n'est pas très favorable. S'il y a bien un endroit qui est multi-acteur, c'est celui-là d'ailleurs. Moi je trouve que quand on veut décrire un mille-feuille administratif, il faut prendre la politique de l'eau, puisque tout le monde à un moment ou à un autre a voix au chapitre. Pour autant le constat, je crois qu'il est partagé sur tous les bancs, la question des pesticides dans l'environnement et de leur métabolite est clairement posée. C'est un sujet pour la biodiversité. On le sait notamment dans nos rivières mais c'est aussi un sujet de santé publique, à travers l'eau du robinet.

Sur le phosphore vous le rappelez, via la question des algues vertes, et la question des nitrates notamment pour les unités de potabilisation. Sur le phosphore, vous l'avez pointé en creux, on sait aujourd'hui que c'est un vrai sujet. La plupart de nos systèmes d'assainissement traitent peu ou mal le phosphore. Or, on a un phénomène de prolifération de cyanobactéries dans les plans d'eau. Il y a plein de plans d'eau qui sont fermés à la baignade quasiment tous les étés maintenant en Bretagne. C'est lié au fait qu'on dissémine le phosphore dans l'environnement.

Le constat est difficile mais je pense qu'il faut le faire et c'est d'ailleurs ce qui est dit dans ce bordereau. Moi je pense qu'on a aussi des sujets d'infrastructures, même si on a la chance, dans certains départements parce que ça n'est pas unique en Bretagne, mais d'avoir aussi su, et nos prédécesseurs, parfois depuis 40 ou 50 ans, ont créé des infrastructures qui créent de la mutualisation de moyens, de la solidarité entre territoires, moi je pense aux barrages, aux unités de traitement et aux interconnexions d'eau potable en particulier qui sont un vrai atout notamment pour l'agroalimentaire et l'ensemble des territoires.

Par contre, c'est vrai que sur l'assainissement on a pris du retard et j'attire votre attention collectivement sur un des parents pauvres de l'eau qui est tout le système de l'eau pluviale, qui est quasiment un angle mort des politiques publiques. On a tous des réseaux d'eau pluviale qui ont vieilli qui, pour certains sont fuyards, on récupère parfois des eaux usées et on va avoir, on le sait tous, à réinvestir ou à investir dans ces réseaux.

Moi je pense qu'il y a aussi des opportunités. Vous le savez, la montée en compétence des intercommunalités. D'abord la structuration des intercommunalités, grâce à la loi NOTRe, la compétence qu'on leur a donnée sur le petit cycle de l'eau, fait qu'on a là, je pense, des outils très opérationnels en matière de gouvernance pour aller de l'avant et prendre les sujets à bras le corps. Par contre je ne sais pas si c'est parce que votre intervention était courte, Valérie, mais vous ne l'avez pas traité. La question de la gouvernance est à nouveau posée. On a mis presque 10 ans. Je parle sous le contrôle des collègues ou des services qui suivent ces questions-là à l'arrachée pour avoir le chef de file là sur l'eau. Pour autant, on est encore dans un sujet multi acteur et multi financeur : l'Agence de l'eau, l'État, Région, maintenant le bloc local et parfois encore les Départements.

Je pense que poser, comme c'est proposé dans le bordereau, et avec ce nouveau mandat qui démarre, qui nous donne le temps, qui nous donne le temps de concerter aussi avec l'État. Je ne peux pas me priver quand même

de dire qu'en termes de gouvernance, on est en train de réinstaller une gouvernance départementale, chose que tout le monde avait admis, n'était pas la meilleure idée du monde puisque les bassins versants, les cours d'eau ne connaissent pas trop les limites administratives ni les limites départementales ni les limites des intercommunalités. Le raisonnement plutôt à travers les SAGES, les commissions locales de l'eau et le petit cycle et le grand cycle permettaient quand même plutôt d'envisager des gouvernances et surtout des plans d'action avec des moyens conséquents dans de bonnes conditions. Je ne suis pas sûr que l'arrivée des Départements avec un pilotage État nous aide, mais on aura l'année pour en causer. Moi je pense qu'il y a vraiment des enjeux devant nous et que se poser un peu pour se mettre tous en ordre de marche tant les enjeux sont importants en Bretagne, est nécessaire. Merci.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci cher André. Je repasse la parole à Delphine ALEXANDRE pour quelques éléments de réponse avant de passer aux amendements.

**Delphine ALEXANDRE**
D'accord.
M. PENNELLE a évoqué les problèmes d'assainissement qui font d'objet d'un amendement. Peut-être que je globaliserai ma réponse tout à l'heure.

Sur ce qui a été dit par rapport à la Cour des comptes. Actuellement et par rapport au plan lutte algues vertes, il y a une maquette financière qui est en cours de rédaction, avec quelques problèmes de synchronisation, de rétroplanning avec l'État qui voudrait accélérer avant la période de réserve pré-électorale. Or ça nous parait être un sujet suffisamment sérieux pour qu'on prenne le temps d'une élaboration solide. Là, actuellement la maquette financière prévoit de flécher 22 M€ issus du FEADER en 5 ans sur les MAEC. Or, pour l'instant, il reste un grand flou parce qu'on ne sait pas ce que l'État met en contrepartie de ces 22 M€. Donc pour l'instant on n'y est pas totalement. On est vraiment en phase d'élaboration, discussions, etc. Pour l'instant, c'est compliqué d'annoncer des choses qui sont en cours de construction.

Par rapport à ce qui a été dit de la Cour des comptes, il y a deux volets, là où on est très très concernés.

Le volet du foncier, on est tout à fait d'accord, c'est un volet essentiel. L'État pointe le fait que la Safer n'a pas forcément répondu aux attentes en matière de foncier. A partir de là, plusieurs hypothèses : Ou bien la Safer parvient, parce que c'est structurel, la façon dont est constituée la Safer et les statuts qui sont fixés induisent les réponses et les priorisations. Donc, soit on change les modalités de fonctionnement de la Safer, et ça ne va pas se faire comme ça, d'un claquement de doigt, cela prend du temps et de l'élaboration, soit la Safer peut réajuster son mode de fonctionnement, soit investir d'autres organismes qui travaillent autour du foncier en élargissant peut-être leur champ d'action, soit inventer une nouvelle structure. En tout cas, il y a quelque chose à faire de fondamental, là, mais qui prend du temps. Mais le foncier est tout à fait en tête.

Sur l'éco-conditionnalité, on y travaille. Il y a une réflexion qui est initiée, notamment sur le conditionnement des aides aux coopératives agricoles qui constituent quand même un levier extrêmement important compte tenu du nombre de leurs adhérents. On est dans ce type de réflexion-là.

Sur les retenues collinaires … Là aussi il y a un amendement. Donc je redirai ça au moment de l'amendement.

Sur les eaux pluviales effectivement, pour l'instant c'est un sujet qui est peu traité mais que j'avais relevé. André CROCQ, où est-il ? Ah ! C'est bien un sujet qui est en tête.

Concernant les gouvernances et les chantiers, la solidarité qui a été évoquée par Olivier ALLAIN, l'ABE vient d'être installée, elle comprend des collèges. Quand tout à l'heure je parlais de la nécessité de fédérer le plus largement possible autour de cette question. Nous devons tous ensemble relever ce défi fondamental.

L'assemblée bretonne de l'eau comprend le collège des acteurs publics, mais aussi le collège des acteurs économiques et le collège des acteurs de la société civile, avec des experts associés. La solidarité est une question qui est vraiment centrale, qui est posée, qui fait partie des chantiers de la Commission solidarité et financement, pour juste redonner les intitulés d'un chantier : comment créer des communautés pour prendre soin des milieux aquatiques ? De quelle solidarité financière autour du petit cycle de l'eau, en eau potable et en assainissement ? Chantier 3, solidarité autour de la ressource et des dynamiques de développement Inter-SCoT et interdépartemental. Là il y a vraiment un lieu de réflexion initié par la Région, avec les questions de solidarité qui sont centrales.

Je pense avoir, sur cet aspect-là, répondu à toutes les questions.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Je vous propose de passer à nos amendements. Je propose, comme tout à l'heure, de traiter les 3 amendements. Il y en 2 sur le 501, il y en a 1 sur le 502. Sur le 501, c'est Mme MÉHEUST qui va les présenter (propos hors micro). Pardon, j'étais persuadé que vous l'aviez fait, comme je suis sorti. Je vous présente mes excuses. Alors, sur le 501, allez-y, les 2 amendements, Mme MÉHEUST.

### Véronique MÉHEUST
*Groupe Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes*

Merci M. le Président
Comme vous l'avez évoqué dans votre discours introductif, la Région est fortement impliquée dans la gestion de la ressource en eau à la fois sur un plan qualitatif et quantitatif. Aujourd'hui nous constatons une très forte disparité de la qualité des eaux bretonnes. Le dysfonctionnement de nombreux réseaux d'assainissement contribue fortement à la pollution de nos eaux. De plus, de nombreuses communes bretonnes sont freinées dans leur projet de développement urbain car leurs réseaux d'assainissement ne sont pas aux normes. Nous avons bien noté que le conditionnement des aides régionales à des critères hauts tels que la mise aux normes des réseaux d'assainissement, sera déployé pour renforcer l'efficacité des actions et répondre à l'objectif fixé par la Direction-cadre de l'eau de 100 % des masses d'eau en bon état en 2027. Mais aujourd'hui eu égard à la faible consommation des crédits dans ce programme, nous considérons que la Région peut s'engager dans l'accompagnement des collectivités qui vont avoir à faire face à des travaux lourds d'eau et d'assainissement, tel que vous l'avez évoqué, afin d'atteindre les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau.

Concernant les retenues collinaires, depuis le début de cette session, nombre d'élus nous ont fait part de leurs inquiétudes sur ce sujet ô combien important pour la Bretagne, à savoir celui de la quantité d'eau disponible. Nous avons noté avec intérêt hier que vous avez ajouté cet aspect de la quantité dans vos propos sur l'agriculture. Mais aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs et beaucoup de producteurs légumiers principalement, ont besoin d'avoir une sécurisation de l'accès à l'eau. C'est la raison pour laquelle nous proposons cet amendement qui permettrait à la Région d'agir concrètement en soutenant la création de retenues collinaires afin d'affronter les conséquences sur les hausses de températures sur certaines productions agricoles. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. J'appelle l'avis de la commission sur les 2 amendements. C'est Carole LE BÉCHEC qui nous donne l'avis de la commission ?

**Carole LE BECHEC**
Avis défavorable de la commission.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur les réseaux d'assainissement*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne* vote *pour*

*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz* vote *contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne* vote *contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur les réseaux d'assainissement est rejeté*

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur les retenues collinaires*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne* vote *pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz* vote *contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne* vote *contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur les retenues collinaires est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Sur le 501, avis de la commission ?

**Carole LE BECHEC**
Favorable.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Une petite explication de vote ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous en prie Madame.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Moi je vois quand même que c'est un budget qui est en diminution. On dit tous les uns et les autres, on fait tous le constat qu'il faut faire quelque chose. Je m'effraie quand j'entends qu'il faut se donner l'année pour en causer, se poser un petit peu. J'ai envie de dire « Surtout pas ! ». Je ne pense pas et c'est ce que j'ai dit hier, que la superposition des structures va être de nature à changer les choses. Nous demandons toujours à avoir une présentation du rapport sur les algues vertes. Vous venez de dire que là aussi il faut se donner du temps, la maquette financière n'est pas totalement arrêtée. Il faut, là encore, attendre. Il ne faut pas considérer que les algues vertes ne sont qu'un sujet agricole. C'est la raison pour laquelle on a déposé un amendement sur l'eau et l'assainissement. C'est aussi une question d'eau et d'assainissement pour les collectivités locales. Le réseau d'eau pluviale, vous dites : « oui, c'est un problème ». Oui, c'est un problème, mais qu'est-ce qu'on fait ? Et puis la question de la gouvernance, elle est posée. Vous le dites vous-même : multi-acteur, multi-financier. Et vous créez une Assemblée Bretonne de l'Eau. Vous laissez, si je puis dire, le préfet animer une conférence bretillienne, alors que vous dites vous-mêmes que ça ne peut pas se gérer à l'échelle d'un Département. Je ne comprends pas qu'on puisse voter en l'état un projet comme celui-là, un programme comme celui-là. Ça ne va certainement pas améliorer les choses. Moins d'agent, toujours plus de complexité, des structures en veux-tu, en voilà. Juste un constat. Oui, on est d'accord sur le constat, mais derrière, il ne se passe rien …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Et votre vote ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
C'est niet ! Si je puis m'exprimer ainsi.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je pense que tout le monde a compris.

**Olivier ALLAIN**
Sur la question de la gouvernance, on a eu l'occasion de s'exprimer déjà dans la question orale, c'est Anne PATAULT qui s'est exprimée hier. Ce sera un vote contre.

**Claire DESMARES**
Compte tenu du contexte et de la politique dont il est question, pour nous c'est évidemment un vote contre.

*Le Président appelle au vote sur le programme 501*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 501 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est enregistré, merci. Sur le 502, il n'y a pas d'inscrits. Delphine, voulez-vous dire un mot sur le 502 avant qu'on lance les votes ? (…) Il n'y a pas d'inscrits. (…) Je passe aux amendements si vous acceptez ? Alors, il y a 1 amendement. L'amendement de Christine PRIGENT. Et je vous proposerai de répondre à l'amendement pour le coup, si besoin. Christine PRIGENT sur les aires protégées sous protection forte.

**Christine PRIGENT**
Merci.
A l'échelle mondiale en près de 50 ans, plus des 2/3 des animaux vertébrés sauvages ont disparu. Les scientifiques parlent de 6ème extinction massive lorsqu'ils évoquent l'enjeu de l'effondrement de la biodiversité. En Bretagne, plus de 20 % des espaces évalués et aux statuts connus sont menacés de disparition à court terme. La préservation de la biodiversité n'est pas un enjeu lointain. Elle est centrale dans la préservation des conditions de vie sur terre. Elle est aussi intimement liée à la question climatique. La destruction des habitats terrestres ou maritimes, entraine aussi la destruction de leur fonction de puits de carbone. En Bretagne avec les 4 nouvelles réserves naturelles, ainsi que les 6 autres prévues dans les prochaines années, nous arriverons à peine à 0.5 % du territoire breton sous protection forte. C'est très loin de l'objectif des 2 % fixé par le SRADDET, mais également très très loin des objectifs internationaux, européens et nationaux. 10 % du territoire sous protection forte, d'ici à 2030. Notre amendement propose, dans le cadre de la procédure de modification du SRADDET, de rehausser l'objectif régional afin de se mettre en conformité avec l'objectif national européen et mondial. Selon l'exécutif, il s'agit d'un objectif national qu'il faut territorialiser et en Bretagne, ce n'est pas réalisable. Est-ce à dire que nous nous déchargeons de notre responsabilité sur d'autres Régions essentiellement d'outre-mer ? Si nous sommes conscients des spécificités du territoire breton marqué par un habitat dense, il nous faut pourtant accélérer notre contribution régionale qui est loin du compte. L'effondrement de la biodiversité est tel que oui, il faut assumer que certaines zones, en raison d'enjeux particuliers de conservation…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est 2 minutes Madame, l'amendement.

**Christine PRIGENT**
J'ai fini, j'arrive ! … doivent faire l'objet d'une protection forte. Par ailleurs, il faut développer l'éducation tout public à la nature et l'ouverture de ses sites, ce qui fait d'ailleurs partie de votre stratégie adoptée en décembre dernier. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. L'avis de la commission sur cet amendement ?

**Carole LE BÉCHEC**
Défavorable.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement des Écologistes de Bretagne sur les aires protégées sous protection forte*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement des Écologistes de Bretagne sur les aires protégées sous protection forte est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci, c'est enregistré, j'appelle l'avis de la commission sur le bordereau 502.

**Carole LE BÉCHEC**
Favorable.

**Alexandra GUILLORÉ**
Au regard de la fragilité, en tout cas du peu de corps sur les cassettes politiques, parce que sans les fonds européens, ce serait peau de chagrin. Donc déçue et pourtant nous avons soutenu les réserves de viabilisation des espèces en réserve naturelle. Nous nous abstiendrons parce qu'effectivement, ça manque d'ambition, clairement.

*Le Président appelle au vote sur le programme 502*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 502 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci à Mme ALEXANDRE, merci Delphine de l'engagement et du travail sur ces 2 bordereaux et sur les politiques qui sont conduites.

# Énergie

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je passe la parole à Carole LE BÉCHEC pour le bordereau sur l'énergie.

**Carole LE BECHEC,**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Oui pour le 503 : Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources. Un peu en 2 temps :

1. **L'énergie**

Quelques mots sur le contexte énergétique de la Bretagne. La consommation d'énergie stagne depuis les années 2000 alors qu'il faudrait une baisse de 1.5 % par an et en même temps, on observe une forte augmentation de la population. Quelques éléments de contexte :

- le profil d'émission de gaz à effets de serre très spécifique qui résulte de l'histoire agricole du territoire avec une agriculture qui émet 47 % des gaz à effets de serre. Ce n'est pas une stigmatisation, ce sont des chiffres. On en a parlé tout à l'heure, il y a une étude en ce moment qui est à la fois une concertation et un groupe de travail accompagnés par 2 cabinets sur cette baisse des GES en agriculture.

- la production des énergies renouvelables installées reste loin des cibles : 1 071 MW éoliens terrestres contre 1 800 MW au schéma régional de Climat et air énergie et 257 MW pour le photovoltaïque alors qu'on avait prévu 400 MW. La Bretagne produit 15 % de ce qu'elle consomme, donc une forte dépendance. Forte augmentation aussi des prix de l'énergie : gaz, électricité, sachant que la facture énergétique de la Bretagne c'est 7 Md€ en 2017 et l'accès à l'énergie est une source d'inégalités de plus en plus importantes. Notre collègue sur les lycées l'a évoqué tout à l'heure. C'est extrêmement important sur notre patrimoine bien entendu et sur les conséquences que ça va avoir.

Donc qu'est-ce qu'il faut ? Il faut réduire les consommations et augmenter l'efficacité énergétique. C'est déterminant pour la compétitivité des entreprises, la baisse des émissions de gaz à effets de serre et la création d'emplois. En session de décembre, nous avons affirmé 3 axes :
- sobriété énergétique
- autonomie énergétique
- adaptation

Parmi les actions phares de 2022 :
- observer et planifier : avoir des données fiables en soutenant AirBreizh
- l'observatoire de l'environnement en Bretagne qui poursuivra les travaux sur l'empreinte carbone
- la diffusion de l'outil TerriSTORYqui permet à toutes les collectivités bretonnes de piloter leur transition en accédant à des données énergétiques et climatiques territorialisées. Mais aussi planifier avec la modification des objectifs climatiques et énergétiques du SRADDET avec une enveloppe de prestations qui est ouverte, pour 100 000 €.

C'est justement en rapport avec un amendement qui nous est soumis, cette modification du SRADDET dont on parlera tout à l'heure avec cet amendement et qui vient aussi améliorer le fait que cet exercice de modifications sera mené en concertation avec les acteurs. Et rappelons le rôle qu'aura le Haut Conseil Breton pour le Climat dans cet exercice.

- La sobriété

Pour la 3ème année, avec un engagement financier très important de 5 M€ pour déployer le service public de la performance énergétique de l'habitat et la préfiguration d'une société publique de tiers financement pour les ménages à faibles ressources. Le soutien aussi renouvelé à Batylab, le centre de ressources sur le bâtiment durable.

- Augmenter la production d'énergie renouvelable

Là, c'est un soutien aux filières à la fois fibre-bois-Bretagne, sur le bois, Atlansun pour le photovoltaïque et surtout la planification locale des projets d'énergie renouvelable avec un appel à projets. Un appel à projets aussi sur la mobilisation des citoyens. On sait combien il est important de parler avec les citoyens et de se concerter avec les citoyens avant chaque projet.

Il y a aussi des soutiens à l'ingénierie sur ces projets, soutien aussi dans le développement des réseaux intelligents et à la mise en œuvre de la feuille de route hydrogène renouvelable de 100 000 € pour les études et 4 M€ en investissement.

- Animer et accompagner les territoires

Animation des réseaux d'EPCAET extrêmement importants sur les territoires : opération EcoWatt, conférence bretonne de la transition énergétique.

- S'adapter aux changements climatiques

Là aussi à destination des territoires, des PCAET et expérimenter des actions d'adaptation.

Ce programme 503 a deux volets sur :

**2. Les déchets et l'économie circulaire**

L'objectif est de suivre les trajectoires du Plan régional de prévention et de gestion des déchets qui a été livré en mars 2020 et notamment avec le « zéro déchet » en 2040 et le « zéro enfouissement » en 2030. Ce sont des objectifs extrêmement ambitieux. Notre mission est vraiment de sensibiliser tous les acteurs à la réduction et la prévention des déchets au fameux 3R : Réduire, Réutiliser et Recycler, et de faciliter l'optimisation de la mutualisation des installations. Tout cela pour répondre aussi à toutes les évolutions de ces dernières années notamment liées à la loi AGEC.

Les derniers chiffres de l'observatoire de l'environnement en Bretagne livrés il y a quelques semaines sur les déchets pointent les défis que Bretagne doit relever et notamment (je n'en citerai que quelques-uns) :
- les installations de tris
- le recyclage des matériaux
- les bio déchets
- le réemploi

Nous devons évidemment travailler à la réduction à la source de ces déchets donc développer et dynamiser une culture bretonne de l'économie circulaire. Au lieu d'extraire, produire, consommer, jeter, nous devons produire plus efficacement. L'économie circulaire c'est prévenir, réduire, réutiliser et recycler, rendre à la terre, écoconcevoir. Nous avons déjà une feuille de route opérationnelle. Nous engageons 1M € en investissement et 700 000 € en fonctionnement sur ces aspects.

Pourquoi cette feuille de route ?
- Pour accompagner et sensibiliser à la prévention des déchets

- Développer cette culture de l'économie circulaire au sein des entreprises, avec des webinaires, la réalisation d'études, des formations
- Accompagner aussi les initiatives dans les territoires notamment avec un appel à projets et à idées sur l'économie circulaire, un partenariat avec l'ADEME. Appel à projets aussi sur les déchèteries innovantes. Pour recycler, il faut trier, pour réemployer aussi.
- Favoriser et développer l'usage des matériaux biosourcés notamment grâce aux résultats de l'appel à manifestation d'intérêt développés par la Fédération des matériaux biosourcés que nous soutenons et en développant bien sûr l'usage de ces matériaux dans l'achat responsable.

La suite de la feuille de route sur l'économie circulaire est une nécessaire stratégie pour l'économie circulaire qui se fera en liens étroits avec les Directions du développement économique mais aussi celles de la formation et aussi avec BDI et les réseaux d'entreprises.

L'étude prospective relative aux impacts de l'objectif « zéro déchet en 2040 » sur l'emploi, la formation et l'organisation des filières en Bretagne dont les conclusions sont en cours d'écriture seront une aide précieuse. Merci.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Alors, nous avons quelques inscrits. Nous avons 1,2,3,4,5,6. Nous avons 6 inscrits quand même. Daniel CUEFF pour commencer.

**Daniel CUEFF**
Merci Monsieur le Président,
Souvent l'utilisation de concepts écologiques ont pu permettre de faire avancer les réalités. Je pense bien sûr à la notion de développement durable qui a eu du mal à s'imposer mais enfin qui a signalé par le rapport Brundtland dès 1982, la problématique de la ressource et la problématique du maintien de la matière première et également les problématiques liées aux gaz à effets de serre. Cela a donné des politiques publiques qui se sont engagées dans des plans locaux, dans des agendas locaux, etc. qui ont fait quand même bouger un certain nombre de réalités.

Puis nous avons bien vu la difficulté de faire bouger avec ce concept-là uniquement et est arrivée il y a très peu de temps en fait, y compris en Région Bretagne cette notion d'économie circulaire. L'économie circulaire est restée longtemps dans un concept qui consistait à faire en sorte de sortir d'une économie linéaire et de faire en sorte qu'au bout du bout de la chaine les déchets pouvaient être brûlés, c'est-à-dire on crée de l'énergie et éventuellement un recyclage, mais on conservait quand même tout ou partie d'un enfouissement.

Aujourd'hui je crois qu'il faut que nous arrivions, et Carole l'a très bien indiqué, peut-être en employant un terme plus clair qui est plus dynamique, plus entrainant, qui est le concept d'économie circulaire à impact positif, c'est-à-dire une démarche Cradle-to-cradle, du berceau au berceau, qui nous conduit véritablement à n'avoir aucune perte dans l'ensemble du process de construction ou le process économique, aucune perte de la matière première, notamment de la matière première stratégique.

Il y a déjà des opérations notamment d'habitat en Bretagne, singulièrement, qui sont dans cette démarche-là : matériaux biosourcés, 100% dégradables, 100 % recyclables, zéro besoin de carbone, zéro besoin en énergie. Cela existe et est faisable y compris pour du logement locatif social. Vous avez également des parcs d'activités. Il y en a moins en Bretagne. Je pense à celui que j'ai eu la chance de visiter grâce à Ellen Macarthur en Hollande à Amsterdam. C'est un parc totalement dédié à cette démarche Cradle-to-cradle. Nous avons beaucoup à inventer. Nous sommes dans une période aujourd'hui où il nous faut inventer, où il n'est plus possible d'être pessimistes et donc ce type de concept nous permet de véritablement avancer.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Tristan BRÉHIER.

**Tristan BRÉHIER**
Je défendrai directement mon amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
D'accord, merci beaucoup. Je pense que tout le monde vous remercie. Gilles PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Merci Monsieur le Président.
La politique énergétique effectivement est un des grands sujets d'avenir. Il est vrai que notre collectivité a peu de pouvoirs dans ce domaine. On peut écrire des belles phrases, avoir des beaux concepts, comme vient de le dire Monsieur le Vice-président, mais dans la réalité, on agit assez peu, à part la production d'électricité bas carbone qui est quand même la grosse ligne budgétaire de ce programme 503 que nous soutenons d'ailleurs, on s'aperçoit que le reste c'est beaucoup des études, des évaluations, des planifications.

Nous sommes nous, très réservés sur vos choix souvent exprimés sur la politique énergétique, parce qu'aujourd'hui, pour résumer, il est de bon ton de dire : « tout ce qui produit du carbone, c'est très mauvais, il faut supprimer et il faut aller vers les énergies renouvelables ». Mais comme il est dit dans l'Odyssée d'Homère, il ne faut pas tomber de Charybde en Scylla, parce que certaines de ces énergies dites renouvelables ne sont pas forcément très compatibles avec l'environnement. Vous avez dit Madame la Vice-présidente l'effort qu'il fallait pour suivre par exemple pour les panneaux photovoltaïques…

**Carole LE BECHEC**
Pardon, je ne suis pas Vice-présidente, je ne veux pas …

**Gilles PENNELLE**
Excusez-moi Madame … (*rires*), je le pensais.
Hier on a parlé du lithium et les inquiétudes qu'on pouvait avoir à en produire dans le Finistère. Cependant, dans tous les panneaux photovoltaïques il y a du lithium, dans les batteries. Alors, c'est vrai, c'est produit en Chine, c'est loin, c'est loin ! Mais, tous les experts, tous les scientifiques, tous ceux qui s'intéressent à la vie humaine savent que ceux qui produisent ces panneaux solaires sont exposés à des risques énormes, comme l'a montré le reportage de Zone Interdite ou souvent ces panneaux sont produits par des détenus politiques dans ce régime de Chine et sont exposés à des risques incroyables avec ce lithium. Alors, c'est pas grave parce que c'est du renouvelable, donc c'est bien ici. Et puis, quid du recyclage de cela ? Car bien évidemment il y aura un énorme problème sur le recyclage.

Même chose avec les batteries électriques que tout le monde vante aujourd'hui. Si vous dites que vous achetez une voiture diesel, vous êtes quasiment aujourd'hui un délinquant. C'est mon côté voyou, moi je roule en diesel, à basse consommation. Et dans les batteries électriques, il y a du lithium. Alors c'est vrai qu'on les recycle au Ghana, par exemple, à Accra, vous voyez. Dans une immense décharge où travaillent des enfants esclaves pour recycler ces batteries extrêmement dangereuses. Mais tout ça on n'en parle pas parce que c'est bien, c'est du renouvelable. Mais attention, de ne pas tomber effectivement de Charybde en Scylla. Parce qu'il y a quand même des énergies renouvelables que je préfèrerais d'ailleurs appeler « intermittentes », comme l'éolien par exemple, qui est plus intermittent que renouvelable. Parce que ça ne marche pas tout le temps. Eh bien qui posent aussi de graves problèmes environnementaux et qui posent comme les éoliennes le feront dans quelques années, des problèmes de recyclage. Mais on va les enfouir probablement là aussi. Loin d'ici, donc ça ne se verra pas. Cachez ces décharges que je ne saurais voir !

Alors il faut être un peu prudents. Si la France produit moins de carbone que bien de ses voisins, de ces pays comparables, il faut le dire et moi j'ose le dire parce que là aussi on a l'impression que quand on dit ça, on est un Indien. Oui c'est grâce au nucléaire. Si la France paiera peut-être moins l'impact énergétique de la crise

ukrainienne, russo-ukrainienne, avec le gaz, c'est parce que nous avons le nucléaire. Alors récemment, quelqu'un me dit, alors vous êtes, M. PENNELLE, pour qu'on construise une centrale nucléaire en Bretagne ? Non. Non, non, je n'ai jamais dit ça. Je ne veux pas ça. Je ne veux pas faire ça. Il suffit de créer de nouveaux réacteurs, moderniser notre parc existant, sans créer de nouvelles centrales nucléaires et nous arriverons à aller vers cette autonomie, que vous réclamez tant.

Il y a certes d'autres pistes dans les énergies renouvelables. C'est vrai, l'hydrogène, par exemple, qui est encore une piste balbutiante. J'avais cru comprendre qu'en baie de St-Brieuc, les pêcheurs directement impactés par l'usine éolienne, avaient proposé, on était dans une réunion en visio, je m'en souviens, pendant le confinement, avaient proposé une version alternative pour produire de l'hydrogène, grâce à la houle. C'est peut-être vers cela qu'il faut aller.

J'ai entendu dire Madame, tout à l'heure, vous disiez qu'il faut toujours consulter les citoyens. Je ne me suis pas trompé, vous avez dit cela. Oui, moi ça m'intéresse beaucoup, surtout quand on crée des parcs éoliens, par exemple. On ne les consulte pas très bien, voire pas du tout. Parce que les enquêtes publiques, vous savez très bien que tout ça a été très réformé et qu'on a plus besoin forcément de passer par autrefois ces enquêtes publiques, quand les citoyens étaient au courant d'ailleurs qu'il y avait une enquête publique. Souvent les gens se réveillent avec un chantier éolien, avec ces monstres d'acier devant leur maison, sans qu'on les ait vraiment consultés.

Alors attention dans ces choix énergétiques. Attention aux beaux discours. Il y a, oui, ce qui est énergiquement correct, le discours énergiquement, bas carbone, il faut décarboner, il faut aller vers les énergies renouvelables. Mais attention de ne pas tomber aussi dans des énergies qui auraient d'autres impacts graves, non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la santé humaine, même si c'est celle des petits Chinois.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Patrick LE DIFFON.

**Patrick LE DIFFON**
Merci Monsieur le Président,
Dans ce chapitre, on s'attend véritablement à une prise en compte majeure de l'approche circulaire de l'usage des ressources par le prisme de la gestion des déchets, mais aussi de la méthanisation. A propos des déchets, nous avons voté le Plan régional de gestion de prévention des déchets avec l'objectif majeur de la gestion et de la ressource. Il remplace les anciens plans sur les déchets dangereux, les plans départementaux sur les déchets non dangereux du BTP.

Les grands objectifs que fixe le plan de la Région Bretagne, je les rappelle, sont les suivants :

- diminution de la production de déchets. L'objectif était de – 10% pour 2020 des DMA
- - 25 % de déchets ménagers et assimilés, donc hors déchets végétaux, en 2030 par rapport à 2016
- - 20 % de déchets végétaux en 2030 par rapport à 2016
- application des principes de l'économie circulaire,
- collecte de la totalité des déchets recyclables
- autonomie régionale dans la gestion des déchets
- trajectoire du zéro enfouissement à l'horizon 2030
- progression vers la tarification incitative

Alors aujourd'hui où en est-on en Bretagne ? 700 000 tonnes de déchets sont enfouis dont 40 % hors de Bretagne, 280 000 tonnes hors de Bretagne. On va jusqu'en Mayenne pour les enfouir. On observe une augmentation des tonnages malgré les efforts liés aux optimisations, en lien notamment avec les apports des nouvelles populations. On est loin des – 10 %. Certes des efforts sont faits, et sont en cours pour optimiser la gestion et rationnaliser la production des déchets, mais je dirais qu'on assiste actuellement à des difficultés à ouvrir des nouvelles unités de traitement, des OMR et une certaine incertitude sur certains outils, comme les unités de valorisation notamment organiques.

On en parle mais on ne voit rien venir et le temps presse car aujourd'hui, des sites de traitement d'OMR sont à saturation voire, en voie de fermeture. Ce sont les unités IOM ou ISD, techniquement. Ce qui force les exports. Un petit exemple, l'exemple de Vannes qui va fermer pour travaux et qui va envoyer ses déchets à traiter au Havre, par manque de capacité de traitement de proximité. Les filières sont très peu matures sur la gestion des encombrants. Par exemple, c'est le cas des CSR, mais avec des soucis d'exutoires pour cause de peu de chaudières. Et dans ce cas on exporte à l'étranger, notamment au Danemark, par manque de solutions locales.

Les installations de tri ne sont pas toutes aptes à recevoir des extensions et consignes de tri qui sont souvent difficiles à gérer. L'exemple du centre de tri du sud Morbihan où on ne s'accorde pas sur un lieu d'implantation entre Vannes et Lorient. Résultats, j'ai observé dernièrement une prise en main par le préfet pour un arbitrage. Ce n'est pas le rôle de la Région ça ? Si à présent on considère l'échelon local entre territoires voisins, ce sont fréquemment des modes de gestion et de collectes différents, avec des consignes différentes, rendant le geste de l'usager complexe d'un territoire à l'autre. Dans un même EPCI, entre 2 communes, on collecte ou pas le pot de yaourt sur le même modèle. Résultat : le taux des refus du tri galope. On fait également face à des modèles financiers différents. Ici c'est la taxe incitative ou non. A côté, c'est la redevance incitative ou non. On ne s'y retrouve pas et ces disparités créent le trouble chez nos concitoyens.

Si on rajoute à cela une gestion et un poids de la TGAP de plus en plus présent, alors que les unités de traitement ne sont pas existantes, on voit les coûts augmenter considérablement. La fiscalité punitive est activée, sans que nous soyons en capacité d'apporter des réponses satisfaisantes ni même des perspectives. Une harmonisation régionale me semble importante, voire indispensable à mettre en œuvre pour créer une vraie synergie entre les territoires pour essayer de rentrer dans les clous des objectifs du plan. Car les 230 000 tonnes de déchets à enfouir devront rester chez nous demain lorsque nos amis mayennais appliqueront eux aussi la réduction drastique des enfouissements. Ils commenceront très probablement par fermer leur porte en nous laissant la gestion de nos excédents.

A propos de la méthanisation, serait-ce une fausse bonne idée ? On l'a présentée comme une perspective de ressource financière supplémentaire pour l'agriculture. On lui a trouvé en premier lieu un intérêt pour la cogénération et l'alimentation électrique. On a ensuite développé la production de gaz vert qu'on insuffle dans le réseau, complétant le gaz fossile importé. Des voix dissonantes se sont largement fait l'écho lui reprochant une utilisation effrénée des cultures.

Monsieur le Président, tout comme moi, vous avez assisté à l'Assemblée Générale des Méthaniseurs Bretons à Ploërmel. Je n'y ai pas vu des resquilleurs mais des gens responsables, garants du contour de la loi. Quelle place réserve-t-on au développement de cette pratique ? Je sais qu'une étude commandée par vos services est en cours. J'espère qu'elle n'est pas à charge et qu'elle nous éclairera sur ces perspectives. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Christine PRIGENT et André CROCQ se prépare.

**Christine PRIGENT**
Monsieur le Président, chers collègues,
Notre modèle sociétal s'appuie sur l'utilisation intensive de ressources fossiles et génère d'énormes quantités de déchets. Il n'est ni vivable, ni durable pour les générations futures et la biodiversité. Il nous faut sortir du schéma linéaire selon lequel on produit, on consomme, on jette, pour aller vers un modèle plus sobre d'économie circulaire. Prioriser la réduction de la production de déchets à travers la réduction de la consommation et l'écoconception ainsi que la réparation et le réemploi.

Des dispositifs législatifs ont été mis en place afin d'engager la France vers des pratiques plus vertueuses avec en février 2020 la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, la loi AGEC, puis en août 2021, la loi Climat et résilience dans lesquelles nous devons inscrire l'action de la Région. En Bretagne, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, appelé par son petit nom le PRPGD a été adopté en mars 2020. Il a pour objectif d'atteindre le zéro enfouissement d'ici 2030 et le zéro déchet d'ici 2040. Suite à l'alerte de

l'observatoire de l'environnement de Bretagne annonçant la difficulté de tenir le défi de zéro enfouissement d'ici 2030, la Région doit accélérer son action en faveur de la sobriété, la réduction des déchets, le réemploi et la réparation. Dans ce budget, l'approche est encore beaucoup trop palliative. Il n'y a pas de réelle remise en question de la surconsommation et de la production de déchets, lesquels déchets sont uniquement considérés en tant que secteurs d'activité, source d'emploi et d'innovation.

Le Code de l'environnement nous dit que la valorisation des déchets ne doit intervenir qu'en dernier recours et qu'il faut prioriser la prévention et la réduction, écoconception, prolongation de la vie des objets via la réparation et le réemploi, sobriété d'usage. Les axes d'intervention sont multiples. Or, 150 000 € seulement sur la ligne consacrée à la sensibilisation et à la prévention, c'est clairement insuffisant au regard de ces enjeux. La préservation des ressources naturelles et la protection du climat doivent passer par une réduction de la consommation et de la production au sens large et donc de la production de déchets avec des financements orientés en ce sens. Nous attendons donc avec impatience les conclusions de la réflexion croisée sur le PRPGD et la Feuille de Route de l'Économie Circulaire FREC, annoncée au premier semestre 2022 - c'est maintenant- qui nous donnera, nous l'espérons, des objectifs plus ambitieux et un plan d'actions concret de la politique régionale en ce domaine.

De nombreuses initiatives vertueuses existent, que ce soit dans le monde de l'entreprise, des collectivité ou de l'économie sociale et solidaire. Il faut absolument que la Région joue pleinement son rôle d'impulsion, de coordination et de soutien financier. Encore une fois 600 000 € seulement dédiés à cet accompagnement, c'est insuffisant. Consolider et déployer l'usage des matériaux biosourcés dans la construction en y consacrant simplement 105 000 € nous semble dérisoire quand on sait que la demande existe et qu'il faut accélérer la mise en place de cette filière.

Autre sujet, quel financement pour la mise en place d'une véritable filière de la consigne en Bretagne pour sortir du tout jetable comme les emballages plastiques à usage unique ? Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Donnons-nous les moyens de cette ambition forte pour notre Région et respectons notre engagement de zéro enfouissement en 2030 et de zéro déchet en 2040. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Dernière intervention pour le bordereau avant la réponse de Carole LE BECHEC, André CROCQ.

**André CROCQ**
Je vais faire très vite et du coup, je vais aussi tout de suite comme vous l'avez proposé d'ailleurs aller sur l'amendement proposé par Tristan BRÉHIER, puisqu'on en a déjà parlé hier et on a eu le débat en commission. Moi je me félicite vraiment qu'on ait pu les uns les autres trouver une rédaction qui, je crois, convienne parce que le chantier qui est devant nous est un chantier vraiment important, celui de la trajectoire énergétique pour la Bretagne en 2030, 2040 et 2050. Et, je vois que M. PENNELLE est parti, mais je pense que dans son raisonnement il lui manque quand même une petite clé en disant qu'il suffirait de remplacer par exemple les réacteurs nucléaires actuels par de nouveaux réacteurs pour que tout soit réglé. Je pense qu'il n'a pas lu l'étude publiée par RTE récemment parce que la transition énergétique passera par l'électricité. Et donc il va falloir augmenter les moyens de production, les moyens de distribution et sans doute développer des moyens de stockage. Et notamment, si on veut tirer tout le bénéfice des énergies renouvelables, elles sont effectivement intermittentes, l'hydrogène sera un des moyens très certainement. Je pense que cette étude et la gouvernance qu'on va proposer dans le bordereau finalement, complété de cet amendement proposé par Tristan BRÉHIER arrive au bon moment et va vraiment trouver sa place.

Je voulais juste relever 2 points :
En Bretagne, on a quand même un système d'accompagnement à la rénovation énergétique que d'autres Régions nous envient. On a la couverture quasi intégrale du territoire breton par des plateformes. Ces plateformes assurent un conseil indépendant, indépendant des entreprises, indépendant des fournisseurs d'énergie. C'est pas rien. C'est plus de 100 emplois dans les territoires pour accompagner chaque ménage qui

le souhaite dans son parcours. Le système est financé, à peu près à parts égales par des certificats d'économies d'énergie, ça c'est le système proposé par l'État, par nous la Région et par les structures porteuses de ces plateformes, souvent les intercommunalités, les regroupements. Moi j'insiste parce qu'en Bretagne on est vraiment plutôt enviés sur cette question-là et il faut l'avoir en tête.

Et puis on lance une étude importante, celle d'une société de tiers financement. Vous savez que beaucoup de ménages, notamment les plus modestes, n'arrivent pas à financer le reste à charge pour ces opérations de rénovation énergétique de leur logement et cette société de tiers financement est attendue et j'espère que cette étude importante apportera des réponses très concrètes aux Bretonnes et aux Bretons très rapidement.

Sur la méthanisation, effectivement l'étude socio-économique qui est lancée et qu'on présentera aussi et on trouvera là aussi une gouvernance de cette étude adaptée. Elle a vraiment la vocation d'être socio-économique, c'est-à-dire qu'on traite tous les sujets, y compris le sujet de l'acceptabilité, de manière à ce que la politique qu'on souhaite porter en Bretagne et j'espère, collectivement, soit celle d'une méthanisation qu'on revendique et pas celle d'une méthanisation qui pourrait être parfois critiquée. Merci Beaucoup.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Carole LE BÉCHEC pour quelques éléments de réponse avant l'amendement.

**Carole LE BÉCHEC**
Merci.
Peut-être commencer par … Mon collègue n'est pas là. Si, Daniel il est là encore. J'aime beaucoup l'intervention de Daniel CUEFF parce qu'il parle d'un concept aussi qui n'est pas encore tellement arrivé en Bretagne, je crois, par rapport à son exemple de parc d'activités, c'est l'écologie industrielle. Parce qu'effectivement, il y a les concepts, mais ça c'est difficile à s'approprier. Quand on les voit sur le terrain, ça change tout. Et en fait, imaginons des zones d'activités, des zones industrielles, où on a clairement organisé les flux : les flux de déchets, les flux de matières premières secondaires, les flux d'énergie. On se passe la chaleur, on se passe l'eau. Des projets comme ça, ce n'est pas nouveau. Ça existe depuis les années 2000. Ça s'appelle « l'écologie industrielle » et ça a été éprouvé et théorisé à Kalundborg au Danemark. Ça, c'est vrai qu'on n'y est pas trop, mais je pense que dans le futur il faudra y penser. En fait moi je dirais Daniel, que l'économie circulaire à impact positif, c'est peut-être essayer de faire aussi bien que la nature, c'est-à-dire de ne pratiquement pas avoir d'externalité négative au processus de production.

Un sujet dont on ne parle pas trop et que j'aimerais aborder, l'économie de la fonctionnalité. Qu'est-ce que c'est ? Eh bien voilà, au lieu de vendre un bien qui nous coûte beaucoup en termes de gaspillage, en termes de déchets et en termes d'utilisation des ressources, eh bien, vendons le service de ce bien. C'était juste pour poser ça. Je te remercie Daniel de ces éléments.

M. PENNELLE, vous avez dit beaucoup de choses, surtout par rapport aux externalités négatives qui seraient celles des énergies renouvelables. Vous m'avez fait penser à des étudiants ingénieurs de l'INSA, auxquels je faisais des cours d'économie soutenable, et qui me disaient de but en blanc sans avoir même regardé que les panneaux photovoltaïques n'étaient pas recyclables. Je leur ai montré des films vidéos sur des usines en Allemagne où on montrait que plus de 85 % des panneaux photovoltaïques, et ça c'était en 2006-2007 étaient déjà recyclables à l'époque. Je pense qu'il faut aussi aller voir comment se passent les choses. Évidemment, la première des énergies, c'est la sobriété, évidemment, sinon, on n'y arrivera pas. Évidemment, tout ce que l'on fait en termes industriels, ça a un impact. On a besoin de ressources, etc.

On ne va pas faire un débat sur le nucléaire ici, mais lorsqu'on pense au nucléaire, il faut penser à 3 choses :

- Au niveau économique, ce n'est pas du tout évident que ce soit si bon marché que ça. D'ailleurs il faudrait relire les rapports de la Cour des comptes sur le coût réel du nucléaire. En tout cas, je vous le conseille.
- La problématique des déchets est loin loin loin loin d'être résolue

- Au niveau de la sécurité, le grand carénage, c'est-à-dire la mise en sécurité des réacteurs, elle coûtera des milliards, et des milliards et des milliards.

Donc ce n'est pas si évident que ça en termes de choix énergétique. Je pense qu'il nous faut un mixe énergétique en tout cas, pour les prochaines années. Et en plus … non on ne va pas faire le débat du nucléaire maintenant !

Sinon, sur la consultation des citoyens, vous dites : « oui évidemment, il faut le faire ». Vous pensez qu'on ne l'a pas fait assez au niveau du parc éolien de Saint-Brieuc, mais moi je me rappelle qu'on en parlait déjà en 2010, donc ça fait plus de 10 ans, et qu'il y a eu déjà une concertation très importante à l'époque. Les projets malheureusement, ces projets-là mettent un temps fou à se monter et là, effectivement c'est un problème parce qu'après, les gens ne sont plus du tout les mêmes, on ne sait plus qui a décidé quoi. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes, ce n'est pas ce que je veux vous dire, c'est par rapport à consulter les citoyens dans mon esprit, et d'ailleurs le rapport le cite, c'est aussi faire des projets avec les citoyens, qui permet de faire une meilleure appropriation de projets, par exemple de projets d'éolien terrestre, si on pense par exemple aux éoliennes en Pays de Vilaine. C'était l'idée.

Un angle mort aussi, on n'en parle pas beaucoup parce que c'est comme ça pour l'instant, c'est aussi l'autoconsommation, je voudrais vous alerter aussi là-dessus. Ça peut être très très intéressant. Et c'est vrai que l'autoconsommation des énergies renouvelables a été longtemps, longtemps interdite et là, depuis quelques années, elle est autorisée. Et ça ce sera aussi intéressant à regarder. Voilà ce que je voulais répondre là-dessus. Sur la santé humaine aussi, M. PENELLE, la santé humaine oui voilà, il faut penser aussi à toutes les énergies.

M. LE DIFFON, vous me rappelez tous les chiffres et, oui vous avez raison bien sûr sur l'enfouissement, c'est terrible. La moitié de nos déchets sont enfouis à l'extérieur de la Bretagne. Et qu'est-ce qui va se passer ? Évidemment, on se pose des objectifs très ambitieux, qui sont aussi des objectifs réglementaires. Comment est-ce qu'on va faire ? En fait, ça va avoir des incidences aussi et ça en a déjà sur l'augmentation du prix du traitement des déchets, donc des gros problèmes. Le rôle du Conseil régional c'est d'aider à la mutualisation, à l'optimisation de tout ça. Donc le plan régional de prévention et de gestion des déchets, il visait ça. Il a analysé les flux, et il a dit en termes économiques et en termes d'équipement industriel, le mieux c'est de faire comme ça. C'est-à-dire de mutualiser. Il y avait des flux, il y avait tout ça. Le plan est assez récent, il est de mars 2020, la livraison du plan. Ce qui se passe c'est qu'il y a des territoires qui arrivent très bien à s'organiser, alors la Région a incité et incite toujours fortement tous les territoires à mutualiser. Parce que faire une unité de CSR , faire un nouveau centre de tri avec les extensions de consignes de tri, ça coûte très très cher. Ça coûte très cher. Ce sont de très gros projets industriels pour lesquels il faut avoir des subventions de l'ADEME et des éco-organismes.

Donc il faut vraiment mutualiser parce que c'est la mutualisation qui permettra de payer moins cher. Certains territoires travaillent très très bien en concertation, par exemple, le territoire de Dinan, le SMPRB dans le 22 et le 35. Ça, ce sont des territoires qui fonctionnent très très bien. Le 29 aussi avec le SIMED 29 fait un très très bon boulot aussi sur la prévention des déchets, sur les équipements. C'est vrai qu'on a un petit peu plus de soucis en ce moment avec le 56. On ne désespère pas mais on est vraiment à la manœuvre. On a payé des études aussi pour leur remontrer qu'est-ce qu'il était rationnel de faire. Voilà, on n'arrête pas de labourer le terrain, sauf que nous, on n'a pas le porte-monnaie. Voilà, c'était ma réponse à M. LE DIFFON.

Christine PRIGENT, un modèle pas durable, le modèle linéaire. Oui, on est tout à fait d'accord avec vous. L'écoconception, oui, on est tout à fait d'accord. Les entreprises s'en emparent. On souhaiterait qu'elles s'en emparent encore plus vite, mais il y a le temps de l'entreprise. Je dois faire vite …

Sur les matériaux biosourcés, juste vous dire qu'on a une très belle filière qui se monte grâce au travail de la Fédération des Biomatériaux que l'on aide et effectivement on aura des avancées sur la terre crue, la paille, les autres éléments du bois, etc. Je vais arrêter là maintenant. Merci.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. M. BRÉHIER, vous vouliez dire un mot sur l'amendement ?

**Tristan BRÉHIER**
Oui, juste rapidement pour expliquer que sur la base de cette redéfinition profonde qui était proposée du coup dans le rapport « la Région renforce son engagement face au dérèglement climatique » en décembre, que nous avions voté avec le groupe, l'idée était justement de poser une méthode et de poser un calendrier et je me réjouis qu'on ait pu stabiliser ces deux éléments-là sur lesquels à la suite de l'amendement, il faudra quand même continuer à discuter un peu. Mais je ne vais pas être beaucoup plus long car je sais que nous avons beaucoup de retard. Voilà. Merci à tous.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous et je confirme qu'il faudra continuer à échanger pour le travail, avec André CROCQ. Alors, avis de la commission sur l'amendement ?

**Carole LE BECHEC**
Avis favorable.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Nous, nous votons pour puisque depuis le début du mandat nous demandons à avoir un débat sur l'énergie en Bretagne. Je rappelle juste le coût de rachat des Mégawatts du parc éolien offshore de Saint-Brieuc. C'est 155 € MW et nous aurons probablement un débat sur l'éolien flottant. Et ça va être du même acabit. C'est-à-dire, il y aura des pour et des contre. Donc, il est urgentissime de se poser la question de la façon dont on fera des choix. Vous parlez souvent d'acceptabilité. Il faut vraiment qu'on ait ce débat. Donc on vote évidemment cet amendement.

**Ronan PICHON**
Nous nous abstenons. Juste un mot pour expliquer la position, puisque par rapport à la question que nous avons posée hier, nous estimons, pour l'élaboration de cette stratégie énergétique pour la Bretagne, qu'il est nécessaire de développer une concertation très large qui associe bien au-delà du Conseil régional de manière à ce que l'ensemble de la société puisse s'approprier la question, le débat et les solutions qui seront proposées, de manière à construire vraiment une stratégie de long terme qui fasse corps avec la société bretonne et avec les enjeux. C'est pour ça que le groupe de travail c'est quelque chose d'intéressant dans lequel nous nous impliquerons, bien évidemment, mais c'est insuffisant pour l'instant.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Pour l'anecdote, le pacte électrique est déjà très ancien et faisait bien l'objet d'un travail très large avec l'ensemble des partenaires, des citoyens, de toutes celles et ceux qui s'intéressent à ce sujet et c'est bien l'ambition qui est la nôtre. Mais message reçu.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Nous la Bretagne sur une méthode et un calendrier*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le l'amendement de nous la Bretagne sur une méthode et un calendrier est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est noté. J'appelle l'avis de la commission sur le bordereau lui-même.

**Carole LE BECHEC**
Avis favorable.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Dans l'attente d'une nouvelle politique énergétique de la Bretagne, nous votons contre.

*Le Président appelle au vote sur le programme 503*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 503 est adopté*

Merci à vous, merci à tous pour le travail. Merci à ceux qui ont retravaillé sur cet amendement et merci à Carole LE BÉCHEC pour son engagement. Merci à tous.

# MISSION VI

## Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

### Culture

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous propose de continuer sans plus tarder un petit point puisque nous attaquons la mission VI. D'après le calendrier que l'on me donne, on n'a plus qu'une heure de retard, donc là on termine théoriquement vers 22h30-23h. Ou alors on coupe avant et on finira demain matin. On va regarder les choses en fonction du déroulé. Les collègues Vice-présidents ont eu l'instruction de faire très court dans leur présentation. Béatrice MACÉ pour la culture.

**Béatrice MACÉ,**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le Président, chers collègues,
Comme dans beaucoup d'autres domaines, la sortie de crise dans le secteur culturel s'annonce difficile et laisse présager un retour à une forme de normalité sur un temps long. Sachant que cette normalité ne pourra pas être une simple reconduction des postures précédentes. En effet, depuis la rentrée de l'automne 2021, nous constatons une forte fragilisation des équipes, des questionnements, des réflexions sur les modes de production, de diffusion et d'action plus globalement et une volonté mais une difficulté d'affronter les enjeux d'évolution du fait des incertitudes.

Dans ce contexte, il nous parait essentiel de poursuivre l'accompagnement des acteurs dans un esprit de dialogue, de concertation, de réflexion collective. En proximité avec les structures sur tout le territoire régional et avec une attention à toutes les parties prenantes de l'écosystème. Donc il est essentiel de ne pas les fragiliser en stabilisant les subventions. Mais aussi il est essentiel de prendre du temps pour travailler avec les acteurs, la mise en perspective nécessaire pour affronter les enjeux postpandémie, dans la mesure où cette pandémie a

mis en évidence des problématiques structurelles bien antérieures. Il nous faut maintenant reposer les bases de la mise en œuvre de l'action dès sa conception, de la production à la diffusion. Je précise que dans cette mise en perspective, il s'agira d'envisager un nouveau positionnement pour la culture dans notre action publique en affirmant la cohérence du triptyque : droit culturel – culture – éducation artistique et culturelle.

Ce premier budget du mandat sera d'abord un budget de continuité et de solidarité. Pour atteindre ce double objectif, le budget dédié à la culture bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire de 300 000 € sur le programme 101 par rapport à 2020. 2021 a été, souvenons-le, une année hors norme compte tenu des mesures exceptionnelles mobilisées. Cela permettra, conformément à ce que je viens d'énoncer, de maintenir les mesures de solidarité et de stabilité du secteur. Par exemple, poursuite de l'expérimentation en faveur des organisateurs occasionnels du spectacle, poursuite de l'expérimentation en faveur des jeunes artistes plasticiens et développement du soutien à la filière des métiers d'art.

Concernant le programme 602. Ce programme est stable après 3 années de montée en puissance qui ont vu le budget en faveur du cinéma et de l'audiovisuel de manière générale, croitre de plus d'1 M€ en 3 ans. Mais ce budget 2022 nous permettra aussi d'aborder une nouvelle étape dans nos politiques régionales avec le lancement, dès ce printemps d'une première expérimentation territoriale en communauté de communes du Kreiz Breizh. Cette expérimentation est pensée comme l'outil d'introduction concrète des droits culturels des personnes dans la politique culturelle de la Région Bretagne. Elle s'inscrit également dans le cadre d'une convention avec le Département, l'État et bien sûr, la communauté de communes. Cette convention a vocation à poser un nouveau cadre territorial adapté pour l'action culturelle régionale. Elle sera présentée en Commission culture dès sa finalisation. Plusieurs autres EPCI nous ont d'ailleurs déjà fait part de leur intérêt pour cette démarche et donc, j'envisage, dès 2022 la signature de 2 autres conventions, puis 3, voire 4 conventions par an sur la durée du mandat. Voilà. J'en ai terminé. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Beaucoup. 6 inscrits dans le débat. On commence par Arnaud TOUDIC.

**Arnaud TOUDIC**
Monsieur le Président, merci. Merci chère Vice-présidente.
Vivement lundi ! Non, ce n'est pas mon souhait personnel. Vivement lundi, c'est une boite de production située à quelques rues de cet hémicycle. C'est une entreprise rennaise qui sera présente à Los Angeles, car elle est nommée aux Oscars le 27 mars prochain. Nominée, oui mais nominée 3 fois :

- meilleur film d'animation
- meilleur film en langue étrangère
- meilleur film documentaire.

Vivement lundi est nommé pour le film Flee, une coproduction bretonne-danoise. Croisons les doigts pour eux et pour le cinéma breton.

Cela nous amène à parler de l'export, de l'accès à l'international pour le cinéma de Bretagne. Flee ne doit pas être une exception. Nous le constatons, la Région soutient fortement et avec efficacité la filière cinéma dans sa production, sa structuration et sa professionnalisation. Le fonds d'aide à la création présent dans le programme 602 est un dispositif pour la filière et nombre des productions issues des territoires sont de qualité. Mais nous pensons que le maillon faible de cette économie d'échelle est la capacité à pouvoir s'internationaliser uniquement par elle-même. Nous devons donc agir en tant qu'activateurs de cette volonté d'exporter notre culture en étant présents sur des salons par exemple comme le Meetcom à Cannes. Le Conseil régional de Bretagne pourrait y afficher son souhait d'être le lien entre la Région et les porteurs de projets afin de favoriser le développement de la filière cinématographique et audiovisuelle sur le territoire breton. A Bretagne ma vie, nous en sommes convaincus, il nous faut donc compenser cette fragilité dans l'organisation de la filière et renforcer les projets stratégiques bretons pour le cinéma et l'audiovisuel en offrant des débouchés supplémentaires aux productions locales en augmentant les possibilités de diffusion. Merci.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Parole à Alexandra GUILLORÉ

**Alexandra GUILLORÉ**
Merci Monsieur le Président,
Je vais essayer d'être concise. Effectivement l'enjeu de l'accès à la culture est constant et constamment renouvelé. Autant ce postulat mériterait je crois une belle unanimité sincère sur l'intégralité de nos bancs, autant les moyens d'y accéder pour y parvenir en tout cas, ne génèrent en général pas l'unanimité. Je ne nie pas l'action régionale qui effectivement est présente et notamment parce que l'ancien Vice-président était très engagé sur ce sujet pendant de longues années. Pour autant aujourd'hui il ne me semble pas que la politique proposée avec ce budget soit au rendez-vous, pour reprendre les mots de Monsieur le premier Vice-président.

Si on veut vraiment que la culture plus généralement, reste demain encore un vrai facteur d'attractivité, de cohésion sociale et de développement économique, parce que c'est aussi un levier de développement économique de nos territoires avec des emplois non délocalisables, où est l'affirmation d'une vraie politique des filières culturelles ? Quelle vision stratégique au service de la puissance culturelle bretonne, parce que nous en avons le potentiel. Malheureusement je ne le vois pas avec ce bordereau.

Nous partageons les mêmes constats post-Covid, la très grande fragilité de trop nombreuses structures culturelles, les évolutions de pratiques de comportement culturel de nos concitoyens. Bref, nous sommes d'accord, la situation est dramatique et face à la complexité et la fragilité de cette situation, nous devrions collectivement être en capacité d'élaborer un vrai plan Marshall de la culture. C'est un sujet éminemment stratégique, la culture. On parlera peut-être tout à l'heure d'influence avec la diaspora bretonne. C'est un vrai sujet. Il nous faut une vraie feuille de route. Alors j'entends effectivement qu'on attend les travaux du forum des pratiques culturelles etc., mais il est urgent de nous mettre autour de la table parce que seuls on sait bien, la Région ne pourra pas tout faire, l'intégralité des partenaires institutionnels, publics, privés et associatifs. Mais réellement ça veut dire que typiquement, il faudra aller chercher …

Je vais prendre deux exemples très concrets. L'idée n'est pas de réduite mon intervention à ça, mais je trouve que c'est assez symptomatique. Typiquement, il nous manque un vrai parcours culturel des jeunes, de la maternelle au lycée. Evidemment, dans les filières générales, techniques et pro comprises. Pour avoir un vrai parcours à la fois exigeant, consolidé et effectif, on ne pourra travailler qu'avec le bloc communal et on sait bien que beaucoup de nos intercos n'exercent pas cette compétence dans leur entièreté. Donc c'est compliqué mais il faut les emmener avec nous, les communes évidemment, les Départements pour qu'effectivement on ait un parcours. Sécuriser un parcours, le consolider, c'est faire travailler des artistes, c'est aussi démystifier l'accès aux salles de concert, etc. On sait que ça fonctionne. Il y a des territoires où c'est mis en place. Ça fonctionne. Et là il faut que la Région joue son rôle d'animatrice et coordonner tout cela avec une réalité qui va devenir palpable.

Après je rêve également mais je débute mon mandat, donc je suis un encore un peu naïve, sans doute, d'une grille de critères simple, transparente, lisible, équitable pour le soutien soit aux équipements, soit aux animations. En CP parfois j'ai l'impression, en tout cas, j'ai du mal à voir ces critères-là et ça me semble important parce qu'effectivement, il faut que partout dans nos territoires, on ait, alors évidemment, il n'y a pas les mêmes besoins partout, la réalité je ne la nie pas. Pour autant, il faut que chacun sache qu'il peut être aidé autant à un festival ou telle salle de spectacle. Ça me semble essentiel.

Un point de vigilance enfin, sur la notion des droits culturels qui sont, on le sait tous, très délicats à manier. Alors évidemment, c'est un discours intellectuellement extrêmement motivant. Pour autant et au-delà de la stricte obligation légale de les intégrer dans nos politiques, ça a du sens, j'en suis convaincue, mais ils comportent aussi des vraies externalités négatives s'ils sont manipulés de façon trop hâtive ou en tout cas trop caricaturale. Là, il nous faudra être extrêmement vigilants parce que la culture fait du sens, fait société, et il ne

faudrait pas que les externalités négatives justement, ces droits culturels qui finalement vont peut-être donner plus d'acuité aux libertés individuelles, contreviennent au ciment que doit consolider la culture. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Alors, nous avons dans les inscrits Gilles PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Merci Monsieur le Président, sur le 601 et le 602. Alors sur ces 2 programmes, il y a un certain nombre de choses à dire. Nous avons toujours dit qu'il y avait de bonnes choses, des financements qui nous semblaient tout à fait pertinents, et puis des choses qui ne nous plaisaient pas, que nous trouvions très politisées. C'est par exemple, dans le 602, qu'on trouve les subventions papiers timbrés etc., associations d'extrême gauche. Vous pouvez compter sur nous, Monsieur le Président vous le savez, pour en commission permanente, faire une étude attentive de la ventilation de ces crédits que nous n'aimons pas, que nous appelons des crédits toxiques. Donc nous le ferons aussi dès lundi, je crois. Mais voilà nous avons aussi le désir de soutenir la promotion de la culture dans notre Région, mais nous seront vigilants, dans ces commissions permanentes, à certains financements.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Nous passons à Isabelle LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
C'est Fabien LE GUERNEVÉ qui s'exprime pour nous. Merci Président. Non non, mais c'était écrit LE CALLENNEC, donc … Merci.

**Fabien LE GUERNEVÉ**
Oui, on ne nie pas que la Région Bretagne a été très présente auprès des acteurs culturels et les artistes pendant la crise sanitaire que nous avons connue et nous l'avions appelé de nos vœux. Nous avions appelé la Région à répondre présent au maintien de la création artistique pendant cette période. Au maintien des artistes tout court parce que sans soutien de notre part, beaucoup auraient tout simplement perdu leur statut ou seraient partis vers d'autres professions. C'est tout un pan de la création culturelle bretonne qui aurait disparu. Nous vous avions appelé justement à ça. Nous avions même communiqué dans la presse pour vous inviter à soutenir la culture et c'était un moment, souvenez-vous, dans cet hémicycle avait été accueilli l'artiste Melaine DALIBERT qui était venu donner un concert. Parce que tout et n'importe quoi a été dit dans ces articles, avec des réponses qui ont été faites, nous soutenions cette manifestation dans cet hémicycle. Nous sommes évidemment favorables à ce que cet hémicycle puisse accueillir des manifestations culturelles. Mais sur cet événement, nous faisions le rapprochement avec le fait que à la dernière session, nous étions en effectif réduit et que le concert avait été en jauge plus que pleine. Voilà c'est ce que je voulais rétablir quand même parce que à aucun moment, nous n'avions critiqué le fait que la culture se tienne dans cet hémicycle.

Cependant, je rejoindrai ce qu'a dit notre collègue Alexandra GUILLORÉ, la Région soutient la culture, mais quand il s'agit de soutenir des territoires, dans leur politique culturelle, quand il s'agit de soutenir des salles, des théâtres, des salles de spectacle, qu'elles soient conventionnées, qu'elles soient nationales, qu'elles soient centre dramatique, eh bien là, il y a une disparité très forte dans le soutien de la Région et personne n'y comprend rien et le fait qu'il n'y ait pas de guide des aides que nous appelons depuis longtemps de nos vœux ne nous permet pas de comprendre pourquoi ces disparités.

Il y a une volonté aussi de votre part de concentrer vos aides et vos soutiens sur des projets, sur des manifestations et le fait de tout concentrer avec des moyens importants sur certaines manifestations, se fait malheureusement au détriment d'autres manifestations des territoires qui ne sont pas soutenues par la Région. Alors qu'à contrario, les Départements bretons, eux, sont beaucoup plus dans des logiques d'accompagnement avec des critères, ce qui permet … Je prends l'exemple du Morbihan qui est le Département que je connais le mieux des 4, permet là aussi d'accompagner un peu tous les territoires, toutes les communes qui ont des projets

ou les associations des territoires. C'est beaucoup plus lisible et tout le monde s'y retrouve plus avec les Départements qu'on ne s'y retrouve avec la Région.

On vous invite vraiment dans ce programme 601 à éclaircir les dispositifs culturels pour que tout le monde s'y retrouve et que ce ne soit pas obscur.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Christian GUYONVARC'H.

**Christian GUYONVARC'H**
Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,
La crise sanitaire a frappé très lourdement le secteur de la culture et plus particulièrement les arts de la scène et de la rue. Notre ancien collègue Jean-Michel LE BOULANGER et vous-même, Monsieur le Président, aviez décidé de budgéter des mesures exceptionnelles que vous avez inscrites dans une décision modificative du budget 2020 puis confirmé dans le budget primitif 2021. Ce faisant vous aviez su prendre les bonnes décisions face aux dangers évidents d'un effondrement de l'écosystème de la culture en Bretagne ou pour le moins de celui qui ne vit pas des subsides de l'État. C'est bien de cet écosystème-là qui passe très largement sous les radars du ministère de la culture dont notre collectivité doit se préoccuper en premier lieu.

C'est d'autant plus vrai que le volet culture du plan de relance est venu confirmer l'hyper concentration habituelle des crédits du ministère de la culture au bénéfice des équipements publics et privés situés à Paris. Je m'en tiendrai à 2 chiffres extraits du Plan de relance : 7 M€ pour les artistes auteurs des compagnies indépendantes à l'échelle de toute la France - auteurs dramatiques, compositeurs, chorégraphes, metteurs en scène, quand 81 M€ sont attribués au seul Opéra de Paris dont moins de 15 % des spectateurs ne sont pas parisiens. Nous rappelons et on ne le dira jamais assez, qu'habituellement la Région Bretagne reçoit 1 % du budget du ministère de la culture pour 5 % de la population française. Il faut croire qu'en matière de culture, vu de certains bureaux ministériels, il y a des super-citoyens et des sous-citoyens.

Dans ce contexte, nous sommes surpris que vous ayez fait le choix de ne pas reconduire en 2022 les mesures budgétaires exceptionnelles que vous aviez prises dans le courant de l'année 2020, puis reconduites en 2021. Cette décision nous apparait très prématurée car pour de nombreux professionnels du spectacle en Bretagne, les indicateurs restent au rouge. Les salles, pour la plupart, sont loin d'avoir retrouvé un niveau de fréquentation normale et cela pourrait d'ailleurs durer si certains usages numériques qui se sont beaucoup développées pendant les périodes de confinement, venaient concurrencer durablement le plaisir de partager un événement culturel en vrai.

Un autre constat est que beaucoup de scènes culturelles, dans le souci de renflouer leur trésorerie, préfèrent programmer en priorité des artistes dont la notoriété est nationale, n'ayant que l'embarras du choix dans l'offre de concerts et de spectacles après 2 années de report. Cet embouteillage ne favorise pas la diversité des expressions culturelles sur scène. Un public moins nombreux qu'en situation normale et des politiques de programmation qui favorisent le « Vu à la TV » ou « Vu sur TIK TOK ». Ce sont là 2 constats que les rédacteurs du bordereau du programme 601 ont d'ailleurs fait eux-mêmes. Nous serons donc attentifs à ce que les décisions de modification du budget qui seront soumises à notre assemblée dans le courant de l'année 2022 prennent en compte la situation réelle des artistes et des structures qui les accompagnent.

Par ailleurs, nous avons bien compris que pour votre exécutif, l'année 2022 sera une année de transition dans l'attente de la définition d'une nouvelle politique culturelle pour la Région. Cet échéancier est logique puisque les conclusions du forum des politiques culturelles en Bretagne sont attendues au printemps. Nous souhaiterions d'ailleurs, Madame la Vice-présidente, que ces conclusions qui viendront clôturer une démarche participative et innovante soient portées à la connaissance de notre assemblée, afin de nourrir nos futurs échanges sur la politique culturelle de la Région. Nous approuvons également l'idée introduite en son temps par Jean-Michel LE BOULANGER, et partagée par vous-même, Madame la Vice-présidente, de donner une traduction plus forte à la notion de droit culturel dans les politiques de la Région. Par là même, il s'agit de

tourner le dos à une vision descendante de la culture, pour ne pas dire condescendante, qui inspire encore trop souvent les institutions et qui nous vient de loin, d'une époque où la haute société confondait volontiers culture et instruction. Était cultivée la personne qui avait accédé à un certain niveau d'instruction. Et en matière de culture comme en matière d'instruction, il y avait les sachants et les ignorants.

Fort heureusement pour la Bretagne, les cultures populaires y sont encore très vivantes et l'inscription par l'UNESCO du fest-noz au patrimoine culturel immatériel de l'humanité est venue rappeler à ceux qui l'avaient oublié qu'agriculture et culture et ont les mêmes racines. Et oui ! Les paysans avaient de la culture ! Les paysans, oui.
Mais les frères Grimm en Allemagne où Luzel et Sébillot en Bretagne, en collectant leur compte dans les campagnes l'ont su bien avant nous.

En Commission, Madame la Vice-présidente nous a informés du lancement de 2 expérimentations locales en matière de droit culturel, l'une dans la communauté de communes du Kreiz Breizh, l'autre, si j'ai bien compris, qui sera un peu décalée dans le temps, sur le territoire de Lannion-Trégor Agglomération. Nous avons pris bonne note d'un processus en 3 étapes et du souci de lui donner une assise scientifique. Nous ne contestons pas cette exigence, mais prenons garde de ne pas nous éloigner de la finalité, en reproduisant insidieusement comme une fracture entre les sachants et les apprenants. Si l'on se réfère aux 8 droits culturels qui sont identifiés dans la déclaration de Fribourg de 2007, les principes de liberté et de participation sont fondamentaux. Or, le tissu associatif breton est riche d'expériences de terrain dans la pratique des droits culturels même si on n'appelait pas cela comme ça autrefois.

Regardons par exemple ce que la confédération Kendalc'h aujourd'hui fusionnée avec War'l Leur au sein de Kenleur a su produire en matière d'inventaire participatif du patrimoine des danses et des costumes dans le cadre du projet Héritage. Regardons comment les habitants du Pays du centre-ouest Bretagne appuyés par Bretagne Culture et Diversité et l'association Dastum s'y sont pris entre 2015 et 2020 pour construire eux-mêmes l'inventaire de leur patrimoine culturel immatériel.

Donc, en conclusion, sachons mettre en valeur le capital humain de nos territoires, y compris en termes d'animation de projets, pour ne pas nous laisser happer par une logique administrative de cabinet d'étude qui risquerait de nous éloigner des attentes de la population. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Nous terminons avec Julie DUPUY.

### Julie DUPUY
*Groupe Les Écologistes de Bretagne / Ekologourien Breih*

Monsieur le Président, chers collègues,
Merci. Cette intervention porte sur le 601 et le 602 en raison de la grande proximité des enjeux qui existent entre ces 2 programmes.

Dans la présentation est décrit le contexte actuel dans lequel évolue le monde culturel et il y est question de dommages et d'essoufflement. C'est exact. En réalité, le monde de la culture souffre depuis 2 ans et continue de souffrir aujourd'hui encore. Ce mois-ci en février, des artistes, les professionnels ont manifesté leur vive inquiétude face aux conséquences économiques et sociales des annulations en chaîne de spectacles dans les salles, dans les cafés, des annulations de représentations scolaires, de la difficulté de tenir les dates et ce, à l'heure d'un pass vaccinal généralisé et de l'embouteillage aussi des productions cinématographiques les plus exigeantes.

Vous vous rappelez, dans les bordereaux concernant ces 2 programmes, ces grandes difficultés, ces incertitudes et cette crise sanitaire mais également culturelle qui n'en finissent plus. En effet, lors des confinements et des

couvre-feux, face aux fermetures des équipements, face aux restrictions d'accès, les Bretonnes et les Bretons ont pris de nouvelles habitudes, en se tournant, certains et certaines l'ont dit précédemment, notamment vers les moyens numériques. Beaucoup ont renoncé à fréquenter les lieux culturels de leur territoire, les cinémas, les salles de spectacle, les musées, les médiathèques, les tiers-lieux, c'est ce que montre notamment l'enquête commandée par le ministère de la culture réalisée à la fin de l'été 2021, une enquête citée par le CESER dans son avis.

Vous choisissez dans ce budget de poursuivre le soutien aux professionnels, aux artistes, au cinéma, à la vie littéraire, et c'est heureux car il est effectivement essentiel de soutenir celles et ceux qui font et qui créent. Vous débloquez des fonds, vous l'avez rappelé, Madame la Vice-présidente, pour soutenir les métiers d'art insuffisamment reconnus jusqu'à présent, et pour mener à bien les premières expérimentations territoriales sur les droits culturels. A ce sujet, vous nous aviez déjà informés en commission, avoir obtenu 300 000 € supplémentaires afin de prolonger les aides amorcées pendant la crise, telles l'expérimentation en faveur des organisateurs occasionnels et celles soutenant les jeunes artistes plasticiens très fragilisés dans ce contexte. Cependant, force est de constater que ces 300 000 € sont ajoutés en référence au budget 2020 c'est-à-dire par rapport à un budget pré-Covid.

Plus globalement, considérant les alertes nombreuses dont nous disposons concernant le quotidien, l'avenir proche du monde culturel, nous nous interrogeons donc sur la baisse des crédits de fonctionnement consacrés dans les programmes 601 et 602 qui nous ramèneraient donc justement à des budgets d'avant-crise alors que nous sommes loin d'en être sortis de cette crise. Au vu de ce contexte, nous regrettons que les autorisations d'engagement dédiées aux projets artistiques et culturels dans les territoires pour le 601 connaissent une baisse importante tout comme celles dans le 602 consacrées à la rencontre entre les œuvres et les artistes, les professionnels et les habitants et que le soutien aux pratiques artistiques amateurs ne soient pas davantage revalorisées, continuant de représenter 200 000 € sur un budget de 19 M€ pour le 601.

Pourtant la crise sanitaire que nous traversons nous rappelle chaque jour que la culture est un bien commun vital et ce, d'autant plus que nous nous rendons compte peut-être encore plus qu'avant, de l'importance du lien social, du lien culturel, du faire, du créer ensemble à l'heure où guette, nous l'avons vu encore dans cette assemblée, le repli sur soi et le rejet des différences. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Je repasse la parole à Béatrice MACÉ pour quelques éléments de réponse avant l'amendement.

**Béatrice MACÉ**
Merci Président.
Merci à vous pour vos contributions. Ce sont des contributions. Ces commentaires effectivement, disent vos points d'intention particuliers. Je ne vais pas pouvoir répondre à tout, mais avec la bienveillance et l'accord de Gaëlle, en commission de culture, je pense que nous aurons la possibilité de reprendre point par point pour effectivement travailler à la fois vos demandes, et à la fois vos éclaircissements. Je préciserai par contre que cette année est effectivement une année particulière. Elle est particulière, vous l'avez d'ailleurs noté, parce qu'il y a le forum des politiques culturelles qui va clore son travail à cette fin de printemps, et nous avons également commencé nous-mêmes, avec la direction de la culture, deux inventaires, donc inventaires sur les actions des acteurs culturels sur 4 thématiques, donc c'est un questionnaire qui leur a été adressé au moment où ils faisaient leur demande de subvention :

- Transition écologique
- Egalité hommes-femmes
- Education civique et culturelle
- Droit culturel

Il y a aussi un inventaire des politiques régionales intégrant les droits culturels et j'ai moi-même demandé au Rectorat un inventaire sur l'éducation artistique et culturelle puisque vous le savez, nous nous sommes engagés

sur un 100 % EAC en Bretagne, et je voudrais savoir où nous en sommes et avec quelle grille de lecture ce pourcentage nous est proposé. Donc en fait, je désirerais attendre d'avoir tous ces éléments, de manière justement, à pouvoir avoir une vision globale à la fois sur nos propres dispositifs et sur les projets portés par les acteurs culturels.

D'autre part, vous avez également noté l'intitulé particulier de ma fonction et j'en remercie le Président d'ailleurs pour ce caractère particulier, et comme vous avez pu l'entendre, je reprends ce triptyque et donc je dois finaliser la précision sur chaque domaine et la précision également sur l'orchestration de ces 3 domaines pour vous proposer un projet culturel de mandat. A partir de ce projet culturel de mandat, des feuilles route annuelles seront également proposées. Donc, je voulais prendre du temps. Je pense effectivement que ce temps est nécessaire et d'ailleurs, quand nous rencontrons les acteurs culturels, chose que nous faisons pas mal, nous notons ce besoin de prendre du recul, de prendre de la hauteur pour ne pas se laisser manipuler par l'impact négatif de la crise que je ne mésestime pas et elle n'est pas finie cette crise et elle mettra du temps.

Mais par contre, je pense déjà qu'il ne faut pas qu'en sortie de crise, nous reproduisions les mêmes schémas qu'avant la crise. Donc, effectivement, j'ai souhaité pour le coup, prendre ce temps de recul pour ne pas alimenter les causes qui sont déjà à la base de la surproduction, de l'embouteillage, de la focalisation sur les personnes ayant déjà atteint un niveau de succès particulier. Je pense au contraire qu'il faut revoir nos fondamentaux et donc justement qu'il faudra, et là je me tourne vers Fabien, il faudra effectivement revoir nos critères, revoir nos points d'intention. La Commission culture me parait être le bon endroit pour que je vous fasse des propositions par rapport à ma posture. Ma posture, c'est clair, c'est simple, une subvention n'est ni un don ni un dû et donc il y a redevabilité de la subvention et nous devons travailler à lire l'utilité sociale des soutiens que sont les subventions et également avoir une équité de traitement par rapport aux personnes vers lesquelles et auxquelles nous nous adressons. Donc en fait, ne pas reproduire « les mêmes erreurs ».

Il y a tellement de points, que je …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il va falloir conclure Madame.

**Béatrice MACÉ**
Comment ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il va falloir conclure …

**Béatrice MACÉ**
Ah, il faut conclure. Très bien. (*Rires*) On a du pain sur la planche, ça c'est le point n°1. Le point n° 2 : On a un établi qui s'appelle la commission culture. Point n°3 : à bientôt !

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bravo ! Merci beaucoup. Alors, nous avons 3 amendements. Je vous propose de passer les 3 là maintenant, avant le vote. Donc sur le 601, Mme STOLL.

**Stéphanie STOLL**
Merci. Ce sont 2 amendements de la même série…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Attendez ! Un instant, Mme SOTLL. Qu'est-ce qui se passe M. PENNELLE ?

**Gilles PENNELLE**
Oui, je voulais vous dire que je retirais mon amendement, puisqu'il … vous voyez ce que je veux dire, il ne peut pas être compensé avec le vote sur le 207.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Allez-y Mme STOLL.

**Stéphanie STOLL**
Ce sont 2 amendements qui sont à lire en lien avec la convention spécifique sur les langues régionales et qui proposent de compléter le rapport budgétaire de façon tout à fait consensuelle, il nous semble. Je ne sais pas quelle sera votre position, si vous serez généreuse dans le dialogue sur ce point-là.

Le premier qui porte sur le 601 est un petit complément à l'attention de la Région au droit culturel en mentionnant également les expressions culturelles en breton et en gallo. Ça concerne le 601.

Pour le 602, là on est sur le domaine de l'audiovisuel. C'est le même esprit. Il est mentionné le développement à la production de films en Bretagne en français mais aussi en breton et en gallo. Et petite référence à un point qui est dans la convention où le Conseil régional rappelle son attente pour une chaine généraliste de service public bilingue. C'est mettre le lien entre cette production audiovisuelle bilingue et ce projet ou ce vœu ancien de la Région pour cette chaine de service public.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Donc les amendements ont été rejetés en commission pour les mêmes raisons que ce j'ai exprimé, sur des amendements précédents. Ce qui ne veut pas dire que vous n'aurez pas un travail avec la Vice-présidente pour avancer sur ces différents sujets. Je demande l'avis de la commission. C'est Gaëlle Le STRADIC sur l'avis de la commission ?

**Gaëlle Le STRADIC**
Favorable sur les 2 programmes.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Nous la Bretagne sur les expressions culturelles en breton et en gallo*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de nous la Bretagne sur les expressions culturelles en breton et en gallo est rejeté*

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Nous la Bretagne sur le développement de films en français, en breton et en gallo*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de nous la Bretagne sur le développement de films en français, en breton et en gallo est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. J'appelle l'avis de la commission sur le bordereau lui-même. 601 et 602

**Gaëlle Le STRADIC**
Favorable.
**Isabelle LE CALLENNEC**
Explication de vote de Fabien LE GUERNEVÉ.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Allez-y Monsieur.

**Fabien LE GUERNEVÉ**
Pour notre vote, ça va être un peu comme Parcoursup, ça va être un « oui si »

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah ! J'ai pas encore ça en magasin, mais …

**Fabien LE GUERNEVÉ**
Ce sera un oui si, c'est un vote favorable sur ces 2 programmes, mais on part du principe que c'est la première année de votre Vice-présidente et qu'elle n'a pas pu mettre en œuvre les dispositifs que nous demandons de clarifier depuis plusieurs mois en commission permanente et ici en session budgétaire. Donc oui, mais avec une grande vigilance de notre part pour que tout ça soit amélioré dans les années qui viennent.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci de ce vote d'encouragement.

**Alexandra GUILLORÉ**
Je serai moins bienveillante au regard quand même des réalités extrêmement dramatiques de la culture, je le répète. Nous nous abstiendrons.

*Le Président appelle au vote sur le programme 601*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 601 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 602*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 602 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci chère Béatrice MACÉ, merci à tous.

## Sport

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous propose sans plus tarder de passer au sport. Pierre POULIQUEN

**Pierre POULIQUEN**
Merci Monsieur le Président
Donc le programme 603 qui évoluera dansson nom par la suite, n'est-ce pas ? Juste pour rappeler que la Région tout simplement, n'a pas … c'est une compétence partagée, on est un acteur parmi tous les autres acteurs, notamment les collectivités, pour faire en sorte que le sport se développe en Région. Nous, notre rôle c'est plus d'accompagner, de servir de levier pour ce développement.

Budget en hausse. Merci pour les sportifs. Quelques évolutions en fait, par rapport à ce qu'on a pu connaître, puisque que moi j'ai eu l'avantage d'être déjà Vice-président, donc si j'entends Fabien LE GUERNEVÉ, ça veut dire que j'ai su faire avant donc, la continuité.

L'intégration de la course au large de la voile en effet. Une augmentation de la contractualisation avec le cross. Son Vice-président est là donc je ne peux pas m'empêcher de le dire, notamment par rapport au travail assez exceptionnel qu'ils font autour des structures qui ont des manifestations sportives ou autre, dans le cadre, notamment des transitions écologiques donc avec son centre de ressources. Donc voilà, au lieu que ce soit nous qui allions regarder telle et telle manifestation, il faut plus être dans un sens moins de contraintes et plus aller vers devant. Du coup, ils le font bien, autant les accompagner.

Après, dans l'investissement, une nouveauté, on en a parlé hier : l'intégration de la carte des capacités. Un pourcentage selon la politique menée à 10 % avec un supplément pour les zones en difficulté.

La nouvelle gouvernance, important mais on pourra passer du temps. 4 collèges maintenant, que j'ai l'honneur de présider. L'évolution du projet sport se fera aussi par le respect du prochain projet sportif territorial qui sera mis, avec tous les acteurs du sport en Bretagne. Chacun aura son rôle à jouer. Donc évidemment, on va peut-être pas le faire évoluer maintenant, on le fera par la suite. Le CPER, les Jeux Olympiques bien sûr, l'animation, la fête populaire, l'accompagnement des athlètes par le campus, le mouvement sportif qui aura son rôle bien important à jouer.

Voilà. Un nouveau travail avec les clubs à forte notoriété. Et j'insiste, dans le cadre de leur RSE ou RSO, ils ont des obligations. A nous de les accompagner dans les actions visant aussi à une meilleure empreinte carbone, avec une meilleure prise en compte de l'environnement, mais aussi des publics, puisque je rappelle que le développement durable n'est pas que l'environnement économique mais bien entendu aussi le social en premier.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai essayé d'être moins long que certains, certaines propositions de vote, certains amendements pour une question. En tout cas, merci à vous et je suis prêt à répondre aux questions.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Vous allez vous faire des amis chez vos collègues Vice-présidents. Bien, nous avons 2 inscrits. Mme LE CALLENNEC, je vous en prie.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, merci. Je ne sais pas si je vous rattraperai au sprint, mais en tous les cas, moi je voulais saluer ce programme et saluer l'augmentation du budget. On passe de 7.2 M€ à 9.6 M€. Alors, ça ne fait jamais qu'un tout petit peu plus que 0.5 % du budget de la Région, là où la culture, que l'on soutient également, fait encore un petit peu moins de 2 %. La culture comme le sport portent des valeurs, donc nous y sommes absolument attachés. Et en plus, ça fait vivre les territoires et les associations.

Qu'est-ce qu'on fait de l'amendement qui a été retiré par Agnès LE BRUN, quand c'était pas le moment de l'examiner, sur le soutien supplémentaire aux associations sportives des lycées à hauteur de 75 000 € ? S'il avait été retiré c'est qu'on avait dû lui dire qu'il serait examiné ailleurs.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
(*Hors micro*) …retiré dans le cadre du débat, et ça a été retiré. Les collègues qui étaient présents en Commission, pour le coup on a bien vérifié les choses et ça a été retiré lors du travail en Commission.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui mais, parce qu'on lui disait que ça serait examiné dans le cadre de la politique sportive.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non. Et je vois des « non » sur plusieurs bancs. Je vois des « non » dans la majorité, je vois des « non » ici …Non non, c'est sûr que non.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Bon.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il y a eu une explication qui a été donnée. Ça a généré un retrait de l'amendement.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Et on ne peut pas le déposer là. C'est trop tard.

(*Rires*)

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah ben non ! Là, je pense que je vais respecter le règlement.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Bon, dans tous les cas, nous voterons ce programme. Et je vous invite à Vitré …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah ! …

**Isabelle LE CALLENNEC**
… puisque du 3 au 7 mai, il y a le Bretagne Ladies Tour

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mis il y a tout à Vitré !

**Isabelle LE CALLENNEC**
Je pense que vous le soutenez. C'est un départ de Sarzeau et là, c'est une arrivée à Vitré. Voilà. J'espère votre présence.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est enregistré. Merci Madame. Nous continuons avec Julie DUPUY.

**Julie DUPUY**
J'interviens pour l'intergroupe Breizh a-gleiz et les Écologistes de Bretagne.
Monsieur le Président, chers collègues,
La Bretagne est considérée comme une des régions les plus sportives de France. C'est une terre de nautisme et plus largement des sports de nature, de cyclisme, de football. Concernant la pratique fédérale, la Région Bretagne comptait en 2018, 26.4 licences pour 100 habitants. Donc c'est un peu plus que la moyenne nationale, 22.4 %.

On sait qu'au-delà de ces chiffres l'activité sportive physique contribue à une société apaisée en favorisant le bien-être, le lien social, la solidarité. Et permet aussi de s'approprier l'espace public et d'être en contact avec la nature.

Vous le savez, nous défendons une politique sportive axée sur la santé, l'accessibilité, le respect de l'environnement et l'éducation à la citoyenneté. Très récemment, ce mois-ci même, une expertise de l'ANSES a montré que 95 % de la population en France manque d'activité physique et reste assise trop longtemps. (*Rires*) Je laisse cela à votre appréciation.

Aujourd'hui seulement 5 % des adultes ont une activité physique suffisante pour être protectrice. 5 %. Cette étude pointe très sérieusement les risques pour la santé, de l'inactivité physique et de la sédentarité et fait le lien avec le contexte Covid, bien évidemment, que nous connaissons depuis 2020. C'est donc en tenant compte de ce contexte et de ces alertes qu'il est intéressant de regarder de plus près certains des éléments budgétaires que vous nous proposez pour 2022 en ce qui concerne le sport. On peut dire en regardant par exemple le détail des lignes d'autorisation d'engagement et de programme, que les équilibres budgétaires sont quand même nettement en faveur du sport de haut niveau plutôt que des pratiques sportives amateurs, même si on reconnait bien évidemment la porosité et la notion de parcours. Le budget dédié au sport de haut niveau représente en effet presque 7 fois celui consacré aux pratiques sportives amateures.

Un autre point de vigilance à avoir porte sur les modalités de l'accompagnement financier de la Région à la mise en place par les acteurs du sport de la responsabilité sociétale des organisations. C'est effectivement un outil très intéressant pour travailler sur les impacts sociaux environnementaux sur la gouvernance, pour travailler aussi sur l'éthique, au sein des organisations sportives. Les fédérations, le comité national olympique s'en sont déjà emparé depuis quelques temps pour faire évoluer les pratiques. Vous évoquez sur ce point, en premier lieu, les acteurs, les clubs phares qui seront accompagnés à ce titre par la Région. Cependant il nous parait important que les budgets alloués à l'accompagnement de la mise en œuvre de la RSO par la Région Bretagne, bénéficient aussi aux acteurs sportifs de proximité, celles et ceux qui font le territoire, et qu'on tienne aussi compte des différences en termes de moyens existants, notamment de moyens humains dédiés.

Vous évoquez l'exigence, mais à ce jour il a été rappelé que les actions portées au titre de la RSO par les acteurs du monde sportif relèvent d'une norme internationale non contraignante, l'ISO 26000 en particulier. La mise en œuvre est le plus souvent auto-évaluée, donc 400 000 € sans garantie demandée en amont, sans conditionnalité, ça peut poser question. En aval une évaluation fine, mais nous en avons échangé en Commission, nous parait nécessaire pour assurer un suivi et mesurer les impacts de la RSO de cet accompagnement par la Région.

En lien avec les deux points évoqués, et je conclurai ici, et en complémentarité avec la conférence régionale du sport, il pourrait être intéressant de mettre en œuvre des assises de la vie associative pour le sport, afin d'avoir un diagnostic de la situation post-Covid sur les territoires. Nous savons en effet les difficultés de plus en plus grandes pour le tissu associatif, y compris sportif, de renouveler ces instances, de remobiliser ses bénévoles, d'autant plus depuis 2020. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. M. POULIQUEN pour quelques éléments de réponse.

**Pierre POULIQUEN**
Oui, juste rapidement. Mme LE CALLENNEC en fait, c'est vrai que ça parait peu mais on peut parler de budget consolidé. Parce qu'en fait sur les territoires, à travers notamment certaines enveloppes territoriales, c'est quand même injecté au niveau des territoires sur l'investissement et sans oublier la politique lycées puisqu'on cherche toujours l'efficacité et la mutualisation avec les collectivités locales par rapport à l'investissement. Donc c'est vrai, si on voulait, on le faisait, on pourra le refaire pour le consolider. Vous verrez que la masse n'est pas la même.

Je suis d'accord sur le sport santé. Moi j'aurais aimé qu'après le Covid, le sport soit déclaré d'utilité publique. C'est aussi une erreur collective puisque personne n'a voulu se mettre autour de la table pour en discuter. Je le regrette fortement. La position de la Région Bretagne a été claire là-dessus, en tout cas au niveau des instances, c'est regrettable. Il y a eu d'autres dispositifs qui amènent aussi la relance de mise en place. C'est un choix. Je respecte les choix. Mais c'est vrai que si on l'avait fait, notamment au niveau scolaire, on aurait pu avoir… parce que chez les jeunes je crois que c'est encore pire au jour d'aujourd'hui par rapport à la reprise de l'activité. Pour le sport scolaire notamment, ça fait 3 ans qu'on a mis beaucoup plus et vous avez dû voir la Commission permanente je crois au mois de décembre, où il y avait des grosses sommes de versées aux associations scolaires. En tout cas, elles ne sont pas demandeuses de plus puisque, la preuve c'est que certaines années elles oublient de nous demander.

En tout cas, juste notamment sur les clubs phares, je pense qu'il y a besoin d'explications. Je vous ai dit on prendra le temps peut-être d'y réfléchir. Nous on accompagne la formation, on n'accompagne pas le club pour en faire de la communication. On accompagne la formation dans son double projet en lien avec les lycées, notamment les internats sportifs qu'on a commencé à développer et que je pense qu'on va pouvoir continuer parce qu'on a une bonne méthode et le résultat est très cohérent. C'est vrai qu'il y a besoin peut-être d'un peu plus d'explications.

Sur la RSE, je vous ai déjà répondu. Moi je n'arrive pas à évaluer quelque chose qui n'est pas mis en place. Donc c'est bien un travail coconstruit qu'on va faire maintenant avec eux, avec les exigences qui sont les nôtres en termes d'environnement, en termes d'écologie, en termes de budget vert. Donc laissez-nous un peu le temps de travailler. On travaille collectivement. Après quand on sera peut-être sur la route du Rhum au mois de novembre, on fera une commission thématique là-bas. Mais les clubs en fait font beaucoup de travail. Ce n'est par Mbappé que l'on voit à la télé tous les jours. Le stade rennais a démarré. Il travaille avec les quartiers, il travaille sur le handicap, il travaille sur plein de choses. A nous de les accompagner dans ce sens-là. C'est notre rôle et c'est tout. Mais bon, je pense que même si j'avais présenté un autre budget que quelqu'un d'autre a pensé, je ne suis pas sûr que j'aurais eu les mêmes félicitations. Merci.

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, nous passons à l'amendement de Mme STOLL. C'est la même réponse qui vous sera faite. Mais j'imagine que vous souhaitez le défendre ?

**Stéphanie STOLL**
Pour le sport ? (…) C'est un amendement pour vous proposer de légèrement compléter ce programme, en mentionnant que la démarche RSO comprendra la valorisation de la langue bretonne. Vous mentionnez des clubs phares. Il y a le club Les Béliers de Quimper qui fait déjà des choses sur ce champ-là. Donc c'est intéressant. Et puis, dans la perspective des Jeux Olympiques d'en profiter pour valoriser la langue bretonne. Ce sont des choses qui sont déjà inscrites dans la convention spécifique État-Région. Mais je crois que je vais

prendre un paquet de [propos inaudibles].

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mais non, c'est pas ça. Mais comme je vous l'ai dit, on fait les choses dans l'ordre. La convention sera votée demain et après on met en place le travail. Je l'ai dit ce matin. Ce n'est pas pour être désagréable. C'est juste pour respecter une certaine forme et donc la commission va donner son avis. Je crois qu'il a été rejeté cet amendement ?

**Gaëlle Le STRADIC**
Oui, avis défavorable sur l'amendement.

**Isabelle LE CALLENNEC**
C'est un amendement pour parler du développement du sport en Bretagne ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non. C'est la valorisation des langues de Bretagne dans le cadre de la vie sportive.

**Isabelle LE CALLENNEC**
On est pour !

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
(*Propos hors micro*) Là, je suis bien sur celui de Mme Stéphanie STOLL. Il n'y en a qu'un. Je n'ai qu'un amendement. C'est celui de Mme Stéphanie STOLL, sur le programme 603. On est d'accord ? Tout le monde a bien ça dans ses tablettes ? Je crois Mme LE CALLENNEC qu'on est tous d'accord. Sur le dossier qui vous a été remis, normalement vous avez la liste des amendements. (…) C'est ce document-là. Vous avez la liste des amendements. Sur le 603, (…) il n'y en a qu'un seul et il est bien indiqué dans le document que je vous ai remis en session. (…) C'est quoi l'autre amendement ? Il n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Celui que j'ai ici, il est sur le 603. C'est un amendement de pure forme, relatif à changer le terme « développer le sport en région » et j'y adhère, pour le remplacer par « développer le sport en Bretagne ».

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je n'ai pas cet amendement. Qui soutient cet …

**Stéphanie STOLL**
C'était dans le même. C'était en paquet. Un joli paquet… Mais je pense que cet aspect-là, comme je vous ai parlé de révision de la nomenclature, ça sera sûrement appréhendé dans ce cadre-là.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Donc amendement servi. C'est ça que vous avez dit l'autre jour ? (…) Satisfait ! Amendement satisfait.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Mais vous le dites, vous nous le dites …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mais je ne sais pas. Techniquement, moi je ne l'ai pas dans ma liste. (…) C'est le même ? Bon, donc c'est bien un seul amendement.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Donc si on le vote, ça veut dire qu'on n'attend pas la réforme de la nomenclature…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non. Cette partie-là, la majorité ne le vote pas pour différentes raisons.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Ben, quand même ! Le sport en Bretagne, plutôt que le sport en Région !

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mais c'est pas ça la question, Madame ! C'est le sujet de la valorisation des langues de Bretagne dans le cadre de la vie sportive régionale.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Ah oui, bon. D'accord.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Les langues, et on le fera après la convention, c'est ce que j'ai indiqué.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de nous la Bretagne sur la valorisation de la langue bretonne dans le cadre de la vie sportive*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de nous la Bretagne sur la valorisation de la langue bretonne dans le cadre de la vie sportive est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Avis de la commission sur le 603 ?

**Gaëlle LE STRADIC**
Favorable.

*Le Président appelle au vote sur le programme 603*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 603 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Je remercie Pierre POULIQUEN. Je remercie les collègues, et pour information, entre culture et sport, nous venons de gagner 1 heure. Bravo ! Bravo aux collègues.

*Applaudissements*

## Tourisme – Patrimoine

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mme GALLO, le challenge est élevé. Théoriquement donc, on devrait finir vers 21h-21h30 je pense. Bien, Tourisme-Patrimoine. Je vous en prie Mme GALLO, je vous laisse commencer ce bordereau.

**Anne GALLO**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Merci Président, je vais essayer de relever le défi en prenant à peu près 3 minutes par programme.

- **Patrimoine**

Le programme 604, donc le programme Patrimoine traduit les ambitions de la Bretagne pour son patrimoine qui est un élément fort de son identité et de son développement. Notre volonté est de le révéler, de le valoriser et surtout de le transmettre au plus grand nombre. La politique régionale vise à faire de ce capital commun plébiscité et partagé par les Bretonnes et les Bretons, eh bien d'en faire le socle d'une dynamique vertueuse qui contribue au développement économique, culturel, paysager, touristique et également de l'aménagement du territoire sur toute la Bretagne.

En 2022 nous continuerons d'agir, de faire la place belle aux dynamiques partenariales que nous connaissons aux dynamiques participatives des opérations d'inventaires à travers les collaborations diverses avec les associations locales, les passionnés qui sont nombreux, les chercheurs, les étudiants via les universités, et puis également via une offre de stage pratique pour les étudiants et la création d'une bourse d'études et de recherches.

En investissant sur des sujets forts pour la Bretagne, les études d'inventaire participent au rayonnement de notre région. Elles apportent d'ailleurs un regard complémentaire à d'autres politiques régionales comme les ports, comme les lycées, la mer. Les sujets sont nombreux et nous les élaborons toujours en associant les Bretonnes et les Bretons grâce à des appels à projets et des dispositifs adaptés sur tout à chaque sujet.

En 2022 nous lancerons d'ailleurs, une nouvelle aide destinée à favoriser les opérations d'inventaire liées cette fois-ci dans le cadre de l'élaboration des PLUI. Côté innovation, nous finalisons la mise au point d'une application web, une application mobile innovante et participative pour la collecte de données. Nous l'avons appelée Glad pour tous et ien sûr, comme je vous le disais tout à l'heure, l'objectif est de diffuser et de partager avec les Bretonnes et les Bretons les informations collectées à travers nos outils numériques mais également les réseaux sociaux. Vous pouvez nous y retrouver, et puis bien entendu, tous les ouvrages papier que nous avons remis à l'ordre du jour. Et puis je n'oublie pas non plus les Journées du patrimoine.

Concernant la valorisation, qui, je le rappelle, est une politique totalement volontariste, dans laquelle s'inscrit la Bretagne, nous continuerons de conditionner notre soutien à la restauration des biens patrimoniaux, à la conduite d'une valorisation qui pourra être soit touristique, soit économique, environnementale ou sociale, ou toutes en même temps. L'objectif, je vous le rappelle, c'est du matraquage, mais je pense que vous l'aurez compris à la fin, c'est vraiment le partage avec les Bretonnes et les Bretons et également les visiteurs.

Nous poursuivrons notre accompagnement spécifique aux 3 réseaux labellisés :
- les petites cités de caractère
- les villes d'art et d'histoire
- les communes du patrimoine rural de Bretagne
Tout comme l'engagement citoyen, qui sera valorisé par la prime Skoaz-ouzh-skoaz, Épaule contre épaule. En complément, nous poursuivrons pour la dernière année l'appel à projets en mettant justement en avant cet appel collectif pour le patrimoine breton et lancerons un nouvel appel à projets, cette fois-ci sur une thématique

croisée, celle de l'eau, du patrimoine naturel et culturel qui permettra de renouveler, on l'espère, la façon de penser des territoires, le cadre de vie, l'attractivité, le développement touristique, et surtout l'engagement de toutes et tous pour la préservation de l'environnement.

Enfin, nous poursuivrons notre accompagnement des 37 musées de France présents en Bretagne, pour la préservation et l'enrichissement de leurs collections. Concernant la partie investissement, sur les 15 projets programmés de rénovation des musées en Bretagne. Oui, vous avez bien entendu 15 projets de rénovation des musées, nous accompagnerons en concertation avec les services de l'État. Nous avons échangé avec la DRAC et comme inscrit dans le CPER, nous accompagnerons 3 projets muséaux :
- le musée Phares et Balises de Ouessant et ses réserves
- le musée de la préhistoire de Carnac dans le cadre de la labellisation Unesco
- La fin du musée des jacobins de Morlaix

- **Tourisme**

+En ce qui concerne le Tourisme, 2022 sera on l'espère, une année sans Covid. On l'a vu dernièrement en analysant les flux, on se rapproche de l'année 2019. Je crois qu'on est autour de 90 M de nuitées. 2022 sera la mise en œuvre du schéma régional de développement touristique et de loisirs. Nous sommes une des rares régions à l'avoir lancé avant ce nouveau mandat. Ce qui nous donne une longueur d'avance. Notre objectif est faire de la Bretagne une destination d'exception pour les touristes mais aussi pour les habitants du territoire et vraiment de mettre au cœur de nos actions l'identité et les transitions.

Cette politique touristique, nous la déclinons à travers 9 feuilles de route thématiques. Je vous les rappelle :
- l'itinérance
- les mobilités touristiques
- le tourisme patrimonial et culturel
- le nautisme et plaisance
- les îles
- les canaux
- les destinations touristiques
- le tourisme social et solidaire
- les sites naturels et culturels

Cette année, nous lancerons les 3 dernières feuilles de route qui sont à développer et chacune en tout cas, traduit l'ambition régionale, explique également un plan d'action, les moyens humains et financiers et la place des transitions.

Je le rappelle, s'il le fallait, ces feuilles de routes sont toutes travaillées en collaboration avec les acteurs locaux, selon la méthode de la chaine de valeurs, pour passer d'une compétence partagée à une compétence coordonnée de toutes et de tous. La feuille de route itinérance sera complétée par le croisement avec le schéma de véloroutes, voies vertes, le développement d'offres de services privés ou publics et l'intermodalité vélos-transports en commun. Celle des sites naturels et culturels qui concernent les sites sensibles, à forte notoriété et fort potentiel, est très attendue par les territoires car nous devrions aboutir sur des modalités pour respecter les mesures de gestion et protection des sites, assurer la qualité de la visite et promettre une expérience touristique positive, tout en respectant bien sûr les sites et en mobilisant les acteurs touristiques et les habitants, bien entendu.

Nous travaillons de la sorte avec les 10 destinations touristiques, territoires de projet, je le rappelle, mailles de référence du développement touristique pour l'accompagnement régional, et nous mettrons en place avec ces 10 destinations, une contractualisation triennale qui permettra de réaliser des actions à long terme, et dans ces contrats, nous inclurons bien sûr, comme la politique sportive, les principes de solidarité territoriale et des objectifs de transition au travers d'objectifs environnementaux, économiques, sociétaux, méthodologiques également. La liste est ouverte.

Arrivés à échéance, nous renouvellerons la convention qui nous lie à Tourisme Bretagne, notre opérateur touristique, qui se concentrera cette année au niveau de l'observatoire sur la grande étude touristique Reflet, que nous venons de lancer et que nous lançons à peu près tous les 5 ans pour avoir un état très précis de la fréquentation, des retombées économiques, des provenances des touristes, des activités pratiquées. C'est une étude très attendue par les acteurs touristiques bretons que nous accompagnerons aussi avec de nombreux ateliers sur le sujet de qualification et structuration de l'offre touristique. Ça a très bien marché pendant la période Covid. Nous les accompagnerons également sur les transitions et serons le relais de l'ADEME, le tourisme durable, la digitalisation, la commercialisation pour monter en gamme l'ensemble du tourisme breton et faire en sorte que la qualité et l'offre du tourisme soient plus performantes.

Je le rappelle, notre objectif est de faire mieux et non pas plus avant de terminer le grand sujet d'innovation après une très large concertation de privés, d'universitaires, d'habitants et de voyageurs en 2021, notre cellule d'expérimentation, le fameux TI HUB, à travers une méthode qui croise les valeurs d'usage et les valeurs des territoires, à travers 74 projets justement qui ont émergé de cette concertation. Cela nous permettra de penser, de repenser une manière de vivre et de faire vivre le littoral et particulièrement, le GR 34 et de passer au niveau du déploiement du projet.

Pour finir, du côté nautisme, à la croisée de 11 politiques régionales, et accompagnés par 4 opérateurs régionaux :
- Tourisme Bretagne
- BDI
- L'association des ports de plaisance de Bretagne
- Nautisme en Bretagne

Nous prévoyons en 2022 d'engager les premiers plans de développement nautique et touristique et organiserons aussi les premières collectes, cette fois-ci territorialisées de navires abandonnés parce qu'il est important d'accélérer la transition écologique et sociale de la filière nautique dont nous échangerons d'ailleurs lors de la première rencontre régionale du nautisme en Bretagne.

Enfin, le programme 606 conformément à la stratégie des voies navigables, que nous avons votée ici même à l'unanimité en juin 2018, nous continuerons bien évidemment, à valoriser et moderniser les voies navigables qui constituent un patrimoine régional majeur, un patrimoine paysager, naturel, historique, culturel, un vrai facteur d'attractivité, comme on a pu l'indiquer d'ailleurs l'étude Reflet de 2015. On a vu vraiment une forte structuration autour des canaux.

Les voies navigables constituent une richesse en termes de biodiversité, on le sait. Elles ont un rôle majeur dans les transitions écologiques, par la séquestration du carbone. Nous devons les préserver et les valoriser au même titre que le patrimoine bâti. C'est pourquoi nous envisageons d'ailleurs, Carole, la création d'une aire de protection sur un ou des sites présentant un caractère exceptionnel. Pour ce faire, nous lancerons une étude pour caractériser justement et préparer scientifiquement cette démarche.

Pour améliorer la prise de conscience, la connaissance, l'aménagement et la valorisation des canaux, nous développerons de nouveaux contrats de canal. Je rappelle qu'en 2021, nous avons contractualisé avec Rennes, Rennes Métropole et le 2ème avec Redon. Ce qui nous engage à participer à l'aménagement d'infrastructures et d'équipements. Nous prolongerons d'ailleurs les études opérationnelles pour la reconquête de la navigation sur la liaison Manche-Océan. Et comme tous les ans, pour garantir et développer la fréquentation des voies navigables, nous procéderons à des interventions techniques lourdes avec notamment des remplacements de portes d'écluses, le rétablissement des profondeurs des canaux, en particulier sur la Rance canalisée, ou l'enlèvement de plantes aquatiques invasives. Et suite au transfert de canaux finistériens, nous remettrons à niveau des ouvrages, notamment que la sécurisation des passerelles sur lesquelles interviennent nos agents éclusiers. De façon plus globale, nous continuerons et intensifierons la motorisation des portes d'écluses, ce qui facilitera également la navigation, et potentiellement l'augmentera. Dans le cadre du développement des usages nautiques, nous lancerons une étude sur les ports fluviaux bretons pour nous permettre justement de

construire une dynamique sur les nouveaux usages, les besoins également en matière de services et d'infrastructures.

Le canal, c'est aussi une machine hydraulique complexe, dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau, sur l'état écologique des cours d'eau. L'enjeu environnemental est aussi prioritaire dans nos actions, dans nos politiques. Il faudra mettre les moyens nécessaires pour maitriser les niveaux et les débits. Nous prévoyons le remplacement des équipes mobiles des barrages de navigation. Je parle de vannes de cru et de géni civil, donc on imagine tous derrière, que cela permettra de préserver des risques d'inondation. Cela permettra également d'améliorer la continuité écologique pour les espèces migratrices en Finistère notamment, lors des zones de débarrages.

Par ailleurs, pour maintenir en bon état les infrastructures, nous interviendrons comme tous les ans, dans le cadre du contrat pluriannuel d'investissement sur tout ce qui est réfection de berges, ouvrages de maçonnerie, sécurisation également, et la consolidation des parois rocheuses, particulièrement sur les abords de la Vilaine. Ce qui diminuera les risques pour les promeneurs et les cyclistes. Et côté usage terrestre, vous le savez les halages sont très très utilisés par les randonneurs, les cyclos et les cavaliers. Ils font partie de l'identité et de l'attractivité de la Bretagne et chaque année, nous constatons justement une augmentation de leur fréquentation et nous poursuivrons leur entretien, leur remise en état avec un focus toujours sur la partie 29, suite au transfert.

Enfin, attendu par beaucoup, nous relancerons, ça c'est important, nous sommes très attendus, nous relancerons un appel à projets sur de nouvelles maisons éclusières qui continueront, comme lors de la 1ère phase, à animer le canal.

Voilà. J'ai essayé d'être rapide. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. 5 inscrits dans le débat. Denis PALLUEL pour commencer.

**Denis PALLUEL**
Je vais commencer par le programme qui vient de nous être décrit, le programme 606. Je commencerai par vous dire que je suis plus habitué à naviguer sur les eaux tumultueuses du Courant Fromveur que dans la quiétude du canal de Nantes à Brest. Pour autant, les voies navigables, les canaux et rivières sont un élément effectivement important de notre géographie bretonne. Elles sont un élément du lien entre la terre et la mer l'Armor et l'Argoat.

Cette thématique est abordée dans ce programme principalement sous l'angle du patrimoine et du tourisme. Ce n'est pas, évidemment illogique car les voies navigables participent à l'attractivité, à la diversité touristique et culturelle de la Bretagne. Elles constituent effectivement un patrimoine régional remarquable constitué de rivières naturelles, de canaux artificiels, sur, je crois plus de 570 km de linéaire.

Surtout beaucoup plus que les objets de consommation touristique, les voies d'eau bretonnes sont une invitation au voyage. Le voyage sur les canaux et rivières, c'est pas un petit tour et puis s'en vont, c'est l'éloge de la lenteur en remontant le temps au fil de l'eau. C'est la découverte et la rencontre. Je ne vais pas trop m'attarder sur l'éloge de la lenteur parce que je crois que c'est pas le moment.

Alors évidemment, derrière tout ça, il y a aussi de l'économie qui fait vivre des gens, avec des retombées globales non négligeables pour l'activité touristique, qui est estimée d'ailleurs à peu près à 8 M€ par an, me dit-on. Les voies navigables sont le support de nombreuses activités de loisir à fort potentiel de développement : des activités aquatiques, la navigation, la plaisance, la baignade, la pêche. Mais aussi

terrestres : la randonnée pédestre ou cycliste sur les chemins de halage. En effet, les canaux et voies navigables ne sont pas qu'une voie bleue mais aussi une voie verte pour la randonnée à pied ou à vélo, comme je l'ai dit.

Nous sommes, vous le savez très attachés à la mise en place d'un plan vélo et nous ne pouvons que nous féliciter de la structuration du tourisme à vélo avec les itinéraires du schéma régional des véloroutes et voies vertes, les canaux de Bretagne ont bénéficié de toute la dynamique partenariale visant la structuration d'une offre de service touristique complète. On ne peut que se féliciter de cette structuration.

L'édition également d'un guide Découvertes et pratiques, canaux de Bretagne en tant qu'outils fédérateurs et mutualisés entre tous les acteurs : la Région, les Départements, les acteurs locaux des territoires traversés a posé les bases d'une culture commune sur l'unicité des canaux de Bretagne. Cette action complétée par une meilleure intégration de l'offre canaux dans la stratégie de communication régionale, a amorcé l'idée de définir une stratégie de communication unique qui illustrerait ce qu'on pourrait appeler « l'esprit canal en Bretagne ».

D'une manière plus générale, ces voies bleues et vertes sont d'ailleurs un élément structurant du développement touristique de la Bretagne intérieure et ouvrent la perspective d'un certain rééquilibrage entre les littoraux parfois saturés et les espaces plus continentaux qui sont plus délaissés.

Tourisme, patrimoine, économie, ce sujet des voies navigables, on le voit, est transversal et il touche aussi, comme l'a dit Anne GALLO, la biodiversité, l'environnement, les énergies renouvelables. Les énergies renouvelables, il faut rappeler quand même qu'il y a une dizaine de chutes qui sont d'ores et déjà exploitées, l'évolution technologique des centrales de production autorisent aujourd'hui l'équipement de sites à faibles chutes, des conditions qui pouvaient hier ne pas être rentables mais qui peuvent le devenir aujourd'hui. Donc la mobilisation du potentiel hydroélectrique des voies navigables qui n'est aujourd'hui que partiel mais a un potentiel qui existe, notamment en matière d'autoconsommation d'une production évidemment respectueuse des écosystèmes.

Nous souscrivons à la stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux et voies navigables de Bretagne et notamment, son axe 2 qui dit agir en faveur d'une gestion durable des voies navigables et des usages. La préservation et la mise en valeur de la biodiversité sont effectivement un élément important de cette stratégie et permettez-moi donc pour finir de faire le lien avec le plan Abeille et pollinisateurs que nous préparons dans le cadre de notre accord programmatique. Les espaces constitués par les voies navigables et leurs rives sont encore préservés en grande partie de ce qui est la cause du recul des pollinisateurs : occupation par l'homme, artificialisation des terres, destruction des espaces naturels, utilisation des pesticides. Donc on le voit ces trames vertes et bleues doivent faire partie des espaces protégés et assurer une continuité écologique favorable à la biodiversité et aux pollinisateurs.

Vous l'aurez compris, nous souscrivons à ce programme 606, totalement, à ses objectifs, aux actions prévues et aux moyens dégagés pour leur réalisation. Merci.

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Ensuite, nous avons Mélina PARMENTIER et Nicolas BELLOIR. Vous vous partagez votre temps de parole ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Pardon Président la 604 pour Mélina PARMENTIER et la 605 pour Nicolas BELLOIR.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Pas de problème. Quand je dis « vous partagez le temps de parole », il est pas limité, donc, allez-y !

### Mélina PARMENTIER

*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*

Merci Monsieur le Président

Du coup j'interviens dans le cadre du programme 604. Comme l'a rappelé Madame la Vice-présidente, afin de développer le tourisme en Bretagne et de valoriser notre patrimoine, le Conseil régional de Bretagne accompagne financièrement les communes labellisées, communes du patrimoine rural de Bretagne, petites cités de caractère et villes d'art et d'histoire. Jusqu'ici les aides régionales interviennent sur la restauration du bâti privé ainsi que sur la restauration du bâti public. Ces aides contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, à l'accroissement de l'attractivité des communes et à l'augmentation de la fréquentation touristique.

J'attire votre attention sur les évolutions possibles de ces aides et les effets négatifs que cela engendrerait pour les communes labellisées. Il est en effet envisagé de conditionner les aides régionales accordées aux particuliers à une aide locale complémentaire émanant de la commune ou de l'EPCI d'appartenance. Le budget de la majorité des communes, notamment des plus petites, ne permet pas de financer l'accompagnement des travaux des habitants. Cette évolution du dispositif créerait donc des disparités entre les communes et de l'incompréhension auprès de la population.

Par ailleurs, dans l'objectif d'œuvrer en faveur d'une plus grande solidarité, un principe de péréquation est proposé dans le financement de la rénovation du bâti public. Ce système de péréquation prend en compte plusieurs indicateurs et notamment l'EPCI d'appartenance. Les modalités d'intervention de la Région seraient moindres, dès lors qu'une commune appartient à un EPCI ayant de fortes capacités financières alors qu'il s'agit bien là, de financer des projets communaux.

Ce classement des communes ne reflète pas les capacités financières réelles des communes et mettrait en péril la restauration du bâti public. Je rappelle que ces politiques de revalorisation du patrimoine participent pleinement au rayonnement culturel, touristique et économique de notre région et à la revitalisation des centres-bourgs. Il est crucial de préserver ce soutien sans condition de financement des communes et sans tenir compte de l'EPCI d'appartenance. A minima, une concertation avec les communes et les EPCI concernés est indispensable afin de ne pas laisser les communes seules face à ce défi patrimonial. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

Merci. Vous enchainez ? Je vous en prie.

### Nicolas BELLOIR

Hissons haut la Bretagne - Droite, centre et régionaliste

Merci Monsieur le Président,

Moi j'interviendrai donc sur le programme 605, assez rapidement, autour d'un constat, deux points de vigilance et un regret.

De manière générale, sur les constats, les budgets autour du tourisme sont relativement modestes. C'est vrai pour notre Région. Ça l'est également pour les autres structures en charge du tourisme en Bretagne. Le tourisme a été et il est toujours un facteur structurant du territoire breton et ce tourisme doit être vu comme une activité économique à part entière et non pas comme un secteur qui marche tout seul. Nous avons un cadre régional, des atouts naturels exceptionnels et nous sommes en phase sur cette grande orientation qui est la vôtre et que nous partageons autour de l'identité et des transitions. Mais, attention quand même à avoir un cadre exceptionnel magnifique, à ne pas trop nous reposer sur cet environnement qui attire et dont on pourrait penser qu'il se suffit à lui tout seul pour développer le tourisme.

Je souligne d'ailleurs que dans le Contrat de Plan État-Région, pas un mot sur le tourisme, alors que c'est quand même une véritable activité économique. Donc c'est ce premier constat et point de vigilance. Attention à ne pas trop nous reposer sur ce cadre naturel magique dans lequel nous sommes car d'autres destinations touristiques même à l'échelle régionale, mettent des moyens considérables, et il y a une forme, quand même, il faut bien le reconnaitre, de concurrence entre les territoires, dans ce domaine-là. Ces propos, ne sont pas

pour moi une critique, je vous dis, notre groupe votera ce programme 605, car pour 2022 si les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sont relativement stables, on peut le comprendre, puisque les discussions sont en cours à la fois avec Tourisme Bretagne, dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour les années à venir, tout comme d'ailleurs avec les 10 destinations touristiques.

C'est là aussi où je voudrais avoir un 2ème point de vigilance, c'est vous dire que sur ce concept de destination touristique, vous avez parlé de mailles de référence. C'est une bonne chose, parce que contrairement à ce qu'on a tendance à faire en France dans une vision très administrative, de créer et d'empiler les structures, là nous avons une maille, pour reprendre votre référence, qui permet aux acteurs du tourisme de se retrouver, d'échanger, de partager autour d'un contrat qui sera signé avec la Région. C'est évidemment une nécessité puisque la loi NOTRe n'a pas clarifié, dans le domaine du tourisme, les compétences et donc il faut nécessairement avoir cette approche collective de coordination et de complémentarité dans les actions. Ce sont vraiment les maitres mots, aussi bien pour les acteurs publics et les acteurs privés.

Mes propos laudatifs vont s'arrêter là. Vigilance ! Vigilance tout simplement. Parce que en lisant le rapport d'activités de la Sembreizh, j'ai pu lire et vous n'en faites pas état, de votre volonté de créer une filiale d'investissement Breizh Tourisme à compter du 2ème semestre 2022. Si on peut essayer de comprendre un peu la mécanique, je veux bien vous suivre. Simplement, je trouve que la structure n'est pas encore créée, qu'on voit déjà des directions qui sont données et on peut lire Sembreizh et le tourisme. En bref, ce domaine recouvre à la fois la définition d'une stratégie pour un territoire ou une activité. C'est ce qui est écrit dans le rapport d'activités de la Sembreizh que vous envisagez autour de cette filiale.

Alors, attention s'il vous plait à ne pas superposer des structures sur un même domaine, parce qu'il me semble quand même que dans ce volet-là, des compétences autour de Bretagne Tourisme avec un budget de 4 M€ concernent quand même des activités que vous avez rappelées concernant les acteurs professionnels. Donc je pense qu'en matière, de définition, de stratégie sur un territoire, c'est plus du ressort de la collectivité et pas forcément d'une filiale autour de l'investissement.

Enfin, dernier point, Monsieur le Président, un regret. Franchement un regret que j'ai. Vous avez hier, dans votre discours, parlé de vouloir cultiver l'enthousiasme. Je m'en réjouis. Je veux bien partager ce point-là avec vous. Je trouve dommage et je regrette que ne figure pas, à aucun moment, dans vos propos ou dans vos documents, la référence à un événement nautique et touristique majeur pour la Région Bretagne qui a accueilli plus de 2.2 M de touristes en 2018 et que nous aurons le plaisir d'accueillir en 2022 à Saint-Malo. C'est d'autant plus regrettable que je sais, et j'en ai discuté aussi avec Stéphane PERRIN, que vous êtes très actif, que vous êtes à nos côtés sur Saint-Malo et avec la Région Guadeloupe, pour organiser cet événement et je trouve donc regrettable que nous ne mentionnions pas ce bel événement qui aura des retombées à la fois sportives, nautiques, et touristiques majeures, non pas que pour le Pays de Saint-Malo, mais pour l'ensemble de la Région Bretagne. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci. On aura l'occasion de reparler bien sûr de la route du Rhum et de l'engagement de la Région. Mais si je cite la route du Rhum, je vais avoir Brest, je vais avoir … Bon. Mais vous avez raison sur ce point, je vous le donne. On aura l'occasion d'en reparler. C'est extraordinaire ce qui se passe sur cette route du Rhum. Christian GUYONVARC'H et Ana SOHIER pour terminer les propos. Vous vous partagez, là aussi votre temps.

**Christian GUYONVARC'H**
Merci Monsieur le Président,
J'interviens sur le patrimoine et ma collègue Ana SOHIER interviendra sur le tourisme et les voies navigables.
Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,
Les sujets de divergence avec certaines de vos orientations budgétaires, Monsieur le Président, ont été suffisamment bien établis pour que nous puissions souligner notre adhésion à la politique de la Région en matière de patrimoine. On peut même parler, ici d'une illustration exemplaire de la réussite de la

régionalisation, quand la Région s'autonomise. On peut évidemment regretter un volume de crédits trop faibles, mais ce défaut de moyens est inhérent à un niveau de régionalisation et de recettes bien trop faible lui aussi.

Nous approuvons la façon dont les innovations technologiques sont mises au service d'une participation des citoyens à l'inventaire du patrimoine ou au financement des travaux de restauration sous la forme de dons sur les sites visités. Nous adhérons aussi à l'idée d'accompagner les collectivités en charge de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme dans une meilleure prise en compte du patrimoine. Le budget 2022 prévoit, Madame la Vice-présidente en a parlé tout à l'heure, le lancement d'un appel à projets « eau, patrimoine naturel et culturel ». Excellente initiative ! Depuis les temps très chrétiens l'eau, à travers une myriade de sources et de fontaines, est omniprésente dans la civilisation bretonne. Par ailleurs, le réseau hydrographique du massif armoricain est un marqueur très fort de nos paysages. Réunir ces deux dimensions, c'est une idée très pertinente. Le CESER, dans son avis, propose d'étendre cette mise en relation patrimoniale au patrimoine agricole et alimentaire. Nous souscrivons totalement à cette idée. Car le patrimoine bien compris n'est pas une matière inerte et figée, c'est au contraire une matière vivante et évolutive.

Dans le prolongement de la réflexion du CESER, nous pensons qu'il y a une synergie à chercher entre la valorisation du patrimoine agricole et alimentaire et la montée en gamme des productions agricoles. Cela peut contribuer à développer en Bretagne les signes officiels de qualité. En Bretagne nous avons un patrimoine agricole et alimentaire qui nous distingue et qui permet de créer des passerelles avec le patrimoine culturel immatériel mais aussi le patrimoine bâti et le petit patrimoine.

Un seul exemple : la Bretagne est la terre de référence d'une culture végétale qui l'identifie bien aux yeux des Bretons, mais aussi en France et même au-delà. C'est une plante dont la culture est inscrite dans l'histoire de la Bretagne, au moins depuis le XIIIème siècle. Un chantier de fouille sur l'ancienne Abbaye de Landévennec l'a mis en évidence. Une plante dont la culture est peu exigeante et vertueuse au plan agronomique et environnemental. Une plante dont les bienfaits nutritionnels sont connus et contribuent à son regain depuis quelques années. Une plante qui donne un aliment dont la cuisine gastronomique s'est emparée pour le travailler de façon innovante. Une plante qui permet de réunir la restauration artisanale et les PME agroalimentaires. Cette plante, je pense que vous l'avez reconnue, c'est le blé noir dont on pourrait faire un fil rouge. La Région ne sortirait pas de son rôle, nous semble-t-il, si elle invitait à travailler ensemble les acteurs du patrimoine matériel et immatériel, ceux de la protection de l'environnement et ceux de la filière blé noir, de la production à la transformation. Je vous remercie.

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Nous terminons avec Ana SOHIER.

**Ana SOHIER**
J'interviens, pour ma part sur le 605. Ce n'est pas très étonnant, mais ma vision est à peu près le contre-pied complet de ce que vient de dire Nicolas BELLOIR et tous les arguments qu'il a développés. Je vais quand même redire le fond de notre vision.

En préambule, comme lui, je souhaitais rappeler qu'effectivement, il y a eu un désordre organisé par le pouvoir central en matière de tourisme il y a quelques années. Pas de chef de filat, entre 3 gestions qui se partagent la compétence tourisme, dont, bien sûr le bloc communal, les Départements et les Régions.

De plus, nous convenons qu'associer un Département breton qui est toujours tenu à l'écart de la Bretagne administrative n'aide pas et Madame la Vice-présidente, vous vous y êtes frottée non sans mal ces derniers mois, certes, mais vous avez clarifié ce sujet en Commission et nous vous l'accordons donc.

Plusieurs fois mon collègue Christian GUYONVARC'H vous a interpelée également en Commission Permanente sur l'axe innovation de la politique touristique, le fameux TI HUB. Vous avez retenu, avec les acteurs du tourisme, le Sentier des Douaniers sur le littoral, le GR 34, comme vecteur de promotion principal. Dans une optique de rééquilibrage vers le centre Bretagne et pour affirmer l'unité de notre territoire à 5 départements, nous aurions préféré que cette réflexion s'articule autour du canal de Nantes à Brest autour duquel la Région dispose d'un patrimoine conséquent au titre de sa compétence en matière de voies navigables. D'ailleurs, ce choix serait cohérent avec celui que vous proposez par ailleurs et que nous apprécions de renforcer le budget consacré à ce domaine.
Il ne s'agit pas pour nous de refuser le tourisme sur nos littoraux, mais bien de nous interroger sur le bon usage des deniers publics comme on dit, et de l'intérêt général des politiques que nous menons. Pour nous, le soutien public au tourisme devrait se concentrer sur les zones les moins fréquentées plutôt que sur celles qui sont déjà saturées et où les moyens importants publics et privés se concentrent déjà. D'ailleurs, sur le littoral, certaines formes de tourisme nuisent gravement à l'accès au logement, de ceux qui font pourtant vivre ces territoires à l'année.

La mise en œuvre de la politique tourisme de la Région est largement déléguée au comité régional du tourisme. Cet outil dont les instances sont marquées par une cogestion très forte avec les acteurs professionnels du monde du tourisme, a de facto une vision déformée de cette politique et la situe d'abord et avant tout dans le champ économie alors que notre collectivité doit aborder le tourisme dans toutes ses dimensions.

Il nous semble que nous devrions changer de paradigme pour que la politique touristique soit mieux croisée avec les politiques culturelles, patrimoniales, sociales et environnementales, et pour qu'elles soient réellement au service de tous et pas simplement des visiteurs et de certains acteurs économiques. Il en va de notre conception de la culture, au sens large, laquelle ne saurait être réduite à ses propriétés marchandes. Alors Mme GALLO, nous aimerions bien ne plus entendre dire, comme vous l'avez encore fait lors de la dernière Commission économie, que le patrimoine et la culture sont bons pour l'attractivité. Le patrimoine et la culture sont avant tout des richesses immatérielles qu'il s'agit de cultiver avec l'ensemble des Bretonnes et des Bretons et c'est de cette manière que nous préférons les valoriser que de manière touristique. Merci.
*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Anne, je vous laisse …

**Anne GALLO**
Je ne vais pas relever le challenge du coup. Non je plaisante !

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Si là vous allez faire un petit challenge court.

**Anne GALLO**
Je vais essayer de faire rapide.

Merci à Denis PALLUEL pour ses remarques sur le 606.

Sur le 604 et Mme PARMENTIER, je pense que vous n'avez sans doute pas toutes les informations nécessaires notamment … effectivement nous allons mettre en place… moi je ne parle pas de péréquation, je parle de solidarité. Je parle de solidarité territoriale pour rééquilibrer les capacités et assurer une égalité des chances et des moyens entre les territoires. Ça c'est important. Certains EPCI, effectivement, disposent de capacités financières plus importantes que d'autres. Nous avons souhaité pouvoir aider d'une façon différente ceux qui sont les moins dotés. Ça sera décliné d'ailleurs dans toutes les politiques à la demande de Monsieur le Président.

Le 2ème point concernant les communes. Oui, nous avons demandé à ce que les cités labellisées soient adossées à une aide communale pour pouvoir prétendre à notre aide. Mais il faut savoir que c'est le cas pour beaucoup d'entre elles. Nous souhaitons la généraliser. D'ailleurs, si nous avons proposé ce point, c'est que nous avons évidemment échangé en amont avec les associations. Je peux vous le confirmer. En tout cas, c'est quelque chose que nous avons partagé, parce que nous sommes dans cet esprit de partage, de discussion et d'élaboration commune, sur tous nos budgets.

Sur le 605, pour répondre à M. BELLOIR, merci pour vos remarques sur les 10 destinations touristiques. Effectivement, en ce moment je fais le tour des destinations et elles sont extrêmement satisfaites et ont bien compris les enjeux de coordination et de complémentarité, vous avez raison.

Concernant la méthodologie que nous mettons en œuvre, je pense qu'il va falloir que je vous explique certaines choses, mais comme vous êtes depuis peu de temps à la tête de la SPL de Saint-Malo, Abbaye du Mont Saint-Michel, Cap Fréhel, on va pouvoir se voir et j'aurai le temps de vous expliquer les choses et notre méthode. On n'est pas sur de l'opportunité, on est extrêmement proactifs au niveau du tourisme, et c'est aussi pour répondre peut-être aux autres interventions, nous sommes extrêmement proactifs. Nous avons mis en place tout un réseau, je vous parlais de chaine de valeurs aussi pour répondre à Mme SOHIER également, nous mettons tous les acteurs autour de la table, nous travaillons sur des thématiques en commun, avec du volontarisme, soit des ADT donc des Départements, soit des EPCI, soit des acteurs privés, des associations, il y a une méthodologie commune qui est très appréciée. Nous ne restons pas les deux pieds dans le même sabot. Nous agissons concrètement tous les jours sur le terrain. Nous ne sommes pas sur un tourisme de cueillette, nous sommes sur un tourisme de conquête. Tous les jours, nous sommes auprès des acteurs, avec Tourisme Bretagne qui n'a pas qu'une vision économique, mais travaille avec nous justement sur toutes les feuilles de route thématiques bien entendu, dans l'esprit qui est le nôtre.

Concernant la foncière, je n'en ai pas parlé, M. BELLOIR, effectivement, parce que c'est en création. Nous n'avons pas encore abouti et l'objectif c'est pas de superposer des choses, l'objectif c'est d'aider à l'accompagnement par rapport aux hébergements. Nous avons un certain nombre de structures, notamment dans le domaine maritime qui est très prisé par les promoteurs pour en faire des appartements de luxe. Nous ce que nous voulons, c'est préserver ces bâtiments pour continuer à faire de la Bretagne une exemplarité au niveau du tourisme social et solidaire. Donc, cette foncière elle aura pour vocation d'aider les détenteurs de biens pour que ça reste au niveau de l'éducation populaire. Moi, c'est mon objectif.

Sinon, pour répondre à M. GUYONVARC'H, le TI HUB, pour répondre sur la partie innovation, le TI HUB, devrait pouvoir traiter cette thématique blé noir de la plante puisque justement ce sont des choses innovantes que nous allons mettre en place sur les pratiques, sur la dégustation, sur la mise en avant, notamment, du territoire.

Pour répondre à Mme SOHIER, Il n'y a pas de chef de filat, mais clairement notre positionnement fédérateur au niveau de la Région Bretagne fait plutôt école au niveau des Régions voisines et des Régions françaises.

Pourquoi nous avons choisi le GR 34, Mme SOHIER, c'est pas sorti du chapeau, nous avons souhaité, lorsque nous avons construit notre politique touristique, nous avons souhaité être souples, agiles et répondre à la demande des territoires. Et pourquoi le GR 34 ? Parce que c'est un sujet qui a émergé de la part d'un très grand nombre des destinations touristiques. Nous avons été à l'écoute, c'est le choix qui a été fait par les destinations et nous travaillons sur ce sujet bien volontiers avec eux pour justement créer ce rééquilibrage et gérer cette hyper fréquentation possible.

Je le rappelle aussi, sur le fait d'en faire plus sur le canal de Nantes à Brest, quand vous comparez l'étude Morgoat, l'équivalent de Reflet, qu'on a fait il y a quelques temps, l'étude Reflet de 2016, vous pourrez constater que les efforts de la Région Bretagne ont permis une fréquentation du canal de Nantes à Brest qui est vraiment référencée sur les flux touristiques. Et puis je rappelle qu'on n'est pas sur de la promotion. On est beaucoup sur le développement pour faire monter en gamme les acteurs locaux. On a une politique hyper volontariste au

niveau du tourisme et des canaux. Je trouve que vous êtes un peu rude. Je pense que là aussi vous manquez d'informations que je vous donnerai avec grand plaisir.

Voilà, Monsieur le Président.

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci Madame. Donc sur le 604, nous avons 2 amendements. J'imagine que le Rassemblement national retira son amendement, puisque l'amendement miroir sur le 607 … on est d'accord. Donc je laisse Isabelle LE CALLENNEC sur le soutien au patrimoine (*Propos hors micro*) Pardon, excusez-moi Monsieur. Allez-y.

**Fabien LE GUERNEVÉ**
C'est pas grave.
C'est un amendement budgétaire dans le cadre de notre budget alternatif, qui vise à augmenter le budget de soutien au patrimoine auprès des propriétaires publics comme privés. Tout le monde l'a dit, on a un patrimoine très riche. Nos anciens n'avaient pas forcément développé de grandes infrastructures, mais ils ont créé beaucoup de chapelles, d'églises, d'enclos paroissiaux et ceci est un lourd héritage qu'il nous faut entretenir. Ça peut peser très très lourd sur le budget de propriétaires privés. On peut avoir une bâtisse qu'on se transmet de génération en génération et quand il faut refaire la charpente et la toiture, cela coûte cher et donc le dispositif de la Région d'aide est pour nous pas suffisant, parce qu'il y a ce plafond à 60 000 €. On propose de le supprimer, d'où notre amendement budgétaire.

Et puis, sur ce qu'on a pu entendre sur une collectivité qui est beaucoup dans la concertation, on n'est pas toujours d'accord avec ce qui a été dit ce soir et notamment l'abandon en rase campagne de 12 projets muséaux sur 15. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir demain au CPER.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci beaucoup. Avis de la commission, Gaëlle LE STRADIC ?

**Gaëlle LE STRADIC**
Avis défavorable sur l'amendement.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur le soutien au patrimoine*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur le soutien au patrimoine est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Avis de la commission sur les 3 programmes 604, 605 et 606 ?

**Gaëlle LE STRADIC**
Favorable.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Le 604 contre, puisque notre amendement n'a pas été retenu.

*Le Président appelle au vote sur le programme 604*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 604 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 605*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le programme 605 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 606*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 606 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci Anne GALLO, merci à tous. C'est enregistré.

## Europe – International

### Développer les actions européennes et internationales

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous propose retrouver Stéphane PERRIN. Quand on retrouve Stéphane PERRIN, ça sent la fin du budget… Nous retrouvons Stéphane PERRIN et Katja KRÜGER qui vont nous parler d'international. La proposition d'organisation, c'est de commencer par le 607. Je demanderai ceux qui se sont inscrits, car j'ai 1, 2, 3, 4, 5, 6 inscrits sur l'ensemble de l'Europe et l'international, donc ceux qui avaient prévu de parler sur le 607, vous me le direz. Les autres, je les basculerai dans la 2ème intervention prévue, sur les différents programmes 1000 et

quelques que vous connaissez et sur lesquels il y avait là aussi des interventions. Donc, on commence par le 607 et je passe la parole à Stéphane PERRIN.

**Stéphane PERRIN**
Merci Monsieur le Président.
Un tour du monde en 1 minute, pour ce qui me concerne, d'abord pour vous parler de l'Arc celtique qui un projet prioritaire pour notre majorité et que vous avez porté, Monsieur le Président. Pour vous dire que nous avons été très favorablement accueillis partout, là où nous sommes allés au Pays de Galles, en Irlande, récemment en Écosse, avec un appétit nouveau de Bretagne. Le Brexit a eu quelques mérites, au moins celui-là. Nos amis de ces espaces celtes, alors il y parfois des États, il y a parfois des Provinces (le mot n'est pas tout à fait adapté pour le Royaume-Uni) en tout cas des territoires avec une forte autonomie et qui sont en capacité de nouer directement des liens avec nous. Donc nous avons été très favorablement accueillis et nous avons décidé surtout de créer une relation qui soit plurilatérale et pas simplement juxtaposée, des relations bilatérales avec des thématiques de coopération très précises. Avec mes collègues, Olivier DAVID sur l'enseignement supérieur de la recherche et Béatrice MACÉ sur la culture et Daniel CUEFF sur les énergies marines renouvelables, et nous aurons en essaimant un peu, probablement d'autres thématiques de coopération qui vont s'ajouter au fil de l'eau. En tout cas, nous sommes très heureux de ressentir cette envie de relations avec nous, renouvelée. On pourrait espérer aussi embarquer la Cornouaille, même si la situation politique est un peu plus compliquée, et la Galice qu'on n'oublie pas. Là, on a des sujets pêche en commun avec eux.

Le Pologne ensuite, où nous gardons des coopérations actives avec la région de Wielkopolska. Ils nous ont sollicités maintenant sur des sujets, y compris sur l'hydrogène. Nous avons été sollicités très récemment, avec une province qui est très active et avec laquelle nous pourrons avoir une coopération là aussi efficace.

Je porte mon regard un peu plus loin vers la Chine avec notre coopération sur la province du Shandong que nous avons fortement réorientée sur la problématique environnementale. Nous le faisons d'ailleurs en lien avec nos amis brestois qui ont aussi des coopérations très développées avec la Chine et la province du Shandong et nous avons convenu ensemble, je dis ça en regardant Fortuné PELLICANO, de nous réorienter sur ces sujets environnementaux.

Je n'oublie pas enfin l'Australie du Sud, même si, évidemment, les péripéties du commerce international ont un peu perturbé la relation au plan d'État à État. En tout cas, entre la Bretagne et l'Australie du Sud, les échanges sont maintenus et Monsieur le Président, vous avez eu l'occasion d'en échanger avec le Premier ministre.

Et nous continuerons de nous rendre au Japon. C'est un déplacement annuel qui a été interrompu par la période Covid, et nous avons convenu avec l'ambassadeur du Japon qui a été reçu récemment, de structurer cette relation autour, là encore, de thématiques fortes que nous sommes en train d'identifier.

Voilà. Je passe la parole à mon indispensable binôme, Katja KRÜGER, qui vous parlera de mobilité internationale des jeunes et de coopération décentralisée dont elle a la charge.

**Katja KRÜGER,**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Merci Stéphane PERRIN, merci Monsieur le Président, mes chers collègues,
Il n'est pas anodin de parler de solidarité internationale, alors que des civiles crient sous l'impact des bombes à moins de 3 000 km d'ici. Je veux exprimer toute notre solidarité avec les peuples ukrainiens et russes et vous rappeler les mots de Paul VALÉRY : « La guerre, un massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent, mais ne se massacrent pas ». Ce conflit nous montre une nouvelle fois que la fraternité et la solidarité entre les peuples peuvent être fragilisées, dès que les autocrates et autres dictateurs de ce monde, animés par la course au profit, agite le drapeau du nationalisme, du chauvinisme et de la haine.

Il d'autant moins anodin de parler de solidarité internationale dans cette période particulière où les discours de haine se succèdent aux discours de rejet de l'autre à grand renfort d'outrance médiatique. Pourtant fidèles aux valeurs d'entraide qui font la fierté de la Bretagne, nous poursuivons nos efforts pour un monde plus juste et plus égalitaire. Un monde où les plus forts ne font pas la loi et où chacune et chacun peut aspirer à la paix et à la dignité. Peu importe son pays d'origine.

A l'échelle de notre région nous agissons concrètement avec nos maitres mots qui sont la coopération, la solidarité et l'entraide. En soutenant les acteurs du monde associatif notamment, et en travaillant de concert avec nos partenaires pour renforcer les coopérations au service du développement économique, coopération articulée avec nos objectifs de la transition écologique actualisés dans le récent rapport sur le climat, voté en décembre 2021.

Permettez-moi de vous présenter les principaux postes de dépense du programme 607. En premier, les moyens attribués à la délégation à Bruxelles. Ces moyens sont stables mais restent importants. On dote également de moyens plus importants les actions en faveur du soutien aux acteurs bretons pour postuler au nouveau programme Interreg, les programmes européens visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes, d'autant que le Royaume-Uni, suite au Brexit, est sorti de ces programmes et donc nous prive de l'ancien programme transfrontalier Interreg France-Manche-Angleterre.

En Europe toujours, nous avons lancé une réflexion sur le développement d'actions de coopération avec des partenaires en Allemagne, avec un souhait d'aboutir à des propositions concrètes en 2022. Stéphane PERRIN a déjà nommé la coopération avec la région polonaise, la Wielkopolska qui se poursuit et j'ai une pensée particulière pour nos amis polonais au vu de leur proximité géographique avec l'Ukraine.

Quittons l'Europe et partons à l'international. Vous avez parlé du Shandong, de l'Australie méridionale, du Japon. Toutes nos missions vont être poursuivies, réfléchies, remises à plat.

Enfin, 2022 sera aussi une année de remise à plat de notre politique marquée par les événements climatiques et politiques importants dans nos 2 régions partenaires de coopération décentralisée à Haïti et au Burkina Faso. L'insécurité et le risque important de précarisation rendent une optimisation de nos moyens.

Plus largement, notre politique de solidarité internationale sera revue avec les différents groupes politiques de la Région et avec le CESER à travers la mobilisation du comité mixte. Il nous parait important de travailler ensemble pour faire évoluer notre stratégie en matière de solidarité, avec un réel souci de transformer une simple aide en une réelle politique de coopération, comme l'exigeait déjà Thomas SANKARA. En parallèle cependant, et afin de ne pas pénaliser les nombreuses associations de solidarité internationale sur le territoire breton fortement impactées par les 2 années de crise Covid, la Région continuera son soutien à ces dernières.

Nous portons également une réflexion sur l'accès à la mobilité des jeunes à l'international. Avec mes collègues, Isabelle PELLERIN, Olivier DAVID et Émilie KÜCHEL notamment, mais également avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire, nous entamons un travail de fond pour améliorer l'accès aux dispositifs proposés pour permettre à chaque Bretonne et à chaque Breton de 15 à 30 ans d'avoir une mobilité à l'étranger dans son parcours. Nous savons que les voyages forment la jeunesse et nous savons qu'ils participent aussi de cette ouverture au monde et à l'autre, que vous défendons en Bretagne. A nous de les aider à s'emparer de ces dispositifs, qu'ils soient jeunes urbains ou jeunes ruraux, jeunes aisés ou jeunes démunis, dans le souci de toujours plus d'égalité. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci de vos mots. Merci de votre implication. Merci à Stéphane PERRIN. J'ouvre les débats. Alors, je ne sais pas, encore une fois, comme je l'indiquais qui était prévu pour le 607. Donc ceux qui sont

prévus pour le 607, vous me le signalez quand je vous appelle, sinon ça veut dire que vous êtes pour les fonds de gestion des crédits européens et on vous retrouve juste après. Mme VEDRENNE.

**Marie-Pierre VEDRENNE**
Merci Monsieur le Président,
Effectivement, vous avez raison de bien faire la distinction entre ces 2 éléments, parce que être autorité de gestion et avoir une vision stratégique justement d'influence, c'est 2 choses bien différentes. Il est effectivement important que nous ayons cet échange sur ce programme 607.

Je reprendrai les mots de M. PERRIN hier qui disait que Bruxelles ne nous attend pas pour définir les orientations et n'attend pas la Bretagne. Alors ça, c'est certain. Mais justement, pour que les intérêts de la Bretagne soient aussi pris en compte dans la définition des politiques publiques, il est important de renforcer cette influence auprès des institutions européennes. Alors vous avez évoqué également la présence et la volonté de renforcer toutes les questions d'ingénierie, vis-à-vis notamment de l'appui aux porteurs de projets. Je suis d'accord et Monsieur le Président, par exemple, vous êtes venu, il y a peu de temps, à Bruxelles. Je trouve ça dommage quand même, vous avez 2 députés européens bretons, de ne pas suffisamment échanger avec eux.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'ai diné avec Pierre KARLESKIND et je n'ai pas eu l'occasion de vous y voir. La prochaine fois je ferai attention d'équilibrer.

**Marie-Pierre VEDRENNE**

Mais on a échangé dans cette session pour se voir. Je trouve qu'il y a, évidemment, beaucoup de choses à faire ensemble. Il y a eu des appels de pied qui ont été faits hier donc je profite de cette occasion.

Par ailleurs sur justement, aussi d'autres points que vous avez évoqués, et là je tiens à souligner effectivement ce travail qui est fait par la Région Bretagne pour aider les porteurs de projets et pour que ce soit l'ouverture. C'était un travail de simplification qui avait été initié, et je la salue, Forough SALAMI, dans le précédent mandat, et je pense que c'est extrêmement important parce qu'il y a une question de visibilité de l'action européenne sur le territoire, et un appui qui doit être réellement fait, justement à tous nos porteurs de projets. Et là, j'aimerais en savoir un peu plus sur la stratégie.

Par ailleurs, dans le programme, il est question aussi de soutenir la diaspora bretonne à l'étranger. Je trouve que c'est là aussi une très bonne initiative mais qui ne doit pas seulement se contenter, dans les programmes qui sont portés à notre vote, sur la fête de la Bretagne notamment à l'étranger, on parle d'identification, mais là encore, quelles propositions, quelle véritable stratégie, pour pouvoir faire en sorte que certes l'image positive de la Bretagne, l'attractivité de la Bretagne se transforment en réelle stratégie d'influence ? Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Alors, prise de parole, je ne sais pas, là aussi… M. PENNELLE, je vous en prie. Est-ce que c'est pour le 607 ou est-ce que c'est pour les autres programmes ?

**Gilles PENNELLE**
C'est pour le 607, Monsieur le Président,

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous en prie.

**Gilles PENNELLE**
Vous connaissez notre position quasi historique sur le 607. Nous, nous estimons qu'une Région ne doit pas avoir de relations internationales. C'est une position de principe. Alors on peut effectivement s'émouvoir de ce qui se passe partout dans le monde, comme Mme KRÜGER vient de le dire, c'est vrai que l'idéologie à laquelle

elle appartient mériterait bien qu'on regarde un petit peu le bilan humain catastrophique, mais moi je pense que nous n'avons pas à avoir de relations internationales. C'est une compétence, selon moi, régalienne de l'État, donc nous voterons contre ce programme.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Je demande à Isabelle LE CALLENNEC et M. LE DIFFON. C'est sur le 607 ou c'est sur la suite ? (…) Sur la suite ? Allez-y Madame, je vous en prie.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Monsieur le Président.
Nous, nous ne sommes pas contre le fait que la Région Bretagne s'implique dans le développement d'actions à l'international, par contre, et vous venez de le dire, vous avez envie de vous réinterroger en fait sur les coopérations. On se pose quand même la question du sens de ces coopérations, des attendus et du retour. On a rarement des retours sur ce qui se passe. Vous venez de citer un certain nombre de pays. Si on n'est pas associés à l'intérêt qui est le vôtre de bâtir des relations internationales, c'est difficile pour nous de voter pour ce projet. Moi j'ai bien noté qu'il y aurait un comité mixte, avec le CESER, qui définirait une nouvelle politique. Là en l'occurrence le budget, si j'ai bien compris, reste le même, 1.9 M€. Nous avons suggéré, mais c'est un amendement que je peux défendre maintenant, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président …

Merci Monsieur le Président, peut-être faire une petite économie. Ça nous permet d'ailleurs nous, d'équilibrer notre budget alternatif, qui n'est pas un budget de principe. J'ai quand même une interrogation. C'est vrai que c'est dans ce programme qu'il est question du soutien de la diaspora bretonne à l'étranger, Les Bretons du Monde, et ça aurait peut-être été à M. TROADEC de le présenter. (…) Parce que les Bretons du Monde, jusqu'à preuve du contraire, c'est M. TROADEC, et nous sommes très favorables à ce que la Bretagne ait ce travail qui soit fait avec la diaspora. Mais je crois que c'est vous qui avez ce titre-là, M. TROADEC.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien. On vous répondra tout à l'heure. C'est M. Fortuné PELLICANO qui intervient en dernier sur ce bordereau.

**Fortuné PELLICANO,**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le Président, je vous rassure tout de suite, il était prévu dans votre déroulé que j'intervienne sur le 608. Je fais l'impasse sur le 608 et je me consacre au programme 607.

Monsieur le Président, chers collègues,
En développant un grand nombre d'actions à caractère européen et international, le programme 607 fait ressortir des choix forts qui vont contribuer à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire. Des actions qui, malheureusement, cela a été dit tout à l'heure, n'ont pas pu être menées en 2021, compte tenu du contexte sanitaire déplorable et de tensions sur la scène internationale. Mais malgré toutes les difficultés rencontrées l'année passée pour ce qui concerne le périmètre européen, et je me retourne vers notre député qui est derrière moi, nous avons voulu affirmer en 2022, Madame la Députée, notre chère collègue Conseillère régionale, notre volonté d'accompagner et de soutenir les acteurs de notre région dans les nouveaux programmes de coopération territoriale. Afin d'être le plus efficaces possible, nous avons conforté nos participations, vous le savez à des organismes de référence comme par exemple, et là c'est un clin d'œil à toutes celles et à tous ceux qui font partie de la FCCRE dans les instances, et j'en connais quelques-uns ici, la FCCRE qui va nous permettre de suivre, de manière très intéressante les politiques européennes. On pourrait même citer la conférence des régions périphériques maritimes qui va nous permettre aussi de marquer un grand intérêt pour la valorisation de notre politique maritime.

Pour ce qui concerne notre engagement hors Europe, il en a été question également, je me réjouis, Monsieur le Président, chers collègues, d'abord que les actions de solidarité internationale puissent reprendre. En 2021, les tremblements de terre et autres catastrophes humanitaires dans le monde n'ont pas manqué. Ayant, vous

le savez, la responsabilité de ces politiques à la ville de Brest, dans le cadre de mes délégations d'adjoint au maire, et pour y avoir travaillé durant le dernier mandat régional, avec notre collègue Forough DADKHAH alors qu'elle était Vice-présidente à l'international, je mesure l'intérêt qui est porté dans le programme 607 conjointement avec le réseau Bretagne Solidaire, d'engager un travail d'évaluation sur la structuration de cette association et des actions qu'elle compte mener. Je pense que c'est une très très bonne chose et c'est un projet qui doit réjouir nos collègues de cette assemblée de savoir que nous avons aussi un travail de réflexion à mener lorsque nous avons un bilan qui a été fait après quelques années de partenariat avec une association.

Je me réjouis également de la poursuite des échanges avec la province du Shandong en Chine, puisque la petite ville de Qingdao de 8.5 M d'habitants est une ville partenaire de la ville de Brest depuis bien longtemps. Je me réjouis également du repositionnement de notre coopération, Stéphane PERRIN l'a dit, avec l'Australie méridionale. Mais il y a aussi, puisque nous avons célébré l'année dernière les 50 ans du jumelage avec la ville de Yokosuka au Japon, je me réjouis également des belles perspectives qui s'annoncent avec le pays du soleil levant.

Ces partenariats avec d'autres régions du monde sont une chance pour la Bretagne, je tiens à le dire, lorsque j'entends quelques discours défaitistes. Les propos aberrants tenus hier et certainement dans les pensées aujourd'hui pour ce qui concerne notre ouverture à l'international, c'est une bonne chose. Il faut simplement ne pas avoir peur d'affirmer cette incontournable réalité, Monsieur le Président, chers collègues, tous les territoires ambitieux, et la Bretagne en fait partie, ont tout intérêt à se positionner à l'international. L'action internationale de notre Région est un facteur de réussite à part entière. L'internationalisation est un des leviers de la croissance de nos entreprises pour capter de nouveaux marchés, et je suis persuadé que beaucoup d'entre nous en sont convaincus.

Par sa situation géographique que beaucoup d'autres régions nous envient, par sa culture d'ouverture sur le monde qui fait notre fierté, la Bretagne a toujours été en relation avec les territoires étrangers. C'est notre force et cela est bénéfique pour nos jeunes, nos étudiants, nos associations sportives et culturelles, pour nos entreprises, pour toutes ces Bretonnes et ces Bretons, toutes les actions programmées sont importantes et nous ne pouvons que nous féliciter de cette politique volontariste qui est la nôtre dans le domaine de l'international.

Puisque cela a été évoqué, très rapidement, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans préjuger de la réponse qui sera donnée par nos collègues Vice-président et Conseillère déléguée, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans vous dire notre fierté de soutenir la diaspora bretonne à l'étranger. Mais je suppose, d'après ce que j'ai lu et nous avons peut-être aussi le même regard lorsque nous lisons des bordereaux, je suis persuadé que des nouveaux dispositifs sont à imaginer et ce travail de réflexion sera engagé très très rapidement.

Voilà. Comme vous avez pu le constater, il y a de nombreuses bonnes raisons pour nous, d'affirmer notre engagement à l'international. Nous le ferons en fonction de nos besoins, de nos moyens, mais certainement, vous en êtes convaincus, j'en suis sûr, avec une volonté politique forte. Merci Monsieur le Président, chers collègues de votre attention.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci à vous. Alors, sur le 607. D'abord, je vais laisser les collègues répondre. Excusez-moi, j'allais vous manger vos temps de parole.

**Stéphane PERRIN**
Je veux simplement dire à Mme VEDRENNE que j'ai plein de sujets pour elle. Je ne manquerai pas de la contacter. Plein plein plein plein, notamment sur des sujets dont on reparlera demain, sur les fonds européens. Je serai à Bruxelles mi-mars pour le Forum de la cohésion. Si elle est là-bas, on déjeunera ou on dinera ensemble, bien volontiers, il n'y a pas de souci.

Sur le travail de simplification, vous savez, ce sera un peu le mot d'ordre sur plein de sujets de projets européens, et c'est bien pour ça que je compte vous solliciter, Madame la Députée, parce que nous avons plein de sujets de simplification devant nous. Et dire que sur les Bretons du monde, c'est la délégation de Christian TROADEC, je n'ai pas voulu exclure Christian de la présentation, mais c'est une nouvelle délégation, et là aussi, il est en train de construire une politique qui n'existait pas. Donc il essuie les plâtres. Et c'est vrai qu'on ne peut pas nous demander de présenter des politiques finies dans cet hémicycle alors qu'on est précisément en train d'y travailler et de faire la concertation, y compris avec vous. Mais rassurez-vous, l'ambition elle est bien de ne pas simplement faire un réseau pour faire des déplacements, mais de faire rayonner la Bretagne très loin. Nous avons plein de relais partout dans le monde. Il y a un 6ème département breton, en réalité ou un 7ème si on compte le 14ème à Paris. En tout cas, c'est Les Bretons du Monde et nous continuons bien à faire fructifier ce réseau.

**Katja KRÜGER**
Oui, juste 2 mots, Mme LE CALLENNEC, le comité mixte, il n'est pas créé, il existe et il existait déjà au précédent mandat, hein Forough ? Il est opérationnel. Effectivement, on a élargi, il y a tous les groupes de cet hémicycle qui sont présents au sein de ce comité mixte et le CESER. Nous avons déjà eu une réunion. Nous allons bientôt en avoir une 2ème pour nous pencher sur la question effectivement, de la stratégie en termes de solidarité internationale. Juste pour vous dire aussi que, par rapport aux retours que vous avez demandés, je vous rappelle que j'avais fait une très très longue intervention quand on a attribué une aide exceptionnelle à Haïti. Je vous ai donné beaucoup de retours sur notre coopération notamment avec ce pays. Je vous invite à voir aussi les retours du comité mixte pour avoir les réponses sur ces questions-là.

Juste pour dire à M. PENNELLE. Nous, M. PENNELLE, on est conscients de vivre au cœur d'une situation internationale profondément inégalitaire et nous voulons contribuer à mettre en place un monde plus juste en étant acteurs de cette construction et non pas à nous terrer derrière des murs qu'ils soient de patrimoine comme vous le prônez, ou non. Ces murs, ces frontières, n'existent que dans vos têtes. Pour nous, mettre en avant la solidarité internationale, c'est prendre en compte la réalité des inégalités, en comprendre les causes, et agir pour les combattre. C'est de notre responsabilité. Nous la portons, contrairement à vous, avec fierté et enthousiasme.

*Applaudissements.*

**Gilles PENNELLE**
Vous parlez probablement du rideau de fer de vos amis communistes d'autrefois.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Alors, Mme LE CALLENNEC a défendu son amendement on va y venir tout de suite. Je propose à M. PENNELLE de retirer le sien … Merci M. PENNELLE. L'amendement étant défendu, je propose à la commission de donner son avis. Et la commission c'est … Stéphane DE SALLIER-DUPIN ! (*Propos hors micro*). Non non, là c'est l'avis de la commission.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
L'avis est favorable Monsieur le Président, mais il y a objectivement un petit loupé dans l'amendement du 608. On n'a pas voté le 607 en commission.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah, d'accord ! Bon, je pense que ça n'annulera pas nos votes.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Non mais je parle du programme là.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Du programme, mais sur l'amendement ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur l'amendement ? Il est défavorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
OK.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Ce que je … Attendez ! Ce que je veux dire c'est que j'ai le document qui m'a été donné, mais ce n'est pas passé en commission des finances.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'entends. C'est passé en économie, autant pour moi !

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Ce n'est pas moi qui suis le rapporteur !

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Excusez-moi. Je vous présente mes excuses. C'est le rapporteur de la commission économie (…) Petit flottement… Et avis défavorable en économie. OK.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur la réorientation de la politique de coopération décentralisée*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur la réorientation de la politique de coopération décentralisée est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Sur le programme lui-même, avis de la commission ? (…) Favorable ? J'entends un favorable. Bon.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Contre, dans l'attente d'une nouvelle stratégie dans laquelle certains membres de notre groupe participeront.

**Marie-Pierre VEDRENNE**
Abstention, et je me réjouis, M. PERRIN, de passer du temps avec vous à Bruxelles pour défendre les intérêts bretons.

(*Rires*)

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Eh ben !

**Christian GUYONVARC'H**
Une explication de vote, Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous en prie.

**Christian GUYONVARC'H**
Ce sera pour, pas seulement parce que j'ai eu le plaisir et l'honneur, il y a quelques années, de participer avec d'autres à la construction d'un certain nombre de coopérations internationales de la Région, qui perdurent. Mais aussi parce qu'une politique d'ouverture internationale pour la Bretagne, ce n'est pas seulement une question d'appétence et d'envie, c'est une question de survie, de survie. Parce qu'ici où nous sommes, la géographie le commande, et l'histoire le commande. Sans ouverture internationale, la Bretagne ne serait qu'une terre périphérique, isolée à l'ouest d'un État encore très centralisé et qui ne profiterait absolument pas de l'atout extraordinaire que constitue l'ouverture maritime. Donc, la géographie commande, exige que nous ayons une politique d'ouverture internationale. Et l'histoire aussi. Les personnes qui connaissent un tant soit peu l'histoire de la Bretagne, un tant soit peu, savent que toutes les périodes de prospérité économique, artistique, culturelle de la Bretagne ont coïncidé avec des périodes d'ouverture sur l'Europe et sur le monde et qu'à contrario, à chaque fois que la Bretagne a dû se replier sur les frontières de l'État, parce que la France était en guerre, par exemple sous l'Empire napoléonien, mais bien avant, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, le CELIB a porté un effort de redressement de la Bretagne il y a 60 ans parce que la Bretagne avait connu pendant 150 ans au XVIIème, au XVIIIème et au XIXème siècle un appauvrissement considérable parce qu'elle avait perdu cette ouverture internationale. Donc, ne revivons plus jamais ça !

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci bien. Merci de cette explication de vote.

*Le Président appelle au vote sur le programme 607*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 607 est adopté.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vais redire aux collaborateurs que les collaborateurs ne sont pas censés applaudir. Je le dis en fin de session. Mais, voilà. Que chacun reste à sa place, s'il vous plait. Et je vous remercie de votre travail efficace. Je vous remercie tous pour les votes sur ce 607.

## Fonds de gestion des crédits européens

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je passe la parole à Stéphane PERRIN pour les fonds de gestion des crédits européens.

**Stéphane PERRIN**
Merci Monsieur le Président.
Vous me pardonnerez d'être rapide, mais nous aurons demain un bordereau qui nous permettra de revenir sur le sujet des fonds européens, et on ira, je vous rassure, très vite sur les 9000. J'avais une intervention de 50 minutes sur les mouvements financiers divers, mais je vais y renoncer.

(*Rires*)

Sur les fonds européens, la question de cette année c'est la question de la temporalité puisque nous devons clôturer une période de programmation, assumer le plan de relance européen et qui a des retombées extrêmement forte, le plan REACT, dans les territoires, c'est pas un budget éloigné, je suis ravi de constater que ce plan REACT aille irriguer tous les territoires avec des dépenses consacrées aux transitions qui vont très au-delà des objectifs qui avaient été fixés par la commission. On est à plus de 60 % du volume budgétaire sur REACT qui est consacré aux transitions. Donc c'est une réussite pour la Bretagne, pas pour la Région Bretagne mais pour la Bretagne, parce que les territoires et les intercos se sont mobilisés et ont été au rendez-vous. Et puis il y a l'inauguration de la nouvelle période de programmation, on en reparlera plus largement demain.

Cette temporalité nécessite beaucoup de travail, pas seulement, encore une fois pour la Région, mais aussi pour les territoires. Donc il faut s'assurer, dans ce moment-là que nous arrivons à avoir des projets qui soient mûrs pour rentrer dans les calendriers, et c'est là Mme VEDRENNE, que j'aurai besoin de vous parce qu'on va avoir besoin à un moment donné quand même que les choses soient un peu simplifiées, parce que sur le terrain ça génère aussi, et on le voit dans nos comités uniques de programmation, des déceptions parfois. C'est pas la Région qui embête les porteurs de projets, on essaie de les accompagner pour s'éviter des difficultés ensuite. Et puis être au rendez-vous pour la nouvelle programmation, anticiper autant que possible les choses, pour ne pas qu'il n'y ait pas de période blanche en fait entre les 2 programmations.

L'autre point d'alerte, je l'ai dit en commission des finances, c'est la bonne articulation entre le plan de relance de l'État et le plan de relance de l'Union européenne. Il ne peut pas y avoir 2 € de chacun des plans de relance pour le même projet, la logique des plans de relance c'est d'aller très vite, et c'est vrai que parfois il peut y avoir des effets d'éviction, on avait bien articulé les choses avec l'État, on sent que dans le moment de l'exécution il y a un peu d'urgence et donc j'espère que nous serons tous vigilants pour qu'il n'y ait pas d'argent perdu, au final, pour les Bretonnes et les Bretons.

C'est une belle réussite collective finalement que la mise en œuvre de ces fonds européens. Derrière, il y a des enjeux de transition très forts dans plein de sujets. On a parlé d'agriculture avec le FEADER notamment, mais il y a beaucoup d'autres enjeux derrière et je veux vous dire encore une fois, la satisfaction de voir combien cet argent est très bien mobilisé avec de très bons taux d'exécution. Je veux dire que ce n'est pas une réussite, qui n'est pas, encore une fois, uniquement celle du Conseil régional, mais c'est une réussite de tous les acteurs qui sont très mobilisés, même si, encore une fois, il y a des difficultés. Donc je veux leur rendre hommage, ce soir.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous avons un seul inscrit sur l'ensemble de ces programmes, c'est PATRICK LE DIFFON.

**PATRICK LE DIFFON**
Très bien, merci Monsieur le Président.
Ce chapitre relatif aux fonds européens et notre débat budgétaire mettent en exergue effectivement l'effet ciseau que pourrait nous infliger cette manne si nous n'y prêtions garde. D'un côté, nous avons une architecture de financement qui est à la fois très ciblée et multiple, qui est une véritable constellation d'aides qui demande un usage expert du sextant budgétaire. De l'autre côté, nous avons des calendriers généreux en apparence. Sauf que les règles changent souvent. Les montants d'affectation évoluent.

D'allègements en durcissements normatifs, porter un projet ou demander une aide européenne peut s'apparenter à la traversée de l'estuaire du Goémon et ses sables mouvants avec un bandeau sur les yeux. Aussi, nous appartient-il collectivement de nous mobiliser face à ce machin, comme disait le général de Gaulle, pour épauler les Bretonnes et les Bretons que le goût pour la navigation pousse en haute mer et qui ont grand besoin d'une équipe compétente en soutien à terre, je parle de l'autorité de gestion, soit la nôtre.

Oui, les fonds européens doivent être au service des porteurs de projets de terrain. Monsieur le Président, au programme 1110, vous manifestez votre satisfaction devant les niveaux d'engagement et de paiement du fonds social européen, le FSE. C'est effectivement une situation heureuse puisque la Région est le porteur de projet final de ces fonds. Ce serait un comble que nous ne soyons pas capables d'utiliser nos propres procédures pour

mettre en œuvre notre propre politique de formation à travers nos propres projets présentés en début de période de programmation, c'est-à-dire dès 2014. Mais il n'y a pas de petites victoires, et là, vous avez raison.

Sur les autres fonds, vous êtes beaucoup plus prudent et je relève vos multiples appels à la mobilisation égrainés à travers l'ensemble du bordereau. Étant donné l'avancement des paiements, vous indiquez maintenir une vigilance renforcée. Permettez-moi de penser qu'il faudrait passer de la vigilance à l'action auprès des porteurs de projets. Mis de côté, les réabonnements substantiels du plan de relance européen et de la sortie de crise sanitaire, l'engagement des fonds est bon. Dont acte. Mais le paiement l'est moins avec seulement 62 % de fonds versés. Nous avons quelques mois seulement jusqu'à la fin 2023 pour atteindre les 100 %. La marche est haute.

Au programme 1110 toujours, il est indiqué que les appels de fond réalisés auprès de la Commission européenne en 2021 s'élèvent à plus de 45 M€, soit un total d'environ 369 M€ pour le FEDER et le FSE. Un rapide produit en croix nous invite à la modestie à l'ouvrage. Nous n'avons pas d'information sur la part totale des fonds payés aux bénéficiaires, mais seulement sur les engagements. Pourriez-vous nous communiquer la part des 279 M€ de FEDER engagés qui sont d'ores et déjà versés aux destinataires finaux ?

Sont donc également évoqués quelques 150 M€ réservés au titre de la prolongation des programmes des 93 M€ du plan de relance européen, en réponse à la crise sanitaire. Vous avez choisi d'avoir une administration décentralisée sur les territoires. Ne serait-il pas temps de l'utiliser ? Qu'elle vienne au contact des porteurs de projets pour susciter des demandes d'aide correspondant à ces enveloppes. Nous craignons qu'il soit très difficile d'intégralement les utiliser pour le développement de projets en Bretagne étant donné les délais. Je crains que la vigilance ne suffise pas.

Sur la nouvelle programmation pour la période 2021-2027, le bordereau indique que les dépenses engagées par les porteurs depuis le 1er janvier 2021 sont susceptibles d'être prises en charge par les fonds européens. Il y a toujours une réserve dans ces cas-là. Le respect des règlementations particulières comme les régimes d'aide qui sont ô combien mouvantes. N'est-il pas hasardeux d'inciter les porteurs de projets à engager des dépenses dans l'espoir d'un cofinancement européen sans pouvoir réellement baliser le parcours technocratique jusqu'à l'obtention des-dits fonds ? La Région Bretagne se portera-t-elle caution des fonds ainsi sollicités en cas de revirement règlementaire ? Comptez-vous accorder des avances sur paiement étant donnés les délais toujours interminables pour obtenir les versements ? Si tel n'était pas le cas, vous enverriez certains porteurs de projets au bord d'un précipice sans garde-fou.

Au programme 1131 relatif au FEAMPA, vous nous donnez des raisons d'espérer que la période à venir sera encore meilleure que celle en voie d'achèvement. Effectivement, l'unité de gouvernance, en lien direct avec l'autorité de gestion, notre expérience, cette dynamique administrative et le départ à l'heure du programme sont des vrais indicateurs en faveur de la bonne tenue du déploiement de ce fond. La pêche bretonne et les acteurs du littoral ont besoin du soutien de l'Union européenne, de l'État et de la Région. Bien entendu, tout ceci est un vrai sujet.

Je ne reviendrai pas non plus sur le programme 1140, relatif aux moyens alloués, à la mise en œuvre des programmes en Région. Je l'ai déjà abordé à différentes étapes de mon intervention. Je rappellerai juste encore une fois l'impérieuse nécessité d'avoir des interlocuteurs sur le terrain au plus proche des porteurs de projets, pour les soutenir, je dirais, plutôt que dans les bureaux à Patton et d'anticiper sur des mesures de sauvetage en cas d'avarie réglementaire, au lieu de se fier à notre bonne étoile.

Monsieur le Président, le bordereau expose à une situation à transition difficile à négocier. Entre les fonds finissants pour lesquels de gros efforts restent à fournir pour atteindre de hauts niveaux de consommation et la nécessité de s'employer dès aujourd'hui, au démarrage des nouveaux programmes. De surcroit, les enveloppes complémentaires fléchées en cours de période, n'ont pas forcément été livrées avec un mode d'emploi dans notre langue, et ce sera en marchant que nous avancerons. C'est bien la complexité à laquelle nous devons faire face à des appuis financiers conséquents mais loin d'être surabondants face aux besoins des

territoires et des acteurs bretons pour mener à bien nos transitions économiques, sociales et écologiques, avec une inflation normative et réglementaire dantesque. Ajustons les moyens humains et techniques pour être à la hauteur de cet enjeu fondamental. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. M. PERRIN, est-ce qui … des commentaires ?

**Stéphane PERRIN**
Juste, si j'étais taquin, je dirais que si Monsieur je vous suis sur la dernière proposition, faut pas voter l'amendement que vous avez présenté, qui vise à réduire un peu les moyens. Blague à part, d'abord on accompagne les territoires sur les dettes, avec les directions territoriales. Elles sont là pour ça. Ça a été fait pour ça. On est au contact du terrain.

Sur le FEDER on est en sur-programmation, donc on va être à 100 % de paiement au final. Et on a jusqu'au 31 décembre 2023. Soyez assuré qu'on gère les calendriers au plus près. Des fois on nous reproche de dire aux porteurs de projets : on suspend les dépôts, parce qu'on ne veut pas les emmener au TA. Notre obsession c'est de ne pas emmener les porteurs de projets au TA.

Après, M. LE DIFFON, on aura sûrement le débat demain, vous savez très bien que va se poser la question à un moment donné, de savoir, compte tenu de la complexité, c'est vrai, je le reconnais, de l'emploi des fonds européens, s'il ne va pas falloir, entre les fonds régionaux et les fonds européens faire des arbitrages et qu'il n'y ait pas de petits projets avec des porteurs privés qui ont beaucoup de difficulté à les assumer, et c'est valable pour le FEAMPA, c'est valable pour tous les fonds européens et plutôt mobiliser des fonds régionaux. Il faudra trouver ce bon équilibre et après, oui, mon bâton de pèlerin, je vais le prendre et je cheminerai peut-être avec Mme VEDRENNE pour faire en sorte que, effectivement, nos interlocuteurs comprennent que parfois, il y a de la complexité liée à cette espèce de phobie qui s'est développée principalement d'ailleurs, sous l'influence des eurosceptiques, qui ont laissé penser qu'il y avait du gaspillage d'argent européen pour faire comprendre qu'il est dans notre intérêt et dans l'intérêt de l'Europe d'avoir des dispositifs qui soient praticables. Nous n'embêtons pas les porteurs de projets. Nous ne les laissons pas non plus dans le vide. Nous les accompagnons au plus près, nous gérons au mieux les calendriers et je crois pouvoir dire que les paiements étant ce qu'ils sont, tout le monde fait bien son travail en Bretagne, au mieux qu'on peut.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci bien. Alors, là nous allons voter les programmes 1110, 1111,1120, 1121, 1130, 1131, 1140 et 1141. Il n'y a pas d'amendement. On passe directement au vote. L'avis de la commission, M. DE SALLIER-DUPIN ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur ces programmes, l'avis de la commission est favorable. 6 pour, 5 abstentions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Alors nous passons au vote.

**Marie-Pierre VEDRENNE**
Pour et si vous le permettez, juste une petite explication de vote. Je tiens effectivement à aller dans le sens de M. PERRIN sur la nécessité de la simplification. Et nous passerons encore plus de temps ensemble pour y arriver. Ce qui permettra justement …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Là, ça va devenir …

**Marie-Pierre VEDRENNE**
… de la lisibilité et de la visibilité à la fois pour l'Union européenne et à la fois pour les porteurs de projets. Juste aussi parce que, je pense que c'est important de le souligner, vous avez parlé du REACT ou du plan de relance, il faut quand même rappeler dans cet hémicycle que si ce plan de relance est permis, c'est grâce à la détermination du Président de la République.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame.

*Le Président appelle au vote sur le programme 1110*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 1110 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 1111*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 1111 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 1120*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote* pour
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 1120 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 1121*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote* pour
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 1121 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 1130*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote* pour
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 1130 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 1131*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote* pour
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 1131 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 1140*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote* pour
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 1140 est adopté à l'unanimité*

*Le Président appelle au vote sur le programme 1141*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote* pour
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 1141 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci à tous, c'est enregistré.

## Ressources humaines

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
M. PERRIN, les programmes sur les ressources humaines et le tableau des emplois

**Stéphane PERRIN**
Je vous propose, pour être agréable à tout le monde, de passer directement aux interventions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Alors, il y a 1 seule intervention en vous remerciant sincèrement, et c'est Bernard MARBOEUF. Je remercie et je salue Katja KRÜGER.

**Bernard MARBOEUF**
C'est pour moi ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est pour vous puisque vous êtes le seul inscrit.

**Bernard MARBOEUF**
Je pensais que comme il n'y avait qu'une intervention, que le Vice-président allait le présenter. Écoutez, on fait très court. J'ai noté en l'espace de 2 ans, la création de 155 emplois. Je voulais simplement vous le faire partager. Voilà Monsieur le Président. Nous nous abstiendrons comme à l'habitude sur les ressources humaines qui sont sous votre autorité.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Nous avons un amendement de Mme LE CALLENNEC, enfin, du groupe Hissons haut la Bretagne.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, pour cette raison, 155 emplois en plus. Donc, nous, nous souhaitons qu'il y ait une maitrise de la masse salariale qui permettrait de contenir son évolution. Donc l'amendement propose une évolution de 1 %, ce qui nous ferait une « économie » de 1 815 000 €.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Avis de la commission ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
L'avis de la commission sur l'amendement est favorable.

**Claire DESMARES**
Excusez-moi mais le 608 ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il est après. Nous avons rassemblé le 608 dans la gestion des moyens et donc la communication a été mise dans la gestion des moyens.

**Claire DESMARES**
OK, très bien. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Vous l'aurez tout à l'heure. Effectivement, je crois que quelques collègues étaient perdus, je le comprends.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur la masse salariale*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*

*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur la masse salariale*
*est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Avis de la commission sur les programmes 9011 et 9012 ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur les programmes, la commission a porté un avis favorable. 6 pour et 5 abstentions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Nous avons le tableau des emplois et donc vous avez le délibéré sur le tableau des emplois. Mme LE CALLENNEC ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Monsieur le président. Vous aviez dégroupé le 11 et le 12, donc pour le 9011 et abstention pour le 9012. Pardon.

*Le Président appelle au vote sur le programme 9011*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 9011 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 9012*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 9012 est adopté*

## Tableau des emplois

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Sur le tableau des emplois, j'imagine qu'il n'y a pas de commentaires. On passe au vote. Est-ce qu'il y a un avis de la commission, M. DE SALLIER-DUPIN ? Favorable sur le tableau des emplois ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Il est favorable. Mais je n'arrive pas à le retrouver.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Vous nous direz …

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Il est favorable techniquement. Mais, voilà. Je ne sais pas où il est.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Ils ne figurent pas dans la liste là.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non, c'est le tableau des emplois. Je crois qu'il est généralement voté à chaque fois après les 2 programmes sur le personnel. (…) Vous avez théoriquement un document. Je vois M. PERRIN qui cherche la page. Il va vous la trouver.

**Isabelle LE CALLENNEC**
C'est quand même un petit sujet, compte tenu de ce qu'on a dit tout à l'heure sur les 155 emplois …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est la page 15 du document papier.

*Le Président appelle au vote sur le tableau des emplois*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le tableau des emplois est adopté*

## Gestion des moyens

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Nous rentrons effectivement dans la gestion des moyens dans lequel vous allez retrouver le 608, le 9000, le 9002, le 9003, le 9010, le 9020 et le 9021 et les mouvements financiers divers. Nous aurons 1, 2, 3 amendements sur l'ensemble de ces votes. M. PERRIN ? Pas de présentation ? Donc nous avons des amendements. Alors, sur le 608, nous avons l'amendement de Mme STOLL, sur mieux communiquer autour du breton et du Gallo.

**Stéphanie STOLL**
Eh bien voilà. C'est une surprise. C'est un amendement assez court qui revient sur cette question et qui est en lien avec la convention spécifique État-Région et de la politique linguistique du Conseil régional. Je pense que je ne vais pas m'éterniser.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Cet amendement, je crois a été, soutenu par la majorité. Nous allons dans un instant le voter. Ensuite nous avons l'amendement de Hissons haut la Bretagne soutenu par Mme LE CALLENNEC sur la communication.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Monsieur le Président.
Nous proposons de réduire le budget communication de moitié. C'est 4 M€ la communication à la Région. Breizh Cop, campagne de communication sur la ligne à grande vitesse, tout ça c'est plutôt derrière nous. Donc on propose de diminuer le budget communication de la Région Bretagne. C'est pour ça qu'on pourra pas voter non plus l'amendement de Mme STOLL. Parce que ce serait contradictoire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
D'accord. Vous allez vous séparer sur les amendements, cette fois-ci. Et vous pouvez nous présenter sur le 9020 vos 2 amendements Mme LE CALLENNEC ? Il y en a un sur les études et l'autre sur la création d'une banque des études financées par la Région.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, tout à fait. Sur « ressources et expertises », c'est un programme qui comprend les moyens qui permettent à l'administration de recourir à des expertises. On trouve qu'il y en a beaucoup, alors qu'on a beaucoup d'experts. On l'a dit. Beaucoup de catégories A donc beaucoup de personnes ici, au service de la Région qui sont extrêmement compétents. Donc on pense qu'il y a des économies à faire sur le recours aux expertises et aux études. Donc il est proposé là aussi de diminuer les crédits de 400 000 €. Avec 400 000 €, on peut faire des choses. Voilà.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Très bien. Merci, c'est enregistré. Ça c'est sur les études, et nous avons le dernier sur la banque des études. C'est la même chose, vous avez globalisé dans votre intervention ?

**Isabelle LE CALLENNEC**
En fait, il y a beaucoup d'études qui sont réalisées. On souhaiterait qu'elles soient…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Il faut bien une banque pour ça, s'il y en a beaucoup.

**Isabelle LE CALLENNEC**
En tous les cas qu'elles soient mises à disposition du grand public. Ça permettra peut-être de faire connaitre la Région Bretagne. Peut-être d'éviter l'abstention. Dans tous les cas, pour tout ce qui est règlementaire, en Open Data, que ce soit au minimum, mis en ligne.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Très bien. Avis de la commission ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Avis de la commission sur les 2 amendements : 2 pour, 6 contre et 3 abstentions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ça c'est dans le 9020.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Si vous voulez il y a un moment où le 608, dans un ordre numérique, il faudra le réintégrer correctement, parce que sinon …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est la dernière fois, puisque théoriquement, l'année prochaine, ce sera réglé.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
… sinon, on n'y arrive pas.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vois que Mme LE CALLENNEC vient à votre secours.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur … non non non non, mais on va y arriver ! C'est exactement la même chose. Néanmoins, si vous aviez la gentillesse de rétablir dans un ordre numérique à peu près correct, on y arriverait.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Message reçu. Je vais faire voter les 4 amendements. Il y en a 2 sur le 608. Le premier est celui présenté par Nous la Bretagne et le 2ème est celui présenté par Hissons haut la Bretagne. Et sur le 9020, il y a 2 amendements de Hissons haut la Bretagne.

*Le Président appelle au vote sur l'amendement du 608 de Nous la Bretagne sur mieux communiquer autour du breton et du gallo*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
Les groupes de l'Exécutif votent *pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement du 608 de Nous la Bretagne sur mieux communiquer autour du breton et du gallo est adopté*

*Le Président appelle au vote sur l'amendement du 608 de Hissons haut la bretagne sur la communication*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement du 608 de Hissons haut la Bretagne sur la communication est rejeté*

*Le Président appelle au vote sur l'amendement du 9020 de Hissons haut la Bretagne sur les études*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement du 9020 de Hissons haut la Bretagne sur les études est rejeté*

*Le Président appelle au vote sur l'amendement du 9020 de Hissons haut la Bretagne sur une banque des études financée par la Région*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*

*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne pour*

*L'amendement du 9020 de Hissons haut la Bretagne sur une banque des études financée par la Région est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Nous passons au vote, cette fois-ci sur les programmes. Je rappelle : le 608, le 9000, le 9002, le 9003, le 9010, le 9020 et le 9021 et les mouvements financiers divers.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Avis de la commission : favorable. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation et il faut ordonner un tout petit peu les choses, c'est tout.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Excusez-moi.

**Claire DESMARES**
Ça été rapidement abordé en commission, mais je pense que c'est important de le dire ici. Il y a ce projet de communication papier de la Région. Il nous semble vraiment essentiel de retrouver un lien direct avec les citoyennes et les citoyens car on sait notamment que nos plénières sont peu suivies, que le numérique, c'est aussi la fracture numérique. On voit qu'il existe des outils de communication directs entre les institutions, dans les Départements, dans les communautés de communes, que les citoyens et les citoyennes apprécient. Ils aiment le lien. Ils aiment comprendre. Ils aiment savoir ce que font les institutions. Il y a un gros défaut de connaissance du travail de l'institution Région Bretagne auprès des Bretonnes et des Bretons. Donc il nous parait nécessaire d'avoir cet outil, avec la mise en garde de ne pas être tentés de faire un outil qui soit dédié à la marque Bretagne. La Région n'a pas vocation à être un organe de presse. Notre travail c'est de faire de la médiation démocratique avec les habitantes et les habitants de la Bretagne. Donc on sera très vigilants sur le fond et la forme de ce format qui a vocation à nous rapprocher, à faire comprendre le travail des agents, à faire comprendre ce qu'on vote et ce qui se passe ici pour que les citoyennes et les citoyens donnent plus de crédit à notre institution, ce qui nous parait essentiel. Donc c'est une abstention sur le 608 à ce titre.

*Le Président appelle au vote sur le programme 608*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 608 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 9000*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 9000 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 9002*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 9002 est adopté*

**Isabelle le CALLENNEC**
Contre le FIR, personne n'en a parlé, mais on trouve que ce n'est pas très transparent. Ça mériterait plus de transparence et peut-être un petit point d'étape sur : où va le FIR ?

*Le Président appelle au vote sur le programme 9003*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 9003 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 9010*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le programme 9010 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 9020*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz*
*vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne*
*vote pour*

*Le programme 9020 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur le programme 9021*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Le Rassemblement national s'abstient*

*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme 9021 est adopté*

*Le Président appelle au vote sur les mouvements financiers divers*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le programme sur les mouvements financiers est adopté*

# VOTE DU BUDGET

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Nous en avons terminé avec les moyens. Nous passons à l'équilibre général du budget. Je vais passer la parole à Mme LE CALLENNEC pour le contre-budget qui a été présenté sous forme d'un amendement. C'est ce que nous avions convenu au début de la session, que c'était à ce moment que vous alliez le présenter.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci président. C'est Stéphane DE SALLIER-DUPIN qui va le présenter.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Merci Madame la Présidente.
Un petit mot rapide. Nous avons fait un travail, un vrai travail constituant à proposer quelque chose d'équilibré, qui est une vraie proposition alternative. Plus de 25 amendements. Je ne pense pas que nous ayons alourdi plus que ça le travail de la session, mais c'était important que d'être capable d'exprimer un projet, qui est un projet alternatif, vis-à-vis de celui de la majorité.

Je note au passage que nombre d'amendements qui ont été présentés lors de cet examen du budget, n'étaient pas chiffrés. Il me semble important que lorsqu'on présente quelque chose, je vous prie de croire que je ne fais pas la morale du tout, ce n'est pas ça l'objet. Lorsqu'on présente un amendement au budget, je crois qu'il est important de le chiffrer. Lorsqu'on adopte des amendements en séance, il est important d'en avoir les conséquences sur l'équilibre général du budget. Ça semble être une chose nécessaire.

On note au passage qu'aucun de ces amendements, sur les 25 que nous avons présentés, n'a été adopté …. Peut-être parce que justement ils étaient chiffrés. Dont acte. Nous sommes dans l'opposition. Vous êtes dans une majorité relative. Néanmoins, les choses sont claires. Nous remarquons que certains programmes qui ont été adoptés, au passage, Monsieur le Président, tous les programmes ont été adoptés. Certains d'entre eux ont été adoptés avec l'abstention, notamment, du groupe du Rassemblement national. C'est son droit, je le respecte. Mais je le dis ici, c'est sans préjuger de quelque vote que ce soit, évidemment, sur l'équilibre général du budget, néanmoins, il faut que les choses soient transparentes.

Nous, nous sommes fiers du travail réalisé. Nous avons présenté un budget alternatif au service du pouvoir d'achat des Bretonnes et des Bretons, de leur qualité de vie et du développement de la Bretagne. Nous allons présenter un budget qui, en termes de variations sur la fiscalité, je parle des recettes, son pouvoir de taux était de 8 979 000 € et qui, en termes de fiscalité avec pouvoir de taux est de – 7 411 765 €. Je pense que nous avons balayé la totalité des missions.

Merci d'avoir bien voulu examiner ce budget. Nous le mettons au vote sans aucune illusion. Mais c'est la marque de notre travail en termes constructifs et en termes de projet alternatif. Nous voulons nous poser comme une force d'alternance.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. DE SALLIER-DUPIN. Je vais me permettre de répondre, si Stéphane m'y autorise. Je reconnais qu'il y a eu un lourd travail de votre part. Je dois le dire là et c'est pour ça que nous n'avons pas limité à 2 minutes pour vous laisser prendre la parole. Il y a eu un travail qui est conséquent, qui reflète des orientations politiques qui ne sont effectivement pas celles de la majorité. Ça ne veut pas dire que ce travail est balayé d'un revers de main. Il y a des points sur lesquels vous avez eu des débats avec Stéphane PERRIN, il y a des points peut-être sur lesquels il y aura une inspiration pour demain. Mais effectivement au regard de l'équilibre général que nous avions construit, le souhait de la majorité a été de rejeter ce vote, ce contre-budget, que vous avez présenté, encore une fois avec beaucoup de sérieux et beaucoup de méthode.

Il vous revient, M. DE SALLIER-DUPIN, de présenter l'avis de la commission.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Eh bien, il n'y a pas eu rapport de la commission, il n'y a pas eu avis de la commission. On est arrivés en fin de commission et celle-ci a considéré que les amendements étaient tombés au fur et à mesure, donc il n'y avait pas à voter. Donc on peut passer au vote de l'assemblée, si vous le permettez.

**Gilles PENNELLE**
Nous saluons le travail de nos collègues M. DE SALLIER-DUPIN et Mme LE CALLENNEC. Je dirais quand même à M. DE SALLIER-DUPIN que, oui, on s'abstient sur certains programmes. Il m'est même arrivé de voter pour des amendements de Mme LE CALLENNEC. Voyez ? Et que si on regarde bien la cohérence des votes du Rassemblement national, c'est à peu près sur l'ensemble des programmes, la même chose que le budget précédent. On a simplement changé une petite chose. Sur les aéroports, on votait toujours pour, là, cette fois-ci on s'est abstenus. Alors, nous avons certes voté certains amendements de Mme LE CALLENNEC, cependant, nous ne voterons pas ce contre-budget. Nous nous y opposons.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Nous allons voter pour notre budget alternatif dont nous espérons avoir prouvé qu'il n'était pas juste de posture, mais simplement conforme à nos promesses électorales, à notre vision pour la Bretagne, et à nos ambitions pour cette Région que vous avons en partage, pour laquelle nous aurons encore du travail à faire. Donc, nous votons pour.

**Bernard MARBOEUF**
Merci Monsieur le Président.
Tout d'abord je voudrais dire à mon ami DE SALLIER-DUPIN que nous pouvons formuler des amendements sans pour autant qu'il y ait des incidences financières. Exemple : exemple et mon cher Stéphane, tu seras bien d'accord avec moi puisque tu as voté l'amendement. L'amendement au 101 sur l'observatoire. Quand on crée un observatoire, c'est-à-dire qu'il y a une rédaction dans la politique publique, et cette rédaction nous la faisons nôtre, c'est-à-dire que nous présentons une rédaction, soit une orientation d'une politique publique. Donc elle est sans incidence financière. C'est simplement pour indiquer les choses à Stéphane DE SALLIER-DUPIN. Concernant le contre-budget, nous votons contre.

*Le Président appelle au vote sur le contre-budget de Hissons haut la Bretagne*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le contre-budget de Hissons haut la Bretagne est rejeté.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à tous. Chers collègues, nous arrivons à un moment crucial, important de ce budget. Ça va être le vote de l'équilibre général. Permettez-moi de vous dire, à cet instant, que nous avons voté les 59 programmes. 59 programmes ont été votés. Nous avons voté 1 726 295 000 €. Nous avons avancé pendant 19h20 de débat, sans compter nos débats d'hier matin. 19h20 de débats qui nous ont permis de travailler sereinement. Je veux remercier chacun des bancs pour le travail qui a été réalisé, dans un contexte pas simple. Tout le monde en a eu conscience. Je pense que l'hémicycle en a vibré par moments, mais avec la volonté résolue de servir la Bretagne.

Voilà où nous en sommes à cet instant. Je vais passer la parole à Fanny CHAPPÉ qui lève son doigt. Mais nous avons 59 programmes votés ce qui, à mon sens, montre qu'il y a un chemin pour travailler, un chemin pour avancer et une majorité pour fonctionner. Mme CHAPPÉ.

**Fanny CHAPPÉ**
Je vous remercie Monsieur le Président. J'ai l'honneur de vous demander, au nom de 38 conseillers régionaux qui sont présents dans l'hémicycle, de procéder à un vote à bulletin secret. Je vous remercie.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Merci. Mme LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui, merci Monsieur le Président.
J'ai posé la question ce matin en ouverture de session sur la manière dont nous allions voter cet équilibre budgétaire. Il y avait plusieurs solutions. Soit par groupes, ce que l'on fait depuis hier, soit à bulletin secret, c'est ce que vous proposez, soit en scrutin public, c'est-à-dire qu'on a fait notre choix, et on le dit en conscience et on le dit en toute transparente. Moi, j'ai envie de dire que tout nous va, du moment que ce soit vraiment démocratique. C'est une proposition que vous faites. Et que ce soit conforme, bien sûr, au règlement du CGCT ou du règlement intérieur tel qu'il est rédigé aujourd'hui, puisqu'il n'a toujours pas changé après plus de 3 mois et on l'examinera demain.

Pour nous, il faut que chacun puisse voter en son âme et conscience, contre ou pour. Nous, nous sommes clairs, puisqu'en plus, nous avons voté ce budget. Je suggère que l'on puisse aussi, pour ceux qui le souhaitent, voter à scrutin public. Il faut, je crois, être 1/6ème de l'assemblée régionale pour le proposer. Moi, je m'en remettrai à la démocratie. Vous proposez un scrutin à bulletin secret, il y a cette autre possibilité qui consiste au scrutin public, votons ! Moi, je n'ai pas peur du vote. Jamais. Il ne faut jamais avoir peur du vote quand on est en démocratie. On assume. On peut assumer son vote pour ou contre le budget. On peut voter à bulletin secret, pas de souci. C'est juste que, est-ce que vous pouvez mettre au vote, Monsieur le Président ? Car ce matin, vous m'aviez dit qu'on aurait une conférence des présidents, après vous m'avez expliqué qu'il n'y en aurait pas, mais il y a quand même plusieurs choix possibles. Ce que je comprends. Donc, on va voter, tout simplement. Il n'y a pas de drame. Et on fera à bulletin secret, ou à scrutin public. Chacun votera comme il le souhaite et, encore une fois, en conscience. Mais il n'y a pas de panique, c'est pas une guerre nucléaire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah non. Non non, jusque-là tout s'est bien passé, donc ça serait dommage, après les 19h20 de débat, de vivre un moment désagréable. Je reçois une demande de voter à bulletin secret, c'est conforme à l'article 30 de notre règlement intérieur. C'est de droit, à partir du moment où, plus d'1/4 des conseillers régionaux le demandent. C'est de droit. Effectivement, il est aussi prévu le vote à scrutin nominal public quand 1/6 des élus en font la demande. Ce que je n'ai pas reçu à cet instant. Sauf à ce que vous me donniez cela. Mais même si me le donniez, la jurisprudence du Conseil d'État est constante, les réponses du ministère de l'Intérieur en 2006 et en 2010, quand il y a les 2 demandes concomitantes dans un hémicycle, c'est automatiquement la demande de vote à bulletin secret qui l'emporte. C'est le droit, c'est la règle. Je pense que dans cet hémicycle, vu les débats que nous avons eus, il faut respecter ce droit et cette règle pour que tout fonctionne bien et donc le vote à bulletin secret, est finalement le vote le plus démocratique. C'est un vote, comme vous l'avez dit, Madame, qui permet un vote en liberté et en sérénité.

Le 2ème point, c'est que je pense qu'effectivement, comme on va avoir une suspension de séance pour organiser le matériel de vote, au retour, chacun des présidents pourra s'exprimer. C'est la moindre des choses, avant de déclencher ce vote à bulletin secret, conformément au texte et suite à la demande de plus de 25 % de l'hémicycle régional.

J'ai entendu un « s'il vous plait » ? Mme DESMARES.

**Claire DESMARES**
On avait une demande de parole pour M. GUYONVARCH depuis tout à l'heure, mais vous ne l'aviez pas vu, comme il est tout en haut.

**Christian GUYONVARCH**
Merci Monsieur le Président.
Je m'exprimerai au nom du groupe Les Écologistes de Bretagne et le groupe Breizh a-gleiz. Dans un souci de transparence, nous souhaitons que sur ce vote, qui est un vote important évidemment, nous souhaitons que les Bretonnes et les Bretons sachent qui vote quoi. Nous pensons qu'ils ont ce droit et que nous nous devons d'assumer ce devoir de transparence. Vous venez de nous donner votre appréciation du droit et de la jurisprudence. Nous, nous nous basons sur l'article L-3121-15 du Code général des collectivités territoriales, et de la jurisprudence, s'agissant des conseils régionaux et des conseils départementaux. Nous pensons que les votes sont recueillis au scrutin public toutes les fois que le 6ème des membres présents, comme l'a souligné Mme LE CALLENNEC le demande, et même si une demande de scrutin secret émane de plus du 6ème des élus. A l'évidence, nous sommes plus d'1/6ème de cette assemblée à demander le scrutin public.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Tout à fait, mais comme je l'ai dit à Mme LE CALLENNEC, les avis constants qui ont été exprimés, la jurisprudence du Conseil d'État, les réponses du ministère de l'Intérieur en 2006 et 2010, expriment bien que quand ces 2 demandes sont concomitantes, c'est le scrutin à bulletin secret qui est mis en œuvre, pour la liberté de vote, pour permettre le vote démocratique. Et puis j'ai envie de dire que personne n'a à craindre le vote démocratique réalisé dans cet hémicycle. Mme LE CALLENNEC l'a dit tout à l'heure. Moi, d'habitude, c'est plutôt l'inverse, d'habitude, c'est plutôt les majorités qui s'inquiètent de voir le vote à bulletin secret se mettre en place. Je ne vois pas la fébrilité qu'il y a à cet instant. Je pense qu'il faut respecter les règles jusqu'au bout. Pour le coup, ce sont des règles clairement établies et clairement posées. Mme DESMARES.

**Claire DESMARES**
Je suis désolée mais les jurisprudences sur lesquelles vous vous appuyez sont les jurisprudences qui concernent les conseils municipaux. Or il existe 2 formes de jurisprudence qui sont, c'est la France, paradoxales, mais qui mettent la priorité dans les espaces municipaux sur le bulletin secret, et dans les conseils départementaux et dans les conseils régionaux, sur le vote en scrutin public. Par ailleurs, c'est l'esprit du CGCT qui considère que, sur toute décision politique, il y a vocation à ce que les citoyennes et les citoyens connaissent le vote des élus et que le vote à bulletin secret a vocation à servir pour les nominations et les votes de personnes. D'aucune

manière un règlement intérieur d'une collectivité ne peut dévoyer l'esprit du code général des collectivités territoriales. Je trouve ça extrêmement regrettable qu'on ait ce débat de droit administratif à cette heure-là, mais je le maintiens. Vraiment. Je pense que c'est important. Par ailleurs, nous n'avons pas peur du scrutin à vote secret, mais il semble que vous ne soyez pas capable, votre groupe, d'assumer devant les électeurs et les électrices, le vote devant chacune et chacun de chacune et chacun des membres de votre exécutif, puisqu'il ne s'agit pas d'une majorité.

Je pense qu'il est vraiment important que ce soir, pour ce 1er budget, on puisse dire à toutes les Bretonnes et les Bretons, qui vote quoi. Quand on sait comme ils sont attentifs. Par exemple, pour nos députés ou députés européens, à savoir qui a voté quoi quand il s'agit des textes, quand il s'agit des amendements. Je pense que ce soir, c'est notre rôle de jouer cette transparence et de respecter, par ailleurs, l'esprit de la loi. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Madame, cela fait à peu près 4 heures que vous envoyez des textos à mon cabinet, avec des textes juridiques différents et que vous envoyez depuis 4 heures. Je ne sais pas ce qui vous inquiète et je ne vois pas pourquoi votre acharnement pour empêcher la démocratie de fonctionner dans cet hémicycle est si intense. Chacun a confiance dans ses élus. Vous avez confiance dans les élus de votre groupe, j'imagine. Les autres collègues ont confiance dans les élus de leur groupe. J'ai confiance dans les élus des groupes de la majorité. Le vote à bulletin secret, j'en réponds et Mme LE CALLENNEC l'a dit dans cet hémicycle, en tant que maire, et d'autres ici sont maires, c'est quelque chose qui fonctionne dans tous les hémicycles des collectivités locales, à partir du moment où c'est demandé. J'ai été maire 10 ans, je peux vous dire, c'était dès qu'un élu en faisait la demande. Dès qu'1 élu faisait la demande, de la majorité ou de la minorité, obligation de passage en vote à bulletin secret.

On est dans un moment, vous l'avez dit, important. Il y a des expressions des groupes qui seront autorisées. Tous les individus qui voudront signer des papiers pour dire qu'ils veulent s'exprimer publiquement le feront, mais cette envie d'un vote en liberté, et sérénité ne doit faire peur à personne. Je ne veux pas dévoyer les textes qui ont été décortiqués par les uns et par les autres. Encore une fois cette jurisprudence du Conseil d'État et les réponses du ministère de l'Intérieur sont très claires, notre règlement est très clair et je n'ai reçu en plus, juridiquement, qu'une seule demande à cet instant. C'est celle que Fanny CHAPPÉ vient de me déposer avec des signatures.

Tout cela fait que je vous propose une suspension de séance de 30 minutes et dans 30 minutes nous voterons à bulletin secret, dans cet hémicycle. Je laisserai la parole à tous les présidents de groupe avant d'ouvrir le scrutin, bien entendu.

La séance est suspendue 30 minutes. A tout de suite.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Le service des assemblées vient de m'indiquer qu'ils étaient prêts. Je vais attendre que tous les présidents de groupe et tous les collègues soient revenus à leur pupitre. (…) Je vois tous les présidents de groupe. Très bien.

Chers collègues,
J'ai dit tout à l'heure, avant la suspension de séance, que j'allais laisser la parole aux collègues qui le souhaitent. Donc on va le faire. Pour une bonne organisation des choses, je (…) Je reçois de Mme LE CALLENNEC une demande de vote à scrutin public, je l'entends bien, et c'est bien signé de 14 élus. Mais comme je l'ai indiqué tout à l'heure la jurisprudence est constante et donc je reste sur la position que j'ai indiquée. Le scrutin va se dérouler à bulletin secret, avec des modalités qui sont simples. Le secrétaire de séance appellera les conseillers à se déplacer. Les bulletins « pour », « contre » et « abstention » sont disposés devant l'isoloir. Chacun votant prend 3 bulletins et 1 enveloppe pour lui et quand il aura son pouvoir, il reviendra un 2ème fois pour son pouvoir. Chaque votant passe par l'isoloir puis dépose son bulletin dans l'urne, signera la feuille d'émargement puis regagne sa place. Pour le dépouillement des votes, pour que les choses soient faites correctement, je proposerai à Mesdames CHAPPÉ, LE CALLENNEC, DESMARES et Messieurs MARBOEUF et PENNELLE de s'installer

à la table de dépouillement, s'ils le souhaitent, pour constater le vote et assurer le décompte. Je présiderai ces opérations avec l'aide du secrétaire de séance et de l'administration.

Avant de commencer formellement, j'imagine que Mme DESMARES, vous allez me donner le même document que Mme LE CALLENNEC. Je vous en prie. (…) Merci Madame.

Avant de commencer, si des présidents de groupe souhaitent s'exprimer, je laisse bien sûr la parole aux présidents de groupe avant d'amorcer le scrutin public. Je vous demande au fur et à mesure dans l'ordre, on va garder l'ordre, et si vous voulez parler, vous parlez, et si vous ne souhaitez pas, je ne vous passe pas la parole. Pour Bretagne ma vie ?

**Daniel CUEFF**
Merci Monsieur le Président,
Nous approuvons la décision de voter à bulletin secret. Je crois que dans les situations d'un budget aussi bien travaillé, chaque conseiller régional et conseillère régionale est en mesure de prendre ses positions quant à ce budget.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Nous la Bretagne ?

**Bernard MARBOEUF**
Merci Monsieur le Président,
Nous arrivons donc à la fin de cette discussion budgétaire. J'avais indiqué dans mon propos liminaire, j'avais rappelé nos marqueurs de politique publique sur la politique territoriale, équitable et juste, des mobilités du quotidien et de proximité, plus dense et plus innovante, la politique de l'eau, fortement portée, ainsi qu'une nouvelle ambition des langues pour les langues de Bretagne. Dans le débat budgétaire, nous avons apporté notre pierre, déposé des amendements, argumenté nos positions. Nous avons voté contre le 401 sur les transports collectifs, contre le 403 sur les aéroports, et aussi sur la ressource en eau pour le 501. On s'est abstenus sur quelques programmes, je noterai notamment les ports et les mutations territoriales.

Je dois dire que les interventions de l'exécutif, Monsieur le Président, notamment sur l'eau et sur les mobilités, ont montré une certaine prise de conscience. Indiscutablement. Je remercie le Vice-président QUERNEZ pour ses propos, je dirai très ouverts, ça été souligné d'ailleurs par un collègue du groupe LR tout à l'heure. Je pense que vous avez fait preuve d'une forme d'ouverture sur ces problèmes de mobilité, vous le savez, ça nous tient très à cœur. Mais, sur les mobilités, nous votons sur les bordereaux que nous avons au moment du vote en termes d'écritures de politique publique. C'est en ce sens que nous avons rejeté et voté contre le bordereau sur les mobilités. Donc entre des éléments de langage et des engagements précis, nous n'avons pas eu d'engagement précis ni d'agenda clair.

Nous votons un budget avec des bordereaux de politique publique, comme je l'indiquais, qui eux, n'ont pas été modifiés. Travailler au service des Bretonnes et des Bretons requiert que nous soyons exigeants et volontaristes. Donc au regard des documents budgétaires présentés, notre groupe votera contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Rassemblement national ?

**Gilles PENNELLE**
Monsieur le Président,
J'ai exprimé clairement au début de la discussion budgétaire, notre position. Nous avons reproché à votre budget de manquer de souffle, pour reprendre une expression que j'ai employée. Nous lui reprochons essentiellement, c'est ce qui ait d'ailleurs expliqué 2 votes contre sur les programmes 101 et 102, une absence de volonté claire de mettre des moyens pour lutter contre la fracture territoriale, qui est pour moi, du point de vue de l'aménagement du territoire, un des éléments les plus graves que nous connaissons.

Nous reprochons aussi, je le répète, puisque je fais que de me répéter, le saupoudrage, l'électoralisme des subventions qui s'apparentent de plus en plus à un clientélisme électoral. Par la voix de M. DE MELLON, à plusieurs reprises, il la refait dans cette assemblée, dans cette séance, nous avons de nouveau évoqué l'emprunt. Car nous pensons, nous, M. PERRIN, que cet emprunt est d'un trop haut niveau. D'autant plus que M. DE MELLON a expliqué que les taux actuels ne resteraient probablement pas ceux-là.

Donc, voilà comme nous l'avons toujours fait, depuis que nous sommes dans cette assemblée, bien évidemment nous votons contre ce budget.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Hissons haut la Bretagne.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Monsieur le Président,
Donc le choix a été fait d'un scrutin à bulletin secret. Ce que je disais tout à l'heure est la réalité. Tout nous va, du moment que ce soit démocratique et le bulletin secret, assurément, c'est démocratique. Il est juste légèrement moins transparent que le scrutin public.

Nous l'avons dit, nous sommes constructifs, exigeants. Nous avons présenté un budget alternatif que nous avons été bien seuls à adopter. En toute logique, notre groupe de 14 conseillers régionaux Hissons haut la Bretagne, votera, comme un seul homme, ou plutôt comme une seule femme, contre votre budget.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Breizh a-gleiz.

**Nil CAOUISSIN**
Pour conclure, je voudrais rappeler les raisons politiques qui nous conduisent à voter contre ce budget.

Il y a l'absence d'une orientation forte et déterminée pour la politique de l'eau, politique que nous voulons préventive davantage que curative. Ça ne peut satisfaire personne. Alors que l'eau est une ressource primordiale tant pour les activités humaines que pour nos écosystèmes naturels, il nous apparait urgent que notre Région mette tout en œuvre pour restaurer la qualité de l'eau et en assurer la disponibilité aujourd'hui et demain.

La politique du logement qui aurait dû être une des urgences absolues de ce mandat, est à peine esquissée. C'est une déception, même si la Région ne peut pas tout, il y a selon nous, urgence à agir.

Enfin, notre désaccord principal porte sur l'agriculture. Nous pensons que les pratiques culturales qui utilisent des pesticides de synthèse ne devraient pas trouver de place dans le projet agricole porté par notre collectivité. Nous assumons le mot de « paysan », une conception de l'agriculture liée au façonnement des paysages, à la vie des sols et à l'autonomie des fermes.

Monsieur le Président, pour qu'une opposition glisse d'un vote contre à une abstention, il aurait fallu que nous soyons dans un vrai processus de construction ou de négociation encadrée et partagée. Ce travail n'a pas été mené. Des tractations de dernière minute sur quelques points ne peuvent en tenir lieu, même si nous notons l'ouverture de la majorité sur certains amendements. Même si vous avez infléchi certains discours en séance, je vous rappelle que lors de nos commissions, votre exécutif a rejeté nos amendements sans proposition de récriture. Ce n'est que plus tardivement que vous avez entrouvert la porte, à un moment où nous ne pouvions plus faire de proposition. Ce n'était pas suffisant pour faire évoluer notre vote.

Je ne sais pas si ce budget sera adopté. S'il ne l'est pas, nous prendrons nos responsabilités pour ne pas bloquer l'institution et ferons des propositions pour qu'un budget puisse être adopté avant le 15 avril. S'il l'est, je vous invite, pour l'année prochaine, mais c'est votre liberté évidemment, à entamer un dialogue avec certaines des

oppositions en amont, des quelques jours de préparation de la séance budgétaire. Je pense que ce sera préférable pour tout le monde.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Communistes ?

**Delphine ALEXANDRE**
J'ai été très sensible aux propos qui ont été tenus concernant notamment la politique sur l'eau. Comme je l'ai dit à un autre moment, on n'est ni omniscients ni omnipotents. Moi je suis prête à alimenter, en tout cas à discuter avec qui que ce soit qui aurait des propositions, suggestions. En retour, peut-être que des échanges permettraient aussi de prendre en compte des contraintes qu'on n'a pas nécessairement, j'ai vécu toute ma vie politique jusqu'alors dans l'opposition, donc des contraintes existantes qui ne sont pas du ressort de la Région mais qui positionnent un cadre qu'on ne peut pas contourner. Cette prise en compte des contraintes existantes qui nécessitent parfois du temps, ça pourrait peut-être fonctionner en échanges de points de vue et de capacité de décentration par rapport à la situation à laquelle on est tous confrontés.

Concernant le dispositif, il y a 2 points de vue selon lesquels le penser. Il y a le point de vue de la légalité et je fais tout à fait confiance aux services pour avoir examiné tous les points liés à la jurisprudence et aspects juridiques et à la légitimité, pour ma part, à partir du moment où une seule personne souhaite que ce soit un vote en isoloir, pour moi la demande est recevable et légitime. Donc je souscris tout à fait à la démarche proposée. Pour ma part, je souhaite vous dire très vivement que je vous appelle tous à voter pour.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci beaucoup. Régionalistes.

**Paul MOLAC**
Merci Monsieur le Président,
Donc nous avons fini l'examen de ce budget et je remarque que tous les bordereaux ont été votés. Il y aurait certes un certain paradoxe finalement à ce que le budget ne soit pas adopté ensuite. Mais ça pourrait être ainsi. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas de consigne de vote. Mais je ne doute pas que mes 2 collègues, puisque nous sommes 3 en tout, nous votions pour ce budget. Il y a une question de responsabilité individuelle. Je n'aime pas les embrigadements et la façon de nous dire ce qu'on a à voter. Dans le groupe auquel j'appartiens à l'Assemblée nationale qui s'appelle « Liberté et territoires » on a la liberté de vote. Ça, ça me parait important.

Ça me parait important parce qu'à un moment donné, il faut savoir … parce que je pense que ce budget en fait, c'est le pas qui va nous permettre d'avancer sur tout un tas de domaines, et le pas qui sera fait, finalement dans l'intérêt des Bretons et des Bretonnes. Avec un contexte particulier aujourd'hui. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter encore un peu plus de confusion et de cacophonie, à … déjà, dans notre pays, en France, c'est pas très clair, déjà. Je vous rappelle qu'il y a une extrême droite qui est à peu près à 25 % et que nous avons en plus une guerre en Ukraine. Je pense qu'effectivement, il y a une question de responsabilité qui me parait importante. Je ne doute pas que les membres de notre groupe fassent tout en responsabilité. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Les Écologistes de Bretagne.

**Claire DESMARES**
Je trouve ça extrêmement paradoxal et regrettable d'être à la fin de cette séquence dans une situation où chaque groupe, alors même que nous avons exprimé l'intégralité des votes qui concernait chaque programme du budget avec ce mode de vote qui est le vote de groupe, alors que chaque groupe d'opposition exprime qu'il votera contre, et que donc, mécaniquement, si nous avions un vote de groupe, le budget serait rejeté, nous allons passer par les urnes. Je vous souhaite bien du courage pour expliquer aux citoyennes et aux citoyens, si jamais un résultat différent sortait des urnes, comment vous y êtes parvenu, et quelle est la légitimité que vous

avez, en tant que Président, pour mener cette politique alors même que nous avons affiché, les unes, les uns et les autres, pour des raisons différentes et toutes justes, la démarche politique qui nous amenait à voter contre ce budget. Je trouve ça vraiment dommageable pour l'image que donne notre institution, que l'on ait à passer aujourd'hui par un vote à bulletin secret, alors même que les expressions de cette assemblée, qui sont tout à fait légitimes de cette manière, puisque nous avons, je le répète, voté tous les programmes de cette manière, sont censées être justes.

Voilà. Je pense que Breizh a-gleiz et nous-mêmes avons expliqué de nombreuses fois ce qui motivait notre vote. Nous ne changerons pas d'avis et évidemment, nous voterons contre. Merci beaucoup.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Sociaux-Démocrates de Bretagne.

**Fanny CHAPPÉ**
Merci Monsieur le Président,
Très rapidement, comme l'a rappelé mon collègue, Paul MOLAC, tous les bordereaux ont été votés, donc il s'agit de cohérence.

Dire quand même un mot sur ce budget. Si c'est un bon budget, c'est parce que c'est un budget qui est au service des Bretonnes et des Bretons, qui va permettre d'améliorer leur quotidien, qui va permettre de préparer l'avenir. Donc c'est un budget qui est efficace et sur le temps court et sur le temps long. Et dire que c'est un budget qui s'est enrichi de nombreux travaux et de nombreux débats de très grande qualité. Donc, je réitère, comme je l'ai fait tout à l'heure, j'ai demandé un vote à bulletin secret et j'ai déposé cette demande en bonne et due forme. Je vous remercie Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci à tous de vos propos chers collègues. Je crois qu'on arrive au dénouement de cette première partie de la session. Je crois que nous allons pouvoir voter les uns les autres. Le budget que nous vous présentons, je le redis, est un bon budget. Il a été amélioré par plus de 20 h de travail en commission, près de 20 h de débats dans cet hémicycle. Nous avons un budget qui aujourd'hui a été construit pour apporter de nouveaux moyens, pour améliorer la vie quotidienne des Bretonnes et des Bretons, dont il faut parler à chaque instant, penser à chaque instant, préparer l'avenir de la Bretagne. A l'issue de ces 2 premières journées de travail, je constate que les débats sont de qualité, sur tous les bancs, des débats travaillés, préparés, que les programmes ont tous été votés. 59 programmes votés les uns après les autres depuis hier. Tous les programmes votés, adoptés. Ce qui montre qu'il existe bien une majorité pour ce budget. Quand on parle du fond et du concret des engagements.

Pourtant et ça a été dit, par les groupes d'opposition et je les ai entendus, les présidents de groupe se sont exprimés, les positions semblent dessiner une majorité contre ce budget. Et donc il y a une incohérence quelque part. Une incohérence avec les votes tenus depuis hier et dans ces condition le vote à bulletin secret, autre qu'il est de droit, qu'il est d'ailleurs par essence le vote le plus démocratique. Ce vote à bulletin secret me parait la bonne façon de redonner à chacune, à chacun d'entre nous, à chacun d'entre vous, la liberté de voter en sérénité, en âme et conscience.

Je souhaite que ce vote soit animé de l'esprit qui a toujours fait la Bretagne. J'ai rappelé dans mon discours d'hier, mon discours d'ouverture, la capacité que nous avons de dépasser les considérations politiques, les considérations politiciennes de l'instant, dans cet instant si particulier, dans ce contexte si particulier.

Je redis qu'un vote contre majoritaire sera un acte fort, j'en ai conscience, et fermera la possibilité pour nous de construire derrière des coalitions, des accords, d'ici le 15 avril, date légale pour voter un nouveau budget, car les Bretons, les Bretonnes ne pourront pas comprendre, ne pourront pas comprendre que l'on passe du non au oui en quelques jours. Qu'on passe du non au oui, comme cela, sans prendre plus de temps pour construire

les choses. Ce sera donc le risque de la tutelle du préfet, avec les conséquences que j'ai déjà évoquées, le retour aux urnes et chacun devra alors assumer ses responsabilités.

Je souhaite donc que ce soir la Bretagne puisse avoir un budget. Je souhaite avoir un budget et que, dans les mois qui viennent, je le dis tranquillement, sereinement, notre hémicycle vive de nouveaux débats, et que nous cherchions toujours à construire des coalitions. Toujours à construire des coalitions. Et au regard de la position des uns et des autres, soit tout est fermé, soit des ouvertures se feront. Et le compromis, il se construit. Le compromis se construit pour avancer, au service de la Bretagne, au service des Bretonnes, au service des Bretons. C'est ma conception de la démocratie. C'est ma conception de la responsabilité qui est la mienne dans une majorité relative que de construire et d'élargir cette majorité. Nous verrons le vote et nous nous mettrons au travail.

Chers collègues, j'invite le secrétaire de séance à lancer le scrutin.

**Benjamin FLOHIC**
Merci Monsieur le Président, je vais appeler 3 par 3 les gens appelés à voter :

Delphine ALEXANDRE, Olivier ALLAIN, Nicolas BELLOIR

Et pour les premiers, j'appelle les 3 suivants directement.

Yves BLEUNVEN qui a donné pouvoir à Alexandra GUILLORÉ, Tristan BRÉHIER, Gaël BRIAND

Gaby CADIOU, Nil CAOUISSIN, Fanny CHAPPÉ

Loïg CHESNAIS-GIRARD, André CROCQ, Daniel CUEFF

Forough DADKHAH, Olivier DAVID, Florent DE KERSAUSON avec pouvoir à Virginie D'ORSANNE

Gérard DE MELLON, Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Claire DESMARES

Virginie D'ORSANNE, Julie DUPUY, Benjamin FLOHIC et du coup, Laurence FORTIN

Maxime GALLIER, Anne GALLO, Aziliz GOUEZ

Gladys GRELAUD, Alexandra GUILLORÉ, Christian GUYONVARC'H,

Loïc HENAFF, Loïc HENAFF, Kaourintine HULAUD avec pouvoir à Paul MOLAC

Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Katja KRÜGER, Émilie KUCHEL

Carole LE BECHEC, Olivier LE BRAS, Agnès LE BRUN avec pouvoir à Fabien LE GUERNEVÉ

Isabelle LE CALLENNEC, Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR avec pouvoir à Stéphane DE SALLIER-DUPIN

Patrick LE FUR avec pouvoir à Gilles PENNELLE, Aurélie LE GOFF, Fabien LE GUERNEVÉ

Anne LE HÉNANFF, Loïc LE HIR, Gaël LE MEUR

Gaëlle LE STRADIC, Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ

Bernard MARBOEUF, Aurélie MARTORELL, Véronique MÉHEUST avec pouvoir à Mélina PARMENTIER

Paul MOLAC, Yvan MOULLEC avec pouvoir à Aurélie MARTORELL, Gaëlle NICOLAS avec pouvoir à Isabelle LE CALLENNEC

Gaëlle NIQUE, Goulven OILLIC, Denis PALLUEL

Mélina PARMENTIER, Anne PATAULT, Isabelle PELLERIN

Fortuné PELLICANO, Gilles PENNELLE, Stéphane PERRIN

Ronan PICHON, Pierre POULIQUEN, Christine PRIGENT

Astrid PRUNIER avec pouvoir à Renée THOMAÏDIS, Michaël QUERNEZ, Guillaume ROBIC

Claudia ROUAUX, Stéphane ROUDAUT avec pourvoir à Patrick LE DIFFON, Régine ROUÉ

Ana SOHIER, Stéphanie STOLL, Valérie TABART

Renée THOMAÏDIS, Arnaud TOUDIC, Jérôme TRÉ-HARDY

Christian TROADEC, Simon UZENAT, Adeline YON-BERTHELOT

**Benjamin FLOHIC**
Est-ce que vous me confirmez que j'ai bien appelé tout le monde ? (…) Pour le dépouillement des votes, j'appelle Mme CHAPPÉ, Mme LE CALLENNEC, Mme DESMARES, M. MARBOEUF, M. PENNELLE à s'installer à la table du dépouillement pour constater le vote et assurer le décompte.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien, chers collègues, je vous invite à retrouver vos places. Le dépouillement a été réalisé. Nous avons trouvé 83 enveloppes dans l'urne. Nous avons eu 40 voix pour, 37 voix contre et 5 abstentions et 1 vote nul. Le budget est donc adopté.

*Applaudissements.*

Merci chers collègues. Je veux dire à tous les bancs, qu'encore une fois je ne retire aucun mot de ce que j'ai dit sur la qualité du travail et la qualité des débats. J'ai entendu les messages. J'ai entendu les ouvertures. J'ai entendu les envies de réviser certaines méthodes de travail pour travailler encore. Je travaillerai toujours dans le sens de l'intérêt général, toujours dans le sens de la Bretagne, toujours dans le sens des Bretonnes et des Bretons, avec, je le redis, toutes celles et ceux qui ont envie d'enrichir et de renforcer le projet qui a été choisi par les Bretonnes et les Bretons dans le cadre des dernières élections régionales.

Merci à tous pour la sérénité de ces deux jours. C'est à titre personnel aussi un moment important qui renforce encore une fois ma responsabilité d'assumer ce rôle de Président au service de l'ensemble de l'hémicycle pour faire en sorte que chacun puisse s'exprimer, travailler et avancer.

Merci à tous. La séance est levée et vue l'heure tardive, je vous propose de reprendre à 9h demain matin. Bonne soirée.

# Session du 26 février 2022

*Ouverture de la séance à 9h00*

**Etaient présents** : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 11h15), Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (jusqu'à 12h05), Monsieur Christian GUYONVARC'H (jusqu'à 15h45), Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 11h), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (jusqu'à 15h30), Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 15h30), Madame Aurélie LE GOFF (jusqu'à 15h40), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 16h), Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER (jusqu'à 13h05), Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 13h), Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (jusqu'à 15h20), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL (jusqu'à 16h10), Madame Valérie TABART (jusqu'à 16h), Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC (jusqu'à 9h40 puis à partir de 11h10), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 14h35 et à partir de 15h), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 15h20).

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à M. Bernard MARBOEUF à partir de 11h15), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD), Madame Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Monsieur Yves BLEUNVEN à partir de 12h05), Monsieur Christian GUYONVARC'H (pouvoir donné à Ana SOHIER à partir de 15h45), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 11h), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE à partir de 15h30), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ jusqu'à 16h puis à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 16h), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER à partir de 16h), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 13h05), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Nicolas BELLOIR à partir de 15h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane De SALLIER DUPIN), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Madame Aurélie LE GOFF (pouvoir donné à Monsieur Gérard DE MELLON à partir de 15h40), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 13h), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Madame Aurélie MARTORELL), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Monsieur Daniel CUEFF), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 15h20), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Carole LE BECHEC), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 15h30 puis à Madame Véronique MEHEUST à partir de 15h30), Madame Stéphanie STOLL (pouvoir donné à Monsieur Tristan BREHIER à partir de 16h10), Madame Valérie TABART (pouvoir donné à Madame Aziliz GOUEZ à partir de 16h), Monsieur Arnaud TOUDIC (pouvoir donné à Mme Régine ROUÉ de 9h40 à 11h10), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ de 14h35 à 15h), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Madame Anne LE HENANFF à partir de 15h20), Madame Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO).

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bonjour à toutes et à tous.
La séance est reprise, ravi de vous retrouver pour cette troisième journée de travaux de cette session. Des sujets importants aujourd'hui, l'installation pour le Haut Conseil Breton pour le Climat. C'est important d'avancer résolument, conformément au bordereau climat que nous avions voté lors de notre dernière session.

Bien entendu le CPER, que vous attendez, qui a fait l'objet de nombreux échanges, et qui aura l'occasion là de générer un beau débat dans cet hémicycle. Bien entendu la convention spécifique sur les langues, et enfin les sujets sur la cybersécurité, ou sur le point d'étape concernant les fonds européens. Voilà tous les dossiers que nous aurons à aborder ce matin, cet après-midi en théorie, nous devrions aborder les statuts du corpus des métiers et des qualifications, c'est un sujet important porté par Forough dans les territoires, qui répond d'ailleurs à certaines interpellations d'hier sur la présence de ces campus dans les territoires, les statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique, et différents bordereaux concernant les marchés publics, les comptes rendus des décisions en justice, et le célèbre règlement intérieur. Tout cela peut nous conduire jusqu'au milieu de l'après-midi, en fonction des interventions des uns et des autres. 16 rapports,15 amendements, 52 interventions, c'est une belle journée encore qui se prépare.

# Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ravi de vous retrouver, et pour commencer, je vous propose de laisser la parole au premier Vice-président, Michaël QUERNEZ, sur le bordereau concernant l'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat. Cher Mickael vous avez la parole.

**Michaël QUERNEZ**
Merci Monsieur le Président, chers collègues,
Vous l'aviez évoqué lors de la session de décembre, nous avions examiné le rapport relatif au climat, qui emportait la création du Haut Comité Breton pour le Climat. Nous nous étions dit que nous nous retrouverions dès la séance de février, nous y sommes, pour regarder à nouveau ce sujet et regarder notamment le fonctionnement de ce HCBC.

Donc ce bordereau porte à la fois sur le fonctionnement de ce HCBC, les modalités qu'il va se donner pour se saisir d'un certain nombre d'enjeux, le principe de saisine et d'auto-saisine, les principes de relation avec le CESER également ont été évoqués au travers de ce dernier. Les moyens de fonctionnement, nous avions évoqués les principes d'autonomie, d'indépendance, qui font que les avis d'experts ne peuvent se nourrir que dans un contexte de cette nature. Il n'en demeure pas moins qu'en l'état, il est nécessaire d'allouer des moyens qui permettront à ce HCBC de fonctionner dans de bonnes conditions, et d'apporter les expertises qui nous seront pleinement utiles. Cela veut dire à la fois des moyens humains, cela veut dire à la fois des moyens financiers.

Et enfin ce bordereau porte sur sa composition, je tiens à remercier d'ailleurs toutes celles et tous ceux qui ont souhaité poursuivre la démarche qu'ils avaient initiée et engagée il y a déjà quelques mois au moment de la BreizhCOP, pour la plupart d'entre eux, ils ont souhaité poursuivre leur investissement au nom de leur université, centre de recherche. Ils sont une quinzaine dans cette situation. Il a fallu faire un appel à candidatures pour atteindre le nombre de vingt. Aujourd'hui nous avons une représentativité de la Bretagne, de l'ensemble des universités, de l'ensemble des centres des intérêts de recherche, et la possibilité que nous avons aujourd'hui au travers de cette composition, de se saisir d'un certain nombre de sujets. Un des sujets sera de nous accompagner dans l'élaboration de notre évaluation environnementale de notre budget, le budget dit vert.

On a évoqué aussi hier, des problématiques liées au trait de côte. Il aura à mener ces travaux, ces expertises, et je pense qu'il nous éclairera, il nous aidera à prendre un certain nombre de décisions dans les stratégies qui doivent être les nôtres, stratégies d'adaptation, stratégies d'atténuation, et de faire en sorte que le Conseil régional de Bretagne soit au rendez-vous de l'histoire sur l'ensemble de ces sujets.
Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, en quelques mots la présentation de ce bordereau.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. J'ai 1, 2, 3, 4, 5 inscrits dans le débat. Je propose de passer la parole à Alexandra GUILLORÉ pour commencer.

**Alexandra GUILLORÉ**
Monsieur le Président, bonjour à tous.
Je vais essayer d'être rapide. Dans l'ordre, ravie que les sciences humaines soient bien représentées au Conseil pour le Climat Breton. Évidemment un point de vigilance pour que ce ne soit pas un énième Comité Théodule, après on sait le relatif et précieux que joue celui qui se tient à l'échelle nationale. Gageons que celui qui sera à notre échelle sera tout aussi pertinent.

Personnellement enfin, nous attendons aussi de ce Haut Conseil qu'il travaille sur les coûts d'abattement des différentes solutions de décarbonation parce qu'effectivement, ça permet quand même de rapporter les actions portées, les actions menées, aux émissions évitées et de prioriser les différentes politiques de décarbonation, et d'identifier celles qui sont susceptibles de maximiser les réductions effectives d'émission de gaz à effet de serre.

Un point d'attente, aussi sur ces fameux coûts d'abattement, lorsque l'on leur rapporte, enfin quand on met en perspective leur efficacité économique et sociétale, parce que l'on sait combien l'acceptation de la population est essentielle pour qu'on avance correctement. Mais évidemment c'est une très bonne chose et nous lirons avec beaucoup de plaisir et d'attention leurs travaux.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame, M. PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui, merci Monsieur le Président.
Nous avions, lors de la session précédente, déjà abordé cette création. Je ne vais pas reprendre tout ce que j'avais dit à ce moment-là sur le catastrophisme climatique, qui habite une grande partie de la classe politico-médiatique, qui fait que parfois la science recule face à l'émotionnel, face à ce fameux catastrophisme. On a connu des catastrophismes d'ailleurs à plusieurs époques, dans l'histoire, on parlait de millénarisme par exemple, d'ailleurs tout ceci se traduit par créer des peurs, mais c'est sur les peurs que parfois certains gouvernent.

Alors, nous sommes opposés à cette création. Nous sommes opposés à cette création pour une raison de fond que j'avais déjà exprimée. A force de créer toutes ces structures parallèles, périphériques à notre institution régionale, je considère que nous dépossédons petit à petit les élus régionaux de leur pouvoir décisionnel, de leur pouvoir de réflexion. On va nous dire : « Mais, ah oui vous comprenez, des choses comme ça, il faut faire appel à des experts. » Oui, permettez-moi de vous dire, des experts, on en crève. On en voit tous les jours sur les chaines d'info, des experts qui viennent nous dire ce qu'il faut penser, ce qu'il faut faire et finalement nous, nous ne serions bons à rien, à part enregistrer des votes, même tardivement. Ce Haut Conseil Breton pour le Climat va en plus s'additionner à tout un tas de structures qui existent déjà : l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité etc… Le Centre de Ressources et d'Expertises scientifiques de l'Eau en Bretagne, l'on pourrait égrener toutes ces structures, qui existent déjà, qui travaillent déjà, qui produisent déjà des éléments dont on peut d'ailleurs se servir, et on crée de nouveau, c'est un mal bien français, pas seulement breton, de créer sans cesse, c'est ce que j'appelle, ces Comités Théodule, qui finalement, quand même, coûtent cher.

Parce que tout ça va générer une administration, des frais, d'ailleurs c'est indiqué dans le rapport, le Conseil régional prendra en charge un certain nombre de frais de fonctionnement, si je peux m'exprimer ainsi. Pour quels résultats ? On n'en sait rien, moi je considère, parce que je suis de la vieille école de la République probablement, que les élus, à tout niveau qu'ils soient, sont encore ceux qui doivent être maîtres du jeu démocratique. Et cette confiscation du jeu démocratique, pas seulement dans ce domaine, par toutes ces structures qui d'ailleurs personne ne les connaîtra, personne ne sait qui fait quoi in fine, parce que tout ceci se superpose.

Alors il y aura, n'en doutons pas, des rapports de plusieurs centaines de pages. Il y aura des colloques. Il y aura des réunions. Mais moi je considère que même sur des problématiques comme l'environnement, qui est une problématique très importante, eh bien nous sommes, nous, élus ici au Conseil régional, comme les députés à l'assemblée nationale, les sénateurs, comme d'autres élus, les maires, les Conseils départementaux, les intercommunalités, nous sommes encore des gens qui sommes capables de nous informer, d'écouter l'actualité, de ne pas en plus, subir cette mono parole qui sera bien sûr délivrée par ce Haut Conseil Breton pour le Climat, n'en doutons pas. On va tous mourir c'est affreux. On va être submergé. C'est exactement ce que j'avais cité, je vous renvoie à « l'Étoile mystérieuse » d'Hergé, le professeur Philippulus, le prophète. On va tous mourir et les survivants, c'est extraordinaire, mourront de faim, du froid de la peste et du choléra.

Alors, je ne blague pas trop parce que je pense que tout ça finalement, ne sert à rien. Et on complexifie, on devient de plus en plus complexes dans notre façon de travailler, dans notre façon de prendre des décisions. Voilà, moi je considère que cette assemblée où nous sommes réunis ce matin, doit être plus que jamais, pour ces problématiques, l'assemblée souveraine et décisionnelle. Donc nous voterons bien évidemment, je donne mon explication de vote tout de suite, comme ça c'est réglé, contre ce bordereau.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous, la parole à Stéphane DE SALLIER-DUPIN.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Merci Monsieur le Président.
Un mot rapide. Toujours effectivement un petit doute parfois dans l'accumulation de nos hauts comités, haute autorité, qui disent l'impuissance ou la difficulté à décider du politique, d'une vraie question quant au rôle du CESER et à l'articulation de tous ces hauts comités avec le travail du CESER. Je m'explique.

Le CESER a été construit comme la représentation des corps intermédiaires, je pense que nous partageons cet attachement, aux corps intermédiaires. Parfois, le CESER produit une série d'études tout à fait remarquables, à l'avantage de faire du pluridisciplinaire de facto, par les auditions qu'il engage, mais également par la diversité du public qui est le sien, et les représentants qui y siègent. Je ne voudrais pas que ces hautes autorités soient une façon d'atténuer le travail du CESER, d'une part, et puis parfois d'avoir une parole très affirmative, très radicale qui ne serait pas atténuée par d'autres intervenants, qui ne sont pas nécessairement le collège des scientifiques.

Sur le collège des scientifiques, et je voudrais vous faire partager une réflexion, depuis quelques mois, vous savez que l'on a pour habitude, dans le pays qui est le nôtre, de railler les politiques qui passent leur temps à s'invectiver les uns les autres. La petite phrase, la punchline, on dit maintenant, et j'ai découvert dans les débats, qui se sont passés depuis quelques mois, la capacité, et je dis cela avec tout le respect que j'ai du monde universitaire, particulièrement pour le monde universitaire, la capacité qu'ont eu les scientifiques d'avoir exactement les mêmes réactions. C'est-à-dire que le débat scientifique que l'on a eu depuis quelques mois, parfois, s'est réduit à une série d'invectives, et parfois d'ailleurs, plus violentes que celles de nos débats politiques.

Tout ça pour vous dire que, un comité scientifique du haut climat, s'il a la même efficacité, la même efficience, si vous préférez, que le comité scientifique de la baie de Saint-Brieuc sur les éoliennes, je vous dis mon doute. Si sa composition n'implique pas un peu de pluralisme également, je vous dis mon doute.

Si son rôle n'est pas clarifié quant à notre fameux budget vert, et s'il est amené à nous dire ce qu'il faut penser du très défavorable, ou du très favorable sur telle et telle politique, je vous dis mon doute. Et je redis que le politique, dans tous les cas, mais ça je pense que vous le partagez, doit avoir le dernier mot.
Dans cette affaire, mon doute m'amène à voter contre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Christine PRIGENT.

**Christine PRIGENT**
Monsieur le Président, chers collègues,
L'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat est un élément clé, pour éclairer les choix stratégiques de la Région, afin de faire émerger les outils d'aide à la décision publique, les plus pertinents possibles. L'expertise qu'apportera aux élus du Conseil régional le Haut Conseil Breton pour le Climat, dans l'analyse méthodologique et scientifique de nos stratégies d'atténuation en matière de neutralité carbone, de l'efficacité de notre feuille de route en faveur de l'adaptation au changement climatique, de l'évaluation environnementale du budget, des travaux sur l'éco-conditionnalité des aides, nous semble plutôt positive. Nous jugeons également indispensable la coordination et l'articulation avec le CESER, du fait de leurs missions réciproques.

Nous nous interrogeons sur le fait que le Haut Conseil Breton pour le Climat, sera composé au maximum de vingt membres. Pourquoi ce nombre ? Pourquoi pas davantage ? Dans ce bordereau, il est question à plusieurs reprises, de l'indépendance de ce Haut Conseil. Nous y veillerons car cette indépendance est, à nos yeux, la condition pour la réussite de cette instance.

Pour pouvoir fonctionner correctement, le Haut Conseil Breton pour le Climat aura besoin de moyens financiers et humains. Au départ, il est question du recrutement d'un ou d'une chargé de mission et si besoin, de la mise à disposition d'un ETP supplémentaire des services de la Région. Si les travaux du HCBC prennent de l'importance et que ses missions se développent, ce que nous souhaitons, il faudra affecter des crédits supplémentaires dans les prochains budgets. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Gaëlle LE STRADIC.

**Gaëlle LE STRADIC**
Monsieur le Président, chers collègues,
Notre majorité a fait de la lutte contre le dérèglement climatique, un enjeu majeur de son engagement pour la Bretagne. Comme annoncé dans le rapport climat de décembre, nous devons nous munir d'outils, afin de prendre des décisions en toute conscience, pour que cette lutte contre le dérèglement climatique soit efficace. Jeudi, nous avons acté la démarche du budget vert, pour mesurer l'impact de nos politiques et les ajuster. Aujourd'hui, nous proposons d'installer un Haut Conseil Breton pour le Climat, pour éclairer nos décisions.

Le climat recèle un enjeu d'une rare complexité, et nous avons besoin, nous élus, parce que nous ne savons pas tout, d'une expertise indépendante, pluri disciplinaire et inscrite dans un environnement fécond. Ces trois conditions sont nécessaires pour que cette instance soit utile, et je me réjouis de constater à la lecture du bordereau qui nous est soumis, que ces trois conditions y figurent.

- **L'indépendance**

Le Conseil régional crée de son propre chef cette instance, il assure le financement de son fonctionnement, mais n'en assure pas le contrôle. Le Haut Conseil aura donc toute latitude pour communiquer, sans en rendre compte à quiconque, et se voit attribuer une mission d'information générale du grand public.

- **La pluri disciplinarité**

La diversité des profils issus des sciences de la nature ou des sciences humaines et sociales, laisse présager des échanges fructueux avec des points de vue et des sensibilités différentes. Cette confrontation des expertises est fondamentale, pour construire de manière collaborative des solutions.

- **Le lien à l'environnement**

Enfin, il est nécessaire que cette instance soit étroitement liée à son environnement. Des relations doivent être tissées avec l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, l'Agence Bretonne de la biodiversité, ou encore la Chambre d'Agriculture et bien sûr le CESER. Preuve que l'articulation entre ces deux instances doit être la plus étroite possible, le CESER pourra d'ailleurs saisir le Haut Conseil. Tout aussi positive est la volonté clairement exprimée d'instituer une relation de nature privilégiée, avec notre commission climat dont la qualité des travaux ne peut que s'en trouver confortée.

Incontestablement, ce Haut Conseil Breton pour le Climat était une pièce qui manquait à notre puzzle, nous avions un besoin certain d'expertise, non satisfait à ce stade. Il ne s'agit donc pas de nous déposséder de notre pouvoir de décision, mais de nous outiller pour appréhender ces enjeux avec toute l'efficacité requise, puis nous déciderons. Je vous remercie.

*Applaudissement*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Monsieur le Premier vice-Président.

**Michaël QUERNEZ**
Chers collègues,
Une réponse très courte quant aux interpellations des uns et des autres, même si j'entends beaucoup de volonté, beaucoup de détermination pour faire que ce Haut Comité soit enfin installé et puisse nous accompagner.

Sur sa composition, pour répondre à M. DE SALLIER-DUPIN, et sur les doutes émis. On s'est vraiment attachés à être extrêmement rigoureux sur les modalités de sa composition, où nous avons laissé vraiment les universités et les centres de recherche faire ce travail avec nous, à nos côtés, en étant particulièrement attentifs aux différentes disciplines, en faisant en sorte que nous puissions occuper l'ensemble du spectre nécessaire, même s'il y a quelques manques que l'on essaiera de palier au travers notamment, d'études diligentées.

Quant à l'autre doute que vous émettez sur le budget vert, de savoir si ce Haut Comité nous dirait si c'est favorable ou pas favorable, je pense qu'il faudrait qu'on prenne un peu de temps chers collègues, à discuter et à travailler ensemble parce que ce n'est absolument pas sa feuille de route. Il nous aidera au contraire dans la méthodologie. J'ai évoqué hier les difficultés qui seront les nôtres d'un point de vue méthodologique, et pourquoi nous avions commencé par l'adaptation, parce que cette dernière a été éprouvée, et qu'il nous faudrait au travers des semaines et des mois à venir, mettre en place une méthodologie, pas uniquement pour le Conseil régional de Bretagne, mais pour l'ensemble des collectivités territoriales de ce pays, pour pouvoir avoir une évaluation environnementale de notre budget dans de bonnes compositions. Ce sera l'un des rôles du HCBC que de nous aider sur cette méthodologie, et ensuite de venir regarder nos travaux.

Quant à l'indépendance, nous y sommes évidemment très très soucieux. Nous avons évoqué au moment d'ailleurs de nos travaux préparatoires et de préfiguration, les problématiques de structure juridique, et nous encourageons le HCBC à se doter d'une structure juridique. Nous lisons que c'était un peu difficile que de le conduire dès maintenant dans une discussion approfondie sur ce sujet, mais nous avons tous en tête que l'indépendance passe parfois par des structures juridiques ad hoc, et donc on invite le HCBC à y réfléchir.

Quant aux liens avec le CESER, si je puis me permettre, c'est un des points sur lesquels j'ai été le plus attentif et j'ai demandé il y a déjà quelques mois, à ce que ceux qui ne faisaient pas encore partie de ce HCBC, mais qui faisaient partie de l'équipe de préfiguration, rencontrent le CESER. Je vous renvoie à l'avis du CESER, M. DE SALLIER-DUPIN. L'avis du CESER est au contraire très précis, et au contraire très enthousiaste aussi, puisqu'il nous renvoie à des travaux qui avaient été ceux du CESER, lorsque le CESER exprimait sa volonté qu'un HCBC soit créé et que des experts puissent apporter leur expertise à la société civile, et donc aux membres du CESER pour pouvoir émettre des avis. Donc au contraire, moi je suis très heureux de la création de ce HCBC et nous serons particulièrement attentifs à ce qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup, je profite de l'occasion pour saluer la présence toujours attentive du Président du CESER. Merci d'être là et de suivre nos travaux et merci pour le travail que vous réalisez sur les différents bordereaux. Nous ne doutons pas de la pertinence du CESER aux côtés de ce nouveau Haut Conseil qui apportera des éléments scientifiques, et des éléments qui nous permettront justement de travailler tant côté CESER que côté de cet hémicycle. Je propose l'avis de la commission, Carole LE BÉCHEC ?

**Carole LE BÉCHEC :** Avis de la Commission : Favorable

**Isabelle LE CALLENNEC**
Une petite explication de vote. Bonjour à tous, notre collègue Stéphane DE SALLIER-DUPIN vous a dit son doute, et bien sûr partagé par l'ensemble du groupe Hissons haut la Bretagne. Comme je l'ai dit hier, nous ne pensons pas que le Haut Conseil du Climat permettra à la Région Bretagne de renforcer son engagement face au dérèglement climatique, puisque c'est le rôle qui lui est assigné. A la création d'une énième structure, nous aurions préféré des actions concrètes, à commencer par celle en faveur de la qualité et de la quantité d'eau. Comme il l'a été dit hier nous voterons contre.

**Alexandra GUILLORÉ**
Nous voterons pour. Par contre nous resterons vigilants sur les RH, les moyens mis, parce qu'il faut en mettre pour l'animation, notamment sur le statut des agents qui participeront à ce travail.

*Le Président appelle au vote l'installation du Haut Conseil pour le Climat*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'installation du Haut Conseil pour le Climat est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci.

# Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous passons à un sujet ô combien important pour notre démocratie, dans ces moments où les armes parlent et il y a aussi des guerres dans la sphère du monde numérique, vous le savez bien, et nous avons besoin là aussi

de ne pas être naïfs et de continuer à avancer sur ces sujets de cybersécurité, indispensables à la liberté et à la sérénité de l'ensemble de nos systèmes. Je passe la parole à Jérôme TRÉ-HARDY pour ce bordereau.

**Jérôme TRÉ-HARDY**
Merci Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour à toutes et à tous.
Je ne peux débuter mon propos sans mentionner la terrible situation aux portes de l'Europe, pour le peuple ukrainien, auquel je souhaite apporter toutes mes pensées. Car au fracas des chars et des armes, s'est ajouté l'insidieux silence des attaques dans le cyberespace, tout autant dévastatrices par la déstabilisation qu'elles induisent.

Je vous propose de répondre à deux questions qui me paraissent structurantes, dans notre réflexion sur ce sujet. Pourquoi la cybersécurité et pourquoi ce bordereau.

- **Pourquoi la cyber ?**

Parce que dès qu'il y a numérique il y a risque cyber, et nous devons donc sécuriser entre autres nos identités, nos données, ou encore nos systèmes d'information pour éviter tout blocage, qui pourrait être lourd de conséquences. Je pense notamment aux situations compliquées dans les hôpitaux, qui je tiens à le rappeler, ne sont la suite que de l'ouverture d'une pièce jointe frauduleuse. On est bien loin de sujets compliqués. Donc cela touche tout le monde, collectivités, entreprises, citoyennes et citoyens.

Avant d'être un sujet économique, de recherche, de formation ou encore militaire, c'est avant tout une question de souveraineté, comme le rappelait le Président, et donc de démocratie, qui va aller en s'accélérant. L'inquiétude forte dans la menace d'ingérence numérique étrangère dans la campagne présidentielle, doit nous en convaincre.

- **Pourquoi ce bordereau ?**

Parce que c'est justement un sujet de souveraineté. Souveraineté car il concerne notre vie quotidienne, notre sécurité, celle des entreprises, des administrations et donc notre liberté. Souveraineté, car nous devons être indépendants des autres sur ce sujet, et il faut développer en France et en Europe, les réponses, les formations, les technologies. Nous devons donc protéger les citoyennes et les citoyens contre ce risque, nous sommes assis pleinement dans notre rôle en tant que collectivité, parce que nous sommes à un moment charnière. Je me permets de soulever quelques points pour souligner cela.

Le contexte international, est-il nécessaire de le rappeler, l'affaire Pegasus qui a défrayé la chronique l'été dernier, et qui a démontré que nous pouvions être tous touchés par ce risque, le fait que la France soit le quatrième pays le plus touché au monde, et la multiplication des attaques, qui ont été multipliées par quatre en simplement une année.

Pourquoi ce bordereau ? Parce que la Bretagne est une région leader en Europe, fruit d'une volonté politique forte depuis 2013. Ce qui a participé à en faire un territoire très avancé, qui s'organise autour du triptyque recherche-innovation-formation, irrigué par le monde militaire qui vient discuter avec le monde civil, mais qui profite également de la dynamique de territoire d'excellence, Rennes, Brest, Lannion, Vannes, Lorient.

Mais il ne faut pas s'endormir sur nos lauriers, notre filière cyber Bretonne est à un moment important de se projeter sur l'avenir :
- Parce qu'il y a des besoins pour nos petites entreprises, nos administrations que l'on ne peut laisser seules face au risque cyber.
- Parce qu'il y a des nouveaux défis, comme celui du cyber harcèlement qui fait beaucoup de dégâts, tout particulièrement chez nos jeunes, c'est un sujet sur lequel j'aurai une attention toute particulière.
- Parce qu'il y a un nouveau contexte national, avec des moyens importants qui sont mis sur la table, notamment la création d'un campus cyber national.

Au travers de cette forte ambition que nous partageons d'avoir en France une filière cybersécurité souveraine, nous souhaitons prendre toute notre part.

Pourquoi ce bordereau ? Parce qu'enfin le sujet s'inscrit comme un des axes majeurs de la feuille de route numérique.

Quelle est notre ambition ? Elle est forte et assumée et se traduit dans un premier temps par un travail autour de 4 axes.

- **Structurer l'écosystème pour aller tous dans le même sens.**

Pour que notre territoire soit parmi les meilleurs endroits pour la cyber, pour structurer le foisonnement d'initiatives et leur donner le maximum de cohérence, pour lui donner de la visibilité au niveau national et européen, car c'est à cette échelle-là que cela se joue, pour jouer pleinement notre rôle de catalyseur. On ne fait pas à la place de mais on accélère pour aller plus vite, plus loin, plus fort. Je suis certain que Mme LE HÉNANFF y sera sensible.

- **Faire en sorte que la sécurité des systèmes d'information des organisations publiques et privées, soit renforcée**

A commencer par nous. Nous devons être exemplaires. Nous devons soutenir la dynamique en recherche, formation, innovation et faire bien évidemment, monter en compétences nos entreprises et nos citoyens. Ainsi, nous souhaitons travailler à une cybersécurité de proximité au plus près des Bretonnes et des Bretons.

Et avec quelle méthode ? Cela ne peut se faire que dans un esprit de coopération, fruit de la transversalité inhérente au sujet du numérique avec l'État, qui multiplie les projets face à la montée de ce risque, et qui a besoin des territoires pour y arriver. Je pense qu'il est extrêmement important que l'on ait bien cela en tête sur ce sujet-là.

- **Donner de la visibilité et de la cohérence**

Donner de la visibilité et de la cohérence à tous ces projets qui nous arrivent avec les autres collectivités du territoire. Nous ne ferons pas à la place d'elles et nous ne sommes pas là pour leur dire quoi faire. Avec les entreprises, les associations, les institutions publiques, et avec enfin, et c'est le plus important, les citoyennes et citoyens.

Parmi les nombreux projets dont je parlais, venant du national, ce bordereau se concentre sur la création du campus cyber national et sa déclinaison territoriale. Si je devais faire un parallèle avec cette initiative, je le ferais en faisant le parallèle avec le label French Tech, qui, en son temps, était là pour structurer l'innovation, et ce campus cyber national est là pour structurer la filière de la cyber. Au niveau national, ça se traduit par une volonté forte du chef de l'État, par des moyens importants car un bâtiment a été inauguré récemment à la Défense, qui réunit tous les acteurs de l'écosystème, pour faire rayonner au niveau national et européen.

Sur l'ambition, nous avons une vision partagée sur la déclinaison territoriale qu'il nous est proposé de mettre en place, nous sommes libres de construire les choses, comme nous pensons que c'est le plus adapté pour notre territoire. Une constance, le chef de file est la Région, qui pourra faire le lien avec le national, par entre autres, son adhésion à ce campus cyber national.

Quel parti-pris sur ce projet ? Nous le ferons avec les acteurs dans une logique de co-construction, c'est certes ambitieux mais nécessaire.

- **Réunir sous une bannière dans une logique de simplicité, d'agilité et d'humilité**

Deux enjeux majeurs. D'une part servir notre stratégie de structuration de l'écosystème de la cyber, et un autre point extrêmement important, cette initiative doit servir le territoire et répondre à notre objectif premier de protéger les citoyens, en évitant d'en faire un outil trop technocratique et éloigné du terrain.
Cette déclinaison doit nous donner l'opportunité de donner de la visibilité et de la cohérence à tous les projets en cours, dont un en particulier que je souhaiterais évoquer.

Je parle de la création d'un CERT territorial qui est une structure qui doit permettre de sensibiliser, détecter et prévenir les risques cyber. Pour faire un parallèle, un SAMU est un CERT dans le domaine de la Santé. Nous prenons ainsi notre part de responsabilité, nous tirerons également partie de l'expérience de France Cyber Maritime à Brest, qui a décliné un CERT thématique autour du Maritime.

Pour conclure, je tiens d'abord à signaler que ce bordereau est un travail d'équipe. Je remercie toutes les personnes qui ont participé, notamment les services. Je remercie également le CESER et son Président, pour le travail de relecture de ce bordereau, qui a permis d'enrichir la réflexion. Je terminerai par trois points, la première chose est que la cyber n'est pas un sujet compliqué. J'espère vous en avoir donné une lecture plus simple aujourd'hui et il concerne bien tout le monde. Certes nous avons à faire face à une menace, mais celle-ci est aussi une opportunité pour notre territoire.

Sur le sujet de la cyber comme pour notre budget, nous devons protéger les Bretonnes et Bretons, agir pour ne pas subir, transformer des habitudes. La Bretagne a la réputation de savoir jouer collectif quand les enjeux le demandent. C'est une force. Avec la cyber, nous devons être à la hauteur de cette réputation.
Merci.

*Applaudissement*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, quatre inscrits dans le débat, nous commencerons par Anne LE HÉNANFF.

**Anne LE HÉNANFF**
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, M. TRÉ-HARDY,
Je m'adresse à vous en particulier parce que vous portez ce bordereau. Vous nous proposez ici de nous prononcer sur la création d'un campus cyber territorial, sur l'adhésion au campus cyber national au sein du collège des collectivités territoriales, à la hauteur d'un budget de 1 M€, l'avalisation de la stratégie régionale de la cybersécurité.

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre soutien aux propositions de cette première feuille de route, enjeu majeur pour la Bretagne et pour notre collectivité territoriale en particulier. Et dire toute notre satisfaction à le voir positionné parmi les sujets soumis à cet hémicycle ce jour, prouvant, s'il en était nécessaire, la place de premier plan que notre Région occupe sur le sujet de la cybersécurité, tant au niveau national qu'européen. La Bretagne est un acteur majeur en France de la cybersécurité et de la cyberdéfense. Depuis 2013, sous l'impulsion de Jean-Yves LE DRIAN, le pôle d'excellence cyber est moteur de cette dynamique, en ouvrant pour ces trois piliers fondateurs que sont la recherche, la formation et l'innovation à travers la filière économique.

Le travail effectué depuis lors par le pôle d'excellence cyber est remarquable. Il est un acteur incontournable du domaine en Bretagne, et vous en avez parlé, je suis rassurée de la place que vous leur accordez dans votre plan cyber. Le président de la République a positionné la cybersécurité comme une priorité nationale, dès février 2021, et décidé une accélération de la stratégie nationale dans ce domaine.
Il y a à peine deux semaines le campus cyber, situé à la Défense à Paris, a été inauguré par Bruno LE MAIRE. 130 M€ ont été confiés à l'ANSSI, l'Agence Nationale des Systèmes de Sécurité dans l'Information, dans le

cadre du plan de relance pour accompagner les acteurs du territoire dans leur montée en compétence, face aux cyberattaques et surtout s'en protéger.

Vous indiquez que la Bretagne doit prendre sa part à cette stratégie nationale, mais nous pensons que notre Région, plus que de prendre sa part, doit maintenir sa position de leader en France dans le domaine. D'autres Régions avancent très vite sur le sujet, et nous avons l'avantage d'avoir acquis une grande expertise depuis presque une décennie sur ce sujet. Nous proposons de conserver cette avance en allant plus loin, et en ne perdant pas de temps. Vous avez remarqué que j'aime bien le plus loin, plus vite, je l'avais déjà dit sur un autre sujet, mais je le redis aujourd'hui sur cette thématique.

L'idée d'une déclinaison régionale du campus cyber national, est intéressante si elle joue la complémentarité et ne crée pas un échelon supplémentaire dans une cartographie déjà bien peu visible, pour les acteurs du territoire qui semblent souvent très éloignés. Vous le savez M. TRÉ-HARDY, nous en avons déjà parlé ensemble, de la réalité des besoins des territoires. En ce sens, la gouvernance de la structure régionale que vous proposez, sera stratégique. Elle devra apporter des solutions pragmatiques et contribuer à la co-construction avec l'ensemble des territoires qui travaillent, pour certains, depuis longtemps sur le sujet. Je pense notamment au Morbihan, mais il n'y a pas que, il y a Lannion, il y a Brest, il y a Rennes, bien entendu.

Il nous semble également nécessaire de clarifier les objectifs de ce campus. Est-ce de valoriser et d'accompagner la filière économique bretonne ? Est-ce d'accompagner les collectivités, les entreprises et tous les acteurs du territoire, dans leur préparation à la gestion de cyberattaques ? Ou encore, est-ce la sensibilisation et la formation pour les éviter ? Est-ce également d'accompagner les universités, les écoles, dans leurs recherches sur le sujet, de les aider à accroître le nombre de jeunes formés, pour répondre aux besoins nationaux, je dirais même, européens de la filière ? Les acteurs de l'écosystème sont multiples et variés, et les territoires ont chacun leurs spécificités. Ils se sont investis sur le sujet, les entreprises, les universités, les technopoles, l'État et ses services, la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale. La Région devra nécessairement clarifier son niveau d'investissement, toujours dans un souci de complémentarité, j'insiste beaucoup sur ce mot-là M. TRÉ-HARDY, et d'efficacité avec les initiatives nationales et celles du territoire.

Enfin, sur le lancement du CECIRT régional, au CERT, que l'ANSSI accompagnera et financera à hauteur de 1 M€ pour notre Région, nous souhaitons, si ce bordereau est voté aujourd'hui, que l'engagement breton puisse être signé le plus rapidement possible. De nombreuses Régions l'ont déjà fait et la Bretagne, Région leader sur le sujet, semble à la traine. Vu du reste de la France et de l'Europe, cela semble incompréhensible que nous n'ayons pas encore signé le projet avec l'ANSSI, de CERT régional. Nous entendons bien que la Région ne doit pas s'engager dans la précipitation, mais ce projet est entre les mains de l'exécutif depuis de nombreux mois, bien avant l'installation de notre nouvelle assemblée.
Il est d'usage de dire dans certaines situations, qu'il est urgent d'attendre, mais dans ce cas précis et parce que la Bretagne doit rester Région pilote sur la cybersécurité, la cyberdéfense en France, je dirai qu'il est urgent d'agir.

Parce que nous croyons à l'ambition de cette proposition, mais aussi parce que c'est un sujet qui nécessite de ne pas perdre de temps, nous voterons sans hésitation pour ce bordereau. Nous l'accompagnons d'une demande, M. TRÉ-HARDY, celle de pouvoir avoir rapidement des éclaircissements effectivement, sur le contenu en matière de cibles, d'objectifs, de moyens et d'acteurs. Je vous remercie de votre attention.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Deuxième intervention parmi les inscrits pour Hissons Haut la Bretagne, c'est Maxime GALLIER.

**Maxime GALLIER**
Hissons haut la Bretagne - Droite, centre et régionaliste

Monsieur le Président, chers collègues,

Le sujet de la cyber est de pleinement d'actualité. Il l'est tristement à travers le conflit qui se déroule depuis 3 jours sur notre continent européen. Si les images des bombardements sur l'Ukraine sont bouleversantes, il y a dans cette guerre des méthodes moins visibles, plus mesquines et très organisées à travers les cyberattaques lancées par la Russie.

Le sujet de la cyber est aussi le quotidien de plus en plus anxiogène de nombreuses entreprises, quelle que soit leur taille, et de nombreuses institutions en Bretagne, en France et en Europe. En effet, sur les cyberattaques nous sommes passés de la question « Est-ce que cela va m'arriver ?» à la question « Quand cela va-t-il m'arriver ?». Le sujet de la cyber dans notre région, c'est aussi 35 000 emplois dans le numérique, dont plus de 90 % sont des CDI. Ce sont 1 700 demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à des formations destinées aux métiers du numérique, entre octobre 2019 et septembre 2020.

Alors effectivement, pour ces différentes raisons, il est important de se saisir de ces questions et la Région Bretagne n'est pas en retard, après le souffle porté par René PLEVEN autour du numérique dans les années 60, et l'impulsion de votre prédécesseur qui a dynamisé la cyber au profit de la Région à partir de 2013. Je sais que les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Hauts-de-France, avancent à grands pas également depuis quelques années.

Parce que notre groupe est constructif, nous sommes favorables à la création d'un campus cyber territorial, parce qu'il ne s'agit pas d'un doublon. Dans notre groupe Hissons haut la Bretagne, nous n'apprécions pas la démultiplication des schémas, des plans, des observatoires ou des hauts conseils qui dressent les mêmes constats et sur-constats chaque année, en finissant par ne plus agir concrètement. Pour la petite anecdote, lors des sessions dans cet hémicycle, lorsque j'étais conseiller régional « jeunes de Bretagne », nous traitions d'un sujet, nous constations, mais nous agissions un peu plus rapidement. Aux côtés du pôle Excellence Cyber qui tient tout son rôle différent, il conviendra alors de bien définir le périmètre, et les articulations du campus cyber territorial avec l'existant régional, et en s'inscrivant résolument dans le cadre Européen. Dans les conclusions de l'avis du CESER, je reprends cette phrase : « la multiplicité des acteurs impliqués dans l'écosystème Breton de la cybersécurité, souligne toute la nécessité d'une coordination régionale », et j'y ajoute : « sans la freiner. »

Parce que notre groupe est exigeant, et au-delà de la création du campus cyber territorial, j'ajoute quelques propositions à l'occasion de ce bordereau :

- Amener la cyber dans les territoires et soutenir les initiatives locales. La cyber, ça ne doit surtout pas être que Rennes. Actuellement sur les 35 000 emplois dans le numérique, 20 000 sont dans le seul bassin rennais.
- Se positionner, soutenir des pépites dans des secteurs émergeants clés, comme les objets connectés par exemple. Insuffler un parcours cyber transverse à toutes les filières dès le lycée, avec une innovation pédagogique numérique forte.
- Créer un partenariat spécifique avec l'Union européenne, en s'appuyant sur la Maison de la Bretagne à Bruxelles.
- Et enfin, parce que le sujet me tient à cœur, promouvoir la formation et les métiers de la cyber auprès des femmes, car aujourd'hui 7 salariés sur 10 dans ce secteur très porteur sont des hommes. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Ronan PICHON

**Ronan PICHON**
Merci Monsieur le Président.
Juste quelques mots introductifs pour rappeler que quand on parle des univers numériques et des technologies qui y sont liées, on est volontiers un peu jargonneux et on utilise souvent des mots qui ont l'air de tomber du ciel, voir venir de langues étrangères. Je voudrais quand même pointer un petit abus de langage qui a été fait dans quelques présentations précédentes : Cyber, c'est un préfixe, c'est pas un nom tout court. Donc quand on parle … Non, mais c'est important de le rappeler, parce que cela signifie « à distance », ça nous viendrait du

grec parait-il. Donc on peut parler de cybersécurité, de cybernétique, de cybersurveillance, on peut parler de cyberespace. Mais cyber, tout court, il faut garder à l'esprit que ça n'a pas beaucoup de sens et je pense que c'est important si on veut que les objets qu'on construit et que les débats qu'on mène soient pertinents, de savoir bien faire attention à ne pas perdre les gens avec des abus de langage. Surtout que le numérique a des modes. Quand on parlait de cyber il y a 20 ans, on parlait d'autre chose, donc il faut faire attention à ça.

Ensuite, ça a été relevé dans la présentation et dans les échanges, les questions de cybersécurité sont des enjeux essentiels puisqu'en parallèle du déploiement de l'infrastructure numérique, d'outils numériques et de numérisation de la société, il est évident que la sécurité et l'assurance du bon fonctionnement de ces outils est essentiel, simplement, à la bonne marche au quotidien de nos société, de nos administrations et de nos entreprises et donc par conséquent, travailler sur ce chemin-là est une chose essentielle. L'actualité récente vient en plus de montrer qu'effectivement, il y a des enjeux très forts de souveraineté nationale, que ce soit vis-à-vis de puissances étrangères, on peut dire, mais aussi sur des sujets vis-à-vis de puissances commerciales, de grandes multinationales. On a 2 exemples récents dans l'actualité qui montrent aussi que la question de la sécurité et des données est quelque chose qui demande aussi de la règlementation. On a l'exemple Facebook qui a récemment mis en évidence, le fait qu'il s'estimait être dans l'incapacité d'appliquer la RGPD sur le traitement des données qu'il traite, et donc qui demandait à en être exempté par l'Europe, ou éventuellement à fermer ses services en Europe. Ce je l'invite à faire le jour où il le souhaite, il n'y a pas de soucis.

Et également un outil communément utilisé par de très nombreuses entreprises, et de très nombreuses institutions qui s'appelle Google Analytics, qui est un outil qui vient aider à avoir un suivi de la fréquentation des sites WEB essentiellement, et qui a été jugé illégal par la CNIL, parce qu'il contrevenait également aux règles de la RGPD. Donc la question de la sécurité des données n'est pas, ou des infrastructures, ou des systèmes d'information, n'est pas seulement une question technologique. C'est aussi une question réglementaire, et là nous avons besoin plus que jamais que l'Europe continue à avancer dans la direction qu'elle a prise, sur le chemin avec le RGPG sur les questions de souveraineté des infrastructures numériques européennes, c'est un enjeu très fort.

Deuxième enjeu, quand on parle de sécurité des systèmes d'information et de sécurité des systèmes numériques, on sait que tous les experts en sécurité le savent, et même ceux qui ne sont pas experts, l'une des grandes faiblesses de ces systèmes-là, c'est ce qu'on appelle l'ingénierie sociale, c'est-à-dire qu'on est quand même souvent sur des attaques qui passent parce que, à un moment donné, dans les personnes susceptibles de faire des actes compromettants dans la sécurité du système, il y a quelqu'un qui est trompé, qui est escroqué, qui fait un mauvais geste parce qu'il a été incité à le faire, d'une manière qu'il n'avait pas anticipée. On voit bien que dans les questions de sécurité, hier j'ai assez longuement parlé de médiation numérique, mais là aussi, on a un enjeu très fort de médiation et d'aide à l'appropriation des outils, et de la complexité des outils qui se déploient, de manière à ce que les utilisateurs et les utilisatrices sachent comment ne pas compromettre le bon fonctionnement des outils qu'ils ou elles utilisent.

Et puis, il y a aussi un autre élément de faiblesse couramment utilisé, qui est la multiplication des systèmes annexes. On parle beaucoup de l'internet des objets, des objets connectés, et de toutes ces infrastructures minuscules qu'on déploie un peu partout et qui sont souvent délaissées des systèmes d'information, et qui sont des outils assez peu maintenus, assez peu surveillés par leur propriétaire, et qui sont souvent des portes d'entrées dans des systèmes d'information qui sont des points de faiblesse.
Donc, en matière de sécurité numérique, il convient aussi de savoir appliquer des principes de sobriété, et de ne pas déployer des systèmes qui par la suite, s'avèreraient difficiles à sécuriser.

Enfin, pour revenir à l'objet central du bordereau qui est quand même le déploiement d'un campus spécialisé sur le territoire, et d'un centre de réponses techniques associé, il y a, et c'est une bonne chose… si l'on veut que cet élément-là puisse profiter au mieux à l'ensemble du territoire breton, il faudra avoir une grande attention à ne pas trop ultra-concentrer les compétences et les savoirs sur ces domaines en un seul espace, parce que, comme je le dis, une grande partie de la sécurité, une grande partie de la sécurisation repose sur des savoir-

être et des savoir-faire, qui dépassent le cercle des experts de l'expertise, et qui pour se diffuser ont besoin que justement cette expertise soit présente un peu partout.
Que l'ensemble des personnes susceptibles de prendre des décisions, en matière de déploiement d'outils et d'infrastructures numériques notamment, soient au contact régulier de personnes susceptibles de leur donner de bons conseils, de les aider, de les guider, et donc il est important que ces savoir-faire ne se concentrent pas uniquement sur un seul espace du territoire, et donc de favoriser la multiplicité des espaces de compétence sur ce domaine-là, sur l'ensemble du territoire breton.

Voilà, ces quelques éléments de réflexion qu'il me parait intéressant de rajouter au bordereau qui nous est proposé, et sur lequel nous sommes globalement favorables. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. La parole à Olivier DAVID

**Olivier DAVID**
Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers régionaux.
En écrivant ces quelques lignes en amont de la session mardi dernier, pour ne rien vous cacher, je recevais sur mon téléphone portable, une alerte m'indiquant que plusieurs mots de passe utilisés par mon appareil, avaient été relevés lors d'une fuite de données compromettant concrètement la sécurité de mes différents comptes. Ce même rapport d'alerte m'indiquait avoir trouver 118 risques de sécurité différents, ce qui vous l'imaginez, concerne la quasi-totalité de mes comptes informatiques. Autant dire que la numérisation croissante du fonctionnement de nos sociétés, nous expose en tant que citoyen, et que ces subtilisations de données peuvent, en très peu de temps, nous paralyser dans notre fonctionnement quotidien.

Ce que je dis là à l'échelle d'un seul individu, concerne évidemment toutes nos organisations, toutes nos institutions, touchent les services publics comme les entreprises privées, et les associations. Elles révèlent de nouvelles menaces qui pèsent concrètement sur notre fonctionnement collectif. Nous pouvons, sans beaucoup de mal, élargir cette réflexion à d'autres aspects plus sensibles encore. Lorsque les attaques, au-delà les données personnelles, touchent à l'intégrité physique et morale des individus, à la sécurité fonctionnelle des organisations, au fonctionnement élémentaire des services à la population. Nos organisations individuelles et collectives sont en effet de plus en plus vulnérables face à ces menaces, ce qui pose de réels enjeux d'intérêt majeur pour la Bretagne, ainsi que pour les Bretonnes et les Bretons.

Dans un contexte où la cybercriminalité devenue un mode opératoire très organisé et menaçant, notre groupe soutiendra ce bordereau, et votera pour sa mise en œuvre, car il apparait plus que jamais comme une nécessité au service du plus grand nombre. Ses orientations répondent à plusieurs types d'enjeux, touchant le quotidien des Bretonnes et des Bretons, ainsi que des acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs de Bretagne. Il est donc important pour une Région d'être à la pointe dans ce secteur, pour tout à la fois garantir notre souveraineté numérique, mais aussi construire et penser les processus qui renforceront la sécurité de nos concitoyens et de nos concitoyennes, et des acteurs régionaux.

Tout cela ne sera possible que grâce au renforcement de l'excellence académique, scientifique et économique de la Bretagne, faisant d'elle une région visible à l'échelle nationale, européenne et internationale, par la structuration d'une filière efficace et organisée, en appui sur une coopération renforcée entre acteurs académiques et socio-économiques, entre civils et militaires, entre public et privé. L'objectif global étant évidemment de prétendre devenir un territoire de confiance numérique, capable d'agir mais aussi d'anticiper face à la multiplicité des menaces, ainsi que face au changement rapide et incessant des processus qui les caractérisent. En d'autres termes, efficacité, coordination, agilité et réactivité sont des conditions importantes de la réussite.

Les enjeux, je le disais à l'instant, sont de plusieurs natures, et sans les reprendre de manière exhaustive, car ils ont été clairement exposés dans le bordereau, mais aussi dans la plupart des interventions que nous venons d'entendre, je me permets de revenir sur ce qui me semble être les plus fondamentaux.

- **Des enjeux en matière de développement économique et social**

Par son histoire, par son antériorité, notre Région est assez bien placée au niveau national, avec un rayonnement européen et international, attesté. Ces savoir-faire accumulés, dans les champs de l'électronique, du numérique, des télécommunications constituent un terreau particulièrement fertile et recherché. Le potentiel économique est loin d'être négligeable, avec une filière dont les taux de croissance sont particulièrement élevés, si l'on en juge par les données statistiques consolidées au niveau national. Le rapport mentionne en effet des taux de croissance à 2 chiffres, 10 à 12% par an, ce qui mérite d'être souligné, et ce qui traduit au passage, la croissance des besoins.

Ce sont donc au final, des opportunités d'emploi, de créations d'entreprises et de valeurs économiques et sociales importantes. Ce sont aussi des potentialités de développement de services nouveaux, et d'activités nouvelles, que nous devrons rendre accessibles au plus grand nombre, car l'enjeu démocratique et social est majeur dans un contexte où les fractures numériques sont réelles, où les formes d'illectronisme sont sensibles, notamment pour les populations les plus fragiles, sans oublier non plus la question de l'égalité Femme homme. De ce point de vue en effet, la filière cybersécurité ne se caractérise pas par un haut niveau de mixité, même si la part des femmes augmente ces dernières années.

- **Un enjeu en matière de recherche et d'innovation**

Porter ce développement économique et social est inenvisageable, sans production de connaissances scientifiques nouvelles. Le potentiel de recherche breton, en matière de cybersécurité, est solide et structuré par des accords de partenariats entre unités et organismes de recherche, universités et écoles d'ingénieur, mais aussi par de nombreuses collaborations dans le secteur de la défense et de l'industrie.
Si l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information a fait le choix d'implanter une antenne en région, c'est aussi parce qu'elle y trouve un écosystème régional dynamique, et porteur de réponses concrètes adossées sur une recherche académique de qualité.

Au-delà de la recherche académique, il s'agit aussi de renforcer le transfert des connaissances vers le monde économique et social. Nous y contribuons déjà par le déploiement de chaires industrielles ayant vocation à soutenir le développement de partenariats entre laboratoires de recherche et entreprises, par le soutien aux plateformes technologiques, facilitant l'émergence de réponses concrètes aux besoins technologiques des entreprises dans ce secteur d'activité. Il est impossible de ne pas rappeler les enjeux de formation et de développement des compétences. Le potentiel d'emplois dans la cybersécurité est important, mais il exige un besoin réel en compétences nouvelles, tant en formation initiale que continue. C'est un enjeu qui nécessite de réfléchir à l'offre de formation, dans les filières professionnalisantes conduisant au BAC, et jusqu'aux formations postbac sur des parcours plus ou moins longs. La prospective en matière de besoins nouveaux sera un levier très important en matière d'actions politiques, pour permettre de croiser les centres d'intérêts de nos jeunes générations, avec les besoins en compétences des acteurs sociaux économiques du territoire. Tous les niveaux de formation sont concernés, et accroitre le nombre de diplômés dans ce secteur est un pari d'avenir.

- **Les enjeux en matière de développement territorial**

Vous avez été plusieurs à le rappeler. Les territoires concernés par le déploiement de la filière sont nombreux, structurés par des bassins assez dynamiques. Rennes, Brest, Lorient, Vannes et Lannion en sont, sans aucun doute, les plus visibles, et structurés par un réel savoir-faire et des compétences qu'ils doivent à la formation d'écosystèmes performants, où au gré de mutations récentes importantes. Leurs différentes spécialisations révèlent aussi la diversité et la richesse des secteurs concernés, de la mer à l'agroalimentaire, de la santé à la sécurité des biens, des données et des personnes, de l'industrie au secteur tertiaire, sans oublier l'éducation, la formation ou l'organisation de nos nombreux systèmes d'information.

En votant pour ce bordereau, nous exprimons enfin notre accord avec les modalités opératoires retenues, pour déployer cette stratégie régionale, car elle vise bien à mobiliser collectivement les acteurs, à les coordonner autour d'un cadre stratégique renouvelé, en s'appuyant sur le fort potentiel académique, scientifique et économique régional, et en renforçant les collaborations entre le secteur public et le secteur privé. En somme, nous avons là toutes les clés de la réussite pour développer un écosystème régional performant, visible et garant de notre souveraineté numérique. Je vous remercie

*Applaudissement*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Jérôme TRÉ-HARDY pour quelques éléments de réponse.

**Jérôme TRE HARDY**
Merci Mr Le Président, Madame, Messieurs,
Merci pour vos différentes interventions, qui montrent, déjà d'une part, et je vous en remercie, du soutien que vous apportez à ce bordereau. Beaucoup de chose ont été dites, et je ne vais pas pouvoir répondre à tout, mais je vais tâcher de répondre à quelques éléments.

Tout d'abord Mme LE HÉNANFF, je vous remercie d'avoir pointé du doigt le sujet du CERT, je sais qu'effectivement la question autour de la finalisation de la signature du CERT, c'est une question que je vois remonter un peu partout, avant tout je voudrais donner un peu de contexte. Pour moi le sujet de la cyber n'est pas un sujet de compétition, entre Régions. Parce que si c'est ça, on rate complètement le coche de l'importance, et on l'a resouligné aujourd'hui, du sujet. Et donc, je pense qu'il faut garder du sang froid, il faut faire les choses avec méthode, pour être au plus proche des réalités du terrain et des besoins du terrain. C'est pour ça que sur ce sujet du CERT, on a pris le temps, mais les choses vont bientôt se conclure. En tout cas, on est pas allés aussi vite que d'autres peut-être qui ont essayé de répondre uniquement pour aller vite sur le sujet, et donc nous, on souhaite les poser clairement. Pas d'inquiétude, je pense que je l'ai rappelé, le fait que ce CERT qui va accompagner les acteurs concernés est un sujet de préoccupation première, qui est une part importante de ce bordereau, que nous allons mettre en place. Simplement on souhaitait mettre la méthode qu'il est important d'avoir sur ces sujets-là, c'est-à-dire de faire de façon cohérente et pertinente pour les besoins du territoire.

Ça c'est déjà le premier point, autre chose aussi que vous avez rappelé toutes et tous, la densité, un petit peu, de l'écosystème de la cyber, et c'est vrai vous l'avez rappelé que le PEC est un acteur important sur le territoire, et c'est effectivement un des acteurs sur lesquels nous allons nous appuyer. Par contre je tiens à rappeler que le PEC ce n'est pas l'Alpha et l'Oméga de la stratégie cyber. C'est important parce que sinon on perd de vue, et c'est toute l'importance de la mise en place du campus cyber territorial sur notre territoire, qui est avant tout un enjeu de donner de la clarification, et de la clarté à toutes les initiatives qui se font sur le territoire. Et on l'a bien vu, vous l'avez noté, il y a beaucoup de choses qui se font, et donc on a besoin de lui donner de la clarté. Je dis ça parce que si on ne voit la cyber que par ce prisme-là, sur les acteurs, je pense qu'on rate des choses et donc que ça va être important aussi pour ça, et c'est justement le rôle de ce travail-là, de donner de la visibilité aux autres acteurs pour avoir une vision claire dessus.

J'ai ressenti aussi pas mal le sujet de la nécessité de la coordination dans une optique d'opérationnalité et donc je pense que c'est effectivement dans la logique de co-construction de la déclinaison de ce campus cyber, il y a cette nécessité de coordonner les différents acteurs, pour pouvoir avoir une gouvernance, vous avez rappelé, Mme LE HÉNANFF, la stratégie efficace et efficiente, et on s'y attachera dessus, en faisant en sorte que l'ensemble des collectivités soient aussi également sollicitées sur ce point-là.

M. DAVID vous avez rappelé, et je tiens à le resouligner, je vous remercie pour l'exemple très concret que vous avez pris en introduction, et qui démontre encore une fois que c'est un sujet qui touche tout le monde, et donc sur lequel on doit être attentifs, et qui fait que je trouve important cette notion de sensibilisation de faire savoir

que le risque cyber touche tout le monde, et souvent on dit quelque chose un peu trivial, mais on dit : « 80% du risque se situe entre la chaise et l'écran », et ça montre bien toute l'importance de ça.

Et je terminerai là-dessus, je pense qu'il est extrêmement important que les différents acteurs se parlent entre eux. Je ne pense pas que c'est un sujet de dire l'enseignement, la recherche c'est plus important que l'économique, qui est plus important que le militaire, en tout cas c'est de mettre tout le monde au même niveau pour qu'ils puissent être opérants et discuter ensemble.

Vous l'aurez compris, une forte ambition sur ce sujet de la cyber, sur ce nouveau mandat, qui réaffirme un peu ce qui a été dit dans cette hémicycle en 2016, vous l'avez, certains d'entre vous, rappelé, et qui amènera sûrement à d'autres discussions et je m'en réjouis d'avance. Voilà, merci beaucoup

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Et puisque vous faites tout sur ce dossier, vous allez faire aussi l'avis de la commission.

**Jérôme TRÉ-HARDY**
Avis de la commission : favorable.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Oui une petite explication de vote. Bien sûr nous voterons pour, compte tenu de l'intérêt, nous l'avons redit. Il ne faut pas s'endormir sur nos lauriers. Alors vous disiez ce n'est pas un sujet de compétition, vous savez qu'à Hissons haut la Bretagne on est toujours très fiers quand la Bretagne est n°1. Et jusqu'à présent sur la cybersécurité, j'aimerais dire nous sommes et je n'aurais pas envie de dire nous étions n°1, et si je dis ça, c'est par référence à MÉGALIS. Sur le déploiement du très haut débit, nous étions n°1 parmi les Régions qui allaient le plus vite, il y a quelques années, mais aujourd'hui nous sommes plutôt parmi les Régions qui ont pris du retard. Donc, de grâce, que cela ne se produise pas sur la cybersécurité, puisque je pense vraiment rester n°1, j'aimerais, je souhaite, que vous reteniez aussi les propositions qui ont été faites par notre collègue Maxime GALLIER et notamment sur la promotion des métiers. Cela rejoint ce que l'on disait hier, et les métiers notamment de la cyber auprès des femmes, je trouve que c'est une bonne idée, ce n'est pas un amendement, donc vous pouvez retenir l'idée. Merci.

*Le Président appelle au vote sur la coopération pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*La coopération pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité est adopté à l'unanimité*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
M. TRÉ-HARDY, vous recueillez l'unanimité, cela vous met encore plus la pression pour travailler encore plus. Bravo pour ce que vous faites.

# Rapport CPER 2021-2027

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous propose d'aborder le bordereau suivant qui est le bordereau du Contrat de Plan État-Région. Contrat de Plan État-Région qu'il nous revient aujourd'hui de voter, parce que nous avons un contrat qui, selon nous, mérite l'attention de l'ensemble de l'hémicycle, et mérite un vote pour pouvoir le mettre en ordre.

Le Contrat de Plan État-Région, c'est l'aboutissement de deux ans de travaux, deux ans de débats, deux ans d'avancées, deux ans de tensions, deux ans par moments de sur-place et j'entends tous ceux qui pourraient dire : « Tout ça pour ça ! ». Il m'arrive de le dire aussi, qu'il convient néanmoins de porter un regard objectif et équilibré sur ce document, parce qu'il y a des points positifs et des points sur lesquels on peut exprimer des critiques, et que je sais qu'il y en aura, et regarder aussi, observer aussi le processus qui a conduit à ce document.

Donc, oui il y a des regrets. Je le dis avant même les débats, avant même les interpellations et expressions des uns et des autres, il y a des regrets qui peuvent être partagés par rapport à la manière dont les choses ont été menées. Parce que oui, le Contrat de Plan État-Région aujourd'hui est plutôt tronqué, et toutes les Régions l'ont exprimé, sur l'aspect mobilité, même si effectivement, il y a eu un bougé en Occitanie qui a permis de débloquer d'ailleurs, la discussion un peu partout en France. Nous n'avons globalement pas de volet mobilité dans les différents bordereaux, et nous n'avions pas la capacité de faire bouger la ligne. Donc nous avons dû faire en sorte que dans ce document, il y ait à minima le maintien et la réaffirmation de nos lignes et l'obtention de la certitude d'un volet mobilité qui sera ouvert dans quelques mois, et qui viendra finalement compléter ce CPER, et ce CPER ne sera complet que lorsqu'il aura son volet mobilité, cet hémicycle doit le mesurer, et nous aurons l'occasion d'en reparler.
Ce CPER est aussi à proprement parler Contrat de Plan État-Région, et de contrat il n'y en a pas forcément un complet, puisque nous avons eu des descentes d'information sur un certain nombre d'items, avec des lignes budgétaires négociées par chaque Ministère, qui venaient s'implémenter dans un tableur, sur lequel on disait ; « Ça on va l'injecter, ça on va l'éjecter, ça on va l'injecter » ce n'est pas l'esprit d'une construction négociée, discutée entre une Région et l'État, et nous avons là encore beaucoup de travail, et là je sais aussi que nous aurons à en échanger.

Et puis, on peut dire aussi que sur le sujet du dialogue c'est compliqué, sur le sujet de la différenciation, ce n'est pas à la hauteur. Ce n'est pas, je le dis ici, du fait du préfet, ou des préfets puisque nous avons eu deux préfets sur ce CPER. Les préfets font avec les lignes qu'on leur donne, et si les préfets n'ont pas capacité à négocier, capacité à innover, capacité à inventer de nouvelles choses, eh bien de fait, nous sommes, d'une part, dans des échanges qui ne sont pas porteurs d'innovation et de sens pour l'avenir de la Bretagne, mais en plus de cela, on est tentés de passer à l'échelon au-dessus pour entrer dans des négociations directement avec les Cabinets ou les Ministres.

Et puis, enfin, nous avons vécu quand même un processus chaotique, tout au long de ce quinquennat, il faut le dire. Pas de CPER, peut-être un CPER, oui un CPER. Pas de mobilité, absolument pas de mobilité. Et, oui finalement depuis septembre dernier un volet mobilité promis, mais renvoyé à l'après présidentielle. Tout cela a généré un peu de cacophonie, et effectivement à la fin, on sauve un écrit, un Contrat entre l'État et la Région, mais qui n'est pas, dans l'esprit, conforme à ce que nous souhaitions. Donc, face à toutes ces critiques, face à ces propos que je tiens et que certains d'entre vous vont tenir, on pourrait se dire : « Pourquoi signer ? Il ne faut pas signer ! ». Dans un monde théorique, on pourrait se dire : « Oui, on ne signe pas ». Pourtant en pratique, en responsabilité, je vous propose de le signer, et j'assume de dire qu'il est bon pour la Bretagne. J'assume de dire que nous devons signer ce document. Et vous le savez, nous avons été heurtés par beaucoup de chocs, beaucoup de tensions tout au long de ces deux années, nous avons eu des périodes où nous pensions que nous ne serions pas capables d'aller au bout, et finalement nous avons pu, avec pragmatisme, avancer et obtenir des acquis, ou faire en sorte d'écrire de nouvelles lignes, de nouveaux items qui n'étaient prévus initialement. C'est cela aussi que ce document sanctionne.

Nous ne pouvons pas, nous n'avons pas les moyens de nous exonérer des 500 M€ de l'État, que ce document procure. 500 M€ d'argent de l'État face à 500 M€ d'argent de la Région, positionnés dans des stratégies claires pour les années qui viennent. Là dans la période, je le redis, c'est indispensable de le prendre en compte, de le regarder avec sérieux et responsabilité, parce que dans des périodes d'incertitudes, pour le coup, on permet de supprimer quelques variables. D'abord la variable de : y aura-t-il un futur CPER, à partir du moment où il y en a un, il nécessitera des échanges avec l'État, de manière régulière et en creux, il permettra peut-être la poursuite. S'il n'y en avait pas, ça voudrait dire que c'est terminé, et pour le coup, pour ceux qui sont des

régionalistes comme nous, nous savons ce que cela veut dire derrière. Cela veut dire des discussions directes entre l'État et les différents niveaux de collectivité, générant en fait un brouhaha et un brouillard qui ne permet plus à l'ambition régionale de s'exprimer, au travail collaboratif de se structurer, et à la cohérence générale de se mettre en œuvre. Et ça, en soi, ça doit se protéger en dehors même des 500 M€ dont j'ai parlé tout à l'heure.

Et puis, nous en avons parlé en octobre, durablement, il y a le volet enseignement supérieur-recherche. Olivier DAVID en parlera, j'imagine, dans les réponses qu'il apportera à l'hémicycle tout à l'heure. Ce volet enseignement supérieur-recherche, il permet en soi, finalement, de dire qu'il faut signer ce document. Ces 400 M€ seraient pour l'enseignement supérieur-recherche, avec l'argent de la Région, l'argent de l'État, l'argent d'autres collectivités, des métropoles, des Départements, pour agir sur nos campus. Agir sur nos campus, et pas que à Rennes et Brest, mais oui à Rennes et Brest parce qu'il faut structurer, renforcer, muscler nos campus phares, et notamment dans nos deux métropoles. Et dans les autres aussi bien entendu, parce que l'enseignement supérieur et la recherche ne restent pas que dans ces deux échelons de collectivités au combien importantes. Et ça, si nous ne l'obtenons pas, nous savons que nous faisons courir des risques à l'ensemble de nos structures, de nos établissements, mais derrière au personnel qui y travaille, avec des risques de dégradation de notre activité. Et on sait au combien c'est important pour récupérer des enseignants et des chercheurs dans ces établissements. Et pour nos étudiants qui vivent dans des bâtiments qui ne sont pas à la hauteur de nos ambitions, et dans des bâtiments qui sont très très loin des ambitions qu'on a sur la performance thermique.

Et donc nous avons une responsabilité vis-à-vis des autres collectivités de Bretagne, vis-à-vis des Départements, des métropoles, des agglomérations qui nous attendent sur ce Contrat de Plan État-Région. Parce qu'ils attendent beaucoup de ce volet enseignement supérieur-recherche qui est annoncé, qui a été négocié avec chacun d'entre eux, et négocié bien sûr avec les universités, universités de Rennes, université de Brest, l'UBO et l'université de Vannes et de Lorient l'UBS. Nous avons avancé de manière méthodique, et nous avons pu là, poser des jalons importants. Ce point-là, encore une fois je le redis, est un sujet déterminant dans la volonté qui est la nôtre, de signer ce document.

Enfin, je le disais au début de mon propos sur la mobilité, Michaël QUERNEZ apportera quelques compléments de réponse tout à l'heure, nous avons pu obtenir des bougés. D'abord faire en sorte de recranter dans ce CPER, les lignes existantes et ça, j'ai envie de dire, c'est pas une innovation majeure mais de réécrire aussi les ambitions qui sont les nôtres, et qui ont été remises en route par le pacte d'accessibilité qui a été signé avec Édouard PHILIPPE il y a quelques années, suite à l'arrêt, évoqué par Michaël QUERNEZ, de toute ambition, sur notamment la poursuite du 1 heure 30 entre Rennes-Quimper et Rennes-Brest, annoncé en 2017 à l'inauguration de la LGV. Là il y a eu des bougés qui sont consolidés dans ce document, et qui ouvrent des perspectives pour terminer la RN 164, pour avancer sur les sujets de faire, faire du quotidien mais faire de la vitesse aussi. Et on en reparlera, bien entendu, dans les mois et l'année qui vient, au regard de ce volet que j'ai annoncé et qui n'est pas aujourd'hui, complètement abouti sur le sujet des mobilités. Quand je dis « pas abouti » c'est qu'il n'y a pas les euros dans le document que nous avons devant les yeux, même si pour le coup, nous avons les ambitions, les perspectives, et encore une fois, les enjeux que nous avons clairement exposés.

Enfin, je termine sur le volet maritime, volet maritime qui n'existait pas. S'il y a bien un bougé dans ce document c'est celui-ci. Il n'existait pas en octobre. Plusieurs des bancs de cet hémicycle avaient exprimé qu'il ne serait pas acceptable de signer un document, s'il n'y avait pas de volet mer. Avec les collègues nous avons travaillé sur ce sujet. Avec Daniel CUEFF, nous nous sommes mobilisés pour faire en sorte de faire bouger les lignes. Avec la Ministre GIRARDIN qui a été très mobilisée sur le sujet, et nous l'avons rencontrée à plusieurs reprises pour débloquer un certain nombre de points. Tant sur la formation, chère Gaël LE MEUR, que sur les investissements que nous avons réalisés, tant sur la reconnaissance de cet outil si particulier qu'est la conférence régionale mer et littoral, dans les process de planification de stratégie qui est souvent, oublié par l'État et mis un peu de côté comme un gadget local, s'est réaffirmé comme étant un outil indispensable à la concertation avec l'ensemble des acteurs, usagers et bénéficiaires de la mer.

Et puis enfin des euros, parce que sans euros on sait bien qu'on n'avance pas. Des euros, et là pour le coup, nous avons commencé à 7 M€, nous avons à un moment donné stagné à 13 M€, et nous avons obtenu, par l'engagement personnel du Premier Ministre 20 M€ supplémentaires portant à 33 M€ ou 34 M€ les crédits d'État dans ce document. Et je tiens à saluer l'engagement personnel du Premier Ministre sur ce dossier. Je m'étais engagé auprès de lui de le dire devant vous. Cela s'est conclu dans différents échanges ces dernières semaines. Il a tenu parole et je tiens à l'en remercier publiquement. Mis bout-à-bout, nous avons un document qui est bon pour la Bretagne et que je vous proposerai de signer.

Enfin, je crois que cela ne nous exonère pas d'une réflexion pour l'avenir. J'ai lu et je l'ai dit dans mon discours introductif hier, la contribution qui a été écrite par Breizh a-gleiz, et j'ai dit hier que le document était de qualité, je ne vais pas dire l'inverse aujourd'hui. Document de qualité qui permet de participer au débat, même si nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions sur le vote. Chacun sa liberté et vous le réexprimerez tout à l'heure, mais sur l'analyse qui est posée, sur la vision qui est posée, je partage l'essentiel. Nous devons garder en tête à chaque instant, que la planification dans un pays, est indispensable et que cette planification finalement dans notre pays, remonte à déjà plus de trente ans. C'est quand même un vrai sujet. Nous devons garder en tête qu'il y a des questions fondamentales qui sont posées, notamment sur la manière de nous armer par rapport à ce sujet. Dans ce pays qui a débaptisé la DATAR en la classant dans les vieux outils, et qui fait qu'aujourd'hui on a l'impression que l'on réinvente tous les trois matins, une nouvelle manière de penser, d'agir ou de concevoir des plans stratégiques, et que ce serait finalement faire un bond en arrière que de se redire que finalement nous avions de bons outils pour structurer cela.

Des questions qui se posent aussi sur la place des Régions dans le dialogue avec l'État. Je ne vais pas développer ici, mais quand même, nous avons déjà exprimé dans cet hémicycle combien nous avions à prendre notre part dans l'avenir de notre pays, mais prendre notre part veut dire, qu'à un moment donné, nous sommes entendus et pris en compte. Et ça c'est un combat que nous devons continuer à mener comme nous avons mené le combat sur la décentralisation, et comme nous devons faire en sorte de participer au débat qui s'ouvrira nécessairement après la Présidentielle. Nécessairement. Parce que vue la situation du pays, et, je l'ai dit hier, je ne pense pas que l'État seul pourra agir, il faudra tous s'y mettre, depuis la commune jusqu'aux Régions. Bien entendu dans cette organisation, nous aurons à prendre toute notre place.

Et enfin, je pense que les élus locaux doivent être remis à leur juste place, des élus locaux qui assument toutes leurs responsabilités, qui ont reçu mandat du suffrage universel, qui sont capables d'organiser des concertations et des discussions avec l'ensemble des territoires, avec l'ensemble des acteurs qui font notre société, et qui, à un moment donné, décident, et qui à un moment donné assument une décision, assument une orientation, assument une ligne et la font voter dans leur hémicycle. C'est cela que nous devons aussi remettre au goût du jour, et c'est cela aussi qui permettra, j'en suis certain, si on le repositionne comme un facteur de stabilité, eh bien quelque part de recoudre le lien avec nos concitoyens. Non pas en disant : « Ne vous inquiétez pas, on s'occupe de tout. Dormez braves gens les élus sont là et ils gèrent », ce n'est pas du tout ça, mais en disant : « Voilà, nous avons choisi, tous et toutes ici quelles que soient nos convictions, d'assumer nos responsabilités et de donner du temps à la collectivité en étant élus ». Eh bien nous sommes élus, nous prenons nos responsabilités et nous avançons sur des lignes claires.

Donc les débats qui s'ouvrent là seront passionnants, intéressants. Ce ne sont pas des débats médiocres, et si j'ai parlé de plus de Bretagne, une priorité de mon mandat, c'est bien pour prendre tous ces sujets à bras-le-corps. C'est ça l'enjeu. C'est là-dessus que nous devons continuer à débattre, pour faire en sorte de toujours avoir une voix forte, la voix d'une Bretagne audacieuse, la voix d'une Bretagne qui est force de propositions, comme nous l'avons été lors des derniers débats sur la décentralisation, et comme nous le serons demain, j'en suis certain. Et donc gardons en tête les réflexions que nous avons menées, construisons et bâtissons de nouvelles réflexions et de nouvelles propositions. Et j'en suis certain, à un moment donné, elles finiront par passer, soit par l'intelligence, soit par le risque d'effondrement qui fera qu'à un moment donné on devra bien se raccrocher à quelque chose. Et je le redis, on n'a pas tenté encore à fond la carte de la décentralisation pour réussir encore une fois, à surmonter les enjeux de notre pays.

Voilà chers collègues ce que je voulais vous dire, nous allons ouvrir le débat, et à la fin de ce débat je proposerai aux votes, ce Contrat de Plan État-Région, qui me permettra si vous l'acceptez, de le signer avec Monsieur le Premier ministre, dans les prochaines semaines.

Merci à tous, j'ouvre les débats, et nous sommes 14 inscrits.

*Applaudissements*

14 inscrits et en fait on me fait une note pour me dire qu'il y en a 4 qui se sont désinscrits, donc nous ne sommes plus que 10 inscrits. Peut-être que mon discours a suffi, pour les 4 là. Bernard MARBOEUF et Tristan BRÉHIER pour Nous la Bretagne.

**Bernard MARBOEUF**
Monsieur le Président, je porterai aussi la parole de Tristan BRÉHIER.
Nous y voilà, après de longs échanges qui ont duré deux ans, comme vous nous l'avez indiqué Monsieur le Président, nous avons un document partenarial. Après des échanges bien sûr avec l'État, mais aussi avec les collectivités bretonnes, et de nombreux allers et retours, nous arrivons au bout de la démarche.
Cela prouve, Monsieur le Président, notre capacité à travailler avec des progressistes en Bretagne et à Paris.

Un CPER où nous constatons un engagement de l'État au contrat de 473 M€. Un engagement de la Région de 502 M€, des fonds européens pour 195 M€, et il faut souligner le fort engagement des autres collectivités bretonnes pour 724 M€, soit plus que l'engagement de la Région. Il est vrai, Monsieur le Président, et vous l'avez indiqué, pas aujourd'hui mais je crois que c'était hier, qu'on devrait davantage parler d'un contrat entre une Région toute entière et ses collectivités, avec l'État bien sûr, où le Conseil régional, où l'institution joue un rôle premier.

Vous le savez, il y a eu débat pour savoir s'il fallait maintenir les CPER. Nous, nous croyons au CPER, à la politique du contrat, à l'engagement dans le temps. La planification, et vous l'avez rappelé, est une bonne chose, et nous sommes nombreux à partager cette approche. Dans le CPER il y a différents axes, je ne vais pas tous les reprendre, mais je voudrais saluer l'excellent travail qui a été fait sur l'enseignement, l'innovation, la recherche. Le travail a été précis, à un moment donné il a créé des inquiétudes, puisque certains territoires, ou villes, ou universités étaient un peu inquiets. Ça a été vite corrigé et le dossier était prêt. C'est aussi pour ça qu'il faut signer, parce qu'il y a eu une mobilisation, il y a une forte attente, et nous avons un état des lieux qui nécessite un engagement financier rapide.

Deuxième élément, et j'y reviendrai, c'est la maritimité. Je crois que les choses ont beaucoup bougé, mais je dirais qu'en regardant les débats qui ont lieu, les retours que nous en avons, il n'y a pas de volet agricole. Ha, bon ! Il n'y avait pas non plus de volet agricole en 2015-2020, et on a l'impression, en entendant certains, que à partir du moment où il n'y a pas de volet agricole, l'État, le Gouvernement, se désintéressent de l'agriculture bretonne. Vous savez, il n'y a pas de volet agricole dans l'ensemble des CPER 2021-2027. Alors on peut regarder, j'ai fait un travail d'analyse un peu partout, il y a quelques mesures très spécifiques sur le Plan Loup, et pour la lutte contre la prédation en Auvergne Rhône Alpes, nous n'avons pas de loups en Bretagne, pas encore. Et il faut rappeler, que la compétence agricole est européenne, et la nouvelle PAC à partir de 2023, c'est 417 M€ par an pour la Bretagne. Quant au soutien du ministère au milieu agricole c'est un budget de 5 Md€, il faut rappeler que notre budget à nous est beaucoup plus faible, et qu'au niveau agricole, nous sommes à 28M€.

Je rappelle aussi que l'expérimentation demandée par la Région, pour une régionalisation de la PAC n'a pas été accordée et nous le regrettons, mais on en prend acte. Quant au volet mobilité, il est annoncé pour 2023, mais comme vous l'avez indiqué, un avenant au CPER 2015-2020 a été adopté et abondé pour financer sur 21 et 22, un volet mobilité pour 172 M€. Donc au bout du compte il y aura un avenant pour 2023-2027, en financement. Nous sommes aujourd'hui en février 2022, donc le recensement a été lancé en novembre dernier, et les orientations sur les mobilités sont déjà fortes, il y aura donc une actualisation du CPER. Évidemment le volet mobilité est très attendu, mais 2023, c'est une date de paiement.

Donc le recensement étant fait, ça ira relativement vite, et, Monsieur le Vice-Président, vous y travaillez.
Attention, il faut que nous en soyons conscients, et le Vice-Président l'a indiqué hier, il faudra faire des choix. Des choix de l'État, mais des choix pour nous bien sûr, et des choix pour nos collectivités partenaires. Parce qu'établir des priorités, on peut le faire sur le papier, mais établir des priorités financières, c'est un autre débat. Et vous le savez, on l'a vu aussi, notamment avec les rénovations des sites universitaires, les collectivités ne peuvent pas tout faire. Quand elles mettent de l'argent sur des rénovations d'un campus, elles ne vont pas le mettre sur un bus, sur un circuit de bus, sur de la voierie ou sur d'autres politiques publiques. Donc attention mes chers collègues, en voulant toujours plus, nous n'aurons peut-être pas les moyens, au bout du compte, de confirmer nos orientations. Donc nous aurons à débattre, à trancher. Grande vitesse et réfection de lignes, aéroports bretons nombreux et en situation délicate, raccordement au RTET du port de Brest, cela nous promet de beaux débats.

Enfin, je voudrais pointer le dossier maritime. Nous nous réjouissons, Monsieur le Président, que ce dossier soit porté à 32 M€, alors qu'il n'était pas dans le mandat de négociation du Préfet. Les 20 M€ obtenus en fin de négo, font du bien, notamment pour le verdissement des ports, et l'amélioration des criées. C'est sans précédent et je tenais à le souligner. Permettez-moi aussi de dire que l'État en Région, ce n'est pas que le CPER. C'est le plan de relance 2021-2022 pour 600 M€. C'est le plan France Relance en direction des entreprises, et je donne un exemple : 1.5 Md€ pour l'Ille-et-Vilaine. Ce sont 11 projets bretons, lauréats de l'appel à projets pour les transports collectifs, en sites propres et pôles d'échanges multimodaux pour plus de 36 M€ d'aides de l'État. Je me permets de les citer, notamment Rennes Métropole obtient 10 M€ c'est pas mal, Brest Métropole 217 M€. Alors ce n'est pas vieux, c'est d'octobre dernier.

C'est aussi, et il faut le rappeler, le SEGUR en investissements sur le domaine de la santé en Bretagne. Le Ministre Olivier VERAN l'a annoncé le 26 novembre 2021, 855 M€ pour soutenir les hôpitaux et les EHPAD. 23 établissements de santé accompagnés, 22 EHPADs, 18 établissements accueillant des personnes en situation de handicap, et j'ai des chiffres ici, rappelez-vous notamment le lancement de la profonde refonte du CHU rennais, et puisque nous sommes bretons, n'oublions pas, non plus, le CHU de Nantes.

Voilà ce que je peux dire sur ces engagements, vous savez qu'il y a aussi les dispositifs Cœur de ville, et je ne vais pas en rajouter. Avant de conclure, Monsieur le Président, je souhaite et demande que nous puissions mieux territorialiser le CPER, comme le souligne d'ailleurs l'avis de l'autorité environnementale, et repris par l'avis du CESER. Les outils existent, les cartographies existent, et nous aurons au fil des ans à faire vivre l'exécution du contrat, avec un suivi par territoire, et par axes politiques et stratégiques. En conclusion, oui, on aurait pu avoir plus, oui, on voulait plus.
Mais objectivement, le Gouvernement est au rendez-vous, et le partenariat avec l'État doit toujours être exigeant et respectueux. Je vous remercie

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors Tristan BRÉHIER pour la suite. Ha ! Finalement, OK !

**Bernard MARBOEUF**
J'ai parlé pour les deux.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci pour la sagesse de votre groupe.

**Bernard MARBOEUF**
Et pour le groupe bien sûr.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Stéphane de SALLIER DUPIN, Fabien LE GUARNEVÉ et Isabelle LE CALLENNEC pour le groupe Hissons haut la Bretagne. Ha ! Attendez ! Vous étiez inscrit M. PENNELLE ?

**Gilles PENNELLE**
Evidemment, c'est pour cela que je suis là.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Dans mon tableau il y a une erreur. Donc Hissons haut la Bretagne va patienter un peu, et M. PENNELLE va intervenir.

**Gilles PENNELLE**
Et puis d'ailleurs, il y a Mme D'ORSANNE derrière moi.

Merci Monsieur le Président.
En vous écoutant tout à l'heure, Monsieur le Président, j'ai eu l'impression à votre ton et à ce que vous avez dit, que vous aviez prononcé l'éloge funèbre du Contrat de Plan. Car c'est bien de cela dont il s'agit, apporter, clouer le dernier clou sur le cercueil des Contrats de Plan. Mon intervention sera structurée en en deux parties.

Premièrement, comment en sommes-nous arrivés là ? La forme. Et puis, ma deuxième partie sur le fond, qui est important.

Alors comment en sommes-nous arrivés là ? Vous avez parlé d'un processus qui a duré 2 ans. Vous l'avez qualifié de la part du gouvernement de chaotique. Effectivement je partage totalement ce mot, et d'ailleurs vous avez remarqué que j'ai dit Gouvernement et pas État. Parce que je ne confonds pas l'État et ce gouvernement. Ce gouvernement d'ailleurs, soutenu très mollement dans cette assemblée, par le seul groupe qui le soutient. Ce groupe avait prévu 5 interventions ce matin, il n'en a fait qu'une de quelques minutes. C'est dommage parce que nous aurions pu avoir l'éclairage de la partie gouvernementale, par les conseillers régionaux qui le soutiennent. Nous avons eu droit à quelques commentaires de M. MARBOEUF, qui a demandé à ses collègues de supprimer leurs interventions.

*Huées*.

Si si, vous aviez 5 interventions de prévues. C'est dommage. Soit on veut gagner du temps parce qu'on a quelque chose à faire, samedi en fin d'après-midi, et on peut le comprendre. Soit ça veut dire que ce Contrat de Plan n'intéresse finalement même pas le gouvernement, mais ça on s'en était aperçu. C'est vrai qu'Edouard PHILIPPE voulait supprimer le Contrat de Plan, le gouvernement a joué du yoyo avec ça, et que finalement, tout ça est bien désolant.

Parce que moi j'ai quand même souvenir que le Contrat de Plan, les Contrats de Plan, étaient quand même la grande affaire des politiques de décentralisation avec la Région. C'était d'ailleurs, tous les 5-6 ans un grand moment de la vie régionale. C'était le moment où on contractualisait effectivement, des grands projets, surtout d'ailleurs des grandes infrastructures, qui ont quasiment disparu dans ce Contrat de Plan moribond. Ça voilà, c'est pour la partie gouvernementale.

Mais nous ici, Monsieur le Président, que s'est-il passé dans ces 2 ans ? Vous aviez dans le précédent mandat, créé un groupe de travail sur ce Contrat de Plan. Dans ce groupe de travail qui réunissait tous les groupes de l'assemblée précédente, seul le groupe du Rassemblement national et le groupe du Parti Socialiste, je le reconnais, avaient apporté des contributions. Malheureusement ce groupe de travail, on ne sait pas très bien pourquoi, a disparu du jour au lendemain. Il n'a pas abouti.

Nous n'avons eu que quelques heures dans cette assemblée pour évoquer le Contrat de Plan, avant cette session où nous devons le voter. Je le dis et je le répète. Je l'ai dit hier, ou avant-hier, pardon, dans mon intervention préliminaire, je considère que les élus régionaux ont été écartés de toutes les négociations sur le Contrat de Plan. Nous n'avons pas été associés. Alors je sais bien, ce Contrat de Plan est tellement petit, tellement faible, que vous avez peut-être pensé, Monsieur le Président, que vous pouviez faire ça tout seul. Cependant, il est regrettable que notre assemblée régionale n'ait pas été plus consultée. Moi je pense qu'il aurait fallu une session

spéciale du Conseil régional de Bretagne sur le Contrat de Plan. Je pense aussi qu'il aurait fallu que l'on entende le préfet qui aurait dû venir. Ça se fait, ça se faisait, devant l'assemblée régionale, nous dire : « Voilà, moi représentant du Gouvernement, voilà quelles sont mes priorités pour la Bretagne, voilà ce que je propose ». Tout ceci n'a pas eu lieu.

Et puis, point final de la chose, c'est que finalement le vote sur le Contrat de Plan se trouve relégué au troisième jour de la session, après la discussion budgétaire qui forcément mobilisait l'essentiel des attentions, y compris des conseillers régionaux mais y compris des observateurs extérieurs, de la presse. Donc finalement, ce Contrat de Plan qui est placé ce matin, est bien vite fait. Ça va être vite réglé. Nous sommes effectivement dans un processus qui était chaotique avec, c'est vrai j'y reviens une dernière fois, sur ce point de la part du Gouvernement, une boussole absente. Tout ça était flou, et quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup.

Vous voyez Mr MARBOEUF, on retrouve notre loup. Le loup c'est que l'on va manger le Contrat de Plan, et il y en aura plus demain. Alors peut-être qu'il y aura autre chose, on a bien compris M. MARBOEUF qui nous a dit : « Attendez, attendez, l'État il fait autre chose que dans le Contrat de Plan ». Heureusement encore ! Non mais heureusement ! Heureusement qu'il y a encore des fonctionnaires de l'État dans le département, qu'il y a encore un préfet ! Heureusement qu'il y a encore des forces de police ! Heureusement qu'il y a encore tout ça, parce que sinon où en serions-nous ? Pour venir nous dire aujourd'hui : « Mais ne vous inquiétez pas le Contrat de Plan est minuscule, mais l'État fait autre chose à côté ». Oui, oui d'accord, OK, on n'a pas fait beaucoup avancer le débat avec ce genre d'argument.

Donc je conclus ma première partie. C'est que finalement les élus régionaux, une fois de plus, ont été oubliés dans cette histoire. Ça rejoint mon intervention précédente sur le Conseil sur le climat que nous avons créé. De nouveau on dilue les pouvoirs de notre assemblée. Curieusement d'ailleurs, parce qu'au moment où la loi NOTRe renforce les compétences des Régions, on s'aperçoit que les élus régionaux sont progressivement dépossédés, de la part du gouvernement et de l'exécutif régional, sont dépossédés de leur pouvoir, ça a été particulièrement visible sur ce Contrat de Plan.

Alors sur le fond maintenant, sur ce qu'il y a dans le contrat de plan. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, bon ce n'est pas terrible mais on prend quand même. Je vous résume rapidement un petit peu, certes, mais c'est le fond de votre pensée. On aurait voulu avoir plus, on a eu ça, c'est déjà pas mal, et c'est vrai que finalement, ce Contrat de Plan est un petit Contrat de Plan. Alors, d'autant plus que les chiffres qui circulent ou qu'on fait circuler sont très divers. Parfois on entend, 1.5 Md€, oui mais il y a le plan de relance et les 600 M€. Bon d'accord, donc 970 M€ dans le Contrat de Plan.

Mais la réalité c'est que ces 970 M€, si on prend la part de l'État, du gouvernement, pardon, on s'aperçoit que la part du gouvernement a baissé par rapport au précédent Contrat de Plan. Elle était de 594 M€ dans le précédent contrat de plan, elle est aujourd'hui de 473 M€. Donc l'État met moins d'argent dans le Contrat de Plan. Alors je sais, il en met ailleurs, j'ai compris d'accord, mais là moi je parle du Contrat de Plan.

Et puis dans la réalité, on s'aperçoit d'une chose aussi, c'est qu'il y a dans cette enveloppe beaucoup de crédits recyclés. Qu'est-ce qu'on appelle un crédit recyclé ? C'est des financements qui étaient acquis et qui n'étaient pas consommés et qu'on va mettre dans le Contrat de Plan. Et puis il y a aussi des crédits qui de toutes façons auraient été avancés par l'État, même en dehors d'un Contrat de Plan. Donc dans la réalité, finalement, le gouvernement a fait le service ultra minimum. Ultra minimum avec oui, deux grands absents dans ce plan.
Le secteur de l'agriculture, alors ce n'est pas parce que M. MARBOEUF dit « il n'y était pas la dernière fois », d'accord, mais ce n'est pas parce qu'on avait un mauvais Contrat de Plan la dernière fois, que l'on doit dire que celui-là est bon. S'il reproduit les mêmes erreurs c'est qu'il est toujours aussi mauvais. Effectivement, l'agriculture ne semble pas une priorité de l'État. D'ailleurs on s'est aperçu que Monsieur le Président de la République ce matin, se contente d'une visite éclair au salon de l'agriculture, ce n'est pas un très bon message. Ce n'est pas un très bon message qu'il envoie à cette profession indispensable à la France, à ses territoires et à une profession qui connait beaucoup de problèmes aujourd'hui.

Il fallait effectivement, un volet agricole dans ce Contrat de Plan, d'autant plus quand on connait la situation de l'agriculture bretonne, et l'importance de l'agriculture en Bretagne.

Sur les mobilités, Mme D'ORSANNE dira ce que nous pensons de cela. Effectivement cela va être fait en 2023. Bon. Mais en fin de compte, finalement je partage votre avis, Monsieur le Président, le seul volet qui est assez intéressant c'est l'enseignement supérieur. D'accord, bon OK, et puis in fine, on nous a dit « Attendez, ça y est on a un truc en plus, on a réussi à décrocher des financements supplémentaires sur le maritime ». Bah ! Une goutte d'eau dans l'océan : 20 M€. Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui avec 20 M€, par rapport à la façade portuaire de la Bretagne, par rapport à l'immensité de ses friches portuaires, etc. ? Pas grand-chose.

Voilà donc ce que je pense Monsieur le Président du contenu de ce Contrat de Plan. Mais rien d'étonnant, parce que de toute façon, c'était son chant du cygne, et pourtant moi je suis attaché à cette contractualisation avec l'État. Alors je sais que le gouvernement donne une si mauvaise image de lui qu'on en arrive, dans certains groupes politiques représentés dans cette assemblée, dans certaines parties de la population, à penser que finalement l'État ne fait plus rien. Qu'on ne peut plus compter sur l'État, que l'État se désengage, que l'État ne sert à rien finalement.

Eh bien moi je pense au contraire, je crois beaucoup justement à l'État stratège. A cet État aménageur qui a fait la prospérité de la Bretagne. Parce que la prospérité de la Bretagne, qui a décollé au lendemain de la seconde guerre mondiale, ça venait de loin. Il fallait bien rattraper ces retards. Il a été le fait des Bretons bien évidemment, des acteurs bretons, mais il a été aussi le fait de l'État français. Et le nier, serait avoir une vision idéologique.

Alors oui peut-être je suis nostalgique de cette époque du grand État aménageur. De cet État qui avait une vision globale sur le territoire, et qui contractualisait les grandes infrastructures en Bretagne, mais aussi ailleurs, afin de faire en sorte que l'ensemble du territoire français, même si ce n'est pas encore parfait, soit également traité, soit doté d'infrastructures performantes. On nous envie toujours aujourd'hui en Bretagne, en France on nous envie toujours notre, même si aujourd'hui il est bon ton de taper dessus pour d'autres raisons, notre réseau routier. Mais notre réseau routier doit quand même beaucoup à ce qu'a voulu faire l'État.

On parlait tout à l'heure de tout ce secteur de la cybersécurité, du numérique, tout ça vient des secteurs des télécoms etc… Là aussi, que d'initiatives prises par l'État. Alors vous allez dire, « Oui mais M. PENNELLE vous êtes un nostalgique de la DATAR ». Ce mot a d'ailleurs été prononcé tout à l'heure.
Non je ne suis pas un nostalgique de la DATAR. On peut imaginer que tout ça aurait pu, bien évidemment, évoluer. Mais au moins à l'époque, je regrette, l'État ne se moquait pas des territoires. L'État prenait en compte l'aménagement des territoires de toutes les régions, y compris de la région la plus périphérique peut-être la Bretagne. Alors, moi je pense qu'il faut retrouver demain, mais ce sera décidé ailleurs que dans cette assemblée, ce rôle fondamental de l'État stratège, de l'État aménageur qui travaillera avec les élus locaux, dans l'intérêt régional et national.

Parce que j'entendais hier, sur un autre banc, un élu qui disait que la Bretagne ne peut pas se concevoir sans une ouverture à l'extérieur. Bien évidemment, tout le monde est d'accord, mais développer des infrastructures ferroviaires ou routières en Bretagne, c'est avoir un plan d'aménagement beaucoup plus vaste d'ouverture sur le reste du territoire national, la preuve, relié à Paris ou ailleurs. Eh bien oui, il faut retrouver cet esprit des premiers Contrats de Plan. Et moi, je pense que, si les Contrats de plan disparaissent, parce qu'ils vont disparaitre, tout le monde en est maintenant quasiment conscient, sauf si, au mois d'avril, il se passe quelque chose, ce que j'espère. Qu'est-ce qu'il va se passer si les contrats de plan disparaissent ? On aura, thème par thème, on négociera des petits trucs. Il n'y aura plus de grande vision d'ensemble. Aménager un territoire, assurer sa prospérité, sa richesse, son équilibre, ça nécessite d'avoir une grande vue, une grande politique. Nous n'avons plus de grande politique au gouvernement. Ça on le savait depuis déjà quelques années. Je regrette aussi que, finalement, ça ne soit pas accompagné dans notre région.

Donc, le Contrat de plan est mort. Attendons, après avril, pour renouveler ce qu'était la grande idée de la contractualisation entre le gouvernement et les Régions. Vous comprendrez que dans ces conditions, pour ces deux raisons, la forme de ce processus qui nous a amenés jusqu'ici et le fond, que nous voterons évidemment contre ce tout petit Contrat de Plan moribond.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Nous revenons à Hissons haut la Bretagne avec trois inscrits : Stéphane DE SALLIER-DUPIN…

**Virginie D'ORSANNE**
Pardon, Monsieur le Président ? J'avais une intervention à faire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah, oui ! Vous aviez dit que vous aviez deux inscrits. Pardon, autant pour moi ! Allez-y Madame.

**Virginie D'ORSANNE**
Merci Monsieur le Président.
Comment peut-on voter un Contrat de Plan État-Région, sans volet agro-agri et surtout, sans volet mobilités ? Sur le volet mobilités, le gouvernement nous demande aujourd'hui d'acter le recyclage des mesures déjà prévues pour la Bretagne et de signer un contrat alors que les négociations des mobilités sont repoussées à la fin 2022, ou 2023, sans aucune garantie. Et nous savons que ce qui est inscrit dans un CPER, se fera un jour.

Comme les élus du Rassemblement national l'ont fait dans le groupe de travail, en apportant leur contribution, et comme nous l'avons toujours dit depuis 2015, le Contrat de Plan doit avoir pour priorité le maintien de la restauration et le développement des petites lignes, aussi bien pour le trafic des voyageurs que pour le fret. Le maillage du territoire, les déplacements quotidiens des Bretons doivent être au cœur du Contrat de plan. Ils sont aussi au cœur du développement économique et de l'équilibre territorial de notre région. L'État aménageur doit assurer donc, l'entretien, la restauration, la modernisation des petites lignes, mais aussi prévoir la création et le retour des lignes dans les communes où le train a disparu. Si notre Région dispose d'un réseau ferroviaire performant qui dessert une grande partie des Bretons, certains en sont totalement exclus, notamment dans le centre Bretagne et à Fougères. Les Bretons ne peuvent se contenter d'études. Nous devons inscrire, dans le CPER, le retour du train, notamment à Pontivy et Loudéac, sur l'axe Morlaix/Saint-Pol-de-Léon/Roscoff. Pour revenir à Fougères, je voulais dire à Monsieur le Vice-président QUERNEZ que, finalement, j'avais eu les informations, si je n'avais été invitée à la réunion d'hier, grâce à la Chronique Républicaine, où nous avons pu voir que oui, le train est opportun pour le territoire de Fougères, que, effectivement, les élus vont demander à la Région d'inscrire les études et les travaux pour le futur contrat, et que ce sera un beau projet de 650M€ pour raccorder Fougères à Rennes.

Donc, les enjeux sont nombreux : dynamisme et attractivité des territoires dans un contexte post-Covid qui amène de nombreux habitants en Bretagne. Intérêt économique et social, notamment dans le centre Bretagne, déjà marqué par l'abandon des services publics et déserté par sa jeunesse qui se concentre dans les métropoles. Report des trajets vers un moyen de transport non-polluant, fluidité du trafic par une baisse du nombre de poids lourds sur les axes routiers. Développement du ferroutage, délocalisation d'une partie des services de la Région dans les anciens locaux du tribunal de Pontivy. En 2015, l'État s'est désengagé de plusieurs lignes assurant les liaisons nationales, notamment Quimper-Nantes-Bordeaux. Le gouvernement a manifesté sa volonté de relancer des dizaines de lignes inter-cités de nuit d'ici 2030. Mais hélas, nous avons vu que sur les trains de nuit, la Bretagne était largement écartée. Les gares de Brest et Rennes pourraient être reliées à l'axe Tours-Lyon, mais ce CPER peut être aussi l'occasion d'assurer le développement d'une offre ferroviaire entre la Bretagne et le sud-ouest. C'est pourquoi, il nous apparait essentiel que la Région ait une position inflexible sur les négociations ayant trait aux mobilités en Bretagne. Nous savons que d'autres Régions, qui ont inclus le volet mobilité dans leur CPER, ont obtenu des crédits importants. Que restera-t-il pour la Bretagne ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**

Merci Madame. Troisième départ pour Hissons haut la Bretagne. Cette fois-ci, c'est le bon. Avec Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Fabien LE GUERNEVÉ et Isabelle LE CALLENNEC. Et manifestement, c'est Isabelle LE CALLENNEC en premier.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Monsieur le Président.
Le Contrat de Plan État-Région, ce n'est jamais que 750 M€ sur la période 2021-2027, soit 125 M€ par an. Et, dans ce contrat, c'est la Région qui met plus que l'État. Est-ce qu'on doit encore appeler ça un Contrat de Plan État-Région ? Les symboles sont parfois nécessaires. Or, dans le CPER, et nous l'avons dit à plusieurs reprises, il manque plusieurs volets pourtant stratégiques pour la Bretagne : l'agriculture, les infrastructures dites « mobilités », et même, ça a été dit hier, le tourisme et le nautisme, les mots mêmes n'y figurent pas. Sur l'agriculture, vous nous avez dit que les discussions s'engageront après, ailleurs. Mais comment les différents groupes politiques de notre assemblée seront-ils associés ? Sur l'agriculture, je me permets de vous redemander solennellement, Monsieur le Président, que vous réunissiez une conférence des présidents sur l'impact de la guerre en Ukraine et les initiatives à prendre.

Sur les mobilités, nous insistons sur la nécessité de savoir ce que nous voulons. Vous nous donnez un an pour adopter un schéma. Si nous ne savons pas ce que nous voulons, c'est l'État central qui imposera ou qui ne fera rien, alors que dans d'autres Régions, ils obtiennent. On a parlé hier de la ligne Bordeaux-Toulouse. Vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président. Nous avons un problème de ressources pour financer les besoins liés à notre périphéricité. Chaque mois de retard pris nous éloigne un peu plus de moyens financiers, forts limités comme chacun sait. Et, en la matière, l'arrêt du projet Notre-Dame-des-Landes nous aura beaucoup coûté et retardés. Une sorte de péché originel pour notre Région la Bretagne. Alors, vous venez de le dire, Monsieur le Président, nous verrons cette question des mobilités dans quelques mois. Mais il y a urgence, urgence à tenir les promesses du pacte d'accessibilité. Quid, aujourd'hui, de la parole de l'État ? Alors, il faudrait se réjouir des moyens dévolus pour l'enseignement supérieur et la recherche, ou les 20 M€ pour la maritimité ? Certes, mais c'est notoirement insuffisant. Sur le volet maritime, lorsque vous nous présenterez le plan pluriannuel d'investissement sur les ports et les criées, nous constaterons tous que les besoins sont immenses, ça a été dit hier, et que les 20 M€ n'y suffiront certainement pas.

C'est donc un CPER a minima. « Il est bon pour la Bretagne » nous dites-vous, Monsieur le Président. Pour notre groupe Hissons haut la Bretagne, s'il est nécessaire, il n'est pas suffisant, et le rapport de force, car tout est rapport de force, doit se poursuivre. Vous nous demandez de vous autoriser, à travers ce bordereau, à signer ce CPER avec l'État. Et bien nous, nous préférerions vous autoriser à poursuivre les négociations. Toutes les Régions de France ne le signeront pas avant les élections présidentielles. Nous aurions aimé compter au nombre de ces Régions. Et si le bordereau est signé, ce qui est fort probable, ce 26 février 2022, vous aurez donc mandat pour négocier les conditions d'application. Nous allons entrer dans une période de réserve pour le corps préfectoral. Pouvez-vous nous dire quand le contrat est susceptible d'être signé ? Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, pour la signature, pour répondre tout de suite pour ne pas oublier, si c'était le cas, c'est dans les 15 jours, trois semaines, ou, éventuellement, un peu plus tard en fonction de ce que souhaitera le gouvernement. Aziliz GOUEZ... Non ! Pardon ! Il reste Fabien LE GUERNEVÉ et Stéphane DE SALLIER-DUPIN. Excusez-moi ! Allez-y.

**Fabien LE GUERNEVÉ**
Monsieur le Président,
Je vais faire un focus, sur ce CPER, un focus sur la culture. La culture, dans ce CPER, ne serait-elle pas la grande oubliée de ce contrat ? La culture est pourtant un pan important de l'économie. En France, l'industrie culturelle pèse plus que l'industrie automobile. Le CESER ne manque pas, d'ailleurs, de le relever dans son rapport. 1% de ce contrat ira à la création. C'est quoi, c'est le 1% artistique du Contrat de Plan État-Région ? En

matière de patrimoine, comme nous l'avons indiqué hier lors du vote du 604, la Région n'est pas à la hauteur. Elle n'est pas à la hauteur du riche héritage qui nous a été légué.

Et c'est sur cette ligne que sont inscrits les soutiens aux constructions et rénovations des musées en Bretagne. 15 projets en cours. Nous apprenons, en Commission culture la semaine dernière, que seulement trois musées seront retenus, sur des critères assez évanescents, et rien pour les autres. Rien pour les autres, non seulement dans le CPER, mais rien pour les autres non plus dans les dispositifs de droit commun de la Région. C'est, en tous cas, ce que vous allez nous proposer à la Commission permanente de lundi prochain. Ce changement de cap de dernière minute a très certainement un rapport avec l'arrêt du soutien du département du Finistère au projet de musée des phares et balises. Et alors, qu'avions-nous entendu à l'époque ? *Le Télégramme de Brest* du 07/07/2021 : « A Brest, les élus de gauche dénoncent une position dogmatique ». Que diront les élus de gauche sur l'abandon, par la Région, de 12 projets de musées en Bretagne ? Plutôt que de reprendre le dialogue et le travail avec le département du Finistère pour redéfinir le projet, vous mobilisez presque tous vos moyens ici, et tant pis pour les autres. Nous sommes ici en totale contradiction avec la volonté affichée d'un équilibre territorial dans le CPER. Enfin, sur la méthode, les 12 porteurs de musées, que la Région n'accompagnera absolument pas, en sont encore à vous lire, dans la presse, quand vous disiez que les échanges avec les communes étaient en cours. Or, il n'en est rien. La déception va être forte, et l'incompréhension encore plus.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Monsieur le Président, mes chers collègues,
Ce n'est pas le contrat du siècle ! Ce sont des mots que le Président aurait pu reprendre lui-même, j'imagine. Alors, il faut avoir conscience qu'avec les nombres que nous évoquons, ça ne dit pas grand-chose à nos concitoyens. Néanmoins, j'entends toutes les réserves qui sont les vôtres, Monsieur le Président, et j'entends également votre conclusion : « Il faut signer ». Quelques remarques.

La première, c'est une question de méthode. Vous le savez, notre groupe vous le dit depuis le début. Ce grand traité, entre la Bretagne et la France dirait Marc LE FUR, est un moment important pour lequel vous auriez pu obtenir le mandat de votre assemblée. Ce mandat vous aurait donné un poids politique qui aurait été peut-être différent. Vous avez fait un choix, dans la complexité de l'évolution de la position de l'État. Ça je l'entends très volontiers. Vous avez le choix de consulter de façon très prioritaire la CTAP et de n'arriver, finalement, devant votre assemblée qu'un peu tardivement. Je le regrette. À plusieurs reprises, nous avons souhaité que se constitue un groupe de travail pour travailler le dossier. Finalement, notre collègue Stéphane PERRIN l'a constitué à quelques semaines des élections régionales. Et puis, nous avons réitéré notre demande. Ce groupe de travail n'a pas été reconstitué. La Commission des finances s'en est un peu saisie. Puis, ça s'est transformé en une Conférence des présidents. Voilà, on sent bien que, sur la méthode, ça a « cafouillé » c'est un grand mot, mais il n'y avait pas de méthode en interne.

Et puis vous faites face, comme nous, à la résurgence d'un néo-jacobinisme. Un néo-jacobinisme qui est, comment dirai-je, qui se présente sous la forme d'un « en même temps ». C'est là qu'est le piège. Un « en même temps » entre Jacques DELORS et Jean-Pierre CHEVÈNEMENT. Un « en même temps » qui, à ce jeu-là, risque d'être un « n'importe quoi ». Un « en même temps » qui amène à détricoter l'esprit de la décentralisation. Un « en même temps » qui nous amène à réduire la voilure de la participation de l'État en proportion de celle de la Région. Un « en même temps » qui est ambigu, entre le plan de relance, et notre ami Bernard MARBOEUF en a parlé, en a fait la promotion, dans le rôle de la défense du gouvernement, un plan de relance qui, quand on regarde les volumes et les types d'action, rend les régions, et je l'ai dit déjà dans cet hémicycle, les quasi-supplétives de l'État, c'est-à-dire celles qui viennent en complément de l'action de l'État, avec ses crédits, mais pas celles qui définissent les politiques. Et puis, nous aurions pu imaginer, je pense aux réflexions historiques de Christian GUYONVARC'H, que l'intendant de Bretagne vienne s'exprimer devant les états. Mais manifestement, ce n'est pas le cas.

Nous avons des singularités bretonnes qui, normalement, auraient dû se voir dans ce contrat. Qu'est-ce qui fait que ce contrat n'est pas celui de la Région Centre, n'est pas celui de la Région Grand-Est, dit-on aujourd'hui,

mais celui de la Bretagne ? L'identité et la culture, c'est-à-dire, en partie, les langues, nous en parlerons tout à l'heure, la singularité géographique, c'est-à-dire le caractère périphérique en Europe. Le volet mobilités n'est pas là, et le Président de la République, souvenez-vous, a eu l'outrecuidance, lorsqu'il a inauguré, en grandes pompes, la LGV direction Rennes de nous expliquer que ça s'arrêterait là, et qu'ensuite, nous allions nous consacrer au transport du quotidien. L'identité, la culture, les langues, la géographie. La géographie c'est aussi la maritimité, j'y reviendrai. Et enfin le climat qui commande une partie de notre économie, notamment notre agriculture, puisque nous sommes une terre d'élevage singulière, liée à nos particularités climatiques, et que là-dessus, qu'on le veuille ou non, dans ce contrat de plan, l'État est absent.

Dernier point, avant ma conclusion, c'est la question de l'argent frais, parce qu'on connait les capacités de l'État à recycler de l'argent existant, et, par définition, ce qui ne va pas à Paul peut aller à Pierre ou inversement. Sur la DCIL, je serai prudent, vigilent. Sur les 20M€ de FN et DT qui arrivent en fin de négociations, c'est dans la délibération, je serai également prudent. Moi, je crains toujours, parce que l'État est en situation exsangue financièrement, que le soi-disant argent frais ne le soit pas.

Dernier point, en conclusion, sous un angle positif, j'entends, dans vos propos, depuis le début de cette session mais également dans les sessions qui précédaient, une intonation régionaliste accentuée et je pense que c'est le cas depuis, je pense que c'est dans votre ADN, et le mot autonomie qui vient régulièrement. Je me réjouis que sur d'autres bancs, y compris les nôtres d'ailleurs, depuis au minimum 2015, le mot régionaliste figure dans le nom de notre groupe. Je crois que, de ce point de vue-là, les choses avancent. Chacun peut avoir une vision différente de ce régionalisme, en fonction de son origine politique. Néanmoins, je trouve que nous le partageons de plus en plus dans cet hémicycle. Alors, je me dis que l'intonation vers l'autonomie, dans ma bouche, a peut-être moins d'arrière-pensées que dans la vôtre, mais néanmoins, je m'en réjouis.

Dernier point, enfin, de ma conclusion, « Nous n'avons pas les moyens de ne pas signer », c'est ce que vous avez dit tout à l'heure. « Nous n'avons pas les moyens de ne pas signer ». Or, d'autres Régions, Isabelle LE CALLENNEC l'a dit très clairement, ont considéré qu'elles avaient les moyens de ne pas signer. Et moi, une Bretagne qui ne se donne pas les moyens m'inquiète. Mais oui, parce qu'à un moment, il faut s'interroger. Quelle est la capacité que nous avons, ou pas, de créer le rapport de force ? C'était la conclusion d'Isabelle LE CALLENNEC, naturellement, c'est la mienne. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Ensuite, nous passons à Aziliz GOUEZ.

**Aziliz GOUEZ**
Monsieur la Président, chers collègues,
Le moment est venu de décider si notre assemblée vous autorise à signer, en notre nom, le Contrat de Plan État-Région. Le rendez-vous avec M. CASTEX est déjà pris, nous l'avons appris dans la presse. Les photographes sont convoqués, le protocole est calé, mais il nous faut d'abord débattre et voter. Alors, je vais mettre fin à un suspense insoutenable. Le groupe Breizh a-gleiz s'apprête à voter contre le principe de cette signature, non pas par esprit de contradiction, ou par esprit tactique, et pas davantage parce que le verre serait à moitié vide ou à moitié plein. Nous sommes défavorables à cette signature parce que, nous l'avons dit lors de la session d'octobre, nous l'avons écrit dans notre contribution à la consultation publique, nous constatons que les CPER ne sont plus des contrats, au sens noble du terme, et que leur dimension stratégique, c'est-à-dire, leur dimension d'anticipation, de planification, s'est perdue dans les brumes.

Sur le plan stratégique, ce document nous stupéfie, avant tout, par son incapacité à traduire, en quelques phrases articulées, parce que la stratégie, c'est ça, c'est bien l'articulation des enjeux, eh bien ce document n'articule pas les principaux enjeux qui concernent la société bretonne. On aurait pu évoquer les grandes transformations en cours : écologique, numérique, démographique. On aurait pu rappeler le défi de la cohésion territoriale, celui de l'accueil de nouvelles populations, dans un contexte de nécessaire protection de nos terres naturelles. On aurait pu, on aurait dû, M. DE SALLIER-DUPIN vient de le rappeler, parler de ce qui fait la différence bretonne, notre culture, nos langues. On aurait pu et on aurait dû, enfin, mettre au centre de cette

réflexion stratégique l'immense défi de la transformation de notre modèle agricole et agroalimentaire. Au lieu de quoi, les orientations stratégiques qui sont énoncées dans le préambule du CPER se réduisent à une énumération d'intitulés arides, collant platement aux chapitres du contrat, sans jamais ouvrir le champ de la réflexion prospective. On comprend que le CPER a été vendu à la découpe des ministères, dont chacun a été maître du jeu dans son périmètre propre, dans son pré carré, tout cela sous l'œil du Ministère des finances. Là où vision globale et hiérarchisation des enjeux auraient dû prévaloir, s'est imposée une logique de silos et, Monsieur le Président, vous l'avez déploré depuis le départ.

Quant aux volets thématiques eux-mêmes, Monsieur le Président, vous et vos équipes avez conditionné la décision finale à la qualité du volet mer. Vous l'avez dit, ce volet n'était pas initialement prévu au CPER, vous avez fait le choix d'en faire le point crucial de cette négociation, et cela répondait à la position exprimée par plusieurs groupes sur ces bancs. Ça n'était pas notre position. Et d'autre part, à y regarder de plus près, si la vingtaine de millions d'euros que vous avez obtenu *in extremis* est significative, évidemment, nous estimons qu'elle ne peut suffire à mettre en place une politique structurante en matière maritime. Comment est-ce qu'avec 20 M€ on peut s'attaquer à la question des friches portuaires, à celle du changement de motorisation de notre flotte ? En tous cas, ce qui est sûr, c'est que ces 20 M€ ne permettront pas de rattraper le sous-investissement chronique de l'État quand il était propriétaire des infrastructures portuaires dont nous avons hérité dans un piteux état.

Pour ce qui concerne les autres thématiques, l'aspect le plus choquant réside, à nos yeux, dans l'omission du volet agricole, dans une région dont l'identité, les paysages, l'économie sont si largement fondés sur les activités agricoles. Alors, M. MARBOEUF, un loup a été vu à Saint-Herblain, donc en Bretagne. Alors, qui sait ? Peut-être que demain nous aurons un programme sur les loups dans ce CPER. La transformation, en tous cas, du modèle agricole est, nous l'avons vu hier notamment, nous savons que ce débat sur le modèle agricole est aujourd'hui le sujet le plus clivant du débat politique régional, mais surtout, c'est la source des tensions les plus vives dans la société bretonne. Alors, l'ignorer dans le CPER relève de la tartufferie. Au moment où la Région, et Valérie TABARD l'évoquera, perd la main sur les MAEC, contre sa volonté, nous pensons que l'exécutif régional aurait dû faire de l'agriculture un point incontournable du CPER. A tout le moins, faute d'engagement financier sur une politique évidemment largement prise en charge par la PAC, la Région aurait pu acter de priorités partagées avec l'État, et affirmer ainsi sa volonté de prendre sa part, toute sa part, dans le ré-aiguillage du modèle actuel, en affrontant toutes les dimensions de cette transformation : économique, écologique, sociale, mais aussi, Monsieur le Vice-président, foncière. Et c'est là un sujet sur lequel nous reviendrons parce que la question du partage des terres est aujourd'hui cruciale pour notre agriculture.

Le volet mobilités, ça a été souligné, soulève d'autres questions. En théorie, la Région Bretagne n'est pas la moins bien traitée, puisque, nous l'avons dit, ce volet avait déjà fait l'objet d'un pacte d'accessibilité, signé en 2019 avec le Premier Ministre. Mais rappelons-nous que l'État n'a pas mis à jour sa stratégie suite au vote de la Loi LOM. Quelles certitudes avons-nous, par exemple, que les lignes ferroviaires secondaires seront considérées comme prioritaires sur notre territoire demain ? Alors, on demande aux élus régionaux que nous sommes de donner un blanc sein sur un volet qui n'est pas encore négocié. Cela fait un drôle de contrat, et j'en viens donc au second axe de notre critique qui porte précisément sur la déliquescence de l'esprit contractuel du CPER.

Sur ce point, observons les choses de manière rigoureuse. Il y a un an, vous-même, Monsieur le Président, vous signiez un accord d'orientation stratégique où, en substance, il fallait tout mettre sur la table, additionner tous les financements, pour arriver dans l'annexe financière de ce document aux 3.4Md€ magiques. Un an plus tard, le contrat ne pèse plus que 1.5 Md€, soit moins de la moitié du total. Je ne reviens pas sur les analyses financières que nous avons posées dans notre contribution, mais ces analyses fines aggravent le constat sur la part des crédits d'État qui font véritablement l'objet d'une contractualisation. Notre propos ici est simple : l'État préfère désormais dépenser son argent et déployer ses interventions sur le territoire breton de manière unilatérale plutôt qu'au travers de la négociation contractuelle avec l'assemblée d'intérêt régional que devrait être cette institution régionale. Alors, M. MARBOEUF a parlé évidemment du plan de relance, et des 601 M€ du plan de relance, mais ce plan de relance n'est pas coordonné avec les priorités de la Région. Donc nous, ce

que nous soulignons, c'est vraiment qu'aujourd'hui, l'État passe par-dessus la tête de la Région pour déployer ses crédits et ses interventions en Bretagne, et cela est inédit dans l'histoire administrative récente de notre région et ça constitue une très mauvaise nouvelle pour la démocratie régionale, sauf évidemment à considérer que les élus locaux sont des incapables ou des irresponsables. Nul ne peut se réjouir de ce que des arbitrages financiers qui sont essentiels à notre développement régional soient décidés dans des bureaux de fonctionnaires d'État plutôt que d'être débattus par nos représentants élus.

Nous pensons que cette mécanique financière explique largement les tâtonnements sur les politiques émergentes. Le plus gros des crédits affichés dans le CPER étant déjà affecté à des opérations, il devient très difficile de libérer des enveloppes conséquentes pour des actions non encore financées. Là se pose la question de notre capacité à anticiper et à répondre aux défis nouveaux, aux défis qui émergent. Alors que dans les décennies passées, les CPER ont permis de grands investissements stratégiques sur les transports, sur la LGV, sur la fibre optique, nulle impulsion structurante ne semble aujourd'hui en passe de prendre le relai. A croire que 7 ans après la signature de l'Accord de Paris dans le cadre de la COP 21, les enjeux climatiques et environnementaux seraient secondaires, et, avec ceux-ci, les orientations qui devraient en découler pour la Bretagne en termes d'aménagement du territoire, de mobilités, de modèle de développement économique et agricole ou de formations.

Je vais conclure, le constat est simple. Le CPER qui est aujourd'hui proposé à la signature du Conseil régional de Bretagne témoigne d'un mouvement de recentralisation qui n'est même plus rampant mais galopant, et ce, sur des politiques publiques qui concernent directement le quotidien des Bretons. Pour toutes ces raisons, des raisons qui ont trait au fond des politiques thématiques traitées, des raisons qui ont trait à la méthode, et je ne parlerai pas ici, parce que le temps est limité, de la question de la mobilisation et de la consultation de la société bretonne. On ne peut pas considérer qu'un simple onglet sur le site internet de la Préfecture peut faire office de consultation publique, mais pour une raison qui a aussi trait au cœur de la philosophie politique que porte le groupe Breizh a-Gleiz, notre groupe, considère que la séquence électorale qui s'ouvre ne devrait pas nous pousser, nous, élus régionaux bretons, à ferrer hâtivement les maigres acquis de la négociation avec l'État, par peur de l'inconnu post-printemps 2022, et M. PENNELLE a évoqué cette date du printemps 2022.

Mais nous n'avons pas peur. Nous pensons, au contraire, que notre institution régionale devrait s'emparer de ce temps de débat politique qui est intensifié, amplifié, pour faire entendre la voix de la Bretagne qui n'est pas une région comme les autres, et pour tracer les perspectives d'un renouveau démocratique émanant des territoires. En tant qu'élus bretons autonomistes, oui, précisément, et non pas régionalistes, c'est la différence entre nous et certains autres élus de cette assemblée, mais nous, nous pensons que l'autonomie, c'est plutôt l'avenir et que le régionalisme, c'est une grammaire qui est plutôt celle des années 1970, du XX$^{ème}$ siècle. Nous, en tant qu'élus autonomistes, nous trouvons plus utile d'acter sans ambigüité la fin du cycle des CPER pour nous engager dans la voie d'une reconstruction des politiques partenariales entre l'État et les Régions. Alors, bien sûr, on va entendre les mots de pragmatisme, de responsabilités, mais nous, nous considérons que préparer l'avenir, c'est préparer une réforme fédérale pour la France, et que cette réforme ne peut pas être laissée à l'État central. Nous avons notre part à prendre à bras le corps, vous l'avez dit, Monsieur le Président, dans cette réforme qui ne pourra pas manquer d'advenir tellement l'architecture politico-institutionnelle de notre pays est aujourd'hui malade.

Alors, pendant la période de transition, il nous semblerait plus honnête d'organiser une contractualisation par politiques thématiques, et si cette logique n'est certainement pas une solution de long terme, elle peut, nous le pensons, de manière transitoire, permettre d'avancer sur les politiques pour lesquelles les contours des arbitrages ne sont pas acceptables. Nous savons bien sortir des sentiers battus de manière régulière, la convention spécifique relative aux langues de Bretagne le prouve, et nous savons aussi sortir des sentiers battus de manière ponctuelle. Ça a été le cas avec le Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne ou avec le Contrat pour l'action publique. Alors, dans un pays rongé par le doute quant à l'efficacité de l'action publique, et par son corolaire, à savoir une crise inédite de la participation citoyenne, il nous semble urgent, chers collègues, de fonder la reconquête démocratique sur le pari de la proximité des politiques publiques, et de leur co-construction au plus près des réalités complexes et labiles de notre temps.

Je conclus. Chers collègues, il existe un sentiment breton, il existe une société bretonne aux réalités et aux aspirations singulières. Les jacobins croient qu'il faut ligoter les territoires qu'ils suspectent de vouloir s'échapper vers d'autres horizons. Nous affirmons notre conviction que la démocratie française se relèvera si elle accepte que les démocraties locales se déploient selon des logiques différenciées. Nous appelons donc chacun à un effort d'imagination politique pour aller vers un idéal à portée de main : des territoires, tels la Bretagne, respectés, considérés comme responsables et matures, qui coopèrent avec un État attentif, enfin, aux autres échelles où s'exprime et se forge le bien commun. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Nous allons entendre un régionaliste qui n'est pas des années 1970, il va nous rassurer, Paul MOLAC.

**Paul MOLAC**
Merci Monsieur le Président.
J'aimerais bien, d'abord, faire une petite mise au point en disant que si nous sommes au travail aujourd'hui, nous n'en oublions pas, pour autant, la situation internationale, et je ne ferai pas le reproche au Président de la République de passer rapidement au Salon de l'agriculture parce que je pense qu'il doit avoir effectivement d'autres préoccupations. Quand nous avons un dictateur qui a l'arme nucléaire à sa botte, on ne peut qu'être de toutes façons, inquiet et je crois qu'ici tout le monde y pense également.

Pour reprendre nos débats, ce contrat de plan n'est évidemment pas la panacée, on le sait. Mais comme l'adage le dit souvent, « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », et il y en a un autre qui dit « le mieux est l'ennemi du bien ». Je pourrais même en rajouter, un syndicaliste bien connu qui disait qu'il fallait « savoir arrêter une grève ». À un moment donné, il faut savoir acter les choses. L'agriculture effectivement, je suis relativement conscient que nous avons perdu nos arbitrages là-dessus, mais enfin, ce n'est pas faute de les avoir portés, y compris à l'Assemblée Nationale.

La question des mobilités, ce sera évidemment un autre combat, mais un combat important. Il y a tout de même des petites choses intéressantes, comme, par exemple, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Donc nous avons vraiment besoin de signer ce contrat pour ça. On a parlé de la maritimité. Et donc, est-ce qu'on peut vraiment dire aujourd'hui, risquer, les 400 M€ que l'État nous accorde, même s'il y a un peu de recyclage, on est d'accord, mais c'est quand même une somme conséquente ? Est-ce que les Bretons comprendraient que nous écartons tout cela de la main en disant « Ce n'est pas assez, vous vous moquez de nous etc. » ? Je ne le crois pas. Les Bretons, dans leur ensemble, sont très pragmatiques, comme je le suis. Et, puisque j'ai commencé avec des adages populaires, je vais continuer. Je ne voudrais pas me retrouver comme le héron de la fable qui dit « Moi je veux du brochet, il y a une carpe, je ne vais pas la prendre », et je dois me contenter, comme dirait Kaourintine HULAUD, d'une loche, (*propos en breton)* pour les autres. Non. Moi, quand il y a une carpe, ce n'est pas que j'aime ça mais, tant pis, je la prends quand même. Donc il y a un moment donné, si vous voulez, où il faut arrêter les choses et le dire clairement.

Alors, juste aussi, pour faire un petit focus sur l'État stratège, je rappelle que le plan autoroutier breton, c'est 1968 ou 1969, et que la RN164 était déjà prévue. 50 ans après, elle n'est toujours pas faite. Donc l'État stratège que certains appellent de leurs vœux, il n'a pas toujours été au rendez-vous, et si nous avons ces routes là, c'est aussi parce que nous les avons payées sur nos propres dotations alors que d'autres Régions ont fait d'autres choix. Donc, à un moment donné, ce n'est pas forcément l'État tout seul mais c'est bien un ensemble de choses. Pouvons-nous faire mieux ? Là, tout de suite, je pense que non, et donc, c'est pour ça qu'il faut l'acter aujourd'hui. Ça ne veut pas dire qu'on est forcément content, et ça ne veut pas dire que c'est la fin de l'histoire. Il faut juste, à un moment donné, penser que l'on avance pas à pas, et que le grand soir de l'autonomie, ce ne sera pas encore pour demain, parce que nous n'en sommes ni au point des Régions de l'Espagne, par exemple, ni même au point de la Corse, et ça aussi, c'est tout simplement voir l'état de la société bretonne telle qu'elle est aujourd'hui. Et moi, je suis un démocrate. Même si j'ai des idées, parce que je suis effectivement autonomiste, dans le sens où je veux un réel partage du pouvoir entre l'État central et notre collectivité, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui, on discute mais, quelque part, c'est toujours un peu l'État qui décide en

dernier ressort, je constate simplement que les Bretons ne sont pas encore prêts à cela. Donc, il faut peut-être continuer la sensibilisation et, un jour, peut-être, nous y arriverons.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Pour les Écologistes de Bretagne, il y a deux inscrits, Loïc LE HIR et Ronan PICHON.

**Loïc LE HIR**
Monsieur le Président, chers collègues,
Vous avez pour habitude de nous dire que d'autres Régions nous envient dans certains domaines. Aujourd'hui, concernant le CPER, notamment celui des Pays de la Loire, doté de 3.7 Md€, est-ce qu'aujourd'hui la Région Bretagne n'envie pas un petit peu nos voisins des Pays de la Loire ? Nous le savons toutes et tous, ce Contrat de Plan État-Région est incomplet et insuffisant. S'il apparaît un volet maritime, en cohérence avec les spécificités de la Bretagne, d'autres volets restent totalement absents et le sujet des mobilités est simplement effleuré, incomplet et très peu chiffré. Ce document inachevé fait perdre tout l'intérêt d'un Contrat de Plan État-Région déjà bien déplumé depuis sa création. Il nous prive d'une vision globale pourtant nécessaire pour assurer un développement territorial équilibré. S'il est question des mobilités durables, pour nous écologistes, le routier prend encore trop de place par rapport au ferroviaire qui est bien la mobilité d'avenir. Le CESER souligne également ce point dans ses avis. Par ailleurs, les objectifs climatiques doivent nous obliger à un report modal rapide de la route et de l'aérien vers le train pour, à la fois, desservir finement les territoires et assurer le transport de marchandises.

Dans le CPER, il est fait référence au projet LNOBPL. Je vous avais dit hier que j'en parlerai aujourd'hui. Pour nous, écologistes, c'est un projet du passé, centré sur les liaisons TGV uniquement vers Paris, reliant les métropoles et quelques villes moyennes, sans se soucier des correspondances TER. Ce dernier point est déjà visible depuis 2017 avec l'arrivée de LGV et réel depuis ce début d'année, LGV qui ont également entrainé la suppression de TER sur certaines lignes aux heures de pointe. J'en ai malheureusement eu la preuve sur la ligne que j'emprunte pour aller au travail régulièrement. Ce projet n'intègre pas non plus la question des liaisons vers le Benelux, vers la Normandie, et vers l'Espagne, via la Nouvelle-Aquitaine. Au regard du Zéro Artificialisation Nette, il est dépassé car il est fortement consommateur de foncier, portera atteinte à la biodiversité et engendrera inévitablement, comme la LGV Paris-Rennes, des nuisances sonores pour les riverains. Et surtout, il est dépassé car il ne répondra pas aux besoins du quotidien des Bretonnes et des Bretons qui voient le cours des carburants d'envoler et leur pouvoir d'achat s'évaporer.

Nous devons mettre en œuvre un vrai schéma des mobilités en Bretagne, pour concurrencer notamment la route. Cela passe par le développement d'une politique de trains efficace, accessible à tous les budgets, pour des dessertes performantes en temps, en fréquence et sur de grandes amplitudes. Vous aurez compris que, pour nous, l'investissement prévu pour LNOBPL, entre 3 Md€ et 6 Md€, plus près des 6 Md€, seraient bien mieux utilisés pour se focaliser sur le développement des trains du quotidien, et le fret ferroviaire. Depuis 40 ans, la grande vitesse a absorbé la majorité des investissements, notamment nationaux, et contribué à l'endettement du gestionnaire du réseau au détriment notamment de la régénération des lignes classiques et donc, du train du quotidien et du fret. Brest-Quimper, Morlaix-Roscoff, Rennes-Chateaubriant-Nantes, Saint-Brieux-Pontivy, Loudéac-Auray, et également Rennes-Fougères, La Brohinière-Mauron etc. sont autant de lignes qui sont exclues du projet LNOBPL, et nous n'avons aucune certitude qu'elles puissent être inscrites. Peut-être, si le CPER est voté, il nous restera toute l'année 2022 pour les inclure dans le CPER. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Monsieur. Je propose à Ronan PICHON de continuer, c'est ça ?

**Ronan PICHON**
Merci Monsieur le Président.
Il a été beaucoup question, dans les propos précédents, de stratégie et de planification. Je pense que ce Contrat de Plan État-Région qu'on nous propose aujourd'hui, et je l'illustrerai par un élément présent dans Contrat de

Plan, et non pas sur des éléments absents, fait la démonstration de l'insuffisance d'une vision stratégique, qu'elle soit de la Région ou de l'État, en matière des enjeux essentiels qui traversent notre époque.

Je vais me focaliser sur la question de l'énergie. A l'échelon national, il y a eu des déclarations faites par le chef de l'État sur des engagements qui engageraient la France jusqu'à la fin du siècle dans certains choix énergétiques assez structurants et dramatiques. En réaction, la présidente de la Commission Nationale du Débat Public avait réagi pour dire qu'il lui paraissait important et essentiel, sur un enjeu aussi essentiel que celui-là, qu'il y ait, en France, un véritable débat qui permette de s'assurer que les choix soient faits à la suite d'un débat démocratique éclairé qui dépasse simplement le cercle des décideurs. Et c'était le sens aussi de notre interpellation en début de séance, sur la question orale, sur la stratégie de développement des énergies renouvelables par la Région Bretagne via le SRADDET, et cet enjeu nous parait toujours essentiel.

On en a l'illustration dans ce Contrat de Plan État-Région puisque le volet énergie fait référence au SRADDET et à son volet climat et énergie qui, de votre aveu même, est obsolète, puisqu'il doit être révisé bientôt. Et donc, on inscrit dans un document qui prend des engagements sur 5 ans des bases de discussion, des bases de planification qui sont obsolètes et qui n'ont pas anticipé les nécessaires changements dans la planification et dans la vitesse de développement, notamment des énergies renouvelables, en Bretagne. On se retrouve à signer un document qui nous engage en se basant sur des objectifs stratégiques que nous allons, je l'espère, je ne préjuge pas du résultat final mais je l'espère et je le pense, rehausser rapidement, lors de la révision du SRADDET. Quelle que soit la méthode utilisée pour élaborer cette stratégie, je pense et ça a été annoncé, que les objectifs seront rehaussés. Donc là, aujourd'hui, on signe avec l'État, ou on propose de signer avec l'État, un contrat qui, sur ce volet-là, s'appuiera sur des objectifs qui, de votre propre aveu, sont insuffisants et sont à réviser.

C'est un des éléments qui, selon moi, fait la démonstration qu'au-delà des politiques et des enjeux qui sont absents de ce Contrat de Plan État-Région, même dans ceux qui y sont, il y a des insuffisances notables qui nous paraissent contribuer à justifier le vote que nous allons faire, qui est un vote contre la signature de ce plan, parce que, justement, il n'est pas à la hauteur des enjeux nécessaires à la société bretonne. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Dernier intervenant, Simon UZENAT.

**Simon UZENAT,**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le Président, chers collègues,
Beaucoup de choses ont été dites, des insatisfactions ont été exprimées, encore ce matin, et nous les partageons, sur l'absence de différenciation, vous l'avez dit, avec un mandat de décision du préfet qui n'a pas changé depuis 2019, un CPER qui n'est pas à la hauteur espérée sur plusieurs lignes, sur plusieurs volets clés, comme l'agriculture ou les mobilités. Mais le CESER ne s'y trompe pas, notamment sur le volet agricole, parce qu'il l'écrit : « sur ce sujet, nous avons reçu une fin de non-recevoir de la part du gouvernement ». Sur le sujet mobilités, évidemment, pour l'instant, les mesures concrètes et financées ne sont pas au rendez-vous mais des jalons exigeants ont été posés pour 2023. Il n'y a pas de blanc sein parce que des critères ont été posés, j'y reviendrai, et, de toutes façons, notre assemblée sera amenée à se prononcer, une nouvelle fois, lorsque cet avenant sera rédigé.

Sur ces mobilités, quelques principes clés, je le disais, ces jalons : la desserte multimodale de la pointe bretonne, un combat que nous portons depuis longtemps, les déplacements du quotidien, là-aussi, des attentes des Bretons, le fret ferroviaire, nous avons eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises lors de cette session. Ce CPER, même s'il est imparfait, présente une réelle dynamique d'investissement au service de l'avenir de la Bretagne. Les 975 M€ ont été évoqués, avec un effet de levier de 2.5 Md€, un peu plus de 30 % pour la Région qui est le premier partenaire de ce contrat, 30 % pour l'État, 30 % pour les autres collectivités territoriales et

8% de fonds européens. C'est bien le Pacte breton qui est à l'œuvre. Et ces crédits contractualisés représentent sur la durée du CPER une année d'investissement pour notre région. C'est loin d'être anodin.

Le volet enseignement supérieur, recherche et innovation a été évoqué. 400 M€, en cumulé, sur les six années à venir, 35 % de hausse par rapport au précédent CPER. Là aussi, c'est attendu. C'est attendu par nos territoires, par nos entreprises, par notre jeunesse. C'est un sujet qui croise plein d'autres enjeux, les transitions économiques et sociales, l'emploi, en particulier. Et là, quelques illustrations concrètes, parce qu'on parle de ce volet mais on n'est pas forcément entrés dans ce détail. Sur la rénovation énergétique du patrimoine immobilier, en écho à ce qu'Isabelle PELLERIN pouvait dire pour les lycées, voilà une mesure concrète pour réduire notre empreinte environnementale, l'enjeu de la cohérence territoriale aussi avec le renforcement de l'offre de formation dans les villes moyennes, la lutte également contre la précarité étudiante, sur laquelle la Région s'est déjà engagée, s'agissant du logement, s'agissant de la restauration, les infrastructures de recherche, avec près de 130 M€ pour l'économie des transitions, la croissance bleue, la santé, le numérique.

De façon également transversale, le fameux volet maritime que vous avez réussi à arracher avec la mobilisation de l'ensemble des partenaires bretons, ce volet qui était absent du mandat de négociation et qui était même absent du précédent CPER. Là, je voudrais reprendre l'expression du CESER qui dit que « la mer constitue l'un des fils bleus du CPER » et je pense que c'est, malgré l'insuffisance, là aussi, une reconnaissance du travail accompli, avec plusieurs orientations importantes sur le développement des énergies marines renouvelables, sur la modernisation des ports, la décarbonation des flottes, l'importation de produits bios, qui devrait devenir possible dans nos ports, l'attractivité des métiers. Tous ces sujets font l'actualité et les sommes permettent d'amorcer cette dynamique, avec les 34 M€ que nous avons déjà évoqués. Je voudrais aussi souligner les 10M€ pour nos iles, où, là-aussi, la Région est impliquée. Cet engagement ne se dément pas.

Sur la cohésion territoriale, un gros volet de ce CPER, c'est un enjeu pour bien vivre partout en Bretagne avec ses 400 M€, 40 % des montants contractualisés. Le renforcement des centralités, le très-haut-débit, l'accès aux soins, là aussi, nous allons dans le bon sens.

Sur l'économie inclusive, pour plus d'emplois, pour mieux d'emplois en Bretagne, c'est le volet insertion, emploi, formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les Commissions territoriales emploi et formation qui deviennent opérationnelles, l'économie sociale et solidaire.

Sur les transitions pour moins de carbone, sur le climat, là aussi, des mesures très concrètes avec près de 120 M€, l'objectif de réduire les consommations d'énergie de 35 % en 2040 par rapport à 2015. Et un point important, un point de méthode dans ce CPER, c'est l'attention portée à la mobilisation des citoyens pour améliorer l'acceptabilité des projets liés aux énergies renouvelables. Sur l'eau, on a eu l'occasion d'en parler lors de cette session, un objectif ambitieux pour l'Ille-et-Vilaine de passer de 3 % à 33% des masses d'eau en bon état.

Nous le voyons bien, malgré les difficultés et les contraintes de cette négociation de plus de deux ans, la Région s'est engagée, de façon résolue à faire vivre une démocratie locale vivante, à animer ce Pacte breton qui contribue à affirmer le fait régional, dans le respect des autres collectivités. Nous parlons beaucoup, depuis le début de cette session, de démocratie, de pluralité, de respect des opinions des uns et des autres. Eh bien il faut respecter que l'État a une tendance, une opinion que nous ne partageons pas, qui est celle de la recentralisation. Et de l'autre côté, nous avons des élus locaux, et la Région en première ligne, qui défend la place des territoires. Dans ce cadre-là, il faut trouver des compromis, installer un rapport de force, où nous espérons, et nous faisons en sorte, de gagner au mieux dans l'intérêt des Bretonnes et des Bretons parce qu'autrement, parce que l'État ne serait pas bon, il faudrait pénaliser la région. Nous ne pouvons pas nous y résoudre. Et évidemment, chaque mois de retard, sur ce CPER, pénaliserait d'abord les Bretonnes et les Bretons, comme je l'ai dit avec les quelques exemples que j'ai mis en avant.

La mobilisation, et j'en terminerai par-là, elle se donne à voir avec le CESER évidement, avec le Comité consultatif régional sur la recherche et le développement technologique, le Conseil culturel de Bretagne, qui

ont donné des avis, à la fois très mesurés et très clairs sur les avancées permises par ce CPER. Et quand même, quelques dates pour bien démontrer votre souci d'impliquer très largement l'ensemble des acteurs. Une CTAP en octobre 2019, en juin 2020, en décembre 2020, une rencontre, en mai 2021, sur l'enseignement supérieur et la recherche, à nouveau une CTAP en novembre 2021, une autre en décembre, et la dernière en janvier 2022, tout cela dans un contexte de crise sanitaire. Je ne m'étends pas sur les échanges réguliers que vous avez organisés avec les présidents de groupes. Aucune autre Région n'en a fait autant sur la méthode et sur l'association des différentes parties prenantes. Donc, pour toutes ces raisons, notre groupe apportera un soutien déterminé et exigeant à ce présent CPER. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup et merci de ces précisions sur la méthode effectivement. Je vais passer la parole rapidement à Daniel CUEFF pour quelques éléments de réponse sur la partie mer. Je prendrai la suite et nous voterons.

**Daniel CUEFF**
Merci Monsieur le Président.
J'ai suivi dans la soute tout le travail que vous avez mené pour ce CPER. Je me souviens qu'il y a eu un débat ici, dans lequel j'avais appuyé personnellement les paroles d'André CROCQ qui nous invitait à avoir des fonds structurants. Je me rappelle aussi avoir soutenu la position d'Yves BLEUNVEN quand il nous invitait à essayer de trouver les chemins de cette négociation, et vous avez été autorisé, par notre assemblée, à entrer en négociations, Monsieur le Président. Sauf que vous avez fait une chose aussi, c'est que vous n'êtes pas allé à la presse le matin en disant « je pars à la négociation, mais, au final, je ne signerai jamais ». Et peut-être, Monsieur le Président, que vous vous opposez, par cette manière de faire démocratique, à une sorte de « poutinisation » de certains de nos esprits.

Alors, vous avez, Mme Aziliz GOUEZ, vous êtes très gonflée quand même, parce que, d'une part, vous êtes en charge du pôle métropolitain Loire-Bretagne qui, dans ses statuts, vise à prendre l'entièreté des compétences des Régions, au détriment de la Bretagne, et vous nous faites une leçon d'autonomie. Moi, en tant qu'autonomiste, j'aurais toujours refusé cette délégation. J'aurais plutôt pris une autre délégation qui est la Bretagne à 5. Deuxièmement, vous parlez d'identité bretonne, mais l'identité bretonne, c'est d'avoir les pieds sur terre. Et avoir les pieds sur terre, c'est chercher les leviers de transformation des réalités. Or aujourd'hui, je considère que les leviers qui ont été obtenus par le Président de Région sont importants sur les questions maritimes en particulier. Nous allons pouvoir lancer la filière vélique, nous allons pouvoir verdir nos ports, nous allons pouvoir accentuer la formation maritime etc. Nous savons que quand nous gérons des budgets et beaucoup ici sont gestionnaires de budgets de collectivités, nous savons ce qui fait levier. C'est de permettre d'être dans une mesure, avec d'autres mesures, pour faire un certain nombre d'actions. Alors, je ne parlerai pas ici de poupées russes, parce que franchement, ce serait déplacé, mais c'est bien le système de poupées ukrainiennes en tous cas qui nous permet de pouvoir travailler véritablement.

Je suis d'accord avec vous M. MARBOEUF. Il faut, à un moment donné, que cette politique maritime soit territorialisée. Et je l'ai indiqué dans ma présentation du bordereau la dernière fois, c'est qu'avec Gaël LE MEUR, nous faisons le tour des territoires maritimes pour voir comment la politique maritime, dont le CPER aussi, va bénéficier bien entendu à l'ensemble des collectivités, comment elle pourrait se trouver des concrétisations dans les territoires, mais d'une autre manière aussi, comment les territoires pourraient contribuer à la politique maritime générale de la Bretagne. Donc je trouve que ce CPER n'est pas, évidemment, tout ce que l'on en aurait souhaité, mais par contre, sur la politique maritime, c'est une vraie réussite. Merci Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Bon, je ne vais pas reprendre l'entièreté des propos. Redire quelques mots pour dire d'abord que, effectivement, il y a des sujets sur lesquels nous aurions pu espérer plus, cela a été dit, mais sur l'agriculture, Mme LE CALLENNEC, je voudrais quand même vous dire que, sur ce sujet, dès le début, j'avais indiqué la position de la Région, qui consistait à dire « on se concentre sur la négociation sur les fonds européens, sur la négociation avec l'État, sur la mise en œuvre du FEADER pour les années à venir », et si nous avions eu les

voix de votre groupe pour tenir la ligne, pour garder la régionalisation de la PAC, ça aurait eu beaucoup plus de poids, 500 M€ par an, que quelques dizaines de millions d'euros peut-être dans un CPER. Et là, franchement, vos voix ont manqué pour l'agriculture bretonne.

Pour ce qui concerne les propos de Bernard MARBOEUF, oui, il y a plein d'autres euros ailleurs, mais qui sont en partie recyclés dans le CPER, notamment concernant le plan de relance universités. Parce que si le plan de relance universités, que j'ai vanté tout à l'heure, qui est énorme, a autant d'argent, c'est aussi parce qu'on a recyclé, dans le CPER, une partie du plan de relance. Et l'autre point sur lequel je vous ai entendu, dans le passé, plus aiguisé, plus dur, plus ferme, plus clair, c'est quand même sur le fait que ces plans qui descendent de Paris mériteraient d'être, *a minima*, articulés avec nous, ou, au mieux, décentralisés. Si nous avions eu 5 %, ce qui est notre part dans la population, ou notre part dans l'économie française, 5 % des milliards d'euros que Bercy distribue, on aurait mieux géré les choses que de se retrouver à courir entre les bureaux des différents ministères pour voir où est-ce que ça allait atterrir en Bretagne.

Une fois que cela a été dit et une fois que le débat est ouvert sur la manière de construire à l'avenir le dialogue entre l'État et la Région, nous avons là un document que je vous propose de signer. Nous aurons, à l'avenir, l'occasion de reparler enseignement sup, recherche, avec Olivier DAVID, nous aurons, à l'avenir, l'occasion de reparler, avec Mickaël QUERNEZ, de la mobilité, bien entendu, et je redis que ce Contrat de Plan État-Région ne sera complet que lorsqu'il aura son volet mobilités. Et donc, cette étape est indispensable et elle arrivera dans les prochains mois.

Voilà, chers collègues, où nous en sommes. Je vais passer au scrutin, et ce que je vous propose d'abord, c'est d'entendre le rapporteur de la commission, M. Stéphane DE SALLIER DUPIN.

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
L'avis de la commission est favorable, Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Avant de passer aux voix, Mme LE CALLENNEC, vous aviez déposé une demande de vote à scrutin public uninominal, mais il était reparti vers vous parce qu'il n'y avait pas les signatures.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Il ne fonctionne pas, sauf à ce que tout à l'heure, lorsqu'on abordera le règlement intérieur, on le modifie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Oui mais ce sera pour après.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Je donne l'explication qui nous a été donnée par vos services et je les en remercie. En fait, pour pouvoir avoir un scrutin public, il faut le demander et il faut être 14 pour cela, mais 14 présents. Or, notre groupe, pour des raisons sanitaires, on va dire, n'est ce matin que de 12. Donc ça ne marche pas. Voilà, c'est juste l'explication. (*Propos hors* micro) Vous ne comprenez pas quoi ? On n'est pas 14, il faut être 14 présents.

**Bernard MARBOEUF**
Plus de 14 ? Dans votre groupe ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non. Il faut que les signataires la demandent.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Il faut que la demande émane d'un sixième de l'assemblée régionale.

**Bernard MARBOEUF**
Vous deviez faire une demande au nom de votre groupe, mais vous avez constaté que vous n'aviez pas, dans votre groupe, le nombre d'élus suffisant.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Il faut être 14. Relisez le règlement intérieur, il est très intéressant. Il faut un sixième des conseillers régionaux pour pouvoir obtenir un scrutin public. Nous sommes 14 dans notre groupe mais il nous manque deux personnes présentes physiquement, et dans le règlement intérieur, ce n'est pas forcément écrit « présent physiquement », il faudra peut-être le rajouter. Si, c'est écrit ? Donc, c'est écrit, c'est très bien. Donc voilà, il n'y a pas de scrutin public. Mais, de toutes façons, ça n'aurait rien changé, puisque… (*propos hors micro*).

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non mais terminez Mme LE CALLENNEC. Je vous en prie, terminez. Ne vous laissez pas distraire.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Non mais voilà, nous on a demandé ça. On nous dit que ce n'est pas possible, ce n'est pas grave. On va quand même voter contre le fait de vous autoriser à signer mais pas de soucis. Pas de soucis !

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bon. M. MARBOEUF.

**Bernard MARBOEUF**
Donc, je voudrais bien comprendre. Mme LE CALLENNEC demande un scrutin public, mais elle constate que, son groupe n'étant pas au complet, elle ne peut pas déposer la demande.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Elle a tous les pouvoirs mais il faut des personnes physiquement présentes.

**Bernard MARBOEUF**
Oui, donc, on a compris. D'accord. Il fallait comprendre. Nous, on n'était pas au courant des échanges que vous avez, Monsieur le Président, avec Mme LE CALLENNEC. Maintenant, on a l'explication.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Oh ! Permettez-moi. Il y a beaucoup d'autres échanges, partout, dans la matinée. De là où je suis, je vois des mouvements… Bon, allez, on avance !

**Isabelle LE CALLENNEC**
Il n'y a pas eu d'échanges entre Mme le CALLENNEC et le Monsieur le Président. Il y a eu un échange avec les services, et, en l'occurrence, le cabinet, qui nous a rappelé la règle. Elle est celle-là. On apprend en faisant, donc, c'est très bien, voilà.

Oui. Donc une explication de vote, nous l'avons faite. Juste, sur l'agriculture, vous nous avez dit que les discussions s'engageront après, et ailleurs, et je vous ai posé la question de savoir comment, où et à quel moment ? Je pense que c'est important, vu tout ce qui a été dit, et vous le dites, les débats sont passionnants ici et ils sont très constructifs, je trouve. Et donc, sur l'agriculture, on voit bien qu'on a besoin de se caler sur ce qu'on veut. Et je me permets également de vous reposer la question de l'impact de la guerre en Ukraine sur l'agriculture bretonne et les initiatives qu'on pourrait prendre. Je vous ai proposé une Conférence des présidents, ce n'est peut-être pas le bon lieu, mais, en tous les cas, je pense qu'il faut, assez vite, mesurer, sans doute avec les professions agricoles de la région, je m'adresse peut-être à vous, Monsieur le Vice-président, ce que ça donne. On s'inquiète. Voilà. Merci.

**Bernard MARBOEUF**
Oui, merci, Monsieur le Président.

Vous avez remarqué que nous étions 4 inscrits et, finalement, j'ai pris simplement la parole donc je me permettrai une explication de vote un peu plus longue et je vous remercie de votre compréhension. Je voudrais simplement dire aux collègues qui souhaitent repousser la signature, j'ai entendu tout à l'heure M. DE SALLIER-DUPIN ainsi que Mme LE CALLENNEC indiquer qu'il ne fallait pas signer et dire qu'il fallait signer après les élections. J'imagine, peut-être, que les collègues LR attendent l'élection de Mme PÉCRESSE pour pouvoir signer après. Mais, je crains qu'ils attendent longtemps. Donc, je pense qu'on a aujourd'hui un document. Je pense qu'il est intéressant de le signer. Je rappelle que Mme MORENCAIS vient juste de signer le contrat des Pays de la Loire, hier, Monsieur ROTTNER l'a signé il y a quelques temps aussi. Donc, vous voyez que le dialogue avec l'État peut aussi être un dialogue positif et constructif.

Quand on est « supplétif de l'État », moi, je ne sais pas ce que ça veut dire. Quand on est « autonomiste », je ne sais pas trop non plus parce qu'il faut savoir aussi que la politique anti-État, anti-État jacobin, devrait également, en toute logique, s'accompagner d'une absence de demande de contribution financière. Donc, à un moment, il faut savoir équilibrer les choses, un peu savoir raison garder. Vous savez, je ne vais pas rentrer dans une rhétorique trop importante, mais le CPER est finalement le miroir de la politique de l'exécutif. Et donc, s'il est reproché d'un côté le « en même temps » dans les positions du gouvernement, je pense qu'il serait également justifié que ces mêmes intervenants ne l'utilisent pas avec force sur le CPER. A la fois de l'autonomie d'action publique et en même temps une attente excessive des financements de l'État. Nous votons ce CPER.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Je ne voudrais pas que le vote de la majorité soit lu comme un désespoir de voir notre candidate gagner, au regard de ce que vient de dire Bernard MARBOEUF. Nous allons le signer parce que nous y croyons vraiment. Écologistes de Bretagne.

**Aziliz GOUEZ**
Oui, Monsieur le Président,
En guise d'explication de vote, je me permets de répondre très brièvement à M. CUEFF puisqu'il s'était adressé à moi *ad nominem*. La « poutinisation », M. CUEFF, c'est aussi, aujourd'hui, les gares hybrides dont on a parlé ce matin, c'est une certaine propension à la théorie du complot. Et de dire que je suis en charge du pôle métropolitain Loire-Bretagne, ce n'est pas exact, André CROCQ, qui est un membre de votre majorité, pourra vous le confirmer. Ce sont les maires de Nantes, de Rennes, de Brest, qui sont les présidents de ce pôle. André et moi-même, nous sommes les vice-présidents référents, et je peux vous assurer qu'il n'y a pas de complot. Ce pôle organise un dialogue entre les métropoles bretonnes. Il est assez poussif, c'est plus l'ONU des coopérations territoriales qu'autre chose. Là encore, je vous engage à nouer la conversation avec M. CROCQ. On a fait en sorte, dans ce mandat, d'y associer les villes moyennes, justement pour que le dialogue des métropoles ne passe pas par-dessus la tête des territoires. Mais vraiment, M. CUEFF, je vous engage à ne pas débiter de contre-vérités. Pardon ! On vote contre.

*Le Président appelle au vote sur le rapport CPER 2027*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le rapport CPER 2027 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci à tous. Merci de ces débats.

# Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous ouvrons l'autre sujet attendu et important de cette matinée, même si tout est important. C'est la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne. Permettez-moi, avant de commencer les travaux, de saluer Léna LOUARN qui est ici dans le public et qui surveille nos propos. Chère Léna, ravi de te voir là, et c'est avec de l'émotion que nous allons te voir assister à cet échange et à ce vote, toi qui a tant donné pour le Conseil régional de Bretagne, et pour les langues et le breton bien entendu. Chère Léna, merci à toi.

Je passe la parole à Christian TROADEC pour une présentation rapide et on va rentrer vite dans le vif du sujet. Il y a beaucoup d'inscrits, vous vous en doutez.

**Christian TROADEC**
Monsieur le Président, mes chers collègues,
Nous ferons cette présentation et ce débat à trois voix, rien de mieux par rapport à des langues que nous allons mettre en valeur dans quelques instants, avec Kaourintine HULAUD pour le gallo et Paul MOLAC pour le breton, en remerciant évidemment l'ensemble des services qui ont participé à ce travail, long, fastidieux, mais extrêmement important pour l'avenir de nos langues. Je pense tout particulièrement à Ronan et à Mickaël, ainsi qu'à Fulup JACQ de l'Office public de la langue bretonne.

L'élaboration de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, convention couvrant la période 2022-2027, a été, vous le savez, laborieuse, mais se montre néanmoins ambitieuse et précise. Cette convention ne comporte pas moins de 136 articles et 6 annexes, totalisant, eux-mêmes, 107 articles. La Région a souhaité un document encore plus ambitieux que le résultat que nous vous proposons, mais qui est aussi le résultat, tout simplement, des négociations avec nos différents partenaires. La Région s'y était engagée, mais, vous le savez, si elle est force de propositions, elle n'est pas toujours décisionnaire, car tous les champs d'application de la convention ne relèvent pas de ses compétences. Défendant ses convictions, défendant nos convictions, la Région est parvenue, avec ses partenaires signataires, l'État, Rectorat, Préfecture, et universités, à des accords permettant des avancées notables au service et au bénéfice des langues régionales.

D'abord, pour soutenir la transmission des langues dans l'enseignement, 80% des articles environ. C'est le corps vraiment du texte aujourd'hui avec l'ambition, et c'est le chiffre qu'il faut retenir, d'atteindre les 30 000 scolaires en bilingue en 2027. La transmission des langues dans l'enseignement par l'élaboration d'une nouvelle méthodologie et un suivi de plans pluriannuels, permettant d'optimiser le déploiement des sites bilingues sur tout le territoire pour les trois offres d'enseignement (public, privé et associatif Diwan), la mise en œuvre des dispositions de la loi du 21 mai 2021, la loi Molac, permettant une généralisation de l'enseignement facultatif du Breton, un accompagnement renforcé du Diwan, mais aussi, la mise en place d'un enseignement du gallo dans le premier degré et sa continuité dans le second degré, une action forte sur la formation initiale, continue, et professionnelle, on en parlera tout à l'heure dans le débat j'imagine, même si nous regrettons qu'en ce qui concerne la formation continue, nous n'ayons pas obtenu tout ce que nous souhaitions, pour la formation des enseignants bilingues dans le but d'élargir le vivier des enseignants et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires des concours de recrutement. L'objectif, et c'est sans doute la mesure phare de cette convention, l'objectif de 50 % des postes ouverts au concours pour le premier degré est inscrit dans la convention.

À noter aussi la facilitation des mutations, c'était important, c'est un point sur lequel nous avons beaucoup insisté, pour les enseignants de bilingue souhaitant revenir enseigner sur le territoire breton, grâce aux postes à profil. La création d'une classe préparatoire, au lycée de l'Iroise dans un premier temps, peut-être d'autres plus tard, au parcours professionnel professorat des écoles ouvrira à Brest pour former les futurs étudiants en Master MEEF bilingue. Une attention accrue est aussi portée à l'enseignement supérieur, les quatre universités signataires s'engageant à développer l'enseignement de la langue bretonne auprès de toutes les licences, et de renforcer celui-ci dans les licences de breton et des sciences de l'éducation. Et enfin, donc, la matière. Le développement territorial d'une offre à distance des cursus proposés par l'INSPE de Saint-Brieuc. Pour la formation des enseignants bilingues publics, on recherche un maximum de solutions pour équilibrer les conditions d'enseignement sur l'ensemble du territoire.

L'ambition de cette convention est aussi d'accroître la visibilité du gallo et du breton dans la vie quotidienne des Bretonnes et des Bretons par, et c'est un acte important, l'officialisation du jalonnement et de la cinétique bilingue français-breton sur tout le territoire par les administrations de l'État, la création de nouveaux dispositifs pour le développement du service numérique et de l'édition, un soutien au développement du breton et du gallo dans l'animation, les sports et les loisirs, le développement des politiques et radiophoniques existantes, et puis une incitation, aux communes, à délivrer un livret de famille bilingue français-breton, désormais permis par une circulaire.

Le constat pour nous est positif, mais, bien sûr, rien ne saurait dissimuler les difficultés que l'on a rencontrées pour aboutir à ce texte qui révèle nos ambitions. Au cours des deux années qui ont été nécessaires à l'élaboration de la convention, le calendrier a été marqué par deux confinements, des changements d'interlocuteurs et une rupture des négociations de janvier à juillet 2021. La reprise des échanges entre la Région et l'État s'est faite tardivement, en septembre 2021, ça se situe bien sûr à la nouvelle mandature et élections du mois de juin précédent. Le Conseil régional était alors contraint, par ses échéances propres, puisque la session lors de laquelle la convention devait être signée se tient du 24 au 26 février, c'est-à-dire cette période. Les points spécifiques n'ont pas fait l'objet d'accord avec les partenaires de la Région. Si la Région se félicite de l'élargissement de l'implication des acteurs publics, avec leur présence aux côtés des signataires de la présente convention, avec les universités de Rennes-1 et de Bretagne-Sud, nous déplorons cependant que l'Office publique de la langue bretonne, qui a participé à l'élaboration de cette convention, on parlait tout à l'heure de son directeur Fulup JACQ, et à qui sont confiées de nombreuses missions dans ce cadre, qui a été opérateur dans 24 articles, ne soit pas aujourd'hui signataire de la Convention spécifique, ce qui est le cas pour d'autres régions.

En matière d'enseignement, la Région réaffirme aussi l'importance d'aboutir, à terme, à la mise en œuvre du principe : « langue d'enseignement égal langue d'examen ». C'est pour nous quelque chose d'essentiel. L'entrée des mathématiques dans la liste des matières que les collégiens peuvent passer au brevet, qui est déjà le cas pour Diwan, est une avancée. La Région espère que les sciences intégreront cette liste dès que possible. De même, outre les matières de contrôle continu et d'histoire-géo, qui peuvent être passées en breton, pour le BAC, la Région continuera à peser pour que d'autres matières du tronc commun soient ouvertes à l'examen en Breton.

Pour ce qui concerne Diwan, la Région souhaite que les dotations horaires en lycée fassent l'objet d'un accord satisfaisant pour le réseau et rappelle sa volonté que la contractualisation des nouvelles écoles et établissements soit immédiate dans la future Convention État-Diwan. Ce seront des négociations qui seront à mener, et nous appuierons bien sûr Diwan dans cette négociation. La Région réaffirme aussi l'importance de la formation des enseignants monolingues à la langue bretonne, pour continuer à développer la ressource enseignante. C'est un des principaux problèmes, on l'a rappelé également hier dans le cadre du budget primitif 2022 pour les langues de Bretagne, donc essentiel pour faire en sorte d'accompagner la croissance des sites bilingues. Si elle salue la priorité donnée par l'académie à ce type de formations, dans le cadre des congés formations standards, elle regrette que le ministère n'ait pas saisi l'occasion de cette convention pour mettre une enveloppe spécifique en place, supplémentaire, dédiée à ces formations. C'est la demande de rendez-vous,

dont nous vous avons parlé hier également, au Ministère de l'éducation, sollicitée par le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD.

Enfin, la Région a fait, pendant toutes les négociations, des propositions importantes pour contribuer à résoudre les problèmes de recrutement des enseignants du second degré. Augmentation du nombre de postes au CAPES et au CAFEP, création d'un CAPES/CAFEP monovalent, ouverture du CAPES bivalent à d'autres disciplines non-linguistiques que l'histoire-géo et les mathématiques, la demande d'un poste d'intégration chaque année. Nous regrettons évidemment que ces propositions n'aient pas été reprises dans la convention, mais nous allons continuer. Ce n'est que le début aussi, c'est un travail permanent qu'il nous reste à effectuer pendant toutes ces années, à continuer notre action auprès du ministère pour que des décisions soient prises et mises en œuvre rapidement. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Alors, dans les inscrits… Ça dort un peu là. Coucou ! Merci à vous !

*Applaudissements*

Ah ! Non mais oh ! On termine cette session, s'il vous plait, jusqu'au bout. Alors, dans les inscrits, nous commençons par Stéphanie STOLL.

**Stéphanie STOLL**
Merci Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président,
Cette convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne est une convention de la maturité. On sait que les parties ont mené un dialogue politique et technique patient et approfondi, et c'est ça qui a permis d'élaborer ce document qui est structuré, précis, concret. C'est une convention qui n'est pas dans l'incantation. Elle pose des objectifs, des éléments importants de méthode. On sait aussi que ce n'est pas le fruit du hasard. Elle a été discutée au cours d'une année où la question des langues régionales a mobilisé de conséquentes forces politiques et sociales.

Donc, on a des motifs de se réjouir. On va se réjouir évidemment de l'inscription d'un objectif chiffré pour atteindre 30 000 élèves dans l'enseignement bilingue français-breton d'ici 2027. C'est une augmentation de 50 %. Mais pour cela, il faudra être au rendez-vous, pour former et recruter suffisamment d'enseignants bretonnants, et cela même alors que les métiers de l'enseignement souffrent d'une insuffisante attractivité dans la France entière. Et ça, c'est un point de vigilance. Parce que, comment le faire ? Cela n'est malheureusement pas inscrit dans la convention. Sur la formation, le gallo aussi bénéficie de mesures particulières, puisque l'Éducation Nationale s'engage à former 15 à 20 enseignants chaque année.

On va se réjouir aussi de la généralisation de l'enseignement de la langue bretonne dans le cadre de « l'horaire normal des cours ». C'est la formule de la loi. C'est une disposition qui, jusqu'à l'an passé, n'existait qu'en Corse et en Polynésie, et dont la Bretagne va pouvoir bénéficier, à condition que nous soyons capables de le mettre en place, bien entendu. C'est une mesure qui contribuera à faire du breton une langue en partage pour tous les enfants de Bretagne. Il est prévu qu'elle soit mise en place dans toutes les écoles publiques du Finistère, dans la moitié des écoles morbihannaises et dans un quart des écoles des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. Alors, permettez-moi de m'étonner quand même que la généralisation ne bénéficie qu'à un quart des écoles costarmoricaines, et pas à la moitié comme en Morbihan. C'est quelque chose que je n'ai pas vraiment compris. Ce qui est intéressant, c'est l'attention portée à l'enseignement secondaire, ça aussi c'est de bon augure, puisqu'on sait que la précocité de l'enseignement ne suffit pas à arrimer la langue dans l'esprit et dans le cœur des jeunes et, à cet égard comme à tant d'autres, l'adolescence est un âge charnière.

Autre motif de satisfaction, c'est que cette convention n'ignore pas l'enseignement immersif du breton, comme celui qui est porté par Diwan, et ça, c'est une première. Elle annonce notamment la signature de la convention entre le réseau, la Région, et l'État. C'est un document qui était déjà prévu il y a trois ans, au Pacte pour l'action publique en Bretagne, donc on est heureux de savoir qu'il est inscrit une date maintenant pour sa signature,

en 2022. C'est un document qui est très attendu pour pouvoir permettre la contractualisation immédiate des nouveaux établissement primaires et secondaires, et ce dossier en suspend est aussi un point d'attention.

Concernant le versement du forfait scolaire de l'enseignement bilingue, on en a parlé beaucoup, enfin on en avait parlé dans cet hémicycle il y a trois ans justement, on pourrait regretter que la convention ne soit pas aussi claire que la circulaire sur l'enseignement des langues régionales qui a été publiée lors de notre session de décembre. Mais, ceci dit, chacun pourra aisément se reporter à la circulaire.

Le dernier point de satisfaction concerne l'engagement des quatre universités du territoire de la région administrative de Bretagne, c'est une bonne chose. En 2022, elles sont toutes signataires. Alors, on pourrait presque espérer embarquer l'université de Nantes quand arrivera le temps du renouvellement de la convention, mais on ne va pas aller trop vite en besogne. Approuvons cette convention, mettons-la en œuvre. (*Propos en Breton)* Il y a du travail.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Alors, Aurélie MARTORELL. Moi je n'anime que ma majorité. Je vous laisse vous animer ensemble pour applaudir votre collègue.

**Stéphanie STOLL**
On n'est pas dans la démonstration.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah, bah voilà ! Très bien. C'était gentil pourtant mais je me fais bâcher. C'est pas grave.

**Stéphanie STOLL**
Mais c'est juste une réponse à un commentaire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mais ce n'est pas grave du tout. Ça ne changera pas mon vote, ne vous inquiétez pas. Aurélie MARTORELL, allez-y.

**Aurélie MARTORELL**
Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues,
Pour définir le sort que le groupe Hissons haut la Bretagne entend réserver à la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne et ses 6 annexes, je souhaiterais évoquer avec vous deux regrets majeurs.

Premier regret, sur la méthode d'élaboration de cette convention. Nous avions la chance que cette mouture suive la précédente. Ce recul devait nous permettre de connaitre fidèlement l'impact des mesures d'exécution de la première convention entre 2015 et 2020. Sauf que non. Pas d'évaluation réalisée par un organisme tiers, indépendant et impartial, afin de déterminer les avancées, les échecs, et séparer le bon grain de l'ivraie. Cela aurait pourtant été utile dans la redéfinition des moyens et des objectifs de notre démarche. Comment concevoir le bien-fondé d'une politique de transmission linguistique aux nouvelles générations, en décider la reconduction, ou lui imprimer des inflexions, sans avoir réalisé au préalable un diagnostic précis, détaillé et indépendant de la précédente ?

Ce premier regret entraine directement ma seconde critique sur le fond de la convention. On dit d'une convention qu'elle est synallagmatique lorsque ses dispositions mettent à la charge de ses cocontractants des obligations réciproques et équivalentes. C'est une règle d'or du droit commun des contrats. Or, force est de constater, à la lecture du texte qui nous est soumis, que le compte n'y est pas. Ce n'est pas un contrat négocié entre deux parties libres et équipollentes, c'est un contrat d'adhésion déséquilibré, soumis par un cocontractant dominant à un cocontractant plus faible. Oui, cette mouture crée un déséquilibre significatif entre les obligations, lesquelles ne sont d'ailleurs même pas assorties de gages, de garanties ou de sanctions, ce qui la

dénue, à mon sens, de toute valeur. L'État commet un véritable dol dans sa démarche avec la Bretagne et ce sont les Bretons qui seront lésés. Monsieur le Président, vous l'aviez dénoncé plusieurs fois dans la presse, mais, ce jour, vous nous demandez d'y adhérer quand même.

Pour sa part, la Région a au moins le mérite de la clarté et de la transparence, quant aux moyens qu'elle met en œuvre en faveur de la transmission des langues de Bretagne et le développement de son usage dans la vie quotidienne, même si, évidemment, nous aurions souhaité qu'elle pousse encore plus loin ses efforts. Elle acte des mesures concrètes et ciblées. Je pense notamment au développement des crèches immersives, des activités périscolaires, des centres de vacances et de loisirs. Je pense à son soutien au projet audiovisuel breton. La Région signe des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec ses partenaires, elle débloque des aides financières chiffrées pour soutenir des projets détaillés, elle est le principal financeur de l'OPLB. Vous le voyez, j'utilise des verbes transitifs au présent.

Mais du côté de l'État, c'est beaucoup plus nébuleux, beaucoup plus brumeux, et la différence de vocabulaire employé pour qualifier ses actions est flagrante. L'État « s'efforcera de », il « veillera à », il « portera une attention particulière », il « porte, à terme, l'ambition de », il « s'engage à augmenter progressivement son soutien sur la durée du mandat ». Que signifie tout cela ? A combien se chiffre ce soutien ? Sous quelle dynamique sera-t-il mis en place ? Quelle sanction à la clé en cas de non-respect ? Deux exemples concrets, et j'aurais pu en citer beaucoup plus. L'article 119 de la convention : « l'État engagera la pose de signalétiques bilingues paritaires dans ses bâtiments accueillants, à l'occasion des constructions ou renouvellements ». En fait, aucun engagement financier particulier ou supplémentaire, ni d'horizon prévisible. Pareil, article 32 de l'annexe A qui engage l'académie à réserver 20 % de ses places de concours aux professeurs des écoles bilingues, mais tout en assortissant immédiatement son engagement d'une double condition : un nombre suffisant d'inscrits et une équivalence de niveau des lauréats avec ceux de la filière monolingue. Et, bien sûr, c'est l'État lui-même qui, le moment venu, définira sa propre variable d'ajustement pour dire si cette double condition est remplie ou pas. C'est encore un comité composé des propres représentants des parties à la convention qui exécutera le suivi de son exécution : comment être certain de se délivrer son propre quitus de satisfaction. Et tout est comme ça.

Bref, les mains dans le cambouis pour la Région, les vœux pieux pour l'État. C'est bien de se réjouir d'objectifs chiffrés, mais pas sans moyens concrets. Personne n'est dupe. L'État ne s'engage pas sur la promotion des langues bretonnes, parce que cela ne l'intéresse pas, parce qu'il n'y a pas d'intérêt, parce qu'il aime à n'entendre parler qu'une seule langue, la sienne. Pour nos langues, il fait la sourde oreille, exactement comme il fait la sourde oreille lorsqu'il s'agit d'engager un processus référendaire au sujet de la Bretagne à 5, foulant au pied l'expression démocratique des 105 000 pétitionnaires, des 200 élus bretons, 1 000 associations, et plus ou moins 500 entreprises qui se sont exprimées favorablement à cette consultation. Nous sommes tous unanimes pour dire qu'il est temps de pousser nos langues régionales, d'aucun souligne même qu'il est urgent de les sauver, mais l'État ne nous accompagne pas honnêtement et sincèrement dans cette opération de survie. Une fois ce cri du cœur poussé, nous nous rasseyons satisfaits en disant « nous avons essayé mais l'État n'a pas voulu » ? Non. J'entends bien les deux adages populaires cités par mon éminent collègue MOLAC tout à l'heure, « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » et « le mieux est l'ennemi du bien », qui nous encourageraient à nous estimer heureux de ce que l'État a bien voulu concéder. Je lui opposerai deux locutions latines juridiques : « on lie les bœufs par les cornes et les hommes par les paroles » et « la parole est libre, seule la plume est serve ». En se contentant des promesses pieuses de l'État, nous courrons en conscience à une escroquerie programmée et nous devrons nous préparer à l'expliquer aux Bretons.

Monsieur le Président, au début de cette session, vous avez indiqué que pour ceux qui pratiquaient la politique du tout ou rien, cela se terminait souvent par rien. Mais finalement, en nous soumettant cette convention, c'est un peu cela que vous nous proposez. Ça ou rien ! Nous ne pouvons nous en satisfaire. Nous ne pouvons souscrire à ce contrat d'adhésion par lequel l'État jacobin nous fait ployer la nuque, sauf à traduire un renoncement à notre engagement, un recul de notre volonté. Cette convention n'est pas digne de notre ambition. Vous nous la proposez, nous restons vigilants. Ne considérez pas notre vote d'abstention comme un

choix entre ça et rien. Il y a le plus. Nous en voulons plus. Notre vote sera donc une invitation, une injonction, à reprendre vos négociations, à la faveur de cette campagne présidentielle.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Nil CAOUISSIN.

**Nil CAOUISSIN**
Pour commencer, je voudrais rebondir sur les propos d'Aurélie MARTORELL, « la parole est libre, seule la plume est serve ». Il me semble que ce texte est écrit et que donc, on peut prendre un petit peu au sérieux le contenu, sans naïveté, mais les engagements écrits et signés, *a priori*, sont des éléments sur lesquels on peut s'appuyer. Cette convention, elle n'est pas dictée à la Région par l'État. J'engage ceux qui en doutent à relire les déclarations de Jean-Michel BLANQUER, il y a presque un an maintenant, au printemps 2021, au sujet de la convention de ses rêves. C'est très loin de ce que l'on a aujourd'hui, et, évidemment, très en-deçà. Le texte qu'on a est, on peut le dire, le résultat d'un rapport de forces, on ne va pas s'en cacher, dont la manifestation de Guingamp a été un épisode important, et qui aboutit à une convention qui, au niveau des objectifs, est historique. Satisfaisante, sans doute pas vu notre niveau d'attentes et d'exigences, mais tout de même, l'objectif de 30 000 élèves, alors, certes, il peut sembler faible dans l'absolu, mais il faut voir d'où on part, et 30 000 élèves à l'issue de la convention, ça suppose un rythme de développement de l'enseignement bilingue inconnu jusqu'à présent.

Autre point de satisfaction, cette fois non pas sur le plan quantitatif mais sur le plan qualitatif, c'est la reprise de la reconnaissance de la légitimité de l'enseignement immersif dans l'enseignement privé et associatif, mais aussi, dans l'enseignement public. Là encore, par rapport à ce qui s'est passé il y a quelques mois, c'est un progrès considérable, c'est une victoire.

Quand on a dit tout ça, il faut aussi effectivement voir quelles sont les limites du document. Je ne vais pas reprendre tous les détails qui ont été donnés par Aurélie MARTORELL et Stéphanie STOLL notamment. Pour résumer, on a des insuffisances sur le goulet d'étranglement de la transmission des langues qui est évidemment le recrutement et la formation des enseignants. On nous dit entre 20 % et 50% de places réservées dans les concours du premier degré, mais, entre 20 % et 50%, il y a quand même une différence considérable, et j'espère que tendre vers 50 %, nous amènera plus proche de 50 % que de 20 %.

Autre point négatif, c'est que l'on n'a pas d'engagement ferme sur le second degré qui est le maillon faible de l'enseignement bilingue, notamment public, aujourd'hui, et il faut avoir conscience d'une chose, c'est que 30 000, 50 000, 100 000 élèves dans l'enseignement bilingue, ça ne nous amène pas à grand-chose s'ils arrêtent tous en CM2. Parce que, certes, les enfants apprennent très vite les langues, mais ils les oublient très vite aussi, et pour retenir une langue, il faut la pratiquer à peu près jusqu'à l'adolescence, donc plutôt jusqu'à la fin du collège, au moins, et jusqu'à la fin du lycée, ce serait encore mieux, et toute la vie, encore mieux évidemment. Donc, là, il y a un combat qu'il faut poursuivre. Néanmoins, le progrès sur le premier degré est notable.

Autre insuffisance qui a été pointée, ce sont tous les flous sur Diwan, tout ce qui est remis à plus tard, notamment la question du conventionnement des nouvelles écoles. Et, là encore, on voit bien que les mobilisations ne sont pas terminées, que cette convention n'est pas la victoire finale. Mais c'est une victoire d'étape, il faut la prendre. Je pense qu'il faut la valider et être aux côtés de tous les acteurs qui vont se mobiliser pour faire en sorte qu'elle soit appliquée et que les vides soient comblés, et nous serons à leurs côtés. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Parole à Guillaume ROBIC.

**Guillaume ROBIC**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le Président, chères et chers collègues,
Je vais essayer d'être court par respect pour vos estomacs. Il y a quelques mois, Monsieur le Président, nous avons soutenu, sans aucune ambigüité, votre refus de signer un projet qui était alors bien trop éloigné de nos ambitions pour les langues de Bretagne, le breton et le gallo. Depuis, nos exigences ont été portées avec persévérance par un travail assidu de concertations, de négociations, menées notamment par nos collègues de la majorité, Kaourintine HULAUD, Paul MOLAC et Christian TROADEC. J'adhère en tous points à leur propos et donc, je me permets de ne pas les reprendre ici. Force est de constater que ce choix était alors pertinent, que la Région Bretagne s'est pleinement engagée dans cette négociation, et qu'en y défendant ses convictions, y compris dans les domaines qui ne relèvent pas de ses propres compétences, elle a obtenu un nouveau texte à mille lieues des atermoiements et des controverses de ces derniers mois, et sans doute aussi à mille lieues des engagements jamais obtenus jusqu'ici de l'État. C'est ce que nous enseigne la lecture attentive des près de 240 articles de cette convention et de ses annexes, qu'il est très important de consulter en détails, au-delà des commentaires, au-delà des postures, tout comme il est très important de consulter, en détails également, les rapports du CESER et du Conseil culturel de Bretagne.

Des objectifs clairs et des avancées notables ont été obtenus, particulièrement sur la transmission, l'enseignement, la visibilité et l'usage des langues, dans l'espace public et au quotidien, par exemple dans l'animation, dans les sports, dans les loisirs. Ce travail a donc abouti à un accord très largement positif, au bénéfice direct du gallo et du breton, et visant prioritairement l'augmentation du nombre de ses locutrices et de ses locuteurs, car c'est bien là l'enjeu fondamental, et c'est important que chacune et chacun ait cela à l'esprit en se prononçant sur cette convention, qui va, évidemment, très clairement dans ce sens. C'est bien cet enjeu, cette boussole, que nous devons toutes et tous porter pour les Bretonnes et les Bretons, pour nos enfants, d'abord, pour des langues de Bretagne vivantes, ouvertes, inclusives et rassembleuses. Nous ne le portons pas seul, et c'est pourquoi valider aujourd'hui ces avancées, relève justement de notre responsabilité collective envers toutes les actrices et tous les acteurs des langues de Bretagne. C'est un vrai défi de société pour toute la Bretagne. Et de là d'où nous venons, c'est un pas qui est tout sauf anodin, et il faut parfois savoir le mesurer et en dire l'importance.

Pour elles et pour eux, signons cette convention, avec conviction, avec engagement, mais aussi avec exigence, car si cette convention doit être entérinée aujourd'hui, c'est tout autant pour ce qu'elle permet et ce qu'elle légitime enfin que pour ce qu'elle assume par elle-même. C'est une belle porte ouverte, que certains n'attendent sans doute, étonnamment, que de refermer, mais que nous devons au contraire franchir, comme une étape, et sans nous en contenter. En effet, je n'y reviens pas, car j'y souscris, mais dans cette négociation chaotique, cela a été dit, certaines convictions de la Région n'ont pu faire l'objet d'un accord avec nos interlocuteurs. Signons donc en ayant clairement à l'esprit que si cette convention concerne 2022-2027, c'est bien que nous avons maintenant 5 ans de travail à mener notamment au sein du comité de suivi, qui devra s'assurer pied à pied de la mise en œuvre effective de ces objectifs.

Pour cela, il était aussi évidemment indispensable de consolider cette convention avec une déclinaison budgétaire très concrète. Et c'est ce qui a été fait hier, par notre majorité, en augmentant de plus d'1 M€ les crédits affectés à la politique linguistique. Dès le premier budget de cette mandature, nous avons donc bien fléché des moyens encore supplémentaires pour nos langues de Bretagne. Ces moyens placent aujourd'hui l'État et le gouvernement face à leurs propres responsabilités pour que la marche franchie par cette convention soit à la hauteur de notre engagement. C'est en ce sens, Monsieur le Président, que nous appelons de nos vœux sa signature, et que nous espérons que cette responsabilité et cet engagement soient portés le plus largement possible au sein de cet hémicycle. Il est de coutume de dire que les promesses engagent celles et ceux qui y croient. Alors, Monsieur le Président, chiche ! Ou, comme on dit chez moi, (*propos en breton*). Merci de votre attention.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Merci. Nous avons terminé les interventions. Je vais proposer, pour quelques éléments de réponse, à Kaourintine HULAUD et Paul MOLAC de prendre la parole, et puis, après, Christian dira un mot de conclusion. Kaourintine, Paul ?

**Kaourintine HULAUD**
Mes chers collègues,
Avant de commencer mon propos, permettez-moi de remercier sincèrement et chaleureusement mes deux collègues, Christian TROADEC et Paul MOLAC, qui ont œuvré et qui ont ferraillé, on peut dire, avec l'État pour que nos langues soient sauvegardées, et je dirais donc, en ce qui me concerne, pour que le gallo ait une place de rêve. Et je tiens aussi, et je m'associe aux propos de Christian, à remercier les deux techniciens, qui sont Roland DELOIRNE et Mickaël GENEVIER, pour leur travail d'écriture, de réécriture, de « re-re-re-écriture », parce que, même si effectivement, la convention n'est pas hyper satisfaisante, et je le conçois, elle a demandé un travail titanesque à ces quatre personnes et on doit leur en savoir gré.

Il est de ces bordereaux qui restent dans la mémoire et on peut toujours estimer que le compte n'y est pas, mais pour la langue gallèse, ça a été remarqué, nous avons connu une véritable avancée. Si dans les précédentes conventions, le mot gallo apparaissait de façon parcellaire, je sais que vous avez remarqué que, cette fois-ci, le gallo a plusieurs, de nombreux articles qui lui sont consacrés. C'est pour cela que je me permets d'estimer que cette convention fera date. Elle est une première et ne sera pas une dernière. L'État et la Région justement fixent comme objectif général de permettre, au plus grand nombre d'élèves, d'acquérir la compétence linguistique, en définissant des modalités de développement et de structuration de la langue. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'effectivement, il nous sera nécessaire de faire une communication importante auprès des familles, je l'ai dit hier, auprès des enseignants pour qu'ils s'intéressent et qu'ils aient envie de transmettre la langue, aux familles mais aussi à toute la population, pour qu'il y ait toujours cette conscientisation nécessaire pour qu'une langue survive. Justement, il y a tout un travail qui va être fait avec le Rectorat. Bien sûr qu'il n'est pas chiffré, mais l'intention y est, et laissez-moi être optimiste et positive. Tout un travail va être fait justement pour que le gallo puisse entrer dans le parcours de l'élève dans l'école, ça veut dire aussi au niveau de l'éducation artistique et culturelle, la langue gallèse va être vraiment présente.

Il va être aussi nécessaire, et on le sait parce que nous sommes en manque, il est vrai que le breton est en manque d'enseignants, ça a été remarqué, mais alors, je ne vous parle pas au niveau du gallo, c'est vraiment une terre très aride et il nous faut justement faire en sorte que de nombreux enseignants aient envie d'enseigner cette langue. Et tout un travail va être fait justement avec les associations, dont on ne peut douter du travail qui est fait au quotidien, je l'ai dit hier, un travail aussi qui a permis d'être repris au niveau de la convention, qui a permis que l'État reconnaisse que le gallo soit bien présent sur les territoires.

Un autre dossier qui va être aussi important et qui va faciliter la présence du gallo dans les écoles est la nomination d'un conseiller pédagogique, qui va permettre aussi d'accompagner les enseignants dans leurs démarches de transmission de la langue. On l'a évoqué hier, des outils pédagogiques vont être nécessaires. Là encore, l'État se met auprès des associations comme l'Institut CLLASSIERS pour fournir des outils qui seront reconnus par l'Éducation Nationale et qui accompagneront les élèves dans leur appropriation de la langue. On parle de l'école, donc vous avez lu la convention, je ne vais détailler tous les articles, mais il y a aussi quelque chose qui est très important, c'est de pouvoir former les personnels qui travaillent notamment dans les EHPADs, parce qu'ils vont permettre justement, ces personnels, d'offrir à nos ainés la possibilité de parler dans leur langue de naissance. Et je crois que c'est fondamental pour un accompagnement de fin de vie. Le contrat d'objectifs et de moyens issu du protocole signé entre la Région et les éditeurs de services télévisuels va aussi permettre que le gallo puisse entrer dans ce dispositif dans lequel, pour l'instant, il n'était pas du tout intégré.

Je vais, regardant l'heure, je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais je voudrais aussi dire que, bien évidemment, tout n'est pas parfait, et je ne voudrais pas faire de l'angélisme, mais on peut tout de même se satisfaire du travail qui a été fait, des avancées qui ont été données. Et si certains acteurs se sont émus du manque de jalonnement routier en gallo, eh bien, restons toujours positifs, je me dis que maintenant, dès

maintenant, il faut œuvrer pour faire changer les choses, commencer à travailler pour la prochaine convention, afin que ces demandes soient formulées par une population fière de sa langue et qui souhaite justement que cette langue soit prise en compte. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. M. MOLAC.

**Paul MOLAC**
Mes chers collègues, Monsieur le Président,
Première chose, puisqu'elle est là parmi nous, j'aimerais remercier Léna LOUARN parce qu'une partie de cette convention, une bonne partie, a été écrite par elle, et par évidemment les services, et par le chef du service du pôle langue, donc un autre LOUARN, (*propos en breton*). Donc, il y a beaucoup de « renards » en Bretagne, semble-t-il.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce que 131 articles, 6 annexes, 107 articles de plus, c'est quelque chose de très long. Alors, vous allez me dire, c'est peut-être un peu long. Oui, mais vous savez, pour les langues régionales, tout ce qui n'est pas autorisé est défendu. Il a fallu, jusqu'au dernier moment, discuter, et je me souviens même qu'on parlait des livrets bilingues, au dernier moment, et la Préfecture nous dit « non, ce n'est pas possible, décision du Conseil Constitutionnel etc. », et Christian nous a ramené une décision du Préfet du Finistère qui allait dans le bon sens et qui nous a permis de le mettre. Parce qu'en fait, pour vous expliquer, tout a été un peu comme ça. A chaque fois, il a fallu prouver. En fait, la Préfecture voulait qu'on fasse deux livrets : un en français et un en breton. C'est pratique ! Et nous, ce que l'on voulait, c'était évidemment que le livret soit bilingue directement. La même mention et on ne remplit qu'une seule fois. La même mention, en breton et en français, et on ne remplit qu'une seule fois, c'est ce qu'il y a de plus simple. Non, ce n'était pas possible selon la Préfecture. Donc, à chaque fois, si vous voulez, ça a été des choses comme ça. Il a fallu argumenter, il a fallu aller chercher les textes de lois etc. C'est stimulant, on va dire.

Les discussions ont été un peu compliquées, parce qu'effectivement, ça s'est arrêté, on a repris au mois d'octobre et il a fallu attendre fin décembre pour avoir la copie du Rectorat, c'est-à-dire que nous, nous avions fait une proposition qui ne plaisait pas au Rectorat. Le Rectorat nous a renvoyé une proposition où il n'y avait plus rien. Alors, j'ai pris ma plus belle plume et j'ai dit clairement à la Préfecture et au Rectorat que, si c'était ça, ce n'était pas la peine, on ne le voterait pas, qu'on le mettrait éventuellement au vote aujourd'hui, mais que la consigne serait de voter contre, et qu'ensuite, on le renverrait à la Préfecture et au Rectorat, et évidemment plus haut et directement au gouvernement. Et là, les choses ont commencé à changer et on a pu commencer à véritablement écrire ce que l'on voulait au mois de janvier. Donc, il fallait que ça soit fini fin janvier, on a eu un mois, un mois relativement éprouvant et pour des avancées qui me paraissent, vous l'avez dit, intéressantes. Ça va dans le bon sens, sur les principes, sur les objectifs.

Maintenant, je vais faire un petit bémol, parce que, comme une hirondelle ne fait pas le printemps, une loi ne va pas sauver les langues régionales et une convention non plus. On va être clair, c'est-à-dire que s'il n'y a rien, vous n'aurez rien, si c'est écrit, il faudra évidemment que nous soyons derrière et que nous soyons vigilants, parce que sinon, les premiers textes et certains textes de loi, vous savez, ne sont pas appliqués. Et quelques fois, ce n'est pas plus mal comme ça. Je me souviens que la loi interdisant aux femmes de porter le pantalon a été abrogée dans les années 1980. Heureusement qu'on ne verbalisait plus les femmes qui portaient le pantalon dans les années 1970, parce qu'à mon avis, la police aurait eu beaucoup, beaucoup de travail. Donc, ce ne serait pas la première fois. Vigilance ! Et la vigilance, elle est là.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce que certains nous ont dit qu'elle a été finalement l'évaluation de l'ancienne convention ? On a mis effectivement deux conventions à arriver à presque 20 000 élèves, on n'y est pas encore, c'est-à-dire plus de 10 ans. On a parlé par exemple du recrutement des enseignants. On a dû atteindre 20 %, du concours du professorat des écoles, 20 % des reçus qui sont bilingues, on a dû le toucher à peu près une fois. Les autres fois, on n'y est pas arrivé. Donc, ça veut dire qu'effectivement, on peut tendre vers les 50 %. Pourquoi tendre vers les 50 % ? Parce qu'évidemment, nous, on avait une formulation qui était plus

volontariste, mais le Rectorat, évidemment, bloquait. Donc il a fallu proposer autre chose, c'est comme ça qu'on avance.

Alors, je suis bien conscient que, si les objectifs sont clairs, c'est aussi un message politique que l'on veut donner aux Bretons, aux Bretonnes, et à notre jeunesse, celle qui va se destiner à être enseignant, pour leur dire « écoutez, on a besoin de vous, l'enseignement, c'est un beau métier », même si on a rappelé qu'effectivement, en ce moment, c'était un peu délicat pour le recrutement, « mais qu'on va vous apprendre le Breton et vous deviendrez enseignant en Breton ». C'est ça qu'il faut faire passer petit à petit dans les mentalités, parce que sinon, effectivement, on ne va pas y arriver. Le Rectorat a fait une proposition qui est intéressante. C'est une prépa sciences de l'éducation bilingue qui ouvrira au lycée de l'Harteloire. C'est intéressant, 25 places. Et là, Monsieur le Président, mon cher Stéphane PERRIN, évidemment, je vais revenir vers vous, parce qu'il va falloir que l'on fasse de la promotion pour ça, il va falloir qu'on pousse les jeunes à y aller, parce qu'imaginez-vous, 25 places offertes, si on en a que 10, ça va poser problème. Par contre, si on en a 25, 30, on aura une deuxième classe et on peut espérer même avoir d'autres ouvertures ailleurs, parce que je sais que le lycée Brizeux de Quimper par exemple l'avait sollicité également. Mais vous voyez bien que là, il nous faut une articulation, et, évidemment, vous savez comme moi que l'Éducation Nationale n'est pas une machine à faire de la promotion. Si ce n'est pas nous qui le faisons, je crains que personne ne le fasse. Donc, c'est sur nous que ça va retomber.

Et ça, ça me parait très important, parce que, vous avez souligné, Mme MARTORELL, quelque chose de juste. Quelques fois, j'ai des associations, et Dieu sait si elles sont utiles, absolument nécessaires, parce que c'est la demande sociale. C'est ce qui nous pousse, c'est aussi ce qui nous légitime. Et c'est pour ça que je travaille avec eux, parce que je ne peux évidemment pas faire autrement, et que, quand vous avez à la fois les politiques et les associations, c'est-à-dire le peuple, qui vont dans le même sens, et bien, l'administration accepte. S'il n'y a qu'un seul des deux, il n'est pas sûr que l'administration bouge. Ça me parait très important parce qu'il faudra faire vivre cette convention. Et forcément, ça se fera avec les acteurs de terrain. Donc je ne le prends pas du tout comme un aboutissement, ni même comme un bâton de maréchal, mais plutôt comme une longue suite de combats qui vont nous mener à ce que cette convention puisse devenir réalité. Et ça, je crois que c'est important. Donc, il n'y a pas de naïveté du tout de ma part, mais je crois que cette convention, c'est un message politique, un message culturel, un message d'enseignement, et c'est à nous de le faire passer dans la société si nous voulons effectivement sauver nos langues. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci Paul. Un mot de conclusion Christian ? Une phrase ?

**Christian TROADEC**
Oui. Pour faire court, on ne va pas rallonger ni alourdir les débats, juste deux ou trois petites précisions avant de conclure. Sur les 50 % des écoles en Morbihan, et pas en 22 et 35, par rapport aussi au Finistère, il y a des conventions qui sont liées entre la Région, les départements et les communes, concernant l'initiation, et il est important de préciser que toutes les communes peuvent souscrire, dans les départements concernés, qui, eux-mêmes, peuvent avoir leurs propres politiques en termes de réappropriation des langues, de travailler sur ce sujet et d'engager aussi, bien sûr, les départements à signer ces conventions les communes concernées. Donc, il y a tout un travail qu'on aura à faire, en espérant aussi le faire à travers les EPCI, à travers la Conférence territoriale.

Pour Mme MARTORELL, pour la remercier aussi, bien sûr, avec l'ensembles des autres intervenants, je pense à Guillaume ROBIC, ou à Nil CAOUISSIN. Je crois que tout le monde parle sensiblement dans le même sens. Une petite précision néanmoins sur les évaluations. Elles existent. Il y a une évaluation tous les ans, donc on pourra vous les transmettre. Il n'y a pas de soucis.

**Aurélie MARTORELL**
Je parlais d'une évaluation par un organisme tiers, indépendant et impartial.

**Christian TROADEC**

D'accord. Sur l'évaluation des politiques publiques. Oui, c'est une chose qui pourrait être menée aussi sur la compétence linguistique. Je pense qu'on pourrait y travailler. Sur le point 119, sur l'article, vous nous dites simplement que, bien sûr, l'État ne s'obligera pas à ce qu'il préconise aujourd'hui et ce qu'il a accepté d'inscrire dans cette convention, concernant les panneaux bilingues dans les bâtiments de l'État. En tous cas, c'est une première. L'État ne s'est jamais engagé, pour l'instant, à le faire. Donc, on va voir s'il applique véritablement cette décision mais je pense que oui. En tous cas, c'est l'espoir qu'on peut formuler et on saura aussi lui rappeler régulièrement si nécessaire.

Concernant Diwan, il a été posé la question par Nil CAOUISSIN, à juste titre. C'était difficile. Les discussions ont été, on l'a dit tout à l'heure, laborieuses. L'État, en fin de compte, ne voulait pas, Stéphanie STOLL a posé la question par rapport à la convention, l'État ne voulait pas que soient posées ces questions concernant Diwan et ces mesures spécifiques. En tous cas, on y est parvenus, et on espère maintenant faire en sorte que cette convention soit signée le plus tôt possible entre l'État et Diwan.

Pour conclure, pour remercier une nouvelle fois les services, Paul MOLAC et Kaourintine HULAUD, sur ce travail collectif qui a été mené, pour dire aussi, comme Paul MOLAC l'a fait, que c'est vraiment aujourd'hui, cette convention, une boite à outil, comme le budget primitif qu'on a adopté hier sur les langues de Bretagne. Il nous restera, pour la troisième boite à outils qui va être le Plan de réappropriation, à le faire à nouveau ensemble et je crois qu'avec ces trois outils-là, avec ces trois caisses à outils là, nous parviendrons à faire en sorte d'aller vers les objectifs, de les atteindre, ceux que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce mandat, de faire en sorte qu'il y ait le maintien de nos langues, et surtout, la capacité de leur réappropriation. Merci à tout le monde.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci à vous et merci à tous pour ce lourd travail. Nous sommes là finalement dans le même dilemme que sur le CPER. Il n'y en a pas assez, mais on en a besoin, et le choix, là-aussi, en responsabilité, c'est d'avancer et de signer.

Nous allons passer à l'amendement, puisqu'il y a un amendement, mais je dois avouer que j'ai un dilemme sur cet amendement. Je l'ai déjà dit, je vous ai eu au téléphone la semaine dernière, Stéphanie STOLL, cet amendement, il modifie la convention et il est finalement contre votre ministre. Donc, la majorité aime bien faire plaisir aux minorités pour élargir, élargir, élargir, mais si on le signe, si on le vote, la convention ne peut plus être signée, puisque de fait, voilà.

**Stéphanie STOLL**
Je vais m'expliquer, Monsieur le Président. (*Propos hors micro*).

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non ! Ce n'est pas de l'intimidation ! Oh là là ! Ce n'est pas de l'intimidation.

**Stéphanie STOLL**
Je vais m'expliquer. Juste, sur la réponse de M. TROADEC, sur l'enseignement scolaire, il ne relève pas des conseils départementaux, donc on pourra en reparler.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non, mais on reste sur l'amendement. Sinon, on ne va s'en sortir.

**Stéphanie STOLL**
Donc, sur l'amendement, on sait bien que c'est un amendement qui ne va pas passer…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah, mais si ! Moi je vais vous le voter. On va aller au bout de la folie

**Stéphanie STOLL**
Attendez ! Excusez-moi ! C'est un amendement que j'ai présenté pour attirer l'attention sur un point, parce que quand j'ai relu attentivement…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non mais attendez Madame !

**Stéphanie STOLL**
Si je ne peux pas parler, excusez-moi Monsieur le Président, mais je coupe le micro.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Allez-y, terminez, je vous en prie.

**Stéphanie STOLL**
Merci Monsieur le Président. Donc, c'est un amendement que j'ai proposé parce qu'en relisant attentivement la convention, autrefois j'étais correctrice, et j'ai repéré quelques coquilles, que j'ai transmises à vos services, et qui sont l'objet d'un avenant qui nous a été transmis pendant la semaine. Il y avait cette date de 2023 pour permettre aux élèves de passer l'épreuve de mathématiques en Breton, au brevet, alors que ça se fait depuis une trentaine d'années. Ça m'a étonnée parce que cela signifierait-il qu'à la session 2022, cela ne leur serait pas permis ? Donc, c'est pour attirer l'attention pour éviter qu'il y ait un bazar qui survienne au moment de la session du DNB que j'ai proposé cet amendement. C'était le sens de cette démarche-là.

Et donc, en faisant cela, j'ai compris qu'il ne s'agissait pas là d'une coquille, d'accord, mais d'un problème politique. Et c'est pour ça que j'ai voulu attirer votre attention, parce qu'on sait que passer les examens du brevet ou du baccalauréat en langue régionale est un sujet très inflammable dans notre pays. Et c'est ce que je ne souhaite pas qu'il se passe. Donc, c'est pour ça que j'ai déposé cet amendement. Et, vous me piquez, et je vous annonce que je le retire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je ne cherchais pas à vous piquer. Je vous en avais parlé au téléphone et je vous le redis là. C'est juste qu'à un moment donné, on est au bout du bout de cette convention et si on nous met dans la situation de le refuser pour nous dire qu'on ne le veut pas, c'est faux, c'est qu'on a effectivement un problème politique. Je vous l'ai expliqué et je suis heureux d'entendre la conclusion. Mais ce n'est pas un piège et ce n'est pas pour vous piquer. C'est juste que ce n'est pas cohérent par rapport à la discussion qu'on a eue avec le ministre.

**Stéphanie STOLL**
Merci Monsieur le Président pour la qualité du dialogue. Je me souviens que nous avons parlé au téléphone du règlement intérieur, et pas de ce point-là. Mais, peut-être ai-je perdu la mémoire ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
M. DE SALLIER-DUPIN.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur le fond de nos méthodes, dans la vie parlementaire, il y a ce qu'on appelle le principe des amendements d'appel, dont on sait très bien qu'ils ne seront pas votés, mais qui ont pour objet d'attirer l'attention de l'assemblée, de la commission, sur un sujet. Donc moi, ça ne me choque pas. Votre argumentaire se tient parfaitement, mais admettons ensemble, qu'il puisse y avoir ces amendements d'appel, très simplement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Transformons-le en vœu ! Transformons-le en vœu ! Dans nos pratiques à nous, ce sont des vœux.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Mais, par exemple. Ce que je veux dire, c'est que ça ne doit pas entrainer de tensions inutiles en interne.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mais il n'y a pas de tension. Le bordereau va être voté.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
C'est le principe de l'amendement d'appel.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien. Donc, encore une fois, l'amendement d'appel n'existe pas dans notre hémicycle. On peut le transformer en vœu si ça convient à tout le monde mais, en tout cas pas en amendement.

**Stéphanie STOLL**
Eh bien, à votre invitation, Monsieur le Président, à la prochaine session, je pourrai proposer un vœu sur les examens en langue régionale, pour les élèves des filières bilingues des collèges et des lycées et je vous proposerai ça pour le mois d'avril. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Bien, l'avis de la commission sur le bordereau lui-même ? C'est Émilie KUCHEL.

**Émilie KUCHEL**
Favorable.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président. Une petite explication de vote. Je disais que les symboles sont importants, et notre groupe aurait vraiment aimé qu'il y ait un volet langues de Bretagne, en fait, qui figure dans le CPER, parce que cela aurait été l'occasion de chiffrer cette convention et de lui donner plus de force. Et malgré les regrets et le manque indiqués par Aurélie MARTORELL, nous nous abstiendrons. Nous ne voulons pas nous opposer à la mise en œuvre de cette convention, nous voulons lui donner une chance, mais il faudra en effet veiller à ce qu'elle soit plus prescriptive, plus précise sur les moyens, et évaluée chaque année. Vous nous avez parlé d'un comité de suivi. Est-ce qu'on peut juste savoir qui le compose ? Donc, c'est abstention pour notre groupe. Merci.

*Le Président appelle au vote sur la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*La Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 est adoptée.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Merci à tous pour le travail. Je remercie les vice-présidents, je salue encore une fois Léna LOUARN, je remercie les services, et Madame, je ne voulais pas vous piquer, encore une fois. Je vous présente mes excuses si vous l'avez mal vécu. C'était dans une suite logique de conversations, et merci encore une fois de votre engagement et de la qualité des débats.

Je vous propose de suspendre nos travaux pour déjeuner et, vue l'heure, nous reprendrons à 14h30. Oui, parce qu'en une heure, à mon avis, les services auront du mal à servir. On peut essayer 14h15 si vous voulez, mais… Il y a encore deux heures de travail derrière, donc je ne vois pas comment on peut tenir. J'ai prévenu ce matin, moi, je ne peux pas. Il y a 14 amendements tout à l'heure à discuter. 14h15. On peut essayer 14h15 si vous voulez. Allez, 14h15. À tout à l'heure !

# Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Chers collègues, il est 14h15. On reprend à 14h15 comme convenu. J'espère que tout va bien pour vous. Nous attaquons notre dernière séance (…) Nous avons encore une vingtaine d'interventions programmées. Je vous propose de commencer par le point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens sur 21-27 et Stéphane PERRIN va nous présenter ce rapport.

**Stéphane PERRIN**
Merci Monsieur le Président
Quelques mots sur ce point d'étape qui nous permet, après avoir envisagé hier la fin de la programmation de la période précédente 14-20, l'avenir donc avec ce point d'étape sur 21-27. Il n'est pas qu'un point d'étape puisque nous allons voter, puisqu'il y a des décisions que notre assemblée doit prendre, les décisions que notre assemblée doit prendre sont précisément destinées à ce que nous ne soyons pas en retard pour démarrer la nouvelle programmation. Comme j'aurai l'occasion de l'indiquer dans quelques instants, nous sommes très soucieux comme je l'ai dit hier, de la temporalité et d'éviter qu'il y ait une période blanche pour les porteurs de projets dans les territoires.

Alors, quelques points saillants à relever. D'abord dire qu'il y a plus de fonds européens. Je le souligne parce que ce n'est pas complètement évident, ce n'était pas complètement évident lorsque nous avons commencé le travail. La Région Bretagne au sein de l'Union Européenne, ne fait pas nécessairement partie des Régions les plus défavorisées, et nous aurions pu donc être confrontés à une baisse de ces crédits. Ils ne le sont pas. Nous étions à un peu moins de 1Md€, on va désormais dépasser ce 1.1Md€, et globalement, même si on aura des regrets, qui ont déjà été exprimés ce matin sur le FEADER, globalement la région en tant qu'autorité de gestion, va gérer plus de fonds au global. Modulons encore une fois, le sujet particulier du FEADER et de l'agriculture.

Quand je disais que nous souhaitions être en avance de phase, c'est que ce sont des poupées russes, les mécanismes de fonds européens sont des poupées russes. Il y a le cadre européen… Oui c'est vrai, je dis des poupées russes, bon disons que c'est plus charmant la poupée russe que certains présidents russes… Donc d'abord un cadre européen qui a été adopté, puis un accord de partenariat entre chaque État membre et l'Union européenne, l'accord de partenariat pour la France n'est pas encore validé, mais il a été envoyé, il est en cours d'instruction. Et puis ensuite il faut qu'un programme opérationnel, pour ce qui concerne la Région, soit validé dans le cadre de cet accord de partenariat mais il est évidemment déjà travaillé, il a été travaillé en parallèle, pour ne pas perdre de temps.

Si l'on balaye rapidement quelques fonds, les fonds sur le FEDER d'abord, dire qu'il nous permet de continuer à agir en matière de climat, et je veux souligner qu'il y a des nouvelles capacités d'intervention, sur la biodiversité, et puis il y a la mobilisation importante de fonds pour le numérique et notamment pour BTHD. Et donc, il faut rappeler souvent que l'argent européen, via l'argent géré par l'État ou l'argent géré par la Région, contribue à hauteur de 100 M€ à BTHD. Et puis évidemment, nous allons continuer à poursuivre l'accompagnement des entreprises et des mobilités douces notamment.

Sur le FSE, il y a une continuité de l'intervention que nous avons décidé de prioriser sur les demandeurs d'emploi. Et puis sur le FEADER c'est là que l'on a un regret, sur le FEADER c'est la recentralisation finalement de la gestion de ces fonds, c'est là qu'il y a finalement un peu plus d'argent mais moins d'autorité de gestion Région. Alors nous restons autorité de gestion déléguée, ce qui nous permet, le cas échéant, d'interagir directement avec la commission européenne, pour obtenir des mesures d'adaptation ou de simplification, pour revenir à une thématique que j'ai abordée hier, mais nous aurions souhaité, nous l'avions dit, une plus grande gestion locale de ces fonds FEADER. Je ne reviendrai pas sur la demande qui avait été faite par le Président de Région, mais qui au fond était une demande exprimée par beaucoup de Régions en France, dans toutes les Régions de France, qu'une part plus importante du FEADER soit sous autorité de gestion des Régions. Vous retrouvez dans le document les priorités sur lesquelles nous mobilisons ce FEADER, l'installation, sujet important porté par Arnaud LÉCUYER, dont j'ai entendu d'ailleurs, dont j'ai appris, qu'il avait été une des thématiques du discours du Président de la République au salon de l'agriculture à Versailles. Ce sont bien les Régions qui vont intervenir dans le cadre de cette gestion des fonds européens sur l'installation.

Et puis il y a le sujet des MAEC qui est un facteur puissant d'accompagnement des exploitations agricoles. C'est là, pour faire le lien avec le sujet de l'eau qui a été abondamment évoqué avant-hier et hier, que nous aurions souhaité que, outre les fonds de la Région, qui sont importants mais ça a été dit souvent, probablement pas à la hauteur des enjeux, que nous aurions souhaité que ces MAEC puissent être mobilisées par la Région pour l'accompagnement des transitions.

Sur LEADER dire que, évidemment, nous avons déjà évoqué ce sujet hier, il y a un point de lourdeur pour les porteurs de projets qui n'est pas encore traité. Je le redis, il y aura à travailler sur l'articulation entre les interventions directes de la Région et les interventions en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, pour que les plus petits projets ne s'engagent pas dans la constitution de dossiers qui soient trop lourds. C'est un travail que nous avons en réalité déjà mené par le passé. Je rappelle que pour débloquer des dossiers qui étaient un peu en souffrance, nous avons substitué parfois, et de manière assez substantielle, des fonds régionaux à des fonds européens, que nous avions remobilisés sur des sujets à plus grande échelle.

Et puis enfin, il y a le FEAMPA qui est un fond pour lequel nous ne sommes pas autorité de gestion déléguée. Là encore on aurait probablement souhaité que la répartition, au moins entre les fonds gérés par l'État et les fonds territorialisés, soit plus en faveur des fonds territorialisés, et on aurait pu souhaiter aussi qu'on soit autorité de gestion comme on l'est, ou même autorité de gestion déléguée comme on l'est sur le FEADER. C'est un combat que nous allons devoir poursuivre, je pense pouvoir dire qu'on a montré, notamment dans la mandature précédente, et à l'époque d'Olivier ALLAIN, nous avons souvent eu l'occasion de le dire, sur le dossier agricole, nous avons eu une capacité à bien utiliser ces fonds au service des transitions, pour la pêche il est tout à fait possible qu'il en soit de même. Donc notre regret est finalement que nous ne soyons pas plus mis en responsabilité, regret qui est le nôtre, mais regret qui est celui des Régions de France, et pour le FEADER. Regret qui est même celui des agri Régions, cette coalition que nous avons constituée avec les grandes régions agricoles européennes qu'elles soient italiennes, qu'elles soient espagnoles, etc., parce qu'on ressent bien, toutes les régions européennes le sentent bien, c'est souvent le bon niveau d'intervention et le bon niveau d'adaptation des programmations européennes.

Donc ce qui vous est demandé dans ce bordereau, ce n'est pas seulement de constater l'état de l'art, je ne suis pas revenu sur REACT parce qu'on en a parlé hier, mais c'est d'acter un certain nombre de décisions, je ne vais pas rentrer dans le détail technique, mais qui toutes nous permettent de ne pas prendre de retard, et d'aller très vite sur le démarrage de la programmation 21-27. Voilà Monsieur le Président.

*Applaudissement.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Nous avons 5 inscrits dans les débats. Nous commençons par Marie-Pierre VEDRENNE.

**Marie-Pierre VEDRENNE**
Merci Monsieur le président.
Je vais faire très court. 3 points puisque l'on a déjà évoqué ces enjeux, et j'ai eu l'occasion d'échanger avec plusieurs vice-Présidents, donc je me réjouis de travailler avec vous tous.

- Effectivement, la question de la lisibilité et de la visibilité de ces fonds européens, à la fois pour l'Union européenne en tant que telle, parce qu'il est important de dire que ce sont des financements européens, et puis, la lisibilité et la visibilité pour les porteurs de projets. Ce sont des points que vous avez re-évoqués ce matin, je resalue le travail qui avait été fait à l'époque par Forough SALAMI et aussi sur cette volonté de simplification, c'est extrêmement important.

- Redire dans cet hémicycle, et vous l'avez dit aussi, véritablement l'effet levier de cet euro européen, si je puis m'exprimer ainsi, parce que on le voit bien, ces euros européens, ils permettent justement à nos politiques publiques locales de véritablement répondre aux enjeux de transition, et puis aux enjeux plus globalement comme l'actualité aussi.

- Dernier point, peut-être aussi quand même rappeler l'influence, parce que vous avez évoqué REACT parce qu'on avait parlé hier, mais véritablement sur le plan de relance, l'influence et la crédibilité française portées par le Président de la République, pour débloquer son fond, pour être plus réactifs. Et un point d'alerte justement, parce que quand il y aura notamment la mise en place par exemple du fond social climat, on va être dans les mêmes logiques de gouvernance et ça aussi ça impactera les porteurs de projets. Donc il faut qu'on soit très efficaces pour justement atteindre tous nos objectifs. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Patrick LE DIFFON.

**Patrick LE DIFFON**
Merci Monsieur le président.
Oui, c'est vrai, la Bretagne est un territoire vertueux en matière de programmes européens, de coopération, d'innovation, depuis leur déploiement dans la fin des années 80. Bien que génération après génération, leurs conditions de mise en œuvre se soient complexifiées, avec des règlements et des contrôles accrus, nous avons toujours essayé de tirer bénéfice de cette manne, au service des acteurs et des territoires.

Pour autant, tout n'est pas résolu, loin s'en faut. Les conclusions du programme 2014-2020 qui s'achèvera logiquement en 2023, doivent bien être tirées au clair, et appellent quelques questions sur l'avenir. Parmi les nombreux enseignements nous pouvons retenir le programme LEADER. Depuis ses débuts, c'est l'inadaptation des règles d'instruction et de gestion, au regard des montants d'aide octroyés. Je crois que cela fait l'unanimité. En effet, ce programme est un véritable labyrinthe technocratique, surtout depuis qu'il est calqué sur les aides agricoles, qui sont, elles, principalement surfaciques et donc plus simples à administrer.
Pour pimenter encore la situation en France, les structures assumant le rôle de gestion, changeaient d'une génération à l'autre entre les groupes d'action locale, l'État et la Région, entraînant de facto une perte de savoir-faire que je traiterais d'absurde et chronophage. Aujourd'hui heureusement, nous allons entamer un nouveau programme en conservant la même autorité de gestion, à savoir, je dirais, nous la Région de Bretagne et je m'en félicite.

Autre question à traiter, la définition des zones urbaines comme territoires exclus, de l'initiative d'un projet LEADER, tel que proposé en commission à partir d'une étude de l'INSEE. Si l'INSEE fait de la statistique, il ne fait pas de politique. Or c'est bien d'aménagement de territoire dont il est question et donc de politique. Mis à part la question des métropoles, les territoires urbains sont bien souvent au service des territoires ruraux qui les entourent, et vice-versa. Définir de façon statistique des zones d'exclusion, contrevient au principe même de la coopération territoriale au moins sur deux aspects :

- Nos territoires vivent davantage d'une complémentarité à l'échelle des bassins de vie, et non d'une dichotomie simpliste entre urbain et rural. Le fait même d'exclure me parait aller à l'encontre de cette idée de travail en commun, de coopération et de complémentarité, pourtant au cœur de ces programmes d'aide à l'innovation pour les territoires. Il y a là un aspect dogmatique et technocratique qui ne tient pas compte de la réalité de nos territoires.

- Toujours dans l'optique d'attirer votre vigilance sur le risque de prise de décisions arbitraires et désincarnées du quotidien de nos citoyens, vous êtes à la recherche du bon niveau de portage des programmes LEADER. Une fois encore, vous fondez votre raisonnement sur un nombre d'habitants. Nous risquons de fixer des règles carcan dans lesquelles nous pourrions nous retrouver entravés. C'est déjà ce que nous avions si bien su faire lors du dernier programme LEADER, avec nos fameux particularismes régionaux qui nous ont fait perdre des dizaines de mois en gestion.

Les questions sont :
- Est-on obligé de fixer un découpage territorial selon le critère du nombre d'habitants ?
- Celui des bassins de vie tels qu'ils sont définis dans les SCoT et le SRADETT ne serait-il pas plus pertinent et cohérent ?
- Ne faudrait-il pas faire preuve d'un peu de subsidiarité et se dire que les questions de proximité doivent être résolues à l'échelle de ceux qui en sont les responsables ?
- Enfin, lors de la commission de l'aménagement, il a été précisé que le montant annualisé de la dotation LEADER, sera bien supérieur à la période précédente. Ce que vous exprimiez, Monsieur le vice-Président. En effet, nous avions 36 M€ sur 7 ans, soit 4.25 M€ par an, et nous avons 28 M€ sur 4 ans soit 5.7 M€ par an. Cette augmentation de 1.5 M€ par an est loin d'être négligeable.

Gageons ensemble que ce surcroit de financement ne soit pas dévolu à des frais d'administration et de gestion, mais qu'ils soient bien au service des territoires, des acteurs locaux et des habitants. Si hier dans mon intervention j'ai parlé d'ajustement des moyens humains et techniques, il fallait bien sûr entendre que ce n'est pas plus d'administration qui serait souhaitable mais mieux d'administration. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. La parole à Valérie TABART.

**Valérie TABART**
Merci Monsieur le Président, chers collègues,
Je vais m'exprimer plus particulièrement sur les fonds FEADER, et notamment sur les lignes directrices de la maquette régionale et les dispositifs pour la gestion régionale de la PAC.

Donc, premièrement, même si l'enveloppe du second pilier est en hausse, mon groupe regrette qu'une grande partie, et cela a été dit par Stéphane PERRIN, qu'une grande partie du second pilier de la PAC, à savoir ce qui ressort du développement rural, ne soit plus sous l'autorité de gestion de la Région. Nous savons que ce regret est partagé, sur tous les bancs de cet hémicycle, à l'exception bien sûr du RN. En tout cas notre inquiétude porte sur les mesures MAEC, outils majeurs d'orientation vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, dans les pratiques agricoles. Les 7.1 M€ fléchés vers le MAEC forfaitaires, ne sauraient masquer le fait que les MAEC surfaciques eux, sont rapatriées d'autorité dans le giron de l'État. Alors, nous souhaitons donc, mais je pensais particulièrement interpeller Arnaud LÉCUYER, le Vice-président à l'agriculture, il pourrait nous répondre, pour avoir des précisions sur les 3 orientations que vous nous soumettez.

D'une part premièrement, le soutien au renouvellement des générations et le renforcement du modèle familial. Quels sont les critères de définition de l'exploitation familiale ? Ne doit-on pas plutôt parler d'un modèle fondé sur le partage ? Partage des terres, partage de l'eau, nous en avons parlé hier, partage des outils de production, partage aussi avec des nouveaux venus à l'agriculture. Car l'enjeu aujourd'hui, est aussi de faciliter l'accès au foncier et la réalisation des projets de personnes qui ne sont pas issues du sérail familial. Ce que l'on désigne

désormais par l'acronyme des NIMA (Non Issus du Milieu Agricole), qui sont majoritaires aujourd'hui, 60% des candidats à l'installation sont des NIMA. Donc l'enjeu est bien d'encourager le plus de bras possible dans nos campagnes, et de mettre fin à ces agrandissements qui se font trop souvent sous couvert d'intégration d'un jeune installé dans un entre-soi du milieu agricole. Il nous faudra donc, à notre sens, regarder la dimension des fermes, regarder les meilleurs rapports entre les moyens de production et emploi, pour véritablement réussir en Bretagne le renouvellement des générations, qui se joue pour moitié dans les 10 ans. Et il nous faudra donc, reconsidérer le rôle de notre Région au sein de la SAFER, réfléchir aux outils à créer pour faire face au développement du phénomène sociétaire, sans parler du chantier du SRDEA, j'en ai parlé hier aussi, qui devra être exigeant sur l'attribution et le partage des terres.

Deuxième orientation qui nécessite pour nous des précisions, le développement de l'agroécologie. Nous l'avons déjà dit, il faudra être clair là-aussi, sur la manière dont nous qualifions, hiérarchisons, et arbitrons en faveur des pratiques les plus vertueuses. Nous appellerons à une modulation plus forte de la DJA, pour favoriser les implantations vertueuses sur le plan agroécologique, mais aussi sur leurs capacités à générer de l'emploi. Nous devons, par exemple, davantage soutenir les démarches collectives à la reprise de fermes, on observe ça sur nos territoires. Ces initiatives qui rassemblent plusieurs personnes associées, ou porteurs de projets, pour reprendre une ferme, qui du fait de l'importance de ses capitaux, aurait été difficile à reprendre par un seul candidat. Donc là, pour nous, il y a à encourager ce type de démarche, et à moduler la DJA plus fortement vers ce type d'installation, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On vous demande quelles ambitions seront portées sur le développement de l'agroécologie.

Troisième orientation sur la consolidation de la compétitivité des exploitations agricoles. Nous préférons parler de robustesse et de résilience des exploitations liées à leur capacité d'autonomie. Un changement de paradigme en matière de développement doit aussi s'accompagner de nouveaux mots, d'autres mots. Aujourd'hui le PCAEA, Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles, a un spectre très large. Moi je l'observe quand on passe des bordereaux à la commission permanente. Quel ciblage sera fait à l'avenir au regard des urgences climatiques, de la qualité de l'eau, des sols et de l'air en Bretagne ?

Enfin, trop souvent, les fonds sont, et notamment dans ce PCAEA, axés sur l'acquisition de matériel et d'équipement. Ils devront être réorientés, à notre sens, davantage vers les moyens humains d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices, et au-delà de ce qui se fait aujourd'hui. C'était le sens de notre amendement présenté hier, pour une évolution agroécologique des pratiques et des démarches de transmission et d'installation, qui demandent du temps et la mobilisation des pairs sur le territoire. Ces précisions sont importantes sur la mise en œuvre des fonds européens, dont la Région a autorité de gestion, mais aussi dans la discussion avec l'État, sur les exigences à porter dans les MAEC surfaciques, et le soutien à l'agriculture biologique, que va gérer désormais l'État. La Région entend-elle, et de quelle manière, cofinancer ces MAEC surfaciques, pour obliger l'État à porter des exigences ?

Enfin, pour conclure, pour mémoire, nous serons attentifs aussi à l'évolution dans la gestion et l'animation territoriale des fonds LEADER, très importants pour le développement rural. Il serait pertinent de disposer d'évaluations sur plusieurs pays bretons, de l'impact de ces fonds pour mieux adapter le nouveau dispositif, et en tout cas, on salue vraiment le travail qui a été fait en commission sur une journée, qui nous a permis vraiment de nous approprier collectivement cette politique régionale. Merci.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Ronan PICHON pour poursuivre.

**Ronan PICHON**
Il y avait Goulven OILLIC, avant ? Non, tu … Dans ces cas-là, je n'interviendrai pas. Je passe mon tour de parole.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Après j'avais Olivier LE BRAS dans les inscrits.

## Olivier LE BRAS,

*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le président, mes chers collègues.
L'Union européenne apparaît souvent à nos concitoyens comme une machinerie bureaucratique, lointaine, et souvent déconnectée de la réalité des territoires. Si son fonctionnement est très technocratique, et peut parfois être critiqué, une telle accusation semble assez injuste. Car pour une Région telle que la nôtre, l'apport des fonds européens est absolument vital. Je veux donc d'abord, saluer la grande clarté du bordereau, il est bien écrit, et sais rendre parfaitement accessible une matière qui ne se caractérise pourtant pas par sa simplicité.

Sur le fond, nous avons longtemps redouté une forte diminution des enveloppes affectées à la Bretagne. L'effacement de la contribution britannique à la suite du Brexit, nous y condamnait semble-t-il. Et pourtant non, au bout du compte, non seulement les financements européens dont on va bénéficier sur la période 2021-2027 ne baissent pas, mais ils vont même légèrement augmenter. C'est une excellente nouvelle, franchement inespérée, quand on se souvient du pessimisme généralisé qui a longtemps prédominé.

Concrètement les montants FEDER, FEAMPA et FEADER, et même du FSE sont en augmentation. Si on ajoute encore certaines enveloppes complémentaires, la Bretagne va bénéficier au total, sur la période de 2021 à 2027, d'une dotation de plus de 1.1 Md€, dont 900 M€ gérés par la Région. Évidemment, tout n'est pas parfait, chacun se souvient du combat que, sous votre impulsion Monsieur le président, nous avons mené lors du précédent mandat, afin d'obtenir à titre expérimental, une régionalisation intégrale des 2 piliers de la PAC. Nous n'avons pas été suivis par l'État, dommage ! Car c'était une proposition à la fois ambitieuse et de bon sens, qui aurait profité à l'agriculture bretonne dans la diversité de ses composantes.

Prenons l'exemple du FEADER, sous l'enveloppe globale pour la Bretagne va passer de 53 M€ par an en moyenne, sur la période 2014-2020, à 65 M€. Une augmentation très substantielle donc. Rappelons que c'est le seul fonds européen qui va voir son cadre de mise en œuvre opérationnelle évoluer, la Région se voyant confier la gestion directe des aides non liées aux surfaces.

Sur le volet strictement agricole, je me réjouis de constater la profonde cohérence des orientations :
- Premièrement, le soutien au renouvellement des générations et le renforcement du modèle d'exploitation agricole.
- Deuxièmement, le modèle de l'agroécologie.
- Et troisièmement, le renforcement de la compétitivité des exploitations agricoles.

Bref, sur le FEADER comme sur les autres fonds, les conditions semblent réunies pour que la programmation 2023-2027 soit une programmation vraiment utile à la Bretagne.

Pour conclure, mes chers collègues, je voudrais dire que nous pourrions difficilement faire sans les fonds européens. Notamment, si nous aspirons à plus de justice sociale, économique et environnementale. Et cela, dans une quête permanente de meilleure répartition des ressources et des richesses. C'est pour cela que l'échelle régionale me semble plus à même à répondre aux défis des territoires, aux défis de nos territoires, au service des Bretonnes et des Bretons. Je vous remercie.

*Applaudissements*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. M. PERRIN, voulez-vous apporter quelques réponses ?

**Stéphane PERRIN**
Je vais même partager la réponse avec ma collègue, Laurence FORTIN, qui répondra sur LEADER.

Mme VEDRENNE d'abord, vous dire effectivement que, on le voit bien quand on siège dans les comités uniques de programmation, et vous avez raison de le rappeler, c'est l'effet levier de ces crédits qui est décisif, et c'est pour ça qu'ils sont recherchés malgré la complexité qu'on évoque toujours, etc., mais enfin, quand même, relevons qu'il y a énormément de projets, des projets structurants, sur la mobilité, des projets d'avenir, je pense au FEDER qui a été mobilisé sur le port de Brest par exemple, des projets d'avenir qui sont réalisés parce qu'il y a cet argent européen.

Et vous avez parlé du plan de relance, j'avais effectivement eu l'occasion de l'évoquer hier. J'ajouterais un autre élément, outre la mobilisation du Président de la République que vous avez signalée, c'est le fait que l'Union européenne s'est mobilisée et a été en capacité, pas encore d'emprunter à l'échelle européenne, mais on voit bien qu'on y arrive. A ceux qui nous disent que c'est toujours finalement qu'un retour de l'argent français sur nos territoires, tout ça n'est possible parce que nous faisons pack, corps en tant qu'Union européenne, et que nous avons donc, parce que nous avons cette échelle d'action, des leviers supplémentaires.

Juste pour M. LE DIFFON, et Mme FORTIN répondra sur LEADER et la déclinaison de LEADER, mais vous avez raison M. LE DIFFON de rappeler, dans votre intervention, en début de votre intervention, la très bonne capacité, la très bonne mobilisation des fonds européens. Nous surveillons tous les risque de dégagement d'office, je me souviens d'avoir souvent entendu Forough DADKHAH évoquer ce risque, mais toujours pour dire qu'il avait été conjuré, et nous continuons de le conjurer. Je peux vous dire que pour la fin de programmation, nous sommes au global, raisonnablement optimistes. Je redis qu'il faut saluer le travail, évidemment des services de la Région, des espaces territoriaux désormais, et encore une fois des équipes dans les territoires qui sont en capacité de se mobiliser.

Pour ce qui concerne l'intervention de Mme TABART, elle me pardonnera de ne pas être aussi compétent que mon collègue Arnaud LÉCUYER. Je ne doute pas que dans la phase maintenant qui va s'ouvrir, nous aurons l'occasion de débattre de ces sujets-là, mais sur les sujets d'installation agricole, non seulement nous partageons le constat, mais nous partageons bien l'ambition. Effectivement, l'objectif c'est bien de garder de l'agriculture à taille humaine, à échelle humaine, et de ne pas voir par une concentration de capitaux, voir une espèce de gigantisme se dessiner en matière agricole. Effectivement l'enjeu du foncier, parce qu'au fond c'est ça le nerf de la guerre en agriculture aujourd'hui, c'est le foncier, devra être un sujet de préoccupation, et je ne doute pas que Arnaud LÉCUYER aura l'occasion d'y revenir. Vous avez pointé le terme « compétitivité » qui vous posait difficulté. Là encore, je veux dire que sur le fond, et c'est une préoccupation que nous avions déjà dans le précédent mandat et je me souviens que nous avions même eu des débats sur le mot résilience, mais qui est un mot que nous avions nous-mêmes utilisé dans l'exécutif, c'était des mots qu'utilisait notre collègue Olivier ALLAIN, parce que le sujet aujourd'hui c'est d'avoir un modèle agricole qui résiste face aux chocs économiques, face aux transitions, et qui ne subisse pas et qu'il ne soit pas qu'une situation dans laquelle il faut gérer des successions de crises. Donc, ces préoccupations sont partagées et les ambitions, me semble-il, sont partagées.

Et puis, je conclurai en remerciant mon collègue Olivier LEBRAS d'avoir rappelé en ouverture de son propos qu'effectivement le risque d'une diminution de l'intervention de l'Union européenne en Bretagne était réelle. C'était, il a eu l'occasion de le rappeler, je ne l'avais pas fait, une des conséquences possibles du Brexit, et la pente naturelle aurait pu être, encore une fois, celle d'une diminution des crédits. Donc, même si l'on a pu regretter la recentralisation des crédits, Olivier LE BRAS nous l'a dit aussi, sur un certain nombre de sujets, notamment les sujets agricoles, on a quand même à se satisfaire d'avoir là-aussi conjuré un risque qui était celui de la perte d'intervention européenne. Et je veux dire, il a raison de le dire, et Mme VEDRENNE l'a dit aussi, il y a quelque chose qui relève de la visibilité, qui est peut-être quelque chose que nous devons améliorer, mais pour un demandeur d'emploi, être accompagné, c'est essentiel. Je ne sais pas si un demandeur d'emploi sait toujours que derrière l'intervention dont il bénéficie, il y a du fond social européen et que l'Europe l'aide. Et on sait pourtant qu'il y a un enjeu à faire connaitre l'intervention des politiques européennes. On a l'habitude de le signaler sur les grandes infrastructures, mais c'est vrai aussi parfois de projets de proximité et même de soutien individuel quand on est sur des sujets comme le FSE.

Voilà, je laisse la parole à Laurence FORTIN sur la partie LEADER.

**Laurence FORTIN**
Merci M. PERRIN.
Juste peut-être quelques éléments. Déjà remercier Mme TABART pour ses mots concernant le travail de la commission d'aménagement du territoire. Effectivement, nous avons passé une journée entière à partager, d'une part, entre le bilan et surtout les orientations qui pourraient être prises dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation des fonds LEADER sur l'ensemble des territoires. L'objectif c'est qu'il n'y ait pas de rupture entre les deux programmations. L'objectif du calendrier vise vraiment à ce que l'on ait une continuité d'accompagnement des territoires sur la période qui va s'ouvrir.

L'objectif du programme, il faut quand même aussi le rappeler, c'est de favoriser l'innovation dans les territoires ruraux. Ça correspond à 53% du territoire de la Bretagne. Ça veut dire que derrière il nous faut définir les choses. Il y a eu des travaux depuis, et je sais que l'INSEE effectivement ne fait pas de politique, et qu'ensuite il faut regarder les choses, mais ce que nous avons partagé, puisque désormais nous avons une définition des territoires ruraux et je vous passerai les différentes catégories, parce que on peut avoir son influence d'un pôle, enfin d'une aire urbaine et puis on peut en avoir encore plusieurs autres, mais l'idée est quand même de s'appuyer sur cette définition de l'espace rural, qui est toute récente puisqu'elle date de mai 2021, c'est aussi de s'appuyer sur tous les travaux qui ont été menés dans le cadre de l'agenda rural, c'est aussi de s'appuyer sur la base des méthodes EUROSTAT, et c'est aussi regarder ce qui est utilisé et mobilisé pour accompagner les territoires ruraux, et je pense notamment, faire le lien avec la DETR.

Voilà quels étaient les stades de réflexion sur la maille des territoires. N'oublions pas que derrière, il y a plusieurs questions à se poser. D'abord savoir quelles seront les structures porteuses. L'idée derrière tout ça c'est de s'appuyer sur l'expérience que nous avons acquise pour les fonds européens, pour LEADER parce qu'il serait dommage de recommencer compte tenu des débuts que nous avions connus, et donc de s'appuyer de nouveau sur les GAL(Groupes d'Action locale), reste donc cette question des mailles avec les seuils des niveaux d'habitants. Est-ce que l'on a une vision large des territoires ruraux ? Est-ce qu'on a une vision plus restreinte ? C'est des choix, c'est des échanges que nous avons eus en commission, échanges que j'ai également eus avec l'ensemble des GAL, et pour lesquelles nous préparerons le dossier, pour la commission permanente de fin mars, il me semble. Donc on va très rapidement avancer sur ce dossier-là l'objectif, quand même, sur le fond LEADER est d'avoir un effet de levier suffisant.

Il faudra éviter d'avoir des dossiers qui mobilisent, finalement, plus d'ingénierie que de subventions. C'est quand même trop dommage. Les fonds LEADER doivent avoir un effet levier, et permettre la réalisation du projet. C'est sans doute quelque chose qu'il nous faut garder, éviter aussi des règles supplémentaires, dans cette période-ci. Nous avons eu des territoires qui ont souhaité apporter eux-mêmes des règles complémentaires aux règles déjà existantes. Je pense qu'il faudra être cohérents puisqu'il y a déjà beaucoup de règles, et les uns et les autres se plaignent des règles, donc évitons d'aller faire de la surenchère dans les territoires. C'est tout ça aussi qui fait partie de nos échanges, puisque l'objectif est bien un objectif de simplification, d'accompagnement des innovations des territoires ruraux. C'est autour de ça que l'on y réfléchit.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous pour répondre à Mme TABART, dire à Mme TABART que Arnaud LÉCUYER, avec mon accord, a dû partir sur un autre engagement. Il est sur la route. Il écoute la session. Il a entendu votre interpellation. Il m'a envoyé un texto. D'abord il présente ses excuses, et il promet une commission dédiée sur le sujet du FEADER dans les prochains mois, de manière à ce que vous puissiez travailler au fond sur le dossier au regard des questions et des interpellations que vous avez exprimées. Et je ne me risquerai pas à aller au-delà à cet instant.

Merci aux uns et aux autres pour vos interventions. Je vous propose d'entendre l'avis de la commission et je passe la parole à M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
L'avis des commissions aménagement et mobilité, formation, orientation, langues de Bretagne, économie, finances, ressources humaines, l'avis des commissions est favorable, Monsieur le Président.

**Gilles PENNELLE**
Une courte explication de vote Monsieur le président.
M. PERRIN savait probablement que j'allais intervenir sur ce sujet, donc il a dit : « à ceux qui disent que c'est de l'argent français », oui effectivement, c'est de l'argent français. Je rappellerai deux chiffres, parce qu'il faut sans cesse les rappeler, même s'ils sont en augmentation régulière. La France verse 21 Md€ par an à l'Union européenne, elle n'en reçoit que 15. Ce qui fait qu'on a un différentiel de 11 Md€. Alors effectivement cela s'appelle de l'argent français. Le seul problème, c'est que cet argent français, alors je connais les principes de solidarité européenne entre les différents états etc., je connais ça par cœur, cependant, cet argent français qui monte vers l'Union européenne, pour revenir chez nous, il doit traverser les méandres de ce que vous avez appelez, vous-même M. PERRIN je crois, l'hyper bureaucratie européenne. (*Propos hors micro*) Vous n'avez peut-être pas dit « hyper », mais vous avez dit bureaucratie (*Propos hors micro*) on est d'accord, on est d'accord.

Donc, cet argent doit finalement traverser ces rouages de la technocratie européenne, répondre pour revenir chez nous à des critères extrêmement complexes, où on impose un certain nombre de choses. On a parlé des fonds LEADER, où on arrive à des aberrations, c'est que les dossiers ont plus d'ingénierie que de subvention in fine, du coup, seuls les gros en bénéficient, pas les petits, et donc, finalement je me demande si on ne pourrait pas se passer un peu de ça. Est-ce qu'on ne pourrait pas se passer de ce prisme, de cette barrière de l'hyper technocratie, qui finalement fait que même sur le fonds LEADER, ce n'est pas prioritairement les zones rurales les plus défavorisées qui vont en profiter.

J'ai entendu parler de la régionalisation des piliers de la PAC. Vous savez ce qu'on pense de ça. On a eu un réel débat, je vous en remercie Monsieur le président, dans cette assemblée, il y a quelques temps, sur la possibilité ou non de régionaliser les deux piliers de la PAC. Vous savez notre position. Pour nous, c'est non. Nous pensons plutôt que l'évolution de la PAC depuis quelques temps, va plutôt dans le bon sens avec une certaine renationalisation.

Alors comme c'est de l'argent français, j'en arrive avec mon explication de vote, comme c'est de l'argent des Français qui nous revient avec beaucoup de difficultés, elle ne nous revient pas entièrement on a bien compris, nous voterons pour ce programme.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Monsieur le président
Nous voterons ce bordereau. Nous avons juste une requête à formuler, pour la mise en œuvre de ces fonds européens pour 2021-2027, nous souhaiterions avoir un point régulier avec chaque commission des finances, comme nous faisons une grande confiance au Président de cette commission…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Oui j'imagine qu'il va trouver les moyens de trouver les éléments.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Voilà. L'objectif étant de ne surtout pas subir de dégagement, comme ça avait été le cas pour le FEAMP et il a fallu aller récupérer les 5 M€, pour vérifier la consommation des crédits, et aussi pour s'assurer que ces crédits ruissellent bien sur tout le territoire infra régional. Donc je pose une question et je veux bien que vous me disiez si vous acceptez que la commission ait un point régulier lorsqu'elle se réunira.

J'ai noté qu'il y aurait une commission dédiée sur le FEADER, donc ça c'est très important, je vous demande juste comment vont s'articuler toutes les commissions, tous les comités, qui vont travailler sur l'agriculture et ce qu'on réclame pour l'agriculture. Vous nous l'avez dit, pas de volet agricole dans le CPER, et donc un travail à faire ailleurs, à un autre moment. Il faudrait à mon avis que tout ça concorde et qu'il ait une instance. Alors est-ce que ça dépendra de cette commission dont vous venez de parler, de la commission économie ? Est-ce que ce sera une commission Ad hoc sur le sujet de l'agriculture, on l'a bien vu depuis deux jours, deux jours et demi, voilà, donc comment on va travailler utilement sur ces questions-là ? Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'ai entendu votre demande de faire un point en conférence des présidents. A la prochaine conférence des présidents, si vous le souhaitez on regardera ce sujet. Mais effectivement je renvoie vers la commission qui traite des sujets de l'agriculture, et il faut que Arnaud LÉCUYER, avec la Présidente de commission organisent une réunion dédiée au thème de l'agriculture pour avoir du temps pour travailler, avec en plus les nouvelles dispositions qui seront proposées tout à l'heure au vote, sur le règlement intérieur. Ça me semble de bon sens.

Quant à la commission finances, le Président est de vos bancs, et je n'ai pas l'habitude de piloter le Président de la commission finances. S'il veut faire des points d'information dans les commissions finances sur des éléments dont nous disposons dans les services, c'est à sa disposition et il peut l'organiser. Je n'ai pas l'habitude de dire que M. DE SALLIER-DUPIN a le droit ou pas le droit de communiquer des informations à la commission, aucun problème, mais vraiment aucun problème. Et moi, je pense même qu'il faudrait en faire une tous les 15 jours peut-être, mais ça c'est vous qui voyez, en fonction de votre temps, M. DE SALLIER-DUPIN. (*Propos hors micro*) Vous gérez, moi je suis tout à fait demandeur, en tout cas, que la commission suive bien les choses et nous alerte à temps.

Quant au FEAMP, le FEAMP n'a pas échappé à la Région, les 5 M€, j'ai appelé la Ministre personnellement, ils ne sont jamais remontés à Paris, on les a récupérés immédiatement, il n'y a pas eu de manque sur les 5M€. L'engagement a été pris immédiatement, je l'ai expliqué à Olivier LE NÉZET, et à aucun moment on a perdu cet argent. Ça a failli mais j'étais là. Et grâce à certains, je suis encore là. (*Rires)* Merci.

*Applaudissements.*

**Marie-Pierre VEDRENNE**
Pour l'explication de vote, juste ça aurait été triste de ne pas entendre M. PENNELLE nous rappeler que la France est un distributeur neutre.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On ne s'interpelle pas dans l'hémicycle…

**Marie-Pierre VEDRENNE**
Et que lui-même a rappelé la question du principe de solidarité, et depuis le début on rappelle que nous sommes une région agricole, maritime, périphérique, et qu'on voit bien, justement, cet effet levier, cette cohésion sociale territoriale elle est permise par ces fonds européens. Donc c'est un grand POUR.

**Valérie TABART**
Nous avons entendu l'ouverture sur le travail sur le FEADER, et donc, dans l'attente de ces futures discussions, nous nous abstenons.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
OK, logique, merci beaucoup.

*Le Président appelle au vote le point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027*

*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027 est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous passons, en remerciant Stéphane PERRIN et toutes les équipes qui travaillent sur ces fonds européens dans les différents services, c'est un sujet ô combien important. On remercie bien sûr Laurence FORTIN sur le LEADER, et on en reparlera, c'est noté. M. LE DIFFON, nous aurons l'occasion d'en parler directement avec la Vice-présidente, et bien entendu Arnaud LÉCUYER à distance, qui suit certains de ces dossiers. Sans compter FEAMPA, etc.

# Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous passons aux Statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique, et je passe la parole à Forough DADKHAH.

**Forough DADKHAH**
Merci Monsieur le président.
Je fais version courte, pour ce rapport. Donc le Campus des métiers et des qualifications, c'est un réseau qui fédère à la fois l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, les organismes de formation adossés aux laboratoires de recherche, etc., pour deux objectifs majeurs, on va dire même trois. Ces parcours de formation fluides, impliquent d'être attentifs sur les formations d'avenir et les métiers d'avenir. Troisièmement, c'est vraiment travailler au plus près des entreprises, dans l'approche au développement économique.
Mais en fait, ce bordereau c'est plus un bordereau technique, parce qu'il s'agit de deux campus de métiers celui de…, en fait avant d'aller là-dessus, c'est de dire que nous en avons cinq en Bretagne, et dont quatre qui ont eu le label d'excellence. Il s'agit de deux Campus d'excellence, le campus de Bâtiment. Celui-ci n'avait pas le statut d'association pour bénéficier des fonds qui viennent de la recherche, de l'État, il faut qu'ils soient dans le statut d'association, pour bénéficier des fonds qui viennent de la recherche, de l'État, donc il faut qu'ils rentrent dans le statut d'association, donc ils vont créer un statut d'association, et le Conseil Régional rentre dans l'association. L'autre c'est le campus Numérique. Celui-ci a le statut d'association, mais qui arrive à la fin. Donc c'est un renouvellement, la position du Conseil Régional est renouvelée et il rentre au Conseil d'administration. Voilà Monsieur le président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci de cette explication rapide. Dans les inscrits, 1 inscrite, Anne PATAULT. Je vous en prie.

**ANNE PATAULT**
Qui va faire très court aussi. Juste pour dire, qu'effectivement il faut se réjouir à chaque fois qu'un campus des métiers obtient la qualification d'excellence. On en aura sans doute d'autres, et ils peuvent faire réseau. Rappeler que c'est essentiel parce que ça permet d'avoir au plus près des territoires, de l'innovation et ça

prouve, effectivement, qu'en dehors des métropoles et ou en dehors des grandes agglomérations, on peut être innovants, excellents, et surtout savoir mailler la recherche et l'innovation, et le monde économique. Et donc ça embarque aussi des entreprises de proximité dans des projets. Et donc c'est totalement vertueux, et je me réjouis juste, plus il y en a et plus je me réjouis.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Mme PATAULT, et merci de ces mots qui sont exactement en ligne avec ce que nous pensons de ces Campus des métiers et des qualifications. J'imagine qu'il n'y a pas de réponse à apporter, c'est un complément finalement et qui renforce les propos de la Vice-présidente. Avis de la commission, Émilie KUCHEL ?

**Émilie KUCHEL**
Favorable.

*Le Président appelle au vote l'approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable est adopté à l'unanimité*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous.

# Renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous passons au renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique, et je passe la parole à Olivier DAVID.

**Olivier DAVID**
Je vais également essayer de faire synthétique, rappeler autour de quatre questions, les éléments et les principes que l'on a retenus. Mais rassurez-vous ce n'est pas parce qu'il y en a quatre que cela va durer longtemps.

Qu'est-ce que le CCRDT ? Un organe consultatif que vous connaissez et qui est au service de la politique régionale de la recherche, et du développement technologique, et c'est une instance importante qui permet le dialogue avec les partenaires de la recherche et de l'innovation. Donc son objet c'est d'être consulté sur toutes les questions relatives aux politiques régionales, pour le renforcement de la recherche et de l'innovation, et par rapport à des questions que nous avons traitées hier. C'est l'espace de dialogue privilégié notamment sur tous les dispositifs à destination de la recherche et de soutien à la politique de recherche, sur les programmes pluriannuels mais également sur les politiques de l'État et de l'Europe dans le domaine de la recherche.

Je rappelle au passage, que depuis que nous avons installé la stratégie régionale de recherche et d'innovation, la S3, c'est aussi l'instance de suivi qui pilote effectivement la S3. Sa composition vise, et c'est la troisième

question, à être représentative de l'ensemble du monde de la recherche et de l'innovation. Je ne vais pas vous décliner la composition exhaustive des 107 membres, mais vous avez vu les trois collèges. On y retrouve les représentants des secteurs de la recherche, de la formation et du développement technologique et du secteur concurrentiel. On y retrouve les acteurs consulaires et les organisations syndicales, salariales et patronales, et on y retrouve les représentants du CESER, des métropoles et des autres collectivités locales et de personnes qualifiées.

Alors pourquoi maintenant ? Tout simplement parce que la dernière fois que ce CCRDT a été renouvelé, c'était en 2016 et son mandat a été prolongé de trois ans. Les statuts sont obsolètes parce que certains membres n'existent plus. Certains organismes de recherche ont évolué dans leur forme, et la représentation des organisations syndicales et patronales était incomplète. Donc l'idée, c'est d'ajuster les principes que nous avons retenus, c'est vraiment coller à la réalité du fonctionnement des acteurs, et puis d'être effectivement sur des formes renouvelées en termes d'agilité, de souplesse des décisions, vers le bureau et à la fois vers la Commission Permanente, puisque je sais que c'est un organe important sur tous les dispositifs liés à la recherche et l'innovation. Voilà.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup Monsieur le vice-Président. Alors 2 inscrits. Anne PATAULT vous avez la parole.

**Anne PATAULT**
Encore moi, et encore rapidement.
Monsieur le vice-Président,
Au-delà du toilettage effectivement nécessaire des statuts, je crois quand même repérer qu'il y a plus d'innovation qu'avant, dans les missions du Comité, et ça me semble important de dire qu'on est maintenant vraiment sur un continuum formation, recherche, technologie et innovation, et je pense que l'on a spécialement besoin.

Remarquez aussi qu'on a maintenant un lieu de pilotage, en tout cas, de suivi de la S3. Ça me semble important que l'on sache à quel endroit la S3 atterrit, en tout cas en termes de lisibilité. Et puis j'ai évidemment lu la composition des collèges, avec ma paire de lunettes de présidente d'un campus de proximité, et j'ai encore l'impression d'être, selon mon humeur, soit le Petit Poucet que l'on perd dans la forêt, soit la plouc qu'on n'invite pas à la table des grandes universités, mais je n'ai pas repéré que les campus de proximité étaient conviés au tour de table. Or, il me semble qu'il y a comme pour les CMQ, de la formation, de la recherche, de l'innovation, et que si on veut avoir une politique campus de proximité CMQ, il faut qu'il soit présent dans ce lieu-là aussi.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci de cette intervention Isabelle LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Non, non, j'expliquerai mon vote. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Monsieur le Vice-président ?

**Olivier DAVID**
Je vais vous avouer qu'une instance à 107 personnes … et on en a déjà rajoutées. (*Propos hors micro*) Voilà. Pardon ? (*Propos hors micro*) Il faut savoir aussi que ces campus dont vous parlez, ils sont très articulés avec les territoires et c'est normal, vous l'avez expliqué. Donc les collectivités on va les renvoyer, parce que maintenant, une fois que ce bordereau, s'il est validé, on le mettra en œuvre, on va demander à ces collectivités aussi, d'avoir des représentations qui soient à peu près équilibrées. Donc j'espère très sincèrement, que dans

ce cadre-là on retrouvera cette diversité à laquelle, j'ai cru passer le message hier, j'étais très attaché, entre l'articulation des grandes plaques métropolitaines, pour reprendre le terme que j'ai utilisé, et les campus de proximité.

En tout cas, j'y veillerai. J'entends la préoccupation, et rien ne nous empêchera, c'était marqué dans le bordereau, qu'on puisse faire évoluer, effectivement, dans la durée du mandat ces choses-là. Voilà.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci de vos échanges, je vous propose de passer aux voix. Émilie KUCHEL ?

**Émilie KUCHEL**
Favorable.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Nous nous abstenons pour ce qui nous concerne. Nous attendons de travailler sur la stratégie recherche et innovation, que vous nous avez annoncée hier. Pour le moment on a bien du mal à savoir qui fait quoi, et quelle est la gouvernance de tout ça. Pour nous, c'est important. Donc dans le doute, et pour le moment, nous nous abstenons. Mais nous serons présents, nous avons deux représentants dans cette instance. Ce sera le moyen de vérifier. Merci.

*Le Président appelle au vote le renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous tous.

# Règlement intérieur du Conseil régional

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous arrivons au Règlement intérieur. Sur le Règlement intérieur, tous les groupes sont inscrits, et j'ai 14 amendements. Donc, on peut le faire en 30 minutes comme en 2 heures. Moi ça m'est égal, il faut juste qu'on décide bien notre méthode. La méthode que je peux vous proposer, mais il faut que chacun l'accepte, c'est que chaque groupe présente ses amendements dans son intervention, me permettant à l'issue de recueillir l'avis de la commission sur les amendements, et de passer aux votes sur les amendements. Sinon, nous faisons le premier tour, avec les interventions de tous les groupes, puis après, je passe chaque amendement et on va en avoir pour une heure, une heure et demie sur les amendements. Donc c'est comme vous le souhaitez, voilà, je laisse libre choix aux minorités. M. PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui Monsieur le Président, sur ce que vous venez de dire, je suis bien conscient qu'après deux jours et demi de session, vous soyez un petit peu pressé…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ho non, je ne suis pas pressé, c'est pour vous…

**Gilles PENNELLE**
Si je sais qu'il y a un match important du tournois des six Nations, qui m'intéresse aussi, entre la France et l'Écosse. Cependant … On a tous envie de le voir ! Cependant, moi je vais quand même vers la deuxième chose, je pense que le règlement intérieur qui n'intéresse pas les Bretons, ni les journalistes qui ne sont plus là, qui n'intéresse que nous, nous en sommes tous conscients, mais qui organise quand même nos débats, doit nécessiter quand même d'un petit débat en interne. Donc je propose que chaque groupe s'exprime, et qu'il y ait les amendements par la suite. On peut présenter les amendements très rapidement, si vous le souhaitez.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Soit ! Encore une fois l'objectif était que tout le monde soit d'accord. Moi je veux que l'on avance, on va respecter la règle, et donc on va faire le fonctionnement habituel et normal. Mme LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
On ne va pas proposer un scrutin public pour décider de la façon dont on va aborder la question du Règlement intérieur. Personnellement je souscris à ce que vous avez proposé. On a passé les uns et les autres, les présidents de groupes, quelques heures avec M. PERRIN, comme je le disais jeudi, qui a essayé d'aboutir à un consensus. On a redéposé nos amendements, et c'est de bonne guerre, si je peux employer ce mot que je n'aime pas du tout. Mais voilà, moi je pense qu'on peut, comme il l'a fait d'ailleurs, à plusieurs reprises, article 1, article 2 et s'il n'y a rien, mais bon je ne suis pas majoritaire, comme cela ne vous a pas échappé.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame, je vais essayer de proposer un compromis, c'est que vous prenez la parole, ceux qui auront défendu leur amendement dans leur proposition, à la fin ils ne le représenteront pas, on considèrera qu'il aura été défendu. Ceux qui voudront prendre un temps pour le défendre, prendront un temps pour le défendre. Voilà. Bien, je vous propose de commencer, Daniel CUEFF, qui ne porte pas d'amendement, d'ailleurs au passage.

**Daniel CUEFF**
Merci Monsieur le Président.
Nous approuvons ce règlement intérieur qui est une vraie avancée, à la fois sur les langues de Bretagne, à la fois sur la traduction également, pour la langue des signes et également l'inscription prévisionnelle qui aura lieu plus tard, qui est l'organisation de la Chambre Régionale Citoyenne, dès que le CESER se sera prononcé sur ses modalités. Merci

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci de cette intervention courte, qui donne le ton.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Alors Mme STOLL et M. MARBOEUF dans l'ordre que vous souhaitez.

**Stéphanie STOLL**
Je voulais juste intervenir sur l'amendement que je vous ai proposé. Je vais retirer l'amendement. Je voulais vous rappeler que l'écriture est venue après une proposition de notre groupe, en octobre dernier, qui était plus simplement formulé, qui disait : « que lorsqu'un membre de l'assemblée ou une personne invitée s'exprime en

breton ou en gallo, une traduction simultanée en français est assurée », c'est une formule toute simple que l'on aurait aimé qui soit reprise, mais ça n'a pas été possible.

On aurait aimé que vous vous inspiriez aussi du Règlement de l'Assemblée Galloise, qui est sœur de l'assemblée bretonne. Mais voilà il faut faire des compromis. Donc je vous l'ai dit on n'est pas dans la démonstration, je vous l'ai dit au déjeuner. On n'est pas non plus dans les accords discrets. On préfère être clairs et connaitre qu'on le retire ici. Mais on compte vraiment sur votre bonne foi, pour permettre la traduction simultanée à chaque fois qu'un membre de l'assemblée aura prévenu à l'avance, la conférence des présidents.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci de votre propos Madame et encore une fois, cette conférence des présidents, au bout de 6 mois à 1 an elle fera un bilan du fonctionnement, et nous en reparlerons. Nous sommes des élus, 83 élus ici dans cet hémicycle pendant 7 ans. Il faut trouver des règles de vie commune, et on va les faire évoluer dans le temps, pour faire en sorte que chacun puisse y trouver son compte. Comptez sur moi sur ce point et merci de vos propos. M. MARBOEUF

**Bernard MARBOEUF**
Oui, Monsieur le Président merci.
Je voudrais saluer la proposition et les mots de Stéphanie, et la remercier des mots qu'elle vient de prononcer. Alors, 4 points sur ce règlement intérieur. D'abord on part d'un règlement globalement de 2016. Il a été ajusté un petit peu après, et je rappelle qu'en 2016 il avait été voté à l'unanimité. Je redis qu'il y a eu des améliorations sur les temps de parole, sur la présence de la langue bretonne et du gallo. Le discours de politique générale est maintenant traduit en langue des signes. C'est important pour nous, nous l'avions proposé. Et je suis assez sensible Monsieur le Président, à l'amendement de consensus que vous nous proposez.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais indiquer avant le vote.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Nous passons à Gilles PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Monsieur le Président,
Moi je tiens quand même à dire un certain nombre de choses sur ce règlement intérieur, sur lequel on a passé, n'est-ce pas M. PERRIN, quelques heures quand même, et qui, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, sont un peu nos règles de vie commune. Certes, ça n'intéresse ni les Bretons, nous en sommes tous très conscients, ni la presse régionale. Mais, on est entre nous et on peut quand même en parler. Donc je tiens à ce que les 4 amendements des élus du Rassemblement national soient représentés par la suite.

On a beaucoup travaillé sur ce règlement intérieur avec M. PERRIN, que je salue d'ailleurs parce que nous avons passé de nombreuses réunions à travailler sur le nouveau règlement intérieur qui aurait dû intervenir bien avant aujourd'hui, je le rappelle quand même, nous sommes 8 mois après notre élection. Ce règlement aurait dû être adopté depuis bien longtemps. On a bien compris que Monsieur le Préfet nous avait autorisés à continuer à vivre sous l'ancien règlement. Bon, très bien. Donc acte.

Ce groupe de travail était très positif, je le répète, parce que chacun était écouté, et M. PERRIN a essayé de faire en sorte que chacune des propositions soit reçue. Et puis, et puis, et puis, et puis, d'un seul coup, tout ça a capoté. Lors de notre dernière session nous devions déjà voir le règlement intérieur à l'ordre du jour, et puis quelques jours avant, quelques heures peut-être, je ne sais plus, ça a été retiré. A ma grande stupéfaction, parce que je pensais qu'on allait vers un accord qui aurait réuni au moins peut-être les 2/3, voire les ¾ de notre assemblée. Je vais citer, M. PERRIN, quelqu'un que vous aimez bien, M. CLEMENCEAU, n'est-ce pas ? On se comprend. Il disait : « quand on veut enterrer une décision, on crée une commission ». Est-ce qu'on crée un groupe de travail ? Ce n'est pas tout à fait le cas. Et puis, d'un seul coup, on a vu revenir de la part de l'exécutif… alors le groupe de travail est interrompu. Puis, on ne soumet pas le nouveau règlement intérieur à la session

dernière. Et d'un seul coup, on apprend, comme ça, au hasard d'une visio, que le règlement intérieur va revenir à la session de février, fin février. Et là, il n'y a plus de groupe de travail, il n'y a plus de contributions des groupes, il n'y a plus contribution des uns et des autres. Vous nous soumettez, de façon assez arbitraire, ce règlement nouveau que nous avons sous les yeux. Ça, c'est sur la méthode et la forme. C'est ce que j'ai déjà évoqué avant-hier dans ma question orale, sur la gouvernance.

Alors maintenant, quand on regarde le fond. Il y a des avancées indiscutables et les élus du groupe Rassemblement national avaient demandé un certain nombre de choses qui ont été acceptées. Par exemple, de moduler un petit peu le temps de parole, comme vous le proposez. Nous sommes tout à fait favorables à cela, de faire que dans les débats encadrés, politique générale ou débats encadrés dans la session, il y ait finalement une répartition assez proportionnelle à laquelle j'adhère. L'une de mes grandes demandes était que lors des débats, afin d'animer un peu plus les débats, vous le souhaitiez aussi Monsieur le Président je le sais, que finalement, une fois que les Vice-présidents avaient répondu aux différents orateurs des groupes et de l'opposition, il était possible d'avoir ce que j'avais appelé, et Madame la Députée européenne me comprendra parfaitement, parce que elle vit ça au Parlement européen, le fameux carton bleu, où on pouvait finalement pendant un temps assez réduit, reprendre la parole pour répondre à quelque chose. Ça, ça me semblait indispensable et c'est dans le règlement intérieur que vous nous présentez aujourd'hui et je vous en remercie parce que je pense que ça permet une meilleure expression de la démocratie au sein de notre assemblée.

Donc, sur ces points, je suis satisfait. J'avais demandé aussi que les vœux ne soient pas en fin de session parce que, on le voit bien là, on accélère tout le monde en a marre, le match de rugby approche, etc., et les vœux qu'on va soumettre tout à l'heure au vote, la moitié des élus auront déjà remballé leurs affaires etc., j'avais demandé que ces vœux soient placés à un autre moment. Ça avait été accepté dans le groupe de travail. Donc on déposera un amendement tout à l'heure sur ces vœux. Globalement, je dois dire que le groupe de travail, finalement, de M. PERRIN a abouti quand même à quelque chose qui est globalement positif. Nous avons encore un certain nombre de toutes petites réserves qui sont des amendements précis que notre groupe déposera.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le règlement. C'est quand même important qu'on en parle, parce que ça conditionne quand même notre façon de travailler pendant les presque 6 ans qui viennent, parce qu'on va faire un peu plus qu'un mandat normal, tout au moins si le calendrier est respecté. Et donc voilà ces remarques préliminaires au dépôt de nos amendements.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. PENNELLE. Mme LE CALLENNEC.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président,
4 amendements :

- le premier sur l'écriture inclusive, c'est l'article 19. Donc les convocations sont adressées par voie électronique. Nous souhaitons compléter avec « l'ensemble des documents sont rédigés en français et excluent l'écriture inclusive ». Ça, c'est le premier amendement.

- le deuxième concerne les vœux. Nous souhaitons que les propositions de vœux qui seront transmises à vous-même, Président, puissent l'être au plus tard dans un délai de 48h avant le début de la séance plénière. Pour nous, les vœux peuvent avoir un rapport avec l'actualité. Si on avait pu le faire, on aurait par exemple déposé un vœu sur le soutien à nos agriculteurs et agricultrices compte tenu de l'impact de la guerre en Ukraine. Mais évidemment, on ne peut pas, compte tenu des délais qui nous sont imposés sur les vœux. S'ils sont d'actualité, on aimerait pouvoir raccourcir les délais.

- le troisième amendement, c'est le temps de parole des questions orales. Vous le reconnaitrez nous sommes assez constants. Nous estimons qu'il y a eu un vote l'année dernière et que le temps de parole doit toujours tenir compte des résultats obtenus lors de l'élection régionale, et nous souhaitons maintenir la règle qui

prévalait jusqu'à présent des 15 minutes, 10 minutes, 7 minutes. Et, si je peux me permettre, ce n'est pas un amendement, mais on l'a vu à la faveur de nos 3 jours de session, il y aura peut-être plus de débats qui devront faire l'objet d'un temps programmé, si je puis dire, et comme ça, nous serons les uns et les autres sans doute un petit peu plus disciplinés … Non, non mais …

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je vous ai proposé le temps programmé, mais vous avez refusé …

**Isabelle LE CALLENNEC**
Pour s'écouter davantage, c'est peut-être le prix à payer.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je suis demandeur depuis longtemps.

**Isabelle LE CALLENNEC**
C'est une suggestion. Il y a d'autres instances que l'on connait les uns et les autres. Lorsqu'on nous demande d'être plus synthétiques, on l'est et du coup, on s'écoute davantage. Comme les débats sont intéressants. Je trouve que parfois, c'est dommage. Mais ce n'est pas un amendement, on ne va pas en discuter.

- Sur le droit d'amendement, pour nous il faudrait que tout élu puisse déposer un amendement, comme cela est le cas dans d'autres Régions, jusqu'à 48 h avant la session. Là aussi, on peut avoir eu entre la commission et la session, ce qui s'est produit pas mal, puisqu'on a vu qu'il y avait des allers-retours pendant toute la semaine, de réécriture, d'avoir un délai plus court de 48 h avant la session.

Ça, c'était mes 4 amendements. Je voudrais revenir sur l'article 30 du scrutin public ou secret. Je l'ai relu. Vous nous disiez, moi je vous crois sur parole, c'est l'article 30 « les votes sont recueillis au scrutin public toutes les fois que le 6ème des membres présents le demandent ». Tout à l'heure, vous nous avez dit que nous n'étions pas les 14 présents, ce qui était vrai, il en manquait 2. Mais quand on lit ça, on peut se poser la question des membres présents à ce moment-là dans l'hémicycle. Est-ce que nous étions bien 83 réellement présents ? S'il y a un flou, il faudrait peut-être un amendement pour bien repréciser les choses. Est-ce que nous étions 83 ?

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
M. PERRIN va compléter

**Isabelle LE CALLENNEC**
C'est « présents » ?…

**Stéphane PERRIN**
Je comprends l'intervention…

**Isabelle LE CALLENNEC**
Parce que nous on considère que 2 personnes n'étaient pas présentes. Dans d'autres groupes, c'est peut-être le cas. Mais peut-être que c'était le cas.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
M. PERRIN va vous apporter les éléments.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Donc, on était combien « présent » quand on a fait la demande ?

**Stéphane PERRIN**
Je comprends la demande de Mme LE CALLENNEC. Quand vous avez physiquement déposé la demande, je ne sais pas combien il y avait de gens présents dans l'hémicycle. Mais là, on ne peut pas abonder, je rappelle

que là c'est le code général des collectivités territoriales donc … Il ne peut pas y avoir d'amendement, mais une précision sur les ….

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Est-ce que les services peuvent nous éclairer sur la règle ? C'est le nombre de personnes dans l'hémicycle ou c'est les 83 élus ? (…) C'est les 83. Donc c'est bien 1/3 des élus, des 83 (…) 1/6 des élus.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Parce que concrètement, pardonnez-moi Président. Concrètement les votes sont recueillis au scrutin public toutes les fois que le 6ème des membres présents le demande. Le 6ème des membres présents, pour moi, c'est le 6ème sur 83.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'entends ! C'est pas clair, il faut préciser. Et là pour le coup, c'est…

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Ce que je veux dire par là, c'est que ça n'a aucune importance sur la demande que nous avons effectuée ce matin, il n'y a pas un impact majeur.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
J'entends, j'entends !

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Néanmoins …

**Isabelle LE CALLENNEC**
C'est ce que j'allais dire, ça pourrait resservir.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je pense que vous avez raison et d'ici qu'on finisse les débats, il faut voir si les services veulent faire préciser les choses et que vous me donniez le bon texte pour que je le lise avant le vote tout à l'heure. Si vous en êtes d'accord. Pour qu'on enlève l'interprétation et que ce soit clair. OK. Merci Madame. Nous passons à Ana SOHIER.

**Ana SOHIER**
Excusez-moi j'ai un petit problème de connexion d'ordinateur.
Chers collègues,
L'ensemble des représentants des groupes a été invité à travailler au sein d'un groupe de travail dédié pour faire évoluer le Règlement intérieur du Conseil régional de Bretagne. Dans ce cadre, notre groupe a fait des propositions construites et argumentées, au nombre de 18.

Nous avions dans ce cadre plusieurs objectifs :
- D'abord assurer une meilleure publicité de nos débats, par exemple en diffusant les réunions de la Commission Permanente où se votent d'importantes aides.
- Améliorer la place du citoyen dans la vie démocratique des instances régionales en abaissant par exemple les seuils du droit d'interpellation et en permettant aux citoyens de poser des questions orales en séance.
- Améliorer la co-construction des politiques publiques en donnant aux groupes d'opposition les moyens de s'impliquer dans le processus décisionnel régional, par exemple en présentant des rapports d'initiative ou des propositions en commission
- Enfin, améliorer la transparence et l'accessibilité des décisions pour les élus, en interne et aussi pour les citoyens.

Je reviens rapidement sur la méthode, Monsieur le Président. Vous chargez votre Vice-président Stéphane PERRIN de ce travail, mais visiblement celui-ci n'avait pas toute la latitude dans la discussion. Après quelques réunions, nous ne sommes pas totalement conquis par le résultat. Mais bon. Dont acte ! Vous mettez ce bordereau à l'ordre du jour de la session de décembre. Mais voyant que les groupes d'opposition ne sont pas satisfaits de la conclusion de nos travaux, vous le retirez au dernier moment. C'était sage, mais pendant la réunion de décembre, vous vous étonnez, vous critiquez que ce dossier revienne à chaque fois sur les lèvres. Vue l'organisation, c'était normal. Donc il revient, aujourd'hui, en février, sans que le groupe de travail se soit à nouveau réuni et sans finalement qu'on ait changé de position par rapport au mois de décembre.

Que de temps perdu !

Toutefois, sur le fond maintenant, puisque c'est le plus important, je voulais saluer les avancées. Même si toutes nos propositions n'ont pas été retenues, certaines ont été intégrées. Je pourrais prendre juste quelques exemples :
- Le renvoi d'un dossier de la Commission Permanente vers la session quand une partie des élus le demandent.
- La suppression des votes en commission afin de renforcer leur rôle d'échange de débats et de propositions.
- L'abaissement du seuil du droit d'interpellation et surtout son élargissement aux habitants de Loire-Atlantique.

Le succès, comme on dit, étant fils de l'audace, j'invite M. PERRIN à persévérer dans son être, selon les mots de SPINOZA, et à pousser cette avancée un pas plus loin. En effet, il a ceux qui voient le verre à moitié vide et ceux qui voient le verre à moitié plein. Mais là, Monsieur le Président, il manque une goutte. Une toute petite goutte mais essentielle à vos yeux : la possibilité de pouvoir s'exprimer en breton pendant toute la durée de la session. Nil CAOUISSIN y reviendra lors de la présentation de l'amendement dédié.

Pour ma part, je vais juste rappeler l'objet de chaque amendement qu'on présente conjointement avec le groupe Les Écologistes de Bretagne :

- Il y a un premier amendement sur le délai de dépôt, justement, des amendements ;
- Le deuxième concerne la publicité des débats de la Commission Permanente ;
- Le troisième, la notion de renvoi devant la plénière.

Voilà. Merci.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Nous passons à Claire DESMARES.

**Claire DEMARES**
Monsieur le Président, Monsieur le Président aux finances, chers collègues,
Pour une grande majorité des Bretonnes et des Bretons, le Règlement intérieur du Conseil régional apparait comme un sujet interne, technique et dénué d'intérêt public, on va se dire les choses, pourtant nous le savons ce texte règlementaire est très politique. C'est lui qui organise la vie démocratique de l'institution, qui détermine les règles de fonctionnement de l'assemblée et les différentes instances régionales. Nous l'avons à nouveau vu hier soir.

A chaque nouveau mandant, l'exécutif se doit d'entamer un processus de révision de ce Règlement intérieur qui est ensuite soumis au vote de l'assemblée. Pour ce nouveau mandat, l'exécutif avait choisi de constituer un groupe de travail présidé par le VP aux finances et composé de représentantes et représentants de chaque groupe politique pour débattre de ces possibles évolutions. Nous avions salué cette initiative de consultation qui s'est déroulée à l'automne et nous y avons activement participé. Nous y avions apporté plusieurs propositions visant à introduire davantage de transparence dans le fonctionnement de l'institution régionale. Créer plus d'espace de co-construction des politiques publiques, renforcer la place des langues de Bretagne dans le débat régional.

Notre objectif : remettre les Bretonnes et les Bretons au cœur de la vie démocratique régionale. Nous y avions exprimé notre incompréhension devant le retrait unilatéral de la part de l'exécutif du point « règlement » de l'ordre du jour lors de la dernière session. Nous regrettons également que la consultation initiée à l'automne ne soit pas poursuivie entre la session de décembre et celle d'aujourd'hui montrant par là une reprise en main du sujet par l'exécutif, sans concertation.

Dans la nouvelle version qui est soumise aujourd'hui au vote, il ne faut pas nier que des petites avancées ont été introduites, notamment grâce à plusieurs des propositions que nos 2 groupes Écologistes et Breizh a-gleiz ont défendues. Les initiatives citoyennes d'interpellation de l'exécutif régional seront facilitées avec l'abaissement du seuil. Il faudra désormais non plus 40 000 mais bien 30 000 citoyennes et citoyens répartis sur la Bretagne à 5 et non sur la Bretagne administrative, pour soumettre au Conseil régional une proposition de délibération.

Nous n'avons pas obtenu que la Commission Permanente soit rendue publique. Elle continuera de se réunir à huis clos pour l'attribution des subventions parfois très contestables. Mais lors de la commission finances, l'exécutif a rendu un avis favorable à notre amendement permettant un renvoi minoritaire en session. S'il est adopté, 1/3 des membres de la Commission Permanente pourra décider de renvoyer un sujet à la discussion en assemblée plénière s'il juge nécessaire que ce point se fasse lors d'un débat public. Nous nous en félicitons.

La suppression des votes en commission sur les bordereaux et amendements permettra de gagner en fluidité et d'alléger le formalisme des commissions. Il s'agit d'une étape première essentielle pour faire des commissions thématiques de véritables espaces de débats et de co-construction de l'action publique régionale en renvoyant à l'hémicycle le temps de la décision.

Toutefois, malgré ces avancées, nous considérons que nous pourrions aller beaucoup plus loin dans la modernisation de notre institution régionale afin de répondre à l'immense défi démocratique de notre temps. Pas besoin de rappeler les taux catastrophiques d'abstentions aux dernières élections ainsi que l'extrême-droitisation du débat public menaçant la stabilité de nos institutions et les valeurs qui fondent notre République et le vivre ensemble.

Monsieur le Président, dans vos orientations budgétaires, à la session de décembre, nous avons pu lire : « il s'agit de tenir compte, partout, de la question démocratique pour réintéresser nos concitoyens à la chose publique, les réimpliquer dans le processus de décision, leur redonner les moyens de se sentir parties prenantes et de participer réellement à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Nous sommes bien d'accord sur le fond. Mais comme sur d'autres sujets, nous préférons les actes. Pour l'instant, même si nous accueillons plutôt positivement la création d'un journal d'information grand public sur la question de l'action de la Région, nous attendons avec impatience les propositions du CESER saisies sur le sujet de la concertation citoyenne. Nous considérons que le chantier d'innovation démocratique et de la réappropriation citoyenne de l'institution régionale reste ouvert. Questions du public, convention citoyenne thématique, généralisation des consultations ou encore budget participatif, les outils existent pour concrétiser le renouveau démocratique dont la Bretagne a besoin, il suffit de s'en saisir. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Gaëlle NIQUE

**Gaëlle NIQUE,**
*Groupe Social-Démocrate de Bretagne*
Monsieur le Président, mes chers collègues,
Décidément ce règlement intérieur aura fait couler beaucoup d'encre, ou beaucoup, ce qui est dans l'air du temps, généré des tweets et aussi des cris d'orfraie. Il me semble incontournable de recentrer les débats sur la portée symbolique et démocratique de ce document et d'éluder toute polémique spécieuse, attristante et erronée.

Par essence, un règlement intérieur d'une collectivité n'est pas un document qui a vocation à susciter l'enthousiasme des foules. Cette typologie de texte très juridique peut s'avérer terne, simple viatique pour assurer le bon fonctionnement de l'institution, pour donner un cadre et donc une sérénité aux élus que nous sommes, aux services, aux collaborateurs. Nous devons saluer le travail qui a été effectué sous l'égide de notre Vice-président aux finances Stéphane PERRIN, pour parvenir à ce texte beaucoup plus ample et courageux qui ancre notre collectivité dans la modernité démocratique, qui sanctuarise les langues de Bretagne, qui sont notre ADN et qui marque notre volonté réaffirmée de ne concevoir notre espace régional que composé de 5 départements. La modernité démocratique, c'est l'ambition d'une collectivité qui se veut plus politique au sens noble du terme et qui se vit comme un véritable forum en phase avec les aspirations de la population. Cette ambition, nous lui donnons corps par exemple en proposant l'instauration d'un droit de réplique, ouvert à tous les groupes, après les réponses des membres de l'exécutif. Il est essentiel à nos yeux, de fluidifier et de dynamiser nos échanges à seule fin de conforter le rayonnement de notre institution. Disons-le sans détour pour marquer les esprits. Ce choix n'est pas anodin. Nous assumons, sans difficulté aucune que de tels leviers puissants profitent aux groupes de l'opposition siégeant dans l'hémicycle. En favorisant leur expression, nous contribuons à la construction d'une réponse au défi breton qui ne peut être collective et à laquelle ils ont toute leur part.

Le second point d'importance est relatif aux langues de Bretagne qui pour la 1ère fois, font leur entrée officielle dans les débats de politique générale ou d'autres typologies de débat, avec une traduction dédiée. Cette avancée est historique et d'une portée symbolique majeure d'autant que nous avons la chance de compter un bon nombre de collègues capables de s'exprimer couramment en breton et en gallo. Que ces langues trouvent enfin la place qui leur revient dans cet hémicycle. Cette reconnaissance n'a que trop tardé.

A ce titre, je vous ferai une confidence. On va calmer un peu les choses. Je regrette tant que ma grand-mère Sidonie née en 1910 à Maël Carhaix n'ait jamais osé m'apprendre cette langue bretonne qui était la sienne. Elle qui, petite avait été humiliée, grondée, réprimandée à l'école parce qu'elle parlait breton. Cela lui semblait déplacé, voire impossible de me l'apprendre. Il valait mieux, me disait-elle que j'apprenne d'autres langues. Pourtant j'aurais adoré, je sais qu'elle serait fière que sa langue maternelle soit reconnue comme une langue officielle. Le poids des mots, la force du symbole. Force du symbole aussi lorsque je constate que nous adoptons le même mode de fonctionnement pour nos langues et leur traduction que le Parlement écossais. Breton, gallo, gaélique, écossais et scots sont ainsi promus de la même manière en Bretagne et en Écosse. Je trouve cela particulièrement beau.

Enfin, le fait d'inscrire noir sur blanc dans notre règlement intérieur, que les initiatives citoyennes susceptibles de donner lieu à délibération de notre collectivité émaneront d'hommes et de femmes inscrits sur les listes électorales des 5 départements bretons y inclut les départements de Loire-Atlantique s'inscrit dans notre histoire et constitue un marqueur fort. Ce serait un contre-sens absolu à nos yeux, d'inciter les Bretonnes et les Bretons à s'exprimer tout en laissant près de 1.5 M d'entre eux sur le bord du chemin. Nous affirmons ainsi le « fait breton » avec une vision ambitieuse de la démocratie régionale. Non seulement le mécanisme est élargi à la Loire-Atlantique, mais comme cela a été dit précédemment, le seuil de déclenchement a été abaissé de 40 000 à 30 000 citoyens. C'est une réelle avancée dont il ne faut pas sous-estimer la portée politique. L'association de la population à la prise de décision est un levier incontournable pour donner un nouveau souffle à un système représentatif de plus en plus contesté ou décrié.

Durant cette session nous avons vécu pléthore de péripéties fort éloignées de la vie et des préoccupations de nos concitoyens. Au-delà de ce règlement intérieur et comme le disait Pierre Mendès-France, « La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité. C'est un type de mœurs, de vertu, de respect de l'adversaire. C'est un code moral ». Je pense que nous pouvons tous y méditer. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci, vraiment. Ça conclut de très belle manière l'ensemble des interventions des collègues. Merci vraiment beaucoup. Que vous dire ? M. PERRIN, vous voulez ajouter quelque chose ?

**Stéphane PERRIN**
Je voudrais dire 2 choses. D'abord, je voudrais remercier les collègues à mon tour, parce que, ça a été dit, le travail qui a été fait en groupe de travail a été agréable, malgré ce qui nous sépare, plus ou moins fortement. On a tous essayé d'y mettre du nôtre pour que nous fixions effectivement une règle commune. Ce que je veux dire c'est que c'est probablement un exercice rarissime qu'un règlement intérieur dans une collectivité fasse l'objet d'un tel processus.

Ce que je veux dire aussi c'est que, oui, à un moment donné il y a eu une rupture dans le processus. C'est ainsi. La vie politique fait que parfois des événements, qui m'apparaissent, avec le recul, un peu périphériques au groupe de travail et fait que ce processus ait un peu dérapé, mais il est remis sur les rails et j'avais dit moi-même que ce travail, qui n'a pas été oublié puisque c'est sur la base de ce travail que nous avons un règlement intérieur en proposition aujourd'hui, était à la disposition du Président de Région et des présidents de groupe, parce que c'est ainsi aussi que je conçois mon rôle.

Le deuxième chose c'est que on est toujours tentés d'écrire beaucoup dans les règlements intérieurs. Je reste un juriste et je sais que parfois, quand on écrit trop, on écrit mal. Je sais aussi que parfois, quand on écrit trop, on ferme des portes. J'ai essayé de trouver des formulations, de vous proposer des formulations qui maintiennent des portes ouvertes et je sais qu'il y aura d'autres évolutions sur les langues sur lesquelles nous avons tant discuté. Je voudrais dire que c'est un cas unique en Bretagne en France, nous l'assumons, je l'assume. Le Président l'a dit, nous verrons bien comment les choses évolueront. La disposition a été retravaillée pour que la conférence des présidents puisse faire évoluer le dispositif. Vous voyez mes chers collègues, j'ai à cet instant un regret, c'est que si ce règlement intérieur avait été adopté à la session de décembre, nous aurions eu eu un débat sur la convention des langues, probablement avec des expressions en breton et en gallo. C'est mon regret en fait, à cet instant.

Mais la porte n'est pas fermée et sur les initiatives citoyennes et les souhaits qu'a portés Ana SOHIER, je veux redire que, à la suite de ce qu'a dit Daniel CUEFF, ce règlement intérieur sera retravaillé dans ses articles consacrés aux initiatives citoyennes, et l'engagement est pris, que lorsque les travaux du CESER sur la chambre citoyenne auront abouti, et qu'il nous faudra donc en tirer les conséquences, y compris pour notre règlement intérieur, il y aura des manifestations plus importantes de cette intervention citoyenne que ça ne l'est aujourd'hui. Donc, le rendez-vous est pris encore une fois, dans le cadre de ce processus qui a été souhaité par le groupe de Daniel CUEFF et accepté par le Président du Conseil régional, et dont le CESER est très officiellement saisi aujourd'hui.

Donc moi mes chers collègues je voudrais, pour finir sur une note positive, vous dire que j'ai eu grand plaisir à travailler avec vous toutes et vous tous, que je suis disposé à réitérer l'exercice sur d'autres sujets sur lesquels je serais susceptible d'apporter mon aide et que c'est bien comme ça, je crois que ce n'est pas seulement ma manière de faire, je crois que c'est la manière de faire de notre majorité, de son Président et je pense, de beaucoup de gens ici au fond et je ne doute pas que nous arriverons à trouver beaucoup de solutions pour faire avancer la démocratie régionale.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien. Merci à tous. Merci beaucoup. Donc, si j'ai bien compris, Mme LE CALLENNEC a présenté ses amendements. Je crois que le groupe Breizh a-gleiz, le groupe Écologistes de Bretagne et le groupe Rassemblement national souhaitent les re-défendre. Donc je vais vous passer la parole aux uns et aux autres et après je ferai les appels aux voix.

**Gilles PENNELLE**
Je vous propose, Monsieur le Président, que nous présentions nos 4 amendements dans la foulée.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Très bien. Je vous en prie. Allez-y.

**Gilles PENNELLE**
Pour information, la France gagne 12-3.

*(Rires)*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Donc restons en séance si ça porte bonheur.

**Gilles PENNELLE**
Oui, ça porte bonheur. Donc effectivement, nous avons 4 amendements, et le premier est présenté par M.DE MELLON.

**Gérard DE MELLON**
Monsieur le Président,
Il s'agit de la question de dématérialisation des rapports des sessions. C'est à l'article 19, très exactement où vous prenez une position tout à fait radicale proposant de transmettre les convocations et divers documents par voie électronique en exceptant un certain nombre de documents. C'est sur cette exception-là que je voudrais très rapidement revenir. L'examen des documents au Conseil régional au format numérique peut, pour certains élus, et en particulier les élus un peu âgés, je parle un peu pour moi, les papis aiment bien leur papier. Nous sommes un peu contraints à un état d'esprit un peu différent de ce que nous avions l'habitude de faire depuis notre jeune âge. Il convient donc de laisser la possibilité à ceux qui en font la demande de recevoir ces documents en version papier dans les mêmes conditions que lors du précédent mandat. Donc nous vous demandons de modifier le 2ème alinéa du texte initial de la manière suivante : « pour chaque accession, les élus ont la possibilité, sur demande, d'obtenir du Conseil régional la communication d'exemplaires imprimés de tout ou partie des rapports inscrits à l'ordre du jour ». Merci pour les papis.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
La majorité ne soutiendra pas cet amendement, mais on va mettre en place les outils pour que vous puissiez repasser commande de manière automatique, mais sur les moyens des groupes des uns et des autres en fonction des besoins. Mais on le passera au vote tout à l'heure, bien entendu. 2ème amendement pour le RN ? (…) Je vous invite à rester dans les 2 minutes si possible. Là, pour le coup, c'est le règlement, sur chacun des amendements.

**Astrid PRUNIER**
Merci Monsieur le Président,
Dans sa déclaration du 26 octobre 2017, l'académie française s'inquiète de ce que la multiplication des marques orthographiques et syntaxiques, que l'écriture inclusive induit, aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. De même la circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal Officiel de la République française a indiqué que dans les textes réglementaires, le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les thermes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Également un sondage IFOP du mars dernier indique que 63 % des Français désapprouvent l'écriture dite inclusive, écriture qui est en réalité excluante.

Pour toutes ces raisons, parce qu'il est inimaginable de massacrer à ce point notre langue française, qu'il apparait lunaire de ne pas protéger notre écriture, et parce que vous savez bien que sur la question précise de l'écriture inclusive, les élus du Rassemblement national seront pour vous toujours comme le sparadrap du

capitaine Haddock, nous proposons cet amendement visant à exclure l'utilisation de l'écriture inclusive dans les rapports et délibérations du Conseil régional. Je vous remercie.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous Madame. Là aussi nous connaissons votre position et d'ailleurs celle de Mme LE CALLENNEC puisqu'elle soutient un amendement équivalent. Vous connaissez nos positions, la majorité ne soutiendra pas cet amendement, mais c'est enregistré. M. PENNELLE pour le 3ème ?

**Gille PENNELLE**
Le 3ème amendement je l'ai finalement déjà présenté.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est celui sur les vœux au milieu…

**Gille PENNELLE**
Oui, c'est celui sur les vœux. Ce que je ne comprends pas c'est que dans le groupe de travail que nous avions eu avec M. PERRIN, ça avait été acté.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Parce qu'on a un truc plus intelligent à vous proposer.

**Gilles PENNELLE**
Les vœux ne devaient pas forcément être à la fin et quand je lis la nouvelle mouture…

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je ne plaisante pas. On a quelque chose de plus intéressant à vous proposer, si vous l'acceptez. Si ça vous conduit à retirer votre amendement j'en serai heureux. C'est de vous promettre qu'en conférence des présidents, on fait un point pour poser les vœux dans un moment pertinent de la session.

**Gilles PENNELLE**
D'accord.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ce n'est pas exactement pareil que de dire on les met au début spécialement mais on a déjà un tunnel quand on fait nos discours de politique générale, puis les questions, la presse en a déjà assez pour faire des articles, si vous voyez ce que je veux dire. C'est encore plus ouvert ce que je vous propose, c'est dire : calons ça ensemble en conférence des présidents. Si on décide de les mettre par exemple, le matin du deuxième jour pour nous donner à tous l'envie de revenir et de redémarrer, c'est mieux peut-être qu'au tout début ou à la fin. Donc on donne la souplesse en conférence des présidents. Après, vous connaissez ma manière de fonctionner en conférence des présidents, ça ne devrait pas vous faire trop peur.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
D'accord, d'accord. Moi, je suis entièrement d'accord avec ce que vous venez de dire. J'avais repris cet amendement avec le milieu de session parce que c'est une expression qui avait été utilisée, employée, dans le groupe de travail. Mais si vous nous soumettez cette solution, je suis d'accord et donc je retire l'amendement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Il nous reste celui présenté par Mme D'ORSANNE.

**Virginie D'ORSANNE**
C'est un amendement qui concerne le rapport de synthèse édité par les services du Conseil régional lors de chaque Commission Permanente et qui est fourni aux collaborateurs de la majorité. Pour nous, il conviendrait de respecter le droit à l'information des élus et que ce rapport soit communiqué à l'ensemble des groupes.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous ne suivrons pas cet amendement. Les documents de travail ne sont pas communicables et nous ne suivrons pas l'amendement. Je passe aux vœux de Breizh a-gleiz et des Écologistes de Bretagne, dans le sens que vous voulez. Si on suit l'ordre du tableau, c'est théoriquement les Écologique, je ne sais plus quel est l'ordre, j'avoue.

**Nil CAOUISSIN**
Bien, merci. On avait eu un petit imbroglio sur l'amendement puisque le groupe Nous la Bretagne avait déposé un amendement tout à fait similaire par son contenu. Puisqu'il est retiré, les choses sont plus claires. Il n'y a pas de problème de procédure et on pourra vote le même, j'imagine.

Sur le fond, nous avions proposé en septembre, et nous n'étions pas les seuls, bien sûr, ça venait de plusieurs groupes, la possibilité d'organiser l'interprétation simultanée en breton et en gallo pour les séances. Ensuite, on la question de la langue des signes qui a été ajoutée, ce qui est évidemment légitime et nécessaire. Pourquoi cette demande initiale ? Tout simplement parce que pour qu'une langue puisse vivre réellement, il faut pouvoir la pratiquer publiquement et dans des situations nombreuses et le Conseil régional de Bretagne devrait logiquement être exemplaire à ce sujet, en cohérence avec les axes de sa politique linguistique. On avait été assez surpris dans le règlement intérieur, même extrêmement déçus pour ma part, de voir que cette possibilité n'avait été ouverte que pour le discours de politique générale, vu qu'il y avait une évolution pour d'autres points de l'ordre du jour, mais soumises à une autorisation, puisque, finalement, ce qu'on lit dans le texte, c'est que la conférence des présidents peut décider d'ouvrir l'interprétation simultanée à d'autres points de l'ordre du jour. Si elle peut le faire, cela veut dire aussi qu'elle peut ne pas le faire. On ne nous dit pas pourquoi. C'est une situation d'autorisation sans critères, ce n'est pas précisé.

Alors, M. CHESNAIS-GIRARD, M. PERRIN, je me doute que ce n'est pas votre intention, je ne vous en fais pas le procès, mais le résultat c'est d'humilier avec une demande d'autorisation, le résultat c'est cela. Je vous le dis, c'est comme ça que je le ressens, ceux qui demandent à pouvoir s'exprimer en breton ou en gallo dans cette assemblée. J'entends l'argument que vous m'avez avancé qui est qu'en mettant en place le système de traduction simultanée sur l'ensemble de la session, on court le risque d'avoir des moments peut-être relativement longs où les traductrices et traducteurs présents seraient inoccupés. Ce que nous ne souhaitons pas non plus. D'où l'amendement de compromis que nous avons proposé ici qui vise simplement à remplacer la demande d'autorisation par une demande de signalement. C'est-à-dire que les auditeurs qui souhaitent s'exprimer en breton ou en gallo le signalent à la conférence des présidents, ce qui lui permet d'organiser la présence des professionnels en fonction des besoins exprimés et d'éviter un gaspillage.

J'ai entendu beaucoup de discours au moment du vote sur budget de la politique linguistique, au moment du vote sur la convention. Dans beaucoup de discours, il était question d'humiliation, de blessures passées. Ces discours n'étaient pas les miens, mais évidemment, j'y souscris et je demande à tous ceux qui les ont tenus d'être cohérents avec leur vote et de permettre qu'on puisse s'exprimer en breton et en gallo dans cette assemblée dans de bonnes conditions, sans avoir à en mendier l'autorisation initiale.

*Applaudissements.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mais, Monsieur, je me permets de vous dire avec le plus de respect possible, qu'à aucun moment il n'y a à demander l'autorisation pour s'exprimer en breton ou en gallo dans cet hémicycle. Quand vous laissez entendre cela, ça me vexe, ça me blesse, je vous le dis. Jamais dans ma vie je n'ai empêché quiconque de parler dans cet hémicycle en breton ou en gallo. Quand vous laissez entendre encore une fois, par vos mots, qu'il faudrait me demander l'autorisation, je suis personnellement blessé là-dessus.

*Applaudissements.*

Vous parlez d'humiliation, moi je vous réponds comme je le reçois. Moi, ce que je veux, c'est permettre des avancées. Les avancées que nous avons proposées, que M. PERRIN a proposées suite au travail en commission, étaient des avancées novatrices, modernes, qui permettent justement de montrer que cet hémicycle il vit, il intègre ces enjeux. Ce que je souhaiterais vraiment c'est qu'on ne gâche pas cela. Voilà. Je ne veux pas gâcher cela. En même temps, ma responsabilité c'est de bien organiser les choses. J'entends que le mot génère pour vous un sentiment d'humiliation, mais nous sommes là, encore une fois, dans un hémicycle où nous devons apprendre à travailler ensemble et, ceux qui sont là depuis plusieurs mandats savent que la conférence des présidents est une conférence des présidents qui fonctionne avec une liberté d'organisation très large. Donc le sens du propos qui est là, on pourra le juger et moi je suis prêt à vous donner la parole dans un an pour que vous fassiez vous-même le constat du fonctionnement et du dysfonctionnement. Je vous donne dans un an rendez-vous pour faire le point sur le constat de « êtes-vous dans un ressentiment d'humiliation ? », tout au long de l'année qui vient, publiquement, à une heure où les journalistes seront là pour que je puisse rendre des comptes devant vous. Voilà, je suis prêt à jouer cela.

*(Début d'applaudissements)*

Non, chers collègues. Encore une fois, l'objectif est de nous permettre de nous organiser en conférence des présidents et par exemple, de changer l'ordre du jour, de changer le rythme de l'ordre du jour pour amener l'ensemble des bordereaux à un moment où nous pourrions organiser la présence des services de traduction parce que vous voyez bien que sur une session comme celle que l'on vient de vivre, les 2 cabines qui seraient positionnées là pendant les 2 jours et demi même si j'ai entendu vos arguments de dire « et alors, c'est le prix à payer » ne me semblent pas cohérentes par rapport aux engagements et aux enjeux que nous avons, là dans la période. Moi, mes enjeux, je l'ai dit dans mon discours d'introduction avant-hier, c'est de faire en sorte d'augmenter le nombre de locuteurs, c'est de faire en sorte d'avoir demain encore plus de gens qui parlent au quotidien et pas d'avoir 2 personnes dans une cabine ici pendant 2.5 jours. Mais par contre, oui, je vous rejoins parfaitement, il faut que vous ayez les conditions pour le faire sereinement dans une organisation entre adultes qui ont envie de trouver des solutions. C'est vraiment ça l'état d'esprit.

Donc les mots que vous utilisez sont très forts. Parce que je comprends votre émotion et on ne se connait certainement pas assez, mais mon état d'esprit n'est pas celui-là. Je vous l'assure. Je ne soutiendrai pas votre amendement, pas parce que je veux vous cadenasser, et encore une fois, je suis prêt à vous donner rendez-vous dans un an, mais parce que je veux nous permettre d'organiser les choses correctement. Et puis, encore une fois, comprenez que les débats que vous portez, on les entend mais que la majorité a aussi des débats, et ce point d'avancée est considérable. Ne gâchons pas cet élément-là.

Je vois les interpellations sur les réseaux sociaux. Je vois les interpellations de journalistes militants que je comprends, qui m'interpellent en disant « vous voulez cadenasser, et empêcher :vous demandez l'autorisation pour parler breton » mais comprenez que ça heurte et que ça choque d'entendre cela quand vous passez une partie de votre existence à essayer, même si je ne suis pas locuteur, de permettre à ceux qui le veulent, de parler dans cet hémicycle.

*Applaudissements.*

**Nil CAOUISSIN**
Rendez-vous est pris.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien. Merci de ce niveau de qualité d'échanges encore une fois. Vous aviez d'autres amendements sur lesquels vous souhaitiez vous exprimer.

**Ana SOHIER**
J'ai déjà présenté les autres amendements.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah oui, vous avez présenté dans vos interventions, le sujet sur « rendre publique la CP » et « les amendements en 24h ». OK. Nous allons passer au vote sur les amendements. La question que je vous pose c'est : est-ce que vous maintenez votre amendement ou est-ce qu'au regard des propos que j'ai tenus, on se donne rendez-vous dans un an avec ce fonctionnement-là et on avance ensemble, on se fait confiance. Dans un an, vous aurez la liberté de vous exprimer et l'hémicycle et au regard des bancs qui se sont tous exprimés, on pourra adapter, ajuster, enlever les mots qui heurtent, gommer les mots qui abîment, et on y travaillera, mais essayons de faire une victoire collective là, c'est vraiment le souhait qui est le mien.

**Nil CAOUISSIN**
Nous le maintenons. Je prends acte de ce que vous venez de dire sur la possibilité de faire évoluer le texte. Nous en reparlerons.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Très bien. Alors, j'appelle l'avis de la commission sur les différents amendements. C'est … qui nous donne l'avis de la commission ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN.**
C'est pour moi Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est Stéphane DE SALLIER-DUPIN. 13 amendements donc puisque 1 a été retiré.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Je prends en compte le fait que l'amendement de Nous la Bretagne a été retiré. Dans l'ordre dont je dispose :

**<u>Amendement de Breizh a-gleiz sur l'interprétation simultanée du breton et du gallo en séance :</u>**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Donc sur Langues de Bretagne, celui qui vient d'être présenté par Breizh a-gleiz : Pour 5, contre 6 et pas d'abstention.

Explication de vote : sans vouloir animer quoi que ce soit de blessant. Je suis comme vous, je ne suis pas locuteur. Je suis comme vous j'aime à entendre parler breton dans cet hémicycle. J'aime à entendre parler gallo dans cet hémicycle. Je préfère toujours le régime de la déclaration à celui de l'autorisation. C'est mon côté libéral, vous allez dire. Mais le fait est que sous cet angle-là, nous votons pour l'amendement de Breizh a-gleiz.

*Le Président appelle au vote l'amendement de Breizh a-gleiz sur l'interprétation simultanée du breton et du gallo en séance*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement de Breizh a-gleiz sur l'interprétation simultanée du breton et du gallo en séance est rejeté*

**Amendement du Rassemblement national sur l'écriture inclusive :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur l'amendement du Rassemblement national sur l'écriture inclusive, nous avions 1 pour et 6 contre et 5 abstentions.

**Aurélie MARTORELL**
Merci Monsieur le Président, merci Isabelle,
Le groupe Hissons haut la Bretagne est sensible et attentif à la promotion de l'égalité homme-femme en général, mais il est défavorable à cette mesure particulière de l'écriture inclusive parce qu'il rend la lecture illisible, fastidieuse et incompréhensible. Nous ne sommes pas certains, nous ne sommes pas convaincus de servir efficacement la cause de l'égalité homme-femme en écharpant notre langue pour essayer d'y faire entrer de force des concepts de neutralité, comme en Allemagne avec les articles définis der, die, das, die qui n'existent pas en français. Nous préférons l'expression de conseillères et conseillers régionaux de Bretagne à celle de conseiller.es régiona.les.aux de Bretagne. Je ne suis même pas sûre de l'avoir correctement orthographié en fait. Nous préférons une assemblée qui s'émeut à l'occasion de tout traitement sexiste ou discriminant infligé à une élue plutôt qu'une assemblée qui se satisfait de petits points constellant et consternant notre littérature. C'est pourquoi nous voterons pour l'amendement du Rassemblement national qui est le même que le nôtre, peut-être pas pour les mêmes raisons de fond du Rassemblement national qui vise l'exclusion de toute forme féminine dans notre graphie, mais pour une raison de cohérence et d'objectif final.

*Le Président appelle au vote l'amendement du Rassemblement national sur l'écriture inclusive dans les rapports et délibérations du CR*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement du Rassemblement national sur l'écriture inclusive dans les rapports et délibérations du CR est rejeté*

**Amendement présenté par Hissons haut la Bretagne sur l'écriture inclusive :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Amendement présenté par Hissons haut la Bretagne sur l'écriture inclusive, nous avons 2 pour, 6 contre et 3 abstentions.

*Le Président appelle au vote l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'exclusion de l'écriture inclusive dans les convocations*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur l'exclusion de l'écriture inclusive dans les convocations est rejeté*

**Amendement du Rassemblement national sur la dématérialisation :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Pour l'amendement du Rassemblement national sur la dématérialisation, pour 1, contre 6 et 5 abstentions.

*Le Président appelle au vote l'amendement du Rassemblement national sur la dématérialisation des rapports de session*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement du Rassemblement national sur la dématérialisation des rapports de session est rejeté*

**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur les délais de dépôt des vœux :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur les délais de dépôt des vœux, 2 pour, 6 contre et 3 abstentions.

*Le Président appelle au vote l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur la transmission des vœux au plus tard 48 h avant la session*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur la transmission des vœux au plus tard 48h avant la session est rejeté*

**Amendement Rassemblement national concernant les vœux :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur l'amendement concernant les vœux, présenté par le Rassemblement national nous avons 1 pour, contre 6 et 5 abstentions.

Amendement retiré

**Amendement présenté par Hissons haut la Bretagne relatif au temps de parole :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur l'amendement relatif au temps de parole présenté par Hissons haut la Bretagne pour 2, contre 6 et 3 abstentions.

**Bernard MARBOEUF**
Evidemment nous votons contre car nous sommes effectivement pointés par cet amendement.

*Le Président appelle au vote l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur le temps de parole des questions orales*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur le temps de parole des questions orales est rejeté*

**Amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz sur la transmission sur le délai du dépôt des amendements :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
L'amendement présenté par les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz au sujet du délai du dépôt d'amendement en lien avec le CESER, est-ce qu'on considère que celui-ci est encore d'actualité ? Moi je l'ai encore dans ma liste ? ( …) A priori, oui. Pour 2, contre 6 et 3 abstentions.

Explication de vote : Nous votons contre, considérant que nous proposons de pouvoir déposer un amendement 48h avant la session.

*Le Président appelle au vote l'amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz sur la transmission sur le délai du dépôt des amendements*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*l'amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz sur la transmission sur le délai du dépôt des amendements est rejeté*

**Amendement de Hissons haut la Bretagne sur le dépôt d'un amendement jusqu'à 48 h avant la session :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
En ce qui concerne les délais de dépôt d'amendement présentés par Hissons haut la Bretagne, pour 6, contre

2 et 3 abstentions.

*Le Président appelle au vote l'amendement de Hissons haut la Bretagne sur le dépôt d'un amendement jusqu'à 48 h avant la session*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz* s'abstient
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne* s'abstient

*L'amendement de Hissons haut la Bretagne sur le dépôt d'un amendement jusqu'à 48h avant la session est rejeté*

**Amendement de compromis de la majorité sur les conditions de la réécriture de l'amendement :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur l'amendement de compromis du Président quant à la réécriture des amendements, pour 7, contre 0 et 4 abstentions.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Effectivement, je n'ai pas présenté l'amendement que je porte, qui est effectivement un amendement qui permet de réécrire les amendements pour trouver des amendements de compromis en laissant le porteur initial assumer son amendement devant l'hémicycle, à condition qu'en commission il soit annoncé qu'il y a un travail de réécriture qui s'annonce et qu'il y a au moins un groupe supplémentaire qui s'adjoigne au groupe initial ou aux groupes initiaux, s'il y en a plusieurs. Voilà l'état d'esprit. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, j'en profite, pour répondre à Mme LE CALLENNEC, nous refusons les amendements sur les réductions de délai pour déposer les amendements puisque pour le coup, de fait, il faut qu'il passe au moins une fois devant la commission pour permettre d'ouvrir le travail de réécriture.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Explication de vote : Nous votons contre, considérant que nous proposons de pouvoir déposer un amendement 48h avant la session.

*Le Président appelle au vote l'amendement de compromis de la majorité sur la réécriture de l'amendement*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz* vote pour
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne* vote pour

*L'amendement de l'amendement de compromis de la majorité sur la réécriture de l'amendement est adopté*

**Amendement présenté par le Rassemblement national concernant les données analytiques à l'issue de la synthèse des CP :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur l'amendement présenté par le Rassemblement national concernant les données analytiques à l'issue de la synthèse des CP, pour 1, contre 6 et 5 abstentions.

**Bernard MARBOEUF**
Nous en avons largement échangé là-dessus et nous avions fait l'initiative là-dessus.

*Le Président appelle au vote l'amendement du Rassemblement national sur les données analytiques à l'issue de la synthèse des CP*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz* s'abstient
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne* s'abstient

*L'amendement du Rassemblement national sur les données analytiques à l'issue de la synthèse des CP est rejeté*

**Amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz sur la sur la possibilité de rendre la CP publique :**

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Et enfin sur l'amendement relatif au rendu public des commissions permanentes porté par Breizh a-gleiz et Les Écologistes de Bretagne, pour 2, contre 6 et 3 abstentions.

*Le Président appelle au vote l'amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz sur la sur la possibilité de rendre la CP publique*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz sur la possibilité de rendre la CP publique est rejeté*

**Amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz sur la possibilité de renvoyer un dossier de commission permanente en assemblée plénière sur demande d'1/3 des membres :**

*Le Président appelle au vote l'amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz sur la possibilité de renvoyer un dossier de commission permanente en assemblée plénière sur demande d'1/3 des membres :*

Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*

*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'amendement des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz est adopté.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Nous passons donc au vote du règlement intérieur lui-même. Là aussi, l'avis de la commission. M. DE SALLIER-DUPIN ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur le Règlement intérieur, pardonnez-moi, c'est un avis favorable. Simplement, j'aurais aimé vous retrouver dans mes papiers, les résultats. Evidemment, je ne les ai pas. Pardonnez-moi, l'avis est favorable.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Les services retrouveront. Merci à vous.

**Gilles PENNELLE**
Nous avons souligné les avancées qui ont été faites par votre majorité sur le règlement. Nous avons obtenu un certain nombre de choses. Par contre, nous faisons de l'écriture inclusive un point extrêmement important. C'est pourquoi nous nous contenterons d'une abstention.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Pour nous, un règlement intérieur doit permettre, entre autres, de respecter l'expression démocratique, mais aussi d'intéresser les Bretonnes et les Bretons à nos débats. Un meilleur fonctionnement de notre institution oblige la majorité à rendre des comptes et aux groupes minoritaires de s'exprimer : pour-contre-abstention, mais aussi de proposer. C'est ce que nous avons mis un point d'honneur à faire tout au long de ces 3 jours de session. Je ferai observer, chers collègues, que nous avons, nous, sans difficulté, voté des amendements qui n'émanaient pas de notre groupe et sans dogmatisme. Ce n'était pas toujours réciproque, mais ça aussi été réciproque et nous avons beaucoup apprécié et je vous remercie. C'est cela notre vision de ce que doit être une opposition constructive.

Sur le règlement intérieur, comme sur tous les autres bordereaux du reste, nos 4 amendements ont été rejetés et nous avons quand même encore un doute sur l'étendue de l'article 30 que nous aimerions voir préciser parce qu'il se pourrait qu'on le réutilise. Vous comprendrez donc que notre groupe votera contre ce nouveau règlement. S'il est adopté, en bons démocrates que nous sommes, nous nous y plierons.

**Bernard MARBOEUF**
Monsieur le Président,
J'avais noté dans mon propos liminaire qu'il y avait des avancées notables dans la proposition qui a été faite. Deuxièmement, je voudrais souligner les temps d'échange qui ont eu lieu préalablement à votre arbitrage, Monsieur le Président, auprès du Vice-président PERRIN et je voudrais saluer Mme LE HÉNANFF notamment qui a conduit ces réflexions auprès de vous. Nous voterons ce règlement.

*Le Président appelle au vote sur le règlement intérieur du Conseil régional*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*

*Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne s'abstient*

*Le règlement intérieur du Conseil régional est adopté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. Merci encore une fois pour ce lourd travail. Encore quelques minutes d'attention. On arrive au bout, je vous rassure. Je vais d'abord répondre à Mme LE CALLENNEC sur effectivement la demande que vous avez formulée. Au moment de votre demande de scrutin public une et nominale, nous étions 70 présents et donc de fait le 1/6ème c'était 11.6 donc 12 nécessaires et vous aviez 9 présents vous, dans l'hémicycle. De fait, effectivement, la règle, c'est bien le nombre de personnes présentes chaque instant (…) Le 6ème de 70. Ça fait 11.6 (…) Je vois que vous avez extrêmement confiance dans mes services (…) Donc ce n'était pas suffisant et donc pas de regrets sur ce qui s'est passé ce matin et la règle est confirmée. C'est bien le nombre de présents dans l'hémicycle et on continuera de l'appliquer comme telle.

Enfin, au regard de propos tenus par plusieurs intervenants et vous, Mme LE CALLENNEC, dans votre interprétation finale, pour nous mettre tous à l'aise et pour nous appeler tous à l'humilité, et finalement peut-être pour nous engager sur des travaux sur la limitation du temps de parole comme vous l'avez ouvert, Mme LE CALLENNEC, et je suis très favorable à ça, je le demande depuis des années. Donc si ça vient des minorités, je serai ravi parce que, jusqu'à présent, toute intervention du Président dans ce domaine était vécue comme une castration de l'hémicycle. L'objectif est bien de faire en sorte de raccourcir les temps de parole. On y travaillera, pour qu'on réfléchisse bien à ça, sachez que nous avons eu au maximum des connexions dans le monde entier sur les réseaux sociaux et sur le site internet 20 spectateurs, pour la session. Sans la maman de Stéphane qui, cette fois-ci n'était pas connectée.

Et nous avons eu, puisque les débats sont publics avec des présences dans le public autorisées 2 visites hors les services. 2 visites hors les services sur les 3 jours de session, dont Pierrick MASSIOT ancien Président qui n'est resté que 3 heures, et Léna LOUARN, ancienne Vice-présidente, qui est restée 2 heures. Cela nous incite à beaucoup d'humilité et effectivement à réfléchir certainement à une méthode et là, Stéphane PERRIN vous reverra et on inventera de nouvelles choses.

Voilà rapidement ce que je pouvais vous dire. Je vais accélérer un poil jusqu'aux vœux. Il nous reste donc quelques désignations.

# Adhésion à des organismes extérieurs

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Donc là, vous avez reçu le document. M. FLOHIC, est-ce que vous pouvez donner l'avis du rapporteur ?
Le rapport du rapporteur ? Il n'est pas là. Ça a été fait en tout cas, je vous propose de voter.

*Le Président appelle au vote l'adhésion à des organismes extérieurs*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*

*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*L'adhésion à des organismes extérieurs est votée à l'unanimité*

## Virements de crédits - communication

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Une question sur la décision de virement de crédit de chapitre à chapitre. Je vous propose de sauter la présentation très riche et originale avec plein de Powerpoints de Stéphane PERRIN pour directement demander l'avis du Président de la commission.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
La commission vous donne acte.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. C'est un donné acte.

## Rendu compte marchés publics

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Rendu compte du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics. Là aussi ça va être un donné acte. M. DE SALLIER-DUPIN, rapport du rapporteur ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Idem, la commission vous donne acte.

## Rendu compte ester en justice

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Rendu compte du Président pour ester en justice. M. DE SALLIER-DUPIN ?

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Idem. Vous avez acte.

## Désignations dans les organismes extérieurs

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Donc là vous avez reçu un tableau avec quelques modifications qui ne concernent que la majorité. Je vous propose de le voter.

*Le Président appelle au vote les désignations dans les organismes extérieurs*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent pour*
*Le Rassemblement national s'abstient*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Les désignations dans les organismes extérieurs sont adoptées*

# VOEUX

## Vœu du Rassemblement national sur l'élevage porcin

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Vœu sur la sauvegarde de la filière porcine. Je laisse M. PENNELLE le présenter. Nous avons, pour vous préciser les choses, 3 vœux et nous en aurons terminé. M. PENNELLE, en nous rappelant le score de la France peut-être, qui doit tenir.

**Gilles PENNELLE**
Oui. 19 à 10 pour la France. 19 à 10. C'est la mi-temps.
Alors nous, nous avons presque terminé, mais c'est pas la mi-temps. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet de la filière porcine. C'est toujours difficile de présenter des vœux en fin de session. Nous connaissons la crise porcine qui est chronique. Avec des hauts et des bas, tout le monde le sait. De nouveau, c'est la crise de l'aliment qui sévit avec des pertes de revenus considérables. Alors certes, il y a une aide qui a été débloquée par le gouvernement qui doit être, nous le savons tous, validée par Bruxelles et ça n'est pas encore fait. Alors certes, cette aide, elle parait importante, puisqu'elle est aux alentours de 270 M€. C'est bien cela ? Cependant, comme l'a dit M. DE SALLIER-DUPIN, je crois que c'était hier ou aujourd'hui, je ne sais plus, je n'arrive plus à me repérer, c'est rapporté à chaque élevage, c'est une aide qui correspond à quelques jours d'aliments. Je crains que compte tenu de la situation actuelle internationale où finalement l'aliment va encore augmenter considérablement, cette aide est insuffisante.

Alors mon vœu est très clair, il demande que nous, Conseil régional de Bretagne, nous demandions au gouvernement de chiffrer cela, bien évidemment en coordination avec les organismes syndicaux de la profession, afin d'augmenter cette aide, d'avoir une rallonge financière pour aider cette filière qui est si importante en Bretagne.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. PENNELLE. Vous êtes là dans la ligne que nous connaissons et qui est la vôtre et qui vous permet régulièrement d'intervenir sur cette filière importante pour la Bretagne. La majorité ne soutiendra pas votre vœu pour 2 raisons :

- d'abord, nous pensons dommageable de ne parler que d'une seule filière là. Il y a effectivement les porcins, vous le savez et je sais que vous le savez. Il y a les laitiers et il y a d'autres filières qui sont en ce moment dans des situations de tension et la guerre en Ukraine aujourd'hui va accentuer la pression sur un certain nombre de producteurs. Nous avons donc à réfléchir plus globalement au sujet.

- la deuxième chose c'est que bien entendu il y a des périodes de crise avec des demandes d'aides mais l'enjeu c'est certainement de faire évoluer nos modèles. On a parlé d'autonomie, on a parlé de travail sur des circuits raccourcis pour l'alimentation qui aujourd'hui vient plutôt hors Europe, ce qui nous pose quelques problèmes dans cette économie linéaire qu'il faut transformer en économie circulaire.

Voilà les sujets sur lesquels nous voulons travailler et donc, nous n'allons pas vers ce vœu. Et j'ajouterai, mais là, c'est hors vœu, que les 270 M€, j'espère qu'ils arriveront, parce que l'avis de Bruxelles, ce sera après les échéances à venir. Voyez ce que je veux dire. Donc la majorité rejette ce vœu. LR.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Hissons haut la Bretagne, Monsieur le Président.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Excusez-moi.

**Stéphane DE SALLIER-DUPIN**
Sur le vœu du Rassemblement national. La crise n'est pas une crise cyclique. Elle est d'une autre nature. Pour les crises cycliques, on donnait un petit coup de pouce pour passer le pic et on retrouvait ensuite un cycle de croissance. Là, je crois qu'il y a une singularité à cette crise porcine. Ce n'est pas une crise du prix, c'est une crise des coûts de production. Elle va s'accentuer avec l'Ukraine. Je ne suis pas certain, à l'heure qu'il est, que la stricte augmentation de l'aide, qui a son importance, je ne dis pas le contraire, mais la seule augmentation de l'aide de l'État soit suffisante. Donc au regard de ces éléments et dans l'attente de l'échange demandé par Isabelle LE CALLENNEC à l'échelle, soit de la conférence des présidents, soit à l'échelle de la structure qui paraitra idoine, nous nous abstenons. Merci.

*Le Président appelle au vote le vœu du Rassemblement national sur l'élevage porcin*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le vœu du Rassemblement national sur l'élevage porcin est rejeté*

## Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en baie de Saint-Brieuc

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Nous passons la parole à Isabelle LE CALLENNEC pour le vœu sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président,
Je ne me fais guère d'illusion sur le sort qui sera réservé à ce vœu qui est en fait la demande d'un moratoire sur le projet éolien en baie de Saint-Brieuc en attendant le résultat de l'élection présidentielle dont personne ne connait l'issue à ce jour surtout dans le contexte qui est le nôtre.

Comme je ne me fais aucune illusion, je vais me permettre de rajouter que nous déplorons le refus de la majorité d'accepter des auditions publiques. Ça aurait été très intéressant que des journalistes puissent écouter notamment les auditions des sociétés de protection de l'environnement, parce que nous n'avons visiblement pas entendu la même chose, M. CUEFF et nous-mêmes. D'ailleurs, nous n'avons toujours pas de compte rendu de cette audition qui nous a été envoyée mais nous avons pris des notes. Nous n'avons pas de calendrier à ce jour sur les prochaines auditions. Nous devions rencontrer les élus locaux, les services de l'État, pas de nouvelles. J'ai proposé hier une présence des représentants des groupes minoritaires de notre assemblée régionale dans le comité de suivi, pour vérifier ce que dit M. CUEFF, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'impact. Circulez, y a rien à voir ! On voudrait juste pouvoir le vérifier en étant nous-mêmes membres de ce comité de suivi. Je vous remercie.

Donc le vœu c'est, moratoire sur le parc éolien off-shore en baie de Saint-Brieuc, dont les travaux, je crois n'ont pas encore recommencé. Il devait y avoir une réunion hier et évidemment… on surveille ça comme le lait sur le feu, sachant que la campagne de la coquille Saint-Jacques n'est pas terminée.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. Daniel CUEFF.

**Daniel CUEFF**
C'est un nouveau vœu de moratoire. Depuis le début, vous tentez d'empêcher la réalisation de ce beau projet qu'est le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. Donc vous, vous parlez d'être présente dans le comité de suivi, mais ce comité de suivi ne dépend pas de la Région. C'est une installation faite par le préfet de Région. Après, nous avons ici la capacité d'auditionner un certain nombre de … nous l'avons fait. Vous souhaitez que ce soit rendu public. Je suis d'accord avec vous. Nous allons rendre les minutes, les minutes qui sont enregistrées nous allons les rendre publiques, si vous en êtes d'accord, et en faire un cahier d'acteurs qui permettra à chacun et à chacune de voir quelles sont les positions des uns et des autres. On verra par exemple à quel point vous soutenez des associations spécistes qui quand même sont sur le territoire, comme Sea Shepherd, regardez les statuts de Sea Shepherd, leur objectif, c'est l'interdiction de la pêche commerciale, c'est l'interdiction de la pêche de la coquille Saint-Jacques, parce qu'ils considèrent que les animaux ont des droits, dont ceux de ne pas être pêchés et de ne pas être mangés. Voilà les gens que vous soutenez.

Vous avez ici soutenu, lors de l'inter commission des propos qui étaient tenus que j'ai été obligé d'arrêter effectivement, des propos complotistes, que j'ai été obligé d'arrêter sur les questions en particulier de l'origine d'IBERDROLA, les références au fascisme, etc. Tout ça, c'est fait pour empêcher. Sauf qu'il y a une chose qui est empêchée aussi, à cause de vous, en partie, pas totalement, bien entendu, c'est d'essayer de faire revenir les pêcheurs aujourd'hui à la table des négociations. Les pêcheurs ont besoin de négociations. Ils ont besoin de sécurité sur la zone de pêche.

Et en particulier, vous dites tout un tas de choses qui ne sont pas vraies. Les conditions de pêche aujourd'hui ne sont pas perturbées puisque la saison de la coquille Saint-Jacques démarre dans le sud du parc. Là, c'est tout à fait possible et ça aura lieu jusqu'au bout. Quant aux perturbations qu'ils peuvent avoir, les perturbations n'ont pas lieu, ni sur la ressource de biodiversité, ni sur la ressource pêche. Les compensations c'est simplement au cas où le chantier empêcherait, dans certaines zones, du fait de la décision du préfet maritime, empêcherait la pêche donc le recueil de la pêche, il y aurait à ce moment-là une compensation légitime qui est due par l'opérateur. Tout ça se passe très bien, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de gros problèmes.

68 % des Bretons nous suivent depuis un récent sondage qui a été fait et qui a été publié. Et même votre candidate à la présidentielle semble dire que ces processus sont bien longs pour arriver à des résultats qui sont aujourd'hui très importants pour notre Bretagne, c'est-à-dire son autonomie électrique. Donc, le vœu évidemment …

**Stéphane DE SALLIER DUPIN**
Monsieur le président,
Pardonnez-moi ! Je souhaiterais que M. CUEFF, s'il vous plait, arrête d'hystériser le débat. Je souhaiterais que lorsqu'une conseillère régionale, que ce soit Mme LE CALLENNEC, que ce soit Mme GOUEZ, prend la parole, il cesse de traiter l'une de poutinisation, l'autre de complotiste, ou je ne sais quoi. Jusqu'ici cette session s'est très bien passée. Nous avons eu les moyens d'échanger dans des conditions très correctes. On est tous des gens « bien élevés ». Je ne vois pas pourquoi dès que M. CUEFF parle singulièrement à une conseillè-re régionale, ça part en vrille.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Non ! Non, pas d'allusion venant de vous.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Je me permets de dire que j'ai déjà dit à Marc LE FUR que de s'appuyer sur Sea Shepherd pour mener le combat qu'il mène me semble très dangereux. Je lui ai dit. Mais si ! Regardez les tweets de l'été dernier. Je l'ai appelé après un tweet qu'il avait fait, où il rapportait un tweet de Sea Shepherd en disant : « regardez, la baie va mourir, etc. etc. » Ça me semble dangereux, je le dis et les débats qu'on va avoir dans d'autres cadres sur l'industrie, l'agroalimentaire, sur l'agriculture, j'espère que vous serez aussi exigeants sur l'environnement. On en reparlera. En tout cas, le vœu est refusé. M. PENNELLE.

**Gilles PENNELLE**
Oui, sur le vœu, notre position de vote, quand Mme LE CALLENNEC dit qu'il fait jour à midi, je suis d'accord avec elle. Donc bien évidemment, nous allons voter ce vœu. Nous allons voter ce vœu parce que vous connaissez notre position, je ne vais pas la rappeler, sur l'usine éolienne de la baie de Saint-Brieuc. Je voudrais quand même dire à M. CUEFF, que ce qui est intéressant, c'est que le Procès-verbal qui enregistre tous nos propos sera intéressant parce que je pense que dans quelques mois ou dans quelques années, il sera intéressant de reprendre certaines phrases de M. CUEFF.

Quant à Sea Shepherd, moi je ne les mets pas trop en avant, c'est vrai parce que c'est eux d'ailleurs qui ont dit cette phrase que j'ai relevée tout à l'heure ou hier que les bateaux de pêche étaient des abattoirs flottants, c'est Sea Shepherd. Cependant, voilà, moi j'écoute pas Sea Shepherd, j'écoute les pêcheurs, les associations de l'environnement : « Gardons le cap » qu'on a auditionnée ici dans des conditions assez désagréables, M.CUEFF, car vous êtes assez désagréable M. CUEFF. En quelques mois, vous avez gagné une réputation de quelqu'un de désagréable en commission et dans cette session.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. PENNELLE

**Gilles PENNELLE**
Nous voterons ce vœu. Mais je veux dire à Mme LE CALLENNEC que dans quelques semaines, si Marine LE PEN est élue, elle l'a annoncé, elle stoppera immédiatement le projet de parc éolien, d'usine éolienne en Baie de Saint-Brieuc.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci beaucoup. Nous la Bretagne.

**Anne LE HÉNANFF**
Une justification de notre position. Nous sommes engagés sur un cycle d'audition qu'il nous faut continuer. On était partis sur un rythme de 6 semaines entre chaque audition. Il faudra effectivement qu'on puisse avoir la date assez rapidement de la prochaine audition. Nous pensons qu'il ne faut pas entraver les travaux menés par les élus, et que suite aux derniers propos du Président de la République sur la nécessité de développer les parcs éoliens en France pour contribuer à notre indépendance énergétique, évidemment, nous voterons contre ce vœu

*Le Président appelle au vote le vœu moratoire de Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en baie de Saint-Brieuc*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote pour*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote contre*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote contre*

*Le vœu moratoire de Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en baie de Saint-Brieuc est rejeté.*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci bien. Dernier vœu présenté par les Écologistes de… Oui Madame, je vous en prie.

**Isabelle LE CALLENNEC**
Merci Président. M. CUEFF préfère l'effet personnel à la réponse à mes questions qui sont des questions précises sur le calendrier. J'espère que vous l'avez, comme ça vient d'être dit, vous nous avez annoncé toutes les 6 semaines. Et vous venez de le dire, c'est un fait nouveau : la mise en ligne des auditions… Vous venez de le dire.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
C'est bien une avancée et on va vous …

**Isabelle LE CALLENNEC**
Alors quand ? … Quand ? Parce que le temps joue contre nous dans cette affaire-là. Est-ce que ça a été enregistré ? Et j'imagine que si ça a été enregistré, il suffit d'appuyer sur un bouton pour que ce soit instantanément en ligne.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Alors M. CUEFF et Madame la Co-présidente ou la Présidente de commission, Gaël LE MEUR.

**Daniel CUEFF**
Oui Gaël LE MEUR va vous donner tout à l'heure le planning qui est confirmé donc. Nous avons pour l'instant pris une décision devant vous, qui est qu'effectivement nous aurions un compte rendu avec tout ce qui est dit par les uns et les autres, qui n'aurait pas de presse pour permettre l'expression la plus libre dont nous n'avons pas l'autorisation aujourd'hui des membres de la commission de rendre ça public. Mais si vous le souhaitez, nous rendrons ces cahiers d'acteurs publics, évidemment. Ce sera un des sujets de la prochaine inter commission. C'est ce que je souhaite moi, pour que l'on voit les positions des uns et des autres au fur et à mesure des débats. Nous souhaitons vraiment beaucoup travailler sur des auditions qui soient qualitatives.

Ce n'est pas simple que ça vous savez, de faire venir les gens. On a même réussi à faire venir un des chercheurs, M. CHAUVEAU, d'un territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon qui accepté de venir témoigner de ses travaux de recherche via le CNRS. Nous allons auditionner les services de l'État aussi, si on peut dire ça comme ça, auditionner les services de l'État, c'est qu'ils sont d'accord de venir après la présidentielle évidemment, dans la mesure où ils rentrent eux aussi dans une période de réserve obligatoire. Mais ils viendront expliquer, le préfet maritime viendra. Je l'espère en tout cas. On verra aussi puisque sans cesse vous remettez toujours sur le chantier l'idée que ce chantier est illégal, on fera venir un juriste, on essaiera de voir aussi s'il n'y a pas un ministre qui a pris sa décision à un moment donné, de changer d'opérateur, s'il vient ou s'il ne vient pas. Peut-être que nous arriverons à inviter M. Claude GUÉANT à venir ici, il était préfet de Région avant, il était

secrétaire général de l'Elysée ensuite, donc il connait bien le sujet, pour quelles raisons tout ça a été changé. Ce n'est pas l'histoire de la Bretagne mais vous souhaitez toujours, en appuyant les procédures judiciaires qui sont en cours, que M. GUÉANT sera libre pour venir.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci. Euh … Gaël LE MEUR.

**Gaël LE MEUR**
Oui, très rapidement Monsieur le Président, pour rappeler que le calendrier, et la fréquence des réunions, qui avait été vu avec l'ensemble des présidents de groupe que lors de la dernière inter commission qui s'est déroulée le 28 janvier et pour laquelle le compte rendu sera adressé la semaine prochaine au plus tard, il a été dit en fin de réunion que la prochaine inter commission se déroulerait le 15 mars. Elle est en train de s'organiser. C'est pour cette raison que vous n'avez pas encore reçu l'ordre du jour, mais en tout cas, la date a déjà été communiquée. Il était prévu 2 réunions à venir en inter commission, plus une visite sur le site du Pôle d'air et toutes ces explications vous ont déjà été communiquées sur le rendu. Je rappelle également que nous avions convenu ensemble que nous faisions l'ensemble des rencontres, l'ensemble des auditions, et que nous reviendrions en session pour faire un retour et une restitution des échanges et que donc c'est à ce niveau-là, c'est à ce moment-là que les échanges et les cahiers dont parle Daniel CUEFF seraient communiqués. Donc tous ces éléments ont déjà été communiqués à plusieurs reprises et pour ma part, je ne comprends pas qu'on revienne encore sur ce type de détails, mais je rappelle et ma collègue Carole LE BÉCHEC le confirmera, il faut sans doute rester jusqu'au bout des inter commissions pour avoir ces informations.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Bien. Allez, on va passer à l'amendement suivant. M.PENNELLE, dernier mot et on file. Allez-y.

**Gilles PENNELLE**
Un dernier mot dans un signe d'apaisement.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Ah ! …

**Gilles PENNELLE**
Vous savez que nous en sommes capables. Nous avons démontré les uns et les autres que nous étions capables de travailler en groupe de travail. On l'a signalé sur le règlement précédemment, de façon apaisée et constructive. Moi ce que je souhaite, je le dis devant l'ensemble de l'assemblée régionale, je vous le demande, Monsieur le Président, c'est que cette inter commission, qui se réunit régulièrement, c'est bien, se passe dans un climat beaucoup plus apaisé. Voilà. Que l'on respecte les propos des uns, des autres, et qu'il n'y ait pas de parti pris, dans ces commissions, de la part de certains.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Chacun y mettra du sien et encore une fois, l'objectif c'est que chacun ait l'information et que chacun puisse avancer. Je fais confiance et à Gaël LE MEUR et à Daniel CUEFF pour faire en sorte que tout se passe bien jusqu'au bout. Merci beaucoup.

## Vœu du groupe les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Mme DESMARES pour votre vœu sur les mesures de préservation des océans

**Claire DESMARES**
Merci. J'ai bien conscience que tout le monde a envie d'aller voir la fin du match. Je vais faire de mon mieux pour que ce soit rapide.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
On sait qu'on gagne quoi qu'il arrive, c'est bon, allez-y …

**Claire DESMARES**
Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président à la mer, chers collègues,
Lors du sommet One Ocean Summit à Brest, la France a contourné plusieurs sujets clivants, pourtant d'importance majeure pour la préservation des écosystèmes marins. Le manque de moyens pour assurer le contrôle et l'animation des aires protégées, le retard de la France sur le dispositif de protection forte, l'absence d'engagement à renoncer à l'exploitation des grands fonds. Le sujet de la pêche a également été invité et s'est restreint à un engagement de forme sur la lutte contre la pêche illégale, sans aborder la surpêche et les impacts néfastes des techniques de pêche industrielle comme l'utilisation de senne danoise ou le recours aux chalutiers géants.

C'est pourquoi nous avons proposé à l'assemblée régionale de se positionner en faveur de ce vœu qui porte 4 demandes à l'État :

- tout mettre en œuvre afin d'atteindre réellement 10 % du territoire maritime français sous protection forte à horizon 2030 et consacrer des moyens conséquents pour contrôler et faire vivre ces dynamiques de conservation.

- Interdire les techniques de pêche industrielle dans l'ensemble des aires marines protégées et d'y autoriser uniquement la pêche côtière.

- S'engager à l'échelle internationale en faveur d'un moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins tout en soutenant les explorations les moins impactantes possibles permettant d'acquérir les données scientifiques nécessaires à la préservation de la ressource globale.

- Œuvrer pour un traité mondial sur la protection de la haute mer.

En commission climat, ce vœu a fait l'objet d'une proposition de réécriture par le Vice-président à la mer. Quelques jours après, nous avons été surpris de recevoir une proposition sans discussion préalable, qui avait complètement vidé notre vœu de son sens premier. Monsieur le Vice-président, vous proposiez de supprimer la demande d'un moratoire sur l'exploitation des grands fonds pour la remplacer par un traité encadrant l'exploitation. Vous proposiez également de supprimer la mention interdisant la pêche industrielle dans les aires marines protégées. Au moins les choses sont claires.

Il nous a donc été impossible d'accepter cette nouvelle version et nous vous en avons informé par mail. Vous avez alors qualifié notre vœu de « tract », montrant par-là le peu de respect accordé à notre travail et une certaine forme de mépris pour la sincérité de notre démarche. A l'image de votre échange de ce matin avec notre collègue, Aziliz GOUEZ. Nous, Écologistes de Bretagne continuerons à porter haut et fort les valeurs et combats de l'écologie, y compris en faveur de la préservation des océans. Je vous remercie.

*Applaudissements*.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci Madame. M. CUEFF.

**Daniel CUEFF**
J'adore cette fin de session. Pour être honnête, j'ai suivi de très près One Ocean Summit puisqu'avec certains de mes collègues, j'y étais en quasi permanence. Donc sur un certain nombre de choses, je souhaitais en définitive aussi proposer un vœu à cette assemblée et quand j'ai vu arriver votre vœu, je me suis dit « tiens, voilà une chance, une opportunité », donc j'ai proposé effectivement à la commission et puis après aux services du Président d'essayer de trouver une rédaction. Ce qui me gênait c'était effectivement qu'on est une institution qui s'adresse à une autre institution, l'État en particulier ou l'Europe. Il faut qu'on sorte un peu des logiques de tract, effectivement je l'ai dit, peut-être maladroitement, mais c'était quelques mots à changer, quelques choses à positionner ici ou là, c'était pas bien grave. C'était uniquement du formalisme.

Par contre, sur le fond il y avait quelques sujets que j'aurais aimé discuter, ça n'a pas été possible. C'est dommage notamment sur les territoires de protection forte. Je suis inquiet par cette notion-là. Dans le conseil maritime de façade, je me suis d'ailleurs positionné contre dans la mesure où les contours juridiques de ces territoires ne sont pas très connus. Je crains en particulier que ce soient des zones tampons, privatisées, pour la compensation. J'aurai voulu qu'on dise ça, qu'on se méfie des choses.

Et puis un désaccord aussi sur le « éviter, réduire, compenser ». En tant qu'écologiste, j'ai beaucoup de mal avec cette notion de « compenser » quand dans mes mandats j'ai souvent essayé de lutter contre le fait qu'en détruisant quelque chose, une zone humide par exemple, on essaye de la compenser ailleurs. Je pense que c'est un raisonnement qui donne à être revisité, et en tout cas d'un point de vue opérationnel, je pense qu'il faut éviter justement cette compensation et donner cette aspiration en plus sur le monde maritime me parait une erreur, une erreur stratégique et j'aurais aussi proposer que nous regardions, sur l'exemple de la mer d'Iroise, comment cette mer d'Iroise a pu nous apporter comme éléments de cogestion avec des pêcheurs, avec les usagers, avec les associations, et que c'était un exemple qui reste encore mondialement extrêmement opérant et que c'est peut-être cette proposition que la Bretagne pouvait peut-être porter y compris au niveau européen, même si je sais qu'au niveau du parc d'Iroise, il y a encore des progrès et des marges de manœuvre, bien entendu. Malheureusement, nous sommes mis dans la situation de ne pas pouvoir travailler votre texte, donc nous sommes contraints de le refuser.

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci M. CUEFF et on remplacera peut-être par oui, c'est maladroit sur l'histoire du tract, bien entendu, mais encore une fois l'objectif était le temps de travail pour essayer d'aboutir. Manifestement, nous sommes trop éloignés.

**Tristan BRÉHIER**
Juste expliquer un petit peu notre vote déjà pour remercier très chaleureusement les Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour leur vœu parce qu'il permet de bien mettre en lumière ce sujet qui, il y a quelques temps, a été pris en main avec détermination, volonté et beaucoup d'engagement par le Président de la République qui fait qu'aujourd'hui, on a un agenda politique à l'échelle internationale, qui est bien identifié et du coup qui a des répliques de notre assemblée régionale. Donc merci à vous pour cela. Néanmoins, nous nous abstiendrons sur ce vœu puisque nous faisons toute confiance justement au gouvernement et au Président de la République pour porter ce sujet via les engagements qui ont été pris il y a quelques semaines à Brest pour préserver nos océans dans une logique tout à fait constructive et de préservation des ressources. Donc abstention sur ce vœu.

*Le Président appelle au vote le vœu des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans*
*Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient*
*Les groupes de l'Exécutif votent contre*
*Le Rassemblement national vote contre*
*Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient*
*Le groupe Breizh a-gleiz vote pour*
*Le groupe Les Écologistes de Bretagne vote pour*

*Le vœu des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans est rejeté*

**Loïg CHESNAIS-GIRARD**
Merci à vous. J'imagine que les 2 groupes porteurs du vœu maintiennent leur vœu.

Merci à tous. Merci à encore une fois pour cette séance. Nous avons passé les 30 heures de débats. Je voudrais dire à mon cabinet qui avait, dans le conducteur initial, prévu une fin à 16h, que c'est un peu moins précis que d'habitude.

*(Rires)*

Je trouve, un peu. J'aimerais bien qu'on fasse un peu gaffe. Merci. Je voudrais terminer en remerciant chaleureusement tous les élus ici présents pour le travail, bien entendu, et remercier les services qui ont passé énormément de temps pour que cette session se passe bien. Je crois qu'on peut les applaudir.

*Applaudissements.*

Je ne le répète jamais assez, la démocratie vit bien quand on a des services de qualité. Quand l'administration fonctionne bien, on doit s'en féliciter. Merci à vous et bon week-end à tous.

# Index

**CHESNAIS-GIRARD Loïg, Président du Conseil régional de Bretagne**
Adhésion à des organismes extérieurs ..... 415
Agriculture ..... 136
Aménagement du territoire ..... 86, 103, 104, 116
Approbation du PV de la session des 16 et 17 décembre 2021 ..... 52
Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable ..... 391
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes ..... 67, 85
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 ..... 368, 378
Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité ..... 335
Culture ..... 270
Désignation dans les organismes extérieurs ..... 416
Economie ..... 118
Energie ..... 260
Enseignement supérieur et recherche ..... 198
Environnement-biodiversité ..... 251
ESS et égalité ..... 128
Europe – International ..... 297
Fonds de gestion des crédits européens ..... 305
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale ..... 171, 181, 182, 183
Gestion des moyens ..... 313
Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat ..... 330, 333
Langues ..... 205, 225
Lycées ..... 186, 196
Mer ..... 155, 169
Ouverture de la séance – Allocution du Président ..... 21
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques ..... 31
Ouverture de la séance – Questions orales ..... 46, 48
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027 ..... 381, 388
Pour une bretagne de toutes les mobilités ..... 226
Présentation du budget vert ..... 53
Rapport CPER 2027 ..... 345, 364
Règlement intérieur du Conseil régional ..... 394, 396, 399, 403, 404, 405, 406, 408, 412, 415
Rendu compte ester en justice ..... 416
Rendu compte marchés publics ..... 416
Renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique ..... 392
Ressources humaines ..... 310
Sport ..... 280
Tableau des emplois ..... 311
Tourisme-patrimoine ..... 286, 291
Virements de crédits- communication ..... 416
Vœu des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans ..... 422
Vœu du groupe RN sur l'élevage porcin ..... 417
Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc ... 418, 420
Vote du budget ..... 318, 319, 320, 321, 322, 326, 328

**ALEXANDRE Delphine, Vice-Présidente – Communistes et Progressistes**
Aménagement du territoire ... 88, 98
Environnement-Biodiversité ... 251, 255
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques ... 39
Ouverture de la séance – Questions orales ... 47, 50, 51
Vote du budget ... 325

**ALLAIN Olivier, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Agriculture ... 139, 149, 151, 152
Environnement-Biodiversité ... 252

**BELLOIR Nicolas, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Tourisme-patrimoine ... 291

**BLEUNVEN Yves, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Aménagement du territoire ... 89, 107

**BRÉHIER Tristan, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Energie ... 269
Mer ... 157, 170
Pour une bretagne de toutes les mobilités ... 232, 231, 246
Vœu des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans ... 424

**BRIAND Gael, Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires**
Aménagement du territoire ... 107
Mer ... 160
Pour une bretagne de toutes les mobilités ... 238

**CADIOU Gaby, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Aménagement du territoire ... 88

**CAOUISSIN Nil, Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires**
Aménagement du territoire ... 95
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 ... 373
Langues ... 217
Règlement intérieur du Conseil régional ... 406
Vote du budget ... 324

**CHAPPÉ Fanny, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Aménagement du territoire ... 100
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques ... 44
Vote du budget ... 326

**CROCQ André, groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Energie ... 266
Environnement-Biodiversité ... 254
Ouverture de la séance – Questions orales ... 51

**CUEFF Daniel, Bretagne ma vie**
Economie ... 120
Energie ... 262
Mer ... 155, 164
Pour une bretagne de toutes les mobilités ... 231
Rapport CPER 2027 ... 364

Règlement intérieur du Conseil régional ....395
Vœu des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans .... 424
Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc .... 419, 421
Vote du budget....323

**DADKHAH Forough, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable....391
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale ....172, 179

**DAVID Olivier, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité ....342
Enseignement supérieur – recherche .... 198, 201, 203
Renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique.... 392, 393

**De KERSAUSON Florent, Rassemblement national**
Aménagement du territoire....112

**De MELLON Gérard, Rassemblement national**
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes....74
Règlement intérieur du Conseil régional .... 404

**De SALLIER-DUPIN Stéphane, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Agriculture ....142
Aménagement du territoire....113
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes....74, 81, 83
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027....378
ESS et égalité....132
Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat....332
Pour une bretagne de toutes les mobilités ....237
Présentation du budget vert....59
Rapport CPER 2027 ....356
Règlement intérieur du Conseil régional ....399, 412
Vœu du groupe RN sur l'élevage porcin....418
Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc .... 420
Vote du budget....318

**DESMARES Claire, Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh**
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes.... 78, 83
Economie....122
Gestion des moyens....316
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques....42
Règlement intérieur du Conseil régional ....400
Vœu des Écologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz pour des mesures ambitieuses en matière de préservation des océans ....423
Vote du budget....321, 325

**D'ORSANNE Virginie, Rassemblement national**
Aménagement du territoire....91
Présentation du budget vert....57
Pour une Bretagne de toutes les mobilités....246, 249
Rapport CPER 2027 ....354
Règlement intérieur du Conseil régional .... 405

**DUPUY Julie, Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh**
Culture....275
Sport....282

**FLOHIC Benjamin, Bretagne ma vie**
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques....31

**FORTIN Laurence, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Aménagement du territoire....87, 96, 103, 109
Economie....118, 124
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027....288

**GALLIER Maxime, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité....339

**GALLO Anne, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Tourisme-patrimoine....286, 294

**GOUEZ Aziliz, Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh**
Aménagement du territoire....101, 102
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques....38
Rapport CPER 2027....357, 367

**GRELAUD Gladys, groupe communiste et progressiste**
Présentation du budget vert....62

**GUILLORÉ Alexandra, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Aménagement du territoire....90
Culture....272
Environnement-Biodiversité....257
Installation du Haut Conseil Breton pour le CLimat....331, 333

**GUYONVARC'H Christian, Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires**
Culture....274
Europe – International....305
Langues....225
Ouverture de la séance – Questions orales....49
Tourisme-patrimoine....292
Vote du budget....321

**HERCOUËT Philippe, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Economie....123
Pour une bretagne de toutes les mobilités....240

**HULAUD Kaourintine, Autonomie et régionalisme**
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027....375
Langues....209, 222

**JOUNEAUX-PEDRONO Élisabetch, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale....178

**KRÜGER Katja, groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Europe – International....298, 303

**KUCHEL Émilie, groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Aménagement du territoire....99
Ouverture de la séance – Questions orales....49

**LE BÉCHEC Carole, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Energie....260, 267
Présentation du budget vert....63

**LE BRAS Olivier, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027... 386

**LE CALLENNEC Isabelle, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Agriculture....136, 150, 153
Aménagement du territoire....93, 101, 103, 104, 105
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes....83
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027....380
Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité....345
Energie....269
Enseignement supérieur - recherche....201, 203
Environnement-Biodiversité....257
Europe – International....301
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale....176, 181, 183, 185
Gestion des moyens....314
Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat....335
Langues....224
Lycées....194, 197
Mer....161, 162, 167, 169, 170
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques....35
Ouverture de la séance – Questions orales....48
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027... 289
Pour une bretagne de toutes les mobilités....234, 245, 246, 247
Présentation du budget vert....59,66
Rapport CPER 2027....355, 365, 366
Règlement intérieur du Conseil régional....395, 397, 398, 414
Renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique....394
Ressources humaines et tableau des emplois....311
Sport....281
Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc....418, 421
Vote du budget....319, 320, 324

**LÉCUYER Arnaud, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Agriculture....137, 146, 150

**LE DIFFON Patrick, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Aménagement du territoire....94
Energie....264
Fonds de gestion des crédits européens....306
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027... 383

**LE FUR Patrick, Rassemblement national**
Mer....158

**LE GOFF Aurélie, Rassemblement national**
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale....184

**LE GUERNEVÉ Fabien, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Culture....273, 279
Lycées....192, 193
Rapport CPER 2027....355
Tourisme-patrimoine....296

**LE HÉNANFF Anne, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Aménagement du territoire....111
Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité....338
Economie....121, 126
Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc....420

**LE HIR Loïc, Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh**
Pour une bretagne de toutes les mobilités....239, 246, 248
Rapport CPER 2027....361

**LE MEUR Gaël, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc....421

**LE STRADIC Gaëlle, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
ESS et égalité....128, 133
Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat....333

**MACÉ Béatrice, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Culture....270, 276, 277

**MARBOEUF Bernard, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes....83
Enseignement supérieur - recherche....200
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques....33
Présentation du budget vert....57
Présentation globale du budget et partie recettes....69
Rapport CPER 2027....349, 364, 365, 366, 367
Règlement intérieur du Conseil régional....396, 414
Ressources humaines et tableau des emplois....311
Vote du budget....319, 323

**MARTORELL Aurélie, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027....377
Langues....215
Règlement intérieur du Conseil régional....409

**MÉHEUST Véronique, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Environnement-Biodiversité....256

**MOLAC Paul, Autonomisme et Régionalisme**
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027....376
Langues....218
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques....41
Rapport CPER 2027....360
Vote du budget....325

**MOULLEC Yvan, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Langues ..... 215

**NICOLAS Gaëlle, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Bilan de mise en œuvre du SRADDET et proposition d'engager une procédure de modification .....74, 84

**NIQUE Gaëlle, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Règlement intérieur du Conseil régional .....401

**OILLIC Goulven, Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh**
Agriculture ..... 145, 153
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale ..... 177
Lycées .....189

**PALLUEL Denis, Bretagne ma vie**
Agriculture .....138
Présentation du budget vert .....56
Tourisme-patrimoine ..... 289

**PARMENTIER Mélina, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Tourisme-patrimoine .....291

**PATAULT Anne, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Numérique et Photonique et Bâtiment durable .....391
ESS et égalité..... 130, 134
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale ..... 174
Ouverture de la séance – Questions orales .....46
Renouvellement des statuts du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique.....393

**PELLERIN Isabelle, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Lycées .....186, 190

**PELLICANO Fortuné, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Europe – International.....301

**PENNELLE Gilles, Rassemblement national**
Agriculture .....139, 150, 153, 154
Aménagement du territoire.....92, 103, 106, 107
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes..... 71, 83
Culture.....273
Economie..... 122
Energie .....263
Environnement-Biodiversité.....252
ESS et égalité.....131
Europe – International..... 300
Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat ..... 331
Langues ..... 213
Lycées .....189
Mer ..... 159, 168
Ouverture de la séance – Interventions des groupes politiques .....34
Ouverture de la séance – Questions orales .....47
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027 ... 389
Rapport CPER 2027 ..... 351
Règlement intérieur du Conseil régional ..... 395, 396, 405, 414
Vœu du groupe RN sur l'élevage porcin ..... 417

Vœu moratoire du groupe Hissons haut la Bretagne sur le projet éolien en Baie de Saint-Brieuc ... 420, 422
Vote du budget ... 319, 323

**PERRIN Stéphane, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes ... 67, 79, 82
Europe – International ... 298 ? 302
Fonds de gestion des crédits européens ... 305, 308
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027 ... 381, 386
Présentation du budget vert ... 54, 65
Règlement intérieur du Conseil régional ... 398, 403

**PICHON Ronan, Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh**
Aménagement du territoire ... 114
Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité ... 340
Energie ... 269
Mer ... 163, 171
Ouverture de la séance – Questions orales ... 51
Rapport CPER 2027 ... 361

**POULIQUEN Pierre, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
ESS et égalité ... 129
Sport ... 280, 283

**PRIGENT Christine, Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh**
Energie ... 265
Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat ... 333
Présentation du budget vert ... 62
Environnement-Biodiversité ... 258

**PRUNIER Astrid, Rassemblement national**
Règlement intérieur du Conseil régional ... 404

**QUERNEZ Michael, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Installation du Haut Conseil Breton pour le Climat ... 330, 334
Pour une bretagne de toutes les mobilités ... 226, 242
Présentation du budget vert ... 53, 64

**ROBIC Guillaume, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 ... 374

**ROUDAUT Stéphane, Hissons haut la Bretagne – Droite, centre et régionalistes**
Pour une bretagne de toutes les mobilités ... 235

**ROUÉ Régine, Bretagne ma vie**
Aménagement du territoire ... 110

**SOHIER Ana, Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires**
Budget primitif - Présentation globale du budget et partie recettes ... 76
Présentation du budget vert ... 61
Règlement intérieur du Conseil régional ... 399
Tourisme-patrimoine ... 293

**STOLL Stéphanie, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Aménagement du territoire ... 106

Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 ..... 370, 371, 378, 379, 380
Culture ..... 278
Enseignement supérieur - recherche ..... 203
Formation professionnelle, apprentissage et formation sanitaire et sociale ..... 173, 182
Gestion des moyens ..... 313
Langues ..... 212, 213, 223
Lycées ..... 188
Pour une bretagne de toutes les mobilités ..... 247
Règlement intérieur du Conseil régional ..... 395
Sport ..... 283

**TABART Valérie, Breizh a-gleiz – autonomie, écologie, territoires**
Agriculture ..... 143, 149
Economie ..... 125
Environnement-Biodiversité ..... 253
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027 .. 384, 389

**TOUDIC Arnaud, Bretagne ma vie**
Culture ..... 271
ESS et égalité ..... 128
Langues ..... 211
Lycées ..... 188

**TRÉ-HARDY Jérôme, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Aménagement du territoire ..... 109, 117
Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité ..... 336, 343

**TROADEC Christian, Autonomie et régionalisme**
Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 ..... 368, 377, 378
Langues ..... 205, 219

**UZENAT Simon, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Rapport CPER 2027 ..... 362

**VEDRENNE Marie-Pierre, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz – Centristes, Démocrates, Progressistes Européens**
Economie ..... 120
Europe – International ..... 300
Fonds de gestion des crédits européens ..... 308, 309
Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027 ..... 383, 390

**YON-BERTHELOT Adeline, Groupe Social-Démocrate de Bretagne**
Lycées ..... 190